

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DEPUIS LA NAISSANCE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

JUSQU'A NOS JOURS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES

PAR

Wladimir GUETTÉE

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE

TOME QUATRIÈME

PARIS
FISCHBACHER, ÉDITEUR
33, rue de Seine, 33

BRUXELLES
FÉLIX CALLEWAERT PÈRE
26, rue de l'Industrie, 26

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

PRINCIPAUX OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LE

Dr Wladimir GUETTÉE

POUR LA

DÉFENSE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE.

LA PAPAUTÉ SCHISMATIQUE, 1 beau volume gr. in-8o, 2e édition.

LETTRES AU PÈRE GAGARIN, ou *Défense de la Papauté schismatique*, brochure gr. in-8o.

LA PAPAUTÉ HÉRÉTIQUE, exposé des hérésies, erreurs et innovations de la Papauté depuis sa séparation de l'Église catholique au IXe siècle, 1 beau volume gr. in-18.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE avec les différences qui se rencontrent dans les autres Églises chrétiennes, 1 vol. in-32

L'INFAILLIBILITÉ PAPALE en présence de la Sainte Écriture, de la Tradition catholique et de la Raison, 1 vol. in-18.

LA DIVINE LITURGIE DE N. S. PÈRE JEAN CHRYSOSTOME traduite en français, à l'usage des fidèles, 1 vol. in-18.

LITURGIE ET CATÉCHISME à l'usage des fidèles de l'Église catholique Gallicane, 1 vol. in-18.

L'UNION CHRÉTIENNE, revue orthodoxe paraissant le 15 de chaque mois XIXe année.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE FÉLIX CALLEWAERT PÈRE, 26, rue de l'Industrie, 26.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DEPUIS LA NAISSANCE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

JUSQU'A NOS JOURS

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES

PAR

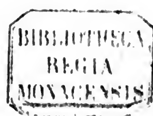
Wladimir GUETTÉE

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE

TOME QUATRIÈME

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
33, rue de Seine, 33

BRUXELLES
FÉLIX CALLEWAERT PÈRE
26, rue de l'Industrie, 26



A LA VÉNÉRABLE ÉGLISE

DE

ROUMANIE

MEMBRE GLORIEUX DU CORPS DU CHRIST

QUI EST L'ÉGLISE

SAINTE, CATHOLIQUE & APOSTOLIQUE ORTHODOXE:

Je dédie

CE TOME QUATRIÈME DE L'*HISTOIRE DE L'ÉGLISE*

EN TÉMOIGNAGE

DE MON PROFOND RESPECT ET DE MA VIVE GRATITUDE

W. GUETTÉE

PRÊTRE ET DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE
ORTHODOXE DE RUSSIE

*L'*Histoire de l'Église *a été accueillie avec sympathie par toute l'Église orthodoxe.*

Le Saint-Synode de Russie a souscrit d'abord pour cent exemplaires et vient de doubler sa souscription, sur la proposition de Son Excellence M. le comte Dmitri Tolstoy, procureur-général du Saint-Synode et ministre de l'Instruction publique.

Le Saint-Synode hellénique nous a constamment soutenu et a eu pour son digne intermédiaire, son procureur-général, le docte Contogoni.

Dans les Églises patriarchales et en Roumanie, nos souscripteurs ont été nombreux; mais des correspondants, ou négligents ou infidèles, nous en ont fait perdre le bénéfice, et nous ont fait supporter des dépenses considérables qui avaient entravé la publication de notre ouvrage.

Nous ne pensions pas pouvoir donner suite à cette publication, lorsque, sur l'initiative des vénérables évêques Joseph, de Houche, et Melchisédec, d'Ismaïl, appuyés par Mgr Joseph, métropolitain de Moldavie, plusieurs évêques, prêtres et fidèles de Roumanie, nous ont gracieusement offert les fonds nécessaires à la publication du quatrième volume.

C'est pourquoi, nous avons dédié ce quatrième volume à l'Église de Roumanie et nous avons publié les noms de ceux qui nous ont donné un si touchant témoignage de sympathie.

Nous avons tout lieu de croire que la publication de ce volume donnera une impulsion nouvelle à notre publication.

*Grâce à la souscription importante du Saint-Synode de Russie; à nos souscripteurs qui nous sont restés fidèles en Russie, en Grèce et en Roumanie; à nos anciens souscripteurs qui n'auront plus d'intermédiaires infidèles et nous reviendront, nous avons tout lieu d'espérer que l'impression de l'*Histoire de l'Église *aura lieu sans interruption.*

Nous recommandons notre publication à tous ceux qui liront ces lignes. Peut-être parmi eux se rencontrera-t-il des orthodoxes, sympathiques à notre œuvre, qui voudront être comme autant de centres pour nos souscripteurs et s'adresser directement à nous pour nous demander des volumes et nous en adresser le montant.

Ce serait le moyen le plus simple et le plus sûr pour donner à la publication une base solide et nous éviter les désagréments que nous avons éprouvés de la part de certains correspondants, plus préoccupés du bénéfice qu'ils pouvaient faire que du succès de notre œuvre.

On peut s'adresser directement à nous, à Paris, avenue d'Eylau, 156; *ou à nos éditeurs, MM. Fischbacher, rue de Seine,* 33, à Paris; *Félix Callewaert,* 26, *rue de l'Industrie,* à Bruxelles; par l'intermédiaire des libraires qui ont des correspondants soit à Paris, soit à Bruxelles.

Pour la Russie, on peut s'adresser aux librairies du Saint-Synode.

LISTE DES PERSONNES

QUI NOUS ONT FOURNI

LES FONDS DESTINÉS A L'IMPRESSION DU 4e VOLUME

DE

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE



Sa haute Éminence Monseigneur JOSEPH, archevêque-métropolitain de Moldavie et Souczava, exarque des Plages, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Jassy . . . fr. 500 »

Leurs Éminences, Messeigneurs :

ATHANASE, évêque du diocèse de Rêmnicu-Walce, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie . . . . » 300 »

MELCHISÉDEC, évêque du diocèse du Bas-Danube, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Ismaïl . . . . » 300 »

ISAIE, évêque du diocèse de Roman, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Roman . . . . » 300 »

INNOCENT, évêque du diocèse de Bouzeo, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Bouzeo . . . . » 200 »

GENNADE, évêque du diocèse d'Argesche, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Argesche . . . . » 300 »

JOSEPH, évêque du diocèse de Houche, membre du Sénat et du Saint-Synode de Roumanie, à Houche	fr.	200	"
CALISTE, évêque de Stratonice, à Bucharest .	"	150	"
THÉODORET, évêque de Synnade, à Bucharest.	"	50	"
JOSEPH, évêque de Sébaste, à Jassy	"	100	"
JÉRÉMIE DARTZU, évêque de Galatz, à Jassy.	"	50	"
CALLINIC, évêque de Sardes, à Jassy. . . .	"	100	"
GENNADE, ex-évêque d'Argesche, membre du Saint-Synode de Roumanie (habitait Bucharest, actuellement mort)	"	50	"
Son Excellence, Monsieur Jean Bratiano, ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres de Roumanie.	"	500	"
Le Comité permanent du Conseil général du district Cavourlouin, à Galatz. . . .	"	80	"
L'église des Saints-Archanges, id.	"	200	"
L'église de Sainte-Parasceve, id.	"	40	"
L'église de Sainte-Haralampie, id.	"	30	"
L'église de l'Assomption, à Braïla	"	20	"

Les Révérends Pères :

Archimandrite INNOCENT MOÏSIU, professeur et directeur au séminaire de Houche.	"	50	"
Archimandrite GENNADE ENACÉNU, professeur et directeur au séminaire Nifon, à Bucharest.	"	50	"
Archimandrite SYLVESTRE BALANESCU, professeur et directeur au séminaire central, à Bucharest	"	50	"
Économe JEAN CARP, professeur de religion au lycée de Berlad	"	100	"
Archimandrite HIÉRONIME, président du consistoire, à Ismaïl	"	200	"

Économe Syméon TOPALOFF, membre du consistoire, à Ismaïl	fr.	30	"
Prêtre Georges RASCANU, membre du consistoire, à Ismaïl	"	20	"
Économe Constantin ROSEIU, directeur au séminaire de Ismaïl	"	20	"
Archiprêtre Athanase BOURU, à Ismaïl	"	22	70
Archimandrite KIRIAK, prêtre de régiment, à Ismaïl	"	22	70
Économe et archiprêtre Jean COGEN, à Houche.	"	50	"
Arsène CAISIN, à Houche	"	10	"
Athanase AGURA, id.	"	10	"
Basile STAÏKOFF, id.	"	8	"
Archiprêtre Joseph GLISIAN, à Bolgrad.	"	20	"
Économe Georges VĔTU, id.	"	10	"
Prêtre Élysée VĔTU, id.	"	5	"
Prêtre Basile VULPE, id.	"	10	"
Prêtre Basile AGURA, id.	"	20	"
Prêtre Jean DIACONOFF, id.	"	10	"
Prêtre André PARALADOFF, id.	"	10	"
Prêtre Joannikie STADNIKOFF, id.	"	10	"
Prêtre Platon DANILOFF, id.	"	10	"
Prêtre Michel CAZANAKLY, id.	"	20	"
Archiprêtre Jean SĔVĔRIN, à Galatz	"	20	"
Protosyncel Pierre GHEORGHIU, id.	"	10	"
Prêtre Nicolas TARABUTA, id.	"	5	"
Prêtre Jacob ANDRÉ, id.	"	10	"
Prêtre Hélie BABISU, id.	"	5	"
David FURDUI, id.	"	12	"
Archiprêtre Alexandre SUDETENU, à Braïla.	"	20	"
Économe Cosma MOSESCU, id.	"	5	"

Supérieur de l'église Saint-Georges,	à Braïla.	fr.	10	»
Id. id. SS.Constantin et Hélène	id.	»	6	20
Id. id. Saint-Nicolas,	id.	»	2	»
Prêtre Michel DIKÉOPHILAX,	id.	»	4	»

Messieurs :

Basile MANDINESCU, directeur de la chancellerie de l'évêché du Bas-Danube, à Ismaïl . .		»	20	»
Moïse PACUL, professeur au séminaire d'Ismaïl.		»	20	»
Paul ROMANENCU,	à Ismaïl.	»	60	»
Ignatius DIMA,	id.	»	8	»
Demetrius DUBOWSKY,	id.	»	10	»
Georges SKOPOFF,	id.	»	60	»
Les frères TULCÉANOFF,	id.	»	45	40
Georges VERDEANU,	id.	»	8	»
Jean FRESCHKIN,	id.	»	10	»
Nicolas HÉLIADI,	id.	»	12	»
N. N.,	id.	»	10	»
Dobre NEICIU DE CISMÉ-KIOI, à Bolgrad. .		»	2	»
Mantu RUFU,	à Galatz.	»	22	70
Georges VOLENTI,	id.	»	10	»
Les frères ANTAKI,	id.	»	40	»

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

PÉRIODE DES SEPT CONCILES ŒCUMÉNIQUES

LIVRE TROISIÈME

(382-406)

I

Évêques qui assistèrent au deuxième concile œcuménique. — Les évêques Scythes. — Église de Scythie ou Gothie. — Organisation extérieure de l'Église dans l'Empire oriental. — Les Pères du deuxième concile réunis de nouveau à Constantinople en 382. — Relations entre eux et l'Occident. — Concile d'Aquilée. — Lettre des évêques italiens à Théodose. — Leurs fausses appréciations. — Les Pères de Constantinople invités au Concile de Rome. — Leur refus. — Concile de Rome. — Damasus et Ursinus. — Affaires orientales. — Observations des évêques orientaux réunis de nouveau à Constantinople en 383. — État moral de l'Église de Rome. — Jérôme, ses commencements; ses critiques du clergé romain. — Essais de réforme sous son influence. — Ses ouvrages et ses critiques lui attirent la haine du clergé romain. — Il quitte Rome. — État moral du clergé oriental. — Critiques de saint Grégoire le Théologien. — Dernières années de saint Grégoire. — Mort de saint Grégoire le Théologien. — Son génie.

(382-387)

Un grand et savant historien français [1], faisant le relevé des évêques qui assistèrent au deuxième concile œcuménique s'exprime ainsi : « L'on voit qu'il n'y a peut-

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 473, édit. Paris, 1703.

être point eu de concile dans l'Eglise où l'on trouve un plus grand nombre de Saints et de Confesseurs. »

En effet, outre saint Meletios d'Antioche et saint Grégoire le Théologien qui le présidèrent avant Nectarius, on y remarquait Helladios, successeur de saint Basile sur le siége de Césarée de Cappadoce ; Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste, frères du même Basile ; Amphilochios d'Icône; Optimus d'Antioche de Pisidie ; Diodore de Tarse ; Pelagios de Laodicée ; Eulogios d'Edesse ; Acacius de Bérée ; Isidore de Cyr ; Cyrille de Jérusalem ; Gélase de Césarée en Palestine; Denys de Diospolis qui avait confessé la foi ; Vitus de Carrhes ; le Confesseur Abraham de Batnes en Mésopotamie ; le Confesseur Antiochus de Samosate. Tous les évêques n'étaient donc pas de ceux que saint Grégoire le Théologien représente se débattant comme des oisons et des grues ; bavardant comme des geais, ou bourdonnant comme des guêpes, et sautant aux yeux de ceux qui voulaient les contredire. Grégoire ne confondait pas avec les évêques qu'il critique, les grands et saints Hiérarches dont la plupart étaient ses amis.

Dans tous les conciles, il y eut des oisons, des grues, des geais et des guêpes ; l'autorité des assemblées œcuméniques ne dépend pas de la qualité des personnages qui y prirent part, mais du témoignage sincère qu'ils rendirent à la doctrine de foi *toujours crue et toujours professée.* L'Eglise parla ainsi par eux, et c'est le témoignage seul de l'Eglise qu'il faut écouter et suivre.

Parmi les signataires des actes du concile, on remarque trois évêques Scythes : Terentius, Ætherius et Sevastinus.

Leurs siéges étaient situés vers le Bas-Danube, sur la côte nord de ce fleuve. Les Romains donnaient le nom de Scythie méridionale à ces régions qui ont reçu depuis les noms de Bessarabie, de Roumanie, de Transylvanie et de Slavonie. Terentius était

évêque de Tomes, capitale de la province. Il avait sans doute succédé à Vétranion, cet évêque qui avait si énergiquement résisté à l'empereur arien Valens[1].

Dès le second siècle de l'ère chrétienne, le christianisme avait été prêché aux Scythes et parmi eux il y avait de nombreux chrétiens[2].

Au troisième siècle, ils firent des incursions dans l'Empire romain, jusqu'en Cappadoce et en Galatie. Ils ramenèrent dans leur pays un grand nombre de prisonniers chrétiens qui contribuèrent à la propagation de l'Evangile parmi eux[3]. Au nombre de ces prisonniers étaient les ancêtres du célèbre Ulphilas.

Les peuples méridionaux que les Romains appelaient Scythes, appartenaient à une race particulière, distincte de celle des Scythes du Nord; on donna à cette race le nom de Goths ou Gèthes.

Au commencement du quatrième siècle, les Scythes du Nord envahirent la Scythie méridionale ou Gothie. Une partie des habitants de ce pays passa le Danube et s'établit dans les provinces de Thrace et de Macédoine[4], surtout du Danube au mont Hœmus[5]. Ils avaient alors un évêque nommé Théophile, qui assista au premier concile œcuménique de Nicée[6].

Pendant le quatrième siècle, l'Eglise gothique, sur les deux rives du Danube, fut entièrement organisée; elle avait ses évêques, son clergé, ses moines, ses vierges. Elle eut même alors des martyrs[7], car plusieurs de ses chefs étaient payens et manifestaient beaucoup de haine contre le christianisme. Ils firent de nombreux martyrs dont le plus célèbre fut saint Sabas, dont le nom est

[1] Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. VI, c. 21.
[2] Tertull., *Adv. Jud.* c. 7.
[3] Philostorg., *Hist.*, II, 5.
[4] Aujourd'hui, Bulgarie, Serbie, Bosnie, Herzégovine.
[5] Jornand., *De Reb. Getic.*
[6] Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. I, c. 8.
[7] Cyrill. Hierosolimit., *Catech.*, 109; 111; 40.

resté célèbre dans toute l'ancienne Scythie méridionale.

Cette persécution de l'Eglise scythique ou gothique fit grand bruit en Orient et en Occident [1]. Saint Basile de Césarée, ayant eu l'occasion d'écrire à son parent Soranus, duc des Scythes, le pria d'envoyer des reliques des nouveaux martyrs à Césarée, sa patrie [2]. Soranus s'adressa à Ascholios, cappadocien comme lui, et qui était devenu évêque de Thessalonique, capitale de la Macédoine. Cet évêque avait assisté au deuxième concile œcuménique, quoique son nom ne figure pas parmi les signatures qui ont été conservées. C'était un saint évêque, très-orthodoxe et qui s'était ouvertement montré partisan du grand Athanase.

Ascholios avait reçu comme des frères les chrétiens que les violences des chefs Goths avaient forcé de passer le Danube. Parmi eux, il y avait certainement des descendants de ses anciens compatriotes emmenés prisonniers en Gothie. Ces fidèles recueillirent avec soin les reliques de leurs martyrs, et lorsque Basile en demanda à Soranus, ils purent charger Ascholios de lui envoyer celles de saint Sabas. Ascholios joignit à cet envoi une lettre, écrite au nom de l'Eglise de Gothie [3].

Déjà Ascholios avait écrit à Basile qui lui avait demandé des renseignements sur l'union qui règnait dans les Eglises des contrées lointaines qu'il habitait.

Basile ayant reçu la lettre de l'Eglise de Gothie et les reliques de saint Sabas, écrivit à l'évêque de Thessalonique pour le remercier [4].

« Vous m'avez si bien raconté, lui dit-il, les combats des martyrs, que j'ai cru, en vous lisant, en avoir le tableau sous les yeux. J'ai lu votre lettre plusieurs fois et j'y ai retrouvé ces temps anciens où les Eglises étaient

[1] Socrat., *Hist. Eccl.*, IV, 33; Sozom., *Hist. Eccl.*, VI, 37; August., *De Civit. Dei*, XVIII. 52; Ambros., *In Luc.*, II, 37.

[2] S. Basil., *Epist.*, 155.

[3] D. Ruinart, *Act. sinc. Martyr.*; Menolog. 26 Mart.

[4] S. Basil., *Epist.*, 154, 164 et 165 ad Aschol.

si florissantes, parce que leurs racines étaient enfoncées dans la foi ; que les liens d'union étaient la charité; que leurs membres respiraient ensemble comme s'ils n'avaient eu qu'un même corps. Je vivais en esprit dans ces temps anciens lorsqu'un martyr nous est venu des pays barbares, situés au-delà du Danube, nous prêcher la foi pure qui y règne. »

Les Goths étaient donc alors orthodoxes. Depuis, l'arianisme fit parmi eux beaucoup de ravages.

On attribue à Ulphilas l'introduction de l'arianisme parmi les Goths. Cette accusation n'est pas absolument fondée. Ulphilas [1], cappadocien d'origine, avait passé le Danube avec ses compatriotes; il avait entrepris de les civiliser. Pour cela, il avait écrit, en caractères grecs, dans leur langue, qui ne possédait pas d'alphabet jusqu'alors, et il avait traduit en cette langue une partie des saintes Ecritures. Il était évêque au moment où ses compatriotes commencèrent à passer le Danube. Lorsqu'ils passèrent ce fleuve en plus grand nombre, avant l'invasion des Huns, Ulphilas fut délégué auprès de Valens pour obtenir l'autorisation de s'établir en Thrace et les provinces adjacentes. Valens autorisa cette immigration, à condition que les Goths accepteraient la formule captieuse du concile de Rimini. Ulphilas ne vit dans cet acte qu'une logomachie qui ne touchait point à la vraie doctrine; il accepta la formule; les Goths se trouvèrent ainsi en relations avec les ariens sans professer l'arianisme. Lorsque Valens périt, on voulait s'opposer à l'immigration gothique qu'il avait autorisée. Les Goths étaient orthodoxes, c'est pourquoi leurs évêques, au deuxième concile œcuménique, comptèrent parmi les orthodoxes [2].

[1] Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. IV., 33, 34, 38; Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. IV, c. 33; Sozomen.. *Hist.*, VI, 39.

[2] Sozomène (VI. 21), affirme que les Scythes ou Goths, au moment de leur conversion au christianisme, n'avaient qu'un évêque, celui de Tomes, ville opulente située sur la rive gauche du Pont-Euxin. A la fin du quatrième siècle, ils en avaient plusieurs.

Les évêques Scythes avaient sans doute reçu la lettre de convocation de Théodose, car leurs princes étaient vassaux de l'empereur de Constantinople; de plus, ils se rattachaient à l'Eglise orientale d'où la foi était venue à leurs Eglises et ils s'intéressaient aux questions si graves qui divisaient les chrétiens.

Il n'est point étonnant que, n'appartenant pas directement à l'empire, leurs Eglises n'aient pas été comprises dans les classifications qui furent dressées au concile. Les Eglises gothiques étaient et restèrent acéphales.

Le deuxième concile œcuménique constitua les patriarchats et appliqua à l'Eglise les divisions civiles de l'empire romain, afin que la juridiction de chaque évêque fut clairement déterminée [1]. Jusqu'alors les démarcations s'étaient établies d'après l'usage; le concile œcuménique de Nicée avait confirmé ces usages; mais ce fut le deuxième concile œcuménique qui rendit légale la division par patriarchats, exarchats, provinces et cités. On considéra les évêques des villes *capitales*, comme patriarches, selon leur rang. Depuis la fondation de Constantinople, cette ville était considérée comme la capitale de l'empire en Orient; Rome restait capitale de l'empire en Occident. On laissa à cette ville, dans la géographie ecclésiastique, le premier rang qu'elle avait dans l'empire; Constantinople fut au second rang; Alexandrie, capitale de l'empire en Afrique; Antioche, capitale de l'empire en Asie, eurent le troisième et le quatrième rang.

Jérusalem eut un rang exceptionnel, à cause des souvenirs sacrés qu'elle rappelait; son évêque ne fut même pas métropolitain de Palestine, titre qui appartenait à l'évêque de Césarée, capitale de la province; mais il fut cependant considéré exceptionnellement comme patriarche.

L'Eglise entière fut ainsi groupée autour de cinq pa-

[1] Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 8.

triarches qui étaient autant de centres pour les provinces. Les évêques des capitales de provinces ou métropoles furent des centres autour desquels se groupèrent les évêques des simples villes ou cités.

Cette organisation de l'Eglise survécut à l'empire romain et s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Outre les grandes capitales et les métropoles, certaines villes avaient un rang intermédiaire et étaient considérées comme des capitales de second degré. Leurs évêques portèrent le titre d'exarche ou de primat et furent considérés comme chefs d'Eglises autonomes ou autocéphales, c'est-à-dire, indépendantes des patriarches.

Les Pères du deuxième concile œcuménique, après avoir confirmé la foi de Nicée et jeté les bases de l'organisation extérieure de l'Eglise, retournèrent à leurs Eglises respectives; mais l'été suivant [1], la plupart, pour des raisons diverses, retournèrent à Constantinople et se réunirent de nouveau en concile. Ils trouvèrent à Constantinople une lettre qui les convoquait à un concile de Rome que l'on annonçait devoir être fort important.

Pour comprendre cette démarche, il faut raconter ce qui avait eu lieu en Occident depuis un an.

Tandis que le deuxième concile œcuménique se tenait à Constantinople, les évêques occidentaux se réunissaient à Aquilée [2].

Le but principal du concile était de condamner deux évêques ariens, Palladius et Secondianus, s'ils ne voulaient rétracter leurs erreurs. Palladius et Secondianus avaient demandé un concile œcuménique de l'Orient et de l'Occident pour juger leur cause; mais Ambroise, de Milan, avait persuadé aux empereurs Gratianus et Valentinianus II, qui gouvernaient l'Occident et Théodose qui gouvernait l'Orient, qu'il était fort inutile de déranger

[1] Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 8.

[2] *Gesta Concil. Aquileiens.*, inter. Ambros. op.; Ambros., *Epist.*, 4, 7, 8.

tant d'évêques pour une cause qui regardait plutôt la personne de deux évêques hérétiques que la doctrine déjà tant de fois définie clairement D'après Ambroise, une réunion d'évêques d'Italie et de quelques provinces voisines suffisaient pour la circonstance [1]. Les empereurs furent de son avis. La plupart des évêques du concile appartenaient au nord de l'Italie; mais les autres provinces, excepté l'Espagne, envoyèrent des délégués. Valerianus d'Aquilée présida la réunion; l'évêque qui y exerça le plus d'influence fut Ambroise de Milan [2].

Les évêques gaulois de la Viennoise et des deux Narbonnaises avaient envoyé au concile pour les représenter, Constantius d'Orange et Proculus de Marseille. Le concile leur écrivit pour les remercier de leur concours et leur apprendre que Palladius et Secondianus avaient été condamnés après avoir été convaincus de soutenir l'hérésie d'Arius [3]. Il rendit compte aux empereurs des discussions qui avaient eu lieu dans l'assemblée et les pria de chasser de Milan, Julianus Valens, évêque arien de Pettau, lequel avait dédaigné de se rendre au concile, et d'empêcher les réunions que les Photiniens tenaient à Sirmium.

Il est à remarquer que ce fut surtout à dater du règne de Gratianus que les évêques occidentaux en appelèrent au pouvoir temporel contre les adversaires de l'Eglise.

Le concile d'Aquilée écrivit une seconde lettre aux empereurs pour les prier d'éloigner de Milan, Ursinus, l'antagoniste de Damasus de Rome. Il paraît que le préfet de Rome s'était déclaré en sa faveur, de sorte que le peuple romain était en suspens sur le parti qu'il avait à prendre [4]. Les Pères accusaient Ursinus de faire cause commune avec Valens et les autres ariens.

[1] Decret. Imperial. inter *Gest. Conc.; Conc. Epist. ad Imperat.*, inter Ambros., *Epist.* 10, class. 1, édit. Bénéd.

[2] *Gesta Conc. Aquileiens*, inter *Epist.* Ambros., class. 1, ant. *Epist.* 9.

[3] Ambros., *Epist.* 9, class. 1.

[4] Int. Amb., *Epist.*; class. 1, *Epist.* 11.

Les partisans d'Ursinus ne s'étaient point découragés; les violences de Damasus et les décrets d'exil qu'il avait obtenus contre eux ne les avaient point fait abandonner celui qu'ils considéraient comme évêque légitime de Rome. Damasus cherchait à les faire passer pour hérétiques en leur donnant le titre de *Lucifériens*, afin de faire croire qu'ils formaient une secte hérétique; mais ils prouvaient qu'ils étaient catholiques et que Lucifer de Cagliari avait enseigné la doctrine orthodoxe.

En effet, si cet évêque avait eu le tort de se séparer des autres évêques pour des questions disciplinaires, on ne pouvait lui reprocher aucune hérésie. Les plus grands évêques d'Orient et d'Occident l'avaient en haute estime. Damasus se donnait tort en cherchant à faire passer pour hérétique un savant évêque qui avait joui dans toute l'église d'une légitime influence et dont les ouvrages étaient incontestablement supérieurs aux siens. Les écrits théologiques de Lucifer sont assurément plus sérieux que les petites poésies avec lesquelles Damasus amusait les matrones romaines.

Les partisans d'Ursinus continuèrent à être persécutés tant que Damasus vécut, mais l'empereur Théodose leur donna depuis gain de cause et défendit de les traiter comme des hérétiques [1].

Dans leur lettre, les évêques d'Aquilée jugeaient qu'Ursinus était d'autant plus coupable de troubler l'Eglise romaine, qu'elle avait conservé la très-sainte foi des apôtres, et que d'elle émanaient les droits de la vénérable communion.

En effet, l'Eglise de Rome était alors orthodoxe; l'importance qu'elle avait comme Eglise de la première capitale de l'empire et la seule apostolique de l'Occident, la rendaient comme l'intermédiaire ordinaire de la communion entre l'Orient et l'Occident. Cette Eglise ayant alors

[1] Théodos., *Rescript. Pro Marcellin. et Faustin. Presbyt.*

deux évêques, le concile voyait là un grave inconvénient pour l'Eglise entière [1].

Le concile écrivit une troisième lettre aux empereurs pour les féliciter de la paix rendue aux Eglises en Orient comme en Occident [2]. Mais ils ajoutent que l'Orient est troublé à propos de Paulinus d'Antioche, que l'Occident regardait comme évêque légitime et ils pensaient qu'il faudrait assembler un concile à Alexandrie pour terminer cette question.

Le concile d'Aquilée s'étant séparé, les évêques italiens suivirent Ambroise à Milan. Ils y entendirent parler de ce qui s'était fait au concile de Constantinople, non encore considéré comme œcuménique. Ils n'avaient que des détails inexacts sur ce concile, et, en général, sur les affaires d'Orient. Ils jugèrent cependant opportun d'écrire à l'empereur Théodose [3].

Ils rappellent d'abord qu'en Occident on avait décidé que si un des deux évêques d'Antioche mourait, l'autre serait reconnu universellement comme légitime. Le concile de Constantinople n'avait pas tenu compte de cette décision et avait nommé Flavianus, évêque d'Antioche, à la place de saint Meletios.

Les évêques italiens blâment également l'élévation de Nectarius sur le siége de Constantinople, et ils prétendent que l'évêque légitime était Maximus le Cynique. Cet imposteur avait colporté en Occident des lettres de communion que lui avait données Pierre d'Alexandrie, de sorte que, en Italie, on le considérait comme évêque légitime de Constantinople et l'on ne tenait aucun compte de ce que Grégoire le Théologien avait écrit de la consécration sacrilége de cet intrus.

[1] On prévoit bien que les partisans de la papauté ont abusé des paroles du concile d'Aquilée en faveur de leur théorie. Nous faisons remarquer que le concile ne constatait que *des faits* sans en tirer aucune conséquence doctrinale en faveur des évêques de Rome.

[2] Int. Ambros. *Epist.*; class. 1, *Epist.* 12.

[3] *Ibid.*, *Epist.* 13.

Ambroise savait bien que c'était au zèle de Grégoire le Théologien que l'on devait la résurrection de l'orthodoxie à Constantinople [1]; et il place ce grand évêque sur la même ligne que Damasus de Rome, Pierre d'Alexandrie et lui-même Ambroise de Milan, parmi les défenseurs de la saine doctrine contre les ariens. On a donc peine à comprendre comment les évêques italiens ont pu ignorer que Grégoire avait été élevé régulièrement sur le siége de Constantinople. Ils disent que Grégoire, se conformant à la tradition des Pères, ne s'était point considéré comme évêque de Constantinople [2]. C'était vrai avant le deuxième concile œcuménique; mais, après le concile, Grégoire s'était bien considéré comme évêque de Constantinople.

Les évêques du concile de Milan font, dans la même lettre, injure au concile œcuménique de Constantinople, en affirmant que les Pères de cette assemblée avaient préféré juger seuls la cause de Maximus que de concert avec l'Occident. Ils font beaucoup trop d'honneur à Maximus en comparant sa conduite à celle de saint Athanase et de Pierre d'Alexandrie qui avaient sollicité le jugement des Eglises de Rome, d'Italie et de tout l'Occident dans leurs différends avec les ariens.

En rappelant ces faits, les évêques se hâtent de dire qu'ils ne demandent pas, comme une prérogative, le droit de juger, dans les choses qui regardent l'Orient, mais qu'ils demandaient seulement à participer aux décisions communes [3].

Ces évêques ne connaissaient pas encore les prétentions qu'un d'entre eux, celui de Rome, devait plus tard s'attribuer comme juge suprême dans l'Eglise. Les évêques occidentaux, on doit le remarquer, ne considéraient pas le recours de saint Athanase et de Pierre d'Alexandrie aux Eglises occidentales, comme un appel à

[1] S. Ambros., *De Spirit Sanct.*, lib. I, prolog. §§ 17, 18.
[2] Ambros., *Epist.*, 13, § 4.
[3] S. Ambros., *ibid.*

ces Eglises ; encore moins comme un appel à l'Eglise de Rome comme Eglise mère et souveraine.

Maximus ne pouvait, à aucun titre, revendiquer le siége de Constantinople ; on le savait trop bien en Orient pour que l'on pût y prendre au sérieux la proposition d'un concile œcuménique pour s'occuper de cet infâme imposteur.

Théodose répondit aux évêques italiens [1] d'une manière si péremptoire qu'ils n'eurent qu'à offrir des excuses et à se retrancher dans les bonnes intentions qui avaient dicté leur lettre [2]. Ils ne jugèrent pas utile d'insister ni sur le concile d'Alexandrie, ni sur le concile œcuménique de Rome qu'ils avaient proposé. Ils ajoutèrent qu'ils avaient encore un autre but en demandant un concile occidental, c'était d'éclaircir la question si embrouillée de l'apollinarisme.

L'évêque de Rome s'était laissé tromper par l'apollinariste Vitalis, d'Antioche, qui espérait succéder à saint Meletios. Voyant que Flavianus lui avait été préféré, il fit schisme, et alla à Rome où il répandit de nouveaux préjugés touchant les affaires d'Antioche.

L'Occident n'était pas heureux dans le choix de ses amis. Vitalis avait voulu se mettre en bonnes relations avec Paulinus, afin de mieux tromper l'Occident qui le regardait comme légitime évêque d'Antioche. On reçut donc Vitalis comme orthodoxe après les déclarations captieuses qu'il présenta.

Il distinguait en Jésus-Christ l'âme de l'esprit, et, tout en affirmant que le Christ était un homme parfait, il soutenait que la divinité remplaçait en lui ce que dans les hommes ordinaires on appelle esprit [3]. D'après saint Epiphane, Vitalis était évêque ; ce qui donne à penser qu'il s'était fait conférer l'ordination pour succéder à saint Meletios, quoiqu'il n'eût pas été élu.

[1] S. Amb., *Epist.*, 14, § 4.

[2] *Ibid.*

[3] Epiph. *Hæres.* 77, §§ 20 et seq.

Vitalis était connu en Orient comme apollinariste. L'hérésie d'Apollinaire avait bien été condamnée quatre ans auparavant dans un concile de Rome, d'après l'avertissement de Basile de Césarée, et alors que Pierre d'Alexandrie était dans cette ville[1]. Mais la communion accordée à Vitalis avait éveillé en Orient des soupçons sur l'orthodoxie occidentale ; c'est pourquoi les évêques Italiens, en répondant à Théodose, soulevèrent cette question de l'apollinarisme sur laquelle, selon eux, il faudrait répandre de nouvelles lumières et entendre ceux qui étaient en cause.

On l'examina dans un concile de Rome qui fut assemblé en 382, en même temps qu'avait lieu à Constantinople un synode que l'on peut considérer comme la suite du concile œcuménique tenu l'année précédente. Il adressa au concile de Rome une lettre très-importante et que nous allons faire connaître[2] :

« Aux seigneurs très-honorés, aux révérendissimes frères et collègues Damasus, Ambrosius et autres saints évêques assemblés dans la grande ville de Rome, le saint synode des évêques orthodoxes assemblés dans la grande ville de Constantinople,

« Salut dans le Seigneur !

« Nous croyons inutile de vous raconter, comme si vous les ignoriez, les malheurs dont les ariens nous ont accablés alors qu'ils étaient puissants. Nous ne pensons pas, en effet, que Votre Piété qui a dû y compatir, s'en soit si peu occupée que nous soyons obligés de lui en donner connaissance. Nos calamités étaient telles qu'elles n'ont pu rester inconnues. La mémoire de nos persécutions est encore trop fraîche pour que non-seulement ceux qui les ont supportées, mais encore ceux qui ont dû y prendre part par charité, aient pu les oublier. Hier encore, on peut le dire, ou avant-hier, des milliers d'exilés revenaient à leurs Eglises ; on rapportait les restes

[1] Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. VI, c. 25.
[2] Theodoret., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 9.

de ceux qui étaient morts loin de leur patrie ; quelques-uns, en arrivant, étaient reçus à coups de pierre et mouraient comme le bienheureux Etienne, trouvant dans leur patrie des traitements pires que ceux dont ils avaient souffert en terre étrangère. Plusieurs ont supporté de si affreux supplices qu'ils portent encore sur leurs membres les stigmates du Christ. Qui pourrait dire les pertes éprouvées par les villes et les particuliers, les proscriptions, les pièges, les injures, les emprisonnements dont nous avons eu à souffrir? Véritablement les calamités sont tombées sur nous en trop grand nombre ; c'était sans doute pour la punition de nos péchés que Dieu les permit ; et c'est dans sa bonté qu'il nous envoya ces épreuves. Nous devons donc remercier Dieu qui a instruit ses serviteurs au moyen de ces afflictions et qui, dans sa miséricorde, nous en a délivrés.

« Nous avons été fort occupés à restaurer les églises ; nous avons eu besoin de beaucoup de temps et de travail pour guérir le corps de l'Église, épuisé pour ainsi dire par une longue maladie et le rappeler à son ancienne santé. Tout en étant délivrés des violences de la persécution et quoique mis en possession des Églises dont les hérétiques nous avaient dépouillés, nous avons beaucoup à souffrir des loups qui, chassés des bergeries, entraînent des brebis dans les forêts, tiennent des assemblées ennemies, excitent des émeutes, et cherchent à nuire aux Églises par tous les moyens. En de telles circonstances nous avions besoin de tout notre temps.

« Aujourd'hui que, par la grâce de Dieu, vous êtes assemblés en concile à Rome, obéissant à vos sentiments d'amour fraternel, vous nous avez fait inviter à votre assemblée, comme membres du même corps, par les lettres d'un très-religieux empereur ; nous désirerions ardemment avoir les ailes de la colombe pour voler vers vous ; mais nous obéirions ainsi plutôt à nos désirs qu'aux intérêts de nos Églises qu'il nous faudrait abandonner.

« L'année dernière, lorsque le très-pieux empereur

Théodose eût reçu les lettres du concile d'Aquilée, nous n'étions préparés que pour un voyage à Constantinople et nous n'apportions que pour le concile tenu en cette ville, l'adhésion des évêques qui étaient restés dans leurs Églises Nous ne savions pas alors que nous serions invités à faire un plus long voyage, et nous ne l'avons appris qu'à Constantinople. Nous avons donc été obligés de vous déléguer seulement nos très-honorés frères et collègues, les évêques Cyriacus, Eusebius et Priscianus, pour vous attester notre union avec vous et notre zèle pour la saine doctrine, promulguée à Nicée de Bythinie par trois cent dix-huit Pères, et pour laquelle nous avons supporté les persécutions, les cruautés des empereurs et des juges. »

Les évêques orientaux exposent ensuite cette foi de Nicée qui consiste dans l'unité d'essence en Dieu et dans la trinité des personnes. Comme le mot grec qui signifie *personne* pouvait aussi signifier *substance* et que les Occidentaux préféraient un mot qui signifiait plus particulièrement *personne*, les Pères du concile de Constantinople se servent des deux expressions comme équivalentes [1], afin qu'on ne pût soulever aucune difficulté. Dans leur profession de foi, ils condamnent l'apollinarisme et renvoient les Pères du concile de Rome, pour plus amples détails, aux actes du concile d'Antioche et du dernier concile de Constantinople. Le concile d'Antioche dont ils parlent est sans doute celui qu'on a appelé *de la dédicace*, et dans lequel les ariens eux-mêmes, en minorité, avaient été obligés de souscrire une profession de foi orthodoxe. Ce concile avait toujours joui en Orient d'une très-haute autorité.

Les Pères du concile de Constantinople continuent ainsi :

[1] Ἐν τρεσὶ τελείαις ὑποστάσεσιν, ἤγουν τρισὶ τελείοις προσώποις.

Nous avons vu que saint Grégoire le Théologien, au concile œcuménique, avait déjà proposé de faire cette concession aux Occidentaux peu familiarisés avec le grec.

« En ce qui concerne l'administration particulière des Églises, la coutume et la décision des saints Pères de Nicée, ont établi que, dans les provinces, les évêques de la province fassent les ordinations épiscopales, en s'adjoignant, s'ils le veulent, les évêques des provinces limitrophes. Nous vous faisons savoir que les Églises sont administrées ainsi chez nous, et que c'est ainsi qu'ont été établis les évêques des plus illustres Églises. C'est ainsi que pour l'Église de Constantinople que nous pouvons appeler nouvelle, puisque nous venons de l'arracher à l'hérésie, le très-pieux et très-vénérable Nectarius a été choisi pour évêque dans un concile œcuménique, en présence du très-religieux empereur Théodose, avec l'assentiment unanime du clergé et du peuple. Pour la très-antique et vraiment apostolique Église d'Antioche de Syrie, où le vénérable nom de chrétien a été prononcé pour la première fois, tous les évêques de la province et du diocèse[1] d'Orient se sont réunis pour ordonner évêque le très-vénérable et très-pieux Flavianus, avec le consentement de toute l'Église qui n'avait qu'une voix pour le louer. Nous vous faisons savoir également que le très-vénérable et très-pieux Cyrille, est évêque de Jérusalem, l'Église-mère de toutes les Églises; autrefois, il fut ordonné canoniquement par les évêques de la province, et, en plusieurs lieux, il a combattu contre les ariens. »

Le concile demande aux évêques occidentaux d'entrer en communion avec ces trois patriarches, afin de faire cesser toutes les discussions personnelles qui agitaient l'Église.

On possède du concile de Constantinople (382), deux canons qui ont été souvent attribués au concile œcuménique de 381.

Voici le premier :

[1] Le mot *diocèse* signifiait alors, dans le style romain, une agglomération de plusieurs provinces. Antioche était, non-seulement capitale de la *province d'Asie*, mais du *diocèse oriental*.

« En ce qui concerne le Mémoire des Occidentaux [1], nous reconnaissons aussi comme orthodoxes, tous ceux qui, à Antioche, professent l'égale divinité du Père, du Fils et du saint Esprit »

Dans le second, le concile défend d'attaquer légèrement les évêques, comme on le faisait trop souvent. Il décide que les hérétiques, les schismatiques et ceux qui sont sous le coup de quelque accusation, ne peuvent être reçus comme accusateurs des évêques.

Quant à ceux qui ont à se plaindre des évêques et qui peuvent les accuser, ils doivent porter leurs griefs devant le concile provincial, pour les choses ordinaires, et devant le concile patriarchal (on disait alors *diocésain*), pour les choses graves.

Le concile œcuménique, c'est-à-dire, composé de tous les patriarchats, ne devait pas être choisi comme tribunal chargé de juger les affaires particulières. Il n'avait à s'occuper que de la doctrine et des affaires générales de l'Eglise. On appelait *œcuménique*, en Orient, un concile, représentant les quatre patriarchats orientaux. C'est ainsi que les évêques du concile de 382 appellent *œcuménique* celui de 381, quoique le patriarchat de Rome n'y eut même pas été convoqué.

Le concile de Rome qui reçut la lettre des évêques orientaux fut présidé par Damasus. Les principaux membres furent : Ambroise de Milan, Britton, Ascholios de Thessalonique, Anémius de Sirmium. Epiphane [2],

[1] On a beaucoup disserté pour savoir quel était ce mémoire. On a vu précédemment par une lettre du concile d'Aquilée, ce que l'on avait décidé en Occident, touchant la succession du siége d'Antioche. Les Occidentaux avaient envoyé aux Orientaux un mémoire à ce sujet. La base de ce mémoire était que : Les partisans de Meletios et de Paulinus étant tous orthodoxes, reconnaîtraient comme leur pasteur légitime, le survivant des deux. En Orient, on admettait l'orthodoxie des deux partis, mais on ne pouvait admettre la décision anti-canonique de l'Occident par rapport à l'épiscopat légitime ; car, pour cet épiscopat légitime, il fallait l'élection du clergé et du peuple et l'ordination par les évêques de la province. La décision des Occidentaux blessait ces règles canoniques.

[2] Hieron., *Epist.*, 108 *ad Eustach.* édit. Vallarsi.

évêque de Salamine en Chypre, y assista, quoique son siége fut acéphale et n'appartint pas à l'Occident. Paulinus d'Antioche y assista également et y obtint que l'Occident n'accorderait sa communion ni à Flavianus, ni aux évêques de Tarse et de Bérée qui l'avaient ordonné.

Le concile, éclairé par les évêques orientaux sur Maximus le cynique, n'osa soutenir la cause de cet intrigant.

Le concile de Rome condamna aussi l'hérésie d'Apollinaire et Jérôme qui était venu d'Orient à Rome, fut chargé de rédiger une profession de foi, pour les apollinaristes qui voudraient entrer en communion avec l'Eglise [1].

Damasus, après le concile de Rome, adressa aux Orientaux une lettre dans laquelle on rencontre, pour la première fois, des expressions dont les évêques de Rome ont depuis abusé pour affirmer leur suprématie dans l'Église.

Nous avons donné la lettre écrite au concile de Rome par celui de Constantinople. On a pu y remarquer une critique indirecte du peu de zèle que les évêques occidentaux avaient montré pour venir en aide à leurs frères d'Orient persécutés. Saint Basile leur avait fait à ce sujet des reproches mérités. En outre, les Orientaux, en condamnant l'apollinarisme et la doctrine de Vitalis, sans nommer ce personnage, avaient fait comprendre à Damasus qu'il s'était laissé tromper par cet hérétique. Enfin, en se prononçant formellement en faveur de Nectarius, de Flavianus et de Cyrille de Jérusalem, le concile de Constantinople avait condamné l'Occident qui refusait sa communion à ces saints évêques.

[1] Ruf., *De Adult., op. Origen.*; Hieron., lib. II, *Cont. Ruf.* — On rapporte que Jérôme s'appuya de l'autorité de saint Athanase pour donner à Jésus-Christ le titre de *homme du Seigneur* ἄνθρωπος Κυριακὸς. Les apollinaristes demandèrent l'ouvrage indiqué; mais il se trouva que les mots cités par saint Jérôme y étaient en surcharge sur des mots grattés. Etait-ce une correction ou une falsification? Qui en était responsable? Ruffin en accusa Jérôme lorsqu'il devint son ennemi.

Damasus sentit les coups qui lui étaient portés d'une manière qui, pour être indirecte, n'en était que plus sensible ; c'est à ce sentiment qu'il faut sans doute attribuer le ton de supériorité qu'il crut devoir prendre. Il feint d'abord de croire que les évêques orientaux avaient eu de la déférence pour le siége de Rome, lorsque, en réalité, ils n'avaient écrit qu'au concile occidental réuni à Rome.

« Très-honorés fils, leur dit-il [1], vous vous relevez vous-mêmes, lorsque Votre Charité rend au siége apostolique la révérence qui lui est due. Nous nous reconnaissons bien indignes d'occuper un siége sur lequel un saint apôtre s'est assis pour nous enseigner les règles que nous devons suivre dans le gouvernement qui nous a été confié ; mais nous faisons tout notre possible pour parvenir au bonheur glorieux dont il jouit. »

Sous ces paroles vagues on sent une tendance vers cette autorité que l'on a depuis reconnue, en Occident, à l'évêque de Rome comme successeur de saint Pierre. Damasus, comme on l'a vu précédemment, était un homme très-orgueilleux, ami du pouvoir, et qui ne reculait pas devant la violence pour le conserver et l'augmenter. Il n'est pas étonnant que, blessé par la lettre du concile de Constantinople, il n'ait voulu affirmer la prétendue autorité de son siége et sa supériorité personnelle. C'est pour cela sans doute qu'il écrivit, en son nom, au lieu d'écrire au nom du concile, comme ses prédécesseurs, et qu'il appela les évêques orientaux ses fils, au lieu de leur donner, à l'exemple de ses prédécesseurs, les titres de frères et collègues.

Dans sa lettre, Damasus ne parla que de l'apollinarisme, prétendant qu'il avait été déjà condamné à Rome depuis plusieurs années.

Il ne fit pas mention des divisions de l'Église d'Antioche, mais afin de prouver qu'il ne reconnaissait que Paulinus pour évêque de ce siége, il adressa à cet

[1] Théod., *hist. Eccl.*, lib. V, c. 10.

évêque, lorsqu'il eût quitté Rome, et qu'il était encore à Thessalonique, une longue profession de foi dans laquelle il anathématise toutes les hérésies [1].

Le concile de Rome s'était formellement prononcé contre Flavianus d'Antioche et les évêques qui l'avaient consacré [2].

Les Orientaux, réunis de nouveau à Constantinople, peu de temps après le concile de Rome (383), se prononcèrent contre la décision de ce concile relativement à Flavianus d'Antioche et à ses deux consécrateurs.

Ce concile de Constantinople eut une très-grande importance. Théodose y avait convoqué non-seulement les évêques orthodoxes, mais ceux des différentes sectes qui troublaient l'Orient. Il espérait qu'une discussion publique entre tous ces évêques pourrait amener la conciliation [3]. Il fit part de son projet à Nectarius en le chargeant de préparer les questions sur lesquelles la discussion serait établie, afin d'établir les bases de l'union entre tous les membres de l'Église de Jésus-Christ. Nectarius, de retour chez lui, fut très-inquiet au sujet du projet de l'empereur et résolut d'en conférer avec Agelius, évêque des novatiens de Constantinople. Cet évêque, séparé de l'Église pour des questions disciplinaires, était très-orthodoxe sur la doctrine et s'était attiré l'estime universelle pour sa piété. Mais il était plus pieux qu'instruit ; il n'osa donner de lui-même un conseil à Nectarius et proposa d'en référer à Sisinius, homme savant, qui était alors simple Lecteur d'Agélius et devint son successeur. L'avis de Sisinius fut que l'on devait éviter toute discussion avec les hérétiques, car la discussion ne ferait qu'envenimer et aggraver les dissidences. Il vaut mieux, dit-il, demander aux hérétiques s'ils admettaient le témoignage des docteurs et des interprètes de l'Écri-

[1] Théod., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 11.
[2] Sozomen, *Hist. Eccl.*, lib. VII, c. 11.
[3] *Ibid.*, c. 12.

ture qui ont vécu avant les discussions actuelles. S'ils rejettent ces témoignages, leurs partisans scandalisés les abandonneront ; s'ils les admettent, on exposera ce que ces pères ont écrit, et l'on établira ainsi la véritable doctrine.

Cet avis plut à Nectarius. L'empereur l'approuva et demanda aux évêques des différentes sectes s'ils voulaient accepter, comme règle de foi, le témoignage des anciens docteurs. Cette proposition jeta la discorde parmi eux, car les uns et les autres n'avaient la même opinion ni sur l'autorité des anciens, ni sur les doctrines qu'il fallait leur attribuer, ni sur la manière de les interpréter. L'empereur comprit qu'ils voulaient tout simplement conserver leurs erreurs et qu'ils ne cherchaient pas la véritable doctrine. Il leur ordonna donc de lui présenter, au nom de chaque secte, une profession de foi.

Le jour fut fixé pour déposer ces pièces. Ce jour-là, Nectarius et Agelius se présentèrent au nom des orthodoxes ; Demophilos, ancien évêque arien de Constantinople, pour les ariens ; Eunomius lui-même pour les eunomiens ; Eleuzius de Cyrique pour ceux qu'on appelait macédoniens. Les sectes ariennes étaient aussi divisées entre elles qu'elles étaient opposées à la véritable Église. L'empereur n'accepta que la formule de foi dans laquelle on professait la trinité consubstantielle, et il déchira les autres. Les sectaires reprochèrent à leurs chefs d'avoir donné sottement à l'empereur la preuve de leurs divisions intestines, les abandonnèrent pour la plupart et adhérèrent à la doctrine orthodoxe. L'empereur promulgua une loi par laquelle il était défendu aux évêques sectaires d'en ordonner d'autres ; plusieurs d'entre eux furent proscrits, d'autres furent privés de leurs droits civiques ; les transgresseurs de ces lois étaient menacés des peines les plus rigoureuses.

Théodose, comme le remarque Sozomène, ne mit pas ses menaces à exécution ; il ne voulait pas punir les coupables, mais les effrayer, afin de les amener à sa religion. Aussi donnait-il des louanges à ceux qui, sans y être forcés, revenaient à l'orthodoxie.

Théodose en Orient, comme Gratianus en Occident, pensait que l'intérêt politique demandait l'union religieuse. Les empereurs hérétiques Constantius et Valens, avaient abusé de leur pouvoir pour forcer leurs sujets à embrasser l'erreur. Les empereurs orthodoxes jugèrent qu'ils devaient réagir contre cet abus et mettre leur autorité au service de la doctrine orthodoxe.

Il faut reconnaître que l'immixtion de l'autorité impériale dans les questions doctrinales fit alors beaucoup plus d'hypocrites que de véritables fidèles.

Le collègue de Gratianus en Occident, Valentinianus II, tout en professant le christianisme, pensa que le paganisme avait autant de droits que le christianisme à la protection de l'État.

Ambroise de Milan lui écrivit à ce sujet la lettre suivante [1] :

« De même que tous ceux qui font partie de l'empire romain combattent pour vous, empereurs et princes de la terre, ainsi vous combattez vous-mêmes pour le Dieu Tout-Puissant et la sainte foi. Il n'y aura aucune sûreté si chacun n'adore pas véritablement le vrai Dieu, c'est-à-dire, le Dieu des chrétiens, c'est le seul vrai Dieu qui doive être adoré du fond du cœur, car les dieux des gentils sont des démons, selon la sainte Écriture.

« Tu es empereur très-chrétien, je m'étonne donc du bruit qui court que tu dois donner des ordres pour relever les autels des faux dieux, et subvenir aux frais des sacrifices profanes.

« Ceux qui n'ont jamais épargné notre sang et qui ont détruit nos églises, se plaignent des secours que nous obtenons, ils demandent pour eux des priviléges, eux qui, sous Julien, sont allés jusqu'à nous refuser le droit de nous instruire et de parler, et qui, même sous des empereurs chrétiens, sont parvenus à rendre illusoires les priviléges qui nous étaient accordés.

[1] S. Ambros, Epist. 17.

« Vous ne pouvez prendre, sans commettre un sacrilége, la décision que l'on vous demande et je vous supplie de n'y pas souscrire. »

On avait fait croire à l'empereur que le sénat de Rome était l'auteur de la supplique. Ambroise déclare qu'il n'en est rien, que les sénateurs chrétiens, en très-grand nombre, avaient remis à Damasus une déclaration dans laquelle ils attestaient qu'ils n'avaient jamais signé une semblable supplique. Damasus envoya cette déclaration à Ambroise qui pouvait en faire meilleur usage que lui, à cause de l'influence que lui donnaient, auprès des empereurs, sa capacité, sa sainteté et son ancienne position dans l'État. Ambroise a soin de dire à Valentinianus que Damasus avait été choisi pour évêque de Rome *par le jugement de Dieu*. Il s'était déclaré en toutes circonstances contre Ursinus, mais en même temps, il ne donne à l'évêque de Rome que le titre modeste de *sacerdos* de l'Église romaine. On était loin alors du titre de pontife-souverain, universel et infaillible.

Ambroise remit à l'empereur la déclaration des sénateurs chrétiens.

Ces sénateurs ayant appris que l'on devait demander le rétablissement du culte payen, ne s'étaient pas rendus à la séance et avaient déclaré qu'ils renonceraient à leur titre si ce culte était rétabli. Ambroise fait observer qu'il suffisait aux opposants de s'adresser directement à l'empereur et qu'ils ne pouvaient être obligés d'avoir des relations avec des collègues payens. Dans une cause religieuse ils ne pouvaient avoir un meilleur intermédiaire qu'un évêque, c'est pour cela qu'Ambroise s'était chargé de présenter leur déclaration.

En terminant sa lettre, Ambroise dit à Valentinianus qu'il fera affront à Dieu, à son père et à son frère, s'il autorise le rétablissement de l'idolâtrie.

Symmachus, préfet de Rome, avait principalement contribué à inspirer à Valentinianus de la sympathie pour le paganisme. Gratianus venait de mourir et Valen-

tinianus, son jeune frère, restait chargé du fardeau du pouvoir, beaucoup trop lourd pour son génie.

Les membres payens du sénat de Rome voulurent profiter de cette circonstance qui leur paraissait favorable à leur dessein, et ils chargèrent Symmachus, qui lui-même était payen, de transmettre leur supplique au jeune empereur [1]. Ils s'appuient sur le respect dû aux ancêtres pour rétablir un culte qui n'a pas été sans influence heureuse pour le bien de l'Etat, et l'autel de la Victoire qui était d'un aussi bon augure dans les luttes contre les barbares. Cet autel, les vieux sénateurs l'avaient trouvé établi, et leur désir était de le transmettre à leurs descendants.

Constantin avait fait enlever cet autel de la salle des séances du sénat. Julien l'avait rétabli. Valentinianus Ier l'avait toléré, mais Gratianus l'avait fait enlever de nouveau. Les sénateurs payens demandaient son rétablissement au jeune Valentinianus II.

Symmachus était rhéteur. Il met en scène Rome elle-même dans sa supplique et lui met dans la bouche ces paroles :

« Grands princes [2], pères de la patrie, respectez mes années qu'un culte pieux m'a données ! Que je puisse pratiquer les rites anciens, car je ne me repens point d'y avoir été fidèle ! Que je vive à ma guise, puisque je suis libre ! Ce culte a soumis l'univers à mes lois ; c'est lui qui a chassé Annibal de mes murailles et les Gaulois du Capitole. Ai-je vécu aussi longtemps pour recevoir des conseils dans mes vieux jours ? »

Au fond, dit Symmachus, c'est le même Dieu que l'on adore dans le paganisme et le christianisme ; la forme du culte seule est différente. Est-il si essentiel de s'attacher

[1] *Relat. Symmach. urbis præfect.* int. op. Ambros. *Epist.*, Class. 1. post. *Epist.* 17 ; Amm. Marcellin. Lib. XXI et XXVII.

[2] La requête était adressée pour la forme non-seulement à Valentinianus, mais à Théodose et à Arcadius que Théodose, son père, venait d'associer à l'empire.

à la forme? Les confiscations prononcées contre le paganisme rapporteront-elles beaucoup au trésor? Ne pourrait-on pas attribuer aux mesures prises contre le vieux culte la famine qui venait de décimer la population de Rome?

La requête des sénateurs payens était moins une discussion en faveur de l'idolâtrie, qu'il n'était plus possible de défendre, qu'un appel à la tolérance.

Ambroise ayant eu communication de la requête des sénateurs payens, la réfuta dans une seconde lettre à Valentinianus [1].

Le très-illustre préfet de Rome, dit-il, s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence; sa parole semble être d'or, mais en l'examinant de plus près, elle est en métal beaucoup moins précieux.

Il prétend que Rome demande son vieux culte; que les vestales doivent être rétribuées et entretenues comme autrefois; que la famine de Rome a été une punition pour l'abolition de ces vierges payennes.

Que dit Rome pour réclamer son ancien culte? Qu'il a repoussé Annibal de ses murailles et les Gaulois du Capitole. Mais n'eût-il pas mieux fait d'empêcher Annibal d'assiéger Rome? Ne sait-on pas que c'est une oie qui a jeté l'alarme et empêché les Gaulois d'entrer au Capitole? Jupiter aurait-il pris une oie pour interprète?

Rome parle de sa vieillesse; ce n'est pas la vieillesse en elle-même qui est respectable; et la vieillesse ne doit pas avoir honte de changer, si elle gagne au changement. Ambroise n'a pas de peine à établir que les chrétiens ne s'étaient pas emparés des biens des payens, tandis que ces derniers avaient souvent dépouillé les chrétiens. Quant aux revenus des Eglises chrétiennes, ils appartenaient plutôt aux pauvres, aux malheureux qu'au clergé, qui ne les employait qu'en œuvres de miséricorde.

Les sénateurs payens demandaient pour sept vestales

[1] Ambros., *Epist.* 18.

et des sacrificateurs, d'énormes revenus dont ils ne faisaient profiter personne ; tandis que des milliers de vierges chrétiennes et de prêtres, même privés des droits communs aux autres sujets de l'empire, savaient, dans leur pauvreté, faire le bien.

La famine de Rome et les maux survenus dans l'empire ne peuvent être attribués au renversement du vieux culte. Les vicissitudes humaines ont toujours été les mêmes, sous l'ancien culte comme sous le nouveau, et on ne peut en approfondir les raisons providentielles.

La réponse d'Ambroise réduisit à néant la requête de Symmachus et des sénateurs payens ; Valentinianus ne favorisa pas l'idolâtrie.

Ce culte était tombé trop bas pour que l'on pût espérer le relever. Symmachus ne pouvait réussir où Julien avait échoué. Non-seulement les villes avaient abandonné, pour la plupart, l'ancien culte, mais les campagnes elles-mêmes ouvraient les yeux à la lumière évangélique que leur annonçaient des hommes vraiment dignes de continuer la mission des apôtres

Cependant, une grande partie de la société était restée payenne, sinon par les pratiques du culte extérieur, du moins par les mœurs.

Rome surtout était le centre d'un luxe effréné, et d'usages qui n'avaient rien de chrétien Ce n'était pas sans raison que Symmachus avait prétendu que les formes du culte étaient la seule chose qui distinguât les chrétiens des payens. Si les noms des divinités avaient disparu, on adorait en réalité ces divinités comme par le passé.

Les écrivains payens et chrétiens sont d'accord pour flétrir l'immoralité de l'aristocratie et du peuple de Rome. Le clergé de la cité-Reine, vivant dans ce milieu de luxe et d'excès de tout genre, avait oublié les vertus évangéliques et s'abandonnait à tous les vices.

L'évêque Damasus n'avait pas échappé à l'accusation d'adultère ; et quoiqu'un concile l'eût déclaré innocent,

ses relations assidues avec les matrones romaines, laissèrent planer de graves soupçons sur son célibat. Ses petites pièces de poésie, faites pour charmer ces matrones, sont morales et pieuses, incontestablement, mais, alors comme aujourd'hui, on savait que des apparences dévotes couvraient souvent des passions qu'il fallait dissimuler.

Nous n'avons pas de preuve positive à l'appui des accusations dont Damasus fut l'objet, mais il est certain qu'il couvrait d'une tolérance peu épiscopale les mœurs dépravées de son clergé. Son ami Jérôme l'a démontré, sans le vouloir.

Jérôme arriva à Rome au moment où l'on tentait des essais de réforme vraiment chrétienne. Ce n'était pas l'évêque Damasus qui s'en préoccupait, mais une simple matrone, nommée Marcella. Elle était fille d'Albina, noble dame aussi distinguée par son esprit que par sa haute naissance. Lorsque Athanase s'était rendu à Rome pour se soustraire à ses persécuteurs, il aimait à visiter Albina et les clercs qui l'avaient accompagné s'entretenaient souvent avec elle des vertus pratiquées par les ascètes d'Egypte et de la Thébaïde [1]. Marcella, très-jeune alors, écoutait leurs récits avec avidité, et sentait naître en son cœur l'amour de la solitude et des vertus ascétiques. Par obéissance pour sa mère, elle se maria; mais son mari étant mort, elle résolut de rester veuve et de pratiquer les vertus dont les clercs d'Athanase lui avaient fait un tableau si touchant. Sa lecture de prédilection était la vie de saint Antoine dont saint Athanase lui avait remis une copie avant de quitter Rome. Elle se fit une solitude dans une petite maison des environs de Rome, et son palais du Mont Aventin se transforma en monastère. On la critiqua d'abord; mais de grandes dames furent touchées de ses exemples. Elles se rendirent au monastère-palais du Mont Aventin pour y prier et lire

[1] Ath. Apol. 1.; Hieron., *Epist.* 96. v. *It. Epist.* 21, 28, 47, 86.

les saintes Ecritures. Parmi elles on citait Asella qui avait partagé ses biens avec les pauvres; Furia, restée presque payenne par ses prétentions aristocratiques; Fabiola, qui dut expier, dans sa vieillesse, les légèretés de sa jeunesse; Marcellina et Félicitas, toutes distinguées par leur origine. Les plus nobles d'entre elles étaient Paula et ses deux filles Blesilla et Eustochium, qui représentaient les plus illustres familles de Grèce et de Rome.

Bientôt Marcella inspira à ses amies l'amour de la science aussi bien que de la piété. Les matrones romaines se contentaient de connaître quelques mots grecs; Marcella leur fit comprendre qu'il fallait étudier à fond la langue grecque pour obtenir une plus juste interprétation des saintes Ecritures, et toutes se mirent à étudier le grec dans cette pieuse intention. Plusieurs même apprirent l'hébreu afin de pouvoir chanter les psaumes dans la langue du roi-prophète. Parmi elles se distinguèrent Marcella et Paula. La première devint si profonde en cette langue que des prêtres venaient la consulter sur les difficultés qu'ils rencontraient dans les textes bibliques.

Le monastère-palais du Mont-Aventin ne fut pas sans influence pour la réforme des mœurs romaines; on peut le considérer comme le premier établissement occidental où l'on pratiqua la vie monastique.

Quelques hommes voulurent imiter cet exemple; mais nous verrons, par les critiques de Jérôme, qu'ils ne réussirent pas à Rome.

Jérôme fut témoin des vertus des compagnes de Marcella, lorsqu'il se rendit à Rome pour y suivre les cours du célèbre professeur Donatus.

Jérôme [1] était né dans la petite ville de Stridon, dans la province d'Aquilée, sur les confins de la Pannonie

[1] Hieron., *De script. Eccl.*, c. 135; *In Ruffin.* IV; *In epist. ad Galat.* 1.2.; *Epist.* 7. 14. 16. 18. 22. 28. 30.

et de la Dalmatie. Sa famille était riche et chrétienne. A Rome, il obtint de grands succès et beaucoup de réputation pour sa science et son éloquence.

Après un voyage à Trèves, résidence de l'empereur d'Occident, il se rendit de nouveau à Rome. Dans cette ville, comme à Trèves, il n'était préoccupé que de science; jour et nuit, il copiait des livres; il se composa ainsi une bibliothèque, en même temps qu'il développait ses connaissances.

Les mœurs de Rome eurent bien sur lui quelque influence, et il avoue avoir fait plus d'un faux pas dans la voie de la vertu; cependant, il se sentait une vive ardeur pour le bien, et son imagination ardente lui faisait parfois peut-être passer les bornes.

Pendant son séjour à Rome, il se passionna pour l'héroïsme de Melania qui conduisit, d'un œil sec, au tombeau son mari et deux de ses enfants; puis abandonna le troisième pour s'enfuir en Egypte où elle voulait pratiquer l'ascétisme le plus parfait. Jérôme la défendit avec une telle ardeur qu'on le soupçonna d'être guidé par un autre sentiment que celui de l'admiration. Il n'en était rien cependant.

Il quitta Rome pour se rendre à Aquilée où il trouva des amis, enflammés comme lui de l'amour de l'étude [1]. Parmi eux on connaît Ruffin, qui devint prêtre d'Aquilée et historien estimé; Bonosus, qui devint ascète dans un îlot de la côte dalmate; Heliodore, Chromatius, Eusebius et Jovinus qui devinrent évêques. Ces hommes remarquables et plusieurs autres résolurent d'imiter les ascètes de l'Égypte et se fondèrent çà et là de petites retraites pour y pratiquer les plus hautes vertus chrétiennes.

Jérôme se retira en Dalmatie, dans sa ville natale où il retrouva son frère Paulinianus. L'évêque Lupicinus n'approuva pas leur dessein de mener la vie monastique, et ameuta même contre eux la population ignorante et

[1] Hieron., *Epist.* 1. 5. 6. 7. 8. 36.

fanatique. Jérôme et son frère, pour éviter les persécutions « de ce pilote inhabile d'un navire brisé » se retirèrent à la campagne et lui demandèrent le repos que la ville leur refusait. Ils ne pouvaient, dit-il, se résigner à trembler sous les évêques, comme s'ils étaient des maîtres, et voulaient seulement les vénérer comme des pères, à condition qu'ils enseigneraient la vraie doctrine [1]. Il ne trouva pas la paix qu'il cherchait. Abandonnant donc son frère, il se rendit à Aquilée afin de s'entendre avec quelques amis, et se retirer avec eux en Palestine ou en Egypte. Il trouva à Aquilée un prêtre d'Antioche, Evagrius, qui était venu en Occident plaider la cause de l'évêque Paulinus. Evagrius offrit de servir de guide à Jérôme et à ses amis jusqu'à Antioche. Les amis de Jérôme acceptèrent cette offre et partirent par mer. Pour Jérôme, il préféra la voie de terre. Il descendit la vallée du Danube, emportant avec lui sa bibliothèque; visita Constantinople, puis le Pont, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie. A Césarée, en Cappadoce, il rencontra de nouveau Evagrius, envoyé en mission par Paulinus, auprès de saint Basile. Il l'accompagna jusqu'à Antioche où il retrouva ses compagnons.

Il vit cette ville troublée par le schisme des orthodoxes Meletios, Paulinus et de plusieurs hérétiques qui cherchaient à profiter des troubles. Il voulut se soustraire à ces discussions et se retirer au désert de Chalcide, où il se livra à de grandes austérités. « Retiré, dit-il [2], dans cette vaste solitude, brûlée des rayons du soleil, je me tenais éloigné des hommes, parce que mon âme était remplie d'amertume. Le sac dont j'étais couvert me rendait si hideux qu'on avait peur de moi; ma peau devint si noire qu'on m'aurait pris pour un Ethiopien. Pendant des journées entières je versais des larmes, je poussais des soupirs; et quand, malgré moi, j'étais vaincu par le

[1] Hieron., *Epist.* 6. 7. 39.
[2] Hieron., *Epist.* 18.

sommeil, je laissais tomber sur la terre nue mon corps si décharné que les os tenaient à peine les uns aux autres. »

Malgré la guerre terrible qu'il faisait à son corps, il voyait souvent en imagination Rome, ses splendeurs et ses plaisirs. C'était en vain que par des macérations nouvelles, il voulait écarter ces obsessions dangereuses ; elles le poursuivaient avec acharnement, comme si elles eussent juré de le vaincre.

Dans sa jeunesse, il avait joint aux pénitences l'étude de l'hébreu pour dompter son imagination. Il cultiva toujours cette langue, même au milieu des solitudes les plus profondes. Lorsqu'il rencontrait des israélites savants, il leur demandait leurs leçons. Il voulait, par ces études approfondies, se rendre capable de répondre à toutes les objections que les Juifs faisaient contre le christianisme, en s'appuyant sur leurs livres sacrés.

Il nous a tracé les tableaux les plus sombres des luttes intérieures qu'il eut à supporter pour se séparer entièrement de ses chers livres de littérature grecque et latine. Son imagination ardente, surexcitée par la vie ascétique et la solitude, lui donna comme des visions dans lesquelles ses idées exaltées prenaient corps, et le livraient à d'horribles cauchemars [1].

Peu à peu, les épreuves disparurent, et il put partager sa vie entre l'étude et les pratiques de l'ascétisme. Evagrius le visitait quelquefois, lui rapportait d'Antioche des livres, et lui amenait des scribes pour les copier sous ses yeux. Il recueillait en même temps des notes pour des ouvrages qu'il voulait publier plus tard.

Il reçut alors des nouvelles de ses amis qui l'avaient quitté en Orient et étaient retournés à Aquilée. Il leur écrivit pour les engager à venir jouir de la solitude et participer à ses études. Ruffin visitait alors les monastères de l'Égypte où il avait retrouvé Melania. Tous deux ensemble continuèrent leurs pieuses visites et, d'Égypte,

[1] Hieron., *Epist.* 18.

passèrent dans la Palestine. Jérôme aurait voulu posséder Ruffin dont il avait apprécié la capacité ; il pensait qu'il leur serait d'un grand secours à lui et aux quelques moines qui étaient venus se grouper autour de lui.

Mais lorsque Ruffin arriva en Palestine avec Melania, Jérôme avait déjà quitté le désert depuis deux ans Il s'y était retiré pour échapper aux discussions dont Antioche était le théâtre ; mais les divers partis cherchaient à le gagner. Voilà pourquoi il résolut de s'adresser à l'évêque de Rome, la ville où il avait été baptisé, pour lui demander ce qu'il avait à faire au milieu des divisions dont il était scandalisé. Témoin des discussions passionnées qui agitaient l'Orient, il crut que la foi n'avait son siége qu'en Occident ; que c'était à l'Occident qu'il fallait s'attacher pour être dans le vrai. De là les expressions emphatiques dont il se sert dans sa lettre à Damasus [1] :

« J'ai pensé, dit-il, qu'il me fallait consulter la chaire

[1] Comme on a attaché beaucoup d'importance à cette lettre de Jérôme à Damasus et qu'on a voulu y voir un témoignage en faveur de la papauté, nous devons faire remarquer que Jérôme était encore jeune lorsqu'il l'écrivit; qu'il s'y exprime d'une manière plutôt oratoire que théologique ; qu'il voulait flatter Damasus dont il connaissait les tendances et l'orgueil. On remarquera de plus que, même dans cette lettre flatteuse pour l'évêque de Rome, il affirme qu'il ne reconnaît *d'autre premier que le Christ*. Dans une de ses lettres à Eustochium, Jérôme s'exprime comme dans sa lettre à Damasus.

Faut-il entendre ses expressions dans un sens strictement théologique ? A ceux qui le prétendent, nous répondons que Jérôme, dans ses ouvrages vraiment théologiques, a enseigné que l'Église a été établie non pas sur un apôtre, mais *sur les apôtres et les prophètes ;* que saint Jean a été supérieur à saint Pierre, car ce dernier ne fut qu'apôtre *égal aux autres*, tandis que saint Jean fut apôtre, évangéliste et prophète; que saint André a été *prince* des apôtres au même titre que saint Pierre ; que l'évêque de Rome n'est pas supérieur en autorité à celui de Eugube ; et que Rome n'a pas une autorité supérieure à celle de l'universalité. Nous ferons ressortir l'importance de cette doctrine, lorsque nous analyserons les œuvres de Jérôme ; mais nous avons dû avertir le lecteur qu'il trouvera dans les œuvres de Jérôme lui-même le vrai sens auquel il faut réduire les phrases élogieuses que l'on trouve dans ses premières lettres à Damasus. Nous n'indiquerons pour le moment que son *Commentaire de l'évangile de saint Mathieu*, dans lequel il enseigne que l'apôtre Simon reçut le surnom de *Pierre*,

de saint Pierre et sa foi louée par la bouche apostolique; voilà pourquoi je demande la nourriture de mon âme au lieu où j'ai reçu les vêtements du Christ (le baptême)... Maintenant, c'est en Occident que le soleil de justice se lève... Vous êtes la lumière du monde, le sel de la terre, des vases d'or et d'argent; ici, il n'y a que des vases de terre et de bois.

« Quoique ta grandeur m'effraye, ta bonté m'invite. Je demande au prêtre le salut d'une victime [1]; au pasteur, du secours pour une brebis... Ne suivant aucun premier (c'est-à-dire, aucun chef) que le Christ, je suis uni de communion avec Votre Béatitude, c'est-à-dire, avec la Chaire de Pierre. Je sais que c'est sur cette pierre que l'Eglise a été bâtie; qui ne mange point l'agneau dans cette maison est un profane. Quiconque ne se trouve point dans l'arche de Noé périra au temps du déluge. »

A propos des divisions d'Antioche, il dit : « Je ne connais pas Vitalis; je rejette Meletios; je ne connais pas Paulinus. Quiconque ne moissonne pas avec toi disperse sa moisson, c'est-à-dire, celui qui n'est pas du Christ est de l'Antechrist. »

Il s'exprime ensuite avec peu de justesse au sujet du terme de trois hypostases, et affirme, avec beaucoup trop d'aplomb, qu'on ne pouvait l'admettre sans être arien. Il demande cependant à Damasus s'il doit admettre ce terme. Damasus ne répondit sans doute pas à cette lettre, car Jérôme lui en adressa une seconde sur le même sujet.

Il y rappelle qu'il a reçu à Rome *l'habit du Christ*,

parce qu'il croyait en la *Pierre* qui est le Christ. A propos du pouvoir des clefs, Jérôme critique *les évêques et les prêtres* qui abusaient du texte : « Je te donnerai *les clefs*, etc., » pour s'attribuer le même pouvoir que revendiquaient les pharisiens dans leur orgueil. (*Hieron. Comment. in evang. Matth.*, lib. III, c. XVI, v. 18, 19.) Voilà le correctif *théologique* que Jérôme lui-même apporte aux expressions *oratoires* de ses lettres écrites à Damasus et à Eustochium.

[1] D'après une autre leçon : *La victime du salut.*

c'est-à-dire, qu'il y a été baptisé ; ce qui expliquait pourquoi il s'adressait à Rome pour savoir se diriger au milieu des schismes et des hérésies dont il était témoin. Il fait remarquer que Meletios, Vitalis et Paulinus prétendaient également être en communion avec Rome et l'Occident. Deux d'entre eux, au moins, mentent, dit Jérôme. La réflexion n'était pas absolument juste. Ainsi Meletios n'était pas en communion *extérieure* avec l'Occident, c'était incontestable ; mais il pouvait dire qu'il était en communion de foi, puisqu'il rejetait l'arianisme dont l'Occident, par erreur, le croyait partisan. Quant à Paulinus, il était en communion *extérieure* avec l'Occident ; mais on a peine à comprendre comment cette communion pouvait exister, puisque Rome et l'Occident condamnaient Lucifer de Cagliari qui avait ordonné Paulinus évêque d'Antioche.

Quant à Vitalis, peut-être avait-il commencé avec l'Occident les relations qu'il rendit plus directes lorsqu'il alla à Rome, après l'élection de Flavianus, successeur de saint Meletios.

Jérôme supplie Damasus de l'éclairer et de rendre un jugement qu'il a le droit de prononcer, comme Pierre, du trône où il est assis avec les douze apôtres [1].

Tout en exaltant l'autorité de l'évêque de Rome, Jérôme ne la séparait pas de l'autorité collective du corps apostolique ou épiscopal.

On a tout lieu de croire que Damasus répondit enfin à Jérôme. Un fait certain, c'est que, dès l'an 377, Jérôme disait à ses adversaires qu'il était en communion de foi avec Damasus de Rome et Pierre d'Alexandrie [2]. Ce dernier se trouvait alors à Rome. A dater de cette époque, et d'après la réponse de Damasus, Jérôme s'unit de communion avec Paulinus d'Antioche qui l'ordonna prêtre, mais sans l'obliger à résider dans son Eglise [3].

[1] Hieron., *Epist.* 16 *ad Damas.*
[2] Hieron., *Epist.* 17 *ad Marc.*
[3] Hieron., *Epist.* 38.

Il quitta Antioche peu de temps après avoir été ordonné prêtre, et il se rendit à Constantinople où Grégoire le Théologien ressuscitait l'Église catholique presque anéantie par les ariens. Il se lia d'amitié avec ce grand homme et profita de ses lumières pour approfondir les saintes Écritures. Il connut aussi, à Constantinople, Grégoire de Nysse, frère du grand Basile de Césarée. Jérôme était sans doute encore à Constantinople, à l'époque du deuxième concile œcuménique, en 381, et c'est de là qu'il se rendit à Rome pour le concile de 383.

Jérôme avait connu la société romaine avant son départ pour l'Orient. Ses anciennes relations lui ouvrirent toutes les maisons aristocratiques de Rome. Marcella l'obligea à s'installer au Mont-Aventin près de son palais-monastère.

Damasus avait laissé se former à Rome un clergé de mœurs faciles, beaucoup plus occupé de ses plaisirs et de ses intérêts que de la religion. Ce clergé, à l'exemple de son chef, était très-répandu dans le monde et savait accommoder, en apparence, ses devoirs avec une vie de plaisirs et d'intrigues. Jérôme et les nobles compagnes de Marcella qui le prirent pour guide, critiquaient ce mauvais clergé, et les dames qui n'avaient que les dehors de la piété.

Jérôme surtout ne gardait aucun ménagement dans ses critiques.

Eustochium, fille de Paula, ayant résolu de rester vierge, Jérôme lui écrivit pour lui apprendre comment elle devrait garder sa virginité. Sa lettre contient des détails de mœurs qu'il nous paraît utile de recueillir. Après avoir donné d'excellents conseils à Eustochium, il s'exprime ainsi [1] :

« Il me répugne de dire combien de vierges succombent, combien notre mère l'Église perd d'astres sur lesquels l'ennemi place son trône, combien sont veuves sans

[1] Hieron., *Epist.* 22 *ad Eustoch.*, §§ 13 et 14.

avoir été mariées, qui ont caché leur déshonneur sous un habit sacré ! Combien marcheraient le front haut, si leur grossesse ou les cris de leurs enfants n'attestaient leur culpabilité ! Combien qui échappent au déshonneur par le crime ; qui mènent une vie mondaine et regardent comme des manichéens ceux qui ont le visage pâle et triste, par suite de la pratique de la pénitence ! Pour elles, le jeûne est une hérésie. Elles s'habillent avec recherche ; et, par leur parure, par les ornements dont elles se couvrent, elles cherchent à attirer après elles des troupes de jeunes gens. Voilà toute leur virginité ; elles veulent seulement paraître vierges et non pas l'être. »

Eustochium devra éviter non-seulement ces fausses vierges, mais les matrones consacrées au veuvage en apparence et les ecclésiastiques qui n'auront pas de mœurs chrétiennes.

« Je ne veux point, lui dit Jérôme [1], que tu fréquentes la haute société; tu dois t'estimer au dessus d'elle; ne fréquente pas celles que la nécessité force à rester veuves mais qui voudraient ne pas l'être. Elles ont pris l'habit de veuve, mais elles n'ont pas changé de désirs. Elle se peignent le visage et se rougissent la bouche pour faire croire, non qu'elles ont perdu leur mari, mais qu'elles en cherchent un. Leur maison est pleine d'adulateurs et de convives. Les ecclésiastiques qui devraient donner l'exemple de la retenue et de la bonne doctrine, se rendent chez elles, les embrassent et tendent la main, en apparence pour les bénir, en réalité pour en recevoir de l'argent. Voyant que les prêtres ont besoin d'elles, leur orgueil en devient plus grand ; elles préfèrent cette liberté du veuvage à la domination d'un mari ; on les appelle chastes et nonnes, et elles n'en ont que l'apparence. »

Telle était la société dévote qui se trouvait en opposition avec l'école pieuse et savante que Jérôme dirigeait.

La lettre à Eustochium est un éloge de la virginité.

[1] Hieron, *Epist.* 22 *ad Eustoch.* § 16.

Jérôme, pour plus de détails, renvoie aux ouvrages de Tertullien et de Cyprien sur ce sujet, ainsi qu'à ceux que venaient de composer Damasus et Ambroise. Nous avons fait connaître ce dernier ouvrage. Celui de Damasus était, partie en prose, partie en vers[1]. Ces livres et ceux de Jérôme contribuèrent à mettre le célibat en honneur ; mais les critiques de Jérôme prouvent que, pour un grand nombre, il n'était qu'apparent.

Parmi les femmes qui se donnaient comme pieuses, il en indique[2] qui s'habillaient comme des hommes, se coupaient les cheveux et se donnaient ainsi des figures d'eunuques. Certains hommes, au contraire, laissaient pousser leurs cheveux comme des femmes, portaient la barbe comme les boucs, s'habillaient de noir et marchaient les pieds nus. « Ce sont là, dit Jérôme, des usages diaboliques. On a vu à Rome Antonius et Sophronius les suivre et se procurer ainsi le moyen de s'introduire auprès de femmelettes chargées de péché ; ils feignaient la pénitence et passaient les nuits dans des orgies. »

« Il me répugne, ajoute Jérôme, de dire le reste, de peur de paraître plutôt invectiver qu'avertir. Il y en a (je parle de ceux de mon ordre) qui désirent le presbytérat et le diaconat pour avoir un plus facile accès auprès des femmes. Ils n'ont qu'un soin : se bien habiller, se parfumer, se bien chausser, s'arranger les cheveux avec art. Leurs doigts sont chargés d'anneaux brillants, et ils marchent sur la pointe du pied, de peur que l'humidité ne les atteigne. Quand tu verras de pareils individus, prends-les plutôt pour des fiancés que pour des clercs. Il en est qui passent leur vie à rechercher les noms des matrones, leur demeure, leur caractère. Je t'en décrirai un qui est prince dans cet art, afin que, connaissant le maître, tu reconnaisses les disciples. Ce vieillard insupportable se lève avec le soleil, dispose l'ordre de ses visites, se met

[1] Hieron, *Epist.* 22 *ad Eustoch.* § 22.
[2] *Ibid.*, §§ 27, 28.

en route et pénètre jusque dans les chambres à coucher. Il remarque dans les maisons les riches étoffes, les objets d'art, le mobilier : il tâte, admire, se plaint de ne pas posséder d'aussi belles choses, et les extorque plutôt qu'il ne les demande ; il déteste la chasteté et les jeûnes, il aime les mets les plus recherchés. Sa bouche barbare ne sait prononcer que des injures contre ceux qu'il n'aime pas. Vous le rencontrerez partout ; il sait toutes les nouvelles et il en invente quand il n'en apprend pas. A toute heure, il change de chevaux, et ses chevaux sont si fringants que vous le prendriez pour le cousin de Diomède. »

Jérôme ne ménageait pas plus les solitaires que les clercs. Il écrit à Rusticus[1] : « Je connais des solitaires qui se contentent d'avoir renoncé extérieurement au monde. C'est assez pour eux de porter l'habit et le nom de solitaires, sans en remplir les devoirs. Ils ont conservé l'esprit du siècle et mènent comme auparavant une vie mondaine. Ils augmentent leurs revenus, au lieu de les diminuer, et se font servir par les mêmes domestiques. Comme autrefois, ils ont une table délicate et magnifique ; dans leurs plats de verre ou de terre, ils mangent des viandes achetées au poids de l'or ; ils sont toujours environnés d'une foule d'esclaves, et avec cela, ils se flattent d'êtres solitaires. Il en est d'autres qui ne sont pas riches ; mais ils sont savants. Ceux-là ne parlent que pour déchirer la réputation des autres. Ils marchent solennellement et à pas comptés ; on pourrait les prendre pour ces statues que l'on portait autrefois dans les fêtes publiques. D'autres s'en vont haussant toujours les épaules, marmottant je ne sais quoi entre les dents, les yeux constamment fixés sur la terre. Il en est qui parlent avec emphase et en pesant toutes leurs paroles ; s'ils avaient devant eux des licteurs, on les prendrait pour des gouverneurs de provinces.

[1] Hieron., *Epist. ad Rustic.*

« Quelques-uns ont ressenti les tristes atteintes du mauvais air de leur cellule; des jeûnes excessifs, l'ennui d'être toujours seuls, des études continuelles les ont rendus chagrins et mélancoliques. Les secours d'Hippocrate leur sont plus nécessaires que mes conseils.

« Il y a une chose que je ne puis dire sans rougir; il ne faut pas la taire cependant; il est juste que nous essuyions la honte de notre infâme et sordide avarice. En étendant une main pour demander l'aumône, nous cachons de l'or sous nos haillons; et ceux qui nous ont vus mendiants, qui nous ont crus réellement pauvres, sont tout surpris de nous voir mourir dans l'abondance et de trouver, après notre mort, des sacs remplis d'argent. »

Jérôme se fit à Rome beaucoup d'ennemis dans le clergé et parmi les faux dévots; mais il avait pour lui Damasus qui se fit son disciple dans l'étude des saintes Écritures. Il faut avouer que la plupart des explications qu'il lui demande par lettres ne dénotent pas en lui une grande profondeur; il y paraît moins instruit peut-être que les pieuses matrones qui entretenaient avec le savant prêtre une correspondance sur les difficultés bibliques; mais, du moins, Damasus faisait preuve de bonne volonté et d'humilité, en consultant, lui évêque si fier de son siége, un simple prêtre, en lui demandant ses leçons et en lui écrivant qu'il lisait ses ouvrages avec une véritable avidité [1].

Jérôme, flatté des sentiments de Damasus, se montrait fort dévoué à cet évêque et se faisait sans doute illusion sur les accusations peut-être fondées que l'on avait élevées contre lui.

En retour, Damasus le soutenait contre la haine que le clergé romain avait conçue pour lui à cause de ses critiques.

Damasus avait une telle confiance dans la science de

[1] Hieron., *Epist.* 18, 19, 20, 21, 35, 36.

...ne [1], qu'il le chargea « de dresser les confessions de ...e dicter les lettres ecclésiastiques, et de répon-...ux consultations des conciles d'Orient et d'Occi-... » Jérôme devenait ainsi un des personnages les ...mportants du clergé romain. Ses occupations ecclé-...ues ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude des ...saints. Le plus important ouvrage qu'il publia alors, ...ière de Damasus, fut sa traduction des livres du ...au Testament. On possédait en Occident plusieurs ...tions latines de ces livres ; les différences entre ...taient nombreuses. De plus, dans chaque Eglise, dans chaque famille, on avait partagé les Evan-...n lectures dans lesquelles l'ordre des faits était ...rti, et les Evangiles étaient souvent confondus les ...ec les autres [3]. Jérôme corrigea les textes latins ...grec, et rétablit l'ordre des récits des quatre Evan-...s.

...a tout lieu de croire qu'il fit un travail analogue ...es autres livres du nouveau Testament. Il corrigea ...a traduction des Psaumes en suivant le texte des ...te tel qu'Origène l'avait publié dans ses Héxaples. ...na depuis une nouvelle traduction des Psaumes, ...l'hébreu.

...travaux de Jérôme sur les saintes Ecritures aug-...ent la réputation dont il jouissait à Rome ; mais ...rent aussi autant d'ennemis de certains person-...ussi orgueilleux qu'incapables, et qui n'écou-...les sentiments d'une basse jalousie. ...tres aux Dames du couvent du Mont-Aventin et ...es qu'elles contenaient lui firent autant d'adver-...eux qui se sentaient atteints. Enfin, son ardeur

...ait déjà publié plusieurs ouvrages : Le *Commentaire sur* ... *de saint Paul, ermite* ; *Contre les Lucifériens* ; la *Chro-*...it à Constantinople, après son départ du désert de Chal-...ssi traduit quelques homélies d'Origène.

...*pist*. 91.

...*æfat. in quatuor Evang.*

pour la virginité fut transformée en attaque contre le mariage.

Sans le nommer, Helvidius incrimina ses doctrines dans un livre où il combattait le célibat. A la même époque, un moine renégat, Jovinianus, préparait un livre sur le même sujet, et remplissait Rome de ses prédications et de ses discussions.

Les amis de Jérôme l'engagèrent à répondre à Helvidius. Il le fit, mais il ne convertit pas les adversaires du célibat. Des clercs le harcelaient de leurs discussions jusques sur les places publiques. Parmi eux il y avait un petit moine, jeune encore, bien frisé et parfumé. Il écrivait à un de ses amis [1] : « Que me veut donc ce joli petit moine, avec sa troupe de clercs aux cheveux bouclés ? Pourquoi revient-il toujours à la charge pour se retirer couvert de mes crachats ? Qu'a-t-il donc pour aller me dénigrer entre les fuseaux et les corbeilles des jeunes filles, et dénigrer la chasteté jusque dans la chambre à coucher des femmes ? »

La publication du livre contre Helvidius causa un grand émoi dans l'Eglise de Rome. Jérôme, sans condamner le mariage, faisait une satire si virulente de l'état conjugal [2] qu'on en tirait cette conséquence : qu'il le condamnait au profit du célibat. « Je ne le condamne pas, disait-il ironiquement [3], puisque sans lui il n'y aurait pas de vierges. »

Dans une lettre à Marcella [4] il blâmait les secondes noces et se moquait d'une manière si sanglante de celles qui songeaient à en contracter, qu'on pouvait lui attribuer l'erreur de ceux qui les blâmaient en principe.

Cette lettre, celle à Eustochium sur la virginité et le livre contre Helvidius excitèrent contre Jérôme de véritables persécutions.

[1] Hieron., *Epist.* 32. 33.
[2] Hieron. *adv. Helvid.*
[3] Hieron., *Epist.* 18.
[4] Hieron., *Epist.* 47.

A la même époque (384) mourait l'évêque Damasus. Jérôme perdait en lui un protecteur puissant et un ami. Siricius, son successeur, n'avait pas pour Jérôme la même estime que Damasus et il ne le chargea point d'écrire les réponses canoniques en son nom. Le ***sénat des pharisiens***, c'est-à-dire, le clergé romain, se réjouit de la disgrâce de Jérôme et lui rendit si dure l'existence à Rome, que le vénérable moine résolut de partir pour la Palestine. Paula le rejoignit quelque temps après à Antioche et ils visitèrent ensemble la terre sainte et les déserts de l'Egypte.

Les écrits de Jérôme nous ont fait connaître l'état moral du clergé romain. L'Orient avait aussi ses vices qui venaient principalement de la protection de Valens en faveur des ariens. Saint Grégoire le Théologien en a fait un triste tableau.

Grégoire qui n'habitait pas Rome et qui n'avait pas les mêmes raisons que Jérôme de ménager Damasus, le traitait sévèrement : « Rome, dit-il [1], savait comment j'avais été élevé sur le siége de Constantinople ; les chefs du clergé de la ville savaient tout ce que j'avais fait pour l'orthodoxie, et Rome se déclara contre moi ; et Rome prit parti pour Maximus et pour mes ennemis! O cité ! O cité ! » Grégoire s'élève avec énergie contre les évêques mondains et amis des plaisirs et il demande qu'on lui en montre un qui ait la foi et les vertus d'un apôtre. Il critique surtout la facilité avec laquelle on passait du monde à l'épiscopat. « Hier, dit-il [2], tu te trouvais dans un monde adonné au plaisir, et aujourd'hui tu es le guide des vierges. Hier, tu étais Simon le Magicien ; aujourd'hui, tu es Simon-Pierre !... Dis-moi, mon ami, toi si pauvre naguère, comment es-tu devenu aussi riche que Cyrus, Crésus ou Midas ? Comment, en entrant dans le sanc-

[1] S. Greg. Theol., *Carmin. XII, de Seips. et de Episcop.*, vers. 125 et seq.

[2] *Ibid.*, vers. 425 et seq.

tuaire, es-tu monté sur un trône? Comment retiens-tu ce que tu n'as acquis que par des moyens violents? »

Grégoire déclare qu'il ne veut nommer personne ; mais Damasus pouvait prendre pour lui plusieurs traits de cette critique. Pas plus que son ami Basile, Grégoire n'aimait le faste de l'évêque de Rome [1].

Mais Grégoire n'avait pas besoin d'aller en Occident pour trouver des sujets de critique. Il avait sous les yeux un grand nombre d'évêques qui devaient à Valens leur

[1] Les ultramontains ont cité un texte de saint Grégoire le Théologien en faveur de la puissance papale. Nous le trouvons traduit ainsi dans l'*Histoire générale de l'Eglise* de M. l'abbé Darras : « Voulez-vous savoir sur quel fondement Jésus-Christ a établi l'ordre, la discipline et l'unité dans son Eglise? Parmi ses apôtres, tous grands, tous nobles, tous marqués du sceau de son élection, il en désigna un qu'il nomma Pierre. *Ce fut sur lui qu'il édifia la base doctrinale de l'Eglise* » (τοὺς θεμελίους της Ἐκκλησίας πιστεύεται. Greg. Naz., orat. XXXII, col. 194).

Saint Grégoire n'a point dit cela. Après avoir exposé que, dans l'ancienne loi, les prêtres et les lévites avaient leurs fonctions et leur ordre déterminé, il ajoute :

« Veux-tu que je te cite un autre exemple d'ordre et de discipline, exemple illustre, vénérable, digne d'être rappelé à la mémoire et de nous servir d'enseignement? Tu vois comment parmi les disciples du Christ, tous grands, tous dignes d'être choisis, l'un a été appelé *la Pierre* et est regardé comme la première assise de l'Eglise, l'autre a été plus aimé et s'est reposé sur la poitrine de Jésus, et tous ont supporté sans jalousie cette préférence. » (Greg. Theol., orat. XXXII, § 18.)

Ainsi les ultramontains font un contre-sens en transformant les mots : *a été regardé comme la première assise de l'Eglise* (τοὺς θεμελίους τῆς Ἐκκλησίας πιστεύεται), en cette phrase : « Ce fut sur lui qu'il (le Christ) édifia *la base doctrinale* de l'Eglise. »

Ils donnent de plus une preuve de mauvaise foi, en supprimant ce qui se rapporte à saint Jean; ils ne pouvaient citer le texte entier sans faire comprendre que saint Grégoire le Théologien n'a entendu parler que de deux préférences *personnelles* dont saint Pierre et saint Jean ont été l'objet.

D'après la doctrine de l'Eglise, la pierre fondamentale de l'Eglise est Jésus-Christ. Les premières assises ont été les douze apôtres. Saint Pierre ayant été le premier des apôtres a été la première assise posée sur le fondement unique, et les autres apôtres lui ont été juxtaposés pour former les douze fondements de l'Eglise placés *sur la pierre angulaire*.

Voilà tout ce que saint Grégoire a dit, mais cela évidemment ne faisait pas l'affaire des papistes. Au lieu de le traduire exactement, ils ont fait *un contre-sens* pour le rendre favorable à leur système.

élévation, et qui avaient payé par l'erreur et la servilité les honneurs qu'ils en avaient reçus. Grégoire revient souvent dans ses poëmes contre ces mauvais évêques.

Il flagellait[1] les évêques versatiles qui changeaient de doctrine selon les circonstances ; qui étaient catholiques sous Théodose, après avoir été ariens sous Valens. « Quel plaisir, dit-il, de se jouer de la foi et de changer avec le temps ! Quand le dé sera tourné, tournez aussi et courez de l'autre côté ; c'est là un métier que vous connaissez bien. »

Il blâmait non-seulement les évêques versatiles, mais ceux qui mettaient leur dignité dans l'orgueil et l'impertinence ; qui se figuraient être grands, parce qu'ils étaient couverts de vêtements brillants. Il y avait aussi les évêques gourmands qui couraient dîner avant d'avoir digéré le repas de la veille.

Grégoire avait rencontré beaucoup d'évêques mondains, adulateurs, obséquieux, sans piété, adonnés à la bonne chère et aux délices de la vie[2]. Vrais caméléons, ils changeaient de couleur selon les circonstances, ne comprenant pas que l'on emprisonnât la foi dans une formule, et prétendant être larges dans leur intelligence. Ces évêques préféraient à la foi, le soin de leur personne. Ils étaient beaux et soignés ; aussi furent-ils pris de pitié lorsqu'ils virent sur le siége de Constantinople un pauvre homme comme Grégoire, dont la peau était rude, qui était courbé, mal vêtu, sec et triste, et d'une figure peu avantageuse.

Constantius et Valens avaient peuplé l'Église de mauvais évêques, vrais loups sous l'apparence de pasteurs. Pour de tels évêques, Grégoire ne pouvait être qu'un objet de haine ; et l'Église était victime de leurs divisions. C'était moins la doctrine qui les divisait que l'ambition ;

[1] Greg. Theol., *Poëmat.*, lib. II, *Carmin.* VIII. IX. XIII. XIV. XVII. XVIII.

[2] S. Greg. Theol., *Carm.* XI. vers. 696 et seq.

aussi, la plupart se rangeaient-ils toujours du côté du pouvoir, sans aucun égard pour les anciennes doctrines qu'ils avaient soutenues.

C'était aussi l'ambition plutôt que la doctrine, selon saint Grégoire [1], qui divisait les évêques d'Orient et d'Occident. Ils luttaient entre eux de prééminence ; ils étaient possédés de la passion du pouvoir et de la domination.

Grégoire s'élève avec force contre les évêques dont les femmes étaient sans modestie; les enfants sans moralité; dont les tables étaient couvertes de mets variés et délicats ; qui ne songeaient qu'à se disputer les siéges épiscopaux ; se faisaient hommes de parti ; groupaient autour d'eux des partisans qui n'auraient dû connaître que Jésus-Christ. Ils s'appliquaient à diviser l'Orient et l'Occident plutôt qu'à les unir. Sous la conduite de tels pasteurs, les peuples ne pouvaient que tomber dans l'indifférence entre le bien et le mal [2].

On ne pouvait peindre sous des couleurs plus sombres les tristes résultats des luttes ariennes et de l'influence de Valens dans le choix des évêques.

Un tel spectacle avait rempli de dégoût l'âme si chrétienne de Grégoire ; il s'était retiré de Constantinople avec la résolution bien arrêtée de ne plus prendre aucune part aux conciles dont on avait tant abusé depuis les discussions ariennes, et dans lesquels l'esprit d'erreur avait plus dominé que l'amour de la vérité.

Cependant Théodose, qui avait conservé pour lui la plus haute estime, aurait voulu le voir siéger au concile de Constantinople de 382. Il le fit inviter par Procopius, personnage important avec lequel Grégoire était en correspondance amicale[3]. Le saint lui répondit[4] : « Si vous voulez que je vous dise la vérité : j'ai pris la résolution de fuir toute réunion d'évêques, parce que je n'ai vu aucun

[1] S. Greg. *Carm.* XI. vers. 1546 et seq.
[2] *Ibid. Carm. XIII ad Episcop.*, vers. 140 et seq.
[3] S. Grég. *Théol. Epist.* 128, 129.
[4] *Ibid.*, *Epist.* 130.

concile avoir de bonnes et heureuses suites. Les maux de l'Église en ont plutôt été aggravés que diminués ; on y soulève beaucoup de discussions ; on y voit beaucoup de luttes inspirées par le désir de dominer ».

Il ajoute que la maladie est venue à l'appui de sa résolution, et il le prie de faire agréer ses excuses à l'empereur.

Plusieurs de ses amis l'avaient engagé à se rendre à Constantinople, au même concile ; mais il s'excusa toujours sur sa maladie et, afin de prouver l'intérêt qu'il portait à l'Église, il écrivit à des personnages importants avec lesquels il était lié d'amitié, pour les engager à procurer la paix et la concorde entre les évêques[1].

Il agit de même pour le concile de 383[2].

Après ce concile, les hérétiques exilés recommencèrent, malgré la loi de Théodose, leurs réunions et leurs intrigues. La Cappadoce où se trouvait Grégoire était surtout le théâtre de leurs entreprises. Les apollinaristes qui avaient obtenu la liberté de réunion, montraient une audace extrême.

Grégoire ne put voir sans douleur les maux dont l'Église était affligée, et il résolut d'en écrire à Nectarius, son successeur sur le siége de Constantinople. Il avait entretenu avec lui de bonnes relations[3]; il pensa donc qu'il écouterait ses conseils et lui écrivit :

« Le soin que Dieu prenait autrefois de nos Églises et sa providence semblent nous avoir abandonné de toutes parts. Mon âme est tellement absorbée par ces calamités que j'en oublie mes propres ennuis, assez graves cependant pour être regardés par d'autres comme intolérables, pour ne songer qu'aux afflictions de l'Église. Si l'on ne se hâte pas de guérir ces maux, il faut absolument désespérer. »

[1] *Epist.* 131, 132, 133, 135, 136.
[2] *Epist.* 173 *ad Postum.*
[3] *Epist.* 88, 91, 151, 185, 202.

« Les ariens ou eudoxiens, continue Grégoire, tiennent leurs réunions avec audace; les macédoniens se sont donnés un évêque; les eunomiens ne tiennent aucun compte des décrets portés contre eux; les apollinaristes se flattent d'une tolérance à laquelle Votre Piété a prêté les mains, je ne comprends pas pour quel motif. »

Grégoire s'étonne d'autant plus de cette tolérance de Nectarius, que cet évêque était dévoué à l'orthodoxie, qu'il connaissait les subterfuges des hérétiques et que les appollinaristes dogmatisaient avec une impudence qui ne pouvait laisser aucun doute sur leurs erreurs.

Tolérer que de tels sectaires tiennent leurs assemblées, dit Grégoire, c'est avouer indirectement qu'ils ont raison et que les orthodoxes ont tort. S'il leur est permis d'enseigner librement comme ayant une foi pure, il s'ensuit que la doctrine de l'Église est condamnable. Deux doctrines opposées ne peuvent être vraies. Comment se fait-il qu'un évêque d'un esprit aussi supérieur que Nectarius n'ait pas compris qu'il fallait s'opposer à un tel mal! Ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici, qu'il le fasse au plus tôt et qu'il avertisse l'empereur qu'il n'aura rien fait pour l'Église s'il n'avise à arrêter ces désordres.

Cette lettre prouve que les plus grands évêques faisaient appel au pouvoir civil contre les hérétiques. Pour être juste, il faut reconnaître que les hérétiques n'avaient pas seulement demandé des mesures de répression contre les orthodoxes, sous le règne de Constantius et de Valens, mais qu'ils avaient abusé de leur influence sur ces empereurs pour s'emparer des biens des orthodoxes et faire condamner leurs personnes à l'exil et à la mort.

Les évêques orthodoxes, comme Grégoire, ne demandaient pas de violences contre leurs adversaires; mais il leur semblait que, par respect pour leurs convictions religieuses, les empereurs orthodoxes ne pouvaient laisser aux hérétiques la liberté de prêcher leurs erreurs et de troubler l'Église.

Les lettres à Nectarius prouvent que Grégoire n'avait aucun regret de lui avoir cédé son siége épiscopal. On doit remarquer qu'il lui écrit comme à un homme fort instruit des discussions doctrinales qui agitaient l'Église de son temps. Nectarius les avait certainement étudiées étant encore laïque, car il n'aurait pas eu le temps d'en acquérir une connaissance aussi approfondie depuis son élévation sur le siége de Constantinople jusqu'à l'époque où Grégoire lui écrivait. On peut donc croire qu'il y avait de l'exagération dans l'accusation d'ignorance élevée contre Nectarius.

Après avoir quitté Constantinople, comme nous l'avons rapporté, Grégoire se rendit à Nazianze. Les lettres qu'il écrivit alors dépeignent bien l'état de son âme; tantôt il se montre joyeux d'être enfin revenu de l'exil dans sa chère patrie, dans l'arche sainte que son vénérable père avait fait surnager au dessus des flots de l'arianisme; tantôt il témoigne une peine profonde d'avoir quitté une Église qui était son œuvre et qu'il aimait comme un père ; il se plaint des indignes évêques qui l'ont forcé, par leurs mauvais procédés, à quitter Constantinople. Il écrivit sa vie, afin de répondre aux calomnies dont ses envieux voulaient le poursuivre jusques dans sa retraite. Il écrivit cette vie en vers, comme par délassement de travaux qu'il considérait comme plus sérieux, et l'envoya aux habitants de Constantinople, soit catholiques soit hérétiques. Il écrivit encore alors d'autres poëmes, soit pour se justifier, soit pour blâmer les mauvais évêques, ses ennemis.

L'Église de Nazianze était restée sans évêque depuis la mort de Grégoire, père du Théologien. Celui-ci l'avait administrée jusqu'à son départ pour Constantinople. Lorsqu'il l'eut quittée, les apollinaristes y firent beaucoup de ravages. Grégoire ne voyait qu'avec peine l'Église de son père si fortement éprouvée. Il ne voulait pas en prendre la direction, et il éprouvait, pour y établir un évêque, de grandes difficultés, non-seulement de la part

du clergé et du peuple, mais encore des évêques de la province. Peut-être voulait-on l'obliger à gouverner l'Eglise de son père jusqu'à sa mort. Ce fut sans doute pour prouver qu'il n'en avait pas l'intention, qu'il se retira dans sa propriété d'Arianze. Il voulait y vivre en solitaire, mais son amour de l'Eglise l'obligeait à prendre part à ses épreuves. Avant de partir pour Arianze, il avait chargé de l'Eglise de Nazianze, Clédonius, prêtre d'Icone, homme vénérable qui avait donné tous ses biens aux pauvres pour vivre en véritable chrétien. Grégoire lui écrivit deux lettres dogmatiques contre les erreurs des apollinaristes, qui troublaient l'Eglise de Nazianze. Ces deux lettres ont toujours joui dans l'Eglise d'une très-haute autorité [1].

Les apollinaristes ayant osé nommer un membre de leur secte évêque de Nazianze, Grégoire reprit la direction de cette Eglise et réussit enfin à y établir Eulalius pour évêque. Il se retira alors de nouveau à la campagne où il partagea son temps entre la prière, la composition de poésies pieuses, et une correspondance dans laquelle il prenait sans cesse la défense de l'orthodoxie et de ceux qui étaient persécutés.

Il mourut dans sa retraite en 387, âgé d'environ soixante ans.

On ne peut lui reconnaître un génie aussi vaste et aussi profond qu'à son ami Basile de Césarée, mais il n'en occupe pas moins une place des plus élevées parmi les grands hommes dont l'Eglise du quatrième siècle peut se glorifier. Il ne désira, pendant toute sa vie, que la solitude et l'oubli du monde ; mais son brillant génie et son zèle pour la vérité l'empêchèrent de suivre des goûts qui s'étaient manifestés dès sa jeunesse.

S'il eut des ennemis parmi les mauvais évêques, il eut pour amis ceux qui honoraient l'Eglise par leurs vertus et leur science.

[1] S. Greg. Theol., *Epist.* 101 *et* 102 *ad Cledon. Præsbyt.*

Parmi ces amis, on remarque surtout Amphilokios d'Icone et Grégoire de Nysse, dans lequel il croyait voir revivre son frère, Basile de Césarée; Théodore de Thyanes, et d'autres grands évêques. Nous avons vu, par les signatures du deuxième concile œcuménique, que si l'Orient possédait un mauvais clergé hérétique, il avait aussi un clergé savant, orthodoxe et vertueux. Grégoire a critiqué le premier, et n'a compté, dans le second, que des amis et des admirateurs

---

II

Siricius succède à Damasus sur le siége de Rome. — Manichéens à Rome. — Lettres canoniques de Siricius. — Discipline de l'Eglise occidentale. — Jovinianus, ses vices et ses erreurs. — Discussion à propos de la virginité de la Sainte-Vierge. — Intervention de saint Ambroise de Milan. — Concile de Milan qui confirme celui de Rome. — Valentinien II députe Ambroise à Maxime. — Ingratitude de Valentinien et de Justine, sa mère. — Ils persécutent Ambroise et favorisent les ariens. — Les Goths de la cour de Milan et leur évêque Mercurin, *dit* Auxence. — Ambroise résiste avec énergie à Justine et aux ariens. — Seconde mission d'Ambroise vers Maxime. — Il rencontre à Trèves saint Martin, aussi en mission auprès de Maxime. — Martin, sa vie, ses prédications et ses miracles dans les Gaules. — Premiers établissements monastiques dans les Gaules. — Saint Martin opposé aux violences contre les hérétiques. — Sa mort. — Suite de la vie de saint Ambroise de Milan. — Sa conduite à l'égard de l'empereur Théodose. — Pénitence de Théodose. — Lois de cet empereur. — Destruction de l'idolâtrie. — Emeute à Alexandrie et destruction du sanctuaire de Sérapis. — Fausse accusation portée contre les chrétiens à propos de la bibliothèque alexandrine. — Mort de Valentinien et révolte d'Eugène. — Théodose venge Valentinien. — Il fait son fils Honorius empereur d'Occident — Arcadius fait empereur d'Orient. — Mort de Théodose.

384—395.

Siricius ayant succédé à Damasus sur le siége de Rome, suivit une ligne toute contraire à celle de son prédécesseur. Damasus avait passé son temps à faire de petites poésies pour charmer les matrones dévotes ; son clergé était tel que nous l'a dépeint Jérôme et nous n'aper-

cevons dans ce clergé si nombreux et si riche aucun nom qui se recommande tant soit peu à l'histoire.

Siricius semble avoir été aussi sérieux que Damasus était orgueilleux et frivole. Il fut élu avec une telle unanimité que l'empereur Valentinien écrivit de Milan à Pinianus, préfet de Rome : « Puisqu'on a voulu que le religieux Siricius fut élevé au pontificat, et que Ursinus a été rejeté, nous reconnaissons avec joie cet évêque et nous voulons qu'il reste sur son siége, car nous reconnaissons dans l'élection un témoignage rendu à son innocence et à sa vertu, et l'improbation de son concurrent. »

Valentinien revint sur cette décision, puisque, sur le mémoire qui lui fut adressé par les partisans d'Ursinus, il autorisa cet évêque et ses fidèles à tenir leurs réunions dans un certain rayon autour de Rome[1]. Mais cette ville renfermait dans son sein des ennemis plus terribles que les partisans d'Ursinus, confondus avec les lucifariens. Nous voulons parler des manichéens.

Cette secte immorale avait fait beaucoup de progrès en Occident. Nous verrons plus tard saint Augustin réfuter ses erreurs après avoir été un de ses adeptes. On lui donnait divers noms suivant les contrées où elle était établie. En Espagne et en France on lui donnait le nom de Priscillianisme, parce que c'était un certain Priscillianus qui avait surtout travaillé à la propager.

A Rome, on lui laissait son ancien nom de Manichéisme. Ses adeptes ne voulaient pas former une secte ; ils fréquentaient les mêmes églises que les fidèles ; cependant, on les distinguait à certaines pratiques.

Siricius les fit condamner à l'exil et ordonna de prendre des précautions pour qu'ils ne fussent pas admis à la communion. Il ordonna de leur refuser la réconciliation jusqu'au moment de la mort[2].

Au début de son épiscopat, Siricius, avec les évêques

[1] Faustin. et Marcell., *Libel. Prec.*
[2] Lib. Pontif., *Vit. Siric.*

qui avaient assisté à son élection, avait répondu aux questions que des évêques d'Espagne avaient adressées à son prédécesseur Damasus. Ce dernier était mort avant d'y répondre.

Lorsque des discussions s'élevaient dans les diverses Églises occidentales, on s'adressait à Rome, la seule Église d'Occident fondée par les apôtres, et dont l'évêque était considéré comme le premier dans l'épiscopat, selon la décision des deux premiers conciles œcuméniques. Les évêques de Rome ne répondaient à ces consultations qu'en concile, afin de donner plus de poids à leurs réponses.

C'était Himerius, de Tarragone, un des premiers évêques d'Espagne, qui avait adressé à l'évêque de Rome les questions auxquelles Siricius et le synode romain répondirent.

On possède encore quelques autres lettres canoniques de Siricius, mais qui n'ont pas le caractère d'une parfaite authenticité. Dans les réponses authentiques, faites en concile romain aux évêques d'Espagne, nous remarquons principalement les décisions suivantes[1] :

On ne doit pas rebaptiser les ariens; on leur conférera seulement la Confirmation lorsqu'ils voudront rentrer dans l'Église;

Le baptême ne doit être administré solennellement qu'à Pâques, excepté le cas de nécessité ; dans ce cas, on devait l'administrer même aux enfants ;

Ceux qui après avoir renoncé à l'idolâtrie, y retournent, ne seront admis à la réconciliation qu'à la mort, s'ils ont fait préalablement pénitence;

Ceux qui retombent dans le péché pour lequel ils avaient fait pénitence, ne seront réconciliés qu'à la mort;

Les moines et les religieuses qui se sont engagés dans le célibat ne peuvent contracter mariage ; s'ils se marient malgré les lois civiles et ecclésiastiques, on les emprisonnera et on ne leur donnera la communion qu'à la mort;

[1] D. Coustant, *Epist. Roman. Pontif.*; Labbe, Conc., t. 2.

Les prêtres et les diacres qui ont vécu avec leurs femmes après leur ordination, ou qui ont pris des femmes et en ont eu des enfants, seront conservés dans leur ordre, s'ils ont péché par ignorance, et à condition qu'ils garderont la continence à l'avenir. Ceux qui voudront persévérer dans leur erreur seront déposés ;

Celui qui, dès son enfance, se destine au service de l'Église, doit être baptisé avant l'âge de puberté et admis parmi les Lecteurs. Si, jusqu'à l'âge de trente ans, il s'est contenté d'une seule femme, qu'il aura épousée lorsqu'elle était vierge, et avec la bénédiction du prêtre, il sera fait acolyte et sous-diacre. Il pourra ensuite devenir diacre, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Après cinq ans de bons services comme diacre, on pourra l'élever à la prêtrise ; il ne pourra devenir évêque qu'après avoir été prêtre pendant dix ans. Pour ceux qui désirent entrer dans le clergé, à un âge déjà avancé, il faut qu'ils n'aient épousé qu'une femme et que cette femme fut vierge au moment du mariage ; aussitôt après leur baptême, ils seront placés parmi les Lecteurs ; deux ans après, ils pourront devenir acolytes ou sous-diacres ; puis, avec le temps, diacres, prêtres et évêques, s'ils sont choisis par le clergé et le peuple ;

L'ecclésiastique qui aurait épousé une veuve ou pris une seconde femme, sera réduit à la communion laïque ;

Les ecclésiastiques ne peuvent avoir avec eux d'autres femmes que celles qui sont désignées par le concile de Nicée ;

On admettra les moines aux fonctions ecclésiastiques, mais progressivement, et il est interdit de leur conférer l'épiscopat, sans qu'ils aient passé par les ministères inférieurs ;

Ceux qui auront subi des pénitences publiques ne pourront être admis dans le clergé. Si des pénitents ou des bigames ont été acceptés dans le clergé, par suite d'ignorance de la loi et de bonne foi, on leur conservera leur ordre, mais ils ne seront pas élevés à un ordre supérieur.

Siricius engagea Himerius à donner connaissance de ces décisions aux évêques des paroisses limitrophes de celle dont il était métropolitain et même aux évêques de la province de Carthage. En s'adressant à Himerius, Siricius n'avait pas négligé de rappeler que saint Pierre portait avec lui le fardeau de sa dignité[1], et qu'en s'adressant à Rome, il s'était adressé à la tête du corps dont il était membre[2]. Ces expressions étaient fort innocentes en elles-mêmes ; mais l'histoire nous dira les conséquences que les évêques de Rome ont su en tirer. Nous les voyons employées par eux à dater de la fin du quatrième siècle, et Damasus y attachait déjà un sens qui n'a fait que s'amplifier depuis.

Le zèle de Siricius pour une discipline sévère dans le clergé était certainement fort louable, et il agissait sagement en engageant tous les évêques d'Espagne à veiller à leur observation, mais il devait, lui aussi, veiller à les appliquer à Rome où les mœurs ecclésiastiques avaient grand besoin de réforme, si nous nous en rapportons à Jérôme, homme profondément vertueux et qui avait vécu au sein de ce clergé.

Jovinianus était le type le plus exact du moine romain[3]. Il avait commencé à Milan par être un moine exagéré dans ses austérités ; à Rome, il changea d'allures ; ses vêtements étaient très-recherchés, sa toilette irréprochable ; il aimait le jeu et la bonne chère, déclamait contre la virginité, et il ne se maria pas ; le célibat ne le gênait point et il évitait les conséquences du mariage. Il s'attaquait même à la virginité de la sainte mère de Jésus-Christ et prétendait qu'en affirmant qu'elle était restée vierge dans l'enfantement, on professait l'hérésie de ceux

[1] Siric., *Epist. ad Himer.*, § 1.

[2] *Ibid.*, § 20.

[3] Jerom., *In Jovin.*, I, 13, 25 ; Siric., *Epist. et Decret.*, *Epist.* VII. Cette lettre est généralement reconnue comme authentique. Les autres lettres de Siricius sont rejetées soit comme apocryphes, soit comme douteuses par les érudits les plus sérieux et les plus impartiaux.

qui ne reconnaissaient à Jésus-Christ qu'un corps fantastique.

Jovinianus ayant formulé par écrit ses opinions, plusieurs pieux personnages portèrent son ouvrage à Siricius. Celui-ci convoqua quelques évêques à Rome pour l'examiner. Il fut condamné, et Siricius adressa cette condamnation *à divers évêques*, probablement en Italie où Jovinianus était particulièrement connu.

La virginité de la sainte Vierge était attaquée à la même époque par un certain évêque nommé Bonosus, qui prétendait que Marie avait eu d'autres enfants après la naissance de Jésus-Christ. Anysius de Thessalonique et les autres évêques d'Illyrie s'adressèrent à Siricius pour faire condamner cet évêque qui appartenait à leur province. Bonosus s'était adressé à Ambroise de Milan pour se défendre.

Siricius, tout en réfutant l'erreur de Bonosus, rappelle à l'évêque de Thessalonique que c'est à lui et à ses comprovinciaux qu'il appartient, d'après les canons, de juger l'évêque coupable[1].

Des érudits ont attribué à saint Ambroise cette lettre que d'autres regardent comme appartenant à Siricius. Il est certain que le grand évêque de Milan, après avoir entretenu des relations amicales avec Ascholius, évêque de Thessalonique, en eut avec son successeur Anysius[2]. La correspondance d'Ambroise atteste que l'on s'adressait plutôt à lui qu'à l'évêque de Rome, pour les affaires graves qui intéressaient les diverses Églises ; sa sainteté et sa science bien connues le faisaient considérer comme le premier évêque des Églises occidentales, quoique ce titre appartînt à celui de Rome, d'après les canons des conciles.

Siricius ayant condamné, dans un concile romain,

[1] Siric., *Epist. IX*. Cette lettre est généralement regardée comme véritable, quoiqu'elle ait été attribuée tantôt à Damasus, tantôt à saint Ambroise. Nous la considérons comme étant de saint Ambroise.

[2] S. Ambros., *Epist.* 15 et 16.

Jovinianus et ses principaux adhérents, fit part de cette condamnation à l'Église de Milan, afin qu'elle y fut ratifiée [1]. Ambroise convoqua ses comprovinciaux et tint avec eux un concile. Les hérétiques condamnés à Rome furent également condamnés à Milan et les évêques en informèrent Siricius par une lettre synodale [2], dans laquelle ils exposent et réfutent les erreurs soutenues par Jovinianus et ses adeptes parmi lesquels on place Auxentius. C'était probablement l'ancien évêque arien de Milan, ou peut-être l'intrigant dont nous aurons à parler bientôt et contre lequel Ambroise eut à soutenir des luttes très-vives.

Après la mort de l'empereur Gratien, Valentinien II, son collègue, délégua Ambroise à Maxime qui s'était fait proclamer empereur et dominait sur une grande partie de l'Occident. Valentinien n'était encore qu'un enfant. Justine sa mère détestait Ambroise, car elle était arienne; mais elle comprit que le grand évêque était le seul homme qui put la défendre et elle se confia à sa loyauté. Ambroise partit pour Mayence où se trouvait Maxime. La paix fut conclue, à condition que Maxime serait reconnu pour empereur dans les Gaules, les Espagnes et les îles Britanniques.

Justine, dans son fanatisme arien, oublia bientôt le service qu'Ambroise lui avait rendu, lorsque le danger eut disparu. Pendant la vie de Valentinien Ier, son mari, elle avait dissimulé ses sentiments ; elle les avait même révélés avec prudence tant que son beau-frère Gratien, avait vécu ; mais dès qu'elle se vit en possession du pouvoir impérial, avec la tutelle de son jeune fils, elle se montra ouvertement arienne.

Le nom du vieil évêque arien Auxence, était aimé des sectaires. Un intrigant, venu de la Scythie Méridionale, et qui s'appelait Mercurin, prit ce nom afin de cacher le

[1] Epist. Siric. inter op. S. Ambros. ante *Epist.* 42.
[2] S. Ambros., *Epist.* 42.

sien, trop connu de ses compatriotes. Il rencontra à Milan des Scythes ou Goths qui formaient l'entourage de Justine et qui étaient en communion avec les ariens sans rien connaître des discussions ariennes. Nous avons dit comment Ulphilas avait accepté les conditions de l'empereur Valens, sans embrasser l'hérésie et en ne voyant dans la formule captieuse de Rimini qu'une logomachie théologique. Les relations des Goths avec les ariens leur devinrent funestes. Ils s'habituèrent peu à peu à parler comme eux, et ils devinrent ariens, sans trop savoir en quoi consistait l'arianisme. Les Goths de la cour de Justine se déclarèrent pour Auxence, qu'ils choisirent pour leur évêque, et cet indigne personnage devint le principal instrument des intrigues de Justine contre Ambroise.

Ce saint évêque était si aimé de tout le peuple, et la ville entière connaissait si bien les mauvais sentiments de Justine, que la puissance impériale elle-même ne pouvait servir les mauvais desseins des ariens [1].

Ambroise fut un jour mandé au palais. On voulait lui faire céder aux ariens une Église Le peuple l'ayant appris et craignant qu'on n'usât de violence à son égard, se porta en foule à la demeure impériale avec une telle impétuosité que rien ne pouvait l'arrêter. Les troupes que l'on envoya pour l'arrêter furent impuissantes et Justine fut obligée de prier Ambroise lui-même d'apaiser le peuple en lui promettant qu'on n'accorderait pas d'Église aux ariens.

Le danger passé, Justine fut plus exigeante et demanda pour les ariens une basilique neuve qu'Ambroise lui-même avait dédiée depuis peu de temps. Des pourparlers s'engagèrent entre lui et les délégués du palais impérial, mais le grand évêque résista avec une admirable énergie. Le peuple applaudit avec enthousiasme à sa conduite vraiment épiscopale.

On en revint à la basilique Porciana, que l'on avait

[1] S. Ambros. *Epist.* 20, ad Marcell. Soror.

demandée d'abord et qui était située hors des murs. Ambroise fut inflexible.

Le dimanche des Rameaux, tandis qu'Ambroise était occupé à instruire les catéchumènes, Justine envoya des gens pour s'emparer de la basilique Porciana; le peuple s'insurgea et eut fait un mauvais parti aux agents de la cour sans l'intervention des clercs qu'Ambroise envoya pour les délivrer. Cette émeute servit de prétexte à des emprisonnements, à des amendes, à des vexations de toute sorte contre le peuple.

Le mercredi de la semaine sainte, des soldats s'emparèrent de la basilique neuve, et l'on plaçait déjà des tentures apportées du palais pour qu'Auxence pût célébrer l'office avec solennité; mais le peuple envahit l'Eglise et la remplit tout entière. Ambroise qui officiait à l'ancienne basilique, ne put que pleurer en apprenant le danger qui menaçait son peuple et toute la ville. Mais son courage ne faiblit pas et il ordonna de priver de la communion pascale tous les soldats qui ne se retireraient pas. La plupart obéirent au saint évêque et allèrent à la vieille basilique prier avec lui.

Un délégué de l'empereur l'alla trouver à la vieille basilique: Ambroise se retira un peu à l'écart pour le recevoir. Le délégué lui dit: « Comment, êtes-vous assez téméraire pour vous opposer aux ordres de l'empereur? » « Je ne sais, répondit Ambroise, de quel ordre vous me parlez, et je ne sais en quoi consiste ma témérité. » « Pourquoi, ajouta le délégué, avez-vous envoyé des prêtres à la basilique? Si vous êtes un tyran, je veux le savoir, pour aviser aux mesures que je dois prendre contre vous. » Après avoir raconté comment les choses s'étaient passées, Ambroise ajouta : « Si ce sont là des œuvres de tyran, j'ai des armes pour me défendre, mais au nom du Christ. J'ai le pouvoir de vous offrir mon corps. Pourquoi tarder à me frapper, si je suis un tyran? Dans l'Ancienne Loi, la royauté était donnée par les prêtres et n'était pas usurpée; on disait vulgairement que les souverains dési-

reraient plutôt le sacerdoce, que les prêtres ne désireraient la souveraineté ; le Christ a fui pour n'être pas roi. Nous avons notre tyrannie ; la tyrannie du prêtre, c'est la faiblesse ; c'est parce que je suis faible que je suis puissant. L'empereur que Dieu a délivré de tout adversaire devrait prendre garde de n'être pas à lui-même son propre tyran. Maxime ne dirait pas que je suis le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma mission l'ait empêché de passer en Italie Les prêtres n'ont jamais été tyrans, mais il ont eu souvent à souffrir de la part des tyrans. »

Ces réponses firent comprendre à Justine qu'elle ne ferait jamais fléchir Ambroise. On annonça donc le lendemain amnistie complète pour l'émeute des jours précédents et l'on rendit les amendes exigées. La ville fut au comble de la joie ; les soldats qui étaient restés auprès de la basilique neuve y prirent part. Tous allaient baiser pieusement les autels en signe de paix et de réconciliation.

Mais la paix ne fut pas de longue durée. Auxence, soutenu de Justine, obtint de Valentinien une loi d'après laquelle la formule captieuse du concile de Rimini était imposée sous les peines les plus sévères ; les Églises devaient être livrées à ceux qui accepteraient la formule, et ceux qui s'y opposeraient, c'est-à-dire, les orthodoxes devraient subir l'exil ou la mort [1].

En vertu de cette loi, Ambroise fut sommé de se rendre au palais pour y être jugé ou de laisser les Églises à Auxence qui acceptait la formule de Rimini.

Après en avoir délibéré avec les évêques orthodoxes qui se trouvaient à Milan, Ambroise écrivit à Valentinien, que d'après les lois de l'empereur son père, aucun évêque ne pouvait être jugé que par des évêques ; qu'il

[1] Sozomen, *Hist. Eccl.*, lib. VII, c. 13. Ruffin, *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 16. Cod. Théod., lib. ult. S. Ambros. *Epist.* 21, ad Valentin., et *Serm.* cont. Auxent.

ne pouvait donc se soumettre, comme Auxentius l'avait fait, à un arbitrage laïque. « Ce n'est pas des laïques que l'évêque doit apprendre sa foi; quand il s'agit de la doctrine, les empereurs eux-mêmes doivent être jugés par les évêques, et non les évêques par les empereurs.

« Qu'Auxence vienne à l'Église exposer sa foi devant le peuple; si le peuple l'écoute et le suit, je n'en serai pas jaloux.

« Comment voulez-vous que je choisisse des juges ? D'après la loi promulguée, on ne peut, sans s'exposer à la peine capitale, la contredire. J'exposerais donc nécessairement les juges que je choisirais à la mort ou à la prévarication.

« J'ai en horreur la formule de Rimini et je suis attaché à la foi du concile de Nicée; ni la mort ni le glaive ne pourront m'en séparer. Cette foi, elle est celle de l'empereur Théodose que vous devez considérer comme votre père; elle est celle que professent les Gaules et les Espagnes; on ne doit pas faire de lois pour décider des choses de la foi ; c'est aux évêques qu'appartient la décision. Si Auxence veut discuter de la doctrine dans un synode, j'y consens ; mais d'abord abrogez votre loi d'après laquelle aucun débat ne doit avoir lieu.

« Je me serais rendu à vos ordres, si les évêques et le peuple ne m'en eussent pas empêché, en me disant que c'est dans l'Église qu'il faut traiter des choses de la foi. Vous pouviez m'exiler depuis longtemps ; mais aujourd'hui, je ne puis abandonner l'autel du Christ sans le livrer. Si je pouvais prévoir que les Églises ne seraient pas livrées aux ariens, je partirais pour l'exil ; mais, il n'en est pas ainsi; assurez-nous que personne ne sera tourmenté au sujet des Églises, et faites de moi ce que vous voudrez. »

Après avoir ainsi écrit à Valentinien, Ambroise se retira dans l'Église et le peuple y courut pour le garder et veiller sur sa vie; alors Ambroise leur adressa un discours pour les affermir et les consoler.

« Je vous vois, leur dit-il, plus troublés que jamais, et plus vigilants pour me garder. Pensez-vous, parce que j'ai reçu ordre de partir, que j'allais vous abandonner et m'enfuir? Ne le craignez pas; je n'abandonnerai pas l'Église, car je crains plus le Maître du Monde que l'empereur. Si l'on me tirait par force de cette Église, on pourrait en faire sortir mon corps, mais non pas mon âme. Si l'empereur veut abuser de son pouvoir contre moi, je souffrirai comme c'est le devoir d'un évêque.

« Pourquoi donc vous troubler? Je ne consentirai jamais à vous quitter. Je pourrai souffrir, pleurer, gémir. Contre les armes, contre les soldats et les Goths, mes armes sont mes larmes; elles sont l'unique défense d'un évêque. Je ne dois ni ne puis résister, mais je n'ai pas l'habitude de fuir et d'abandonner l'Église. Vous savez que j'ai de la déférence pour les empereurs, mais que je ne leur cède pas; que je m'expose sans crainte aux supplices et que je ne redoute pas ceux que l'on prépare. »

Le courageux évêque pria les fidèles de ne pas s'exposer pour lui. « Si Dieu veut, dit-il, que je souffre la mort, vous ne réussirez pas à l'empêcher; si Dieu veut me sauver, c'est en vain que l'on me tendra des embûches et que l'on organisera des complots contre moi. » Il s'éleva avec énergie contre Auxence et le rendit responsable des violences dont la loi arienne de Valentinien avait déjà été l'occasion. Il répondit aux vagues accusations élevées contre lui, comme celle d'avoir trompé le peuple par les hymnes qu'il avait composés.

Valentinien n'osa sévir contre Ambroise. Il fut même obligé d'arrêter les persécutions que sa loi avait fait naître. En effet, Maxime, cet usurpateur qui dominait sur une partie de l'Occident et qui ambitionnait l'Italie, écrivait à Valentinien [1] que s'il ne cessait de persécuter les orthodoxes, il marcherait contre lui à la tête de son

[1] Theod. *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 14.

armée. On craignit de le voir exécuter sa menace ; Valentinien et Justine prièrent une seconde fois Ambroise d'aller vers Maxime pour le détourner de leur faire la guerre.

Ambroise ne voulut point se venger des persécutions dont il avait été l'objet, et il partit pour Trèves où résidait Maxime [1]. Le saint évêque regardait Maxime comme coupable du meurtre de l'empereur Gratien ; il ne devait donc entrer en communion ni avec lui ni avec ceux qui communiquaient avec lui dans les choses religieuses. Maxime en fut offensé et ne put supporter les reproches énergiques que lui fit Ambroise. Il ordonna au saint évêque de quitter ses états et se prépara à la guerre contre Valentinien.

Ambroise se hâta d'écrire à cet empereur [2] pour l'éclairer sur les véritables intentions de l'usurpateur, et arriva bientôt après à Milan.

Il avait rencontré à Trèves l'illustre saint Martin, chargé aussi d'une mission auprès de Maxime.

Nous devons faire connaître cet homme extraordinaire et jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'Église de France.

Martin naquit à Sabarie en Pannonie [3], de parents assez distingués, selon le monde, mais idolâtres, et il fut élevé à Pavie, en Italie. Son père, d'abord soldat, fut ensuite tribun militaire. Lui-même, dès sa jeunesse, fut enrôlé dans l'armée. C'était bien contre son goût, car, dès ses premières années, le pieux enfant n'avait d'ardeur que pour le service de Dieu. A l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église malgré ses parents, demanda à être fait catéchumène, et, dès lors, se consacra à Dieu d'une manière si admirable, que deux ans après il se fût retiré dans un désert pour être tout à lui, si la faiblesse de l'âge ne l'eut empêché d'exécuter son pieux projet. Son esprit, toujours

[1] S. Amb., *de obit Valentinian.*
[2] S. Ambros. *Epist.*, 24, ad Valentin.
[3] Sulpit. Sever. *Vita B. Martini.*

préoccupé de monastères et d'églises, méditait déjà les grandes choses qu'il exécuta depuis.

Les empereurs ayant donné l'ordre d'enrôler tous les enfants des vétérans, Martin fut dénoncé par son père lui-même, qui ne voyait pas sans chagrin ses goûts pour la piété, et, à l'âge de quinze ans, il fut enchaîné par le serment militaire. Il se contenta d'un seul esclave pour l'accompagner à l'armée, et encore était-il plutôt son serviteur que son maître; il lui rendait les services les plus humbles, jusqu'à lui ôter sa chaussure; il n'avait avec lui qu'une même table, et souvent c'était lui qui y servait. Il fut vingt-trois ans sous les armes avant de recevoir le baptême, et se conserva pur des vices trop communs dans les armées. Sa bonté pour ses compagnons d'armes, sa charité, sa patience, son humilité, étaient admirables; sa frugalité était au dessus de tout éloge; et, sous ce rapport, il était plus moine que soldat. Par toutes ses vertus, il mérita l'estime et l'affection de l'armée. Assister les malades, secourir les malheureux, nourrir les pauvres, revêtir ceux qui manquaient de vêtements; ces belles actions, partage de ceux qui ont été purifiés par le baptême, il les faisait avant d'avoir été régénéré; disciple fidèle de l'Évangile, il ne s'occupait pas du lendemain, et il ne réservait de sa paye que le nécessaire pour sa nourriture quotidienne.

Un jour, c'était pendant un hiver si rigoureux que beaucoup moururent de froid, Martin rencontra aux portes d'Amiens un pauvre presque nu. Il n'avait que ses armes et son manteau; voyant que ce malheureux suppliait en vain les passants d'avoir pitié de lui, il comprit que cet homme, rebuté de tous les autres, lui était réservé; mais que pouvait-il faire? Déjà il s'était dépouillé de ses autres vêtements par charité; il tire son sabre, coupe son manteau en deux, en donne la moitié au pauvre et se couvre comme il peut avec l'autre moitié.

Cet uniforme nouveau fit rire quelques insensés; mais le plus grand nombre, et les plus sages, se reprochèrent

intérieurement de n'avoir pas fait cette œuvre de charité, lorsqu'ils auraient pu vêtir le pauvre sans presque se découvrir eux-mêmes. La nuit qui suivit cette bonne action, Martin vit en songe Jésus-Christ revêtu de la moitié du manteau qu'il avait donnée au malheureux. Le Seigneur le regardait avec amour, lui faisait remarquer l'habit qui le couvrait et disait aux anges qui étaient avec lui : « C'est Martin, encore catéchumène, qui m'a couvert de cet habit. » Jésus-Christ rappelait les paroles qu'il avait dites autrefois : « Ce que vous faites à un de ces plus petits, c'est à moi que vous le faites. »

Cette vision n'inspira au saint homme aucun sentiment de vaine gloire ; mais touché de la bonté divine, il demanda le baptême ; il était alors âgé de trente-huit ans. Il ne quitta pas le service aussitôt après, et se rendit aux prières de son tribun, qui l'aimait tendrement, et qui lui promit de renoncer au monde avec lui, à la fin de son tribunat. Martin, dans cette espérance, servit encore environ deux ans après son baptême.

Ayant quitté le service, il se rendit auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, dont la foi et les pieux travaux étaient alors connus et admirés du monde entier. Pendant le temps qu'il passa auprès de lui, Hilaire chercha à se l'attacher plus étroitement, et à le lier au ministère divin en lui conférant l'ordre du diaconat ; mais le voyant résister invinciblement sous prétexte de son indignité, cet homme de haute intelligence comprit qu'il ne pourrait le vaincre qu'en lui offrant une charge en harmonie avec son humilité. Il lui ordonna donc d'accepter l'Ordre d'exorciste. Martin n'osa le refuser pour ne pas paraître le mépriser comme trop humble.

Peu après, il fut averti en songe d'aller visiter sa patrie pour travailler à la conversion de ses parents ensevelis encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il partit avec le consentement de saint Hilaire, qui versa bien des larmes et le conjura de revenir auprès de lui. Martin était triste en partant, et dit à ses frères qu'il aurait bien à souffrir dans son voyage ; il ne se trompait point.

En traversant les Alpes, il tomba entre les mains des voleurs. L'un d'eux avait déjà sa hache levée au dessus de sa tête, lorsqu'un autre lui retint le bras et arrêta le coup qui devait lui donner la mort. On lui attacha les mains derrière le dos, et il fut abandonné à la garde d'un brigand, qui devait le dépouiller de tout ce qu'il possédait. Cet homme se mit en devoir de le conduire dans un lieu écarté, et, chemin faisant, lui demanda qui il était et s'il avait eu peur; Martin répondit qu'il était chrétien et qu'il n'avait jamais été plus tranquille, parce qu'il savait que c'est surtout dans le danger que Dieu fait éclater sa miséricorde. « Je n'ai peur que pour vous, ajouta-t-il, car en exerçant vos brigandages, vous vous rendez indigne de la bonté de Jésus-Christ. » Et, se mettant à lui annoncer l'Évangile, il lui parla d'une manière si convaincante, que le voleur embrassa la foi, remit l'homme de Dieu dans sa route, le supplia de prier pour lui et embrassa depuis la vie religieuse. Martin lui-même aimait à raconter cette anecdote.

Arrivé dans sa patrie, Martin convertit sa mère et plusieurs autres personnes; mais son père resta dans les superstitions de l'idolâtrie. Le saint homme, presque seul, combattit l'hérésie qui infestait surtout l'Illyrie ; il s'opposa à la perfidie des mauvais prêtres qui l'avaient embrassée, et eut beaucoup à souffrir. Publiquement frappé de verges et obligé de sortir de la ville, il regagna l'Italie, et s'arrêta auprès de Milan où il fonda un petit monastère. Poursuivi jusque dans sa solitude par Auxence, évêque de Milan et chef des ariens d'Italie, il fut accablé d'outrages et forcé de se retirer dans l'île Gallinaire, où l'accompagna un prêtre d'une éminente sainteté. Pendant quelque temps, il n'y vécut que de racines ; il retourna ensuite à Poitiers.

Hilaire, voulant le fixer près de lui et satisfaire son goût pour la solitude, le mit dans un monastère peu éloigné de la ville. C'est celui de Ligugé, situé sur la petite rivière appelé le Clein. Martin y emmena un caté-

chumène qui s'attacha à lui, désireux de suivre les exemples d'un si saint homme; peu de jours après, ce catéchumène fut saisi d'une fièvre ardente, et mourut si subitement qu'on n'eut pas le temps de lui donner le baptême.

Martin était absent. Étant revenu trois jours après, il trouva le cadavre environné des moines qui pleuraient amèrement ; il mêla ses larmes avec celles de ses frères; mais saisi tout à coup de l'esprit de Dieu, il ordonne à tous ceux qui étaient présents de sortir de la cellule, en ferme la porte et s'étend sur le cadavre, priant avec ferveur. Sentant qu'il était exaucé, il se lève et reste les yeux fixés sur le mort, attendant avec une foi inébranlable l'effet de sa prière et de la miséricorde divine ; deux heures s'étaient à peine écoulées, qu'il voit un léger frémissement dans les membres du défunt qui commence à remuer les paupières et fait effort pour ouvrir les yeux ; Martin jette aussitôt un grand cri et rend à haute voix grâces au Seigneur. En l'entendant, ceux qui étaient restés à la porte de la cellule, s'y précipitent et ont le bonheur de voir vivant celui qu'ils avaient laissé mort. Rendu à la vie, le catéchumène reçut le baptême, vécut plusieurs années et fut parmi nous, dit Sulpice Sévère, le premier témoignage de la puissance de Martin, dont le nom devint dès lors très-illustre, et qui fut regardé comme un saint, comme un homme puissant et vraiment apostolique.

Il méritait ces deux titres à cause de ses innombrables miracles et de son zèle ardent. L'idolâtrie avait cédé dans les villes aux efforts des nombreux apôtres qui pendant si longtemps travaillèrent le sol gaulois. Mais elle s'était réfugiée dans les campagnes où elle régnait, grâce à l'ignorance qui lui servait de rempart. C'est là que Martin la combattit; mais après avoir évangélisé les campagnes, il rentrait dans son monastère de Ligugé.

Il aimait cette solitude et il fallut user de ruse pour l'en arracher quand on voulut l'élever sur le siége de Tours

que laissait vacant la mort de saint Lidoire. Ce saint évêque, pendant trente-trois ans qu'avait duré son épiscopat [1], avait cultivé avec des peines infinies cette terre que n'avaient pu féconder autrefois les sueurs de saint Gatien ; il eut la consolation d'y fonder une Église florissante qui ne crut pas pouvoir lui donner un plus digne successeur que saint Martin. Mais la difficulté était de l'amener à Tours ; on usa de cet artifice [2] : un citoyen de la ville nommé Ruricius, alla se jeter à ses pieds et le conjura de venir guérir sa femme qu'il disait malade. Vaincu par ses instances, Martin se mit en route, et il fut peu après environné d'un grand nombre de personnes qui s'étaient embusquées d'espace en espace pour lui ôter la possibilité de s'enfuir. Il fut ainsi conduit, sous bonne garde, jusqu'à Tours, où une multitude incroyable s'était rassemblée de toutes les villes voisines pour assister à son élection : tous n'avaient qu'une pensée : Martin est digne de l'épiscopat, heureuse la ville qui l'aura pour pasteur.

Quelques évêques cependant, convoqués pour sa consécration, n'étaient pas de l'avis du peuple. A leurs yeux, Martin était un personnage par trop humble, un homme au visage ignoble, sale, à la chevelure difforme et partant indigne de la dignité épiscopale. La foule, plus sage, se moqua de la folie de ces évêques qui, par leur mépris, faisaient l'éloge du saint homme, et qui ne purent empêcher ce que les fidèles voulaient par l'inspiration de Dieu.

Parmi ces évêques, il y en avait un [3], nommé Défenseur, qui résistait avec le plus d'opiniâtreté. On le crut désigné par Dieu lui-même dans le passage de l'Ecriture qu'on lut avant de procéder à l'élection. Le lecteur n'ayant pu, à cause de la foule, arriver jusqu'au lieu où

[1] Greg. Tur., *Hist. Franç.*, lib. 10, n° 31.
[2] Sulpit. Sev., *Vit. B. Martini*, c. 6.
[3] L'évêque d'Angers.

les évêques étaient assemblés, un des assistants prit le Psautier, l'ouvrit au hasard et lut ce verset : « Vous avez reçu une louange parfaite de la bouche des enfants les plus tendres, afin de confondre l'ennemi et son défenseur. » A ces mots, le peuple jette un grand cri, et Défenseur est obligé de se désister de son opposition.

Devenu évêque, Martin fut le même que dans son monastère[1] : même humilité dans son âme, même simplicité dans son extérieur. Tout en remplissant les devoirs que lui imposait sa nouvelle dignité, il ne quitta ni la vie ni les vertus d'un moine. Souvent il se retirait dans une petite cellule attenante à l'Église ; mais les visites innombrables qui venaient troubler sa solitude, le déterminèrent à fonder un monastère à deux milles de la cité. Le lieu qu'il choisit était tellement retiré, qu'il pouvait bien être comparé à un désert ; de très-hauts rochers, coupés à pic, l'environnaient d'un côté ; de l'autre, il était entouré par la Loire qui, en cet endroit, se replie un peu sur elle-même : on ne pouvait arriver dans cette enceinte que par un seul chemin, encore bien étroit. Martin s'y bâtit une cellule de bois ; un grand nombre de frères vinrent partager sa nouvelle demeure et se creusèrent des grottes dans le rocher. Ils s'accrurent jusqu'au nombre de soixante ; tous copiaient dans leur vie celle de leur maître, qui était une règle vivante.

Dans ce monastère[2], personne n'avait rien en propre, tout était commun ; les frères ne pouvaient ni vendre ni acheter ; leur unique travail était de copier des livres, encore cette occupation était-elle le partage des plus jeunes ; les autres passaient leurs journées en prières ; ils ne sortaient presque de leurs cellules que pour se réunir à l'oratoire, prenaient leur repas en commun après l'heure du jeûne, et n'usaient pas de vin à moins d'y être forcés par la maladie. La plupart étaient revêtus d'étoffes

[1] Sulpit. Sev. *Vit. B. Martin.*, c. 7.
[2] *Ibid.*

de poil de chameau et eussent regardé comme un crime de porter des tissus plus doux. Chose d'autant plus étonnante que beaucoup parmi eux, d'origine distinguée, ne s'étaient dévoués à cette humilité et pénitence qu'après une éducation délicate et pleine de douceurs. Plusieurs d'entre eux devinrent évêques dans la suite ; car, dit Sulpice Sévère, quelle cité, quelle Église n'eût pas désiré avoir des pasteurs tirés du monastère de Martin !

Ce monastère fut appelé Marmoutier [1].

A la fin du IVe siècle, nous voyons s'élever un grand nombre d'autres monastères par les soins du saint évêque de Tours. C'était sa coutume d'établir de ces pieuses colonies dans des lieux qu'il avait conquis à Jésus-Christ [2]. C'étaient des forteresses spirituelles, asiles de courageux soldats de la croix qui travaillaient à conserver ses conquêtes et le secondaient dans l'œuvre difficile qu'il avait entreprise d'éclairer les campagnes des lumières de la religion.

Il ne borna pas ses excursions apostoliques à son diocèse, il évangélisa toutes les contrées environnantes, le pays des Carnutes, l'Armorique, où saint Corantin, son disciple, fut depuis évêque [3], et même le pays des Edues. Partout sa parole, appuyée sur d'innombrables miracles, avait les plus heureux succès ; on ne saurait dire combien il détruisit de temples, d'idoles, d'arbres vénérés d'une manière superstitieuse ; il aimait à travailler lui-même, de ses propres mains, à leur destruction [4] ; ordinairement, lorsque les Gentils s'y opposaient, il leur parlait avec tant de douceur, qu'il les gagnait et les amenait à se mettre eux-mêmes à l'œuvre [5] ; quelquefois cependant il rencontrait plus d'opposition. Un jour [6], dans un vil-

[1] *Majus monasterium*, grand monastère ; de là on a fait *Mair-moustier* ou *Moutier*, et enfin *Marmoutier*.
[2] Sulpit. Sev. *Vit. B. Martini*, c. 10.
[3] A Quimper-Corantin.
[4] Sulpit. Sev., *Vit. B. Martini*, c. 10.
[5] *Ibid.*, c. 14.
[6] *Ibid.*, c. 13.

lage du pays des Edues, une troupe de paysans se jeta sur lui, et l'un d'eux, plus furieux que les autres, le menaça d'une épée qu'il avait à la main. Martin se découvrit la tête et l'offrit au coup ; le paysan, sans hésiter, leva le bras, mais il tomba aussitôt à la renverse et, pénétré de crainte, demanda pardon au saint apôtre. Une autre fois [1], après avoir détruit un vieux temple, Martin se mit en devoir d'abattre un pin qui était auprès ; mais le prêtre idolâtre et tous les habitants du village s'y opposèrent ; ce fut inutilement qu'il voulut leur persuader que cet arbre n'avait rien de sacré, qu'il fallait le détruire parce qu'il était dédié au Démon, et qu'ils ne devaient servir que le vrai Dieu. « Si tu as quelque confiance en ce Dieu, lui dit un homme de la foule, plus hardi que les autres, mets-toi sous l'arbre, nous allons l'abattre, et tu le recevras dans tes bras. Si ton Dieu est avec toi, comme tu le dis, cet arbre ne pourra, en tombant, te faire aucun mal. » Martin accepte la condition et les paysans, de leur côté, consentent à abattre leur arbre vénéré. Il était incliné d'un côté ; croyant tous que c'était par là qu'il tomberait, ils y attachent Martin, et aussitôt de se mettre tout joyeux à couper l'arbre. Il y avait là une foule immense de spectateurs. Bientôt le pin est ébranlé. Les moines qui accompagnaient Martin étaient pâles, tremblants ; ils avaient perdu toute foi, toute espérance, et n'attendaient que sa mort ; pour lui, il était calme et plein de confiance dans le Seigneur. Tout à coup, un craquement épouvantable se fait entendre, l'arbre tombe et va l'écraser ; il lui oppose le signe de la croix, et aussitôt cet arbre, à demi tombé, se redresse comme emporté par une violente tempête, et va tomber du côté opposé, au risque d'écraser tous les spectateurs qui s'y étaient placés comme en lieu sûr. Un grand cri s'élève de la foule, les paysans proclament le miracle, les moines pleurent de joie, tous ensemble exaltent le nom de Jésus-Christ. Le

[1] Sulpit. Sev. *Vit. B. Martini*, c. 10.

salut était venu en ce jour dans cette contrée; presque tous reçurent l'imposition des mains [1], abjurèrent leurs erreurs et crurent en Jésus-Christ.

En même temps que saint Martin, plusieurs autres apôtres annonçaient l'Évangile dans les contrées des Gaules, où l'idolâtrie régnait encore. Un des plus illustres est Marcellinus [2] (saint Marcellin), qui vint d'Afrique avec deux compagnons, Domninus et Vincentius. La province des Alpes Maritimes fut le théâtre de leurs travaux. Ils prêchèrent d'abord à Embrun, et, pour rendre leur prédication plus efficace, se bâtirent près de la ville un petit oratoire où ils passaient en prières le temps qu'ils ne consacraient pas aux fonctions de l'apostolat. Dieu bénit leur zèle, et les payens vinrent en foule leur demander le baptême. Saint Eusèbe de Verceil, instruit de leurs succès, écrivit à Emilianus, évêque de Valence, qu'il serait à propos d'ordonner Marcellinus évêque d'Embrun : il le fut, malgré sa résistance, et il envoya prêcher à Digne ses deux compagnons, qui y fondèrent une église dont Domninus fut le premier évêque. Vincentius lui succéda. Pour Marcellinus, il eut la consolation de convertir tant d'idolâtres, qu'il n'en restait plus qu'un seul à Embrun. Il l'invita un jour à sa table et lui fit de doux reproches de ce qu'il ne suivait pas l'exemple de tous les autres. L'idolâtre lui répondit qu'il ne pouvait quitter le culte de ses dieux, parce qu'il n'avait vu aucun des miracles qu'on lui attribuait; au même instant, on cassa le vase dans lequel on lui versait à boire. Si vous pouvez, dit alors l'idolâtre à Marcellinus, rejoindre les morceaux de ce vase brisé, je croirai à la doctrine que vous enseignez. Le saint évêque s'adressa à Dieu avec humilité et ferveur, le miracle s'opéra et l'idolâtre se convertit.

Comme les Alpes Maritimes, la seconde Lyonnaise eut aussi ses apôtres : saint Exuperius fonda l'Eglise de

[1] C'est-à-dire le baptême, accompagné de la confirmation.
[2] Bolland., 20 april.

Bayeux, Sigiboldus celle de Séez, Ereptiolus celle de Coutance, Leontius celle d'Avranches. L'Église de Rennes date aussi à peu près de cette époque, quoique le christianisme ait été prêché bien plus tôt dans l'Armorique[1]. L'Eglise d'Angers reconnaît pour son premier évêque Défenseur,. qui s'opposa à l'élection de saint Martin[2].

Saint Ambroise qui était né dans les Gaules conserva toujours de l'attachement pour l'Église qui l'avait vu naître. Il entretenait une pieuse correspondance avec plusieurs de ses évêques, entre autres avec saint Phœbadius d'Agen et saint Delphinus de Bordeaux ; mais il n'écrivait à ces deux saints que des lettres communes, car ils s'aimaient d'une affection si tendre, qu'ils avaient prié leur commun ami, Ambroise, de ne point séparer leurs noms dans les lettres qu'il leur adresserait[3].

Le saint évêque de Milan écrivait aussi à Justus[4] ou saint Just de Lyon, qui le consulta plusieurs fois sur quelques points de critique sacrée. Saint Justus était alors un des plus saints évêques des Gaules. Au concile d'Aquilée, il reçut de saint Ambroise des témoignages du plus grand respect[5]; il avait une telle délicatesse de conscience[6], qu'il quitta son Eglise et s'enfuit dans les déserts de la Thébaïde, pour pleurer la seule apparence d'une faute.

L'année même que se tint le concile d'Aquilée, le Priscillianisme fut condamné dans les Gaules.

Cette hérésie n'était que celle des gnostiques, moins toutefois les absurdes systèmes de Valentin. Sous le

[1] *V.* Gallia Christiana, Sanmarth. et Cl. Rob.

[2] Les Actes de saint Firmin mettent un évêque à Angers, au IIIe siècle.

[3] Ambros., *Epist.*, 87.

[4] *Ibid. Epist.*, 8.

[5] Act. Concil. Aquil., apud Sirm.,

[6] Vit. S. Justi, apud Bolland., 2 septembre. — Cette vie a été écrite au Ve siècle, par le prêtre Constance, auteur de celle de saint Germain d'Auxerre.

rapport dogmatique, elle se rapprochait plus des manichéens que des partisans du plérôma; pour la moralité, les priscillianistes valaient bien les uns et les autres. Ils prirent naissance en Espagne, et eurent pour chef Priscillianus, qui fut gagné à la secte par une femme, nommée Agapé, et par le rhéteur Helpidius. Ces deux personnages avaient été les premiers adeptes d'un certain Marc, originaire de Memphis, qui apporta d'Egypte en Espagne cette hideuse doctrine qu'un autre Marc avait apportée autrefois dans les Gaules.

Priscillien, qui donna son nom aux nouveaux gnostiques, était, dit Sulpice Sévère[1], un homme d'une famille noble et très-riche. Il était éloquent et instruit, mais acerbe et aimant les discussions. Heureux s'il n'eût pas sali son intelligence par des études perverses! Il eut possédé un trésor moral plus précieux que toutes ses richesses, car il était né avec des qualités brillantes. Les veilles et les jeûnes lui étaient faciles. Sa libéralité était grande, aussi bien que sa sobriété. Malheureusement, il joignait à ces qualités beaucoup d'orgueil: il était surtout enflé de son érudition profane et l'on croit que, dans sa jeunesse, il se livra à la magie. Une fois gagné à l'hérésie, Priscillien en séduisit bien d'autres par ses sophismes et ses caresses fallacieuses. Les femmes surtout, si avides de choses nouvelles, si peu solides dans la foi et en même temps si curieuses, accouraient à lui en foule: il trompait tout le monde par ses paroles et son extérieur, qui ne respiraient qu'humilité, et bientôt toute l'Espagne fut souillée de sa perfide et impure doctrine; plusieurs évêques même n'eurent pas honte de devenir ses adeptes.

Hygin, évêque de Cordoue, s'en étant aperçu, en avertit Idace, évêque respectable par son grand âge. On assembla, à Saragosse, un concile où les évêques d'Aqui-

[1] Sulpit. Sev., *Hist. Sac.* lib. 2. — Nous suivons cet historien pour tout ce qui a rapport au priscillianisme.

taine se trouvèrent. Les hérétiques n'osèrent pas s'y présenter. Leur doctrine n'en fut pas moins condamnée, et les évêques confièrent l'exécution de leur sentence à Ithace, évêque de Sossube. Les priscillianistes n'ayant pas voulu se soumettre, Ithace les poursuivit avec une rigueur outrée, les dénonça aux juges séculiers et obtint même de Gratien, alors empereur, un décret qui, non-seulement les bannissait des villes et des églises, mais ordonnait de les poursuivre en tout lieu. Les gnostiques dissimulèrent alors : la crainte les dispersa, et Priscillien, accompagné des deux évêques, Instantius et Salvianus, se mit en route pour Rome, afin de se justifier auprès de Damasus, qui en était alors évêque. En Aquitaine, ces hérétiques furent reçus avec honneur par ceux qui ne les connaissaient pas : ils y répandirent leurs erreurs, et corrompirent surtout le bon et religieux peuple d'Eluse. Chassés de Bordeaux par l'évêque Delphinus, ils s'arrêtèrent chez Euchrocia, firent quelques adeptes et poursuivirent leur voyage avec un infâme cortége de femmes. Parmi elles étaient Euchrocia et sa fille Procula, qui, au dire de tout le monde, devenue enceinte par le fait de Priscillien, eut recours au crime pour cacher son infamie. Arrivés à Rome, le pape Damasus ne voulut pas se déshonorer en les admettant en sa présence. Ils allèrent à Milan ; mais Ambroise eut d'eux la même horreur. Ils eurent recours aux courtisans, qui ne furent pas si scrupuleux, et qui leur obtinrent de l'empereur un décret contradictoire à celui qu'avait obtenu Ithace, et d'après lequel ils devaient être réintégrés dans leurs Églises[1].

Maxime ayant vaincu Gratien, se fit alors déclarer empereur de plusieurs provinces de l'empire, entre autres des Gaules et de l'Espagne, et choisit Trèves pour sa résidence. Ithace s'y rendit, lui dénonça les priscillianistes. Maxime fit assembler un concile à Bordeaux. Priscillien et ses disciples y furent condamnés ; mais ils

[1] Sulpit., Sev., *Hist.*, lib. 2.

en appelèrent à l'empereur de la sentence des évêques : Idace et Ithace les poursuivirent devant ce tribunal. « Dans cette affaire, coupables et accusateurs me déplaisent également, dit Sulpice Sévère [1] ; je dis franchement qu'Ithace était bien loin d'être un saint : il était d'une hardiesse impudente, grand parleur, ami de la bonne chère et du luxe. Il poussa la folie jusqu'à regarder comme disciples de Priscillien tous ceux qu'il voyait adonnés au jeûne. Ce misérable eut même la témérité d'accuser d'hérésie l'illustre Martin, cet homme vraiment apostolique. Martin, qui était alors à Trèves, ne cessait de solliciter Ithace de se désister de son accusation, et de prier Maxime de ne pas verser le sang de ces hérétiques : il disait que c'était assez de les avoir chassés des Eglises par un jugement épiscopal ; qu'il était criminel et inaccoutumé qu'un juge laïque prononçât dans une cause purement spirituelle. Tant qu'il fut à Trèves, le jugement fut différé, et, avant son départ, il obtint de l'empereur la promesse de ne pas verser le sang des coupables. »

Lorsqu'il fut parti, les évêques Magnus et Rufus changèrent entièrement les dispositions de Maxime, qui remit toute la cause au préfet Evodius, homme d'une inflexible sévérité.

Priscillien parut deux fois devant lui, fut convaincu des obscénités les plus infâmes, condamné et jeté en prison. L'empereur le jugea digne de mort, et la sentence fut exécutée. Les disciples eurent, en partie, le sort du maître, et ceux qui ne furent pas mis à mort furent exilés. Ithace ne concourut pas à cette sentence ; il comprit qu'il se rendrait plus odieux encore à tous les évêques, si, après avoir été accusateur, il se faisait juge ; il laissa la sentence à prononcer à d'autres, bien sûr qu'elle le serait. Ces cruautés n'éteignirent pas l'hérésie, qui troubla encore pendant quinze ans toute l'Espagne ; on ne put même l'abolir entièrement.

Après la mort de Priscillien, Martin fut obligé d'aller

[1] Sulpit. Sev. *Dial.* 3, § 15.

à la cour, afin de demander grâce pour quelques malheureux. Plusieurs évêques étaient alors à Trèves, communiquaient avec Ithace, et faisaient cause commune avec lui. Au moment où ils y pensaient le moins, on vint leur annoncer que Martin était sur le point d'arriver, et tous aussitôt de se troubler, de parler à demi-voix, et de se consulter ensemble. L'empereur avait décidé la veille, d'après leur conseil, d'envoyer des troupes en Espagne, pour rechercher les hérétiques qui pouvaient encore s'y trouver, et les priver de leurs biens et de la vie. Certainement beaucoup de fidèles eussent été enveloppés avec les hérétiques dans cette cruelle expédition, car on n'examinait pas tant la foi, pour reconnaître un priscillianiste, que sa mine, sa mise, sa pâleur, etc. Martin ne pouvait approuver de pareilles cruautés : les évêques ithaciens le savaient et ce qui faisait surtout le sujet de leur crainte et de leur inquiétude, c'était que Martin ne voulût pas communiquer avec eux, car la conduite du saint évêque de Tours devait avoir la plus grande influence sur l'opinion publique.

Les évêques coupables courent donc sur-le-champ vers l'empereur, qui, à leur sollicitation, envoie deux officiers au devant de Martin, pour l'empêcher d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promette d'être en paix avec tous les évêques qui y étaient. Martin leur répond, avec adresse, qu'il vient dans la paix avec Jésus-Christ. Ceux-ci le laissent entrer. Il était nuit : Martin se rend cependant à l'église pour y faire sa prière, et le lendemain il va au palais. Il y venait prier pour Narsès et Leucadius, qui, trop fidèles au malheureux Gratien, avaient encouru la haine de son vainqueur ; il supplia en même temps Maxime de ne pas envoyer ses tribuns en Espagne : le saint homme était plein de sollicitude, non-seulement pour les chrétiens, qui auraient nécessairement beaucoup à en souffrir, mais aussi pour les hérétiques. Pendant deux jours, l'empereur ne décida rien, soit par sévérité, soit par avarice, comme quelques-uns l'ont pensé, car il dési-

rait ardemment le bien des personnes qu'il voulait faire mourir, dit Sulpice Sévère.

Peu de temps après cette visite de Martin, les ithaciens, avec lesquels il ne communiquait pas, viennent trouver l'empereur : C'en est fait d'eux, disent-ils, si l'autorité de l'évêque de Tours vient encore exciter l'impudence du Théogniste[1], qui a osé les condamner; il n'eût pas fallu recevoir dans la ville un tel homme qui n'est pas seulement le défenseur des hérétiques, mais qui veut être leur vengeur; la mort de Priscillien a été inutile, si Martin veut en tirer vengeance. Après ce beau discours, ils se jettent en pleurant aux pieds de Maxime, et le supplient d'user de son autorité contre leur ennemi. Ils n'étaient pas éloignés de demander pour lui le sort des hérétiques; mais l'empereur, trop dévoué, il est vrai, à ces indignes évêques, n'en admirait pas moins la foi, la sainteté, les vertus de Martin. Il entreprit toutefois de le décider à communiquer avec les ithaciens.

Il le fait venir secrètement, le reçoit avec la plus grande bonté, lui dit que les hérétiques ont été exécutés d'après un jugement civil, et qu'il n'a par conséquent aucune raison pour ne pas communiquer avec Ithace et ses adhérents; que Théogniste est le seul qui se soit séparé d'eux, et encore a-t-il agi plutôt par haine que par toute autre raison; enfin, qu'un synode a déclaré Ithace innocent. Martin était fort peu convaincu : l'empereur s'en irrite, le quitte brusquement, et, peu après, ordonne d'aller à la prison massacrer ceux pour lesquels il était venu demander grâce. Le saint évêque n'apprend cette décision que le soir : il vole au palais, et promet de communiquer avec Ithace, si on épargne ses malheureux clients et si on rappelle les tribuns qui étaient déjà partis pour l'Espagne. Maxime n'hésite pas, il accorde tout.

Or, le lendemain, on devait procéder à l'ordination de

[1] On ignore d'où était évêque ce Théogniste qui avait condamné les amis d'Ithace.

Félix, homme très-saint et digne d'être fait évêque en de meilleures circonstances. Martin assista à la cérémonie, jugeant qu'il était mieux de céder pour un temps que de laisser massacrer des malheureux qui déjà avaient le glaive suspendu au dessus de leur tête ; cependant, malgré les vives instances des évêques, il ne voulut jamais leur signer des lettres de communion. Il partit le lendemain, bien triste et désolé d'avoir communiqué un seul instant avec les coupables.

Pendant que Martin était à Trèves [1], et que les évêques ithaciens déshonoraient leur caractère épiscopal par une basse adulation pour Maxime, ce cruel favori de la victoire, il fut le seul qui donna l'exemple d'une dignité vraiment apostolique : tout en venant supplier, il commanda plutôt qu'il n'obéit, et, malgré les vives instances de l'empereur, il refusa longtemps de manger à sa table. « Je ne peux, disait-il, être le convive d'un homme qui a arraché à un empereur son trône, et à un autre la vie. » Maxime prétendait n'avoir pas usurpé l'empire, mais l'avoir reçu de ses soldats ; il avait dû dès lors, disait-il, le défendre les armes à la main ; ses victoires étaient un signe de la volonté de Dieu, et aucun de ses ennemis n'avait été tué que dans les combats. Se rendant à ses raisons ou à ses prières, Martin accepta enfin de dîner à sa table. Maxime, tout joyeux d'avoir obtenu cette faveur, invita, comme pour un jour de fête, les convives les plus illustres, les préfets, le consul Evodius, homme de la vertu la plus austère, deux comtes élevés aux plus hauts emplois, son frère et son oncle. Il plaça au milieu d'eux un prêtre, compagnon de Martin, et le mit lui-même à sa droite. Au milieu du repas, un officier offrit, selon la coutume, la coupe à l'empereur qui la fit présenter d'abord au saint évêque, espérant la recevoir de sa main ; mais lui, jugeant qu'après la dignité épiscopale, rien n'était plus élevé que la dignité sacerdotale, offrit la coupe à son

[1] Sulpit. Sev., *Vit. B. Martini*, c. 23.

prêtre après avoir bu. L'empereur et tous les convives comprirent et admirèrent cette action de Martin, et on dit à la cour que le saint homme avait fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'eût osé faire à celle du dernier magistrat.

Maxime avait pour Martin la plus grande vénération[1]; souvent il s'entretenait avec lui de ses affaires spirituelles, de la gloire des saints, de l'éternité de leur bonheur; mais l'impératrice avait pour lui plus de respect encore. Comme la femme de l'Evangile, elle arrosait ses pieds de ses larmes et les essuyait de ses cheveux. Elle n'avait égard ni à ses richesses, ni à sa dignité, ni au diadème, ni à la pourpre, et on ne pouvait l'arracher des pieds du bienheureux. Elle obtint de son mari de lui servir elle-même un repas. Malgré tous ses efforts, Martin fut obligé de l'accepter. Elle le prépara elle-même, mit la table et approcha le siége du saint évêque, lui présenta l'eau pour se laver les mains, le servit comme une esclave et avec une modestie et une humilité parfaites. Après un léger repas, Martin se retira, et l'impératrice ramassa avec soin les restes qu'elle préférait aux mets les plus somptueux.

Cette espèce de culte ne peut étonner, quand on réfléchit à la sainteté prodigieuse de Martin.

« S'il est à peu près possible, dit Sulpice Sévère[2], de raconter ses actions extérieures, jamais, je le dis sincèrement, on ne pourra faire connaître sa vie intime, sa conduite habituelle, son esprit toujours fixé au ciel, sa persévérance dans l'abstinence et le jeûne, ses veilles et ses prières, ses nuits aussi saintes que ses jours. Le temps du repas, il le consacrait à Dieu, et il pensait à lui, même au milieu des occupations journalières; il ne prenait de nourriture et de sommeil que ce qu'exigeait impérieusement la nature; en lui tout fut grand et saint. O homme

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2, § 7.
[2] Sulpit. Sev., *Vit. B. Martini*, c. 24.

vraiment bienheureux, en qui la ruse ne fut jamais! ne jugeant, ne condamnant personne, ne rendant à aucun le mal pour le mal! Il avait une telle patience, qu'étant évêque, il supportait les injures personnelles des moindres clercs, les laissait impunies autant qu'il lui était possible, ne privait pas pour cela ces clercs de leurs charges et ne les en aimait pas moins. Jamais personne ne le vit irrité, pas même un peu ému ; ni gai, ni triste, il portait sur son visage l'expression d'un bonheur tout céleste, il semblait au dessus de la nature humaine ; toujours il avait dans la bouche le nom de Jésus-Christ ; et dans le cœur, la paix, la pitié, la miséricorde. Quant à ses ennemis, il pleurait les péchés qu'ils commettaient en cherchant, de leurs langues envenimées, à troubler sa tranquillité ; car ce saint homme eut des ennemis, ceux qui étaient jaloux de sa sainteté et de ses vertus ; ils haïssaient en lui ce qu'ils ne voyaient pas en eux, et n'avaient pas le courage d'imiter. Nous le disons en gémissant, ajoute Sulpice Sévère, ces ennemis, en bien petit nombre il est vrai, furent des évêques. »

Ces évêques étaient les ithaciens dont nous avons parlé. « La foi de Martin, sa vie, ses miracles, dit encore Sulpice Sévère [1], m'avaient rempli du désir de le voir, et, dans ce but, j'entrepris un voyage bien doux à mon cœur. Déjà j'avais conçu le dessein d'écrire sa vie ; j'en appris, autant qu'il me fut possible, les circonstances de sa propre bouche, ou au moins de ceux qui en avaient été les témoins. On ne saurait croire avec quelle humilité et quelle bonté il me reçut ; il se réjouissait dans le Seigneur de ce que je l'avais assez estimé pour entreprendre un voyage exprès pour le voir. Malheureux que je suis ! j'ose à peine le dire, lorsqu'il eut daigné m'admettre à sa table, il m'offrit lui-même de l'eau pour me laver les mains. Le soir, il me lava les pieds et je n'eus pas la force de m'y refuser ; sa vertu m'avait tellement subjugué que j'eusse

[1] Sulpit. Sev., *Vit. B. Martini*, c. 26.

regardé comme un crime de n'y pas consentir. Sa conversation roulait toujours sur la nécessité de fuir les séductions et de déposer le fardeau du monde pour suivre en liberté le Seigneur Jésus Il nous citait l'exemple de l'illustre Paulin, qui, méprisant d'immenses richesses pour suivre Jésus-Christ, était presque le seul qui, dans notre temps, accomplît à la lettre la parole de l'Évangile. Il nous animait à l'imiter et trouvait notre siècle heureux d'avoir un tel modèle qui rendait possible ce qui pouvait passer pour impossible auparavant : un riche, abandonnant ses richesses et les donnant aux pauvres. Quelle gravité! quelle dignité dans ses paroles ! Comme il parlait avec zèle et entraînement de la vertu! avec quelle facilité il expliquait la sainte Écriture ! « Je sais, ajoute Sulpice Sévère, qu'au sujet de sa science, j'ai rencontré beaucoup d'incrédules ; il est vrai que par lui-même il était sans étude ; mais, j'en atteste Jésus-Christ et notre commune espérance, jamais je n'ai entendu sortir de la bouche d'aucun autre homme, autant de science exprimée dans un langage plus parfait. Ce fut un faible avantage au milieu de toutes ses vertus ; mais enfin, cette grâce même ne lui a pas manqué. »

Paulin, que saint Martin offrait comme modèle à ses disciples, faisait alors l'admiration de toute l'Église ; fils de Pontius Paulinus, préfet des Gaules, et appartenant à une des plus illustres familles de l'empire, il éclipsa par ses vertus les honneurs qui avaient décoré ses ancêtres.

Il naquit à Ebremagus, près Bordeaux; son père lui donna, dans son enfance, le célèbre Ausone pour précepteur. Ausone, poète et rhéteur, digne de sa réputation, cultiva avec soin les heureuses dispositions de son élève et en fit un écrivain parfait, un poète élégant. Il eût été longtemps à en faire un saint ; heureusement que dans la pratique de la vertu, Paulin eut de plus habiles

[1] V. Paulin. oper., *Prolegomona. Patrolog.*, t. 61.

maîtres. Il connut saint Martin, saint Victricius de Rouen, eut des relations fréquentes avec saint Delphinus, évêque de Bordeaux, et le saint prêtre Amandus, avec lequel il conserva toute sa vie une touchante correspondance. Les conseils de ces hommes vertueux, soutenus des exemples et des entretiens de Therasia, sa vertueuse épouse, le détachèrent peu à peu du monde et lui inspirèrent le dessein de suivre la voie sublime des conseils évangéliques.

Après son baptême, qu'il reçut des mains de saint Delphinus, il se retira en Espagne pour y vivre inconnu et ne s'occuper que de sa sanctification ; ce fut là qu'il perdit son fils. Ce malheur acheva de rompre les liens qui l'attachaient encore à la terre : du consentement de son épouse, il garda dès lors une exacte continence, changea d'habits pour avertir le monde qu'il n'était plus des siens, et offrit en lui le modèle le plus parfait du vrai chrétien ; les fidèles de Barcelone conçurent pour lui une telle admiration, que le jour de Noël, pendant l'office, ils le saisirent et le présentèrent malgré lui à l'évêque, en le priant de l'ordonner prêtre. « Moi, qui ne suis qu'un vermisseau et non un homme, écrivit-il alors à saint Amandus [1], je refusais, ou plutôt je n'osais pas accepter d'être fait domestique de la maison de Dieu. Mais on m'a fait violence, je l'avoue ; saisi, presque étouffé par la foule, malgré mon désir de voir passer loin de moi ce calice, j'ai été obligé de dire au Seigneur : Que votre volonté soit faite et non la mienne... Me voilà donc vieillard [2], de nom au moins et par mon Ordre, mais réellement bien jeune et encore enfant. » « Mais, dit-il à son ami Sulpice Sévère [3], je ne consentis à être ordonné dans l'Église de Barcelone qu'à la condition de n'y être point attaché, consacré seulement pour le ministère du Seigneur, sans être désigné pour une Église particulière. »

[1] Paulin., *Epist.* 2 *ad Amandum.*
[2] Le nom de *prêtre* signifie vieillard, πρέσβυς.
[3] Paulin., *Epist.* 1 *ad Sever.*

Il avait dès lors la pensée de se retirer à Nole, auprès du tombeau de saint Félix; projet qu'il exécuta après avoir vendu ses biens immenses, qu'Ausone appelle les royaumes de Paulin. Il ne se réserva qu'une maison et un petit jardin auprès de Nole, où il fonda un monastère.

Du fond de cette retraite, il entretint des relations fréquentes avec ses amis des Gaules, saint Delphinus, qui l'avait baptisé, saint Amandus, saint Aper qui, avec sa femme Amanda, suivit les traces de Paulin et de Therasia, et surtout avec Sulpice Sévère, celui qu'il aima de l'affection la plus tendre.

Sulpice Sévère avait aussi imité le noble exemple de Paulin, et, jeune encore, il avait préféré la croix aux honneurs et aux plaisirs. Le monde, qu'il abandonnait, lui prodigua les insultes et les outrages; il en fut ému et voulut répondre à ces critiques insensées, mais Paulin le fit bientôt renoncer à ce projet en lui écrivant[1] : « O mon frère bien-aimé ! que nos pieds ne s'éloignent point de la voie du Seigneur et de l'étroit sentier ! Les amis du monde aboient après nous, mais qu'importent leurs folles et profanes paroles ! ne savons-nous pas, par les saintes Écritures, ce que nous devons penser et d'eux et de nous? Fermement attachés à la parole du Seigneur, laissons passer les injures et la haine des impies, ils marchent dans les ténèbres et le soleil de justice n'est pas levé pour eux ; sous leur langue est un venin d'aspic, qui empoisonne l'esprit, tue l'âme, si, par les oreilles, il entre jusqu'au cœur... Homme de Dieu, fuis-les. Tu crains Dieu, tu as donc en toi le principe de la sagesse ; ne leur explique point les raisons de ta conduite comme s'ils étaient plus sages que toi ; s'ils trouvent insensé ce que nous faisons, réjouis-toi au fond de ta conscience d'avoir fait l'œuvre de Dieu et accompli le précepte de Jésus-Christ... Que les mondains gardent leurs plaisirs, leurs honneurs, leurs richesses, si toutefois ils possèdent tout

[1] Paulin., *Epist.* 1 *ad Sever*, nos 2, 3, 7.

cela ; qu'ils nous laissent, à nous, ce qu'ils appellent notre pauvreté, notre folie... Pour toi, soldat de Jésus-Christ, armé du casque du salut, de la cuirasse de la justice, du bouclier de la foi, du glaive de la vérité, de la force de l'Esprit-saint, sois constant dans les combats célestes ; et, dans la source de la sagesse, dans le fleuve d'eau vive qui est dans ton cœur, éteins les traits enflammés de l'ennemi. »

Fidèle aux conseils de Paulin, Sévère se dévoua entièrement au service de Dieu sans aucun souci des critiques du monde.

« O mon bien cher frère [1] ! lui écrivit alors le solitaire de Nole, ta conversion est un plus grand miracle que la mienne. Tu étais dans la fleur de l'âge, comblé de louanges, moins fatigué du poids des richesses, quoique aussi riche que moi ; tu étais sur le théâtre du monde et la gloire du barreau, tu tenais le sceptre de l'éloquence ; tout à coup, tu as secoué le joug avilissant du péché, tu as rompu les liens mortels de la chair et du sang. Ni tes richesses augmentées par une alliance dans une famille consulaire, ni l'attrait du péché, ni la perspective d'une jeunesse innocente, n'ont pu te rappeler de la porte étroite du salut, du sentier difficile de la vertu, dans la voie spacieuse du grand nombre. Tu es bien heureux d'avoir fui l'assemblée des impies, d'avoir refusé de t'arrêter dans la voie des pécheurs, d'avoir dédaigné de t'asseoir sur la chaire empestée, d'avoir préféré te courber aux pieds du crucifié, par une humilité sublime. »

Après sa conversion, Sévère se retira auprès d'Elusone, dans la Narbonnaise, dans un village appelé Primuliacum. Ses serviteurs l'y suivirent ; il en fit ses frères en Jésus-Christ et donna ainsi naissance à son monastère.

Paulin désirait vivement qu'il vînt demeurer à Nole avec lui, et Sévère même le lui avait d'abord promis.

[1] Paulin., *Epist.* 5 *ad Sever*, n° 5.

« Je l'avoue, lui écrivit Paulin[1], quoique rien ne puisse m'être plus agréable que ta présence, le désir que j'ai de te voir est plus ardent encore depuis que tu m'as promis d'amener avec toi plusieurs frères spirituels. Penses-tu que ce temps viendra bientôt, que bientôt luira le jour où je te recevrai avec une troupe d'élus de Dieu dans le sein de mon monastère du bienheureux Félix[2] qui sera notre patron commun... C'est là le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous, soyons dans l'allégresse, car il est bon et agréable pour des frères d'habiter ensemble... Je vois déjà mon petit jardin bien mieux cultivé par les soins des ouvriers du Seigneur qui viennent avec toi ; combien sera facile une culture légère pour ceux que Jésus-Christ a choisis pour travailler à sa vigne et qu'il n'a pas laissés oisifs sur le vaste forum de ce monde ! »

Sévère ne se rendit pas aux pressantes sollicitations de son cher Paulin ; la maladie l'empêcha de tenir sa promesse. Au lieu d'aller à Nole, il se rendit à Tours auprès de saint Martin, comme nous l'avons rapporté. Il se fit son disciple, le suivit dans plusieurs de ses courses apostoliques, l'étudia avec soin, interrogea les témoins de ses actions merveilleuses, et revint ensuite dans sa solitude auprès d'Elusone, pour y rédiger ce qu'il avait vu et appris de certain des actions du saint évêque de Tours.

Il envoya ce travail à Paulin ; ce pieux et illustre solitaire, si capable de l'apprécier, le publia lui-même à Rome[3], où il eut un succès immense ; il le lut à la pieuse Melania, qui put encore admirer Martin après avoir été témoin des héroïques vertus des solitaires de la Palestine et de la Thébaïde. Ces anges de la terre eux-mêmes ne lurent pas sans étonnement le récit de tant de vertus, dignes d'un pieux cénobite, unies à celles d'un grand évêque.

[1] Paulin., *Epist.* 5 *ad Sev.*, n° 15, 16. (*V. etiam Epist.* 17.)

[2] Saint Félix de Nole, pour lequel saint Paulin avait une dévotion touchante.

[3] Sulpit. Sev., *Dial.*

« Il ne t'eût pas été donné d'écrire la vie de Martin, disait Paulin à Sévère [1], si, par un cœur pur, tu n'eusses rendu ta bouche digne de si saintes louanges. Sois donc béni de Dieu d'avoir écrit la vie d'un si saint évêque, d'un confesseur si illustre, et de l'avoir fait avec de si belles paroles et une si juste affection. Lui aussi est bien heureux d'avoir mérité un digne historien de sa foi et de ses vertus. Sa vie ainsi connue, ce sera pour la gloire de Dieu, et ton livre la conservera dans la mémoire des hommes. »

L'ouvrage de Sulpice Sévère mérite bien ces éloges : on y trouve réunis la plus élégante simplicité et la piété la plus douce ; on sent que c'est la vie d'un saint écrite par un saint.

Martin ne survécut guère à la publication de son histoire. Il apparut en songe à Sulpice Sévère [2], tenant en ses mains le livre de sa vie, lui donna sa bénédiction et s'éleva au ciel. Sévère pensa que ce songe était l'annonce de la mort de ce saint évêque, et, en effet, on vint l'avertir peu après que deux moines arrivaient de Tours pour lui apprendre la mort de leur père.

Saint Martin mourut à Candes, au confluent de la Loire et de la Vienne [3]; il y était allé pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés dans le clergé de cette Eglise. Se sentant près de mourir, il appela ceux de ses disciples qui l'avaient accompagné, et leur annonça qu'il allait les quitter bientôt. A cette nouvelle, ils versèrent beaucoup de larmes : « Notre père, disaient-ils, pourquoi nous quittez-vous? à qui nous abandonnez-vous? Des loups ravissants vont déchirer votre troupeau; et qui pourra nous défendre après la mort de notre pasteur? Vous désirez être uni à Jésus-Christ, mais votre récompense, pour être différée, n'en sera ni moins grande, ni

[1] Paulin., *Epist.* 11 *ad Sev.*, n° 11.
[2] Sulpit. Sev., *Epist. ad Aurel.*
[3] Sulpit. Sev., *Epist. ad Bassul.*

moins certaine. Prenez pitié de nous et ne nous abandonnez pas. » Ce bon père, qui les aimait tendrement, ne put retenir ses larmes, et, s'adressant à Dieu : « Seigneur, lui dit-il, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail, que votre volonté soit faite. » Partagé entre le désir d'aller à Dieu et l'amour pour ses disciples, il hésitait et ne voulait ni les abandonner, ni être plus longtemps séparé de Jésus-Christ. Il renonça donc à ses désirs et à sa volonté pour se soumettre avec confiance à la volonté du Seigneur. Quoique tourmenté par une fièvre ardente, il ne cessa de s'entretenir avec Dieu, forçant son corps à se soumettre à l'esprit et consacrant à Dieu tous les instants qu'il avait encore à passer sur la terre. Il avait voulu être couché sur la cendre et le cilice. Ses disciples, le priant de permettre qu'on mît sous lui un peu de paille : « Non, mes enfants, leur dit-il, il faut qu'un chrétien meure sur la cendre, je ferais mal de ne pas vous donner cet exemple. » Il avait toujours les mains et les yeux levés au ciel ; les prêtres qui étaient accourus auprès de lui voulurent le mettre sur le côté pour lui procurer un peu de soulagement. « Mes frères, leur dit-il, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, mon âme apprend ainsi le chemin qu'elle doit suivre pour aller à Dieu. » Après ces paroles, il aperçut le démon près de lui : « Que fais-tu là, bête cruelle, lui dit-il, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne, je m'en vais dans le sein d'Abraham. » En disant ces mots, il rendit son âme à Dieu.

Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, on accourut à Candes de tous côtés. Les habitants de Poitiers voulurent posséder son corps et prétendirent l'avoir seulement prêté aux habitants de Tours Ceux-ci alléguèrent en leur faveur la coutume d'enterrer les évêques dans leurs églises et terminèrent le différend en enlevant secrètement, pendant la nuit, le corps de leur saint évêque ; ils l'embarquèrent sur la Vienne, et par la Loire le conduisirent comme en triomphe jusqu'à Tours [1].

[1] *Greg. Tur. Hist.*, lib. 1, c. 47.

« Une multitude incroyable, dit Sulpice Sévère[1], accourut pour honorer son convoi. La ville entière sortit à sa rencontre; des campagnes et des villes des alentours, on accourut en foule. Quel deuil dans le cœur de tous! Comme les moines, surtout, ressentaient une douleur profonde! Ils étaient environ deux mille; c'était là la plus belle gloire de Martin, car c'est à son exemple que cette grande famille s'était consacrée au service de Dieu. Cette troupe pieuse, au visage pâle, et enveloppée de longs manteaux, vieillards courbés sous les travaux, jeunes lévites consacrés à Jésus-Christ, tous marchaient devant le bon pasteur qui semblait conduire devant lui son troupeau.

« Les vierges avaient honte de pleurer celui qu'elles savaient être dans le sein du Seigneur; sous l'apparence d'une joie sainte, elles cachaient leur douleur. La foi leur défendait les larmes; mais l'affection parfois leur en faisait verser. Leur douleur était aussi pieuse que la joie que leur inspirait la gloire de leur père.

« On devait pardonner à ceux qui pleuraient et féliciter ceux qui étaient dans la joie, car il était bien de pleurer Martin et bien aussi de se réjouir de son triomphe.

« La foule, chantant des hymnes, accompagna le corps du bienheureux jusqu'au lieu de sa sépulture. »

On peut mettre en opposition la conduite différente de Martin et d'Ambroise à la cour de Maxime. Tandis qu'Ambroise refusait à l'usurpateur le baiser fraternel qui était en usage alors comme signe de communion, Martin communiquait avec Maxime. Mais on doit remarquer que le saint évêque de Tours se repentit de sa condescendance lorsqu'il eut été témoin des violences exercées contre les hérétiques. Il ne voulait pas que l'évêque se montrât partisan de ces violences. Sous ce rapport, il était en parfaite communion de sentiment avec Ambroise qui blâmait, lui aussi, avec énergie les évêques qui se mêlaient des

[1] Sulpit. Sev., *Epist. ad Bassul.*

procès et demandaient la mort des coupables. Aux yeux de saint Ambroise, l'évêque n'a à remplir qu'une mission de paix et s'il doit poursuivre l'erreur il ne peut pas appeler contre les coupables le bras séculier [1].

Les bons évêques demandèrent parfois aux empereurs leur intervention contre l'idolâtrie et l'hérésie ; mais les mauvais seulement sollicitèrent des arrêts violents contre les personnes.

Ambroise étant de retour de Trèves, Valentinien et Justine comprirent que Maxime allait entrer en Italie et les en chasser. Ils firent appeler Théodose qui partit aussitôt de Constantinople avec une armée et se dirigea vers la Pannonie à la rencontre de Maxime.

Avant de partir, il avait donné ordre à un évêque de rebâtir une synagogue qu'on l'accusait d'avoir détruite. Ambroise apprit ce fait à Aquilée et en écrivit aussitôt à Théodose qui s'était dirigé sur Milan après la défaite et la mort de Maxime.

Dans sa lettre[2], Ambroise fait très-habilement comprendre à l'empereur que, malgré sa piété et ses bonnes intentions il pouvait se tromper, et que le devoir d'un évêque était de lui en donner avis sans manquer au respect dû à la dignité impériale. La décision qu'on avait obtenue de lui pouvait avoir les plus tristes résultats et encourager les mauvais sentiments des juifs et des payens qui nourissaient une haine profonde contre les chrétiens. L'évêque accusé, dit-il, n'a pas été entendu, n'a pas été jugé. On ne peut donc l'obliger à une construction sacrilége que son caractère sacré lui interdit d'entreprendre. Il devra résister pour faire son devoir ; si on veut le forcer à exécuter les ordres impériaux, on en fera un martyr. En supposant que l'évêque eût réellement brûlé la synagogue, les juifs n'ont-ils pas brûlé beaucoup d'Églises et de maisons épiscopales, sans qu'on les ait mis en jugement pour cela?

[1] S. Ambros. *Epist.* 25.
[2] S. Ambros. *Epist.* 40 *ad Théod.*

La lettre de l'évêque de Milan n'eut pas tout le succès qu'il pouvait en attendre. A son retour à Milan il résolut d'amener l'empereur à une plus stricte justice. Théodose s'étant rendu à l'Église[1], Ambroise s'adressa à lui publiquement et lui dit que les grâces qu'il avait reçues de Dieu l'obligeaient à plus de reconnaissance. Lorsqu'il fut descendu de la chaire, Théodose lui dit : « C'est sur moi que tu as disserté. — J'ai parlé, répondit Ambroise, de ce qui pouvait vous être utile. — C'est vrai, ajouta Théodose, que j'avais rendu une décision trop sévère à propos de la synagogue, mais on l'a adoucie ; quant aux moines, ils commettent beaucoup de crimes. » Il faisait allusion à des moines qui avaient pillé un temple payen et contre lesquels il avait été obligé de sévir en même temps que contre l'évêque auquel on imputait l'incendie d'une synagogue. Théodose ayant parlé aussi sévèrement des moines, Timasius, général en chef de la cavalerie et de l'infanterie, s'éleva contre les moines avec véhémence. Ambroise lui répondit : « J'agis à l'égard de l'empereur, comme je le dois, parce que je sais qu'il a la crainte de Dieu. Avec toi il faut agir autrement, parce que tu ne parles qu'avec dureté. » Puis, s'adressant à l'empereur, il dit : « Avant que je célèbre la sainte liturgie donnez la paix à mon âme. » Théodose lui promit de faire ce qu'il faudrait à propos de l'évêque accusé d'incendie, mais comme il se tenait dans des généralités, Ambroise restait et attendait. Théodose lui dit enfin que le décret serait rapporté : « Vous me promettez, ajouta Ambroise, que votre lieutenant ne se permettra aucun mauvais procédé à l'égard des chrétiens? — Je le promets, dit Théodose. — Je m'en rapporte à votre parole, dit Ambroise. — Tu peux t'en rapporter à ma parole, répondit Théodose. Alors Ambroise se dirigea vers l'autel et célébra la liturgie.

Théodose avait de grandes qualités et une piété sincère, mais il s'abandonnait souvent à une colère immo-

[1] S. Ambros. *Epist.* 41.

dérée. Une émeute ayant éclaté à Thessalonique, il voulut en tirer une vengeance exemplaire. Les évêques, et surtout Ambroise, le supplièrent de n'en rien faire et de pardonner. Mais des officiers de la cour donnaient à l'empereur des conseils contraires. Il finit par les suivre et donna ordre de passer au fil de l'épée un certain nombre d'habitants, sans se préoccuper s'ils étaient innocents ou coupables [1].

A peine avait-il donné cet ordre cruel, qu'il s'en repentit ; mais lorsque le contre-ordre arriva, il était trop tard et le massacre avait eu lieu.

Lorsque la nouvelle du massacre arriva à Milan, plusieurs évêques gaulois et italiens y étaient réunis en concile. Ils blâmèrent hautement une pareille cruauté et paraissaient étonnés qu'Ambroise, dont l'autorité était connue, n'eût pas eu assez d'influence sur l'empereur pour l'empêcher. Ambroise n'était pas coupable; mais il comprit que, dans une circonstance aussi grave, il devait agir avec prudence. Théodose n'était pas alors à Milan. Ambroise ayant été averti de son retour, quitta la ville, sous prétexte qu'il avait besoin de l'air de la campagne, mais en réalité pour ne pas aller à la rencontre de l'empereur. De la campagne il écrivit à Théodose une lettre touchante pour l'avertir du crime qu'il avait commis. Il lui dit qu'il devait se soumettre à la pénitence publique ordonnée par l'Église ; et qu'il ne pourrait célébrer la liturgie en sa présence, s'il ne se décidait à subir la pénitence canonique. Ambroise étant de retour à Milan, Théodose se présenta à l'Eglise ; mais le saint évêque l'arrêta sous le vestibule et lui rappela le devoir que, comme enfant de l'Église, il avait à accomplir. « Le roi David, répondit Théodose, a été plus coupable que moi, puisqu'il joignit l'adultère au meurtre. — Si vous l'avez imité dans son péché, répondit Ambroise, imitez-le dans

[1] S. Ambros. *Epist.* 59; Théod. *Hist. eccl.* Lib. V, c. 17 : Ruff. *Hist. eccl.* Lib. 2, c. 18 ; Sozomen. *Hist. eccl.* Lib. VII, c. 25.

sa pénitence. » A ces mots, Théodose se prosterna, fondant en larmes et demandant à Dieu pardon de sa faute. Le peuple, à genoux, pria avec lui et l'on vit un grand souverain, dépouillé des insignes de son autorité, humblement prosterné parmi les pénitents pendant le temps fixé par les lois de l'Église.

Théodose ne fut réconcilié que huit mois après son crime ; le temps de sa pénitence fut abrégé en considération de son repentir et des marques de douleur qu'il donna publiquement dans l'assemblée des fidèles.

Après sa pénitence, Théodose retourna à Constantinople, mais revint bientôt à Milan avec son fils Honorius et le jeune Valentinien. Il se rendit à Rome et la plupart des grandes familles qui étaient restées payennes jusqu'alors, embrassèrent le christianisme. Pendant son séjour à Rome, Théodose fit une loi très-sévère contre les manichéens, fort nombreux dans cette ville. Il fit également des lois sévères contre les diaconesses et les moines, lesquels, sous prétexte de piété, donnaient souvent des scandales.

Nous aurons occasion de parler des saints moines qui honoraient la vie monastique et des faux moines qui ne pratiquaient point les doctrines qu'ils professaient

Théodose s'appliqua à détruire les restes du paganisme dans tout l'empire, et, vers la fin de sa vie, il donna à Théophile, évêque d'Alexandrie, les pouvoirs les plus étendus à ce sujet. Théophile ne mit pas dans l'exercice de ce pouvoir toute la prudence nécessaire et il occasionna une émeute terrible, dans laquelle une foule considérable de chrétiens et de payens furent tués ou blessés. La force publique vint en aide aux chrétiens et la plupart des temples payens furent détruits. On cite en particulier le fameux temple de Serapis. La statue de ce faux dieu fut détruite et son sanctuaire, démoli jusqu'aux fondements, fut remplacé par une Église chrétienne [1].

[1] A ce propos on a reproché aux chrétiens d'avoir brûlé la fameuse

Les passions étaient violemment excitées entre chrétiens et idolâtres. Ces derniers, qui avaient persécuté les chrétiens pendant trois siècles, ne pouvaient voir sans jalousie le triomphe de leurs adversaires. Partout ils s'unissaient aux juifs pour faire aux chrétiens le plus de mal possible ; ces derniers se vengeaient aussi souvent qu'ils le pouvaient et, dans leur vengeance, écoutaient plutôt la passion que la charité chrétienne.

Si l'on examine froidement les faits, l'historien consciencieux ne peut s'empêcher de mettre la plus grande partie des fautes sur les idolâtres qui se montraient toujours plus fanatiques et plus cruels que les chrétiens.

Théodose fit pendant son règne de nombreuses lois ; la plupart sont très-sévères contre les idolâtres, les apostats et les hérétiques.

Lorsqu'il eut quitté de nouveau l'Occident, il y laissa le jeune Valentinien comme empereur. Justine était morte et Valentinien, fidèle aux exemples de Théodose, se faisait remarquer par son orthodoxie. Mais on savait qu'il avait peu de caractère, et les payens firent auprès de lui les instances les plus pressantes pour faire abolir

bibliothèque d'Alexandrie qui aurait été placée au Sérapion ou Temple de Serapis. Ce reproche ayant été renouvelé de nos jours, nous avons publié une brochure dans laquelle nous avons prouvé : 1° Que le Sérapion, composé d'un grand nombre d'édifices spacieux, n'a pas été brûlé ; 2° Que seul, le sanctuaire de Serapis fut démoli ; 3° Que la bibliothèque d'Alexandrie n'était probablement pas dans les bâtiments formant le Sérapion ; 4° Que ces bâtiments existaient plusieurs siècles après leur prétendu incendie ; 5° Que l'historien Orose, sous le règne de Théodose II, vit au Sérapion des armoires pleines de livres, comme il y en avait dans tous les temples ; 6° Que l'on n'a pas compris le texte de cet historien, lequel texte a seul fourni l'occasion d'accuser les chrétiens d'avoir brûlé la bibliothèque alexandrine.

V. *Lettres à M. le Dr Léon Le Fort*, Paris, Josse, libraire, 31, rue de Sèvres, 1875.

La première bibliothèque d'Alexandrie fut brûlée lors de l'expédition de Jules César contre Antoine. La seconde, composée principalement de la collection prise par Antoine aux rois de Pergame, fut brûlée par le calife Omar, après la conquête des Turcs et non par les chrétiens du quatrième siècle.

les lois promulguées contre eux par Gratien et Théodose.

Valentinien qui n'avait que vingt ans, ne se sentait pas la force de résister à de telles instances. Il en appelait sans cesse à Théodose et le priait de revenir en Occident, s'il ne voulait pas l'obliger lui-même à se réfugier en Orient.

Des barbares ayant menacé l'empire occidental, Valentinien partit pour la Gaule. Arrivé à Vienne, il fit prier saint Ambroise de le venir baptiser. Mais le saint évêque de Milan n'eût pas le temps d'arriver. Valentinien fut tué par des officiers de son palais. En même temps, un certain Eugène se fit déclarer empereur.

Théodose se dirigea avec une armée vers l'empire occidental, après avoir confié l'empire d'Orient à ses deux fils, Arcadius et Honorius.

Eugène, trahi par ses partisans, fut livré à Théodose qui le condamna à mort pour venger le meurtre de Valentinien. Théodose se rendit ensuite à Milan et y fit venir son fils Honorius auquel il destinait l'empire occidental. Arcadius fut fait empereur d'Orient.

Peu de temps après ces partages, Théodose retourna en Orient. Il mourut au commencement de l'année 395.

Depuis Constantin, aucun empereur n'avait été aussi chrétien et aussi grand que Théodose. Il accomplit l'œuvre de Constantin, en détruisant les restes de l'idolâtrie ; il se montra constamment préoccupé de détruire tout ce qui pouvait faire obstacle à l'influence sociale du christianisme, sans toutefois exercer de violences contre ceux qui persévéraient dans l'idolâtrie ou dans l'hérésie. Plusieurs de ses lois sont très-sévères ; mais on convient généralement que, dans la pratique, on en adoucissait beaucoup la rigueur.

L'histoire peut faire à Théodose des reproches mérités ; mais il n'en a pas moins été un des plus grands souverains qui aient gouverné l'empire romain.

III

Mouvement intellectuel dans l'Église, à la fin du quatrième siècle. — Saint-Grégoire de Nysse. — Ses ouvrages. — Son canon. — Le pénitencier à Constantinople. — Saint-Épiphane, évêque de Salamine. — Ses ouvrages. — Commencements de l'Origénisme. — Théophile d'Alexandrie et les moines d'Egypte. — Épiphane, Jean de Jérusalem et Jérôme. — Rufin traduit Origène. — Ses ouvrages sont condamnés à Rome. — Lettre d'Anastase, évêque de Rome à Jean de Jérusalem. — Condamnation de l'Origénisme à Alexandrie, en Palestine et en Chypre, discussions de Jérôme et de Rufin. — Les grands ouvrages de Jérôme. — Sa doctrine. — Autres écrivains ecclésiastiques. — Synesius, de Ptolémaïde et autres écrivains orientaux. — Écrivains occidentaux. — Paulin. — Rufin. — Sulpice Sévère et autres. — Nicetas de Romaciana, apôtre des Barbares sur les deux rives du Danube et de la Russie. — Augustin. — Sa conversion. — Ses premiers ouvrages. — Il est élevé au sacerdoce, puis à l'épiscopat (396); ses travaux jusqu'à cette époque.

(386-396).

Le mouvement intellectuel croissait dans l'Église, à mesure qu'il s'affaiblissait au sein du paganisme.

Il suffit de jeter les yeux sur les ouvrages des grands hommes du christianisme et sur ceux des sophistes qui représentaient le paganisme et la philosophie, pour comprendre que toute l'intelligence sociale était, au quatrième siècle, concentrée dans l'Église. Aux grands hommes dont nous avons déjà étudié les œuvres, nous

aurons à ajouter les noms de Jean Chrysostôme en Orient, et d'Augustin en Occident, bien dignes de figurer à côté de Basile, de Grégoire-le-Théologien, d'Hilaire de Poitiers et d'Ambroise de Milan.

L'Église, pendant la seconde moitié du quatrième siècle et la première du cinquième, fut représentée par des hommes dont le génie et la science égalèrent tout ce que l'antiquité avait possédé de plus grand, et ne furent jamais surpassés.

C'est l'époque la plus brillante de l'intelligence chrétienne.

A côté de ces hommes de génie, on peut en citer une foule d'autres qui, sans avoir été aussi grands, ont cependant fait beaucoup d'honneur à l'Église et méritent une mention spéciale de l'histoire.

Parmi eux, citons d'abord Saint-Grégoire de Nysse, frère du Grand Basile de Césarée et ami de Grégoire-le-Théologien.

Grégoire de Nysse était plus jeune que son frère Basile ; il naquit probablement l'an 331, de l'ère chrétienne. Comme son frère il fit des études fort étendues, et, s'il n'eût pas le génie profond de Basile, il fut cependant un écrivain élégant, un philosophe habile et un docte théologien [1]. Après avoir vécu dans le monde, il se sentit attiré vers l'Église. Il s'adonna aux études théologiques et exégétiques, et il professait la plus grande admiration pour Origène.

Il fut élu évêque de Nysse, en Cappadoce, l'an 372 ; et, quoique son siége ne fut pas très-important, il fut choisi au nombre des évêques qui devaient être en Orient comme autant de centres de l'orthodoxie. Nous avons mentionné ce fait et la part que prit Grégoire au deuxième concile œcuménique ainsi qu'au concile de Constantinople qui fut comme le complément de cette vénérable assemblée.

[1] V. Phot. *Biblioth.*, c. c. 6. 7.

Ce fut contre sa volonté que Grégoire fut élevé à l'épiscopat [1]. Les plus grands hommes de l'Église et les plus saints personnages n'ont jamais envisagé qu'avec crainte les devoirs que la charge épiscopale leur imposait. Grégoire prouva qu'il en était digne. Il se montra surtout ennemi de l'hérésie et il fut persécuté par les ariens qui osèrent mettre un sectaire sur son siége, en 376. Après la mort de l'empereur Valens, l'intrus arien fut chassé et Grégoire reprit possession de son église.

Le premier ouvrage que publia Saint-Grégoire de Nysse fut un supplément au célèbre ouvrage de Basile intitulé *Héxaéméron*.

Basile avait laissé de côté plusieurs questions sur lesquelles Pierre, évêque de Sébaste, frère de Basile et de Grégoire, demandait des éclaircissements à ce dernier. Grégoire traita ces questions. On remarque facilement, dans sa manière de les traiter, un disciple d'Origène.

Ce fut aussi à la prière de Pierre de Sébaste que Grégoire composa son ouvrage contre Eunomius. Basile avait réfuté cet hérésiarque avec tant de force qu'il lui avait imposé silence. Mais aussitôt après la mort de Basile, Eunomius qui n'avait plus à craindre son terrible adversaire, l'attaqua avec passion et lui opposa plus d'injures que de raisons. Grégoire défendit son frère avec ardeur, et réfuta les sophismes d'Eunomius. Lorsqu'il se rendit à Constantinople pour le concile de 381, il lut son livre à ses amis Grégoire-le-Théologien et Jérôme [2] qui se trouvaient alors à Constantinople. Grégoire avait d'abord composé un écrit assez court ; mais il l'augmenta depuis et en fit le grand ouvrage que nous possédons encore aujourd'hui [3].

Il est divisé en douze livres [4]. Nous l'analyserons bientôt.

[1] Inter S. Basil. *Epist.* 225. Édit. Bened.
[2] Hieron. *De Vir. Illust.*, c. 128.
[3] Phot. *Biblioth.*, c. c. 6. 7.
[4] S. Grég. Nyssen., *adv. Eunom.* Edit Migne, t. 2.

Avant le concile œcuménique de 381, Grégoire jouissait déjà dans tout l'Orient d'une telle estime, qu'il fut prié par les évêques réunis en concile à Antioche, de se rendre en Palestine et en Arabie pour mettre fin aux troubles qui agitaient ces Églises.

Antioche se ressentait toujours des commotions que l'arianisme, l'apollinarisme et le schisme avaient excitées dans son sein. La nouvelle hérésie contre la divinité du Saint-Esprit agitait aussi cette Église et celles d'Arabie et de Palestine, aussi bien que toutes les autres Églises orientales. En Arabie et en Palestine, on rencontrait en outre de nombreux adeptes de deux hérésies contradictoires : celle des antidicomarianites qui prétendaient que la Sainte-Vierge n'avait pas conservé une perpétuelle virginité ; et celle des collyridiens qui exaltaient la Sainte-Vierge jusqu'à en faire une Déesse digne d'adoration [1].

Grégoire ne réussit point à apaiser les troubles de l'Église de Jérusalem, divisée, non-seulement par les hérésies, mais encore par le schisme. La science et les vertus de Cyrille n'avaient pu lui concilier tous les orthodoxes ; plusieurs d'entre eux élevaient autel contre autel, et oubliaient le Christ pour se grouper sous les noms de Paul ou de Cephas [2].

Grégoire eût la consolation de visiter Jérusalem, le Calvaire, la Montagne des Oliviers, le Saint-Sépulcre et Bethléem. Mais cette consolation fut bien amoindrie par le spectacle des mœurs des chrétiens de Palestine. Eux qui auraient dû être les plus pieux, en présence des lieux sanctifiés par les pas de Jésus-Christ, l'étaient moins que les cappadociens qui en étaient éloignés. Aussi Grégoire recueillit-il de son voyage cette conviction : Que le pélerinage aux lieux saints était plus nuisible qu'utile à la plupart de ceux qui l'entreprenaient.

[1] Il existe une grande similitude entre les doctrines des collyridiens et celles de l'Église romaine moderne, surtout depuis la promulgation par le pape Pie IX, du faux dogme de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854.

[2] S. Greg. Nyss. *Epist.* 3.

A son retour de Jérusalem, il écrivait à un ami [1] : « Le Seigneur n'a point indiqué le pèlerinage à Jérusalem comme un des moyens qui conduisent au royaume des cieux. » Il fait le tableau des dangers que courent les bonnes mœurs pendant le voyage, puis il se demande si l'Esprit saint réside plutôt en Palestine qu'ailleurs. S'il y résidait, on y commettrait moins de crimes ; or, on y est moins pieux et beaucoup plus criminel que dans les autres pays : « Il n'y a, dit-il, aucun genre d'immoralité que l'on n'y commette ; les méchancetés, les adultères, les vols, les pratiques idolâtriques, les empoisonnements, les haines, les meurtres y sont communs ; nulle part ailleurs on ne tue son prochain avec si peu de retenue et pour de simples motifs de lucre. Comment pouvoir dire, en présence de tels crimes, que la grâce de Dieu règne en ces lieux d'une manière spéciale ? »

S'il en est ainsi, pourquoi Grégoire avait-il lui-même fait le pèlerinage ? Il répond à cette objection. D'abord, le voyage ne lui offrit pas les mêmes dangers qu'aux autres, car il eut à sa disposition une voiture de l'Etat, qui fut transformée en Église et en monastère, pendant tout le temps que dura le voyage. De plus, il ne l'entreprit que pour obéir à de saints évêques réunis à Antioche, et qui demandèrent son intervention. Il ne se rendit même à Jérusalem que pour s'entendre avec de saints personnages qui pouvaient travailler avec lui à la pacification de l'Eglise. Mais, ajoute-t-il, avant d'aller à Jérusalem, je savais que le Christ était Dieu, et le pèlerinage n'a ni diminué ni augmenté ma foi. Avant de visiter Bethléem, je savais que le Christ y était né d'une vierge dans son humanité ; je croyais à sa résurrection, avant d'avoir vu son tombeau ; je professais son ascension, avant d'être monté sur le Mont des Olives ; tout le fruit que nous avons retiré de notre pèlerinage, c'est la conviction que notre pays était plus saint que la Palestine.

[1] S. Greg. Nyss. *Epist.* 2.

Il se prononce donc ouvertement contre les pèlerinages. « Cher ami, écrit-il, conseille aux frères de faire un pèlerinage spirituel vers le Seigneur, et non d'aller de Cappadoce en Palestine. »

Sans mépriser la visite pieuse faite aux lieux sanctifiés par les actions du Christ, il préférait de beaucoup un pèlerinage spirituel dans lequel on mourait comme le Christ au Golgotha, on était enseveli avec lui, et l'on s'élevait avec lui jusqu'au Ciel [1].

Grégoire jouissait d'une grande autorité dans l'Église, malgré le peu d'importance de son siége. La mission qu'il remplit en Arabie, le prouve, ainsi que la considération dont il était entouré dans les conciles. Au concile œcuménique de 381, il ne fut désigné comme centre d'orthodoxie qu'à cause de sa sainteté et de son mérite personnel ; il est nommé avant plusieurs métropolitains, parmi les membres d'un concile de Constantinople, tenu en 394, pour la dédicace de l'église des Apôtres, bâtie par le ministre Rufin, dans un faubourg de Chalcédoine appelé *Le Chêne*. Nectaire, évêque de Constantinople et Théophile d'Alexandrie, témoignaient pour lui la plus haute estime. Il était de plus rehaussé par le dédain que témoignait pour lui l'évêque de Césarée, Helladius, successeur du grand Basile. Cet évêque avait du mérite, mais il était très-orgueilleux, jaloux de l'influence et du respect dont Grégoire jouissait dans l'Église, à cause de son mérite, et s'imaginait l'humilier par son impertinence [2].

Helladius ignorait que les dédains d'un orgueilleux ne peuvent que rehausser l'homme savant et modeste.

Au concile de 394, Grégoire se trouva avec Théodore de Mopsueste. Cet évêque passait pour un des plus savants de l'Orient ; ce fut lui qui initia Nestorius au système théologique qui fut depuis déclaré hérétique par

[1] S. Grég. Nyss. *Epist.* 3.
[2] S. Grég. Nyssen. *Epist.* 1.

l'Église, et porta le titre de Nestorianisme. Théodore, en 394, n'avait pas encore formellement enseigné son système; il n'est donc pas étonnant que Grégoire de Nysse n'ait pas cru à l'existence d'une hérésie qui fit depuis tant de bruit dans l'Église.

Jusqu'alors, les hérétiques qui s'attaquaient au fils de Dieu ou au Saint-Esprit, étaient classés en trois groupes principaux : les ariens qui niaient la divinité du Christ, et ne faisaient de lui qu'un homme, orné de privilèges exceptionnels; les apollinaristes qui niaient l'humanité du Christ, et enseignaient que cette humanité avait été plus apparente que réelle; enfin les macédoniens ou pneumatomaques qui niaient la divinité du Saint-Esprit.

Eunomius était le grand théologien de ce dernier parti et il continua à dogmatiser, après le concile œcuménique de 381, comme avant ce concile qui avait condamné ses erreurs.

Théodore de Mopsueste voulut concilier les ariens et les apollinaristes. Il admettait avec les premiers que le Christ était *une hypostase* ou une personne humaine; il ajoutait, avec les apollinaristes, qu'il était *une hypostase* ou une personne divine. Il y avait donc en Jésus-Christ *deux personnes :* ce qui constitue l'hérésie Nestorienne.

Lors du concile de 394, Théodore de Mopsueste, sans enseigner ouvertement cette erreur, y avait sans doute initié quelques personnes, car on répandit, surtout en Egypte, le bruit que des théologiens orientaux enseignaient qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ.

Grégoire connut ce bruit et écrivit à Théophile, évêque d'Alexandrie, pour le démentir [1]. Il était surtout répandu par les apollinaristes qui, se croyant plus savants et plus habiles que les autres, voyaient partout l'arianisme qu'ils poursuivaient avec tant d'exagération qu'ils en étaient tombés dans l'erreur contraire. Il est probable que les opinions de Théodore de Mopsueste leur étaient

[1] S. Grég. Nyss. *Adv. Apollin ad Theophil.*

connues, quoique d'une manière vague, et ils faisaient beaucoup de bruit d'une erreur qu'ils attribuaient aux orthodoxes.

Grégoire écrivit à Théophile qu'aucun orthodoxe n'enseignait l'erreur dont parlaient les apollinaristes. Il commence sa lettre par l'éloge de l'Église d'Alexandrie, pour laquelle, en fidèle disciple d'Origène, il professait la plus profonde admiration. « La grande cité d'Alexandrie, dit-il, ne possède pas seulement la sagesse du monde, c'est d'elle aussi que coulent, comme de leur source, les fontaines de la sagesse vraie et qui mérite réellement ce nom ».

Mais, selon l'Evangile, on demandera plus à celui auquel il aura été donné davantage, c'est pourquoi Théophile et son Église doivent s'efforcer de répandre la vraie sagesse qui fera disparaître de l'Église ces opinions diverses qui la divisent.

Nous parlerons plus tard du fameux Théophile d'Alexandrie; nous n'avons à faire remarquer pour le moment que Grégoire a pu s'adresser à lui comme à l'évêque d'une des plus illustres Églises, sans se porter garant de tout ce qu'avait fait ou ferait cet évêque. Il se contente de traiter la question soulevée par les apollinaristes ; il déclare d'abord qu'il ne connaît en Orient, personne à qui l'on pourrait imputer l'erreur des deux personnes en Jésus-Christ ; puis il réfute cette hérésie supposée, et prie Théophile de la condamner, au nom de son Église, afin que personne ne fût tenté de la soutenir.

Grégoire de Nysse vécut probablement jusqu'à la fin du quatrième siècle. Il est certain qu'il n'existait plus dans les premières années du cinquième, où l'Orient fut si agité à l'occasion des persécutions dont saint Jean Chrysostôme fut l'objet.

Les ouvrages de saint Grégoire de Nysse peuvent se diviser en trois classes: ses ouvrages *exégétiques*, ses ouvrages *dogmatiques* et ses ouvrages *ascétiques*.

Dans la première classe on remarque particulièrement

des commentaires sur quelques livres ou quelques textes de l'Ancien Testament. Pour le Nouveau, il n'a expliqué que l'Oraison Dominicale et les Béatitudes.

Dans ses commentaires de l'Ancien Testament, il est facile de reconnaître un lecteur assidu d'Origène; cependant, Grégoire n'accepte pas toutes les opinions du Maître et se sépare de lui quelquefois, même sur de simples questions d'érudition.

Dans les querelles sur l'origénisme, on voulut abuser de quelques textes de saint Grégoire, et les adversaires d'Origène, reprochèrent à ceux qu'ils appelaient origénistes, d'avoir corrompu les ouvrages de saint Grégoire de Nysse. Il est possible que certains textes aient été falsifiés; mais on peut croire aussi qu'avant les discussions sur l'origénisme, on n'attachait pas à certaines opinions l'importance de questions de foi, et que des écrivains très-orthodoxes pouvaient les soutenir, sans accepter toutes les déductions que des discussions subséquentes firent naître.

En étudiant d'une manière générale, et sans esprit de parti, les ouvrages exégétiques et dogmatiques de saint Grégoire de Nysse, on y reconnaît une orthodoxie et une science qui ont rendu le saint évêque digne d'être placé parmi les plus illustres Pères de l'Église.

Dans ses ouvrages dogmatiques, saint Grégoire de Nysse attaqua les hérésies de son temps : l'arianisme, le sabellianisme, le manichéisme et surtout le macédonianisme. Il dirigea contre cette erreur ses douze livres contre Eunomius. Cet ouvrage est très-important. Dans le premier livre, Grégoire venge son frère Basile des attaques d'Eunomius et réfute ses systèmes sur la trinité, sur l'action créatrice, sur l'être créé et incréé. Le second livre est consacré à la génération éternelle du verbe et à son incarnation dans le sein de la vierge Marie. A la fin du deuxième livre et dans le troisième, Grégoire explique les textes de l'Écriture dont Eunomius abusait en faveur de son système ; dans le quatrième il réfute les théories

philosophiques de son adversaire; dans le cinquième il continue la réfutation des objections et il expose la doctrine chrétienne de la seule personne et des deux natures du Christ. Le livre sixième est consacré à l'exposition de la doctrine chrétienne sur la rédemption de l'humanité par la mort de l'Homme-Dieu. Comme Eunomius abusait beaucoup des noms pour en tirer des déductions illogiques, Grégoire, dans son septième livre, traite des noms, de leur valeur et de leur signification. Dans les cinq derniers livres Grégoire revient sur la génération éternelle du Verbe et sa vie co-éternelle avec le Père, il répond aux théories d'Eunomius sur ces deux points, et à toutes les objections qu'il opposait à la doctrine orthodoxe

L'ouvrage de saint Grégoire de Nysse contre Eunomius est incontestablement un des plus doctes monuments de la théologie chrétienne. Nous pensons que d'abord le vénérable évêque n'eut que l'intention de venger son frère Basile des injures d'Eunomius, mais qu'il ajouta ensuite plusieurs suppléments à son premier travail, selon les exigences de la polémique et les prières de ses amis. Voilà pourquoi on ne voit un plan bien dessiné que jusqu'au septième livre, et que dans les autres il revient sur des sujets déjà traités pour donner des développements plus complets et répondre à de nouvelles objections.

La plus grande partie des ouvrages dogmatiques de saint Grégoire de Nysse sont dirigés contre les erreurs de la philosophie payenne, dont les adeptes cherchaient encore à se défendre malgré la lumière chrétienne qui inondait l'univers entier. Les derniers philosophes étaient peu dignes des réfutations que les Pères de l'Église dirigeaient contre eux; mais on ne voulait pas leur laisser le dernier mot.

Parmi ses ouvrages dogmatiques, signalons sa *grande Catéchèse*, dans laquelle Grégoire expose les principaux points de la doctrine chrétienne : la nature divine, l'ori-

gine du mal, les conséquences du mal, les rapports de Dieu avec l'humanité, l'incarnation de Dieu, les raisons de l'incarnation et ses conséquences pour l'humanité, la réfutation des objections opposées à la doctrine de l'incarnation, le moyen de mourir à la nature déchue et de naître à la nature régénérée ou le baptême, la confirmation qui régénère l'âme, tandis que l'eau du baptême régénère le corps et lui communique un principe d'immortalité; la communion au corps et au sang du Christ qui régénère l'âme et le corps, tels sont les sujets traités par saint Grégoire de Nysse dans la grande catéchèse philosophique qu'il adressa sans doute à des néophytes qui se préparaient au baptême.

Comme Cyrille de Jérusalem et Ambroise de Milan, dans leurs catéchèses, Grégoire de Nysse groupe les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, que l'on administrait simultanément aux nouveaux baptisés.

Parmi les ouvrages ascétiques de saint Grégoire de Nysse, on trouve de petits traités sur différents sujets de piété, des discours, des lettres. Nous n'y remarquons rien à signaler pour l'histoire, mais on ne peut les lire sans en retirer beaucoup d'avantages pour le développement de la vie chrétienne dans les âmes, la connaissance de la doctrine morale et dogmatique du christianisme et des anciennes coutumes pénitentiaires de l'Église.

Nous plaçons parmi les ouvrages ascétiques la fameuse *Lettre canonique* pour laquelle l'Église a toujours eu une singulière estime. Elle est adressée à Letoïus, évêque de Melitine, en Arménie Grégoire l'appelle son fils spirituel et lui trace le temps des pénitences que devaient passer dans les trois ordres des *exclus*, des *auditeurs* et des *prosternés*, ceux qui s'étaient rendus coupables de grands crimes de notoriété publique. Quant à ceux dont les crimes n'étaient pas connus, mais qui venaient s'en confesser, il veut qu'on use d'indulgence.

On avait établi dans plusieurs Églises, dans le courant

du quatrième siècle, des prêtres spécialement chargés de recevoir ces confessions, on les appellait *pénitenciers*. Les novatiens s'étaient opposés à cet établissement et persistaient à ne vouloir que l'ancienne confession qui n'avait pas les inconvénients de la déclaration faite aux pénitenciers. Plusieurs de ces derniers n'agissaient pas toujours avec prudence et leurs indiscrétions nuisaient parfois à l'honneur de l'Église. C'est ainsi que sur la déclaration d'une femme, un diacre fut accusé d'avoir eu avec cette femme des relations adultères et fut dégradé. Ce fait fit grand bruit à Constantinople et un prêtre égyptien, nommé Eudœmon, qui y résidait, conseilla à Nectarius d'abolir la charge des pénitenciers, ce qu'il fit [1].

La confession n'eut plus lieu dès lors à Constantinople que selon l'ancienne coutume, c'est-à-dire, faite à un prêtre quelconque et sous secret, excepté pour les péchés publics.

Cet usage a prévalu dans toutes les Eglises.

Saint Grégoire de Nysse se montre très-sévère dans ses canons et se plaint que les anciens Pères aient été trop indulgents. Il suit cependant les anciennes traditions; d'autres, comme saint Basile de Césarée, plus doux que saint Grégoire de Nysse, suivaient également des traditions respectables. Le principe de la pénitence était admis partout, mais la manière de la faire et le temps de son accomplissement variaient dans les différentes églises. Dans l'application des pénitences on s'en rapportait surtout à la sagesse et à la charité des évêques.

Dans les homélies de saint Grégoire de Nysse, on trouve une doctrine très-orthodoxe, exprimée avec simplicité, mais non sans véritable science. Dans ses explications ascétiques de l'Ecriture, il en appelle souvent au sens hébraïque comme dans ce passage : Il faut, dit-il [2], après avoir exposé la bonté et l'harmonie des divers

[1] Socrat, *Hist. Eccl.* Lib. V, 19.
[2] S. Greg. Nyss. Homil. XIII *In Cantic. Canticor.*

membres qui composent l'Eglise, dire quel en est le chef ou la tête. Ce chef est de l'or pur, car le mot hébraïque *Cephaz* signifie pur et exempt de tout alliage. On a conservé ce mot dans la traduction grecque, parce qu'on ne pouvait en rendre toute l'énergie. Le sens de ce mot nous oblige de conclure que le chef de l'Eglise est le Christ, c'est-à-dire, l'Homme-Dieu qui a vécu parmi nous. Lui seul, or pur et sans alliage, peut être le chef de l'Église.

Le saint évêque de Nysse était bien éloigné, comme on le voit, de la doctrine d'après lequel un homme pécheur comme l'évêque de Rome, pourrait être chef de l'Église, et remplacer Jésus-Christ avec ce titre, sur la terre. La condition essentielle du chef de l'Église est une pureté entière, laquelle n'appartient qu'à l'Homme-Dieu : et cet Homme-Dieu, pouvant avoir sur l'Église une action immédiate, beaucoup mieux qu'un simple mortel, n'a pas besoin d'un homme pour le remplacer. Il vit et règne, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Affirmer qu'il a besoin d'un homme pour être son vicaire sur la terre, c'est nier sa vie et son règne actuels; c'est nier la puissance qu'il peut exercer sur le monde; c'est prétendre qu'un peu de boue peut tenir la même place que cet or pur et sans alliage qui a seul droit au titre de chef de l'Église.

On trouve, dans les Discours de saint Grégoire de Nysse, des renseignements précieux sur les doctrines et sur le culte de son temps. On y rencontre des discours adressés au peuple, sur la Résurrection, l'Ascension, le Jour de la fête du Saint-Esprit, ce qui indique que l'Église célébrait alors les mêmes fêtes qu'aujourd'hui. Ses discours sur saint Etienne protomartyr, sur les quarante martyrs et d'autres, attestent que l'Église célébrait leur fête et admettait le culte des saints[1].

[1] On a voulu abuser de quelques textes de saint Grégoire de Nysse, en faveur de l'hérésie de la procession du Saint-Esprit *du fils*. En lisant

Le discours de saint Grégoire de Nysse ***sur les morts***, a surtout donné lieu à des accusations d'origénisme. Le sujet du discours est : ***qu'il ne faut pas s'attrister de la mort de ceux qui se sont endormis dans la foi***. Tout ce discours est rempli de la doctrine consolante de la résurrection. Quant à l'état des corps ressuscités, il expose son opinion, mais sans la donner comme une doctrine de foi. La foi nous enseigne que nos corps seront changés, et spiritualisés sous certains rapports. Dès que l'on accepte cette doctrine, ne peut-on pas laisser aux esprits curieux et subtils une certaine latitude dans la manière de la comprendre et de l'exposer? Or, saint Grégoire de Nysse, accepte les doctrines de foi ; puis il donne ses explications comme de simples opinions. Il se montre en cela fidèle à la méthode d'Origène, dont il avait certainement lu les ouvrages avec soin. Quelques opinions du célèbre prêtre d'Alexandrie, comme de saint Grégoire de Nysse, peuvent être contestées et même rejetées ; mais on ne peut faire autant d'hérétiques de ceux qui, admettant les doctrines de foi, les ont expliquées avec plus ou moins d'exactitude. On peut redresser leurs erreurs, lorsque des écrivains moins profonds et moins respectables ont voulu en abuser pour ébranler quelques doctrines de foi ; mais il ne faudrait pas en conclure que les vénérables personnages qui avaient les premiers émis certaines opinions, se portaient garants de disciples plus ou moins clairvoyants et fidèles qui voudraient leur donner un sens hérétique.

Il serait donc inutile de défendre saint Grégoire de Nysse contre l'accusation de ce qu'on a appelé l'***Origénisme***.

ces textes avec bonne foi et en leur entier, on est convaincu que saint Grégoire, comme tous les autres Pères, a enseigné ces trois dogmes : 1° l'unité d'essence du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; 2° la procession du Saint-Esprit *du Père* ; 3° la mission du Saint-Esprit par le Fils.

Quant à la procession éternelle *du Père et du Fils*, aucun Père de l'Eglise n'a enseigné cette grossière erreur, destructive de la Trinité.

Cette question prit de grandes proportions après la mort du saint évêque de Nysse. Saint Epiphane, évêque de Salamine en Chypre, eut une large part dans ces discussions. Epiphane naquit en Palestine, et passa sa jeunesse dans les monastères de ce pays et dans ceux de l'Egypte[1]. Il étudia d'une manière très-approfondie, non seulement la doctrine orthodoxe, mais les doctrines de tous les hérétiques, et prit, dans ses divers voyages, des notes sur les hérésies dont il eut occasion de rencontrer les adeptes. Il put ainsi faire son grand ouvrage sur les hérésies, un des plus savants qui aient été composés sur ce sujet, mais dans lequel cependant on peut remarquer de regrettables exagérations et une critique peu sûre.

Après avoir visité l'Egypte, il retourna en Palestine et fonda un monastère dans le village où il était né, près d'Eleuthéropolis. Il y fut élevé au sacerdoce, et y partagea son temps entre les fonctions de son ministère et l'étude.

La Palestine était alors agitée, comme le reste du monde chrétien, par les discussions ariennes et semi-ariennes; l'évêque d'Eleuthéropolis, Eutykos, était hésitant et se rangeait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les influences qu'il subissait. Semi-arien au concile de Seleucie, il se montra orthodoxe à celui d'Antioche. Epiphane le regardait comme orthodoxe, puisqu'il était en communion avec lui. Epiphane était aussi en communion avec Athanase. Il connut Lucifer de Cagliari, lorsque cet évêque était exilé en Palestine, ce qui explique pourquoi il se montra favorable à Paulinus que Lucifer avait ordonné évêque d'Antioche. Epiphane fit plusieurs voyages en Asie et s'avança jusqu'à l'Euphrate. Il savait l'hébreu, le syriaque, l'égyptien, le grec et un peu de latin. Son style est peu cultivé. C'est plutôt un compilateur qu'un littérateur, comme le remarque avec raison

[1] Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VI, 10; Sozom. *Hist. Eccl.* Lib. VI, 32; Hieron. *In Ruff.* et *Epist.*, 80 *ad* 90.

Photius [1]. Il est certain, comme ses ouvrages en témoignent, que saint Epiphane n'était pas aussi profond qu'on pourrait le désirer et que l'esprit philosophique lui fait défaut. C'est pourquoi il se laissa tromper dans les discussions sur l'origénisme. Théophile, évêque d'Alexandrie, lorsqu'il était encore origéniste, l'accusa d'être anthropomorphite ; plusieurs de ses opinions paraissent en effet favoriser cette erreur ; mais il s'exprime, en d'autres endroits, de manière à convaincre qu'il n'admettait pas cette grossière hérésie.

L'ouvrage de saint Epiphane contre les hérésies est divisé en trois livres. Le premier est divisé en trois tomes; dans le premier il expose les systèmes philosophiques du paganisme, et, dans les deux autres, les systèmes des hérétiques qui en tirèrent leurs principales opinions, pendant les deux premiers siècles. Le livre deuxième est divisé en deux tomes et contient les hérésies du troisième siècle. Le troisième livre est également divisé en deux tomes et contient les hérésies du quatrième siècle. L'ouvrage est terminé par une *Exposition de la foi de l'Église catholique et apostolique*.

Cet ouvrage est certainement le plus important parmi ceux du saint évêque de Salamine. Nous avons dû le citer souvent dans notre *Histoire de l'Église*, et il contient en effet, de nombreux renseignements très-utiles pour l'histoire des doctrines chrétiennes et l'opposition qu'elles ont rencontrée de la part des philosophes et des hérétiques.

On a de lui un autre ouvrage important au point de vue dogmatique, intitulé : *Ancoratus* ; c'est une exposition de la foi de l'Église sur la Trinité. On possède encore du saint évêque quelques opuscules moins importants.

On a voulu abuser d'un passage de l'*Ancoratus*, en faveur de l'erreur de la procession du Saint-Esprit *du*

[1] Phot. *Biblioth.*, cap. 122.

fils. Mais avec un peu de bonne foi, et en comparant sans préjugé les divers textes du saint évêque sur ce sujet, on arrive à cette conséquence : qu'il n'a enseigné que *la mission* du Saint-Esprit par le fils, et non la procession éternelle du fils comme d'un principe identique au père.

Epiphane prit une part très-vive aux discussions sur l'origénisme.

Telle fut l'origine de ces discussions.

Un nommé Aterbius qui se croyait théologien très-subtil, s'était déclaré ennemi d'Origène et prétendait trouver de graves erreurs dans les ouvrages de ce docte prêtre. Étant arrivé à Jérusalem, il invectiva contre l'évêque Jean, contre Rufin et contre Jérôme, dont il faisait autant d'*origénistes*. Jean de Jérusalem et Rufin n'attachèrent aucune importance aux diatribes d'Aterbius. Jérôme crut devoir répondre et expliquer en quel sens il suivait Origène et l'abandonnait lorsqu'il le trouvait dans l'erreur.

Les explications de Jérôme lui aliénèrent Jean et Rufin qui avaient été jusqu'alors ses amis. Épiphane prit parti pour Aterbius et se déclara contre l'évêque Jean à tel point que l'on faisait courir le bruit qu'à la liturgie il disait, en faisant mention de lui : « Seigneur, accorde à Jean de croire sainement. » Épiphane s'en défendit, mais il ajoutait dans sa lettre[1] « Très-cher, éloignes-toi des hérésies d'Origène », ce qui prouve qu'il le considérait comme partisan des opinions qu'il regardait comme des hérésies.

Les principaux ennemis d'Origène se trouvaient parmi les moines.

Il y avait, dans les monastères d'Egypte, un grand nombre de moines, très-vertueux assurément, mais sans aucune science. Ils avaient pris à la lettre cette expression de la sainte Écriture : *Faisons l'homme à notre image*

[1] S. Epiph. *Epist. ad Joann. Hierosolimit.*, § 3.

et ils en concluaient que Dieu avait la forme humaine; on les appela *Anthropomorphites*. Les théologiens se moquaient de la simplicité de ces pauvres moines, et se montraient grands partisans d'Origène dont les doctrines étaient aussi spiritualistes que la croyance des moines était matérialiste. Parmi les moines, il y avait cependant plusieurs hommes instruits, lesquels, comme les autres savants, admiraient les ouvrages d'Origène. Parmi eux étaient trois moines très-célèbres qui étaient frères et que l'on appelait *les grands frères*, à cause de leur taille élevée[1].

Théophile, évêque d'Alexandrie, était un homme orgueilleux et violent. Il dépassait les bornes, même lorsqu'il poursuivait un but utile. C'est ainsi qu'en combattant l'idolâtrie, il avait excité à Alexandrie une grave émeute, en faisant promener par les rues les idoles ridicules des payens, et les preuves de la cruauté et de l'immoralité de leurs prêtres.

On l'a accusé à tort d'avoir incendié la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, comme nous l'avons établi précédemment, mais son caractère violent ne le met pas à l'abri d'autres accusations parfaitement fondées.

S'étant attaqué aux anthropomorphites, ces moines firent irruption dans la ville d'Alexandrie. Ils ne cachaient pas leur intention de tuer l'évêque. Théophile, tout en conservant ses croyances spiritualistes, crut devoir capituler. Il se présenta aux moines en leur disant avec plus d'esprit que de franchise : « En vous voyant je crois voir la figure de Dieu. » Les moines furent flattés et crurent que l'évêque n'était pas *origéniste*, car ils donnaient ce titre à tous ceux qui croyaient à un Dieu spirituel et invisible. Ils demandèrent donc à Théophile la condamnation d'Origène et celui-ci leur répondit que depuis longtemps il avait l'intention de le condamner.

Telle fut l'occasion des attaques qu'il dirigea dans ses

[1] Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VI., c. 7.

lettres paschales contre le saint et savant prêtre qui avait fait la gloire de l'Église d'Alexandrie.

Ses lettres ne furent pas approuvées de tout le monde. Les moines les plus savants, et surtout *les grands frères*, les blâmèrent. Pour s'en venger, il obtint du gouverneur de la province des soldats avec lesquels il fit irruption dans le désert, saccageant et brûlant les cellules des moines opposants. Il les cherchait pour les tuer, mais ils avaient pris la fuite et ils se réfugièrent en Palestine. Ils n'y furent pas en repos et Théophile écrivit contre eux aux évêques du pays qui n'osèrent se prononcer en leur faveur. Nous les retrouverons à Constantinople.

C'est ainsi que la question de l'Origénisme fut soulevée et que l'on s'habitua à donner le titre d'*origénistes* à tous ceux qui ne se prononçaient pas contre Origène.

Les ouvrages de ce grand homme étaient trop profonds pour être compris par tout le monde, et plusieurs de ses opinions pouvaient être exagérées par des disciples trop peu intelligents ; enfin, ses ouvrages avaient été certainement falsifiés.

La discussion ayant été portée à Jérusalem, comme nous l'avons dit, s'envenima à tel point qu'elle occasionna la rupture de Jérôme et de Rufin. Épiphane, évêque de Salamine, y contribua surtout en venant à Jérusalem où il attaqua, en chaire, avec plus de zèle que de prudence, l'évêque Jean qui l'avait reçu en ami et lui avait donné l'hospitalité.

Appartenant à la Palestine par sa naissance et vénéré pour ses vertus, Épiphane abusa de son influence pour ameuter les moines contre Jean.

Jérôme suivit son impulsion et la guerre éclata bientôt entre lui et l'évêque son ancien ami. L'évêque usa de son autorité. Il frappa d'interdit le monastère de Jérôme à Bethléem et celui que Paula avait construit au même lieu.

Rufin et Melania prirent parti pour Jean et la guerre fut ainsi déclarée entre les anciens amis.

Elle était vive, ardente, passionnée au suprême degré, et Jérôme attaqua Jean avec cette violence qui lui était assez habituelle [1]. Jean en appela à l'arbitrage de Théophile d'Alexandrie, mais cet évêque changea précisément d'opinion avant de rendre sa sentence, de sorte que, après s'être prononcé assez ouvertement en faveur de Jean de Jérusalem, il écrivit à Jérôme comme à un défenseur de la foi.

Jean en prit son parti, il fit des ouvertures de paix à Jérôme qui les accepta avec empressement. Rufin se réconcilia également avec Jérôme et ces hommes qui s'étaient traités d'hérétiques se donnèrent, en présence de l'autel, le baiser de paix.

Mais la blessure que Rufin avait reçue n'était pas guérie. Il quitta Jérusalem, retourna en Occident et publia une traduction latine de l'*Apologie d'Origène* par le martyr Pamphile et du livre des *Principes*. Dans la préface de ce dernier livre, il faisait allusion à l'estime que Jérôme professait pour l'auteur. Cet éloge fut compromettant, car à Rome on trouva les traductions de Rufin remplies d'erreur.

Anastase, successeur de Siricius sur le siége de Rome, ne connaissait pas les livres d'Origène; il ignorait même le nom de ce grand homme, c'est lui qui l'avoue [2]; cet aveu ne peut donner qu'une faible idée de son érudition. Il trouva que les livres de Rufin contenaient beaucoup d'erreurs, et il manda l'auteur à Rome pour s'expliquer.

Rufin, prêtre d'Aquilée, ne reconnaissait pas à l'évêque de Rome le droit de le juger. Il refusa, sous divers prétextes, de se rendre à l'invitation d'Anastase. Alors celui-ci condamna ses ouvrages. C'est le premier exemple d'un livre condamné à Rome où l'on en a con-

[1] Les détails de cette discussion passionnée se trouvent principalement dans Jérôme, *Épist.* 80, 81, 82, 83; *Épist.* Théoph., Épiph. et Hiéron, int. *Épist.* 89 et 90; Édit. Vallars. V. Et. Socrat, *Hist. Eccl.* Lib. VI, c. 7. Sozomen, *Hist. Eccl.* Lib. VIII, c. 11.

[2] Anast. *Epist. a Joann. Episcop. Jerosolimit*, § 3.

damné depuis un si grand nombre. L'évêque Anastase était loin de donner lui-même à sa condamnation l'importance que la cour de Rome a donnée depuis aux siennes. Il s'exprime à ce sujet en ces termes: « Quant à Rufin, il a la Majesté divine pour juge de sa conscience et il verra, en accomplissant complétement le devoir de la piété, ce qu'il doit approuver [1]. »

Anastase n'avait donc condamné qu'Origène, et il ne le connaissait que par la traduction de Rufin.

C'était principalement Marcella, l'amie de Jérôme, qui avait engagé l'évêque de Rome à condamner Origène. Anastase condamna les opinions qu'il jugea erronées, comme opposées à la doctrine toujours reçue dans l'Eglise. Quant à la personne de Rufin, il le regardait comme un étranger dont il n'avait pas à s'occuper. « Je ne désire même savoir, dit-il, ni ce qu'il fait ni où il est. Il verra où il pourra être justifié. » On ne connaît que par cette lettre d'Anastase, la condamnation d'Origène par l'évêque de Rome, et l'on ignore quelles sont les opinions que cet évêque jugea contraires à la doctrine de l'Eglise.

On ne voit pas que l'évêque d'Aquilée ait condamné Rufin, prêtre de son Eglise.

Jean, évêque de Jérusalem, auquel Anastase avait écrit sa lettre, se préoccupait de la personne de Rufin et des censures dont Origène avait été l'objet à Rome. Voilà pourquoi il s'était adressé à Anastase qui ne lui donna que des renseignements bien insuffisants.

Théophile trouva, dans la condamnation d'Anastase, un nouvel encouragement aux persécutions qu'il infligeait aux origénistes. Il la cita quoique, en réalité, il n'y attachât aucune importance. Lui qui avait reproché à Epiphane une foule d'erreurs et en particulier celle de l'Anthropomorphisme, se trouvait l'émule d'Epiphane dans ses luttes contre les origénistes, et ils s'entendaient parfaitement entre eux pour les combattre.

[1] Anastas. *Epist. ad Joann. Episcop. Jerosolimit.* § 2.

Théophile réunit dans ce but un concile à Alexandrie, et il envoya à tous les évêques de Palestine et de Chypre, une lettre synodale [1], dans laquelle il s'exprime avec une telle passion contre les partisans d'Origène, qu'il est facile de voir que ce n'était pas le zèle pour la foi qui le faisait parler et agir.

Au début de sa lettre, il élève contre les moines, défenseurs d'Origène, des accusations d'autant plus étranges que ces moines étaient plus instruits que les anthropomorphites, ses nouveaux amis, et passaient pour les plus saints qui fussent au désert. Il parle de l'origénisme comme d'*une hérésie* parfaitement déterminée [2], quoiqu'il n'en fut rien, puisqu'il n'y avait pas de jugement de l'Eglise qui l'eût déterminée et jugée. Après avoir attaqué les moines partisans d'Origène et en avoir parlé d'un ton dédaigneux, Théophile annonce que les évêques de la province se sont réunis ; qu'on a lu les livres d'Origène dans la réunion, ce qui était assez difficile, faute d'un temps suffisant, et qu'on y a découvert, surtout dans le livre *Des principes*, des erreurs qu'il expose, mais dont plusieurs étaient fort discutables, et dont Origène était probablement fort innocent. Alors même que les textes cités par Théophile auraient été authentiques, ils pouvaient être interprétés d'une manière plus orthodoxe qu'il ne l'a fait ; et il aurait dû surtout tenir compte de la différence qui existe nécessairement entre le dogme qu'un auteur admet sincèrement, et les commentaires qu'il en donne ensuite, sans vouloir l'attaquer. Ces commentaires peuvent aller, contre l'intention de l'auteur, jusqu'à une attaque contre le dogme. Origène n'a jamais été personnellement dans cette disposition d'attaquer un dogme chrétien ; si les commentaires qu'il en faisait lui portaient atteinte et si ses disciples en abusaient, des évêques vrai-

[1] *Epist. Synod.*, Théop. inter. *Epist.* Hieron. 92. Edit. Vallars.; Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VI, c. 7.

[2] La lettre synodique de Théophile fut traduite en latin par Jérôme. V. *Int. Epist. Hieron.*, 92.

ment chrétiens avaient pour mission d'en avertir charitablement. Mais Théophile mettait d'autant plus de passion à attaquer Origène et ses partisans, qu'il avait été d'abord origéniste, et qu'il avait, pour agir comme il l'a fait, d'autres mobiles que l'amour de l'orthodoxie.

Les évêques de Palestine et de Chypre ayant reçu la lettre synodale de Théophile lui répondirent qu'ils condamnaient comme lui les hérésies d'Origène[1]. Ils les exposent de la même manière que Théophile. Il est certain qu'ils attribuent à Origène des opinions hétérodoxes ; mais il n'est pas aussi certain qu'Origène les ait soutenues dans le sens qu'ils lui donnaient. C'est pourquoi leurs décisions, unies à celles de l'évêque de Rome, ne furent pas assez puissantes pour imposer silence à des hommes respectables, comme les moines dits *les grands frères*, lesquels étaient assurément très-pieux et très-orthodoxes, et qui n'interprétaient pas Origène comme leur adversaire.

Il est certain qu'en Occident, où la question de l'origénisme était devenue comme une querelle personnelle entre Jérôme et Rufin, Augustin, le plus grand homme de l'Eglise occidentale, dont nous parlerons bientôt, resta neutre et ne prit point parti contre Rufin, quoique Jérôme l'en eût prié. Jérôme avait soin de traduire en latin les Lettres paschales dans lesquelles Théophile attaquait continuellement Origène[2] ; mais il ne put émouvoir beaucoup les Eglises occidentales qui semblent avoir peu compris l'importance de quelques opinions discutées seulement entre théologiens et dont le peuple chrétien ne se préoccupait aucunement.

La discussion entre Jérôme et Rufin resta également dans un milieu très-restreint.

Rufin ayant publié à Rome le livre *Des Principes*, avait donné à entendre que Jérôme était admirateur d'Origène.

[1] V. *Inter Epist. Hieron.*, 96. 97. 98. 99. 100.
[2] *Inter Epist. Hieron.*, 93.

Jérôme sentit le trait qui lui était décoché ; c'était un blâme de sa conduite dans les discussions sur l'origénisme, et un reproche d'avoir changé d'opinion, au sujet du célèbre prêtre d'Alexandrie. Jérôme prétendit qu'il avait approuvé et approuvait encore ce qu'il y avait de bon dans Origène, mais qu'il n'avait jamais été partisan de ses erreurs. On peut le croire ; mais il est certain que pendant plusieurs années, il avait lu et traduit les ouvrages d'Origène, sans avoir élevé le moindre blâme contre lui, au sujet des erreurs qui firent tant de bruit ensuite.

Rufin pouvait donc parler comme il l'a fait sans manquer à la vérité ; mais, il est certain que son assertion renfermait une malice à laquelle Jérôme fut très-sensible. Il est certain, en outre, que ce fut surtout à l'arrivée en Occident de quelques amis de Jérôme, que l'on fit du bruit de la traduction que Rufin avait faite du livre *Des principes ;* que ce fut par l'intermédiaire des amis de Jérôme que le livre fut connu et dénoncé. Rufin leur reproche de l'avoir eu à prix d'argent et en corrompant ses copistes, et de l'avoir falsifié.

Nous ne pouvons qu'enregistrer les faits, sans chercher à les approfondir ; ce qui, du reste, serait d'un médiocre intérêt pour l'histoire. Il suffit de savoir que Rufin ne se déclara pas partisan des erreurs attribuées à Origène ; qu'il regardait ses ouvrages comme ayant été falsifiés ; que dans sa traduction il avait eu pour but de faire disparaître des erreurs dont il croyait Origène innocent.

Réduite à ces proportions, la discussion entre Jérôme et Rufin se réduit à une querelle à peu près exclusivement personnelle [1]. On doit avouer qu'elle fut vive et que Jérôme y montra peu de modération, après avoir été cependant au début, assez doux envers Rufin, son ancien ami ; mais ses correspondants de Rome étaient passionnés et finirent par l'exciter contre Rufin et ses prétendues erreurs.

[1] V. Hieron., *Epist. var.; Apolog. cont. lib. Ruf.*; Ruf., *Apolog. ad Anastas.*

Il est certain que, dans tous les ouvrages qui restent de lui, Rufin se montre très-orthodoxe. On reconnaît, dans ces ouvrages, un homme grave et pieux. On ne pourrait en dire autant de Jérôme qui fut en lutte avec tout le monde et joua un triste rôle dans les persécutions suscitées au grand évêque Jean Chrysostôme.

Sans doute Jérôme était un homme respectable et savant; mais il était trop passionné pour garder la juste mesure, surtout lorsqu'il se trouvait personnellement mêlé à une discussion. Ses ouvrages n'en forment pas moins un des plus beaux monuments de la littérature ecclésiastique, et ils méritent une attention particulière.

Les ouvrages de Jérôme [1] peuvent être divisés en trois catégories : Les ouvrages exégétiques; les ouvrages historiques et les ouvrages de polémique religieuse.

Les ouvrages exégétiques forment le plus beau titre de gloire de Jérôme. Ses traductions latines de la Bible et ses commentaires méritent la plus sérieuse attention de la part des théologiens savants. Les ouvrages historiques de Jérôme ont moins d'importance; cependant, on y rencontre quelques bons renseignements dont nous avons souvent profité. Dans ses ouvrages de polémique sur les questions religieuses, Jérôme se montre souvent très-passionné; ses livres abondent cependant en renseignements précieux. Sa correspondance se rapporte, soit à l'exégèse biblique, soit à la polémique; le savant et le critique acerbe s'y montrent toujours. Jérôme était un homme profondément vertueux et un vrai savant; si son imagination trop vive l'emportait parfois au delà des bornes, on ne peut, même dans ce cas, lui refuser l'estime que méritent, et l'honnêteté de ses convictions et sa science.

Nous avons vu avec quelle vivacité il s'éleva contre le faux moine Jovinianus qui se prétendait célibataire et déclamait contre la virginité. Ce moine immoral, et un

[1] Nous suivons l'édition de Vallarsi, plus complète que celle des Bénédictins.

ex-cabaretier, Vigilantius, sont les premiers qui se déclarèrent contre certains usages de l'Église, attaqués depuis par les protestants. Jérôme n'attachait pas une grande importance à d'aussi pauvres adversaires, mais pour obéir aux instances de ses amis il entra en lice contre eux. Son livre contre Vigilantius n'est qu'un pamphlet dans lequel il traita, comme il le méritait, le pauvre adversaire des coutumes de l'Église.

Vigilantius, d'abord cabaretier à Calahorra, en Espagne, avait ensuite embrassé la vie monastique, et il vécut quelque temps à Primuliacum, auprès de Sulpice Sévère, qui l'envoya plusieurs fois à Nole porter ses lettres à saint Paulin. L'illustre solitaire de Nole le prit en affection et l'envoya en Palestine porter à saint Jérôme son panégyrique de Théodose.

Jérôme était alors en discussion avec Rufin, qui l'accusait d'être origéniste. Vigilantius, malgré la bonté que lui témoigna Jérôme à son arrivée en Orient, prit parti pour Rufin, et dans le but de prouver que saint Jérôme était origéniste, fit un livre où il expliquait, à sa manière, certains passages de l'Écriture, et dans lequel il donnait des preuves assez nombreuses du vice de son éducation première. Aussi, s'attira-t-il cette lettre du mordant solitaire de Bethléem [1].

Après avoir expliqué à Vigilantius qu'on n'est pas origéniste pour lire Origène et profiter de ce qu'il a écrit de bon, Jérôme continue ainsi : « Ce n'est pas une petite science de savoir qu'on ne sait rien. Il est d'un homme sage de connaître ce dont il est capable et de ne pas rendre le monde témoin de son ignorance. Vous vous glorifiez de m'avoir confondu ; vous vous vantez, dans votre pays, de m'avoir forcé au silence ; vous dites tout haut que j'ai été obligé de plier devant votre éloquence, d'avouer que vous possédiez l'esprit et la pénétration de Chrysippe, que je n'ai osé engager aucune discussion avec vous. Si

[1] Hieron, *Epist.* 36 ad Vigilant.

je ne craignais d'offenser la modestie chrétienne et de laisser échapper du fond de ma cellule quelque parole trop acerbe, je raconterais vos hauts faits, je publierais vos victoires et vos triomphes ; mais je suis chrétien et veux parler en chrétien.

» Je vous en prie donc, mon frère, ne vous en faites pas tant accroire, car vous pourriez, par vos écrits, faire rire tout le monde de vos bévues. Vous faites aujourd'hui un métier que vous n'avez pas appris dans votre jeunesse ; autre chose est d'apprécier la valeur des monnaies et celle des saintes Écritures, de distinguer les bons vins et le sens des prophètes et des apôtres. Cessez donc de m'écraser sous le poids de vos livres et épargnez, je vous en conjure, l'argent que vous coûtent vos copistes. Voulez-vous exercer votre esprit? Étudiez la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie. Quand vous saurez tout cela, apprenez encore à vous taire. »

A son retour d'Orient, Vigilantius s'était arrêté quelque temps sur les bords de la mer Adriatique, au pied des Alpes Cottiennes [1]. C'est là qu'il publia son livre contre saint Jérôme. Peu après, il revint en Novempopulanie, son pays natal [2], où il fut élevé au sacerdoce et chargé d'une paroisse [3]. Au lieu de s'occuper du bien spirituel des fidèles qui lui étaient confiés, il se mit à dogmatiser et à manifester les opinions les plus hétérodoxes sur le culte des saintes reliques, sur la continence des clercs, la virginité et plusieurs usages liturgiques. Il composa même un nouveau livre pour exposer ses opinions.

Mais Vigilantius avait dans son voisinage deux saints prêtres chargés chacun d'une paroisse et fortement attachés à la foi. C'étaient Riparius et Desiderius. Tous deux étaient en correspondance avec saint Jérôme, et Deside-

[1] Hieron. *Epist.* 37 ad Ripar.
[2] Il était natif de Comminges (Hieron, adv. Vigilant., n° 4).
[3] Hieron, *Epist.* 37 ad Ripar.

rius était, en outre, étroitement uni avec saint Paulin de Nole et Sulpice Sévère qui lui dédia sa *Vie de saint Martin* [1].

Dès que Vigilantius eut publié son livre, Riparius écrivit à saint Jérôme pour lui faire connaître cette nouvelle production de son formidable adversaire et lui demander quelques mots de réfutation. Jérôme se rendit à ses désirs [2] et lui promit une réfutation plus étendue s'il voulait lui envoyer l'ouvrage lui-même, ce que fit Riparius lorsque le moine Sisinnius partit pour l'Orient.

Ce saint homme, pressé de secourir les monastères d'Égypte, ne put faire qu'un séjour bien court en Palestine. Jérôme n'eut donc qu'une nuit, pour dicter la réfutation du livre de Vigilantius Cette précipitation n'en donne à son éloquence que plus de verve et de vivacité.

« Les diverses parties du monde, dit-il [3], ont produit des monstres. Les Gaules seules n'en avaient pas enfanté ; elles n'avaient été fécondes qu'en guerriers illustres, en orateurs distingués. Mais voici que surgit Vigilantius, ou plutôt Dormitantius, qui, avec son esprit immonde, s'attaque à l'esprit de Dieu, qui ne veut pas qu'on vénère les Martyrs, qui condamne les veilles dans les Églises et le chant de l'Alleluia, excepté à Pâque, qui fait de la continence une hérésie, et de la pudeur, la mère des vices. Comme on dit qu'Euphorbe reprit une vie nouvelle en Pythagore, je crois que l'esprit impur de Jovinianus est ressuscité en Vigilantius. Ce cabaretier de Calahorra mêle de l'eau au vin, par un artifice de sa première profession, c'est-à-dire qu'il veut mêler à la foi catholique le poison de son erreur. C'est au milieu de ses débauches, qu'il combat la virginité et abhorre la pudeur. A table, il déclame contre les jeûnes des saints, il philosophe au milieu des bouteilles et des plats ; ce n'est que là qu'il aime à entendre chanter les Psaumes.

[1] *Hist. litt. de France*, par les Bénédictins, t. II, pp. 86 et suiv.
[2] Hieron, *Epist.* 37 ad Ripar.
[3] Hieron, adv. Vigilant., nos 1 et seq., *passim*.

« Mais commençons à lui répondre :

« Pourquoi, dit-il, honorer ou adorer un je ne sais quoi que l'on enferme dans un vase? Pourquoi baiser, en l'adorant, un peu de poussière enveloppée dans un linge? Sous prétexte de religion, nous voyons s'introduire dans l'Église la coutume païenne d'allumer des cierges en plein jour. Sans doute que ceux qui adorent ainsi la poussière des Martyrs enveloppée d'étoffes précieuses et allument des cierges en leur honneur, croient leur donner un grand lustre, à eux que l'Agneau, qui est au milieu du Trône, inonde de sa splendeur?

« O folie! mais qui a jamais adoré les martyrs? Si quelque fervent chrétien, quelque femme pieuse allume un cierge en plein jour en l'honneur des Martyrs, que ce soit simplicité, ignorance, si vous voulez, quel mal cela fait-il? C'est leur foi qui leur mérite récompense. Cela se faisait en l'honneur des idoles, dites-vous ; donc il faut le détester. Mais cela se fait en l'honneur des Martyrs, donc il faut le respecter. Dans l'Église d'Orient, on allume des cierges pour lire l'Évangile, et en plein jour ! Ce n'est pas probablement pour y voir plus clair, mais bien en signe d'allégresse.

« Pourquoi, dites-vous, se retirer dans le désert? Quand ce ne serait que pour ne pas vous voir et vous entendre? Mais c'est aussi pour fuir les objets séduisants, les occasions du péché, c'est pour n'être pas vaincu. Il n'est pas sûr de dormir auprès du serpent. Il peut ne pas mordre, mais il pourrait bien mordre aussi. »

Après avoir réfuté toutes les pauvres opinions de son adversaire, Jérôme continue ainsi :

« Voilà les ennemis de l'Église ; voilà les grands généraux qui combattent contre le sang des martyrs, les brillants orateurs qui déclament contre les apôtres ! ou plutôt, voilà les chiens furieux qui aboient contre les disciples de Jésus-Christ.

« O impiété! on dit qu'il y a des évêques corrompus par ces erreurs! Mais sont-ils évêques ceux qui

n'ordonnent diacres que les clercs qui se marient, qui ne croient pas à la chasteté dans le célibat? Ils font voir par là combien ils sont chastes eux-mêmes. Sont-ils évêques ceux qui n'admettent de clercs aux Ordres divins qu'après avoir vu leurs épouses enceintes et avoir entendu crier leurs enfants dans les bras de leurs mères? »

Ces évêques dont parle Jérôme n'étaient pas aussi coupables qu'il le disait. Du reste, Vigilantius compta bien peu de partisans, et son hérésie mourut peut-être avant lui. C'est le sentiment de plusieurs auteurs qui ont pensé que lui-même avait travaille à l'éteindre et s'était sincèrement converti.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire et qu'elle troubla peu l'Église des Gaules.

Les ouvrages de Jérôme contre Jovinianus et Vigilantius prouvent que, au quatrième siècle, l'Église regardait déjà comme antiques, des coutumes que l'on a voulu, dans les temps modernes, donner comme des abus contraires à l'esprit du christianisme primitif. Cependant, ce qui était regardé au quatrième siècle, comme ancien, remontait nécessairement à l'Église des hommes apostoliques, des disciples presque immédiats des apôtres.

Comme on a beaucoup abusé de quelques textes de Jérôme en faveur de la papauté, nous devons exposer sa doctrine sur ce point et prouver que l'idée même de papauté était absolument opposée à toutes les notions qu'il a données sur le sacerdoce et l'autorité dans l'Église.

Les remarques que nous allons présenter, prouveront combien est vicieux le système de ceux qui, pour soutenir une erreur qui leur est chère, se cramponnent à quelques textes isolés, les exagèrent et leur donnent un sens opposé à celui de l'auteur auquel ils prétendent les emprunter. C'est à l'aide de ce système que les partisans de la papauté ont pu citer en faveur de cette institution, les Pères de l'Église qui n'ont pas même eu la

pensée qu'elle pût un jour exister, et qui ont professé une doctrine générale, diamétralement opposée à toute idée d'une autorité centrale et absolue dans l'Église.

Jérôme, après avoir rapporté la demande que Jésus fit à ses apôtres : « Que dites-vous que je suis ? » ajoute : « Pierre, au nom de tous les apôtres confesse : *Tu es le Christ fils du Dieu vivant*. Il appelle Dieu *vivant* pour le distinguer de ces dieux que l'on regarde comme dieux et qui sont morts : Saturne, Jupiter [1].

......Jésus, répondant à Pierre, lui dit : *Tu es bienheureux Simon Barjona, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui t'a révélé cela, mais mon père qui est dans les cieux*, et il rend témoignage à l'apôtre, en retour de celui qu'il avait rendu de lui. Pierre avait dit : *Tu es le Christ fils du Dieu vivant*. Cette confession vraie reçoit sa récompense dans ces paroles : *Tu es bienheureux Simon Barjona*. Pourquoi ? parce que ce n'est ni la chair ni le sang, mais le Père qui t'a révélé. Ce que la chair ni le sang n'a pu révéler, la grâce du Saint-Esprit l'a révélé.....

« *Et moi je te dis*. Que signifient ces paroles : *Et moi je te dis ?* Parce que tu m'as dit : *Tu es le Christ fils du Dieu vivant, et moi je te dis*, non pas une vaine parole qui n'aurait aucun résultat, mais je le dis, parce que ma parole obtient son effet : *que tu es Pierre, et que sur cette pierre, je bâtirai mon Église*. De même qu'il donna la lumière aux apôtres pour qu'ils fussent appelés la lumière du monde, les autres paroles ont tiré du Seigneur leur signification ; c'est ainsi qu'à Simon qui croyait en *la pierre*, qui est le Christ, il a donné le nom de Pierre ; et pour continuer *la métaphore de la pierre*, il dit justement : *je bâtirai mon Église sur toi*, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je pense que les portes de l'enfer sont les vices et les péchés et les mauvaises doc-

[1] Hieron. *Comment. in Evang. Math.* Lib. III. C. XVI, v. v. 16, 17, 18, 19.

trines qui séduisent les hommes et les conduisent à l'enfer. Que personne ne pense qu'il s'agisse ici des portes de la mort [2], comme si *les apôtres* n'avaient pas été soumis à la mort, eux dont les martyres ont jeté tant d'éclat. »

Jérôme, après avoir dit que Pierre avait parlé *au nom de tous les apôtres*, affirme positivement que la réponse concernait également *les apôtres*, et que c'est sur eux que l'Église a été bâtie.

Cette doctrine exclut toute idée d'un privilége personnel pour saint Pierre. Les apôtres parlaient *tous* par lui; et la réponse du Christ s'adressait à tous les apôtres, même lorsqu'il lui disait : *sur cette pierre, je bâtirai mon Église.*

L'explication du reste de la réponse faite à saint Pierre, est encore plus remarquable : *Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que lieras sur la terre sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les cieux.* « Les évêques et les prêtres, dit Jérôme, ne comprenant pas ce texte, s'attribuent quelque chose de l'orgueil du Pharisien, et prétendent avoir le pouvoir de condamner des innocents et d'absoudre des coupables, lorsque Dieu n'a pas souci de la sentence des prêtres, mais de la vie des pêcheurs. »

De même, dit Jérôme, que dans l'ancienne loi, les lépreux étaient obligés de se présenter aux prêtres, non, pour être guéris, mais pour qu'il soit constaté s'ils étaient purs ou s'ils ne l'étaient pas, « ainsi l'évêque et le prêtre ne lie pas ou ne délie pas ceux qui sont innocents ou coupables, mais lorsque, s'acquittant de son ministère, il a entendu les divers péchés, il sait quel est celui qui doit être lié ou celui qui doit être délié. »

Jérôme en raisonnant ainsi, ne suppose même pas que, dans sa réponse, le Christ ait voulu conférer à saint Pierre un privilége personnel. Il ne voit qu'un pouvoir

[2] S. Jérôme fait ici allusion à une opinion d'Origène.

accordé à tous les apôtres, et en leur personne à ***tous les évêques et à tous les prêtres***, et que ceux-ci étaient portés à exagérer, parce qu'ils ne comprenaient pas le vrai sens des paroles du Sauveur.

C'est pourtant sur ce texte que, dans l'Église occidendale, on élève tout l'édifice de l'omnipotence et de l'infaillibité du Pape, en sa qualité de successeur de saint Pierre. Jérôme, un des plus doctes Pères de l'Église occidentale, ne soupçonnait même pas qu'on pût abuser des paroles du Christ, même en faveur de saint Pierre, à plus forte raison de son prétendu successeur sur le siége de Rome.

En expliquant le texte de saint Paul aux Ephésiens sur les pasteurs de l'Eglise, Jérôme mentionne tous les pasteurs en général comme chargés de l'édification de l'Eglise, et ne fait aucune distinction entre eux [1]. Eût-il ainsi parlé, si l'Eglise avait eu un pasteur suprême et infaillible, qui aurait été la source de tout ministère pastoral?

Jérôme n'a vu dans la triple déclaration d'amour demandée à saint Pierre [2], qu'une réparation de son triple reniement [3]. En parlant de l'arrivée de saint Paul à Jérusalem, il dit que l'apôtre des Gentils n'aurait pas voulu prêcher sans y être autorisé par Pierre et ***par les autres apôtres*** [4] qui se trouvaient à Jérusalem, et il mentionne le reproche que Paul fit à Pierre au sujet de sa dissimulation à propos des rites judaïques.

[1] Hieron. Comment. *In Epist, ad Ephes.* Lib. II. C. IV, v, v, 11, 12, 16.

[2] Joann. Evangel. C. XXI.

[3] Hieron. *Epist.* 77, ad Ocean. § 4.

[4] *Epist.* 112 ad Augustin § 8. Dans l'édition de saint Jérôme par les Bénédictins, on n'a pas inséré les mots : *et par les apôtres*, afin de laisser croire sans doute que saint Pierre pouvait *seul* donner à Paul l'autorité pour prêcher l'Evangile. Il est regrettable que, dans leurs éditions, et surtout dans leurs *tables*, les Bénédictins aient trop souvent sacrifié leur érudition et leur honnêteté à des considérations qui les conduisaient à trop ménager les préjugés et les erreurs de la cour de Rome.

Il appelle bien Rome le siége de Pierre, parceque Pierre souffrit à Rome le martyre et y fut enseveli, mais il ne lui reconnaît qu'une autorité de témoignage, comme à la chaire de Saint-Marc, à Alexandrie, et non pas une supériorité qui éclipse les autres chaires apostoliques[1]. En effet, comme il le dit à Jovinianus[2], si l'Eglise a été fondée sur Pierre, elle a été fondée aussi sur les autres apôtres, lesquels ont tous reçu les clefs du royaume des cieux et « sur lesquels repose avec égalité entre eux, la solidité de l'Eglise. Si parmi les douze, un a été élu chef, c'était pour ôter toute occasion de division. Pourquoi saint Jean qui était vierge n'a-t-il pas été élu? C'est que Pierre était plus ancien. Le Seigneur qui avait voulu ôter tout prétexte de discussion et qui avait dit : *que celui qui voudra être le plus grand parmi vous, soit le plus petit de tous*, n'a pas voulu exciter la jalousie des autres en choisissant un jeune homme qu'il aimait. »

Mais malgré son élection, Pierre, selon Jérôme, fut moins que Jean. « Jean, dit-il, a été évangéliste et prophète, tandis que Pierre n'a été qu'apôtre. »

Son titre de chef ou de *tête* du collége apostolique, ne lui donnait donc, selon saint Jérôme, aucune prééminence sur les autres apôtres.

Dès lors, peu importe l'opinion de Jérôme sur l'épiscopat et le séjour de saint Pierre à Rome[3]. Il est tombé, sous ce double rapport, dans l'erreur; mais, tout en admettant que saint Pierre, après avoir été évêque d'Antioche, transportât sa chaire à Rome où il aurait été évêque, vingt-quatre ans, il n'en a tiré aucune conséquence favorable à la suprématie qu'ont réclamée les évêques de Rome, à titre de successeurs de saint Pierre. N'ayant reconnu aucune suprématie à saint Pierre, il ne pouvait enseigner que ses successeurs en auraient hérité.

On comprend donc que, parlant de l'autorité de

[1] Hieron. *Epist.* 97, ad Pammach. § 4.
[2] Hieron. Adv. Jovin. § 26.
[3] Hieron. *de Vir. Illust.* C. 1.; Chron.

l'évêque de Rome, il ne la considère pas comme supérieure à celle de l'évêque d'Eugube, la dernière ville épiscopale du diocèse de Rome. Au lieu de favoriser les distinctions épiscopales, Jérôme avait plutôt une certaine tendance à élever le presbytérat jusqu'à l'épiscopat; à n'admettre qu'un sacerdoce, possédé également par les évêques et les prêtres, et à ne voir que dans une coutume de l'Eglise, la distinction qui existait entre l'un et l'autre. Il reconnait assurément dans l'épiscopat et le presbytérat, deux degrés du même sacerdoce; il ne conteste pas les fonctions qui, selon l'usage, étaient attribuées exclusivement aux évêques, comme l'ordination; mais sa doctrine sur la différence qui existe de droit divin, entre l'épiscopat et le presbytérat, n'est pas assez claire pour ne pas donner lieu à contestation[1].

Il n'était donc pas disposé à accepter, dans l'épiscopat lui-même, une suprématie de droit divin. Aussi la niet-il positivement. S'il appelle saint Pierre prince des apôtres, il accorde le même titre à saint André et à saint Paul, ce qui prouve qu'à ses yeux, ce titre de prince des apôtres n'était pas une pérogative *personnelle*, encore moins une pérogative héréditaire. Du reste, il explique lui-même ce qu'il faut entendre par cette principauté apostolique : Paul est choisi pour apôtre au même titre que Pierre et les autres apôtres et il n'a rien à apprendre d'eux, pas plus de Pierre que des autres[2]. Il était l'égal de Jacques, de Pierre et de Jean qui semblaient être les colonnes de l'Église, et ces apôtres le reconnurent comme *leur égal*, chargé d'évangéliser les Gentils, comme eux étaient chargés d'évangéliser les Juifs. A propos de la question du Judaïsme, Jérôme remarque que Paul reprit Pierre, quoiqu'il fut *prince* des apôtres, parcequ'il ne marchait pas droit dans la vérité[3]. Son titre de *prince*,

[1] Dans sa lettre 146 à Evangelus, il soutient formellement que l'épiscopat et le presbytérat n'étaient que deux degrés du même sacerdoce.

[2] Hieron. Comment, *in Epist. ad Galat.* c. 1.

[3] Hieron. Comment. *in Epist. ad Galat.* C. 2.

Les partisans de la papauté sont fort embarrassés de cette opinion de

partagé avec d'autres apôtres, n'était qu'un mot qui désignait son rang personnel dans le collége apostolique et non une autorité qui l'aurait élevé au dessus des autres apôtres.

Si saint Pierre ne posséda aucune suprématie, comment l'évêque de Rome pourrait-il en avoir hérité, alors même qu'il aurait été son successeur? Aussi Jérôme ne lui en reconnaissait-il aucune; il s'exprime ainsi dans une de ses lettres où il confond presque l'épiscopat avec le presbytérat : [1] « Si tu cherches l'autorité, l'univers est plus grand que *la ville*. (*Urbe*, c'est-à-dire, Rome). Partout où il y a un évêque, que ce soit à Rome ou à Eugube; à Constantinople ou à Rhegium; à Alexandrie ou à Tanis. Le mérite y est le même, parce que le sacerdoce y est le même. La puissance des richesses ou la bassesse de la pauvreté ne font l'évêque ni supérieur ni inférieur. Tous sont les successeurs des apôtres. »

Cette lettre et la doctrine qui résulte des autres écrits de Jérôme, expliquent les lettres dans lesquelles il exaltait si haut Damasus et l'Eglise romaine. Pourquoi exagérer le sens de ces dernières, et ne tenir aucun compte des autres textes que fournissent les œuvres de Jérôme? Le respect de la vérité et la vénération que l'on doit à l'auteur, exigent que ses différentes affirmations soient comparées avec impartialité, de manière à en extraire ses véritables sentiments.

De ce que nous avons cité, il résulte que Jérôme n'a admis aucune supériorité dans la personne de l'apôtre Pierre; que l'évêque de Rome n'a pas été supérieur aux autres évêques, au point de vue de la doctrine; que l'évêque de Rome n'a hérité de saint Pierre aucune prérogative exceptionnelle dans l'Eglise, puisque saint

saint Jérôme, et ne peuvent croire que saint Paul ait lutté en réalité contre *son chef hiérarchique*. Cette expression est vraiment burlesque pour ceux qui connaissent l'histoire de l'Église et comprennent la constitution divine de l'Église.

[1] Hieron. *Epist.* 146 ad Evang. § 1.

Pierre lui-même n'en a pas possédé; que les textes de l'Ecriture dans lesquels on a voulu trouver des prérogatives personnelles pour saint Pierre, se rapportent à tous les apôtres ; enfin, que saint Pierre n'a pas été plus que Jacques et André, prince ou fondement de l'Eglise, et qu'il a été inférieur à saint Jean, dans le collége apostolique.

Telle est la doctrine de Jérôme au sujet du système papal, que l'on a cherché à appuyer sur son autorité. Ce qui réduit à de simples compliments de circonstance, les textes extraits de ses lettres à Damasus et à Eustochium, et dont on a beaucoup trop abusé pour attribuer au savant Docteur des opinions absolument opposées à celles qu'il professait réellement.

A côté de Jérôme, nous remarquons d'autres écrivains dignes d'être mentionnés et qui faisaient honneur à l'Église.

En Orient, on remarque saint Astérius, évêque d'Amasée, qui jouit, en Orient et en Occident, d'une haute réputation de science et de vertu. On ne possède plus de lui que quelques discours. Synesius, évêque de Ptolémaïde en Libye, a écrit des traités, des lettres, des homélies, des hymnes. Théodore, évêque de Mopsueste, a obtenu dans l'Eglise une trop grande célébrité à cause des erreurs qu'on lui attribua après sa mort. Nous en ferons l'historique ; mais, sans préjuger la question qui le concerne, on peut dire que Théodore fut un docte évêque, et qu'il s'appliqua surtout à commenter les saintes Ecritures.

En Occident : Sulpitius-Severus, écrivain très-élégant, auteur d'une Histoire religieuse, en deux livres ; de la vie du bienheureux Martin ; de dialogues très-intéressants sur la vie monastique. On a encore de lui trois lettres.

Sulpitius-Severus ; Rufinus, d'Aquilée; et Paulinus, de Nole, étaient les écrivains occidentaux les plus remarquables après Ambroise et Augustin.

Chromatius, d'Aquilée, était un des plus saints et des plus savants évêques d'Occident. Il était l'ami de son prêtre Rufinus et ne tourmenta pas cet homme remarquable au sujet de son Origénisme. On a de saint Chromatius un sermon sur les huit béatitudes, des commentaires sur les premiers chapitres de l'Evangile de saint Mathieu. On lui a attribué d'autres ouvrages, mais les précédents sont seuls authentiques.

On peut considérer comme appartenant à l'illustre Eglise d'Aquilée, Nitias nommé aussi Nicetas, évêque de Romaciana dans la Dacie qui formait, à cette époque [1] un diocèse de l'Empire romain, sur la rive droite du Danube. Nicetas évangélisa les peuples qui habitaient sur la rive gauche de ce fleuve. Tous les pays situés sur les deux rives ne formaient plus alors qu'un immense mélange de diverses peuplades, souvent barbares, qui s'y étaient rendues des bords de la mer Noire et de la mer Caspienne, et parmi lesquels les anciens habitants grecs et romains étaient comme submergés.

Nicetas entretint des relations avec ses amis Jérôme et Paulinus de Nole. Il écrivit en faveur de la foi un ouvrage dont Gennadius fait le plus grand éloge.

Nicetas convertit un grand nombre de payens au christianisme. Paulin de Nole a chanté dans ses vers, ses prédications dans les deux Dacies, chez les Gètes, les Besses, au milieu des glaces de la Scythie [2]. On peut donc le considérer comme un apôtre de la Russie du Nord et des peuples qui habitent sur les deux rives du Danube.

Ses succès, et ceux des autres apôtres ses frères, avaient été grands, car, Jérôme, en parlant des progrès de la foi, s'exprime ainsi [3] : « Les Besses, si sauvages, et tous ces peuples *couverts de peaux*, qui autrefois immo-

[1] A la mort de Théodose. Sous les premiers empereurs, on nommait Dacie Trajane, le pays situé sur les deux rives du Danube, à son embouchure.

[2] Paulin Nol. Carm. 18.

[3] Hieron. *Epist.*, 60 ad Hellad.; *Epist.*, 107 ad Lœt. *Edit. Vallars.*

laient des hommes dans les solennités des morts, ont quitté leurs coutumes barbares pour chanter les doux cantiques de la croix. On n'entend plus dans le monde que le nom de Jésus-Christ. Les Huns apprennent le Psautier. L'ardeur de la foi a pénétré les froids de la Scythie. Les Gètes portent dans leurs armées des tentes qui leur servent d'Église. »

On ne connaît pas les noms des chrétiens courageux qui, comme Nicetas, travaillèrent à la conversion de tous ces barbares qui envahissaient l'Empire romain et que Dieu y appelait pour régénérer le vieux monde civilisé.

Parmi les écrivains occidentaux, on doit encore nommer Victricius, de Rouen; Gaudentius, de Bresse; Innocentius, de Rome; Paulinus, prêtre de Milan, qui a écrit la vie de son évêque, le grand Ambroise. On doit encore mentionner Dexter et Orosius, dont les ouvrages historiques sont très-utiles.

Dexter était fils de Pacianus, évêque de Barcelone, dont nous avons mentionné ailleurs[1] les ouvrages.

Orosius était également Espagnol.

Dans toutes les Églises d'Orient et d'Occident, on rencontre des noms d'écrivains distingués; mais tous sont éclipsés, en Orient, par les grands écrivains que nous avons fait connaître et par Jean Chrysostôme, dont nous étudierons bientôt la vie et les ouvrages.

L'Occident montre avec orgueil, à la même époque, Ambroise, Jérôme et Augustin, dignes d'être placés à côté des plus grands hommes de l'Orient.

Nous avons fait connaître Ambroise et Jérôme; Augustin leur fut peut-être supérieur à l'un et à l'autre, par la profondeur du génie. C'est avec justice qu'on le considère comme un des plus grands hommes dont l'Église chrétienne et même l'humanité puissent s'honorer.

[1] *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 408.

Aurelius Augustinus, naquit à Tagaste, en Afrique [1]. Son père s'appelait Patricius, et sa mère Monica. Dès sa naissance, il fut marqué du signe de la croix et reçut dans la bouche le sel mystérieux, c'est-à-dire, qu'il fut admis au nombre des catéchumènes, selon les rites usités dès lors en Occident.

Augustin reçut en Afrique ce qu'on appelait une éducation distinguée; il était bien jeune encore lorsqu'il fut envoyé à Carthage pour y étudier la rhétorique.

Il nous apprend lui-même qu'étant étudiant, ses mœurs n'étaient pas bonnes. A l'âge de dix-huit ans, il prit avec lui une concubine dont il eut un fils nommé Adéodat. Cependant ses mœurs n'étaient pas tellement dissolues qu'elles l'aient empêché de se livrer avec ardeur aux études les plus sérieuses. Le livre de Cicéron intitulé *Hortensius*, lui inspira un tel amour de la philosophie, que sa vie prit aussitôt un caractère plus sérieux, mais plutôt payen que chrétien. Il n'avait pas vingt ans, qu'il avait lu les ouvrages les plus remarquables sur la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles. Il comprenait sans peine les théories les plus obscures et les exposait avec une telle netteté qu'il les mettait à la portée même des esprits ordinaires. Il était doué d'une étonnante facilité d'élocution; mais il ne parlait que le latin; il apprit très-peu le grec qui était peu cultivé dans la province de Carthage, malgré les relations qui existaient entre cette ville et Alexandrie, la ville grecque par excellence.

Il y avait à Carthage, des manichéens qui affectaient

[1] Le docte Tillemont a recueilli, dans les œuvres d'Augustin et dans tous les auteurs qui ont parlé de sa vie ou de ses ouvrages, tout ce qui concerne ce grand homme. Son énorme volume de plus de 1000 pages in-4°, est un prodige d'érudition. (T. XIII des *Mémoires Eccles*). Nous l'avons pris pour guide.

Nous avons consulté également les recherches biographiques des Bénédictins, dans leur édition des œuvres de saint Augustin. C'est cette édition que nous suivrons dans nos études sur les ouvrages du grand évêque d'Hippone.

de grands airs religieux et philosophiques. Augustin entra en relations avec eux. Il se sentit de l'attrait pour quelques-unes de leurs doctrines, et principalement pour leur manière d'expliquer l'origine du mal, problème qu'il cherchait vainement à résoudre philosophiquement. Il devint manichéen si zélé, qu'il entraîna plusieurs de ses amis dans son erreur, où il resta jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans.

Cependant, tout ne lui convenait pas dans le manichéïsme ; il s'y était attaché sous certains rapports, mais il avait conservé sa liberté de penser et d'agir. Il critiquait certaines pratiques des sectaires, même de celui qu'ils considéraient comme leur oracle, le fameux Faustus.

Augustin enseigna successivement l'éloquence à Tagaste, sa patrie et à Carthage. Il publia deux opuscules philosophiques sur le *beau* et le *bien* ; mais il y attachait si peu d'importance lorsqu'il fut devenu un véritable chrétien, qu'il avait oublié s'il avait écrit deux ou trois opuscules, et qu'il n'en avait pas conservé de copie.

Les mœurs d'Augustin s'étaient réglées de bonne heure, et ce fut l'immoralité secrète qu'il aperçut chez les adeptes de Manès qui le dégoûtèrent le plus de leur secte. Il voulut également discuter avec eux sur certaines questions dont les solutions qu'ils donnaient étaient peu satisfaisantes. Il s'adressa spécialement à Faustus, leur plus grand Docteur. Mais lorsque Augustin lui proposa ses difficultés, Faustus répondit simplement qu'il ne pourrait pas les résoudre et qu'il n'était pas un savant.

Augustin admira sa modestie, mais il ne fut plus manichéen qu'en apparence. Il quitta alors Carthage et se rendit à Rome avec l'intention d'y enseigner l'éloquence. Il y fut reçu comme un ami par les manichéens, fort nombreux dans cette ville. Quoiqu'il ne crût plus guères aux doctrines de la secte, il n'en était pas plus rapproché pour cela de l'Église catholique contre laquelle les manichéens lui avaient inspiré de grands préjugés. Il la con-

naissait si peu qu'il attribuait aux catholiques l'erreur grossière de l'anthropomorphisme, accepté seulement par quelques moines ignorants d'Égypte.

Il avait commencé ses leçons à Rome, lorsque la ville de Milan fit demander à Symmaque, préfet de Rome, un professeur pour sa chaire publique d'éloquence. Symmaque passait lui-même pour un rhéteur éloquent. Il était payen mais fort tolérant. Les manichéens avaient de l'influence auprès de lui, ils lui proposèrent Augustin. Symmaque l'agréa après lui avoir entendu prononcer une harangue et l'envoya à Milan (384). Ambroise qui en était alors évêque, le reçut avec affection. Augustin connaissait de réputation ce grand évêque ; il fut sensible aux sentiments qu'il lui témoigna et résolut d'aller entendre ses discours pour s'assurer s'il était digne de la réputation qu'on lui avait faite. Il ne songeait pas à le prendre pour guide dans la recherche de la vérité; car ses réflexions philosophiques l'avaient plutôt rapproché du scepticisme de l'école des Académiciens que de la foi. Cependant, en écoutant Ambroise, la vérité pénétrait peu à peu dans son esprit; il comprenait mieux la doctrine catholique; ses préjugés disparaissaient, et il tomba bientôt dans un état de trouble et d'angoisse tel qu'il ne savait plus où chercher cette vérité pure après laquelle il aspirait depuis si longtemps. Dès lors cependant, il comprit que, pour la trouver, il n'était pas nécessaire de s'attacher à une secte quelconque et il ne se donna plus que comme catéchumène de l'Église à laquelle il avait été destiné dès sa naissance. Tout en écoutant Ambroise, il lisait tous les livres des diverses sectes philosophiques. Platon lui fut utile pour l'amener à la notion saine de Dieu ; Ambroise lui faisait comprendre la nécessité de la foi et l'autorité divine des saintes Écritures.

Augustin étant à Milan, Monica, sa mère, qui était très-pieuse, l'y alla trouver. Elle songeait à lui trouver une femme digne de lui. Il y consentit, mais il devait attendre deux ans encore ce mariage et, pendant ce temps,

se séparer de la maîtresse qu'il avait amenée d'Afrique. Cette femme elle-même consentit à la rupture et se retira en Afrique avec l'intention de garder la continence. Monica prit soin d'Adéodat. Mais Augustin ne put se résoudre à garder deux ans la continence et prit une autre maîtresse. C'était un nouveau lien qui l'empêcha quelque temps encore d'écouter la voix intérieure qui l'invitait à se débarrasser de tous les soucis du monde pour se donner à Dieu. Il lisait les Epîtres de saint Paul et il y trouvait plus de lumière que dans les livres des philosophes. Enfin la grâce de Dieu fut victorieuse et Augustin se déclara non-seulement croyant, mais disposé à rompre tous les liens qui l'attachaient au monde pour vivre en fervent chrétien. Il se retira à la campagne chez un de ses amis et écrivit à saint Ambroise pour lui demander ses conseils afin de se préparer à recevoir le baptême.

Ce fut pendant ce séjour à la campagne et au commencement de sa conversion, qu'il écrivit ses conférences contre les erreurs de la secte philosophique des Académiciens; sur la *Vie bienheureuse*, et sur l'*Ordre*. Bientôt après il écrivit ses *Soliloques* dans lesquels il découvrit l'état de son âme et ses dispositions de plus en plus vives pour la vie parfaite. Il avait alors trente-trois ans.

Décidé à recevoir le baptême, il quitta la campagne et se rendit à Milan pour se faire inscrire au nombre des *Compétens*. Cette inscription devait être faite au plus tard dès le commencement du carême, afin de recevoir le baptême à Pâques. Il fut suivi à Milan de son ami Alypius et de son fils Adéodat qui voulaient recevoir le baptême en même temps que lui. Ils le reçurent des mains de saint Ambroise, dans la nuit du 24 au 25 avril 387.

Pour Augustin, le baptême fut véritablement un tombeau dans lequel il ensevelit sa vie passée, ses fautes et ses erreurs, et d'où il sortit avec une vie sainte et ressuscitée. Une fois chrétien, il s'adonna à la vertu avec une telle ardeur que bien peu de saints l'ont surpassé. La

foi agrandit son intelligence, et, de rhéteur brillant et à peu près sceptique, il devint tout à coup un savant et éloquent défenseur de la doctrine chrétienne.

Augustin conserva pour Ambroise, son père spirituel, la plus profonde vénération et la plus grande estime. Il n'en parle, dans ses livres, qu'avec l'admiration due à un évêque si grand par ses talents et ses vertus.

Augustin résolut de retourner en Afrique pour y vivre selon les règles de la perfection chrétienne, avec ses amis Alypius et Evodius qui devinrent l'un et l'autre célèbres dans l'Église occidentale. Mais avant de partir pour l'Afrique, il s'arrêta quelque temps à Rome où il composa plusieurs ouvrages intitulés : *Des mœurs de l'Église catholique; Des mœurs des manichéens; De la grandeur de l'âme.* Il commença aussi alors ses livres du *Libre arbitre,* qu'il acheva en Afrique et lorsqu'il fut devenu prêtre.

De retour en Afrique, Augustin qui avait perdu sa mère à Milan, put disposer de ses biens. Il les donna aux pauvres et mit en commun une terre dans laquelle il mena la vie cénobitique avec quelques amis.

Il commença dès lors ses études bibliques et écrivit sur la Génèse. Il sentit la nécessité d'écrire, non pas pour les savants, mais pour instruire les ignorants et s'appliqua à enlever à son style le caractère trop brillant, trop philosophique qu'il avait affectionné jusqu'alors. Mais il y revenait lorsqu'il s'adressait aux savants, comme dans ses livres *Sur la musique*, considérée comme une partie de la philosophie par les anciens qui l'envisageaient surtout au point de vue du rhythme et des calculs mathématiques desquels résultait la véritable harmonie. Saint Augustin, dans ces livres, a certainement donné une preuve de la souplesse et de la finesse de son intelligence ; mais tout n'est pas compréhensible pour ceux qui n'ont pas fait une étude particulière des spéculations usitées dans les anciennes écoles philosophiques sur la valeur philosophique des nombres et leur application à l'harmonie. Augustin rattacha ces spéculations à l'idée

religieuse dont il ne sortait plus depuis qu'il avait reçu le baptême et qu'il vivait en vrai chrétien.

Le livre *De la véritable religion*, qu'il écrivit à la même même époque, est incontestablement plus utile et plus facile à comprendre. Il prouve avec quelle profondeur Augustin, chrétien depuis si peu de temps, comprenait la religion véritable, c'est-à-dire, le christianisme. Dans sa retraite de Tagaste, où il fit les précédents ouvrages, il entretenait avec ses amis une correspondance du plus haut intérêt et s'appliquait d'une manière particulière à l'étude de la sainte Écriture. Quoiqu'il ne se soit jamais donné comme helléniste, parce qu'il ne savait pas parler le grec, il connaissait assez cette langue pour lire les auteurs grecs et comparer entre elles les diverses copies des Septante, et cette traduction avec celle d'Aquila.

Depuis trois ans, Augustin menait à Tagaste, avec quelques amis, cette vie consacrée à la piété et à l'étude, lorsqu'un magistrat d'Hippone lui demanda un entretien particulier dans le but de s'éclairer sur ce qu'il devait faire pour vivre en bon chrétien. Augustin, dans l'espoir de le gagner à Dieu, se rendit à Hippone et eut, avec le magistrat plusieurs entretiens. Le dimanche, il se rendit à l'église et se mêla au peuple qui assistait à la liturgie. Il pensait que personne ne ferait attention à lui ; mais Tagaste était trop voisine d'Hippone pour que ses vertus et sa science n'y fussent pas connues de tous les fidèles. Hippone avait alors pour évêque un saint vieillard, nommé Valerius. Il avait besoin d'un prêtre, et, selon la coutume, pendant la liturgie, il adressa un discours à son peuple pour le prier de lui indiquer celui qu'il devrait élever au sacerdoce.

Aussitôt, on se saisit d'Augustin et, malgré ses protestations et ses larmes, on l'amena à Valerius. Ce bon vieillard, grec d'origine, souhaitait depuis longtemps un prêtre capable de donner, en son nom, une instruction plus complète à ses fidèles. Il regarda Augustin comme un don précieux que Dieu faisait à son Église et il lui

imposa les mains. Augustin, élevé au sacerdoce à la fin de l'année 390, obtint de Valerius la permission de passer encore quelque temps dans la solitude pour se préparer à son ministère. Il le commença au carême de 391 et fut chargé de donner l'enseignement aux *compétens*, c'est-à-dire, à ceux qui s'étaient fait inscrire pour être baptisés à Pâques.

Dans l'Église d'Afrique, jusqu'à cette époque, la prédication était réservée aux évêques dans les Églises épiscopales. L'exemple donné par Valerius dans l'Église d'Hippone porta ses fruits, et la coutume s'établit bientôt de charger des prêtres instruits de prêcher, même en présence des évêques.

Les amis qu'Augustin avait à Tagaste le suivirent à Hippone et ils formèrent ensemble une communauté ecclésiastique qui fut une pépinière de prêtres et d'évêques vénérables pour l'Église d'Afrique. Cependant tous ceux qui y furent reçus ne se rendirent pas recommandables; aussi Augustin écrivait-il à un de ses amis [1] : « Je vous avoue ingénuement, devant le Seigneur notre Dieu qui voit le fond de mon cœur, et qui est témoin de la vérité de ce que je vous dis : depuis que je me suis consacré à son service, je n'ai guères trouvé de meilleurs sujets que ceux qui ont eu une bonne conduite dans les monastères; mais je n'en ai pas rencontré de plus mauvais que ceux qui s'y sont mal conduits. Je crois donc qu'on pourrait appliquer aux monastères ces paroles de l'Apocalypse : que le juste s'y justifie de plus en plus; mais, si nous avons la douleur d'y rencontrer quelquefois des ordures, nous avons la consolation d'y rencontrer plus souvent des pierres précieuses. Il ne faut pas avoir horreur du pressoir, parce qu'on y remarque le marc qui choque les yeux. »

L'exemple d'Augustin propagea en Afrique les associations monastiques qui ne s'y étaient pas beaucoup

[1] S. August., *Epist.* 137.

développés jusqu'alors, malgré le voisinage de l'Église d'Alexandrie qui possédait tant de moines dans ses déserts.

Les fonctions du ministère ecclésiastique n'empêchaient point Augustin de se livrer à l'étude. Il fit alors les livres de l'*Utilité de la foi* et des *Deux âmes* pour éclairer plusieurs adeptes du manichéisme qu'il cherchait à amener à la saine doctrine. Il eut aussi une conférence publique avec Fortunat, un des manichéens les plus savants. Ses anciennes relations avec la secte lui donnaient plus de facilité pour la confondre. Il réduisit Fortunat au silence. Ses écrits, ses conférences, ses prédications lui avaient acquis, après deux années de sacerdoce, la plus brillante réputation dans toute l'Église d'Afrique.

En 393, tous les évêques de cette illustre et antique Église se réunirent en concile à Hippone. Ils furent présidés par Aurelius, ami d'Augustin, élevé depuis peu au siége de Carthage. L'Église d'Afrique était autonome. L'esprit de Tertullien et de Cyprien y vivait toujours, et tous les évêques reconnaissaient comme leur *premier*, le métropolitain de Carthage.

Les prêtres se trouvèrent au concile à côté des évêques; à leur tête était Augustin. Les évêques lui donnèrent le plus haut témoignage de leur estime en le priant de faire, devant eux, un discours sur la foi et le symbole.

Aurelius fut un des évêques les plus éminents de l'Afrique; il présida plus de vingt conciles dans lesquels on promulgua une forte discipline qui donna la plus haute idée de l'Église africaine. On ne peut lire leurs canons sans être convaincu que les évêques d'Afrique se regardaient, à l'exemple de Cyprien, comme absolument libres à l'égard de celui de Rome et ne se préoccupaient ni de son approbation ni de son improbation, lorsqu'ils réglaient tout ce qui concernait leur Église.

Après le concile d'Hippone, Augustin continua ses travaux de littérature et de science religieuse. Il composa son *Explication littérale* de la Genèse; ses *Questions sur l'Épître aux romains*; son traité *du Mensonge*.

Dans la plupart de ses écrits et de ses discours, Augustin, étant encore prêtre, avait surtout en vue de combattre non-seulement les manichéens, très-nombreux en Afrique, mais les donatistes dont le schisme continuait toujours depuis le commencement du quatrième siècle.

Nous en avons indiqué l'origine [1].

Augustin entreprit de le faire cesser ; il continua cette bonne œuvre étant évêque et put obtenir le résultat qu'il avait en vue, en unissant la douceur à la science.

Nous aurons occasion de présenter plus loin le tableau de l'épiscopat d'Augustin, de ses luttes contre les hérésies occidentales, et des ouvrages qu'il publia. Avant son épiscopat, il publia plusieurs traités *contre les Donatistes*, son traité *du Libre arbitre*. Sa réputation avait franchi les bornes de l'Afrique, et il avait des relations avec les hommes les plus illustres des autres Églises, en particulier avec Jérôme et Paulin de Nole.

Valerius, évêque d'Hippone, se sentait de plus en plus incapable, à cause de sa vieillesse, de remplir les fonctions de l'épiscopat. Il profita de la réunion des évêques de la province de Numidie à Hippone pour leur communiquer la pensée qu'il avait eue d'avoir Augustin pour coadjuteur. Les évêques et le peuple fidèle accueillirent cette proposition avec enthousiasme ; seul, le primat, évêque de Calame, s'y opposa et écrivit une lettre dans laquelle il formulait une accusation grave contre Augustin.

Les autres évêques l'obligèrent à donner la preuve de ce qu'il avançait. L'évêque de Calame n'ayant pu en fournir, s'humilia devant l'assemblée et demanda pardon d'avoir cru si facilement à une calomnie. Le concile consentit, à cause de sa rétractation si humble et si spontanée, à ne pas lui appliquer les canons d'après lesquels il aurait dû être condamné sévèrement. Il donna son adhé-

[1] *Histoire de l'Église*, t. II, pp. 319 et suiv.

sion au choix de Valerius, et ce fut lui qui conféra à Augustin la consécration épiscopale.

Cet événement, si glorieux pour l'Église africaine, eut lieu à Noël de l'année 396.

IV

Jean, surnommé Chrysostôme. — Son caractère. — Ses premières études. — Ses premiers ouvrages. — Ses sermons à Antioche. — Il est élevé sur le siége de Constantinople. — Sa vie dans l'épiscopat. — Son zèle. — Ses luttes avec la cour. — L'impératrice Eudoxie. — Eutrope. — Chrysostôme contribue à sa disgrâce. — Sa charité pour lui. — Eudoxie veut perdre Chrysostôme après avoir perdu Eutrope. — Chrysostôme s'élève contre les scandales de la cour. — Voyage de Chrysostôme en Asie. — Un intrus sur le siége de Constantinople. — Les Grands-frères persécutés par Théophile d'Alexandrie sous prétexte d'origénisme, se rendent à Constantinople. — Chrysostôme se déclare en leur faveur. — Epiphane à Constantinople. — Sa conduite anti-canonique. — Il abandonne Constantinople et meurt en retournant en Chypre. — Théophile à Constantinople. — Conciliabule du Chêne. — Exil de Chrysostôme. — Son retour. — Nouvelles luttes entre lui et Eudoxie. — Un nouveau conciliabule. — Son second exil. — Vie de Chrysostôme dans son exil. — Intervention d'Honorius, empereur d'Occident. — Concile de Rome. — Lettre de Chrysostôme à Innocent, évêque de Rome. — Opposition faite à l'intervention de l'Occident dans la cause de Chrysostôme. — Persécution de ses partisans. — Violences faites à Chrysostôme. — Il meurt. — Sa justification. — Doctrine de Chrysostôme.

(386-406).

A l'époque où Augustin répandait sur l'Occident les lumières de son génie, l'Orient possédait, en la personne de Jean, surnommé Chrysostôme ou *Bouche d'or*, un des

plus éloquents évêques dont l'Église chrétienne ait à se glorifier[1].

Jean était issu d'une famille d'origine latine, établie à Antioche. Son père, nommé Secundus, avait des dignités et des richesses qui auraient ouvert à son fils la voie des honneurs temporels, si Dieu ne l'avait pas appelé à être une des plus brillantes lumières de son Eglise. Jean était doué d'un génie facile, de l'amour de la science, d'une profonde honnêteté et d'un tel amour de la justice qu'il ne pouvait s'empêcher de prendre parti pour elle, au risque de déplaire aux hommes les plus élevés. Ces hommes mettent la sagesse dans les ménagements infinis, non-seulement pour les personnes mais pour certaines actions mauvaises qu'ils cherchent à atténuer. Jean ne comprenait pas ces ménagements. Fidèle au précepte du Christ, il disait oui ou non, sans ménagement, dès qu'il voyait la justice en cause.

Les hommes de ce caractère ont toujours eu des amis et des admirateurs; mais ils ont eu beaucoup plus d'ennemis ; car ils ont rencontré sur leur route peu d'honnêtes gens et beaucoup d'hommes ambitieux, immoraux, diplomates, sans compter les sceptiques qui ne comprennent les convictions qu'autant qu'elles rapportent quelque chose en argent ou en honneurs, et les indifférents qui se prononcent contre tout ce qui pourrait les distraire de leur apathie naturelle.

Théophile, évêque d'Alexandrie, était l'homme qui, par caractère, devait ressentir le plus d'antipathie pour Jean. C'était, en effet, un évêque fier de sa famille ; passionné pour tout ce qui pouvait le mettre en relief; ami de l'honneur et de l'influence ; disposé à tout sacrifier à son ambition ; couvrant ses passions sous le voile du zèle

[1] V. Palladius, *Dialog. de vit. s. Joann. Chrysost.*; Theod., *Hist. eccl.*, lib. V, 27 et seq.; Socrat., *Hist. eccl.*, lib. VI, 2 et seq.; Sozomen, *Hist. eccl.*, lib. VIII. 2 et seq. ; Photius, *Biblioth.*, c. 96. Tillemont a recueilli avec soin ce que saint Jean Chrysostôme nous apprend de lui-même dans ses ouvrages (*Mem. eccl.*, t. XI). *Vit. s. Chrysost.* par les Bénédictins. Op. T. 1.

pour l'Église et la saine doctrine. Il connut Jean à Antioche, lorsque celui-ci, jeune encore, commençait à briller dans le clergé de cette ville ; il vit, du premier coup d'œil, qu'il serait un homme inflexible, qu'il faudrait le rompre, si jamais on entrait en lutte contre lui, et qu'on ne le ferait jamais fléchir dans l'étroit sentier du bien.

Jean ne reçut pas le baptême dans son enfance. Il attendit, pour le recevoir, qu'il fut en état d'en apprécier les avantages. C'était alors une coutume approuvée par l'Église. Il fit ses études avec beaucoup de soin ; s'adonna surtout à l'éloquence sous la direction de Libanius, très-vieux alors, mais qui continuait à jouir de la réputation du premier rhéteur de l'empire. Libanius professa à Antioche de 354 à 390. Jean suivit ses leçons avec assiduité ; Libanius le distingua si bien de ses autres élèves, qu'il disait, en mourant, qu'il aurait voulu l'avoir pour successeur dans sa chaire, si les chrétiens ne le lui avaient pas enlevé.

Jean avait d'abord la pensée de se consacrer au barreau ; il plaida plusieurs fois avec une éloquence remarquable ; mais il vit bientôt que l'injustice se cachait trop souvent dans les débats de ce qu'on appelle ordinairement la justice et il fut dégoûté de la carrière d'avocat. Il s'attacha à saint Meletios, évêque orthodoxe d'Antioche, qui conçut pour le jeune Jean la plus vive affection, à cause de l'intelligence si remarquable qu'il observait en lui, et des dispositions qu'il montrait pour la pratique des vertus chrétiennes. Meletios le baptisa et lui conféra les ordres mineurs pour l'engager dans le clergé.

Jean Chrysostôme vécut plusieurs années comme simple clerc, étudiant la sainte Écriture avec des amis parmi lesquels était Théodore qui fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie. Sans être moine, il suivait les règles de la vie monastique. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans lorsque les évêques de la province d'Antioche jetèrent les yeux sur lui et sur un de ses amis nommé Basile, pour les élever à l'épiscopat. L'un et l'autre redoutaient

ce fardeau dont ils comprenaient l'importance Basile fut comme enlevé par les évêques qui lui donnèrent la consécration. Jean s'était caché après avoir dissuadé son ami Basile d'en faire autant. Il ne fut donc pas élevé à l'épiscopat, mais Basile, devenu évêque, lui reprocha de l'avoir trahi en le dissuadant de faire ce qu'il avait fait lui-même. Chrysostôme le consola en écrivant son livre *Du Sacerdoce*, un des plus beaux qui aient été écrits sur ce sujet.

Ayant échappé à l'épiscopat, il se retira dans les montagnes, aux environs d'Antioche, pour y mener la vie monastique. Il vécut seul pendant deux ans, dans une caverne, et il apprit par cœur, pendant ce temps, toutes les saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il écrivit alors le livre *De la componction* et l'apologie *de l'état monastique*. L'Église, et les moines en particulier, étaient alors (375) violemment persécutés par l'empereur Valens.

Chrysostôme avait une santé délicate. Les austérités de la vie monastique le rendirent tout à fait malade, et il fut obligé de quitter les montagnes où il vivait depuis plusieurs années pour rentrer à Antioche (380). Il y était au moment où le corps de saint Meletios fut rapporté de Constantinople, lors du deuxième concile œcuménique; il resta attaché à Flavianus que ce concile donna pour successeur à Meletios, malgré la prétention de l'Occident et de l'Égypte de reconnaître Paulinus pour évêque orthodoxe d'Antioche.

Chrysostôme écrivit à cette époque, et n'étant encore que diacre, son ouvrage *Contre les Gentils*, et son Traité contre les clercs qui prétendaient pouvoir demeurer avec des vierges. Il était donc connu, non-seulement comme orateur et comme moine austère, mais comme écrivain distingué, lorsque Flavianus l'éleva au sacerdoce (386). A dater de cette époque, son influence grandit au moyen des prédications qu'il fut chargé de faire. Son éloquence était si brillante, si persuasive, qu'on accourait en foule

pour l'entendre. Il avait une étonnante facilité d'élocution et la parole n'était chez lui que l'expression brillante et claire de pensées souvent profondes et toujours justes. On l'a mis avec raison au premier rang des orateurs ; il a certainement égalé les deux plus grands orateurs de l'antiquité Démosthènes et Cicéron.

Le premier discours qu'il adressa au peuple, fut prononcé le jour de son ordination. Toute la ville était accourue pour l'entendre. Il prêcha depuis très-souvent, alternativement avec l'évêque Flavianus pour lequel il professait une vénération sincère.

Dans ses discours, il expliquait la sainte Écriture, attaquait les juifs et les hérétiques, surtout les eunomiens qui étaient alors les plus nombreux et les plus subtils ; il prenait occasion des grandes fêtes chrétiennes pour exposer les mystères de la religion ; enfin il saisissait les occasions pour donner au peuple de bons conseils. C'est ce qu'il fit en particulier lors de la sédition d'Antioche (387). L'empereur Théodose, ayant fait lever un nouvel impôt, le peuple d'Antioche se révolta et renversa les statues de Théodose et de l'impératrice. Mais bientôt chacun comprit que l'empereur pourrait tirer une vengeance terrible de l'injure qui lui avait été faite et on courut à l'église pour implorer la clémence divine. Chrysostôme profita de cette disposition pour adresser au peuple de magnifiques exhortations. Comme on l'applaudissait, il répondit : « Ce n'est pas en battant des mains que vous me donnerez les éloges que je désire, mais en suivant la vérité. » Ses homélies *à l'occasion des statues* produisirent un effet immense sur tout le peuple chrétien.

Tandis que Chrysostôme consolait le peuple d'Antioche, Flavianus courait à Constantinople pour apaiser la colère de l'empereur et l'engager à pardonner à son troupeau. On trouve dans les homélies de Chrysostôme, le récit touchant de l'entrevue de Flavianus et de Théodose. Ce grand empereur pardonna, et la ville était déjà en fête lorsque Flavianus arriva pour célébrer la Pâque avec ses fidèles.

L'empereur Théodose étant mort, son fils Arcadius, associé depuis plusieurs années à l'empire, pour l'Orient, lui succéda à Constantinople. Son autre fils, Honorius, fut empereur d'Occident.

Arcadius avait pour premier ministre Eutrope, qui était l'empereur réel, puisqu'il gouvernait l'empire et l'empereur lui-même. Eutrope, pour conserver son influence, résolut de le marier à une femme qui ne pouvait avoir aucune prétention au trône, afin de se l'attacher par les liens de la reconnaissance. Il jeta les yeux sur Eudoxie, fille d'un frank nommé Bauto, officier dans l'armée romaine sous Gratien et Théodose. Eudoxie vivait à Constantinople dans une modeste retraite, et son éclatante beauté n'avait donné lieu à aucune médisance. Elle suivait gravement les leçons du philosophe Pansophios, et était devenue fort instruite.

Eutrope, pour séduire l'empereur, n'avait eu besoin que de glisser dans la chambre impériale le portrait d'Eudoxie. Arcadius en fut épris, et Eudoxie fut bientôt impératrice.

Aussitôt la jeune femme modeste et studieuse devint fière, hardie, insatiable de plaisirs, de faste et d'argent, et s'abandonna à ces vices avec une ardeur, que les civilisés de Byzance appelaient *une fureur barbare* [1].

Arcadius était honnête au fond, mais sans intelligence; son entourage avait sur lui une influence qu'il ne soupçonnait pas. C'était un eunuque plutôt qu'un homme, et lorsqu'un courtisan habile, comme l'eunuque Eutrope, s'était emparé de lui, il en devenait l'esclave.

La réputation de sainteté et d'éloquence de Chrysostôme était parvenue jusqu'à Arcadius, lorsque le siége épiscopal de la ville impériale devint vacant par la mort de Nectarius (397). Les évêques, les prêtres et les plus recommandables d'entre les fidèles, indiquèrent le prêtre illustre d'Antioche comme digne d'occuper le premier

[1] Philostorg. XI, 1.

siége de l'Eglise orientale. Palladius, historien de Chrysostôme, affirme qu'Eutrope lui-même engagea l'empereur à le choisir. Mais le plus difficile était de vaincre l'humilité de Chrysostôme qui n'avait accepté qu'avec peine les fonctions presbytérales, et qui résisterait certainement, autant qu'il le pourrait, à se charger d'un fardeau aussi lourd que celui de l'épiscopat, surtout à Constantinople. Il avait promis de ne jamais quitter Antioche, et les habitants de cette ville avaient pour lui une telle vénération qu'ils auraient empêché son départ, par tous les moyens en leur pouvoir.

On connaissait ces dispositions, c'est pourquoi Asterius, comte d'Orient, reçut ordre de tromper la vigilance des habitants d'Antioche, et l'humilité de Chrysostôme. Il pria donc celui-ci de venir avec lui visiter une église en dehors des murs de la ville. Chrysostôme, ne se défiant de rien, monta sur le chariot d'Asterius. Celui-ci l'emmena rapidement jusqu'à Bagras, première étape sur la route de Constantinople; là on trouva une voiture publique et deux officiers de l'empereur chargés de conduire Chrysostôme à Constantinople.

Toute résistance était inutile, et le saint prêtre se laissa conduire à la ville impériale.

Arcadius y avait convoqué beaucoup d'évêques pour rendre l'ordination de Chrysostôme plus solennelle. Parmi eux était Théophile, d'Alexandrie, qui aurait voulu voir Isidore, un de ses prêtres, élevé sur le siége de Constantinople. Il craignait Chrysostôme, sa vertu austère, sa fermeté, sa noble indépendance. Accoutumé à exercer une grande influence à la cour, il comprenait qu'avec un évêque comme Chrysostôme, il ne pourrait jamais avoir recours à ces moyens astucieux qui lui avaient jusqu'alors si bien réussi. Pour empêcher son ordination, il s'attaqua à sa réputation et le chargea de plusieurs imputations calommieuses. Chrysostôme qui ne désirait pas l'épiscopat, ne chercha pas à se défendre; mais ses amis s'attaquèrent à Théophile et firent contre

lui un mémoire qui fut communiqué à Eutrope, par les évêques auxquels il avait été adressé. Eutrope le montra à Théophile en lui disant que s'il maintenait ses accusations contre Chrysostôme, on le jugerait, mais qu'il devrait aussi répondre lui-même à celles qu'on élevait contre lui. Théophile ne jugea pas à propos d'entamer cette double cause, et consentit, bien à contre-cœur, à consacrer Chrysostôme. Il fut consacré le 26 février 398.

Il commença aussitôt à instruire son peuple, comme il l'avait fait à Antioche. Ses discours obtinrent le même succès, et souvent ses auditeurs l'interrompaient par des acclamations et des applaudissements. Chrysostôme y était sensible, comme il le dit lui-même, puisqu'il était homme, mais il préférait voir ses auditeurs profiter de ses conseils et se corriger de leurs vices.

Devenu évêque, Chrysostôme ne changea point son genre de vie. Il resta moine sobre et austère, malgré la délicatesse de sa santé; il consacrait à l'étude de la sainte Ecriture tout le temps dont il pouvait disposer. Par amour de la frugalité, et aussi à cause de la faiblesse de son estomac, il mangeait toujours seul, n'invitant personne à sa table, et n'acceptant jamais les invitations qui lui étaient faites. Il aurait cru prendre aux pauvres tout ce qui aurait été dépensé chez lui en luxe et en superflu. S'il entendait dire qu'on l'accusait d'avarice et de manquer aux devoirs de l'hospitalité même envers les évêques qui se rendaient à Constantinople, il ne s'en préoccupait point, et se contentait de remplir paisiblement ses devoirs envers Dieu, envers son peuple et envers les pauvres. Lorsqu'il avait fait des économies, il fondait des hôpitaux pour les malades. Il tenait à être le plus pauvre parmi les pauvres.

Un tel évêque devait nécessairement avoir une heureuse influence sur son troupeau. Aussi serait-il impossible de supputer le nombre de chrétiens qu'il corrigea de leurs vices, d'hérétiques qu'il éclaira, de payens qu'il convertit.

Une des grandes préoccupations de Chrysostôme fut d'organiser les prières publiques.

Dès l'origine de l'Église, les fidèles se réunissaient pour célébrer la Liturgie, lire l'Écriture sainte, chanter les psaumes et des hymnes; mais les prières de l'Église, particulièrement la Liturgie, n'avaient pas été mises par écrit, dans la crainte de les voir profanées par les blasphèmes des payens. A dater de la fin du quatrième siècle, et au commencement du cinquième, le paganisme était vaincu, il n'y avait plus le même inconvénient à publier, au moyen de l'écriture, toutes les prières en usage dans l'administration des sacrements. Les fidèles pouvaient ainsi en avoir une connaissance plus parfaite.

Il fallait aussi, dans un nombre très-considérable d'hymnes et de cantiques en usage dans les diverses églises, choisir ceux qui convenaient le mieux aux mœurs et aux usages de chaque Église en particulier. Saint Basile avait fait ce choix pour son Église de Césarée, et l'on possède encore la Liturgie telle qu'il la rédigea d'après les usages apostoliques. En Occident, Gélase et Gregoire, évêques de Rome, Ambroise de Milan, et plusieurs évêques de l'Église de France, firent un travail analogue pour leurs Églises. Saint Jean Chrysostôme le fit également pour son Église de Constantinople. La Liturgie, telle qu'il la rédigea, a été acceptée généralement par toutes les Églises d'Orient ; ce qui n'a pas empêché ces Églises d'avoir le plus grand respect pour les anciennes liturgies apostoliques dont celles de saint Basile et de Jean Chrysostôme n'étaient que l'abrégé. On peut, en effet, les comparer avec celles que l'on trouve dans les Constitutions Apostoliques et celle que l'on attribue à saint Jacques de Jérusalem, et l'on sera convaincu que les rites essentiels et le sens des prières et des hymnes sont les mêmes; que dans l'ensemble des rites et des prières, on a eu pour but d'obéir au précepte du Maître : « Faites ceci en mémoire de moi », en faisant mémoire de la vie, de la mort, de la sépulture, de la

résurrection, de l'ascension et du règne éternel du Christ.

Toutes les liturgies orientales, et les plus anciennes liturgies occidentales qui étaient venues d'Orient avec les fondateurs des Églises d'Occident, avaient toutes le même caractère ; les rites étaient suivis dans le même ordre ; seulement les hymnes étaient plus courts dans certaines Églises, plus longs dans d'autres, tout en ayant le même sens.

Les organisateurs des prières de l'Église, comme Jean Chrysostôme, ne composèrent pas les prières et les hymnes ; ils recueillirent seulement et mirent en ordre ce qu'ils trouvèrent dans les souvenirs et la pratique des plus anciennes Églises.

Jean Chrysostôme mit en ordre, non-seulement les prières de la Liturgie, mais les hymnes que l'on devait chanter à différentes heures du jour et de la nuit. Les ariens ayant établi l'usage de traverser la ville en procession en chantant des litanies où leurs erreurs étaient contenues, Chrysostôme fit des litanies orthodoxes que les fidèles chantaient dans les rues de la ville pour répondre aux ariens; ceux-ci, ayant attaqué les orthodoxes, se virent privés du droit de continuer leurs processions ; mais les orthodoxes les continuèrent longtemps encore.

Chrysostôme veillait avec une sollicitude vraiment pastorale sur les Vierges, les Veuves et les Moines qui formaient différentes agrégations fort utiles à l'Église. L'abus s'était glissé à côté du bien, dans la plupart des Églises, Chrysostôme corrigea les abus et encouragea le bien de toutes les manières. Il donnait lui-même l'exemple de toutes les vertus qu'il demandait à ceux qui faisaient profession d'une vie plus parfaite que celle des chrétiens ordinaires. Très-rigide envers lui-même, le saint évêque montrait pour les pécheurs tant de douceur et de compassion que les novatiens lui en faisaient un crime. Sisinnius, évêque de ces sectaires à Constantinople, fit un livre violent contre le saint qui, disait-il, détruisait les saines rigueurs des pénitences canoniques.

Chrysostôme respectait les lois de l'Église ; mais ces lois n'ont jamais interdit la charité et la commisération pour les pécheurs.

Chrysostôme s'appliqua surtout à former un clergé humble, désintéressé, instruit. Plusieurs prêtres, sous prétexte de perfection, ne se mariaient pas ; mais ils prenaient avec eux des sœurs spirituelles, vierges ou diaconesses. Cet usage s'était établi dans toutes les Églises, mais surtout dans celle de Rome où l'on affectait un plus grand zèle pour le célibat. Il en résultait souvent de grands scandales. Chrysostôme avait attaqué cet abus, étant simple prêtre à Antioche; il le poursuivit avec autant de zèle à Constantinople. Il chassa du clergé ceux qui en étaient l'opprobre ou la honte par leurs vices et s'entoura d'hommes vertueux, dignes de servir d'exemple au peuple fidèle. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis qui devinrent les instruments serviles de ses persécuteurs, lorsque l'impératrice Eudoxie se déclara contre lui.

Eudoxie était jalouse d'Eutrope qui gouvernait l'empire et l'empereur lui-même. Cet eunuque était ambitieux, orgueilleux, méchant; il fit plusieurs mauvaises lois, et il affectait de mépriser l'Eglise. Chrysostôme ne lui ménageait ni les reproches, ni les conseils ; il s'adressait même à l'empereur auprès duquel Eudoxie lui ménageait un accès facile.

Eudoxie, en arrivant à la cour, conçut le projet de renverser Eutrope pour dominer, à sa place, l'esprit de l'empereur. Eutrope n'avait pu arriver à la haute fortune où il était à la cour, sans s'être fait beaucoup d'ennemis.

Arcadius était religieux, et Chrysostôme lui inspirait un profond respect par ses hautes vertus, son éloquence et son esprit profondément chrétien.

Eudoxie comprit tout le parti qu'elle pouvait tirer de l'influence de Chrysostôme pour perdre Eutrope. Le grand évêque, témoin de tout le mal que cet eunuque faisait à l'empire et à l'Eglise, fut heureux d'avoir, dans

l'impératrice Eudoxie, un appui qui donnait une nouvelle autorité à ses remontrances.

Sans le savoir, Chrysostôme servait d'instrument à Eudoxie, qui avait en même temps recours à Gaïnas, un Goth qui s'était rallié à l'empire et était jaloux de l'influence d'Eutrope.

Tandis que Chrysostôme, guidé par le seul amour du bien, cherchait à contrebalancer l'influence pernicieuse d'Eutrope, Gaïnas se présentait hardiment à l'empereur et lui demandait la disgrâce de son favori. Le faible Arcadius comprit que Gaïnas et ses Goths le jeteraient à bas de son trône s'il ne sacrifiait Eutrope. Celui-ci, apprenant qu'il était poursuivi par les soldats qui voulaient le mettre à mort, s'enfuit à l'église et se mit sous la protection de Chrysostôme. Le saint évêque qui avait averti sévèrement le ministre dans sa puissance, reçut avec pitié le malheureux dans son église et lui donna un asile que personne n'osait violer.

Le peuple accourut en foule pour voir dans l'humiliation celui qui, quelques jours auparavant, voyait l'empire entier à ses genoux.

Ce fut en cette occasion que Chrysostôme adressa à son peuple le discours sur Eutrope, morceau d'éloquence digne d'être placé à côté des plus belles harangues de Démosthènes. Il y fait le tableau de la puissance dont l'ex-ministre avait joui, et des fautes qui avaient hâté sa disgrâce. Il n'insulta pas le malheureux qui l'entendait; s'il parlait de ses fautes et de ses malheurs, c'était pour exciter en sa faveur la compassion des fidèles; tous, en entendant le bon pasteur, fondaient en larmes et avaient compassion du misérable qui s'était comme appliqué à exciter contre lui la haine publique.

Quelques jours après, Eutrope s'enfuit de l'église; mais il fut reconnu et arrêté; d'abord exilé en Chypre, il fut ensuite jugé et condamné à mort. Gaïnas abusa bientôt de l'autorité qu'il s'était fait accorder. Il demanda une église pour les ariens, au centre de la ville. Chry-

sostôme, en présence de l'empereur, s'opposa à cette demande avec une telle éloquence et une telle énergie que Gaïnas lui-même n'osa pas insister. Il conçut même une telle estime pour Chrysostôme qu'il le reçut avec vénération lorsque le grand évêque l'alla trouver en Thrace où il faisait, à la tête de ses troupes, d'affreux ravages.

La conduite aussi belle qu'énergique et vraiment chrétienne de Chrysostôme à l'égard d'Eutrope et de Gaïnas, avait augmenté son influence sur l'empereur. Eudoxie se trouva donc en face d'un homme qui pouvait contrebalancer le pouvoir qu'elle voulait exercer sur l'esprit de son mari. Elle savait que Chrysostôme était incorruptible ; qu'il pourrait être un censeur sévère ; qu'il pourrait éclairer l'empereur sur tout ce qui se passait à la cour. Il fallait donc le perdre dans l'esprit d'Arcadius, et Eudoxie consacra à cette œuvre tout ce qu'elle avait de ruse, d'astuce et d'influence.

Il y avait à la cour un certain personnage connu sous le titre de comte Jean. Il était en même temps le confident intime d'Arcadius et l'amant d'Eudoxie. Tout le monde, excepté Arcadius, connaissait les relations adultères d'Eudoxie avec Jean, et lorsque son quatrième enfant, qui fut depuis Théodose II, naquit, le peuple l'appela : « le fils du comte Jean. »

Il fallait, pour Eudoxie, maintenir son amant dans les bonnes grâces de son mari, et, par lui, gouverner l'empereur et l'empire ; car, à ses vices féminins, Eudoxie joignait un amour désordonné du pouvoir et des honneurs souverains. Elle se fit décerner le titre d'*Augusta* et fit promener sa statue par toutes les provinces, pour y recevoir les hommages publics, ce que l'on n'avait fait jusqu'alors que pour les empereurs eux-mêmes. Le Sénat de Rome en adressa des plaintes à Arcadius, qui, soumis au joug de sa femme, n'y fit aucune attention.

Comme tous les courtisans en faveur, le comte Jean se rendit odieux au peuple. On demandait publiquement sa tête, et lorsque le Goth Gaïnas se révolta et mit la ville

impériale à deux doigts de sa perte, il demanda, comme condition de paix, le sacrifice de trois courtisans parmi lesquels était le comte Jean. Arcadius le livra sans peine. Gaïnas l'ayant en sa possession le fit comparaître dans sa tente où se trouvait un soldat, le sabre dégaîné et un billot. Il lui ordonna de se préparer à la mort. Jean s'agenouilla et plaça sa tête sur le billot. Le soldat feignit un grand effort pour lui trancher la tête, et lui fit seulement une légère entaille à la gorge. Le comte Jean était à demi-mort de peur. Gaïnas se moqua de lui et l'exila en Thrace. Mais, le fameux Goth étant mort, Jean revint à la cour et retrouva les bonnes grâces d'Arcadius et d'Eudoxie. Le peuple, dans une émeute, voulut le tuer. Les ennemis de Chrysostôme prétendirent qu'il avait indiqué sa retraite. Jean put s'échapper ; mais Eudoxie crut au bruit que l'on avait répandu contre Chrysostôme, et sa haine s'en accrut contre le saint archevêque.

Cependant, Chrysostôme ne pouvait lui porter ombrage, car il ne cherchait point à contrebalancer son influence sur l'empereur. On ne le voyait jamais à la cour flatter l'empereur ou s'insinuer dans ses bonnes grâces.

Eudoxie cherchait à donner aux courtisans une idée peu avantageuse de Chrysostôme. Elle transformait son inflexible vertu en caractère âpre, dur, intraitable. Elle l'aurait voulu à ses pieds avec tous les ambitieux ; mais le saint évêque avait autre chose à faire que de flatter une femme plus que légère ; et il ne se préoccupait ni des intrigues, ni des calomnies qu'elle se permettait contre lui.

Eudoxie forma comme une ligue contre lui ; on y distingua surtout trois femmes, amies intimes de l'impératrice et ses confidentes. Elles se nommaient Marsa, Castricia et Eugraphia. Elles étaient veuves, riches et de mœurs faciles. Marsa était parente d'Eudoxie. Cette dernière, aussi avide qu'immorale, ne manquait aucune occasion d'augmenter sa fortune, et ne reculait pour cela devant aucune injustice.

Sous le plus léger prétexte, elle s'emparait des biens qui ne lui appartenaient pas ; c'est ainsi qu'elle vola la vigne d'une pauvre veuve, parce qu'elle en avait trouvé les raisins bons. La ville entière parla de cette injustice qui rappelait celle de Jézabel volant la vigne de Naboth. Chrysostôme se fit l'écho de la rumeur publique et disait à Eudoxie du haut de la chaire : « Ne permets pas que l'on t'appelle une nouvelle Jézabel et que l'on rappelle les récits de l'Écriture, au sujet de la vigne de Naboth. »

Dans sa profonde et rigide honnêteté, il ne pouvait garder le silence sur les désordres d'Eudoxie et de ses amies. Eugraphia qui n'était plus jeune et voulait cependant le paraître encore, était l'objet, de la part de l'archevêque, de ces traits malins qu'une femme coquette ne pardonne jamais. Il se moquait des attraits surannés qu'elle empruntait à la peinture et qui lui donnaient la physionomie d'une momie égyptienne. Il lui donnait parfois des conseils en particulier et lui disait : « Pourquoi forcer votre corps à rajeunir quand il ne le peut pas ? Vous ramenez vos cheveux en boucles sur votre front pour tromper ceux qui vous voient, mais, croyez-moi, vous ne faites ainsi qu'avouer vos rides. »

Eugraphia devint la principale ennemie de Chrysostôme. Elle était très-riche et très-influente. Sa maison devint le rendez-vous de tous ceux qui avaient à se plaindre de l'archevêque, prêtres, moines, courtisans, femmes de mœurs faciles. Ce fut dans cette officine d'immoralité que l'on fabriqua les calomnies que l'on osa produire contre un saint auquel on ne put jamais reprocher avec justice que sa rigidité dans l'acomplissement de ses devoirs. Peu importait à Chrysostôme ce que l'on disait de son pauvre vêtement, de sa petite taille, de sa maigreur ; il ne se préoccupait ni des sottes plaisanteries que l'on faisait à ce sujet chez Eugraphia, ni des calomnies auxquelles personne ne croyait. Eudoxie, avertie de toutes les sottises qui sortaient de la maison d'Eugraphia, amusait le pauvre Arcadius avec les bouf-

fonneries inventées par les plaisantins immoraux qui formaient une cour à la vieille coquette; elle battait ainsi en brêche l'influence du saint évêque sur l'esprit de son faible mari. Chrysostôme ne s'en mettait point en peine; et il ne faisait même pas, en faveur de l'empereur, d'exception à la règle qu'il s'était imposée de n'accepter jamais à manger en dehors de son humble maison. Il se préoccupait si peu de la nourriture, qu'il passait des jours entiers sans manger et que la vénérable diaconesse Olympias, était obligée souvent de le forcer d'accepter quelque nourriture vers le soir.

A côté des vrais moines qui édifiaient l'Église d'Orient par le spectacle de leurs vertus sublimes, il s'était formé une troupe de faux moines qui parcouraient les divers pays et qui donnaient partout le spectacle de leurs vices et de leur fanatisme. On leur donnait, selon les divers pays qu'ils scandalisaient, différents noms, comme Massalins, Euchites, Paanins, Hypsistaires, Euphémites, Sataniens et autres. Au point de vue doctrinal, ils faisaient un mélange incohérent des doctrines chrétienne et payenne; ils n'avaient pas de résidences fixes. Ils étaient suivis de femmes qui affectaient aussi certains dehors monastiques; ils couchaient où ils se trouvaient, dans la promiscuité la plus honteuse; ils ne travaillaient pas pour gagner leur vie et n'avaient d'autre ressource que la mendicité. Dans les villes, ils se promenaient sur les places publiques avec de longues crinières sur la tête, selon l'usage des philosophes cyniques, et on les aurait pris plutôt pour des saltimbanques que pour des moines [1].

Chrysostôme qui était resté vrai moine dans l'épiscopat, détestait les sectaires qni ne pouvaient, par leur fanatisme et leurs erreurs, que nuire à la considération dont les vrais moines étaient dignes. Il entreprit donc

[1] Theod., *Hist. Eccl.*, IV, 10; *Hær. fabul.*, IV, 11; Epiphan., *Hæres.*, 80; Aug. *Hæres.*, 57; Hieron., *Dial. adv. Pelag.*; *Phot. Cod.*, 52.

d'arrêter le vagabondage qui se cachait sous des dehors respectables, et voulut obliger les faux moines errants à vivre en communauté comme de vrais moines. A leur tête était un nommé Isaac, homme plein d'audace et d'astuce. Il avait déjà résisté à plusieurs évêques et les avait poursuivis de ses satires devant la populace. Il fut bientôt un des hôtes assidus de la maison d'Eugraphia, et un des ennemis les plus impudents de Chrysostôme.

Le saint évêque avait cinquante-trois ans, et il n'était assis que depuis trois ans sur la chaire de Constantinople, lorsque la cour commença la lutte contre lui. Cette lutte était inégale. Chrysostôme n'avait pour lui que le peuple qu'il aimait de toute son âme, et les vrais chrétiens qui ont toujours été rares dans les hautes positions sociales. Il avait contre lui l'impératrice et toutes les femmes aux mœurs faciles qu'il avait flagellées; les mauvais riches auxquels il avait présenté, sans les atténuer, les rudes préceptes de l'Evangile; les mauvais prêtres et les mauvais moines auxquels il avait reproché, sans ménagement, l'immoralité, la gourmandise et l'avarice, leurs vices favoris; enfin les ambitieux qui se mettent toujours du côté du plus fort. L'armée du grand évêque était faible en présence de telles phalanges : quelques hommes sincèrement chrétiens, de pieuses et timides diaconesses et un peuple sans influence.

Chrysostôme se fit aussi des ennemis parmi les évêques qui reconnaissaient la haute suprématie de son siége.

Vers l'an 400, vingt-deux évêques d'Asie et de Scythie [1], parmi lesquels étaient saint Théotime, métropolitain de Tomes, et Ammon, métropolitain d'Andrinople, se trouvèrent à Constantinople pour différentes affaires urgentes concernant leurs Églises. Tous ces évêques étaient réunis, un dimanche, pour la sainte Liturgie,

(1) Pallad. *Dial.*

avec Chrysostôme, lorsque Eusèbe, évêque de Valentinianople leur présenta une requête contre un évêque d'Asie. Cette requête était spécialement adressée à Chrysostôme. On y accusait cet évêque : 1° d'avoir acheté son siége épiscopal et de vendre les ordinations aux évêques de sa province ecclésiastique ; 2° d'avoir fait fondre des vases d'argent et de s'être emparé de marbres appartenant à l'Église ; 3° de s'être emparé de biens-fonds donnés à l'Eglise par Basilina, mère de Julien l'apostat ; 4° de garder chez lui un serviteur coupable de meurtre et qui n'avait pas fait pénitence de son crime ; 5° d'avoir repris sa femme dont il avait dû se séparer pour être ordonné évêque, et d'en avoir eu plusieurs enfants pendant son épiscopat.

Après avoir lu sa requête, Eusèbe accentuant sa voix, dit : « L'évêque accusé est ici, c'est Antonin, évêque d'Éphèse ; ceux qui ont acheté de lui leur ordination sont également ici au nombre de six. Vendeurs et acheteurs du Saint-Esprit sont ici dans la même assemblée. » En s'exprimant ainsi, il présentait à Chrysostôme la requête dont il avait fait lecture. Chrysostôme refusa de la recevoir et dit à Eusèbe : « Si tu as quelque raison de te prononcer contre Antonin, fais-le sans colère et n'attire point de scandale sur l'Eglise. » Il chargea son ami Paul d'Héraclée, qui paraissait favorable à Antonin, de voir en particulier les deux adversaires et de travailler à leur réconciliation. Il leva la séance et passa dans le sanctuaire en attendant l'heure où la sainte Liturgie devait commencer.

Eusèbe l'y suivit et lui présenta de nouveau sa requête en l'adjurant, à haute voix, de rendre la justice dans une affaire où l'honneur de la religion était intéressé. Le peuple fidèle ne comprenait rien aux adjurations d'Eusèbe. Pour arrêter le scandale, Chrysostôme pria Pansophios de Pisidie de célébrer la sainte Liturgie à sa place et se retira avec les autres évêques dans le baptistère. Eusebius les y accompagna. Chrysostôme lui reprocha

en termes très-vifs l'inconvenance de sa conduite ; Antonin et ses co-accusés nièrent les délits dont Eusèbe les chargeait. « Tu dois avoir des preuves de ce que tu avances, dit Chrysostôme à Eusèbe, car on n'accuse pas ses frères de pareils crimes sans avoir les preuves en main. » — Je produirai des témoins, répondit Eusèbe ; mais, pour le moment, ils sont en Asie. — Va les chercher, répliqua Chrysostôme, et je réunirai un concile qui décidera entre Antonin et toi. » Eusèbe partit, et ne produisit pas de témoins. Antonin put donc tranquillement regagner son Eglise ; il avait acheté le silence d'Eusèbe ; mais il ne profita pas longtemps du fruit de sa simonie et il mourut au moment où Chrysostôme envoyait, de concert avec son synode, des commissaires pour réunir les évêques d'Asie et prononcer entre Antonin et Eusèbe.

Les deux ennemis s'étant réconciliés avaient rendu inutile la convocation des juges.

A la mort d'Antonin, le clergé et les fidèles d'Ephèse se livrèrent à mille intrigues au sujet de son successeur ; les candidats étaient nombreux, car la chaire épiscopale d'Ephèse était une des plus illustres et des plus riches de l'Asie. Les partis s'agitaient et le scandale était à son comble, lorsque, à la prière des membres les plus honorables du clergé, et des vrais fidèles, Chrysostôme se rendit à Ephèse pour présider les évêques qui avaient droit d'assister à l'élection. En présence des brigues et des intrigues dont il fut témoin, Chrysostôme, de concert avec les évêques, jugea qu'il fallait passer par dessus les règles ordinaires. Il proposa son diacre Héraclide pour le siége d'Ephèse ; les évêques y consentirent et Héraclide fut solennellement consacré.

C'était un ancien moine de Scété, très-pieux et très-savant. Il était digne de l'épiscopat, mais ses concurrents et leurs cabales l'abreuvèrent d'amertume, et, comme Chrysostôme, il mourut martyr de son devoir.

Chrysostôme s'était trouvé à Ephèse, entouré d'un

grand nombre d'évêques appartenant aux diverses provinces de l'Asie proconsulaire dont Ephèse était la capitale. La chaire d'Ephèse, selon les lois qui régissaient alors les juridictions épiscopales, avait une prééminence sur tous les métropolitains et les évêques du proconsulat asiatique. Seul, l'évêque de Constantinople, capitale de l'empire d'Orient, avait droit de présider l'élection du titulaire de ce siége important.

Tout l'épiscopat asiatique était donc représenté à Ephèse à côté de Chrysostôme. Eusèbe, l'ancien accusateur d'Antonin, se présenta devant l'assemblée épiscopale, demandant pardon de s'être laissé acheter par celui qu'il accusait, demandant à être rétabli sur son siége, car il avait été déposé par les commissaires chargés de juger Antonin; il offrait, en outre, de faire comparaître des témoins contre les six autres évêques qu'il avait accusés.

La cause fut admise et quelques évêques se formèrent en tribunal pour les juger.

Les six évêques furent convaincus, condamnés et admis seulement à la communion dans l'intérieur de l'autel, à cause du caractère dont ils avaient été revêtus.

On mit à leur place six évêques vertueux et capables.

Dans leurs réunions, les évêques des diverses provinces dénoncèrent les scandales dont plusieurs confrères se rendaient coupables, et ils prièrent Chrysostôme de les accompagner. C'est ainsi qu'il se rendit dans les provinces de Lycie, de Carie, de Pamphylie, de Phrygie et du Pont. Treize évêques furent déposés et remplacés dans ces diverses provinces. Ceux qui ont voulu voir, dans ces actes, un abus d'autorité, ont prouvé qu'ils n'en comprenaient pas la nature. Ce n'était point en vertu d'une autorité qui lui eût appartenu personnellement que Chrysostôme déposa des évêques et en ordonna d'autres à leur place. Il accompagnait seulement les évêques de chaque province qu'il avait rencontrés à Ephèse et qui l'avaient prié de leur venir en aide pour la réforme des

Églises. Les évêques coupables n'étaient point déposés par Chrysostôme, mais par les évêques comprovinciaux; c'est par eux aussi que les nouveaux évêques étaient élus.

Ce fut aussi à la demande des évêques de la province de Nicomédie qu'il se rendit dans cette ville, et que, de concert avec eux, il jugea et déposa l'évêque nommé Gérontius.

C'était un ancien médecin de Milan qui avait su tromper le grand Ambroise lui-même, lequel l'avait jugé digne d'entrer dans son clergé. Gérontius devenu diacre, continua à être médecin et se fit même nécromancien. Déposé par Ambroise, Gérontius se rendit à Constantinople, où il réussit parfaitement. Réintégré dans le clergé par Helladius de Césarée, il fut ordonné prêtre par lui et élevé, par son influence, sur le siége de Nicomédie. Bientôt il fit un peu trop parler de lui, et Nectarius, évêque de Constantinople, fut chargé d'ouvrir une procédure contre l'évêque magicien. Nectarius était un honnête évêque, mais, homme du monde et un peu politique, il recula devant les désagréments que lui attirerait une pareille cause.

L'affaire en était là, lorsque Chrysostôme suivit à Nicomédie les évêques qui accusaient leur métropolitain.

Chrysostôme n'était pas, comme Nectarius, un diplomate disposé à tolérer plutôt l'injustice que de faire du bruit. Gérontius, déclaré coupable, fut déposé malgré les clameurs de la populace, qu'il avait su gagner, plutôt comme médecin et magicien, que comme évêque.

Chrysostôme rentra à Constantinople, après avoir fait beaucoup de bien à l'Église, mais il n'avait pu contribuer à la déposition de tant de mauvais évêques, sans se faire beaucoup d'ennemis.

Pendant son absence, Severianus qu'il avait chargé de prendre soin de son Église, avait abusé de sa confiance et l'avait trahi. Il était évêque de Gabala en Syrie, et, malgré son accent syrien, les discours qu'il prononçait

en grec à Constantinople, plaisaient à cause de la science exégétique de l'orateur [1].

Chrysostôme avait confiance en lui, malgré certaines actions qui lui avaient attiré, de la part du grand évêque, quelques justes réprimandes. Severianus avait à Constantinople un concurrent en éloquence. C'était Antiochus, évêque de Ptolémaïde dans lequel Chrysostôme avait également confiance, et qui, comme Severianus, se déclara son ennemi, lorsqu'il crut de son intérêt de le trahir. Antiochus n'était pas savant, mais il avait la parole facile et on osait parfois lui donner, comme à l'évêque de Constantinople, le surnom de Chrysostôme ou *Bouche d'or*. Il s'en croyait sans doute plus digne que le grand orateur dont la postérité a consacré le titre glorieux. Ce fut probablement par jalousie qu'il se prononça contre le vrai Chrysostôme.

Quant à Severianus, ses mœurs étaient faciles et on le connaissait au théâtre autant qu'à l'Eglise.

Le rigide évêque de Constantinople apprit, à son retour d'Asie, beaucoup de faits qui lui persuadèrent que Severianus ne s'était pas montré digne de la confiance qu'il avait eue en lui. Ses réprimandes furent mal reçues et il fut obligé d'éloigner de son Église son coopérateur infidèle.

Eudoxie était elle-même de mœurs trop faciles pour ne pas apprécier Severianus qui pratiquait à son égard une tolérance dont il avait lui-même besoin. Elle s'entremit entre lui et Chrysostôme et parvint à les réconcilier du moins en apparence.

On peut croire qu'Eudoxie voulait conserver à Constantinople un homme qui lui serait très-utile dans les intrigues qu'elle tramait depuis si longtemps contre un saint évêque dont la vertu rigide était pour ses mœurs

(1) Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. VI, 11; Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. VIII, 10; Pallad. *Dialog.* Nil., lib. III, *Epist.* 199: Gennad., *Script. Eccl.*, c. 20.

un continuel reproche. Severianus était bien reçu chez Eugraphia. Les courtisans qui critiquaient la personne de Chrysostôme et même son éloquence, exaltaient l'évêque de Gabala et trouvaient des charmes inexprimables jusque dans sa prononciation syrienne.

Eudoxie ayant mis au monde un enfant qui fut depuis Théodose II, elle ne voulut pas attendre le retour de Chrysostôme, alors en Asie, et ce fut Severianus qui le baptisa. On peut croire que cet évêque avait été initié aux projets que l'on avait conçus contre Chrysostôme, et qu'il se flatta de lui succéder sur le siége de Constantinople, lorsqu'il aurait été condamné et déposé.

Eudoxie et Eugraphia préparaient leurs batteries pour arriver à leur but. Elles avaient déjà pour elles Severianus et Antiochus. Elles gagnèrent aussi Acacius, un vieil ami de Chrysostôme, évêque de Berée, qui se rendit alors à Constantinople. Chrysostôme voulut le recevoir chez lui. Acacius y consentit, croyant habiter un palais digne du premier évêque d'Orient. Il fut très-désappointé en se voyant dans un monastère. Il se crut méprisé. Eudoxie et Eugraphia envenimèrent ses mauvais sentiments; le vieil évêque, faible d'esprit et chargé de quatre-vingts ans, se laissa prendre aux flatteries des intrigantes de cour, et répétait à qui voulait l'entendre, en parlant de Chrysostôme : « Je lui prépare un bouillon. »

Cependant, on ménageait encore le grand évêque. A son retour d'Asie, il avait été reçu par tout son peuple, avec des transports de joie et on l'avait conduit comme un triomphateur, du port à sa demeure. Epuisé par les fatigues du voyage, Chrysostôme avait donné rendez-vous au peuple pour le lendemain, à l'église épiscopale, afin de lui offrir ses remerciements. Il fut acclamé avec enthousiasme, surtout lorsqu'il dit à ses fidèles : « Je ne me repents pas d'avoir été si longtemps absent, car j'avais confiance dans l'intégrité de votre foi... Pendant mon absence, vous avez été une chaste épouse qui a

repoussé les adultères ; comme un chien vigilant, vous avez poursuivi les loups, pendant l'absence du pasteur; passagers habiles, vous avez sauvé le navire privé de son pilote ; braves guerriers, vous n'avez pas eu besoin d'un général pour gagner la victoire. »

Chrysostôme connaissait par les lettres de son diacre Sérapion, tout ce que l'on avait fait pendant son absence, pour lui aliéner l'esprit de son peuple ; dans sa franchise vraiment chrétienne, il félicitait son peuple de sa fidélité, au risque d'envenimer encore la haine de ses ennemis.

Il s'en fit un nouveau, et des plus cruels, dans l'évêque d'Alexandrie, Théophile.

Nous avons déjà indiqué quelques traits du caractère de cet évêque qui joignait à une profonde astuce une hypocrisie, un orgueil, une avarice, une ambition, qui en ont fait un des types les plus hideux, parmi les mauvais évêques qui ont déshonoré l'Église.

Nous avons raconté comment Théophile, après avoir été origéniste et ami des moines les plus intelligents des solitudes d'Egypte, s'était tout à coup prononcé en faveur des Anthropomorphites et avait persécuté ses anciens amis, trop vertueux pour approuver les actes que son avarice et son ambition lui inspiraient. Froissé dans ses passions, Théophile avait poussé jusqu'aux violences les plus atroces, sa persécution contre les moines instruits dont il faisait autant d'origénistes, et surtout, contre les *Grands frères* qui, depuis un demi-siècle, étaient l'objet d'une vénération universelle. Chassés d'Egypte et de Palestine, et flétris par la sentence du concile d'Alexandrie qui les avait excommuniés comme hérétiques, les *Grands frères* et une cinquantaine de leurs amis s'embarquèrent pour Constantinople afin de demander protection à Chrysostôme et à l'empereur.

En descendant du vaisseau qui les avait amenés, ils se rendirent à la maison du saint évêque qui connaissait déjà leur cause, par le bruit que Théophile avait fait à ce sujet. Il reçut les moines avec bonté, mais leur fit

comprendre qu'il ne pouvait les loger chez lui, à cause de l'excommunication qu'ils avaient encourue de leur pasteur immédiat : « Je vous logerai, leur dit-il, au monastère de l'église Anastasie, vous ne serez pas admis à la communion, mais vous pourrez assister aux offices publics ; les Diaconesses prendront soin de vous, en attendant que votre cause soit examinée dans un nouveau concile. »

Chrysostôme recevait donc l'appel de ceux que Théophile avait condamnés ; et il les engagea à ne point soumettre à l'empereur une cause qui, de sa nature, était purement ecclésiastique.

Chrysostôme savait ainsi concilier ce qu'exigeaient de lui la charité et la prudence chrétiennes. Si Théophile n'eut été guidé que par l'amour de l'orthodoxie, comme il le prétendait, il n'aurait pas craint un jugement, un appel, qui était conforme aux canons de l'Eglise ; mais il savait qu'il avait été injuste ; il craignait de voir son injustice découverte et condamnée. Théophile, tout en faisant le mal, avait soin de se couvrir des plus belles apparences ; il ne voulait pas que son hypocrisie fut connue. Il savait que Chrysostôme avait une vertu trop sévère pour se prêter aux accommodements. Il ne songea donc pas à le gagner ; il prit la résolution de le perdre. Comme il payait des espions qui le mettaient au courant de tout ce qui se passait à la cour, il ne pouvait ignorer les intrigues d'Eudoxie et d'Eugraphia ; la haine dont les courtisans honoraient Chrysostôme, et la jalousie des évêques ambitieux et immoraux dont Eudoxie voulait se servir. Il devait tout naturellement entrer dans le complot et les ennemis de Chrysostôme ne pouvaient qu'accepter avec faveur parmi eux, un homme, puissant par sa chaire épiscopale, par ses richesses, par son influence à la cour, et qui ne reculerait devant aucun excès pour satisfaire son orgueil froissé.

Chrysostôme connaissait trop bien Théophile pour ne pas essayer d'abord de l'apaiser. Il lui écrivit pour lui annoncer l'arrivée des moines égyptiens à Constanti-

nople. « Ils sont venus, dit-il, pour porter leur cause devant l'empereur. Je les en ai détournés, mais j'ai peur qu'ils ne reviennent à leur première idée Je les ai interrogés sur leur foi et je n'ai rien trouvé d'hétérodoxe dans leur doctrine. Pardonnez-leur et levez l'excommunication lancée contre eux. On obtiendra ainsi la paix. Dans le cas où vous ne jugeriez pas à propos de faire ce que je vous demande, ne vaudrait-il pas mieux traiter la chose dans une assemblée épiscopale que je convoquerais, que de laisser la chose aller au tribunal de l'empereur? Je vous consulte sur ce point, et je demande votre avis. »

Cette lettre si sage mit Théophile en fureur : « Je ne croyais pas, lui répondit-il, que tu pusses ignorer les canons du concile de Nicée, qui défendent aux évêques de juger des causes en dehors des limites de leur juridiction. Si tu les ignores, je t'engage à les étudier; alors tu ne recevras pas de requête contre moi. Dans le cas où je devrais être jugé, je devrais l'être par les évêques d'Egypte et non par toi, qui es éloigné d'ici de soixante-quinze journées.[1] »

Chrysostôme ne voulait pas juger Théophile, et cet orgueilleux changeait à dessein la question. Sans doute l'évêque de Constantinople n'avait pas le droit de juger celui d'Alexandrie; mais, conformément aux canons du concile de Nicée et des autres conciles de l'Eglise, il pensait que, pour cause de suspicion légitime, on pouvait, à Constantinople comme ailleurs, réviser la cause d'hommes honorables qui se disaient injustement persécutés et condamnés, et qu'il valait mieux la réviser en concile que de la porter devant les tribunaux laïques.

Chrysostôme était donc dans son droit. Il ne s'émut point des impertinences de Théophile et lui écrivit avec charité pour le ramener à des sentiments plus pacifiques. Tandis qu'il écrivait ainsi, Théophile faisait enlever de force de son Eglise, Dioscore, évêque d'Hermopolis, un

[1] Pallad. *Dial.*

des quatre *Grands frères*, que l'on avait fait évêque, malgré lui, de la plus petite Eglise d'Égypte. Il le fit déposer, et Dioscore, pour échapper à ses violences, s'enfuit secrètement et s'embarqua pour Constantinople.

Son arrivée fut la réponse à la seconde lettre de Chrysostôme. Le grand évêque sembla ne pas comprendre ce que cette conduite de Théophile avait de condamnable. Il continua à lui écrire pour l'exhorter à la paix ; et il engageait en même temps les *Grands frères* à prendre patience.

Au lieu de suivre les conseils de Chrysostôme, Théophile ne songeait qu'à satisfaire sa vengeance. On apprit tout à coup qu'un navire venant d'Égypte amenait à Constantinople une députation de l'évêque d'Alexandrie. Elle était composée d'un évêque, de quatre abbés et de quelques-uns des moines les plus compromis dans la persécution des *Grands frères*. Théophile avait chargé ses envoyés d'une supplique dans laquelle il priait l'empereur de chasser de Constantinople des moines égyptiens qui y avaient trouvé un refuge. Ces moines, disait-il, avaient été excommuniés par un concile et déclarés coupables d'hérésie, de magie, de rébellion contre l'Église et l'État. Le crime de magie avait, dans le code de l'empire, une importance exceptionnelle, et était presque toujours puni de mort. Théophile avait chargé ses employés de distribuer à la cour de riches cadeaux et des sommes d'argent très-importantes. Il avait ses créatures dans le Palais, et il y jouissait d'une influence exceptionnelle. Ses envoyés se disaient en outre être tout prêts à donner des preuves à l'appui de tout ce qu'affirmait l'évêque d'Alexandrie. Ils répandaient dans la ville des récits mensongers contre les moines qu'ils venaient accuser, et s'appuyaient surtout sur le crime de magie qui excitait plus particulièrement la colère du peuple. Les pauvres moines ne pouvaient plus sortir sans être insultés. Ils résolurent donc de laisser de côté les conseils de Chrysostôme et redigèrent un acte d'accusation contre Théophile auquel

ils reprochaient des crimes nombreux et énormes. Ils adressèrent cet acte d'accusation à Chrysostôme lui-même.

Il dut alors se déclarer juge de Théophile ou abandonner ses hôtes qui auraient à s'adresser à une autre juridiction. Il prit ce dernier parti, car les moines le mettaient dans la nécessité de juger Théophile, ce qu'il ne pouvait faire, d'après les canons de l'Eglise.

La conduite de Chrysostôme avait été parfaitement régulière, et ses sympathies pour les *Grands frères* ne lui avaient point fait oublier la loi. Ses ennemis trouvèrent cependant dans cette conduite, matière à récriminations.

On répandit le bruit que Chrysostôme avait été cruel envers les bons moines égyptiens qui étaient venus lui demander justice ; qu'il n'avait pas voulu assister à ses dernier moments un d'entre eux qui était mort. La haine des ennemis de Chrysostôme servit ainsi les *Grands frères;* on les engagea à s'adresser directement à l'empereur, à employer l'intermédiaire de l'impératrice, et à demander justice contre leur persécuteur. Les moines suivirent ces conseils et furent avertis du jour où ils pourraient voir l'impératrice à l'église de Saint-Jean. Eudoxie feignit d'être surprise en les apercevant ; elle fit signe aux *Grands frères* de s'approcher de son char et leur dit : « Bénissez-moi, et priez pour l'empereur, pour mes enfants et pour l'empire. Je ferai en sorte qu'un concile soit bientôt assemblé et que Théophile y vienne, alors même qu'il s'y refuserait [1] ».

Quelques jours après, un décret impérial convoquait un concile, et Elaphius, un des officiers d'Eudoxie, partait pour remettre à Théophile une citation à comparaître devant le concile et devant l'empereur.

Chrysostôme n'était certes pour rien dans un décret qui n'avait été obtenu que par ses ennemis Théophile en

[1] Sozom. *Hist. Eccl.* VIII. 13, et Pallad. *Dial.*

pensa tout autrement ; il crut que l'évêque de Constantinople voulait se venger de ses procédés dans l'affaire des *Grands frères*, et combina dans son esprit tous les moyens auxquels il pourrait avoir recours pour faire déposer Chrysostôme de l'épiscopat.

La haine qu'il avait conçue contre Chrysostôme devait le rapprocher de l'impératrice et de tous les ennemis du saint évêque. Après l'avoir cité comme accusé, Eudoxie devait faire de Théophile un juge pour satisfaire leur haine commune.

Théophile avait dressé son plan contre Chrysostôme. Pour se défendre contre les accusations des *Grands frères* il élèverait d'abord contre eux l'accusation d'origénisme ; il élèverait la même accusation contre Chrysostôme, qui aurait, pour soutenir son hérésie, violé les canons de l'Eglise, en protégeant des moines régulièrement condamnés, et en s'érigeant en juge des autres évêques. Afin d'avoir un appui dans son accusation d'origénisme, Théophile mit dans sa cause le vénérable Epiphane, qui jouissait d'une juste réputation de sainteté, mais dont le zèle contre les prétendues hérésies d'Origène, allait jusqu'au fanatisme.

Epiphane avait alors près de quatre-vingts ans. Son âge et sa sainteté commandaient le respect ; Théophile comptait beaucoup sur l'intervention d'un si respectable évêque. Il s'abaissa à son égard jusqu'aux plus détestables flatteries, l'assurant que s'il avait abandonné les horribles hérésies d'Origène, c'était à ses conseils qu'il en était redevable. Epiphane, dans son honnête simplicité, crut ce que Théophile lui écrivit, et s'imagina qu'en allant à Constantinople, il rendrait à la foi un éminent service. Théophile lui avait envoyé, pour exciter son zèle, les actes de son fameux concile d'Alexandrie contre l'origénisme, et il semblait faire du bon évêque de Salamine, l'arbitre souverain dans la question.

Épiphane prit au sérieux le rôle que lui imposait Théophile. Il réunit les évêques de Chypre, leur dicta un

décret contre l'origénisme et l'envoya, avec les actes du concile d'Alexandrie, à tous les évêques d'Orient, et spécialement à Chrysostôme. Épiphane voulait les adresser à l'évêque de Constantinople par un délégué spécial ; Théophile le prévint et joignit aux actes des conciles d'Alexandrie et de Chypre, une lettre dans laquelle il l'engageait à réunir les évêques ses suffragants et à prendre les mêmes décisions que lui Théophile, et Épiphane, avaient prises.

Chrysostôme mit de côté la lettre et les actes, et n'y attacha aucune importance. Il savait que, sous la question de l'origénisme, Théophile cachait sa haine contre tous ses ennemis. C'était un crime tout trouvé, lorsqu'il n'avait pas à élever d'autre accusation Épiphane avait plus de bonne foi et n'était guidé que par l'amour de la pure orthodoxie; mais, si ses motifs étaient plus purs que ceux de Théophile, son fanatisme était aussi aveugle et aussi intolérant ; il mettait une véritable passion dans ses poursuites.

Cependant Chrysostôme, après quelques jours de réflexion, jugea qu'il ne fallait pas absolument mépriser les pièces qu'il avait reçues ; il comprit que Théophile avait séduit Épiphane pour donner plus d'importance aux accusations qu'il s'apprêtait à soulever, et cacher ses mauvais sentiments, sous la vénération dont le vieil évêque de Salamine jouissait à juste titre. Il se prépara donc à soutenir la lutte. Ses ennemis se réjouissaient de le voir chargé par des évêques de plusieurs délits sur lesquels on pourrait s'appuyer pour le déposer. S'il n'est pas origéniste, disait-on, il a communiqué avec des prêtres et des moines excommuniés, et il s'est ainsi excommunié lui-même. Nous avons dit avec quelle prudence, peut-être excessive, Chrysostôme s'était conduit à l'égard des moines égyptiens; il leur avait donné l'hospitalité comme à des malheureux sans asile qu'il considérait comme injustement persécutés, mais il n'avait pas communiqué avec eux *in sacris*, pensant qu'une condamnation, même

injuste, prononcée par un tribunal devait être considérée comme valable jusqu'à ce qu'elle fut réformée par un tribunal supérieur.

Il n'y avait donc rien à reprocher à Chrysostôme sous ce rapport; mais la haine n'est pas scrupuleuse et s'attache aux plus vaines apparences dès qu'il s'agit de perdre un ennemi. Eudoxie mit son autorité au service de tous les ennemis de Chrysostôme; les évêques orientaux furent convoqués à Constantinople; Théophile partit avec grand appareil; Épiphane, avant son départ, écrivit à tous les évêques orientaux de se rendre à Constantinople où l'on devait agiter de graves questions où la foi était intéressée. Il arriva un des premiers à Constantinople. Chrysostôme le reçut avec honneur, à la tête de son clergé et lui offrit l'hospitalité. Épiphane refusa; il montrait même quelque hésitation à communiquer avec Chrysostôme[1]. Oubliant les canons de l'Église, il célébra, dès son arrivée, la liturgie et fit l'ordination d'un diacre dans une église qui était sous la juridiction de l'évêque de Constantinople. Il convoqua même les évêques qui se trouvaient à Constantinople comme s'il eût été leur chef, et présenta à leur signature les décrets doctrinaux des conciles d'Alexandrie et de Chypre contre les livres et les opinions d'Origène. Plusieurs évêques signèrent ces décrets par déférence pour Epiphane; mais d'autres s'y refusèrent et en particulier Théotime, évêque de Scythie, qui répondit ainsi à la proposition d'Épiphane : « Moi, Épiphane, je ne veux pas outrager un homme qui est mort depuis longtemps, et je ne veux pas commettre une mauvaise action, en condamnant des choses que nos anciens n'ont pas rejetées; surtout lorsque je sais qu'il n'y a point de mauvaises doctrines dans les livres d'Origène. » Ouvrant, en même temps un livre d'Origène, il commença à le lire et à exposer les doctrines de l'Église. Après sa lecture, il

[1] Socrat., *Hist. eccl.*, lib. VI, 11, 12 et seq.; Sozom., lib. VIII, 14 et seq.

ajouta : « Ceux qui insultent à de tels livres, n'ont pas assez fait attention que c'est à eux-mêmes qu'ils font injure, en voulant les couvrir de leur mépris. »

Théotime était évêque de Tomes, métropole de la Scythie. Il était renommé par sa sainteté; il travailla à la conversion des Huns qui avaient envahi la Scythie et des autres barbares qui s'étaient mêlés à la population des deux rives du Danube. Ses miracles l'avaient fait surnommer par les Huns : *le Dieu des Romains*. Il composa plusieurs ouvrages, et les historiens remarquent qu'il portait une longue chevelure selon l'usage des philosophes de l'époque.

On ne dit pas ce qu'Épiphane répondit à Théotime, mais il est certain qu'il ne changea pas d'opinion et qu'il continua à déclamer contre Origène. Les ennemis de Chrysostôme, voulant abuser de sa simplicité, l'engagèrent à se rendre à l'église de Saint-Jean pour y célébrer la liturgie et déclamer contre les origénistes, les moines égyptiens et même contre Chrysostôme. Celui-ci, ayant été averti qu'il devait mettre ce mauvais conseil à exécution, lui envoya son diacre Sérapion qui le rencontra auprès de l'église et lui remit un billet ainsi conçu : « Épiphane, tu fais beaucoup de choses contre les règles; d'abord, tu as fait une ordination dans les églises soumises à ma juridiction; ensuite, sans avoir obtenu ma permission, tu as célébré la liturgie dans ces mêmes églises; et lorsque je t'ai invité à venir communiquer avec moi, tu as refusé. Tu te permets encore quelque chose de plus aujourd'hui. Prends garde qu'en voulant exciter le peuple, il n'en résulte du danger pour toi. »

Épiphane eut peur; il s'éloigna de l'église. Peu de jours après, il recevait la visite des *Grands frères*, qui se rendirent à sa demeure sur l'ordre de l'impératrice.

Eudoxie protégeait ces bons moines par haine de Chrysostôme, comme nous l'avons rapporté. Telle fut l'occasion de la visite qu'elle leur prescrivit. Son fils étant tombé malade, elle avait demandé à Epiphane de prier

Dieu pour lui. Celui-ci avait répondu brusquement : « L'enfant vivra si l'impératrice abandonne les hérétiques qui sont avec Dioscore. » Eudoxie, offensée, répondit : « S'il était maître de la vie, il n'aurait pas laissé mourir son archidiacre ces jours-ci. Dieu m'a donné mon fils, lui seul peut me l'enlever si c'est sa volonté. » Cependant son cœur de mère lui inspira des craintes et elle voulut réconcilier les *Grands frères* avec Epiphane. Ceux-ci se présentèrent avec humilité chez le vieil évêque. « Qui êtes-vous, leur dit Epiphane? » Ammonius répondit : « Père, nous sommes les *Grands frères*, et nous désirerions savoir si jamais tu as connu un de nos disciples ou un de nos livres. — Jamais, répondit Epiphane. — Alors, reprit Ammonius, pourquoi les considères-tu les uns et les autres comme hérétiques, puisque tu n'as aucune preuve contre eux. — Je l'ai entendu dire, répondit Epiphane. — Quant à nous, reprit Ammonius, nous avons agi tout autrement. Nous avons connu un grand nombre de tes disciples, et nous avons lu tes livres, celui, en particulier, que tu as intitulé : *Ancoratus*. Nous avons entendu beaucoup de gens qui le blâmaient, qui te regardaient comme un hérétique ; nous avons pris la défense d'un père, comme il était convenable. Pour toi, tu n'aurais pas dû, sans preuve, condamner des absents, et récompenser ainsi ceux qui t'avaient donné des louanges. » Ces paroles adoucirent Epiphane. Il comprit sans doute qu'on lui faisait jouer à Constantinople un rôle qui ne convenait ni à son âge ni à la vie respectable qu'il avait menée jusqu'alors. Il s'embarqua aussitôt pour retourner en Chypre et mourut pendant la traversée.

Sa sainteté incontestable ne l'avait pas mis à l'abri de passions injustes et d'erreurs nombreuses. Son voyage à Constantinople ne lui fait pas honneur, et il est heureux pour lui d'être mort assez tôt pour ne pas se trouver mêlé aux injustices dont le grand évêque de Constantinople fut victime.

Chrysostôme savait que Epiphane avait été circonvenu

par Eudoxie et les femmes de son entourage. Dès que l'évêque de Chypre fut parti, il adressa à son peuple un discours dans lequel il ne fit même pas allusion à son vieux et respectable confrère, mais où certaines femmes furent traitées comme elles le méritaient. Eudoxie prit pour elle les allusions du saint évêque ; elle se décida à ne plus retarder sa vengeance. Elle persuada à Arcadius que l'évêque l'avait insultée et le faible empereur convoqua, pour lui être agréable, un concile qui devait être présidé par Théophile d'Alexandrie. Cet intrigant venait d'arriver à Constantinople, où se trouvaient déjà Severianus et Antiochus de Syrie, ennemis bien connus de Chrysostôme, ainsi que les évêques déposés par Chrysostôme, pendant son voyage en Asie et qui se posaient contre lui en accusateurs.

Théophile avait eu soin de choisir parmi les évêques égyptiens ceux qui s'étaient montrés les plus dociles à exécuter ses volontés. Ils étaient au nombre de vingt-huit. Il les engagea à prendre la voie de mer et à l'attendre à Chalcédoine [1]. Pour lui il voulait traverser la Syrie et l'Asie mineure afin d'influencer les évêques : « Je vais à Constantinople, répétait-il à tous, pour déposer Jean [2]. » Il rencontra en Asie tous ceux qui avaient eu se à plaindre de l'inflexible rigueur de Chrysostôme. L'évêque déposé de Nicomédie, Gerontius, ne manqua pas de flatter Théophile et de se montrer prêt à seconder ses desseins. Théophile trouva les mêmes sentiments dans Cyrinus, évêque de Chalcédoine. Il était égyptien d'origine ; après s'être montré l'ami de Chrysostôme, il l'abandonna dès qu'il le vit en butte à la persécution, et il ne parlait jamais de lui qu'en l'appelant l'*impie*, l'*arrogant*, l'*inexorable* [3].

Sur l'ordre de l'empereur, des évêques se rendaient à

[1] Sozom., VIII, 16.
[2] Pallad., *Dial.*
[3] Socrat. VI, 15; Sozom. VIII, 17 ; Pallad. *Dial.*; Chrysost. *Epist. ad Innocent.*

Constantinople, d'Arménie, de Perse, de Mésopotamie, de Phrygie. Cyrinus les attirait à Chalcédoine, où l'on tenait des conciliabules préliminaires. Dans une de ces réunions, un évêque de Mésopotamie nommé Maruthas, marcha si lourdement sur le pied de Cyrinus qu'il lui causa un mal terrible. On fut obligé d'amputer le malheureux évêque, qui ne put être transporté au conciliabule que l'on préparait contre Chrysostôme. Théophile regretta beaucoup de n'avoir pas l'appui d'un homme qui se montrait si dévoué à sa personne et si habile dans la conduite d'une intrigue.

Après avoir préparé savamment cette intrigue, Théophile traversa le Bosphore en plein midi avec ses vingt-huit évêques égyptiens. Les marins, ses compatriotes, qui étaient fort nombreux dans la ville impériale où ils amenaient des blés, acclamèrent l'évêque d'Alexandrie et le reçurent comme en triomphe.

Théophile descendit dans la résidence impériale appelée Placidiana, où des appartements lui étaient préparés. Pour arriver à cette résidence, il devait passer devant le monastère où demeurait Chrysostôme. Le grand évêque l'attendait devant son Église pour l'inviter à loger chez lui. Théophile refusa et passa outre, sans même entrer à l'Église pour y faire sa prière, selon l'usage.

Le bon apôtre craignait sans doute de se souiller en donnant à Chrysostôme un témoignage de communion. Il venait à Constantinople dans un autre but. Sûr d'avoir de puissants complices, il ne craignait pas de déclarer ouvertement la guerre à un évêque illustre, dans sa propre ville épiscopale.

Pour corrompre des personnages influents, il avait apporté toute une cargaison des étoffes les plus précieuses de l'Égypte et des Indes, et des parfums très-suaves, « dont il voulait asperger, dit Palladius, sa puante jalousie. » Il fit ses cadeaux aux dames et aux officiers de la cour impériale ; il ne dédaigna pas non plus certaines matrones de la ville et des gens assez bas

pour recevoir des sommes d'argent et se vendre. Il menait au palais Placidiana une vie princière ; sa table était à la disposition des plus cruels ennemis de Chrysostôme, parmi lesquels on distinguait deux diacres déposés, l'un pour adultère et l'autre pour homicide. Ces deux personnages jouissaient de la considération de Théophile qu'ils servaient dans ses coupables complots, avec un zèle d'autant plus vif, qu'il leur promettait de prendre leur défense s'ils faisaient un mémoire contre Chrysostôme.

Eugraphia avait ses réunions comme Théophile. On voyait continuellement chez elle Severianus de Gabala, Antiochus de Ptolémaïde et Acacius de Berée, hommes orgueilleux qui n'avaient pu supporter les remontrances paternelles de l'évêque de Constantinople, leur ancien ami. Son génie les accablait et ils ne pouvaient lui pardonner de connaître leurs vices secrets.

Les deux conciliabules de Théophile et d'Eugraphia représentaient la perversité, conjurant la perte de l'innocence, et le sot orgueil insurgé contre le génie.

Eudoxie connaissait certainement tout ce qui se passait, par Eugraphia et ses amies ; mais elle n'osa pas d'abord prendre un parti. Elle avait mandé Théophile pour être jugé et non pour juger l'évêque de la ville impériale. Elle s'était déclarée en faveur des *Grands frères*, et ces vénérables personnages avaient gagné leur procès. Leurs accusateurs avaient avoué qu'ils n'avaient été que les instruments aveugles de Théophile et qu'ils ne connaissaient aucun des faits sur lesquels l'évêque d'Alexandrie avait invoqué leur témoignage.

Arcadius, averti de ces faits, manda Chrysostôme et lui dit qu'il fallait juger Théophile et le mettre en demeure de se justifier de tous les crimes dont il était accusé. C'était une belle occasion de se venger de son ennemi et d'en finir avec ses intrigues. Le saint évêque ne pouvait s'abaisser à de tels sentiments ; il répondit à l'empereur que les lois canoniques défendaient de juger

un évêque en dehors de sa province ecclésiastique, et il opposa aux instances de l'empereur un refus énergique. Chrysostôme était trop instruit des lois de l'Église, pour ne pas mépriser les impertinences de Théophile au sujet de son ignorance lorsqu'il s'agissait de juger en concile des hommes vénérables qui récusaient, pour cause de suspicion légitime, les évêques qui les avaient injustement condamnés. Mais le cas n'était plus le même lorsqu'il s'agissait de Théophile ; car les canons défendent formellement de juger un évêque en dehors des limites de sa province. Si Chrysostôme avait déposé quelques mauvais évêques en Asie, le jugement et la déposition avaient été prononcés par les évêques comprovinciaux, et il ne s'était mêlé aux poursuites qu'à la demande de ces mêmes évêques. Il n'avait pas fait acte de juridiction en ce qui concernait les évêques indépendants de son Église ; mais il avait secondé les bons évêques de plusieurs provinces qui voulaient délivrer l'Église de faux pasteurs.

Le peuple de Constantinople n'avait été initié ni aux projets d'Eudoxie ni aux intrigues de Théophile ; cependant quelque chose transpirait au dehors et le peuple s'attroupait devant la demeure de Chrysostôme, pour le protéger. Théophile eut peur. Il obtint une garde de sûreté que l'on voulut bien appeler une garde d'honneur et il émit l'idée de réunir le concile convoqué par l'empereur au delà du Bosphore, à Chalcédoine. On se décida pour un faubourg de cette ville qu'on appelait *le Chêne*. Il y avait à cela une difficulté. Dans le cas où l'évêque de Constantinople consentirait à comparaître dans le conciliabule de ses ennemis pour être jugé, ne pourrait-il pas demander que l'assemblée eut lieu dans sa ville épiscopale ? « S'il refuse de se rendre à la citation du concile, répondit un des assistants, on saura bien l'y forcer. »

On comptait sur Eudoxie qui obtiendrait d'Arcadius tout ce qu'elle voudrait.

En effet, le faible empereur transféra le concile qui devait avoir lieu à Constantinople, d'après sa lettre de

convocation, dans le splendide palais du Chêne, bâti quelques années auparavant par un fameux ministre, Rufinus, lequel n'avait pas craint d'élever une église monumentale à côté de son palais, avec l'argent qu'il avait odieusement volé au peuple.

Le palais et l'église, fruits de l'iniquité, devaient abriter des coupables décidés, par haine et jalousie, à condamner l'homme le plus grand et le plus saint qui fût alors dans l'Église chrétienne.

Quatre vingt-cinq évêques s'étaient rendus à la convocation impériale. Quarante-cinq suivirent Théophile au Chêne. Dans ce nombre étaient compris tous les Egyptiens. Parmi les adhérents de Chrysostôme, plusieurs étaient indécis par crainte du pouvoir impérial.

On était au mois de juillet 403.

Tandis que les *Alexandrins*, comme on les appelait, se réunissaient avec éclat dans un palais splendide, les *Johannites* ou partisans de Jean, s'assemblaient modestement dans le réfectoire du monastère de Chrysostôme.

Théophile présida d'abord le conciliabule du Chêne; il n'y avait aucun droit; il le comprenait si bien, qu'après avoir admis tous les éléments d'une injuste condamnation, il feignit de laisser la présidence à Paul d'Héraclée, le premier des évêques orientaux qui fût au Chêne et qui pût présider un concile chargé de juger l'évêque de Constantinople.

Ce n'était là qu'une hypocrisie de la part de Théophile, car Paul d'Héraclée était, en outre, lui-même ennemi violent et acharné de Chrysostôme.

Le principal témoin cité contre l'évêque de Constantinople fut son archidiacre nommé Jean. Cet homme brutal et emporté avait été condamné par Chrysostôme pour avoir frappé un enfant avec violence. Il l'avait depuis réintégré dans ses fonctions, le croyant repentant; mais Jean avait gardé rancune à Chrysostôme, et il saisit avec empressement l'occasion de lui nuire en élevant contre lui toutes les accusations que sa haine longtemps con-

tenue put lui inspirer. Le mémoire de Jean fut la base de tout ce qui fut reproché à Chrysostôme par le conciliabule dont les membres, selon la remarque de Photius[1], étaient en même temps juges, accusateurs et témoins.

Voici le résumé de cette pièce mensongère dans laquelle on élevait vingt-neuf chefs d'accusation[2] :

Jean accusait Chrysostôme de l'avoir condamné injustement parce qu'il aurait corrigé un petit domestique, du nom d'Eulalius ; un moine du nom de Jean se plaignait d'avoir été frappé et enchaîné comme démoniaque, par ordre de Chrysostôme ; le saint évêque aurait vendu une grande quantité de choses précieuses, principalement les marbres dont Nectarius, son prédécesseur, avait orné l'église d'Anastasie ; il aurait insulté les clercs en les traitant de personnes viles, corrompues et *ne valant pas trois sous ;* il aurait appelé saint Épiphane fou et petit démon ; il aurait calomnié Severianus ; il aurait écrit contre le clergé un livre rempli d'accusations passionnées ; il aurait, dans une assemblée ecclésiastique, accusé trois diacres : Acacius, Edaphius et Jean, de lui avoir volé une étole ; il aurait ordonné évêque un certain Antoine, violateur de sépulture ; il aurait trahi le comte Jean lors d'une insurrection militaire ; il n'aurait fait sa prière ni en allant à l'église ni en y entrant ; il aurait ordonné des prêtres et des diacres sans autel ; il aurait consacré quatre évêques dans une seule ordination ; il aurait reçu des femmes chez lui et serait resté seul avec elles après avoir fait sortir tout le monde ; il aurait vendu, par l'intermédiaire d'un certain Théodulus, un héritage laissé par Thécla; personne ne sait ou passèrent les revenus de l'Église ; il aurait ordonné prêtre Sérapion, au moment où celui-ci était accusé et en jugement ; il aurait séquestré des hommes qui étaient en communion avec l'univers entier et défendu d'inhumer ecclésiastique-

[1] *Ap.* Phot. Biblioth., cod. 59.
[2] Phot., ibid.

ment les cadavres de ceux d'entre eux qui étaient morts.

Théophile entendit sans émotion cette accusation, qui faisait allusion à la conduite si canonique et si charitable en même temps de Chrysostôme envers les *Grands frères*, et il laissa dire que ces hommes respectables qu'il avait excommuniés en Égypte et qu'il avait fait excommunier en Chypre et en Palestine, étaient en communion avec l'univers entier.

La haine ne se pique pas de logique et de bonne foi.

Tels sont les autres chefs d'accusation élevés par l'archidiacre Jean dans son mémoire :

Il l'accuse d'avoir injurié le *très-saint Acacius* (de Bérée) et d'avoir refusé de lui parler ; d'avoir livré un prêtre Phorphyrius à Eutrope pour le faire exiler ; d'avoir accablé d'outrages le prêtre Verennius ; d'avoir pris son bain seul, de sorte que, dès qu'il s'était lavé, Sérapion fermait afin que personne ne put se baigner au même lieu que lui ; d'avoir fait beaucoup d'ordinations sans témoins ; d'avoir mangé seul avec intempérance et de mener une vie de Cyclope ; d'avoir été en même temps témoin et juge comme dans les causes de l'archidiacre Martyrius et de Prooeresius, évêque de Lycie ; d'avoir donné un coup de poing à Memnon dans l'église des apôtres, et de lui avoir cependant offert les Mystères de l'Eucharistie, quoique le sang lui sortît de la bouche ; d'avoir revêtu et quitté les ornements épiscopaux, auprès de l'autel et d'avoir sucé des pastilles après la communion ; enfin, d'avoir donné de l'argent aux évêques qu'il ordonnait, afin de les engager à accabler leur clergé de travail.

On sait, par Chrysostôme lui-même, qu'on éleva encore contre lui d'autres chefs d'accusation, comme d'avoir appelé l'impératrice Eudoxie Jézabel ; d'avoir baptisé après avoir mangé et d'avoir donné la communion à des personnes qui n'étaient pas à jeun.

Le moine Jean, dont l'archidiacre Jean fait mention dans son mémoire, présenta aussi son mémoire au concile. Il y accusait l'ami de Chrysostôme, Héraclide,

d'Éphèse, d'origénisme, et d'avoir, à Césarée de Palestine, volé des vêtements au diacre Aquilinus. Malgré cela, disait-il, Chrysostôme l'a ordonné évêque d'Éphèse. Le même moine se plaignait d'avoir beaucoup souffert dans l'affaire des origénistes, de la part de Sérapion, qui ne faisait qu'exécuter les ordres de Chrysostôme.

Acacius, évêque de Bérée, joignit son mémoire accusateur à ceux de l'archidiacre et du moine Jean.

Il accuse d'abord Héraclide d'être origéniste et d'avoir été jugé par Épiphane indigne de la communion.

Quant à Chrysostôme, il l'accuse d'avoir persécuté et chargé de chaînes le moine Jean, parcequ'il combattait les origénistes; d'avoir été jugé par Épiphane indigne de la communion à cause de ses relations avec les origénistes, c'est-à-dire, les moines dits *Grands frères;* de n'avoir pas exercé l'hospitalité et d'avoir toujours mangé seul. Il s'attache ensuite à certaines expressions dont se servait Chrysostôme dans l'église, et auxquelles il attribue un mauvais sens. Il l'accuse d'avoir excité le peuple à la révolte, surtout contre le conciliabule qui se tenait alors; d'avoir encouragé les coupables, en se montrant trop facile dans l'imposition de la pénitence; d'avoir fait des ordinations en dehors de sa province et sans l'avis du clergé; d'avoir injurié et calomnié des ecclésiastiques. Il ajoutait à tout cela deux accusations contradictoires : celle d'avoir communiqué avec les *Grands frères* qui étaient origénistes et de les avoir emprisonnés et excommuniés, quoiqu'ils lui eussent présenté des lettres attestant qu'ils étaient en communion avec l'Église.

Le conciliabule du Chêne eut treize séances. Dans les douze premières, on examina quelques-unes des accusations élevées contre Chrysostôme par ses ennemis; la treizième fut consacrée à la condamnation d'Héraclide d'Éphèse, accusé d'origénisme.

Au début des séances, le conciliabule envoya deux jeunes évêques pour citer Chrysostôme. Ils le trouvèrent entouré de quarante évêques qui lui étaient dévoués [1].

[1] Pallad. *Dial;* Phot., loc. cit.; Socrat. et Sozom., loc. cit.

Ces vénérables personnages s'étonnèrent de l'audace de Théophile qui avait été cité pour être jugé à Constantinople, par ordre de l'empereur, et qui se trouvait tout à coup soutenu par la cour.

Chrysostôme ne se faisait pas illusion sur ce changement et savait qu'il serait sacrifié. Il disait donc à ses amis : « Priez, mes frères, et, si vous aimez Jésus-Christ, que personne, à cause de moi, n'abandonne son église. Comme le disait saint Paul : « Je suis sur le « point d'être immolé et le temps approche où je serai « séparé de vous. » Je vois bien que je quitterai la vie après avoir beaucoup souffert. Je le sais, Satan conjure contre moi, et ne peut plus souffrir la guerre que je lui ai déclarée dans mes discours. Souvenez-vous de moi dans vos prières, et que Dieu vous fasse miséricorde. »

En entendant ces paroles, les évêques étaient dans la désolation et pleuraient. Les uns quittèrent Chrysostôme après lui avoir baisé la tête, les yeux et la bouche, les autres restèrent avec lui.

Avant la séparation, il leur dit à tous : « Asseyez-vous, frères, et ne pleurez pas. Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un bien. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit souvent : cette vie n'est qu'un passage. Valons-nous mieux que les patriarches, les prophètes et les apôtres, pour mériter d'être immortel en ce monde ? »

Un des évêques dit : « Nous pleurons parce que nous nous voyons orphelins, que l'Église va être veuve, que ses lois sont méprisées que l'ambition triomphe, que les pauvres vont être abandonnés, que le peuple restera sans instruction. »

Chrysostôme, en l'écoutant, frappait sa main gauche avec le second doigt de sa main droite ; il avait cette habitude, dit Pallade, quand il réfléchissait profondément. « Assez, mon frère, dit-il, n'en dites pas davantage ; la prédication n'a pas commencé avec moi et ne finira pas avec moi. Je vous fais de nouveau cette recommandation : ne quittez pas vos Églises. » Eulysius,

évêque d'Apamée en Bithynie, lui dit : « Si nous gardons nos Églises, on ne manquera pas de nous demander de communiquer avec vos calomniateurs et de souscrire à votre condamnation. — Communiquez, répondit Chrysostôme, pour éviter le schisme ; mais ne souscrivez pas, car ma conscience ne me reproche rien qui mérite la déposition. »

Ce fut alors que les députés du conciliabule demandèrent à être introduits. Chrysostôme, sur leur déclaration qu'ils étaient évêques, les pria de s'asseoir et de dire quelle était leur mission. Ils répondirent qu'ils n'avaient qu'une lettre à présenter. Lisez-la, dit Chrysostôme. Un jeune serviteur de Théophile en fit la lecture ; elle était ainsi conçue :

« Le saint Concile assemblé au Chêne,
à Jean :

« Nous avons reçu contre vous des mémoires qui contiennent une foule d'accusations. Venez donc, et amenez avec vous les prêtres Sérapion et Tigrius, car on en a besoin. »

Les évêques dévoués à Chrysostôme envoyèrent au Chêne trois évêques et deux prêtres qui furent chargés de dire à Théophile : « Cesse de diviser l'Église ; si, au mépris des canons de Nicée, tu veux juger en dehors des limites de ta juridiction, viens toi-même vers nous, dans cette ville de Constantinople, afin que nous te jugions d'abord ; car nous avons contre toi des mémoires dans lesquels tu es accusé de soixante-dix crimes notoires ; notre concile est plus nombreux que le tien ; vous n'êtes que trente-six et vous ne représentez qu'une province ; nous sommes quarante, réunis de diverses provinces, et nous avons parmi nous sept métropolitains. Nous avons sous les yeux ta lettre dans laquelle tu déclares à notre confrère Jean qu'il ne faut pas être juge en dehors des limites de sa juridiction. »

Ce fut alors que Théophile, devant cette réponse éner-

gique, comprit qu'il devait laisser la présidence de son conciliabule à Paul d'Héraclée, métropole de Byzance, avant que cette ville fût devenue Constantinople et ville impériale.

Chrysostôme joignit sa protestation personnelle à celle des évêques ses amis; il dit aux délégués du conciliabule :

« Jusqu'à présent je n'ai point connu les reproches que l'on aurait à me faire ; si vous voulez que je me présente dans votre assemblée, commencez par en chasser mes ennemis; alors je ne discuterai point sur le lieu où je devrai comparaître, quoique la loi veuille que ce soit en cette ville. Ceux que je récuse sont : Théophile, que je convaincrai d'avoir dit à Alexandrie et en Lycie : « Je vais à la cour pour déposer Jean. » Ceci est si vrai que, depuis son arrivée, il n'a voulu ni me parler, ni communiquer avec moi. Je récuse Acacius qui a dit : « Je lui prépare un plat de ma façon. » Je n'ai pas besoin de parler de Severianus et d'Antiochus; Dieu en fera bientôt justice et leurs hauts faits sont chantés dans les théâtres. Si vous voulez que je paraisse dans votre assemblée, ne laissez point ces quatre personnages parmi mes juges, ne les recevez que comme accusateurs. Alors je comparaîtrai, non-seulement devant vous, mais devant un concile de toute la terre. Sachez que quand vous me citeriez mille fois, vous n'obtiendrez pas d'autre réponse. »

A peine les députés du conciliabule étaient-ils sortis, qu'un fonctionnaire impérial se présenta avec ordre de forcer Chrysostôme à comparaître devant ses prétendus juges.

Chrysostôme refusa.

Le conciliabule lui envoya deux de ses propres prêtres pour le citer une seconde fois : des évêques lui portèrent cette réponse : « Quelle procédure suivez-vous donc? Vous ne chassez pas mes ennemis et vous me citez par mes propres prêtres? »

A peine ces évêques avaient-ils prononcé ces mots,

que les membres du conciliabule se jetèrent sur eux. L'un d'eux fut frappé ; le second eut ses habits déchirés ; le troisième fut chargé de chaînes et jeté dans une barque. On ne sut jamais ce qu'il était devenu.

Chrysostôme, cité quatre fois, ne fit pas d'autre réponse.

Pendant qu'on préparait au Chêne sa déposition, il disait à son peuple : « Une terrible tempête est déchaînée contre nous, mais je ne crains pas d'être submergé, car je suis fortement établi sur *le Rocher*. Que craindrai-je, dites-moi ? La mort ? Ma vie est à Jésus-Christ, et la mort me sera un gain. L'exil ? La terre est au Seigneur ainsi que tout ce qu'elle contient. La confiscation des biens ? Je n'ai rien apporté en ce monde, et je n'en emporterai rien. »

Un tel homme pouvait bien défier quelques intrigants et quelques femmes de mauvaise vie ; aussi ne craignait-il pas de dire devant son peuple : « Vous savez bien pourquoi on veut me déposer : c'est parce que je n'ai pas de tapisseries, que je ne suis pas vêtu de soie ; que je ne tiens pas table ouverte. La race de l'aspic domine ; Jézabel a une postérité [1] ; Hérodiade danse encore pour avoir la tête de Jean. Notre époque est lamentable ; tout se tourne vers l'infamie. »

Les allusions étaient transparentes. On en vit jusque dans les mots : *tout se tourne vers l'infamie* : en Grec εἰς ἀδοξίαν, qui se rapproche du nom d'Eudoxie.

Le conciliabule aurait désiré que le discours de Chrysostôme fut considéré comme un crime de lèze-majesté, ce qui aurait entraîné la peine de mort ; mais il ne la demanda que d'une manière indirecte dans la lettre qu'il adressa à Arcadius pour lui notifier la sentence qu'il avait

[1] La vigne volée par Eudoxie rappelait la vigne de Naboth volée par Jézabel. Cette injustice d'Eudoxie avait ému toute la ville, et Chrysostôme en avait inutilement écrit à cette femme. V. Chrysost, *Épist. ad Eudox.;* Leo. Philosoph. *Laud. s. Chrysost.* § 20.

rendue. Ils s'exprimaient ainsi dans cette lettre :[1] « Puisque Jean, accusé de plusieurs crimes qu'il sait bien avoir commis n'a pas voulu comparaître [2], il est déposé conformément aux lois. Mais les mémoires dressés contre lui contiennent aussi le crime de lèze-majesté. Votre piété ordonnera qu'il soit exilé et qu'il subisse la peine décrétée contre le crime de lèze-majesté, car nous n'avons pas à en connaître. »

Après avoir cité ce passage de la lettre du conciliabule à Arcadius, Palladius qui assistait à tous ces tristes événements et était alors évêque d'Hélénopolis, s'écrie, en parlant des membres du conciliabule : « O trois fois malheureux ; vous avez honte d'exécuter ce qui est dans vos pensées et qui résulte de vos actes ; ce n'est pas la crainte de Dieu qui vous retient, mais la crainte des hommes. Le crime de lèze-majesté qu'ils lui reprochaient, consistait en ce que, d'après eux, il avait appelé l'Impératrice Jézabel [3]. Ces hommes admirables firent ce récit afin de lui faire couper la tête ; mais Dieu mit leur malice à découvert et adoucit le cœur des princes. »

On envoya, pour expulser Chrysostôme de son Église, une vraie armée, comme s'il se fût agi de faire la guerre

[1] Pallad. *Dial.* c. 8.

[2] Dans une chronique composée près de deux siècles après la mort de Chrysostôme par un nommé Théodore, évêque de Trimithonte, on raconte que le saint évêque comparut devant le conciliabule du Chêne. L'auteur contredit en ceci les historiens contemporains. Cette chronique de Théodore était connue en partie avant que le cardinal Maï l'eut éditée. On y trouve, non-seulement des erreurs historiques, mais des pièces apocryphes; comme on y fait intervenir Innocent, évêque de Rome dans les affaires de Théophile et de Chrysostôme, les papistes cherchent à donner à cette chronique plus d'importance qu'aux historiens contemporains. On doit reconnaître que l'intervention d'Innocent, alors qu'elle aurait eu lieu comme le dit le chroniqueur Théodore, ne prouverait absolument rien en faveur des prétentions papales. Nous verrons bientôt l'intervention authentique d'Innocent dans l'affaire de s. Chrysostôme.

[3] Chrysostôme avait dit seulement que, si elle ne rendait pas la vigne de la veuve, son acte rappellerait celui de Jézabel, prenant la vigne de Naboth.

aux barbares [1]. Chrysostôme partit et s'arrêta à Prænète en Bythinie. Son exil ne dura qu'un jour. Car à peine avait-il quitté Constantinople qu'un tremblement de terre ébranla la ville ; la chambre même de l'empereur fut agitée. Arcadius effrayé, pensa que Dieu voulait venger le saint évêque injustement condamné. L'impératrice le pria d'envoyer aussitôt à Prænète un de ses officiers pour ramener Chrysostôme, et osa lui adresser une lettre dans laquelle elle lui disait : [2] « Qu'elle n'avait pas su la manière dont on l'avait traité ; qu'elle était innocente ; que c'étaient des hommes méchants et corrompus qui avaient formé un complot contre lui. Elle l'assurait du respect qu'elle avait pour l'évêque qui avait baptisé ses enfants. » Elle oubliait qu'elle avait préféré, pour baptiser son fils Théodose, le traître Severianus de Gabala. Elle oubliait ou dissimulait beaucoup d'autres choses.

A peine Chrysostôme était-il parti que Théophile et ses complices se répandirent dans Constantinople et envahirent les Églises. Tandis que le conciliabule tenait sa treizième séance pour déposer Héraclide d'Ephèse qui n'était pas là pour se défendre et qui n'avait pas même été cité, Severianus, qui se croyait grand orateur, s'adressait au peuple pour lui persuader que Chrysostôme avait mérité d'être déposé. Son orgueil, leur disait-il, aurait suffi pour légitimer cette sentence. Mais le peuple n'écoutait pas les traîtres et réclamait à grands cris son vénérable pasteur. La foule ameutée contre *les Égyptiens* menaçait de jeter Théophile à la mer. Les choses en étaient là, lorsque le tremblement de terre vint frapper la ville d'épouvante et décida le rappel de Chrysostôme. Le peuple informé de ce rappel se porta à la rencontre de son saint évêque ; la plupart portaient des cierges en signe de joie. Le Bosphore était couvert de

[1] Pallad. *Dial.* c. 9.

[2] Sozom. *Hist. eccl.*, lib. VIII, c. 18 ; Socrat. *Hist. eccl.*, lib. VI, c. 16 ; Théod. *Hist. eccl.*, lib. V, c. 34 ; Pallad. *Dial.*, c. 9.

barques qui l'attendaient pour l'accompagner et le ramener en triomphe. Mais Chrysostôme s'arrêta à quelque distance de Constantinople, demandant qu'un nouveau concile le déclarât innocent, avant qu'il rentrât dans la ville épiscopale ; mais ni l'empereur ni le peuple ne voulurent y consentir. Tout le monde comprenait qu'une condamnation injuste ne flétrit que les juges. Il fut donc obligé d'entrer à Constantinople, accompagné jusqu'à l'église des apôtres par une foule immense qui chantait les louanges de Dieu. Arrivé à l'église, il ne voulait faire aucune fonction épiscopale avant sa réhabilitation ; mais tout le monde savait qu'il avait été injustement condamné et que la sentence qui l'avait frappé était nulle. Il consentit donc enfin à donner la paix au peuple et à lui adresser un discours. La faction de Théophile voulut résister à l'entraînement du peuple. Une émeute eut lieu dans laquelle il y eut du sang répandu. Théophile effrayé s'enfuit et gagna à la hâte Alexandrie [1]. Les autres ennemis de Chrysostôme se cachèrent.

Dès le lendemain de son arrivée, Chrysostôme avait reparu à l'Église au milieu de son peuple ; Eudoxie s'y trouva. Le saint évêque s'adressant à elle, la félicita de s'être souvenue de son ancienne piété, et d'avoir amené l'heureux résultat qui faisait la joie du peuple fidèle.

La paix ne dura que deux mois. Pendant ce temps, soixante évêques réunis à Constantinople cassèrent la sentence du conciliabule du Chêne, et Chrysostôme continua la vie épiscopale qu'il suivait auparavant.

Mais ses ennemis n'étaient pas revenus à de meilleurs sentiments, et Eudoxie n'était plus sous l'impression de l'effroi que lui avait causé le tremblement de terre. Peut-être même se reprochait-elle d'avoir été assez

[1] Avant de partir, il avait fait venir devant lui les deux *grands frères* qui existaient encore, et s'était réconcilié avec eux, après leur avoir imposé une formule dans laquelle ils lui demandaient pardon. La fameuse question de l'origénisme, née pour Théophile des circonstances, disparut avec une égale facilité pour lui.

superstitieuse pour croire que cet accident, tout naturel, avait été un témoignage rendu par Dieu à l'innocence de Chrysostôme. Le premier sentiment qu'elle avait eu attestait cependant qu'elle ne croyait pas le saint évêque coupable. Elle n'en recommença pas moins ses détestables complots après l'inauguration de sa statue en face de la basilique de Sainte-Sophie. Cette cérémonie avait été accompagnée de tous les rites payens en usage dans de pareilles circonstances ; on avait donné, en cette occasion, des combats de gladiateurs et des spectacles d'une immoralité qui devait blesser les regards de tout chrétien sincère. Eudoxie avait ordonné ces spectacles, dans le but évident de contrister Chrysostôme [1]. Le grand évêque s'éleva, avec son éloquence ordinaire, contre le scandale, et répéta ce qu'il avait dit en une autre circonstance, que Hérodiade avait fait danser pour obtenir que la tête de Jean lui fut remise dans un plat. Cette allusion à la mort de Jean-Baptiste était terrible. Arcadius n'était pas Hérode, mais sa faiblesse pour Eudoxie était telle qu'il ne se rendit pas à l'église pour les fêtes de Noël, et fit dire à Chrysostôme qu'il ne pouvait communiquer avec lui s'il n'était préalablement réhabilité de la sentence de déposition dont il avait été frappé.

Il subissait l'influence d'Eudoxie jusqu'à tomber dans le ridicule ; car il avait été le premier à inviter Chrysostôme à ne tenir aucun compte de l'injuste condamnation prononcée contre lui. Tandis que le pauvre Arcadius s'abaissait à ce point, Eudoxie rappelait à Constantinople les évêques du conciliabule du Chêne pour condamner de nouveau Chrysostôme. Ceux-ci accoururent et prièrent Théophile de revenir se mettre à leur tête. Si vous n'osez pas, lui écrivirent-ils, et si vous craignez la colère du peuple de Constantinople, écrivez-nous du moins ce que nous avons à faire [2]. Théophile avait eu trop peur d'être

[1] Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. VIII, c. 20.
[2] Pallad., *Dial.* c. 9.

jeté à la mer pour retourner à Constantinople. Il se contenta d'envoyer trois évêques à sa place, et les munit d'une collection de canons faits par les ariens contre saint Athanase. Un de ces canons portait qu'un évêque déposé par un concile et qui reprendrait ses fonctions sans avoir été réhabilité, devait par là même être déposé purement et simplement. Les ariens avaient trouvé cet excellent moyen de donner de l'autorité à leurs conciliabules. Mais, l'Église n'avait pas ratifié cette législation qui aurait donné de l'autorité à ceux qui n'en avaient pas, et n'avait consacré les décisions que des vrais conciles assemblés et tenus selon les canons.

Les ennemis de Chrysostôme voulurent se servir des canons envoyés par Théophile. Arcadius assistant un jour à une séance épiscopale dans laquelle on parlait de ces canons, un saint vieillard, Elpidius, évêque de Laodicée en Syrie, prit la parole et s'exprima ainsi, en s'adressant à l'empereur : « Il ne faut pas chasser Jean pour cette raison que l'on donne ; car il n'a pas été déposé mais exilé par un comte, et il n'est pas revenu de sa propre autorité, mais par ordre de Votre Piété, qui lui a envoyé un notaire pour le lui notifier. Quant aux canons que l'on met en avant, nous avons prouvé qu'ils ont été rédigés par des hérétiques. »

Ces dernières paroles excitèrent un grand tumulte parmi les évêques présents ; on s'animait de part et d'autre d'une manière extraordinaire à propos des fameux canons. Quand le silence fut rétabli, Elpidius dit à l'Empereur, avec un calme et une douceur qui allaient bien à sa vieillesse :

« Empereur, n'abusons pas plus longtemps de ta bonté ; que nos frères Acacius et Antiochus déclarent seulement par écrit, qu'ils professent la même foi que ceux qui ont fait ces canons, qu'ils nous donnent comme émanant d'orthodoxes, et la controverse sera finie. »

Arcadius sourit à cette proposition qui semblait si simple, et qui pourtant était si habile : « Rien ne me paraît plus utile, » dit-il à Antiochus.

Cet évêque, Severianus et tous les ennemis de Chrysostôme comprirent que la proposition faite par l'empereur était pour eux pleine de périls. Ils étaient livides de colère ; mais, obligés de se contenir, ne pouvant ni signer sans se déclarer ariens, ni refuser leur signature sans découvrir leur mauvaise foi, ils dirent : « Nous donnerons la signature qu'on nous demande. » Ils se gardèrent bien de tenir leur parole, et cherchèrent par quel autre moyen, ils pourraient perdre Chrysostôme. Leurs intrigues durèrent neuf à dix mois. Pendant ce temps, Chrysostôme, entouré de quarante évêques fidèles, s'occupait de son ministère pastoral, et instruisait son peuple, qui lui témoignait d'autant plus d'amour qu'il le savait persécuté.

Le temps du carême était arrivé et les ennemis de Chrysostôme ne voulaient pas qu'il célébrât les fêtes de Pâques à Constantinople. Antiochus et ses partisans allèrent trouver Arcadius et lui dirent qu'il devait chasser Chrysostôme de son église avant les fêtes.

Le faible empereur avait certainement été disposé par Eudoxie à accueillir cette demande. Il envoya donc au saint évêque l'ordre de quitter son église. Celui-ci répondit : « J'ai reçu cette Église du Dieu sauveur, pour que je prenne soin du salut du peuple, je ne puis l'abandonner. Si tu le veux, car cette ville t'appartient, chasse-moi par la force ; je pourrai du moins m'excuser sur ton autorité, d'avoir abandonné mon ministère. »

Les membres du conciliabule n'avaient pas jugé utile de recommencer les procédures et d'en appeler aux canons ariens envoyés par Théophile, ils préféraient se servir du despotisme impérial qu'Eudoxie mettait à leur disposition. Cependant Eudoxie prévit bien qu'il y aurait des inconvénients à employer la force contre le saint évêque ; elle préféra envoyer des gens qui lui dirent de ne plus paraître à l'église et de rester enfermé dans sa demeure ; de cette manière, on pourrait au besoin le faire apparaître à l'église dans le cas où l'on aurait besoin de

sa présence pour calmer le peuple révolté ; dans le cas contraire, on l'aurait sous la main pour prendre contre lui telle mesure qu'on voudrait. Le samedi saint était arrivé. Tous les catéchumènes s'attendaient à recevoir le baptême des mains de l'évêque. Arcadius comprit qu'il allait soulever toute la ville, si Chrysostôme ne paraissait pas en cette circonstance. Il fit venir Antiochus et Acacius chefs de la faction : Que faut-il faire? leur dit-il? Ceux-ci répondirent : nous prenons sur notre tête la déposition de Jean. Les quarante évêques fidèles se rendirent de leur côté à la cour pour demander que Chrysostôme parut au milieu de son peuple dans les jours solennels de la résurrection, pour baptiser les catéchumènes. On ne voulut pas les écouter. Alors Paul, évêque de Crateia, prit la parole et dit avec énergie : « Eudoxie, demande à Dieu qu'il ait pitié de tes enfants, et ne viole pas la sainte fête du Christ par l'effusion du sang ! »

Ces paroles et la prière des quarante évêques restèrent inutiles ; Chrysostôme ne parut pas dans son église la nuit de Pâques et ses prêtres furent obligés de procéder, sans lui, au baptême des catéchumènes.

Les évêques ennemis s'attendaient à voir ces catéchumènes se rendre à Sainte-Sophie où ils célébraient leur culte schismatique. Apprenant que tous étaient réunis dans le baptistère de la basilique Constantinienne avec les prêtres de Jean, ils demandèrent une troupe de soldats qui pénétrèrent dans le baptistère au moment où l'on se disposait à donner le baptême aux catéchumènes. Les dons symboliques portés par le diacre furent renversés ; des prêtres furent frappés sur la tête et leur sang rougit l'eau consacrée ; les femmes catéchumènes demi-nues, s'enfuyaient affolées de crainte et cherchaient à défendre leur pudeur ; les soldats les insultaient, volaient les vases sacrés et conduisaient en prison les prêtres et les diacres qu'ils avaient pu prendre.

Cette horrible expédition ne découragea pas les catéchumènes. Sur l'invitation des prêtres, ils se rendirent,

au nombre de trois mille, dans le Pempton, vaste cirque que Constantin-le-Grand avait fait établir pour des manœuvres de cavalerie.

Au moment où les néophytes, sortant de l'eau sainte, étaient revêtus d'habits blancs, Arcadius passa à cheval et demanda à ses officiers ce que c'était. Ce sont des hérétiques, lui répondit-on, et bientôt une troupe de soldats se jeta à travers les fidèles, pillant, commettant des violences, et insultant la pudeur des femmes. Un grand nombre de néophytes furent jetés en prison ; mais les prisons devinrent comme des églises et retentissaient de chants religieux ; plus on persécutait les fidèles et plus ceux-ci se montraient courageux et dévoués à leur bon pasteur.

Les évêques ennemis craignirent que la fureur du peuple ne tournât enfin contre eux. Ils allèrent trouver l'empereur cinq jours après la Pentecôte et lui dirent : « Empereur, tu n'es soumis à personne, et tous te sont soumis ; tu peux faire tout ce que tu veux ; ne sois pas plus doux que des prêtres, plus saint que des évêques ; nous t'avons dit en public : nous prenons sur notre tête la déposition de Jean ; ne nous perds donc pas tous, par ménagement pour un seul. » Alors Arcadius envoya le notaire Patricius à Chrysostôme avec ce message : « Acacius, Antiochus, Severianus et Cyrinus, ont pris la responsabilité de ta déposition. Ainsi, dès que tu auras recommandé tes affaires à Dieu, sors de l'Église. » Alors Chrysostôme dit aux évêques qui étaient avec lui : « Venez, prions, et disons adieu à l'ange de cette Église. » Il n'était point affecté des persécutions dont il était victime, mais la douleur de son peuple le remplissait de chagrin. Un officier de la cour, qui l'aimait, lui dit : « Le féroce Lucius est là, caché dans un bain public avec des soldats, disposé à te faire violence, si tu fais la moindre opposition ; et le peuple est là aussi prêt à entrer en lutte avec les soldats. Hâte-toi de sortir. » Alors Chrysostôme embrassa en pleurant plusieurs des évêques qui étaient

auprès de lui ; il était trop ému pour les embrasser tous ; il leur fit ses adieux dans le sanctuaire, puis il passa dans le baptistère où il fit ses dernières recommandations aux Diaconesses et surtout à la vénérable Olympias qui avait pris de lui un soin si pieux. « Venez, mes filles, leur dit-il, et écoutez-moi. Ma fin est proche, je le vois bien ; ma course est terminée, et vous ne me verrez probablement plus. Tout ce que je vous demande, c'est qu'aucune d'entre vous ne renonce à la sollicitude que vous avez eue jusqu'ici pour l'Église. Courbez la tête, comme vous l'avez fait devant Jean, devant celui qui sera appelé malgré lui et par le vœu unanime du peuple à me succéder ; car une Église ne peut être sans évêque. Je vous laisse à la miséricorde divine ; souvenez-vous de moi, dans vos prières. »

Les vénérables femmes tombèrent à genoux en pleurant ; le saint évêque fit signe à un de ses prêtres de les engager à prendre garde que le peuple ne les entendît, et il se retira à la partie orientale de l'Église, après avoir pris soin de faire placer auprès du grand vestibule occidental le cheval sur lequel il montait ordinairement pour faire croire qu'il allait sortir par là. Le peuple s'y était amassé et on voyait parmi les fidèles attristés des payens et des juifs qui riaient et se moquaient d'eux. Ils ne pouvaient pardonner à Chrysostôme d'avoir converti au christianisme un si grand nombre d'entre eux.

Chrysostôme sortit de l'église par la porte orientale, sans que personne s'en fut aperçu. Il traversa le Bosphore et fut chargé de chaînes par le préfet militaire du pays, avec les prêtres Cyriacus et Eulysius, comme coupables d'un incendie qui avait éclaté, on ne sait comment, au moment où il quittait son Église.

Les évêques, ses amis, furent poursuivis après son départ [1]. Les uns furent jetés en prison, les autres

[1] Pallad. *Dial.* C. 11 ; Sozom. *Hist. Eccl.* Lib. VIII, 22 ; Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VI, 18.

pourchassés; quelques-uns se cachèrent. Les prêtres compagnons de Chrysostôme furent jugés innocents de l'incendie et renvoyés à Constantinople Quant au vénérable évêque, on le dirigea sur une localité nommée Cucuse, village presque désert de l'Arménie, où l'on avait l'intention de le faire tuer.

Ses ennemis se hâtèrent de lui donner un successeur; ils choisirent Arsacius, frère de l'ancien évêque Nectaire; ils donnèrent ainsi pour successeur au plus éloquent des évêques, un homme qui, d'après Palladius, était muet comme un poisson, et inhabile comme une grenouille. Il avait promis à son frère, sur les Saints Évangiles, de ne point accepter l'épiscopat. Il viola son serment pour devenir intrus de Constantinople Il ne le fut que quatorze mois, après quoi il mourut. Il eut pour successeur le prêtre Atticus, un des plus furieux ennemis de Chrysostôme, qui se voyant abandonné de toute l'Église, eut recours à la puissance impériale pour acheter des adhérents ou pour épouvanter ceux qui refuseraient d'entrer en communion avec lui. De nombreux fidèles de Constantinople aimèrent mieux s'exiler que de communiquer avec lui; les uns partirent pour les monastères de l'Egypte, les autres pour Rome, où ils firent connaître les horribles persécutions dont Chrysostôme avait été victime.

Déjà à Rome on s'en était préoccupé; car aussitôt après le conciliabule du Chêne, on y avait reçu du *pape* [1] Théophile, d'Alexandrie, une lettre dans laquelle il annonçait au bienheureux pape Innocent de Rome, qu'il avait déposé Jean de Constantinople. Théophile avait

[1] Pallad. *Dialog.* C. 1. Palladius se sert de ce mot dans son *Dialogue*, sur la vie de Chrysostôme. Les évêques d'Alexandrie jouissaient dès lors du titre de *Pape* qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours.

Du reste, au cinquième siècle, il était d'usage de donner ce titre à tous les évêques que l'on voulait honorer. Il était surtout usité dans la Gaule romaine, comme on le voit surtout par la correspondance de Sidonius Apollinaris.

écrit seul et n'avait pas daigné envoyer le moindre renseignement sur une affaire aussi grave et qui devait intéresser l'Église entière. Il y avait alors à Rome un diacre de Constantinople nommé Eusèbe, chargé de plusieurs affaires ecclésiastiques. Il remit à Innocent des mémoires dans lesquels il le priait de ne pas acquiescer à ce qu'avait fait Théophile avant d'avoir reçu des renseignements qui lui feraient connaître la faction dont l'évêque de Constantinople était victime. En effet, trois jours après arrivaient à Rome quatre vénérables évêques du parti de Chrysostôme, Pansophios de Pisidie, Pappos de Syrie, Demetrius de Galatie et Eugenius de Phrygie. Ils étaient partis de Constantinople après le second exil de leur vénérable frère, et ils étaient porteurs d'une lettre qu'il avait écrite de Béthynie, où il séjourna quelques jours avant d'être conduit à Cucuse.

Les quatre évêques avaient aussi une lettre des quarante évêques fidèles, et une du clergé de Constantinople.

Des quatre grandes Églises appelées depuis Patriachales, deux, celles d'Alexandrie et d'Antioche s'étaient prononcées par leurs évêques, contre Chrysostôme. En effet, le vénérable Flavianus, ami de l'évêque de Constantinople était mort, et la faction l'avait remplacé, malgré le clergé et le peuple, par un intrus qui lui était tout dévoué. Mais ce qui avait été fait en Orient contre l'évêque du second siége de l'Église universelle, ne pouvait être canonique que si l'évêque du premier siége, organe ordinaire de l'Occident, ne réclamait pas. C'est pourquoi Théophile avait pris l'avance pour mettre l'évêque de Rome de son côté. Il espérait que, grâce à la haute faveur dont il jouissait à la cour de Constantinople, à sa réputation, et à l'éminence de son siége, Innocent n'oserait élever aucune difficulté. Il se trompa.

Innocent était un grand et saint évêque, très-jaloux de faire observer les lois d'une rigoureuse discipline et

de la justice[1]. La lettre de Théophile lui déplut, et celle de Chrysostôme le disposa en faveur du juste persécuté. Voici la lettre du grand évêque :

« A mon vénérable et très-saint Seigneur[2] l'évêque Innocent,

« Jean,

« Salut dans le Seigneur !

« Je pense qu'avant d'avoir reçu cette lettre, Votre Piété aura entendu parler de ce que l'iniquité a osé faire ici.

« La grandeur des maux est telle que l'univers à peu près tout entier, s'est ému des scènes de cette déplorable tragédie, et en a manifesté son indignation et sa douleur. Comme il ne suffit pas de pleurer, mais qu'il faut guérir ces maux et chercher le moyen d'apaiser la tempête qui a si gravement troublé l'Église, nous avons pensé[3] qu'il était nécessaire d'exhorter nos très-vénérables Seigneurs et très-religieux évêques, Demetrius, Pansophios, Pappos et Eugenius à quitter leurs Églises, à affronter les dangers d'une si grande mer, à entreprendre un si long voyage, dans le but d'avoir recours à votre charité et de remédier promptement aux maux dont ils vous feront l'exact tableau[4]. Nous avons envoyé avec eux nos véné-

[1] On possède du pape Innocent de Rome, un assez grand nombre de lettres canoniques, adressées à des évêques occidentaux qui le consultaient comme évêque de l'Église apostolique et patriarchale d'occident, sur différents points de la discipline ecclésiastique. Nous en ferons connaître plusieurs lorsque nous reprendrons l'histoire de l'Église occidentale.

[2] Les évêques, en s'adressant les uns aux autres se donnaient mutuellement le titre de *Seigneur*. L'abbé Darras, t. XI, p. 569, affecte de traduire *à mon Maître*, pour donner à penser que Chrysostôme s'adressait à Innocent comme à un supérieur. Il faut avoir bien besoin de preuves en faveur du papisme, pour en accepter de ce calibre.

[3] Chrysostôme parle au pluriel parcequ'il n'était que l'interprète de son concile des quarante évêques; et il parle aussi à Innocent plusieurs fois au pluriel, parcequ'il s'adressait en même temps au concile qu'il devait réunir. A cette époque aucun bon évêque n'agissait seul, pas plus à Rome qu'ailleurs, et toutes les affaires se traitaient en concile.

[4] M. l'abbé Darras traduit ainsi : « afin que vous puissiez, *par votre autorité apostolique*, y mettre un terme. »

Il n'y a pas un mot de cela dans le texte.

rables et bien aimés diacres Paulus et Cyriacus. Ils présenteront en forme de lettre, à Votre Charité, le récit de tout ce qui s'est passé ici.

« Théophile, évêque de l'Eglise d'Alexandrie, ayant été accusé par plusieurs auprès du très-pieux empereur, et ayant été mandé seul, arriva avec une troupe nombreuse d'Egyptiens, voulant faire entendre qu'il venait pour faire la guerre et livrer bataille. Etant entré dans cette ville de Constantin, si grande et si aimée de Dieu, il n'entra pas à l'église selon l'usage suivi jusqu'à présent ; il ne nous parla pas, refusa de prier, et de communiquer avec nous. Sortant du navire, il passa devant le vestibule de l'église, et alla demeurer ailleurs, en dehors de la ville. Comme nous lui faisions beaucoup d'instances pour qu'il logeât chez nous avec ceux qui l'accompagnaient (nous avions tout préparé pour les recevoir); ni les siens, ni lui-même n'acceptèrent notre invitation. A cette vue, nous avons été dans une grande anxiété, ne pouvant nous rendre compte d'une pareille offense qui nous était faite. Accomplissant cependant notre devoir, nous l'avons instamment prié de nous exposer les motifs qui l'avaient porté à nous déclarer une telle guerre et à scandaliser une si grande ville. Comme, d'un côté, il ne voulait pas nous faire connaître les motifs de sa conduite et que ses accusateurs pressaient le jugement, le très-pieux empereur nous ordonna de nous rendre dans le quartier qu'il habitait et de le juger. On lui reprochait d'avoir fait des irruptions injustes, d'avoir commis des meurtres et dix mille autres crimes. Mais nous qui professons le plus grand respect pour les lois de nos pères, qui honorions cet homme, qui avions reçu de lui une lettre dans laquelle il déclarait que l'on ne devait pas rendre de jugement en dehors des limites de sa juridiction, et qu'il fallait traiter dans la province même les affaires qui concernaient la province, non-seulement nous ne l'avons pas jugé; mais nous avons refusé avec énergie de le juger.

« Quant à lui, se posant en juge suprême, il cita mon archidiacre avec autorité, comme si mon Église eut été veuve, et n'eût pas eu d'évêque. Par l'archidiacre, il fit venir vers lui tout le clergé ; les Églises étaient bouleversées, lorsqu'on enlevait leurs ecclésiastiques, et qu'on les engageait à présenter des mémoires et à se porter comme accusateurs contre nous.

« Ensuite, il nous appela nous-même en jugement, avant de s'être purgé des crimes qui lui étaient imputés, ce qui était contre les canons et contre toutes les lois. Sachant bien que nous n'aurions pas affaire à un juge, (autrement nous eussions comparu mille fois); mais à un adversaire, à un ennemi, comme le prouvent ce qu'il avait déjà fait et ce qu'il fit ensuite, nous lui avons envoyé Demetrius, évêque de Pisinunte, Eulysius, évêque d'Apamea, Luppicianus, évêque d'Appiaria et les deux prêtres Germanus et Severus, qui répondirent avec la plus grande convenance, en notre nom, que nous ne fuyions pas le jugement, mais un adversaire notoire, un ennemi manifeste. Comment celui qui, tout d'abord et avant d'avoir reçu aucun mémoire contre nous, s'était tenu en dehors de l'Eglise, de nos prières, et de notre communion ; qui a suscité des accusateurs, attiré à lui le clergé, et désolé les Églises, comment un tel homme serait-il digne de monter sur le tribunal où il n'avait aucun droit de siéger ? Il était évident qu'un Egyptien n'avait aucun droit de juger en Thrace, surtout lorsqu'il était lui-même sous le coup d'une accusation, qu'il était un adversaire et un ennemi.

« Mais, il ne tint aucun compte de tout cela, et se hâta de marcher à son but, quoique nous eussions déclaré être prêt à comparaître devant cent, devant mille évêques, et de prouver que nous étions innocent, comme nous le sommes en effet. Il passa outre, et nous, absent, appelant au concile, demandant le jugement, ne refusant point de comparaître, et refusant seulement de nous soumettre à une haine évidente, il a admis les accusateurs,

a absous ceux que nous avions condamnés, a reçu des mémoires de ceux qui n'avaient pas encore expié leurs crimes ; et il procéda au jugement. Tout cela est contre la justice, contre les canons, contre l'usage.

« Pourquoi en dire davantage ? Il n'a cessé d'agir et d'intriguer contre nous, jusqu'à ce qu'il eût réussi, au moyen de la violence et d'un despotisme tyrannique, à nous faire chasser de la ville et de l'Église. Sur le soir, comme nous étions accompagné de tout le peuple, un homme de la police m'entraîne de force à travers la ville; me jette dans un vaisseau, et m'emmène, parce que je demandais au concile la justice. Qui aurait un cœur assez dur pour ne pas pleurer en entendant un tel récit ? mais comme je l'ai dit déjà, il ne faut pas seulement se lamenter, il faut réparer l'injustice. Je supplie Votre Charité de compatir à ma douleur et de faire tout ce qu'il faudra pour arrêter tant de maux. Mon ennemi ne s'arrêta pas dans son iniquité ; il continua ses méfaits et en commit d'autres encore.

« Lorsque le très-pieux empereur eut chassé ceux qui avaient envahi mon Église avec tant d'audace et d'impudence ; que plusieurs d'entre eux, reconnaissant leur faute étaient retournés dans leurs Églises, fuyant devant un soulèvement qui gagnait toute la ville comme un incendie terrible ; que nous rentrions dans la ville et dans notre Église d'où nous avions été injustement enlevés, accompagné de trente évêques et sur l'ordre de l'empereur qui nous avait été notifié par un notaire, Théophile s'enfuyait au plus vite, nous ne savons pour quel motif. Étant rentré dans la ville, nous avons supplié le Très-pieux empereux de réunir un concile pour nous venger de ce qui avait été fait contre nous. Théophile qui avait conscience de tout ce qu'il avait fait, qui craignait d'en être réprimandé, se hâta de partir en pleine nuit, avec ses complices, dès qu'il connut que l'empereur avait envoyé des lettres de convocation à tous les évêques de son empire. Pour nous, obéissant à notre conscience, nous n'avons

pas cessé de demander au Très-pieux empereur qu'il écrivît en particulier à Théophile pour lui ordonner de revenir d'Égypte avec tous ses complices pour rendre compte de ce qu'il avait fait, en lui faisant observer qu'il ne suffisait pas, pour se défendre d'invoquer des décisions prises en notre absence et contrairement à tant de lois ecclésiastiques.

« Mais Théophile n'obéit pas aux ordres de l'empereur; il resta chez lui, sous prétexte que le peuple se soulèverait s'il voulait partir, et que ses amis l'entouraient d'une telle sollicitude que son départ était impossible. Cependant, peu de temps avant l'arrivée des lettres impériales, le peuple s'était montré si peu favorable qu'il l'avait accablé d'insultes. Mais, nous n'avons pas besoin de nous occuper de ces choses ; ce que nous en avons dit était nécessaire pour prouver qu'il persévérait dans ses mauvais sentiments.

« Pour nous, nous n'avons cessé de demander un jugement contradictoire, affirmant que nous étions innocent, et que nos ennemis avaient porté contre nous l'injustice jusqu'à ses extrêmes limites. Quelques syriens complices de Théophile étaient restés ici. Nous étions prêts à nous soumettre au jugement devant eux ; nous l'avons souvent sollicité, demandant, ou que l'on donnât acte de l'injustice commise contre nous ; ou que l'on procédât à un nouvel examen des accusateurs et des mémoires qu'ils avaient produits contre nous. Nous n'avons rien obtenu, et l'on nous a de nouveau chassé de notre Église.

« Comment pourrai-je raconter les scènes qui ont eu lieu alors et qui dépassent celles de la plus triste tragédie ? Quel récit pourrait les peindre ? Quelle oreille pourrait les entendre sans horreur ? Lorsque nous faisions les instances que nous avons exposées, tout à coup une multitude de soldats, le jour du Grand samedi, au déclin du jour, fit irruption dans les églises, en chassant avec violence le clergé qui nous était resté fidèle ; l'autel était cerné par les soldats ; les

femmes qui, dans les chambres sacrées, avaient quitté leurs vêtements pour recevoir le baptême, s'enfuyaient nues, affolées de frayeur devant cette cruelle irruption ; on ne leur permettait même pas de reprendre leurs vêtements ; un grand nombre d'entre elles furent blessées ; les piscines et les choses saintes étaient rougies de leur sang. Ce n'est pas tout. Les soldats envahirent les lieux où les choses consacrées étaient déposées ; comme nous l'avons appris depuis, plusieurs d'entre eux n'étaient même pas *initiés*, et cependant, ils virent les mystères, et le très-saint sang du Christ fut répandu sur leurs vêtements ; tout se passait comme si nous eussions été en captivité chez des barbares. Le peuple était chassé à l'aventure et fuyait en dehors de la ville ; dans une si grande fête, les églises furent désertes, et plus de quarante évêques qui communiquaient avec nous, étaient chassés, sans raison, avec le peuple. De toutes parts on n'entendait que des gémissements et des lamentations ; on ne voyait dans les places publiques, les maisons et les lieux déserts que des fontaines de larmes ; tous les quartiers de la ville participaient à cette désolation. La grandeur de l'iniquité commise contre nous, frappait non-seulement ceux qui en souffraient, mais ceux qui n'en souffraient pas ; nous n'avions pas seulement la compassion des catholiques, mais celle des hérétiques, des juifs et des payens ; tout était dans le trouble et la désolation comme si la ville avait été prise d'assaut. Tout cela avait lieu sans que le très-pieux prince l'eût ordonné, pendant la nuit, et sous la conduite d'évêques qui avaient pour diacres des officiers de l'armée. Dès que le jour parut, toute la ville émigra ; les brebis dispersées célébrèrent la fête sous les arbres et dans les bois.

« Il faut maintenant vous indiquer les conséquences de ces actes ; car, comme je l'ai dit, il serait impossible d'en raconter tous les détails. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des événements si lamentables ne sont pas finis, et que l'on ne peut même en espérer la

fin. Le mal s'accroît de jour en jour, et nous sommes devenus un objet de risée pour la plupart des gens ; cependant, personne ne rit, quelle que soit sa méchanceté ; au contraire, tous pleurent, comme je l'ai dit, en voyant l'excès du mal et l'iniquité exceptionnelle dont nous sommes victime. Le mal ne s'est pas arrêté ici ; il a envahi l'Orient. De même que d'une tête malade, les humeurs vicieuses se répandent dans tous les membres qu'elles corrompent, de même les maux qui ont eu lieu dans cette grande ville, se sont précipités comme d'une source et ont tout envahi ; partout, les clercs s'insurgent contre les évêques, les peuples eux-mêmes sont divisés en factions, et l'univers entier est dans l'attente de grands bouleversements.

« Donc, seigneurs très-vénérés et très-pieux [1], lorsque vous aurez appris toutes ces choses, montrez, je vous en prie, tout votre courage et votre zèle, afin qu'une si grande iniquité qui a envahi l'Eglise soit réprimée. Si la coutume s'établit d'envahir les provinces d'autrui, si cela devient permis, et si l'on peut, à de grandes distances, rejeter ceux que l'on voudra, en agissant sans règle et en vertu de sa propre autorité, vous savez que tout périra, qu'une guerre interminable envahira l'univers entier, que tous les évêques se chasseront mutuellement et à tour de rôle. Afin qu'un tel désordre n'envahisse pas l'univers entier, je vous prie de déclarer par lettres que tout ce qui a été fait par une des parties, en notre absence et sans que nous ayons décliné le jugement, n'a aucune valeur, comme cela n'en a pas réellement ; et que ceux qui se sont permis de telles choses sont soumis aux peines édictées par les lois ecclésiastiques.

[1] M. l'abbé Darras, qui n'a donné que deux extraits de la lettre de Chrysostôme, traduit ainsi ce passage : « A vous donc, Vénérable Père, de concert avec les évêques d'Occident, il appartient de déployer l'énergie et l'*autorité* nécessaires pour mettre un frein à l'iniquité triomphante. »

L'historien du papisme ne pouvait qu'être *faussaire*, dès qu'il voulait attribuer son système à Chrysostôme.

« Quant à nous qui n'avons pas été convaincu ; dont la culpabilité n'a pas été établie, accordez-nous de jouir de vos lettres, de votre charité, et de tous vos bons procédés comme auparavant [1]. Si ceux qui nous ont condamné veulent nous reprocher encore les crimes qui ont servi de base à leur sentence injuste, qu'on nous en donne acte, et lorsque nos accusateurs comparaîtront avec leurs mémoires, nous nous défendrons devant des juges non corrompus, et nous prouverons que nous sommes innocent de tous les crimes dont nous avons été accusé ; et nous le sommes en effet. Tout ce qui a été fait par eux a été contre l'ordre, contre toutes les lois et canons ecclésiastiques ; on n'a jamais agi ainsi dans les jugements des payens, ni dans aucun tribunal barbare ; ni les Scythes, ni les Sarmates n'ont jamais jugé ainsi, c'est-à-dire, après avoir entendu seulement une des parties, dans l'absence d'un accusé qui ne récusait pas le jugement, mais seulement l'hostilité ; qui demandait d'innombrables juges ; qui se disait tout à fait innocent ; qui affirmait qu'en présence de l'univers entier il prouverait qu'on ne pouvait lui reprocher aucun crime, et qu'il était absolument innocent de ce qu'on lui reprochait.

[1] Voici la *traduction* de ce passage donnée par M. l'abbé Darras : « Quant à moi, je n'ai été ni entendu, ni convaincu, et par conséquent je ne saurais en aucune façon admettre qu'une sentence de déposition ait pu être portée contre moi. Devant Dieu qui me jugera, *et devant vous, Très-saint et vénéré Père*, je déclare que ma conscience ne me reproche rien. » *Hist. gén. de l'Église*, t. XI, p. 570.

Saint Jean Chrysostôme s'adressait aux évêques du concile romain, comme on le voit dans la lettre, et non à Innocent seul.

Un écrivain qui a fait le catholique et le savant, quoiqu'il n'ait été ni l'un ni l'autre, M. Amédée Thierry a jugé à propos de traduire les mots : « accordez-nous de jouir, etc. » par ceux-ci : « Ordonnez que je sois rendu à mon Église afin d'y jouir encore de la charité et de la paix qui m'unissaient à mes frères. » (*S. Jean Chrysostôme et l'impératrice Eudoxie*, 2e édit., p. 282.

L'académicien a fait un contre-sens et l'historien papiste a tout inventé. L'un et l'autre ont travaillé dignement pour le papisme. Voici le texte grec : ἡμᾶς δὲ τοὺς οὐκ ἁλόντας οὐκ ἐληλεγμένους, οὐκ ἀποδειχθέντας ὑπευθύνους, τῶν γραμμάτων δότε ἀπολαύειν τῶν ὑμετέρων συνήθως, καὶ τῆς ἀγάπης, καὶ πάντων τῶν ἄλλων, ὥσπερ καὶ ἔμπροσθεν. Ap. Pallad., *Dial.*, c. 2.

« Quand vous aurez appris ces choses avec plus de détails par mes seigneurs très-pieux, les évêques mes frères, faites-en, je vous prie, l'objet de votre sollicitude. En agissant ainsi, non-seulement vous me rendrez service à moi, mais à toutes les Églises, et vous en serez récompensé par Dieu qui est rempli de sollicitude pour la paix des Eglises. Nous avons adressé cette même lettre à Venerius, évêque de Milan et à Chromatius, évêque d'Aquilée.

« Salut dans le Seigneur[1]. »

Les Eglises de Milan et d'Aquilée avaient en Occident une haute autorité, et étaient autonomes. C'est pourquoi Chrysostôme envoya sa lettre aux évêques de ces Eglises comme à celui de Rome, afin qu'ils en donnassent communication à tous les évêques qui reconnaissaient leur suprématie.

Le saint évêque de Constantinople n'en appelait point à l'évêque de Rome, comme s'il eut joui d'une autorité supérieure et universelle, mais à l'Eglise occidentale tout entière qui avait le droit d'examiner les choses qui intéressaient l'Eglise universelle, et d'en dire son avis.

Innocent envoya des lettres de communion aux deux partis[2], tout en improuvant le jugement de Théophile, et émit l'avis qu'il faudrait assembler un concile d'Orient et d'Occident, duquel seraient exclus amis et ennemis.

[1] M. l'abbé Darras a biffé ce qui se rapporte aux évêques de Milan et d'Aquilée et a remplacé les derniers mots de saint Jean Chrysostôme par ceux-ci : « Adieu, Seigneur révérendissime et très-saint Père, priez pour moi. » T. XI, p. 570-571.

L'historien du papisme certifie qu'il a tiré ce qu'il dit du *Dialogue de Palladius*, édition de Migne, dans sa *Patrologie*, t. XLVIII, et, il assure que la véracité de Palladius n'a jamais été contestée par personne, t. XI. p. 575. On n'en dira pas autant de lui. L'édition Migne que nous avons vérifiée est absolument conforme à celle des bénédictins, dirigée par Dom Montfaucon. Par conséquent, l'historien du papisme a sciemment falsifié la lettre de Chrysostôme, telle que l'a donnée Palladius dans son *Dialogue sur la vie de Jean Chrysostôme*, ch. 2, édit. Migne, col. 7, 8 et suiv.

[2] Pallad. *Dial.*, c. 3.

Quelques jours après [1], un prêtre de Théophile, nommé Pierre, arriva à Rome avec Martyrius, diacre de Constantinople. Ils remirent à Innocent des lettres de Théophile et quelques notes sur le conciliabule du Chêne, d'après lesquelles Chrysostôme aurait été condamné par trente-six évêques. Le fait était vrai, mais ce qui ne l'était pas moins, c'est que sur ces trente-six, il y avait vingt-neuf égyptiens qui suivaient aveuglément les inspirations de Théophile et qui ne connaissaient même pas Chrysostôme de vue. Après avoir lu ces actes, Innocent comprit qu'aucune charge grave ne s'élevait contre l'évêque de Constantinople ; qu'il avait été condamné sans avoir été entendu, que Théophile avait voulu satisfaire sa haine en rendant avec tant de précipitation une sentence contre un absent. Il renvoya les délégués de Théophile avec la lettre suivante :

« Frère Théophile, nous restons en communion avec toi et avec le frère Jean, comme nous l'avons déjà déclaré dans nos lettres antérieures ; nous restons dans les mêmes dispositions ; nous t'écrivons dans le même sens, et nous te répondrons de la même manière chaque fois que tu enverras vers nous. Tant qu'un jugement convenable n'interviendra pas au sujet d'accusations qui n'ont été traitées que d'une manière dérisoire, ***nous ne pouvons nous séparer de la communion de Jean*** [2]. Si donc, tu as confiance dans le jugement que tu as rendu, rends-toi au concile qui est convoqué selon le Christ, et là, en exposant tes accusations selon les canons du concile de Nicée,

[1] Pallad. *Dial.*, c. 3.

[2] ἀμήχανον ἐστιν ἀλόγως ἡμᾶς ἀποστῆναι τῆς Ἰωάννου κοινωνίας.

D'après Innocent, il ne s'agissait que de décider s'il devait se séparer de la communion de Jean, ou de celle de Théophile. Quant à *un appel* à son autorité suprême, Innocent n'en parle pas plus que Jean Chrysostôme ou Théophile. Ce prétendu *appel* dont les papistes font tant de bruit et ont tiré de si vastes conséquences, n'a jamais existé. Ceux qui l'ont inventé et qui le soutiennent, prouvent qu'ils n'ont pas la notion la plus élémentaire de la constitution de l'Église au commencement du cinquième siècle.

(car l'Eglise romaine n'en reconnaît pas d'autres), tu jouiras d'une sécurité complète. »

Théophile avait expliqué sa fuite de Constantinople en disant qu'il n'y était pas en sûreté. Innocent, qui connaissait certainement l'histoire des fameux canons ariens, faite tout exprès pour persécuter Athanase et que Théophile voulait appliquer à Chrysostôme, prévient l'évêque d'Alexandrie que dans le futur concile, on ne suivra que les canons du concile œcuménique de Nicée. Quelque temps après arriva à Rome un prêtre de Constantinople nommé Theoctène, qui apportait une lettre du concile de Chrysostôme composé de vingt-cinq évêques au moins [1]. Ils annonçaient que Chrysostôme, après avoir été chassé de la ville, avait été conduit par des soldats jusqu'à Cucuse et que son église avait été brûlée. Innocent lui remit des lettres de communion pour Chrysostôme et pour les évêques qui lui étaient restés fidèles, les exhortant avec larmes à supporter patiemment leur maux auxquels des personnes puissantes pour le mal empêchaient d'apporter remède.

Innocent faisait allusion à l'opposition que son projet de concile rencontrait à la cour de Constantinople. Les ennemis de Chrysostôme savaient trop bien qu'ils avaient commis une injustice pour ne pas entraver la convocation d'un concile indépendant. Ils aimaient mieux calomnier. Sachant que l'évêque de Rome était plutôt favorable qu'hostile à Chrysostôme, ils cherchèrent à l'impressionner d'une manière favorable à leur cause, en lui envoyant une lettre dans laquelle ils osaient attaquer Chrysostôme d'avoir mis le feu à son église avant de la quitter.

Cet incendie, diversement interprété par les partis hostiles, avait occasionné une persécution aussi sauvage qu'injuste contre les amis de Chrysostôme.

Le message diffamatoire de ses ennemis était signé de Acacius, Paulus, Antiochus, Cyrinus, Severianus et quel-

[1] Pallad., *loc. cit.*

ques autres. Le délégué était digne de la lettre dont il était porteur ; c'était une espèce de singe, nommé Paternus, et qui se disait prêtre de Constantinople. Il joignit ses accusations à celle de ses patrons ; mais Innocent en conçut un tel dégoût qu'il ne daigna pas lui répondre.

Innocent connaissait Chrysostôme et ce n'était pas la première fois qu'ils avaient eu ensemble des relations. Ils s'étaient certainement envoyé réciproquement leurs lettres de communion lorsque Innocent avait été élevé sur le siége de Rome, et Chrysostôme avait même eu des relations avec Rome, lorsque Siricius en était encore évêque. Il est remarquable que, la première fois que l'évêque de Constantinople s'était adressé à Rome, il l'avait fait de concert avec Théophile qui dissimulait alors ses mauvais sentiments. C'était à propos du schisme d'Antioche qui troublait cette Eglise depuis si longtemps. Paulinus que l'Occident et l'Egypte soutenaient contre Flavianus, était mort ; Evagrius, son successeur, était très-vieux, et les Eusthatiens n'avaient plus d'évêque. Les circonstances étaient favorables pour en finir avec ce schisme, d'autant plus que Flavianus, consacré au deuxième concile œcuménique, jouissait de l'estime de tous, même de ses adversaires. Chrysostôme le regardait à juste titre comme son père et son ami.

Aussitôt qu'il eût reçu la consécration des mains de Théophile, Chrysostôme « pria Théophile, dit Sozome[1],

[1] Sozom., *Hist. eccles.*, lib. VIII. 3. Nous avons traduit mot pour mot le récit de Sozomène. M. l'abbé Darras, qui prétend aussi le citer *textuellement* et l'a mis entre guillemets, l'a rendu ainsi (t. XI, pp. 103, 104) :

« Au début de son épiscopat il (Jean) se concerta avec le patriarche Théophile pour mettre un terme aux difficultés que soulevaient toujours à Antioche les restes de la faction paulinienne. Ensemble, ils résolurent d'envoyer une députation à l'évêque de Rome, Siricius, *afin qu'il tranchât la question par son autorité apostolique et réconciliât définitivement Flavien*, soit avec les rebelles d'Antioche, soit avec ceux des prélats d'Occident qui conservaient encore leurs anciennes défiances... Le pontife romain les accueillit (les délégués) favorablement, leur remit *des lettres apostoliques, enjoignant à tous les évêques en général, et aux fidèles d'Antioche en par-*

de s'entendre avec lui pour réconcilier l'évêque de Rome avec Flavianus. Ce projet plut à Théophile, et ils choisirent pour cette mission Acacius, évêque de Bérée et cet Isidor en faveur duquel Théophile s'était d'abord opposé à la consécration de Jean Chrysostôme. Ceux-ci étant allés à Rome et ayant réussi selon leurs désirs dans leur mission s'embarquèrent pour l'Egypte. De là, Acacius retourna en Syrie, apportant à Flavianus des lettres de paix des évêques égyptiens et occidentaux. Les Eglises, ainsi délivrées d'un ferment de discorde, revinrent à leur ancien accord. A Antioche, ceux qu'on appelait eusthatiens eurent encore quelque temps leurs réunions particulières, même sans évêque. Evagrius qui avait succédé à Paulinus ne survécut que très-peu de temps à la conciliation, et ainsi, comme je le pense, la réconciliation des évêques devint facile dès qu'il n'y eut plus d'adversaire. Le peuple, comme il arrive d'ordinaire, s'unit peu à peu à ceux qui présidaient, sous l'autorité de Flavianus, les réunions ecclésiastiques, et, avec le temps, il y eut union à peu près complète. »

Lors des dernières relations de Chrysostôme avec Rome, il s'y trouva encore avec Théophile, mais non dans les mêmes conditions.

Lorsqu'il eût été relégué à Cucuse[1], plusieurs de ses amis quittèrent Constantinople; quelques-uns se rendirent à Rome où l'on parlait beaucoup du Concile universel dont Innocent poursuivait la convocation. On vit d'abord arriver Cyriacus, évêque de Synnade; il était porteur de plusieurs lettres, et, de lui-même, il pouvait

ticulier d'avoir à communiquer avec Flavien. Cette décision mit fin au schisme si opiniâtrément prolongé d'Antioche. »

L'historien papiste a découvert dans le récit de Sozomène 1° un appel à l'autorité apostolique de l'évêque de Rome; 2° des Lettres apostoliques enjoignant, etc.; 3° un prétendu résultat de ces lettres. Sozomène ne dit pas un mot de tout cela et dit tout le contraire comme on le voit dans le texte que nous avons traduit et que chacun peut vérifier très-facilement.

[1] Pallad., *Dial.*, c. 3.

plaider la cause de Chrysostôme avec autant d'habileté que d'élégance. Il disait avoir été obligé de quitter l'Orient à cause d'un édit d'Arcadius qui condamnait à la déposition et à la confiscation de ses biens tout évêque qui refuserait de communiquer avec les évêques ennemis de Chrysostôme. Après Cyriacus, arriva à Rome Eulysius, évêque d'Apamée en Bithynie, porteur des lettres de quinze évêques du concile de Chrysostôme, et de l'excellent vieillard Anysius, évêque de Thessalonique. Dans les premières, on faisait le tableau des malheurs dont la ville de Constantinople était frappée; Anysius déclarait qu'il s'en rapporterait au jugement de l'Eglise romaine; les récits d'Eulysius s'accordaient parfaitement avec ceux de Cyriacus. Un mois après ces deux évêques, Palladius, évêque d'Hélénopolis se rendit à Rome [1]. Il n'était porteur d'aucune lettre; mais il raconta les persécutions dont les amis de l'évêque de Constantinople étaient victimes, et montra un exemplaire d'un édit d'après lequel on devait mettre aux enchères publiques toute maison dans laquelle on aurait trouvé un partisan de Chrysostôme, évêque, diacre ou simple fidèle. Après Palladius, arrivèrent le prêtre Germanus et le diacre Cassianus.

Nous retrouverons Cassianus dans la Gaule méridionale dont il fut une des gloires pendant le cinquième siècle.

Germanus et Cassianus étaient porteurs d'une lettre du clergé fidèle de Constantinople. On y racontait les persécutions et l'exil du grand évêque. Les délégués du clergé déposèrent comme pièce devant servir au jugement du futur concile, le procès-verbal de l'enlèvement des vases sacrés opéré par des officiers de la cour au profit du trésor public. Ils déposèrent cette pièce afin que Chrysostôme ne fut pas plus tard accusé de cette spoliation. Arriva ensuite Demetrius, évêque de Pisinunte,

[1] C'est l'auteur de l'intéressant et très-véridique *Dialogue sur la vie de Jean* (Chrysostôme) que nous suivons dans nos récits.

qui avait parcouru l'Orient en annonçant partout que les Romains étaient en communion avec Chrysostôme, et montrant à l'appui les lettres du pape Innocent ; il apportait des lettres des évêques de Carie qui se déclaraient unis de communion avec le saint évêque persécuté ; et des lettres des prêtres d'Antioche qui se déclaraient contre Porphyre qui leur avait été imposé pour évêque par la faction de Théophile, et se déclaraient disposés à marcher d'accord avec les Romains.

On voit que plusieurs des évêques orientaux chargés de la première mission à Rome, avaient quitté cette ville, où ils étaient revenus après avoir visité l'Orient pour en rapporter des éléments pour le grand procès qui devait avoir lieu.

De nombreuses victimes de la persécution se réfugiaient à Rome, et parmi elles des vierges et des diaconesses qui montraient les cicatrices des coups qu'elles avaient reçus. L'économe de l'Eglise de Constantinople, Domitianus en avait amené plusieurs ; on vit même arriver un prêtre de Mésopotamie, Vallagas de Nisibe qui racontait que les monastères de ce pays étaient dévastés ; que l'on traînait devant le préfet Optatus des femmes de haute noblesse et des vierges que l'on forçait à communiquer avec Arsacius, l'intrus de Constantinople, ou à verser deux cents livres d'or.

Tous ces récits jetaient dans une profonde affliction le pape Innocent qui en écrivit à l'empereur d'Occident, Honorius. Cet empereur fut ému au récit de ce qui s'était passé à Constantinople, et il ordonna aux évêques occidentaux de se réunir en concile, et de lui envoyer la décision qu'ils auraient prise en commun. Les évêques d'Italie s'étant assemblés, prièrent Honorius de s'entendre avec son frère Arcadius pour réunir à Thessalonique un concile pour lequel il ne serait pas nécessaire de rassembler un trop grand nombre d'évêques, mais qui rendrait avec maturité un jugement contre lequel on ne pourrait élever aucune réclamation.

Ces détails, empruntés textuellement à Palladius détruisent absolument l'hypothèse d'un appel à l'autorité suprême de l'évêque de Rome. Innocent s'adresse même à Honorius pour convoquer le concile occidental, et ce concile invoque l'initiative des deux empereurs pour assembler le concile qui rendra une sentence définitive. Honorius écrivit à l'évêque de l'Eglise romaine pour lui dire de lui envoyer cinq évêques, deux prêtres de l'Eglise romaine et un diacre, pour porter à son frère la lettre qu'il voulait lui écrire. Cette lettre contenait ce qui suit[1].

« C'est pour la troisième fois que j'écris à Ta Mansuétude, pour t'engager à corriger ce qui a été fait contre l'évêque Jean. Dans ma sollicitude pour la paix de l'Eglise qui contribue si puissamment à la paix de notre empire, je t'envoie des évêques et des prêtres pour te remettre une nouvelle lettre, et te prier de convoquer à Thessalonique les évêques d'Orient. Ce sont les évêques de notre Occident qui, ayant choisi parmi eux des hommes ennemis du mal et du mensonge, nous ont adressé ces cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre de la grande Eglise romaine[2]. Je désire que tu les reçoives en tout honneur; de sorte que, s'ils acquièrent la conviction que Jean a été justement chassé, ils m'apprennent que je dois me séparer de sa communion ; mais que s'ils sont convaincus que les évêques d'Orient ont agi méchamment, ils te détournent de leur communion. Pour te faire connaître quelle est l'opinion de l'Occident sur Jean, je choisis, parmi les nombreuses lettres que j'ai reçues, celles de l'évêque de Rome et de l'évêque d'Aquilée. Je prie Ta Clémence, d'obliger à comparaître Théophile, évêque d'Alexandrie, même lorsqu'il s'y refuserait ; car on dit qu'il est le principal auteur de tous ces maux ; de cette manière le concile des évêques qui seront appelés, pourra sans obstacle

[1] Pallad. *Loc. cit.*

[2] Ainsi, Innocent n'avait même pas choisi les délégués qu'Honorius demandait. Tout alors se faisait en concile.

procurer une paix dont nous avons si grand besoin. »

Parmi les cinq évêques délégués, il y avait Æmilius, évêque de Bénévent et Gaudentius. Ce dernier était évêque de Bresse, et un des plus savants et des plus saints d'Occident Les deux prêtres de Rome étaient Valentinianus et Bonifacius. Ils portèrent, non-seulement la lettre de l'empereur, mais celle d'Innocent et des évêques Italiens, celle de Chromatius, évêque d'Aquilée; celle de Venerius, évêque de Milan auxquels Chrysostôme s'était adressé aussi bien qu'à l'évêque de Rome; enfin un avis de tout le concile occidental. Cette expression de Palladius, donne à penser que les évêques des provinces de Milan et d'Aquilée s'etaient réunis en concile avec ceux de la province de Rome.

Quatre évêques orientaux, Cyriacus, Demetrius, Palladius et Eulysius se joignirent aux délégués d'Occident. L'avis du concile portait en substance : que Jean ne devait être mis en jugement que lorsqu'il aurait été réintégré sur son siége et rétabli en communion comme il était auparavant; de manière que, n'ayant aucune raison de décliner le jugement, il s'y présentât spontanément.

Arcadius en recevant avis de l'ambassade qui lui était adressée, donna des ordres pour l'empêcher. Sur toute la route, les ambassadeurs rencontrèrent des difficultés. A Athènes on leur enleva le vaisseau impérial sur lequel ils naviguaient et on les jeta dans deux barques, sans nourriture. Pendant trois jours ils souffrirent les horreurs de la faim. Au faubourg Victor, à Constantinople, on les empêcha de débarquer. On sépara les Orientaux des Occidentaux et l'on chercha à corrompre ces derniers. Comme on ne réussissait pas, on voulut leur enlever de force les papiers dont ils étaient porteurs, et un tribun, Valerianus, cassa le pouce de l'évêque Marianus en les lui arrachant des mains.

On mit ensuite les délégués occidentaux sur un mauvais navire qui devait nécessairement faire naufrage en route. On aborda cependant à Lampsaque où l'on trouva

un vaisseau plus solide avec lequel on aborda au midi de l'Italie. Le voyage avait duré quatre mois.

Tout ce que purent apprendre les ambassadeurs, c'est que l'intrus Arsacius était mort et avait été remplacé par un certain Atticus, avec lequel on les avait prié de communiquer, en leur offrant pour cela trois mille pièces d'or. Les ambassadeurs avaient rejeté ces offres avec mépris.

Il n'y avait donc plus à espérer que justice serait rendue en Orient, à l'illustre évêque de Constantinople. Arcadius était irrité par les mauvais conseils du parti hostile, qui lui présentait l'ambassade de son frère comme une insulte et une atteinte à ses droits ; il laissa donc exercer toutes les violences, donna contre les partisans de Jean tous les décrets que l'on sollicita.

Mais bientôt il fut lui-même atteint par la vengeance divine. Eudoxie accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même ; les barbares se jetèrent sur l'empire de plusieurs côtés à la fois. Toutes les plaies dont un peuple peut souffrir, tombèrent à la fois sur le malheureux empire d'Orient.

Arcadius se crut sous le coup de la colère divine et s'adressa, pour l'apaiser, à un pieux solitaire dont la réputation de sainteté s'était répandue dans tout l'Orient. Il s'appelait Nilus [1]; après avoir rempli les plus hautes fonctions à Constantinople, il s'était retiré au mont Sinaï avec son fils Théodulus; il était consulté comme un oracle par les plus grands personnages de l'Église et de l'État, et il ne cachait la vérité à personne. Il avait connu Chrysostôme, et on lui donne avec raison le titre de disciple du grand évêque.

Arcadius lui ayant écrit à propos des maux qui accablaient la ville de Constantinople, il lui répondit [2] : « Comment désires-tu voir la ville de Constantinople

[1] *V. S. Nili, Op.* Édit. Migne; *Græc. Patrol.*, t. 79.
[2] Nil., *Epist.* 265, lib. II.

délivrée des tremblements de terre et des atteintes du feu du ciel, lorsqu'on y commet des crimes presque innombrables, lorsqu'on y a pris l'iniquité comme règle et qu'elle y jouit d'une complète impunité; lorsqu'on a jeté à terre la colonne de l'Église, le très-saint évêque Jean, lumière de la vérité et trompette du Christ? Comment peux-tu me demander d'écarter par mes prières, les maux qui accablent Byzance, lorsque cette cité attire sur elle tous les jours la colère divine et que je suis épouvanté des crimes qu'elle commet? »

Dans une autre de ses lettres [1], le pieux solitaire écrivait à Arcadius : « Tu as privé Byzance de la plus grande lumière de l'univers, sans aucune raison, pour obéir trop légèrement aux mauvais sentiments de quelques évêques. Tu as privé ainsi l'Église catholique de la doctrine saine et irrépréhensible. Repens-toi du moins de ce que tu as fait. »

Les conseils du saint ne furent point écoutés, et Chrysostôme fut persécuté, même dans son exil [2].

Après avoir été chassé de Constantinople, le saint évêque avait été conduit à Nicée où il se remit un peu de ses fatigues. Les soldats qu'on lui avait donnés, comme escorte, n'avaient pu résister à l'influence de sa vertu, et plusieurs d'entre eux prenaient de lui plus de soin que s'ils eussent été ses serviteurs. Mais Nicée n'était pas l'exil qu'Eudoxie lui avait préparé; cette femme, qui mourut de ses accès de haine avec l'enfant qu'elle portait, avait désigné Cucuse, le plus triste village de la petite Arménie, sur les confins de la Cilicie. Chrysostôme avait prié ses amis qui avaient encore quelque influenee à la cour, de lui obtenir un exil moins pénible; ce fut en vain qu'ils firent des démarches en ce sens. Il fallut donc quitter Nicée et traverser d'abord la Gallicie. L'évêque

[1] Nil., *Epist.* 279, lib. III.
[2] Pallad., *Dial.*; Chrysost., *Epist. Pass.*; Théodoret, *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 34.

d'Ancyre, Léontius, était un des plus cruels ennemis du saint, qui put à peine échapper à la mort en traversant ce pays. Il entra ensuite à Cappadoce. Pharétre était l'indigne successeur de Basile ; il était en relations secrètes avec les ennemis de Chrysostôme, mais il n'avait pas assisté au conciliabule du Chêne et il s'était réservé pour agir ensuite selon les circonstances. Apprenant que l'évêque de Constantinople entrait en sa province, il lui envoya une députation pour le féliciter; il ne pouvait faire autrement en voyant les fidèles et surtout les moines et les religieuses partir pour recevoir, comme en triomphe le vénérable exilé. A son arrivée à Césarée, Chrysostôme fut entouré des soins les plus pieux; la ville entière voulait le voir et le soulager. Seul, l'évêque ne parut pas. Il avait peur de se compromettre vis-à-vis de la cour. Impatienté de ce que Chrysostôme restait si longtemps à Césarée et jaloux des témoignages respectueux qu'il y recevait, il ameuta hypocritement une troupe de mauvais moines qui obligèrent le saint évêque à partir.

Il partit, ayant moins à craindre des Isaures qui avaient envahi le pays, que d'un confrère hypocrite et des fanatiques qu'il dirigeait. Pour mettre le comble à son hypocrisie, Pharétre fit dire à Chrysostôme qu'il était bien fâché de ce qui lui était arrivé.

Mieux vaut un ennemi déclaré qu'un traître de cette espèce. Chrysostôme feignit de croire aux excuses de l'indigne évêque, et ne voulut pas contrister les bons prêtres de Césarée qui l'avaient entouré de soins et lui avaient déclaré que, malgré les intrigues de ses ennemis, ils restaient dans sa communion.

De Césarée à Cucuse, les fidèles accouraient au devant de lui et pleuraient en voyant le triste état où ses ennemis l'avaient réduit. Tous lui prodiguaient les témoignages du plus tendre respect et les secours qui étaient en leur pouvoir.

Après soixante-dix jours de marche, il arriva enfin à Cucuse, vers la fin du mois d'août (405).

Pendant ce long et pénible voyage, malgré les fatigues et la maladie, il écrivit de nombreuses lettres à ses amis de Constantinople et de tous les lieux qu'il traversait. Il écrivait surtout à Olympias, cette vénérable diaconesse qui avait été la coopératrice de toutes ses bonnes œuvres. Dans toutes ses lettres, il se montre affectueux, reconnaissant, préoccupé surtout des malheurs de l'Église et des persécutions dont ses amis étaient victimes.

Parmi ses lettres, on en trouve une à Théodore de Mopsueste [1], qui s'était déclaré en sa faveur. On doit tenir compte de cette conduite à un évêque dont le nom fit tant de bruit depuis, mais qui, pendant sa vie, se montra savant et vertueux. Il ne trahit pas l'amitié qui l'avait uni à Chrysostôme lorsqu'ils étaient ensemble à Antioche.

L'Église d'Antioche n'oublia point dans ses persécutions celui qu'elle avait tant admiré et qui lui avait donné de si éloquentes instructions. Porphyre, imposé à cette grande Église par la faction de Théophile, était trop méprisé par son Église pour essayer d'arrêter les temoignages d'attachement et de respect que les prêtres et les fidèles donnaient à l'illustre exilé. On lui envoyait d'Antioche et de Constantinople, non-seulement des lettres, mais de grandes sommes d'argent. Il n'en avait pas besoin pour lui, mais il y avait beaucoup de pauvres à Cucuse et dans les environs ; des malheureux en grand nombre étaient réduits en esclavage par les Isaures qui avaient envahi l'Arménie. Chrysostôme rachetait les esclaves et secourait toutes les infortunes.

Ne pouvant plus s'occuper du gouvernement de l'Église de Constantinople, il se préoccupait des Eglises des Goths, de Phénicie et de Perse ; il leur envoyait des secours et des apôtres. Cucuse était devenue comme le rendez-vous de tout ce que l'Orient possédait de plus

[1] S. Chrysost., *Epist.* 112.

illustre et de plus chrétien ; le pauvre village était devenu comme un lieu de pèlerinage.

Ce fut là, sans doute, qu'il reçut les lettres que les évêques Innocent, de Rome ; Chromatius d'Aquilée, et Venerius de Milan lui avaient écrites. Il leur répondit pour les remercier de leur sympathie, ainsi qu'à Anysius de Thessalonique, à Gaudentius de Bresse, à plusieurs autres évêques occidentaux et au clergé de Rome.

Dans sa lettre à Innocent [1], il le remercie des efforts qu'il a faits en faveur de sa cause, et lui dit que, si les circonstances ne deviennent pas meilleures, et s'il ne réussit pas, il n'en aura pas moins de mérite auprès de Dieu. Il déplore que les difficultés de la correspondance et l'éloignement, l'empêchent de lui écrire plus souvent.

Il est probable que le pape Innocent n'écrivit au clergé de Constantinople qu'après avoir reçu cette lettre de Chrysostôme [2]. Il nous paraît certain du moins, que sa lettre est postérieure à l'ambassade envoyée par Honorius ; car il s'y prononce d'une manière formelle en faveur de l'évêque de Constantinople, ce qu'il n'eût pas fait avant d'avoir obtenu la certitude que le concile projeté pour examiner la cause ne pourrait pas avoir lieu, et que l'injustice ne serait pas réparée.

Parmi les lettres de Chrysostôme aux évêques occidentaux, nous en trouvons une adressée au pape Aurelius évêque de Carthage [3].

« Un esprit généreux, lui dit-il, est une grande chose, riche en fruits de charité et de piété. Quoiqu'éloigné de tous par un si vaste espace, tu t'es attaché à nous comme si nous demeurions ensemble. L'ardeur de ta charité et la suave odeur que répand ta parole libre et pieuse, ont pénétré jusqu'à nous qui avons été placé au bout du monde. Nous te remercions et te proclamons bienheu-

[1] Ap. Sozom., *Hist. Eccl.*, lib. VIII, 26.
[2] Ibid.
[3] S. Chrysost., *Epist.*, 149.

reux pour la peine que tu prends de toutes les Eglises, et tu as amassé ainsi des couronnes que Dieu t'accordera dans sa bonté. Nous t'exhortons à persévérer dans ce glorieux combat, car tu n'ignores pas quels en sont les excellents resultats. Si celui qui a été victime de l'injustice obtient de Dieu récompense, quelle récompense obtiendra celui qui apporte tous ses soins à secourir les Eglises si troublées, et à les délivrer des maux qui les agitent. »

Cette lettre prouve que l'Eglise africaine, comme les autres Eglises d'Occident, savait que Chrysostôme avait été injustement condamné. Cependant, à l'exemple des Eglises de Rome, de Milan et d'Aquilée, elle resta en relations de communion avec les deux partis jusqu'à la décision ultérieure d'un concile canoniquement assemblé et libre de toute influence. Elle prit cette détermination dans un concile qui se tint à Carthage (407) et dans lequel on décida que l'on prierait Innocent, évêque de Rome, d'entretenir de meilleures relations avec l'Eglise d'Alexandrie [1].

On peut croire, d'après cette décision, que Théophile avait été froissé dans son orgueil par la lettre d'Innocent et par son projet de reviser le jugement injuste du conciliabule du Chêne. Les relations étaient donc fort tendues lentre Rome et Alexandrie.

Chrysostôme consacrait les loisirs forcés de son exil à ses amis. Il leur écrivait souvent et, sous forme de lettres, leur adressait de véritables ouvrages, comme ceux qu'il envoya à Olympiade sur les persécutions de l'Église. Il avait été obligé de se réfugier quelque temps dans le fort d'Arabissus, à cause des incursions des Isaures ; puis, il était retourné à Cucuse, où il jouissait d'une grande tranquillité. Sa santé même s'améliorait. Ses ennemis, jaloux de cette tranquillité et des nombreuses visites qu'il recevait de toutes les Églises d'Orient, obtinrent qu'il serait

[1] Ap. Labbe, *Collect. Concil.*, Conc. Carthag., ann. 407.

transféré à Arabissus. On lui fit subir en chemin les plus indignes traitements. On espérait qu'il en mourrait; mais le saint arriva à son nouvel exil. Ses ennemis obtinrent qu'il serait transféré à Pityonte, la dernière ville de l'empire sur la côte orientale du Pont-Euxin. On promit de l'avancement à deux officiers chargés de le conduire, s'il mourait en route. Il arriva jusqu'à la ville de Comane dans le Pont. A peine l'avait-il quittée, qu'il fallut l'y ramener à cause d'une violente douleur de tête causée par les ardeurs du soleil. Il avait été averti d'une manière surnaturelle qu'il était arrivé au terme de sa carrière terrestre. Il quitta ses vêtements pour se revêtir d'habits blancs. Comme il était encore à jeûn, il participa aux saints Mystères; puis il fit la dernière prière qu'il finit par ces paroles qui lui étaient habituelles : « Gloire à Dieu pour toutes choses. » En prononçant le dernier *Amen* « il étendit, selon Palladius [1], ses pieds apostoliques qui avaient tant couru pour le salut de ceux qui voulaient faire pénitence, et pour la correction de ceux qui commettaient tant de péchés. C'est ainsi qu'il quitta la poussière de ce monde et s'en alla au Christ. »

Une foule de vierges et de moines accoururent de Syrie, de Cilicie, du Pont et de l'Arménie, comme si on leur eut fait signe [2]; on lui fit une sépulture solennelle, comme à un combattant victorieux; et il fut placé dans le même tombeau que le bienheureux Basilisque, ancien évêque de Comane, martyrisé autrefois pour le Christ.

Nous devons jeter maintenant un coup d'œil sur les ouvrages de ce grand et saint évêque. Ils se composent de traités ascétiques et de discours.

Dans les premiers, il trace particulièrement les règles de vie que doivent suivre les moines et les membres du clergé. Sa morale est austère. Il se montre ami enthousiaste des moines qui comprennent tout ce que leur im-

[1] Pallad., *Dial.*, c. XI.
[2] Ibid.

pose *la haute philosophie chrétienne* dont ils faisaient profession. Le moine, selon Chrysostôme, est dans le christianisme ce que l'adepte de la philosophie était dans le paganisme ; mais il devait être aussi élevé au dessus du philosophe payen, que le christianisme était élevé au dessus du paganisme.

Quant au clergé, Chrysostôme veut que ses membres soient humbles, charitables, désintéressés ; que leurs mœurs soient pures ; qu'ils n'aient rien de commun avec ce que l'Évangile appelle *le monde*.

Le saint évêque, ayant cette haute idée des moines et des ecclésiastiques, il n'est pas étonnant qu'il s'élève avec une si vigoureuse énergie contre les mauvais moines et les mauvais ecclésiastiques qui n'avaient que l'apparence des vertus qu'ils devaient pratiquer. Le prêtre ambitieux, hypocrite, avare, ami de la domination, était, aux yeux du grand évêque, un être exécrable qu'il fallait chasser du sanctuaire. Autant il était sévère pour les mauvais prêtres et les mauvais moines, autant il exaltait les bons.

L'histoire doit particulièrement signaler son livre *Contre les ecclésiastiques qui vivaient avec des femmes*, prétendant qu'elles n'étaient que leurs sœurs. Nous avons vu, par les ouvrages de saint Jérôme que ce vice existait surtout à Rome, où un grand nombre de prêtres et de diacres exaltaient un célibat qu'ils n'observaient pas. Cette hypocrisie existait aussi en Orient, mais moins qu'à Rome ; car on y rencontrait beaucoup moins de prêtres prétendus célibataires. L'Église orientale se déclara toujours contre le faux célibat ; elle ne choisissait ordinairement ses prêtres que parmi les hommes mariés, comme elle le fait encore aujourd'hui ; tandis qu'en Occident, et surtout à Rome, on donnait la préférence aux célibataires, ce qui a toujours été une source d'abus et d'immoralités dans les Eglises occidentales.

S. Chrysostôme était partisan de la virginité, comme on le voit dans la plupart de ses traités ascétiques, et surtout dans le livre spécial qu'il a fait sur ce sujet ; mais il voulait qu'elle fut vraie.

Parmi ses traités ascétiques, le plus célèbre est celui qui est intitulé *Du Sacerdoce* et qui est divisé en six livres. C'est un des plus beaux ouvrages qui aient été composés sur ce sujet. En le lisant, on ne peut que déplorer qu'il ait été si peu mis en pratique ; le clergé eut été plus vertueux, plus instruit, plus chrétien, et l'Eglise eut exercé plus d'influence dans le monde.

Quand on considère l'état de la société depuis la prédication évangélique, on est obligé de convenir que le christianisme n'y a pas exercé l'influence bienfaisante à laquelle on avait droit de s'attendre ; que les vices du paganisme, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social, ont résisté aux vérités chrétiennes ; que le christianisme a été plus apparent que réel dans les diverses nations qui se disaient chrétiennes.

A quoi tient principalement ce fait si regrettable? Au clergé qui, dans sa généralité, n'a pas assez compris et assez pratiqué les devoirs du sacerdoce. Peu de prêtres ont mis en pratique les devoirs si bien exposés par Chrysostôme ; c'est pourquoi l'Évangile a si peu pénétré les peuples de ses doctrines bienfaisantes.

Les discours de saint Jean Chrysostôme peuvent être classés en : dogmatiques, moraux, historiques et exégétiques.

A la première catégorie se rapportent ceux où l'orateur traite de la *Nature de Dieu*, de la *Divinité de Jésus-Christ ;* ses *Catéchèses,* adressées à ceux qui devaient recevoir le baptême ; ses trois homélies sur la faiblesse de Satan ; ses discours sur les fêtes de Notre Seigneur Jésus-Christ et des saints.

A la seconde catégorie appartiennent les vingt-et-une homélies adressées au peuple d'Antioche à l'occasion des statues ; ses neuf homélies sur la pénitence ; ses vingt-cinq homélies sur divers textes du Nouveau Testament.

A la troisième catégorie appartiennent les discours de circonstance, comme ses homélies sur Eutrope, et les discours qui se rapportaient aux événements qui le con-

cernaient, et auxquels il avait pris part. Les Bénédictins ont groupé ces opuscules, au nombre de quinze, dans leur édition.

Les discours exégétiques sont : des homélies et discours sur la Génèse ; des discours sur certains personnages de l'Ancien Testament ; l'explication des psaumes ; des homélies sur divers chapitres des prophètes ; quatre-vingt-dix homélies sur saint Mathieu ; quatre-vingt-huit sur saint Jean ; cinquante-cinq sur les Actes des apôtres ; trente-deux sur l'Epître aux Romains, quarante-quatre sur la première aux Corinthiens et trente sur la seconde aux Corinthiens ; l'explication de l'Epître aux Galates ; vingt-quatre homélies sur l'Epitre aux Éphésiens ; quinze sur l'Epître aux Philippiens ; douze sur l'Epître aux Colossiens ; onze sur la première et cinq sur la seconde aux Thessaloniciens ; dix-huit sur la première Epître à Thimothée et dix sur la seconde Epître au même ; six sur l'Epître à Tite ; trois sur l'Epître à Philémon ; trente-quatre sur l'Epître aux Hébreux.

Parmi les œuvres de saint Jean Chrysostôme, nous devons indiquer ses lettres qui contiennent d'excellents conseils et des renseignements sur sa vie et sur ses amis.

Nous avons parlé ailleurs de la Liturgie qui lui est attribuée et qui est suivie dans toute l'Église catholique orthodoxe d'Orient.

Saint Jean Chrysostôme n'a pas fait de polémique proprement dite dans ses ouvrages. On le voit surtout appliqué à instruire son peuple, et il s'occupe beaucoup plus de former son cœur par l'exposition exacte des principes évangéliques, que d'exciter son esprit par des discussions subtiles sur les dogmes ou sur les doctrines controversées.

L'histoire a donc fort peu à récolter dans les immenses commentaires qu'il a faits de la Sainte Écriture.

Cependant, comme les partisans de la papauté ont prétendu appuyer leurs systèmes sur son autorité, nous

devons examiner ce qu'il a enseigné sur ce point qui tient une si large place dans l'histoire des controverses théologiques, et du christianisme lui-même.

Pour faire de saint Jean Chrysostôme un partisan de la papauté, les défenseurs de ce système ont accumulé les éloges que le grand orateur a adressés à saint Pierre. Ils n'ont pu trouver un seul texte qui les autorise à transporter ces éloges à l'évêque de Rome, mais ils veulent que l'on entende de l'évêque de Rome tout ce qui est dit de l'apôtre saint Pierre.

C'est déjà une exigence qui n'est point justifiée.

Les partisans de la papauté vont plus loin, et ils passent sous silence cette considération qui détruit leur prétendue preuve de fond en comble : C'est que les éloges donnés à saint Pierre par saint Jean Chrysostôme ont été donnés par lui, dans les mêmes termes, à d'autres apôtres; qu'il en a même donné plus à saint Paul qu'à saint Pierre. Ils ne pouvaient faire cette observation sans enlever aux éloges de saint Pierre le sens qu'ils voulaient leur attribuer ; aussi ne l'ont-ils pas faite.

Leur bonne foi doit avoir de la peine à s'arranger d'une pareille réticence.

Afin de faire apprécier leur raisonnement, nous rapprocherons les textes de saint Jean Chrysostôme se rapportant à divers apôtres.

Saint Jean Chrysostôme, disent les théologiens romains, appelle saint Pierre *le chef de l'univers entier*. Il l'est, parce que Jésus-Christ a *remis entre ses mains tout l'univers*. Il l'a institué *docteur du monde entier*. Pierre prend toujours le premier la parole, parce que c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin du troupeau, et parce qu'il est le premier parmi les apôtres. Ces dénominations et tant d'autres titres donnés à Pierre *prouvent évidemment* que saint Chrysostôme reconnaissait dans saint Pierre le chef de l'Église établie par Jésus-Christ lui-même.

Saint Jean Chrysostôme ne le reconnaissait pas pour

tel, et nous allons le prouver *avec évidence*. S'il a donné aux autres apôtres les mêmes titres qu'à saint Pierre, que pourra-t-on en conclure en faveur des prétendues prérogatives exceptionnelles de cet apôtre?

Dans plusieurs endroits de ses écrits, il dit de tous les apôtres qu'ils furent *les fondements*, *les colonnes*, *les chefs*, *les docteurs*, *les pilotes*, *les pasteurs* de l'Église.

Il nomme Pierre et Jean, au même titre, *princes des apôtres*[1].

Il dit de Pierre, de Jacques et de Jean *collectivement*, qu'ils étaient « les premiers en dignité parmi les apôtres, les fondements de l'Église, les premiers appelés et les princes des disciples[2]. »

S'il dit de saint Pierre : « Pierre a lavé son reniement de telle sorte qu'il devint le premier des apôtres et que *l'univers entier lui fut confié*[3], » il dit ailleurs également de Pierre et de Jean, que *l'univers leur fut confié*[4]. Il dit de saint Paul : « Des anges reçoivent souvent la mission de s'occuper du soin des nations, mais aucun d'eux ne gouverna le peuple qui lui fut confié comme Paul *gouverna l'univers entier*... Le peuple hébreu a été confié à l'archange Michel, et à Paul furent confiés la terre, la mer, les habitants de tout l'univers, même le désert[5]. » Dans le royaume du ciel, dit-il, « personne ne sera avant Paul, c'est là une chose évidente[6]. » Il le nomme encore *le pilote de l'Église*[7], *le vase d'élection*, *la trompette céleste*, *le conducteur de l'Épouse du Christ* (c'est-à-dire de l'Église[8]). » Dans le passage suivant, il le place évidemment au-dessus de saint Pierre : « Dans le lieu où les chérubins sont couverts de gloire et où planent les séra-

[1] *Sur saint Matth.*, hom. 32.
[2] *Sur le 1er chap. de l'Epît. aux Galat.*
[3] *Contre les Juifs*, discours 8.
[4] *Sur saint Jean*, hom. 88.
[5] *Panég. de saint Paul*, hom. 2.
[6] *Sur saint Matth.*, hom. 65.
[7] *Sermon sur les douze apôtres.*
[8] Hom. sur ces paroles : *Plaise à Dieu que vous patientiez un peu.*

phins, là nous verrons Paul avec Pierre; (Paul) qui est le prince et le président (προστάτης) du chœur des saints[1]. »

Il est surtout important de remarquer que saint Chrysostôme attribue une égale dignité à ces deux apôtres, quand il parle de tous les deux ensemble ; nous allons en citer plusieurs exemples.

Dans le second sermon sur la prière, il dit que la prière possède une telle force que : « elle a délivré des dangers Pierre et Paul, *colonnes de l'Église*, *princes des apôtres*, les plus glorieux du ciel, les gardiens de la terre et de la mer[2]. »

En parlant de la circonstance dans laquelle Paul reprit Pierre à Antioche, il s'exprime ainsi : « Quelqu'un serait-il troublé en entendant que Paul a résisté à Pierre, c'est-à-dire que les colonnes de l'Église se sont heurtées et qu'elles sont tombées l'une sur l'autre? Car ils sont les *colonnes* qui soutiennent et portent le toit de la foi ; et non-seulement *les colonnes*, mais encore *les boucliers et les yeux du corps de l'Église, les sources et les trésors de tous les biens* ; et si quelqu'un disait d'eux tout ce qu'il pourrait imaginer, il ne saurait exprimer suffisamment *leur dignité*[3]. » Plus loin il compare ces deux apôtres à deux coursiers traînant *ensemble* le char de l'Église, en faisant remarquer que l'un d'eux, Pierre, paraissait boîter[4]. C'était une allusion à sa chute. Il ajoute enfin : « Comment toi, Paul, qui as été si doux et si bon avec tes disciples, es-tu devenu inhumain envers ton co-apôtre (συναπόστολος[5])? » Est-il possible de dire plus clairement que Paul était l'égal de Pierre en dignité?

Cette vérité résulte encore du passage suivant, qui mérite une attention toute particulière :

« Le Christ confia les Juifs à Pierre et préposa Paul

1 Hom. 32, *sur l'Épître aux Rom.*
2 *De la prière*, disc. 2.
3 Hom. sur les paroles : *J'ai résisté en face.*
4 *Ibid.*
5 *Ibid.*

aux Gentils; *je ne le dis pas de moi-même*, mais il faut écouter Paul qui dit : « Celui qui a agi efficacement en « Pierre pour le rendre apôtre des circoncis a aussi agi « efficacement en moi pour me rendre apôtre des incir- « concis. » (Galat., II, 8.) Car, comme un sage général (βασιλεύς), qui, après avoir reconnu soigneusement les capacités, commet le pouvoir à l'un sur la cavalerie et à l'autre sur l'infanterie, ainsi certainement le Christ partagea son armée en deux parties et confia à Pierre les Juifs et à Paul les Gentils. *Les deux corps d'armée sont différents*, MAIS LE GÉNÉRAL EST UNIQUE [1]. »

Voilà donc la vraie doctrine de saint Jean Chrysostôme : Les apôtres furent égaux en dignité; Pierre et Paul ont été également les premiers parmi eux, l'un pour les Juifs, l'autre pour les Gentils; Pierre n'a jamais reçu aucune suprématie exclusive sur toute la chrétienté; le seul chef de l'Église a été, est et sera éternellement Jésus-Christ lui-même. Remarquons bien ces paroles de saint Chrysostôme « *Je ne le dis pas de moi-même.* » Ce qui signifie : Ce n'est pas là une opinion personnelle, c'est une vérité que l'Esprit-Saint nous a enseignée par l'apôtre saint Paul.

Saint Jean Chrysostôme n'a reconnu dans l'Église aucune dignité supérieure à l'*apostolat* entendu d'une manière générale : « De toutes les magistratures spirituelles, dit-il, *la plus grande est l'apostolat*. D'où constatons-nous cela? de ce que l'apôtre précède les autres. Comme un consul est le premier des magistrats civils, de même l'apôtre est *le premier* des magistrats spirituels. Écoutons Paul lui-même faisant l'énumération de ces dignités, et plaçant *à leur sommet les prérogatives de l'apostolat*. Que dit-il? « Dieu a établi dans son Église : *premiè- « rement*, des apôtres; secondement, des prophètes; troi- « sièmement, des docteurs et des pasteurs. » Voyez-vous ici le faîte des dignités? Voyez-vous que *l'apôtre est au*

[1] *Ibid.*

sommet de la hiérarchie, que personne n'est avant lui ni plus haut que lui? Car il dit : « *Premièrement, les apôtres.* » Et non-seulement l'apostolat *est la première de toutes les dignités*, mais elle en est aussi la racine et le fondement [1]. »

Saint Chrysostôme ne reconnaissait aucune suprématie dans l'apostolat. S'il eût supposé que Jésus-Christ avait établi l'un des apôtres au dessus des autres pour être son représentant sur la terre et le chef *visible* de son Église, il l'aurait déclaré certainement, car il est manifeste que c'était le cas ou jamais d'en parler.

On peut donc apprécier à sa juste valeur l'impudence avec laquelle les partisans de la papauté osent avancer que, selon saint Chrysostôme « l'autorité de Pierre était ce qu'il y avait de plus fondamental et de plus essentiel *dans l'organisation de la hiérarchie* que l'Église tient de Jésus-Christ. » Le saint et grand évêque se charge lui-même de répondre aux falsificateurs de sa doctrine, en leur disant que l'apostolat appartient à tous les apôtres également : « Qu'il EST LA PREMIÈRE DE TOUTES LES DIGNITÉS, QUE L'APÔTRE EST AU SOMMET DE LA HIÉRARCHIE, QUE PERSONNE N'EST AVANT LUI, NI PLUS HAUT QUE LUI. »

Les théologiens romains s'appuient principalement sur ce texte relatif à l'élection de saint Mathias :

« Pierre prend toujours le premier la parole, parce qu'il est plein de zèle, parce que c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin du troupeau, et parce qu'il est le premier parmi les apôtres. » — Et un peu plus loin, en se demandant si Pierre ne pouvait pas lui-même désigner celui qui devait prendre la place de Judas, il ajoute : « Sans doute il le pouvait, mais il s'en abstint pour ne pas avoir l'air de faire une faveur à celui qu'il aurait nommé [2]. »

Commençons par observer que ces expressions : « Pierre prend toujours le premier la parole, *parce qu'il*

[1] *De l'Utilité de la lecture des Écritures.*
[2] *Sur les Actes des Apôtres*, hom. 3.

était plein de zèle, *parce qu'il* était le premier parmi les apôtres, » prouvent déjà d'elles-mêmes que saint Chrysostôme n'a pu avoir l'intention de dire : *parce qu'il* était le chef de l'Église. Aussi, placé entre ces deux *parce que*, le troisième : « *Parce que* c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin du troupeau, » ne peut-il plus avoir le sens que voudraient lui attribuer les théologiens romains ; ce serait mettre le saint docteur en contradiction avec lui-même, non-seulement dans ce passage, mais encore avec tous ses écrits. Ce que nous affirmons est pleinement confirmé par l'explication que le grand évêque donne des paroles : « *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, » sur lesquelles s'appuient précisément nos adversaires pour soutenir que c'est à Pierre seul qu'elles furent adressées, que c'est à lui seul que fut confié le soin du troupeau : cela n'a pas été dit seulement *aux apôtres et aux évêques*, écrit saint Chrysostôme, mais encore *à chacun de nous, quelque petit qu'il soit*, qui a été chargé du soin du troupeau [1]. » Ainsi, selon saint Chrysostôme, ces paroles ne furent pas dites à Pierre seul et pour lui seul, elles ne lui conférèrent pas la dignité de pasteur suprême des apôtres et de l'Église, mais elles ont été adressées à tous les apôtres en commun, et à tous les évêques et pasteurs qui sont également les successeurs des apôtres. D'ailleurs, saint Chrysostôme n'aperçoit aucune autorité dans ces paroles, mais une recommandation de zèle et de sollicitude : « Trois fois, dit-il, le Seigneur interroge Pierre, et trois fois il lui donne l'ordre, pour lui montrer *combien de soin il faut prendre du salut des brebis* [2]. »

Le saint docteur a répondu lui-même aux insinuations que les théologiens romains voudraient tirer du reste de son texte :

« Voyez, dit-il, comme Pierre fait tout d'un accord commun et ne décide rien par sa propre autorité et par

[1] *Sur saint Matth.*, hom. 77.
[2] *Sur saint Jean*, hom. 88.

son propre pouvoir...[1]. Ce ne fut pas Pierre qui les présenta (Matthias et Joseph), mais tous (les apôtres). Ainsi, Pierre ne fit que donner un conseil, en montrant qu'il ne venait pas de lui, mais qu'il avait été annoncé anciennement dans les prophéties ; *par conséquent, il fut l'interprète, mais non pas le maître.* » Et plus loin : « Remarquez la modestie de Jacques : quoiqu'il ait reçu l'épiscopat de Jérusalem, il ne dit rien dans cette circonstance ; considérez aussi la grande modestie des autres disciples, qui, après avoir accordé *unanimement le trône à Jacques*, ne disputent plus entre eux. Car cette Église était comme dans le ciel, n'ayant rien de terrestre, ne brillant ni par ses murs ni par ses marbres, mais par la ferveur pieuse et unanime de ses membres. » Les théologiens romains citent la première partie du texte de saint Jean Chrysostôme, mais se gardent bien de citer la dernière : telle est leur méthode habituelle.

D'après le saint docteur, les apôtres agirent donc d'un accord commun ; ils choisirent tous ensemble les candidats à l'élection ; Pierre ne parla pas en maître, mais en interprète des prophéties ; Jacques *qui était le premier en dignité* et les autres apôtres le laissèrent parler seul par modestie, et non parce qu'ils ne possédaient pas le même pouvoir que lui. Si saint Jean Chrysostôme a reconnu une dignité supérieure dans l'Eglise, on peut dire que c'est à saint Jacques de Jérusalem. En effet, outre le texte cité plus haut, nous trouvons encore le suivant dans ses écrits :

« Voyez : Après Pierre, c'est Paul qui parle, et personne n'y trouve à redire ; Jacques attend et reste paisible, *car la primauté lui avait été confiée.* Jean et les autres apôtres ne parlent pas et se taisent sans aucun dépit, parce que leur âme était pure de toute vaine gloire... Après qu'ils (Barnabé et Paul) se furent tus, Jacques prit la parole et dit : « Simon vous a raconté

[1] *Sur les Actes des Apôtres*, hom. 3.

« comment Dieu jeta son regard sur les Gentils... » Le langage de Pierre avait été plus véhément, celui de Jacques est plus modéré. C'est toujours ainsi que doit agir *celui qui possède un grand pouvoir* : il laisse aux autres la sévérité et se réserve pour lui-même la modération. » Et plus loin, en analysant les paroles de saint Jacques, il fait le raisonnement suivant : Que veut dire : *Je juge ?* Cela veut dire : *J'affirme avec autorité* que la chose est ainsi... *Jacques a donc décidé de toute la question*[1]. »

Si ce passage n'a aucune valeur aux yeux des théologiens romains en faveur de la primauté de Jacques, il n'en prouve pas moins contre la primauté de Pierre, entendue dans le sens d'autorité.

Les théologiens romains citent encore, à l'appui de leur système, les paroles suivantes de saint Chrysostôme relativement à la chute de saint Pierre : « Dieu a permis qu'il succombât, parce qu'il voulait l'établir prince de l'univers entier, afin que, se souvenant de ses propres fautes, il pardonnât à ceux qui tomberaient. » Nous avons vu déjà plus haut que saint Chrysostôme n'attachait pas au titre de *prince de l'univers* le sens que Rome s'efforce de lui attribuer ; cette supposition écartée, le passage cité ne présente plus rien en faveur de la thèse papale. Quant à ce que pensait saint Chrysostôme de la chute de saint Pierre, il se charge lui-même de l'expliquer ainsi[2] :

« Voulant *corriger en Pierre* ce défaut de la contradiction, le Christ permit que cet apôtre le reniât... Écoutez ce qu'il lui dit : « *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne dé-* « *faille point.* » Il lui tient ce langage pour le toucher avec plus de force, et lui montrer que sa chute serait plus lourde que celle des autres, *et qu'elle exigerait un plus grand secours.* Car il y avait un double crime :

[1] *Sur les Actes des Apôtres, hom.* 33.
[2] *Sur le chapitre* 1 *de l'Épître aux Galates.*

celui d'avoir contredit, et celui ***de s'être élevé au-dessus des autres.*** Il y en avait même un troisième plus grave, celui de compter entièrement sur ses propres forces. *Pour guérir Pierre,* le Sauveur le laisse tomber, et, mettant de côté les autres disciples, il lui dit : « Simon, « Simon, Satan a demandé de ***vous*** cribler tous comme le « froment, c'est-à-dire, de vous troubler, de vous tenter, « mais j'ai prié pour *toi*, afin que ta foi ne défaille point. » Pourquoi si Satan a demandé de cribler tous les apôtres, pourquoi le Seigneur ne dit-il pas à tous : J'ai prié pour *vous ?* N'est-ce point évidemment pour le motif que j'ai indiqué plus haut ? N'est-ce point pour le toucher et lui montrer que sa chute sera plus lourde que celle des autres, qu'il adresse la parole à Pierre seul ?... Comment donc Pierre a-t-il pu renier le Christ ? C'est que le Christ ne lui a pas dit : Afin que tu ne me renies point ; mais : « Afin que ta foi ne défaille point, *afin qu'elle ne périsse pas entièrement* [1]. »

Comment découvrir sous ce langage la moindre allusion à une suprématie d'autorité donnée à saint Pierre à l'occasion de sa chute ? Quelle hardiesse singulière est celle de nos Romains qui osent soutenir que le Seigneur eut l'intention d'établir une distinction en faveur de Pierre et de lui indiquer son élévation sur les autres apôtres, précisément au moment où il lui annonçait sa chute et son reniement !

Les paroles suivantes établissent d'une manière évidente le sens que le saint docteur attribuait à la primauté de saint Pierre Il dit d'abord que cet apôtre était « le premier *dans* l'Église. » Or, le premier, dans une société, ne veut pas dire : le chef de cette société. Et plus loin il ajoute : « Quand je dis Pierre, je dis la pierre solide, la base inébranlable, le grand apôtre, le premier des apôtres, le premier appelé, le premier obéissant [2]. » On

[1] *Sur S. Matth.*, hom. 82.
[2] *De l'Aumône*, hom. 3.

voit qu'il loue Pierre pour la solidité de la foi qu'il avait confessée; il lui donne le titre de premier *des* apôtres, parce qu'il fut appelé le premier à l'apostolat; il ne dit pas le *premier en autorité*, mais le *premier obéissant*. Saint Pierre a donc eu la gloire d'être appelé le premier à l'apostolat et d'être aussi le premier serviteur de Jésus-Christ.

Quant à la succession prétendue que les évêques de Rome auraient reçue de saint Pierre, les théologiens romains *résument* ainsi la doctrine de saint Jean Chrysostôme :

« L'Église d'Antioche a eu le bonheur de posséder Pierre quelque temps; elle le reconnaît pour son fondateur, mais elle ne l'a pas gardé. C'est à Rome qu'il a transporté son siége ; c'est à Rome qu'il a reçu la palme du martyre. C'est à Rome qu'est son tombeau, à Rome, dans la ville royale par excellence. »

Voici les paroles du saint docteur :

« Une des prérogatives de notre ville (Antioche) est d'avoir eu pour docteur Pierre, le coryphée des apôtres. Il était juste que la ville qui, de l'univers entier, a eu, la première, l'avantage d'être ornée du nom de chrétien, eût pour pasteur le premier des apôtres. Mais l'ayant reçu pour docteur, nous ne l'avons pas retenu toujours, nous l'avons concédé à la ville impériale de Rome; ou plutôt, *nous l'avons toujours retenu*, car si nous n'avons pas le corps de Pierre, nous retenons la foi de Pierre, comme Pierre, *puisqu'en tenant la foi de Pierre, c'est comme si nous tenions Pierre lui-même*[1]. »

Pierre n'est donc quelque chose que par la vérité à laquelle il a rendu témoignage. Saint Chrysostôme le dit expressément dans le même discours. Il ajoute : « Dès que j'ai fait mention de Pierre, il s'est présenté à ma mémoire un autre Pierre (Flavien, évêque d'Antioche, à l'époque où ce discours fut écrit), un Père et un docteur

[1] 2e homélie, *sur le titre des Actes des Apôtres.*

commun à nous tous, qui a hérité de la vertu de saint Pierre, et *qui a reçu sa chaire en héritage.* » Ensuite dans l'éloge de saint Ignace, évêque d'Antioche, nous lisons ce qui suit : « Saint Ignace a été le successeur de Pierre dans son *principat* [1]. » Le traducteur latin a dit : « Saint Ignace a succédé à (saint Pierre) dans la dignité de l'épiscopat. » C'est une incorrection. Le *principat*, dans le style des Pères, c'est l'*apostolat*, qui est bien la source de l'*épiscopat*, mais qui le surpasse en dignité et en puissance. Du reste, que l'on traduise par *principat* ou par *épiscopat*, le témoignage de saint Chrysostôme n'en est pas moins opposé à la doctrine romaine d'après laquelle l'évêque de Rome serait l'*unique* héritier de saint Pierre. Selon saint Chrysostôme, saint Pierre n'a pu occuper réellement le siége d'une ville quelconque ; il fut également, et *dans un sens général*, l'évêque-apôtre de toutes les Eglises où il a prêché l'Évangile et qui conservent son enseignement.

Dans ce même discours, saint Chrysostôme nomme saint Ignace d'Antioche « docteur de Rome dans la foi, » et il explique ainsi la raison pour laquelle Pierre, Paul et Ignace moururent à Rome : « Vous (habitants d'Antioche), par la grâce de Dieu, n'avez plus besoin d'instruction, car vous avez été enracinés dans la religion ; mais les habitants de Rome, à cause de la grande impiété qui y régnait, avaient besoin d'un secours plus puissant ; *c'est pour cela que Pierre et Paul, et avec eux Ignace, tous les trois y furent mis à mort* [2]. » En développant ce sujet il ajoute : « que la mort de ces apôtres et d'Ignace fut une preuve visible et une prédication en action de la résurrection de Jésus-Christ. »

Dans un de ses autres discours, saint Chrysostôme témoigne, avec la même précision, qu'il n'attachait aucun droit de supériorité à la ville de Rome, quoique Pierre et

[1] *Éloge de S. Ignace.*
[2] *Éloge de S. Ignace.*

Paul y fussent morts ; il s'exprime ainsi : « J'aime Rome pour sa magnificence, pour son antiquité, pour sa beauté, pour la multitude de ses habitants, pour sa puissance, pour sa richesse, pour ses exploits guerriers, mais surtout je nomme cette ville bienheureuse parce que Paul écrivit aux Romains durant sa vie, parce qu'il les a aimés, qu'il a parlé avec eux pendant son séjour parmi eux, et qu'il a fini sa vie chez eux [1]. » Le saint docteur exprime simplement son sentiment personnel d'affection pour la ville de Rome ; les éloges qu'il lui donne sont terrestres, temporels ; il dit simplement : « J'aime Rome, » mais il ne dit pas qu'il reconnaît l'Église de cette ville comme la reine des Églises, comme *la mère* et *la maîtresse* des autres. Il ne lui attribue aucun privilége à cause de saint Pierre. Il s'ensuit que les théologiens romains ont abusé de ses ouvrages en cherchant à abriter sous le nom d'un si grand docteur les prérogatives qu'ils attribuent à la papauté.

Sur la constitution de l'Église, comme sur toutes les doctrines de la foi, saint Jean Chrysostôme a été le fidèle écho des siècles antérieurs, et les dogmes qu'il a exposés sont encore ceux de l'Église catholique orientale dont il a été un des Pères les plus illustres.

Nous aurons bientôt l'occasion de faire l'historique de la réhabilitation de ce grand évêque, si l'on peut appeler ainsi la justice qui lui a été rendue et la réprobation universelle dont fut frappé le conciliabule du Chêne.

[1] Homélie 32, *sur l'Épît. aux Rom.*

LIVRE QUATRIÈME

(407-431)

I

Innocent, évêque de Rome. — Ses lettres canoniques. — Discipline occidentale. — Rapports d'Innocent avec l'Orient et surtout avec Alexandre, évêque d'Antioche. — L'évêque d'Antioche met le nom de saint Jean Chrysostôme dans les Dyptiques. — Son successeur Théodote est obligé de l'imiter. — Le peuple force Atticus de Constantinople d'en faire autant. — Résistance de saint Cyrille d'Alexandrie, neveu de Théophile. — Il cède enfin. — Jean Chrysostôme universellement réhabilité. — Rapports d'Innocent avec l'Église d'Afrique. — Augustin. — Son Épiscopat. — Ses actes et ses écrits contre les donatistes et contre les pélagiens. — Affaire des donatistes. — Conférence entre les catholiques et les donatistes. — Pelagius et ses erreurs. — Conciles de Carthage et de Milève. — Concile de Diospolis trompé par Pelagius. — Lettres des évêques africains à l'évêque de Rome. — Innocent condamne les pélagiens. — Son successeur Zosimus se laisse tromper par eux. — Il revient de son erreur et condamne les pélagiens. — Sa condamnation ratifiée par les Églises orientales. — Augustin réfute les objections des payens tirées des malheurs de l'empire. — La *Cité de Dieu*. — Tableau des ouvrages d'Augustin. — Sa doctrine sur la procession du Saint-Esprit et sur la papauté. — Ses disciples : Orosius et son histoire. — Influence d'Augustin dans l'Église occidentale.

(407-422)

Innocent n'avait pas réussi à obtenir le concile qui devait rendre justice à saint Jean Chrysostôme ; mais il se montra toujours convaincu que le saint évêque de Con-

stantinople n'était pas coupable. Sans rompre absolument avec Théophile d'Alexandrie, il n'avait avec lui aucun rapport depuis qu'il avait appris ses injustices.

Théophile y avait mis le comble en publiant un ignoble pamphlet contre celui qui avait été sa victime. Il faut déplorer que Jérôme ait déshonoré sa vieillesse en traduisant ce pamphlet ignoble en latin [1]. Théophile avait rayé Chrysostôme des Dyptiques de l'Église d'Alexandrie, ce qui était une insulte au futur concile auquel Innocent en avait appelé avec toute l'Église occidentale. Les relations ordinaires de communion ne pouvaient donc plus exister entre Rome et Alexandrie, et l'intervention de l'Église d'Afrique pour rétablir l'union entre ces deux grands siéges ne paraît pas avoir eu de résultat.

Celui d'Antioche, occupé par Porphyre, un intrus de la faction de Théophile, était en communion avec celui d'Alexandrie, mais non avec celui de Rome.

On se préoccupait peu alors des discussions qui pouvaient exister entre les plus grands évêques, car on ne confondait pas l'Église avec eux et l'on savait que l'unité règne entre les Églises qui professent la même doctrine. Cette haute notion de l'unité subsistait au dessus des excommunications que les évêques pouvaient s'adresser, et de leurs luttes temporaires. On ne songeait pas encore, en Occident, pas plus qu'en Orient, à investir les évêques d'un Magistère infaillible. On ne reconnaissait qu'un Maître dans l'Église, Jésus-Christ, et c'était la société chrétienne tout entière qui, en vivant de la vérité chrétienne, la maintenait intacte, même contre les évêques infidèles. Les évêques, celui de Rome comme les autres, n'étaient chargés que de *surveiller*, afin que le dépôt divin ne fût pas attaqué, et de signaler à l'Église universelle les déviations qui pourraient s'introduire dans une Église particulière.

Cette belle doctrine qui subsiste encore dans l'Église

[1] Facund. *Pro defension. Trium Capitul.* Lib. VI. C. 5.

orientale, fut abandonnée par l'Occident après sa séparation. Mais, au temps d'Innocent, les Églises occidentales y étaient encore fidèles.

Cependant, Innocent, comme évêque de la première ville de l'empire et du seul siége qui, en Occident, eut été fondé par des apôtres, jouissait d'une influence légitime, soit à cause de la supériorité de son siége, soit à cause de sa capacité personnelle. C'est pourquoi les évêques de plusieurs Églises occidentales le consultaient sur certaines dispositions disciplinaires [1]. Parmi les évêques qui s'adressèrent à lui, nous nommerons Exuperius, saint évêque de Toulouse, très-zélé pour l'exacte observation des canons.

Dans la réponse d'Innocent à Exuperius, on doit remarquer surtout les première et sixième décisions. Dans la première, Innocent se prononce pour le célibat absolu des prêtres et des diacres, pour cette raison : qu'ils peuvent être appelés chaque jour à baptiser ou à célébrer la messe, fonctions incompatibles, d'après lui, avec l'usage du mariage.

Cependant, il ne veut pas qu'on inquiète les prêtres et les diacres qui avaient agi autrement jusqu'alors et qui n'avaient pas connu le règlement promulgué par Siricius à ce sujet dans sa lettre à Himerius.

Cette restriction prouve que la loi du célibat n'était pas reconnue, même en Occident, pendant les quatre premiers siècles ; que les évêques de Rome ne la proposaient que timidement au commencement du cinquième. Nous avons vu précédemment que c'était surtout à Rome que certains ecclésiastiques faisaient grand bruit d'un célibat qui leur servait pour fréquenter les femmes avec plus de liberté. De pieux personnages, comme Jérôme, attachèrent en même temps à la virginité une importance beaucoup trop grande ; de là le célibat que l'on fit passer peu à peu en loi pour le clergé supérieur, loi qui ne fut

[1] S. Innocent. *Epist. et Decret.* Édit. Coust.

jamais observée, même par ceux qui s'en montrèrent les plus fanatiques partisans. Le célibat ne peut être qu'une exception, même dans la société religieuse la plus parfaite ; dès qu'on veut en faire une loi applicable à une classe nombreuse d'une société quelconque, on se heurte contre une loi indestructible de la nature, qui est une loi de Dieu lui-même, et l'on donne occasion à d'ignobles et innombrables immoralités.

C'est ce qui a eu lieu dans les Églises occidentales où la loi de Siricius et d'Innocent finit par être généralement acceptée.

Dans sa sixième décision, Innocent se déclare contre le divorce, même en cas d'adultère légalement constaté. Cette décision est contraire à l'Évangile qui condamne le divorce en général, mais fait une exception pour le cas d'adultère. La doctrine d'Innocent a été acceptée par toutes les Églises occidentales jusqu'à nos jours.

Cette discipline n'a jamais été suivie par l'Église orientale qui reconnaît, d'après l'Évangile, que le divorce est légitime dès que l'adultère a été légalement constaté, et donne à la partie innocente le droit de contracter un second mariage. La virginité a été toujours en honneur dans l'Église orientale ; mais on n'y a jamais accepté la loi romaine du célibat. Les diacres et les prêtres y ont toujours été choisis parmi les hommes mariés, et on ne leur a point interdit l'usage du mariage, tout en leur donnant des conseils de haute spiritualité pour certains temps de l'année et pour l'exercice de leur ministère. On possède plusieurs autres lettres disciplinaires de l'évêque Innocent. Dans celle qu'il adressa à Vitricius, évêque de Rouen, dans les Gaules, nous remarquons des dispositions analogues à celles que nous avons indiquées dans sa lettre à Exuperius. Innocent insiste particulièrement sur ce point : qu'il ne fait pas de nouveaux règlements, et qu'il n'envoie que les canons anciens adoptés par les Pères et les conciles. Au sujet des conciles, il confond celui de Sardique avec celui de Nicée; c'était passé en

[1] Innocent. *Epist. ad Vict.* C. 3.

usage à Rome. Il base donc sur le décret *du concile*, c'est-à-dire du concile de Nicée, l'*appel au siége apostolique* adopté à Sardique, pour les causes épiscopales [1]. Il se déclare pour le célibat ecclésiastique, et y trace des règles sévères en faveur de la virginité.

L'Église d'Espagne était alors troublée par suite des progrès que les priscillianistes et les lucifériens y avaient faits [2]. Un évêque, nommé Hilarius, se rendit à Rome avec le prêtre Elpidius, afin de prier Innocent de travailler à rétablir la paix dans leur Église. C'est pourquoi Innocent adressa une lettre aux évêques de la province de Tolède, réunis alors en concile dans cette ville.

Plusieurs évêques qui avaient embrassé les erreurs de Priscillien, les ayant désavouées, un concile de la province de Tolède les avait conservés dans leur dignité, à condition cependant que les évêques de Rome et de Milan les recevraient dans leur communion, ce qui avait eu lieu. Malgré cette communion, les évêques de Bétique et de la province de Carthage n'avaient pas voulu avoir de relations avec les évêques priscillianistes réintégrés ; de là des luttes très-vives au milieu desquelles on n'avait point observé les canons anciens sur les ordinations épiscopales.

Innocent rappela ces règles ainsi que celles relatives à la communion des évêques entre eux ; il les attribua, on ne sait pourquoi, au concile de Nicée. On peut croire que l'on avait à Rome une collection de canons d'anciens conciles que l'on attribuait au concile de Nicée.

Parmi les lettres d'Innocent, celle qu'il adressa à Anysius, évêque de Thessalonique, mérite une attention particulière, au point de vue de l'autorité que le siége de Rome commençait à s'attribuer. Il y affirme que ses prédécesseurs Anastasius, Damasus et Siricius avaient confié à l'évêque de Thessalonique l'examen des affaires ecclé-

[1] *Ibid.* C. 9.
[2] Innocent. *Epist. ad Episcop. Tolet. Congregat.*

siastiques qui seraient agitées dans cette province. Il les imita en ce point.

Les évêques de Rome, s'appuyant sur un canon du concile de Sardique, s'attribuaient le jugement en appel des causes épiscopales. Ils exagéraient certainement le sens de ce canon qui n'avait pas été accepté jusqu'alors, excepté en Occident; mais ils le maintenaient, du moins en principe. Comme la province de Thessalonique était située sur les confins de l'Orient et de l'Occident, les évêques de Rome avaient jugé prudent, pour sauvegarder ce qu'ils considéraient comme un droit, d'en déléguer l'exercice à l'évêque de Thessalonique lui-même.

Au début, les prétentions des évêques de Rome étaient modestes; mais ils posaient les premières bases d'un pouvoir qu'ils devaient tant exagérer plus tard. Ils tenaient surtout à l'exercer en Illyrie et en Macédoine, afin de pouvoir, peu à peu, pénétrer jusqu'en Orient. Innocent ne se rendait pas compte certainement des abus et des divisions qui résulteraient pour l'Église catholique, des empiétements du siége de Rome; il ne voulait étendre son autorité que pour établir l'unité disciplinaire et le respect des anciens canons; mais il n'en travaillait pas moins à développer un pouvoir qui devait avoir de si tristes résultats.

Anysius de Thessalonique étant mort [1], Rufus, son successeur, se hâta d'envoyer à Rome ses lettres de communion en mentionnant l'autorité supérieure dont son prédécesseur avait joui. Innocent, en lui répondant, insista sur l'origine de cette autorité qui ne venait à son siége que par la concession du siége de Rome. Dans une lettre aux évêques de Macédoine, Innocent s'étonna que l'on n'eût pas tenu compte des règles disciplinaires de l'Église de Rome, lorsqu'on s'adressait à elle comme *à la tête des Églises* Cette expression était inoffensive et légale en elle-même, puisque, d'après le deuxième con-

[1] Innocent, *Epist.* 13, ad Ruf.; 17 et 18 *ad Episcop. Maced.*

cile œcuménique, l'Église de Rome avait canoniquement le premier rang. Mais on pouvait déjà prévoir l'abus que l'on pourrait en faire plus tard.

On a beaucoup disserté sur une lettre de saint Innocent, touchant ce qu'il appelle *le Levain* dans une lettre adressée à Decentius évêque d'Eugube[1]. Cette petite ville était considérée comme le siége épiscopal le moins important de tout le diocèse de Rome. Son évêque, qui connaissait les usages de Rome, savait que, tous les dimanches, on portait dans certaines églises l'Eucharistie consacrée par l'évêque. Il demandait s'il devait en agir ainsi. Innocent répond que les sacrements ne peuvent pas être portés très-loin par les acolytes : c'est pourquoi, à Rome même, on ne les envoyait pas à des églises assez éloignées qui étaient pourvues de prêtres qui y consacraient l'Eucharistie. Par conséquent, on ne devait pas porter ces sacrements aux diverses paroisses éloignées les unes des autres dans les diocèses. Innocent appelle indifféremment l'Eucharistie *Sacrement* ou *Levain* (fermentum) ; cette expression prouve évidemment que, au commencement du cinquième siècle, le pain eucharistique était du pain levé ou fermenté, à Rome aussi bien qu'en Orient, où cette coutume a été conservée [2].

La lettre à Decentius fait connaître un point de dissidence entre la discipline de Rome et celle d'Orient touchant la confirmation des enfants. Innocent réserve à l'évêque le droit de l'administrer [3].

Le doute seul de l'évêque d'Eugube prouve que cet usage était nouveau et que, jusqu'alors, les prêtres donnaient, comme les évêques, la confirmation aux baptisés. Si le droit des évêques eut été une prérogative de leur consécration épiscopale, on n'aurait pu élever un doute à ce sujet au commencement du cinquième siècle.

[1] Innocent, *Epist.* 25 *ad Decent.*
[2] *Ibid.*, c. 5.
[3] *Ibid.*, c. 3.

On doit remarquer dans la même lettre [1], qu'Innocent n'étendait la juridiction du siége de Rome que sur les Eglises d'Italie, des Gaules, des Espagnes, de l'Afrique, de la Sicile et des îles des environs, parceque ces Eglises n'avaient pas eu d'apôtres pour premiers évêques, et qu'elles étaient par conséquent groupées autour de la seule Eglise occidentale fondée par un apôtre, c'est-à-dire, celle de Rome fondée par saint Pierre.

L'évêque de Rome ne parlait pas de l'Eglise de Bretagne qui était alors toute orientale, ni des Eglises apostoliques de Grèce, d'Orient et d'Egypte. Ces Eglises étaient, à ses yeux, les égales de celle de Rome, parce qu'elles pouvaient en appeler, comme elle, à leurs traditions apostoliques.

Ce que nous trouvons de plus important dans la correspondance d'Innocent, c'est ce qui se rapporte à la pacification de l'Eglise troublée au sujet de la prétendue condamnation de saint Jean Chrysostôme.

L'initiative de la réhabilitation du grand évêque appartient à Alexandre qui fut élevé au siége d'Antioche après la mort de Porphyre. Ce dernier, choisi et consacré par la secte de Théophile d'Alexandrie, n'avait pu obtenir des lettres de communion de l'évêque de Rome. Alexandre qui lui succéda était un homme de haute vertu, savant, éloquent et surtout ami de la paix [2]. Il était admirateur de Jean Chrysostôme ; à peine était-il élevé sur le siége d'Antioche, qu'il rétablit le nom du grand évêque de Constantinople dans les *Dyptiques*. Ce signe de communion était la condamnation formelle du conciliabule du Chêne. Il travailla si bien à la pacification des esprits que bientôt partisans et ennemis de Chrysostôme, anciens Eustathiens et Pauliniens, oublièrent entièrement leurs discussions pour ne former qu'une même Église, dans laquelle tous entraient avec les titres et dignités qu'ils

[1] Innocent, *Epist. ad Decent.*, c. 2.
[2] Théod., *Hist. Eccl.*, lib. V, c. 35.

possédaient dans leur parti. Il amena même Acacius de Bérée à reconnaître ses torts envers Jean Chrysostôme.

Ayant obtenu ces résultats, Alexandre les fit connaître à Innocent auquel il envoya une députation, à la tête de laquelle était le prêtre Cassien, disciple du grand évêque de Constantinople.

Innocent félicita Alexandre[1] d'avoir rétabli la paix dans un esprit qui avait toujours été celui de son Église; il accepta ses décisions concernant les prêtres ordonnés par les divers évêques qui s'étaient attribué le siége d'Antioche; il mit le nom de Jean Chrysostôme dans les Dyptiques de l'Église romaine, et consentit à accorder sa communion à Acacius de Bérée; mais il hésitait un peu au sujet de cet évêque. C'était avec raison; car il ne désavouait pas du fond du cœur ce qu'il désavouait de la bouche et par écrit. La lettre d'Innocent, rédigée en concile, fut signée par vingt évêques d'Italie.

Alexandre se rendit à Constantinople afin d'y travailler à la réhabilitation officielle de Jean Chrysostôme. Atticus qui avait été élevé sur le siége de Constantinople, s'était trop compromis par sa haine contre son saint prédécesseur, pour céder facilement. Cependant, il céda aux instances de Maximianus, évêque de Macédoine, qui, tout en s'étant montré partisan de Chrysostôme, avait entretenu des relations avec Atticus depuis son élévation au siége de Constantinople. Le voyage d'Alexandre à Constantinople ébranla Atticus. Maximianus voyant ces dispositions, en écrivit à Innocent de Rome. Mais celui-ci proposa à l'évêque de Constantinople l'exemple de celui d'Antioche et s'engagea à entrer en communion avec lui, comme avec l'évêque d'Antioche s'il agissait de même[2].

Les choses étaient en cet état, lorsque l'évêque d'Antioche mourut. Il fut remplacé par Théodote, homme timide, qui connaissait l'innocence de Chrysostôme, mais qui hésitait à se séparer d'évêques aussi influents que

[1] Innocent, *Epist.* 19 *ad Alexand. Antioch.*
[2] Innocent, *Epist.* 22 *ad Maximian.*

ceux de Constantinople et d'Alexandrie. Théophile était mort, mais il avait été remplacé par Cyrille, fils de sa sœur. Son élection ne s'était pas faite sans difficulté[1].

L'archidiacre Thimothée était le candidat du plus grand nombre des fidèles; mais Abondantius qui commandait les troupes, se déclara pour Cyrille; il fut plus fort que les partisans de Thimothée, et Cyrille fut intronisé trois jours après la mort de son oncle. Ce début n'est pas fort honorable pour lui. Il profita de l'autorité que lui donnait le pouvoir civil pour fermer les églises des novatiens et leur enlever leurs trésors.

Cyrille monta sur le siége d'Alexandrie avec un pouvoir supérieur à celui dont son oncle lui-même avait joui. « A dater de cette époque, dit Socrate [2], les évêques d'Alexandrie s'étant élevés au-dessus du degré et de l'ordre du sacerdoce, obtinrent une certaine autorité temporelle et commencèrent à agir avec empire. »

Ils n'avaient pas adhéré sans difficulté au canon du deuxième concile œcuménique qui les privait du second rang dans la hiérarchie ecclésiastique et les plaçait au-dessous de l'évêque de Constantinople. Il est probable que Théophile s'était conduit à l'égard de saint Jean Chrysostôme avec tant de morgue, pour protester contre l'infériorité dont on avait voulu frapper son siége, et faire comprendre qu'il était toujours le premier évêque de l'Orient. Sa conduite à l'égard de l'évêque de Rome donnait à penser qu'il se considérait comme son égal et que si l'évêque de Rome était le premier en Occident, celui d'Alexandrie était le premier pour l'Orient Il ne fit donc aucune concession pour renouer les bonnes relations entre son siége et celui de Rome.

Cyrille avait de la science comme son oncle; il avait plus de vertus que lui et moins d'orgueil; cependant, s'il n'eut pas corrigé depuis ce qui était répréhensible

[1] Socrat., *Hist. Eccl.*, VII, 7.
[2] Ibid.

dans sa conduite au début de son épiscopat, il aurait pu passer pour un évêque docte et influent, mais jamais pour un saint.

Il avait pris le parti de son oncle contre Chrysostôme, et le timide Théodote devait craindre de s'aliéner un si puissant évêque en suivant la même voie que son prédécesseur Alexandre. Cependant, il n'osa pas rayer des Dyptiques un nom si illustre que son prédécesseur y avait placé. Comme il eut peur de contrarier Atticus de Constantinople par cette conduite, il lui fit écrire, par Acacius de Bérée, qu'il avait été obligé par le peuple d'en agir ainsi [1].

Le prêtre qui était porteur de la lettre d'Acacius parla hautement de la mission dont il était chargé ; le bruit s'en répandit aussitôt à Constantinople et le peuple se souleva pour demander que le nom de son évêque bien-aimé fut mis dans les Dyptiques. Atticus eut peur et alla demander l'avis de la cour.

Arcadius était mort depuis plusieurs années. Théodose II, son successeur, n'était qu'un enfant. Pulchérie, sa sœur, qui gouvernait, n'avait aucun motif pour éterniser la haine d'Eudoxie contre un évêque mort depuis plusieurs années. Il fut donc convenu que le nom de Chrysostôme serait mis dans les Dyptiques. Le peuple s'apaisa et Atticus, tout en conservant ses anciens sentiments contre Chrysostôme, s'efforça de gagner ses partisans qui, sous le nom de *Johannites*, formaient un parti nombreux qui considérait Atticus comme schismatique et intrus. Cependant plusieurs partisans de Chrysostôme se rallièrent dès lors à Atticus ; d'autres s'y refusèrent et ne cessèrent leur opposition qu'à l'élection de saint Proclus.

Atticus fit connaître à Cyrille d'Alexandrie qu'il avait agi, en cette affaire, dans le but de mettre fin aux troubles qui agitaient l'Église, mais sans condamner pour cela les procédures de Théophile et de son conciliabule.

[1] *Epist. Attic. ad Cyrill. et Cyrill. ad Attic. inter op Cyrill.*; Theodoret., *Hist. Eccl.*, V, 38 ; Innocent., *Epist.* 10.

Cyrille n'admit pas cette conduite comme légitime ; en effet, si Chrysostôme était coupable et justement condamné, on ne pouvait placer son nom parmi les évêques orthodoxes. Mais Cyrille se mettait dans son tort en regardant comme légal un conciliabule auquel il avait assisté comme prêtre. Il savait bien que l'innocence y avait été victime d'une haine aussi injuste qu'atroce, et que son oncle y avait agi en ennemi et non en juge. Il finit par le comprendre. Avec le temps il rendit justice à Chrysostôme et le cita à Nestorius parmi ceux de ses prédécesseurs dont il aurait eu à recevoir des leçons.

Cyrille renoua ainsi avec Rome des rapports de communion qui avaient été fort tendus, quoique non rompus entièrement, pendant les dernières années de Théophile.

Innocent consentit à se mettre en communion avec l'évêque de Constantinople dès qu'il eût mis le nom de Chrysostôme dans les Dyptiques. La paix fut ainsi rétablie entre les grands siéges épiscopaux. La gloire de l'évêque de Rome, en ces circonstances, c'est d'avoir proposé l'examen impartial de la cause de Chrysostôme et de s'être prononcé en faveur de ce grand évêque, quand il eut acquis la conviction qu'on ne voulait pas lui rendre légalement justice, dans le concile dont il avait conçu le projet, de concert avec les principaux évêques d'Occident.

Mais, comme nous l'avons démontré, il ne jugea pas l'évêque de Constantinople, et celui-ci n'en avait pas appelé à son tribunal. On trouve bien, dans plusieurs lettres d'Innocent des phrases qui étaient passées en usage à Rome, surtout depuis Damasus ; mais on n'y attachait pas une grande importance dans l'Église. Les évêques de Rome pouvaient impunément prétendre que leur siége avait été établi par saint Pierre ; personne ne songeait à en déduire des prérogatives que l'on n'attribuait pas à saint Pierre lui-même. Quant à la supériorité du siége de Rome, on savait qu'elle était fondée sur les canons des conciles œcuméniques.

Les événements qui se passèrent alors en Afrique, mettent en évidence la nature de la supériorité que l'on accordait aux évêques de Rome.

Pour exposer ces événements, il faut reprendre où nous l'avons laissée l'histoire de saint Augustin avec laquelle se confond celle de toute l'Église d'Afrique.

Deux grandes discussions agitaient l'Église africaine : celle des donatistes dont nous avons fait connaître l'origine, qui s'étaient perpétués et formaient une secte très-importante ; et celle des pélagiens.

Les évêques d'Afrique avaient obtenu de l'empereur Honorius, des lois très-sévères contre les payens et les hérétiques, et particulièrement contre les donatistes, Ces derniers professaient la foi orthodoxe, mais ils refusaient de reconnaître pour évêques légitimes ceux des catholiques dont l'ordination était, disaient-ils, viciée dans son principe.

Les lois d'Honorius étaient attribuées à Stilicon, son ministre, qui était, en effet, le véritable empereur, par l'autorité qu'il exerçait dans tout l'Empire occidental et sur Honorius lui-même.

Stilicon étant mort, on répandit le bruit que ses lois étaient mortes avec lui. Alors les payens et les dissidents qu'elles frappaient, s'insurgèrent contre les évêques qui avaient tenté de les appliquer [1]. Un grand nombre d'entre eux furent en butte aux violences de la populace, et les magistrats eux-mêmes n'osaient prendre leur défense. Plusieurs évêques réunis en concile à Carthage envoyèrent des délégués à la cour pour y demander protection. Ils obtinrent un ordre pour Donat, proconsul d'Afrique, de poursuivre avec rigueur tous les ennemis de l'Église et surtout les donatistes. Honorius promulgua alors des lois plus sévères encore que les anciennes, abolit la liberté de conscience et défendit de donner des

[1] S. August., *Epist.* cont. Donatist. ; Labbe, *Concil.* t. II ; *Concil. Carthagin.*, ann. 408 ; Cod. Theodos.

charges de l'État à ceux qui n'étaient pas en communion avec les évêques catholiques.

Augustin était un ancien ami du proconsul Donat. Il lui écrivit en faveur des dissidents ; il faut les punir, dit-il, afin qu'ils ne se croyent pas autorisés à attaquer l'Église ; mais, il faut user à leur égard d'une grande douceur, et chercher à les gagner à la vérité par la persuasion [1]. Cette doctrine fait honneur au grand évêque de Hippone. Il la mit en pratique en adressant aux donatistes une lettre dans laquelle il leur demande d'entrer en conférence avec eux afin de leur prouver qu'ils étaient en dehors de la véritable Église catholique [2].

Parmi les donatistes plusieurs étaient modérés et très-religieux ; d'autres ne se faisaient remarquer que par un fanatisme qui les poussait aux actes les plus coupables. On appelait ces derniers *Circoncellions* ; ils se réunissaient en troupes et se livraient à des actes qui accusaient en eux une véritable démence. Parmi les donatistes, un jeune homme nommé Macrobius, s'était distingué par son esprit et son éloquence. On le nomma évêque de Hippone, sans doute parce qu'on le croyait capable de lutter contre Augustin, et les circoncellions eux-mêmes le conduisirent à la ville épiscopale. Mais Macrobius leur adressa un discours trop raisonnable pour les satisfaire. Cependant, les partisans les plus sensés de Macrobius poussaient le fanatisme assez loin pour laver avec de l'eau salée la place où quelques catholiques s'étaient mis pour assister à l'intronisation de Macrobius. C'était là un usage de la secte [3]. Du reste, Macrobius, tout en prétendant blâmer les excès du fanatisme s'y laissait lui-même entraîner. Augustin lui ayant écrit avec cette douceur et cette haute raison qui éclatent dans tous ses ouvrages, Macrobius éluda

[1] S. August., *Epist.* 100.

[2] Ibid., *Epist.* 115.

[3] Optat. Milev., lib. VI; August., *Epist. Cont. Donat.*, Aug. Serm. *in Donat.* v. Ind. Bened.

les questions qu'il lui posait et se réfugia dans un entêtement qui fait peu d'honneur à son intelligence.

Depuis plusieurs années, les donatistes les plus religieux et les catholiques désiraient ardemment une conférence dans laquelle les évêques des deux partis pourraient discuter et préparer l'union. Augustin avait cherché à préparer les voies à cette conférence, mais inutilement. Des évêques africains qui s'étaient rendus à la cour d'Honorius pour faire modifier les dernières lois favorables aux hérétiques, obtinrent, non-seulement que ces lois seraient rapportées, mais que les donatistes seraient obligés d'entrer en conférence avec les catholiques. Ces derniers souffraient une véritable persécution de la part de leurs adversaires, qui se livraient contre eux à toutes les violences. On espérait y mettre un terme par une conférence pacifique dans laquelle les évêques des deux partis pourraient s'expliquer. Honorius décréta (ann. 410) que les donatistes devraient s'assembler en conférence avec les catholiques, et que, s'ils s'y refusaient, après avoir été cités trois fois, les peuples qui dépendaient légalement des évêques donatistes, dépendraient des évêques catholiques, et tous les édifices religieux des sectaires seraient attribués aux catholiques.

Honorius désigna, pour présider l'assemblée, Marcellinus, un de ses premiers officiers. C'était un personnage très-religieux, fort capable et qui jouissait dans l'Église d'une grande réputation de piété et de science. Il se rendit en Afrique et convoqua la conférence à Carthage, vers la fin de février 411. Il donna ordre à tous les magistrats d'obliger tous les évêques, soit catholiques, soit donatistes, de se rendre à Carthage pour y désigner ceux qu'ils jugeraient les plus capables de soutenir la discussion contradictoire qui devait avoir lieu. Marcellinus promettait à tous la plus entière liberté, et accordait même aux donatistes celle de nommer un personnage pour présider avec lui la conférence, pourvu que ce personnage fut son égal ou son supérieur en dignité.

Les donatistes se montraient peu disposés en faveur de la conférence; il n'en était pas de même des catholiques. Augustin surtout s'en montrait partisan zélé; arrivé à Carthage, il engagea les catholiques à témoigner, par leur charité envers les donatistes, de leur amour de la paix et de l'union. Vous devez, leur disait-il, éviter entre vous toute discussion; souffrez avec patience ce que vous pourrez entendre dire contre la foi et contre ses défenseurs; contentez-vous de prier et de faire des actes de pénitence et de charité, afin que Dieu bénisse les efforts qui seront faits pour l'union[1].

Les évêques donatistes arrivèrent en grande pompe à Carthage, au nombre de 279. Ils prétendaient que si toutes leurs églises eussent été pourvues et si les malades et les infirmes avaient pu se rendre à la conférence, ils auraient été 400. Les évêques catholiques auraient pu, dans les mêmes conditions, être au nombre de 470. Ces chiffres indiquent assez combien l'Église africaine était alors nombreuse et florissante.

Les donatistes ne récusèrent point Marcellinus pour président et ne désignèrent personne pour présider avec lui en leur nom. C'était un juste hommage rendu à la haute probité de cet homme illustre. Il décréta que les évêques des deux partis nommeraient sept d'entre eux pour discuter en leur nom; et il prit les précautions les plus minutieuses pour que tout ce qui serait dit ou fait dans les conférences fut rendu dans des procès-verbaux d'une parfaite exactitude.

Les donatistes voulurent bien désigner sept d'entre eux pour discuter, mais ils demandèrent à assister tous à la conférence. Les catholiques acceptèrent sans difficulté ce que demandait Marcellinus; dans leur lettre, ils firent une proposition qui témoignait en faveur de l'amour sincère qu'ils avaient pour rétablir la paix dans l'Eglise; s'il est démontré, disaient-ils, que la vérité est du côté de nos adversaires, nous renoncerons tous à notre

[1] Aug., Serm. *infracit.* et Brev. Collat.

dignité épiscopale. Si, au contraire, il est évident que la vérité est de notre côté, nous laisserons à nos adversaires les honneurs de l'épiscopat. Dans les églises où seront deux évêques, ils présideront alternativement les assemblées des fidèles, jusqu'à ce que l'un d'entre eux soit mort. Si les fidèles ne veulent pas voir deux évêques dans une même Église, l'un et l'autre donneront leur démission, et un autre sera élu pour le remplacer.

Les donatistes se gardèrent bien d'imiter les catholiques. On peut croire que saint Augustin contribua surtout à inspirer à ses confrères les sentiments d'abnégation dont ils donnèrent un si éclatant témoignage. Voici comment il raconte lui-même ce fait si important et unique dans l'histoire de l'Église : « Il faut, dit-il[1], que je fasse part à Votre Charité, d'une chose bien agréable et bien consolante. Avant la conférence, nous nous rencontrâmes un jour quelques évêques ensemble et nous nous entretenions de cette vérité : que les évêques doivent l'être pour la paix du Christ ou ne pas l'être. Je vous avoue qu'en jetant les yeux sur nos frères et co-évêques, nous n'en trouvions pas beaucoup qui nous parussent disposés à faire ce sacrifice d'humilité au Seigneur. Nous disions, comme c'est l'habitude: celui-ci le peut, celui-là ne le peut pas ; un tel y consentirait ; tel autre n'y consentira jamais. En cela nous ne faisions que des suppositions, car nous ne pouvions connaître leurs dispositions intérieures. Quand on en fit la proposition dans notre concile, composé de plus de trois cents évêques, tous y adhérèrent avec empressement, croyant qu'en sacrifiant leur dignité pour l'union de l'Église du Christ, ils ne perdaient pas leur épiscopat, mais le mettaient en sûreté entre les mains de Dieu. Deux seulement se montrèrent irrésolus : l'un, fort âgé, qui ne craignit pas d'en faire l'aveu ; l'autre, dont le visage trahissait les sentiments intérieurs ; mais, sur les observations sévères de nos

[1] Aug., *de Gest. cum Emerit.*, § 6, sermon. 358, 359.

confrères, le vieillard changea de sentiments, et l'autre changea de visage. »

Les donatistes, pour la plupart, rejetèrent la proposition des catholiques. Quelques-uns cependant y adhérèrent et furent reconnus dans la suite comme évêques légitimes[1].

Les catholiques acceptèrent les conditions des donatistes qui purent aller tous à la conférence; mais, afin que, s'il y avait du trouble, on ne put le leur imputer, ils n'y envoyèrent que 18 délégués. Dans les lettres qu'ils écrivirent à Marcellinus, ils montrent des sentiments élevés vraiment dignes d'évêques chrétiens. Ce fut sans doute Augustin qui les rédigea. Elles font honneur à sa haute intelligence[2].

Les dix-huit députés des catholiques furent divisés en trois groupes : sept étaient chargés de parler; sept, de donner leurs conseils; quatre, de veiller à l'exactitude des procès-verbaux. Les sept orateurs étaient : Aurelius, de Carthage; Alypius, de Tagaste; Augustin, d'Hippone, Vincentius, de Culuse; Fortunatus, de Cirthe ou Constantine; Fortunatianus, de Sicque, et Possidius, de Calame.

A la tête des quatre surveillants des procès-verbaux était Deuterius, évêque d'Alger, métropole de la Mauritanie césarienne.

La conférence commença le 1er juin 411. Marcellinus entra dans la salle accompagné de vingt officiers, de deux notaires ecclésiastiques catholiques et de deux notaires donatistes, des dix-huit évêques catholiques et de tous les évêques donatistes.

Les donatistes soulevèrent une foule de difficultés afin d'éloigner autant que possible et d'entraver la conférence qu'ils redoutaient. Ils ne réussirent qu'à donner des preuves de leurs mauvais sentiments. Marcellinus se mon-

[1] Plusieurs assistèrent au concile de Carthage de 418.
[2] Aug., *Epist.* 128, 129.

trait si patient, si impartial, qu'ils lui rendaient eux-mêmes justice. Ils nommèrent dix-huit délégués comme les catholiques, et ils signèrent un mandement comme l'avaient fait aussi les catholiques. Parmi les signatures, on remarque celle de Félix qui prenait le titre d'évêque de Rome. Les évêques catholiques ne protestèrent pas contre ce titre, quoiqu'ils fussent en communion avec Innocent. Félix avait quitté Rome au moment où cette ville était prise et saccagée par Alaric, roi des Goths. Il avait jugé prudent d'abandonner son troupeau dans les circonstances déplorables où il se trouvait.

On doit remarquer que, dans l'affaire des donatistes où il s'agissait principalement de l'union des Églises, les évêques catholiques d'Afrique, non-seulement ne se préoccupaient pas du siége de Rome comme centre d'unité, mais qu'ils laissaient passer, comme une chose absolument indifférente, la prétention qu'avait Félix d'être évêque légitime de ce siége. Les notions d'union et d'unité n'étaient pas alors celles que le siége romain a essayé de propager au moyen-âge; elles n'étaient pas fondées sur l'union avec le siége épiscopal de Rome, mais sur l'unité traditionnelle et universelle de la doctrine et de la succession apostolique de l'épiscopat, possédé, à titre égal, par tous les évêques.

C'était la doctrine catholique si bien exposée par saint Cyprien, et que toute l'Église, en Afrique, comme en Orient et même à Rome, professait alors.

Le docte Augustin l'a exposée comme Cyprien, dans ses ouvrages contre les donatistes, où il traite d'une manière spéciale de l'unité de l'Église.

Entre les catholiques d'Afrique et les donatistes, il ne s'agissait que de décider quels étaient les évêques qui devaient être considérés comme légitimes et successeurs des apôtres. Pour cela, il fallait remonter à l'origine du schisme. Les donatistes n'envisageaint pas sans crainte l'examen consciencieux de cette origine; voilà pourquoi ils cherchaient à entraver la conférence dès le début.

Après avoir eu recours aux chicanes des tribunaux civils dans une discussion où il s'agissait de la foi, ils avaient recours à des subterfuges pour éloigner la vraie discussion. Augustin, partant du principe qu'ils avaient d'abord admis, se plaça sur le vrai terrain commun aux partis : celui de la vraie Église catholique. Les donatistes, aussi bien que les catholiques, admettaient que la légitimité d'une Église particulière résultait des rapports de communion qui existaient entre elle et les autres Eglises chrétiennes. Il ne s'agissait donc, au fond, que d'une question de fait : savoir lesquels, des catholiques ou des donatistes, étaient en communion avec les autres Eglises chrétiennes. Les uns et les autres prétendaient au titre de catholiques ; il fallait savoir auxquels il appartenait.

Alypius proposa d'examiner tout d'abord cette question ; mais les donatistes l'esquivèrent en soulevant de nouvelles chicanes qui amenèrent l'examen des pièces officielles de l'affaire depuis la relation d'Anulinus à Constantin écrite contre Cécilien, au nom des donatistes, Ceux-ci renouvelèrent contre cet évêque les accusations de leurs prédécesseurs, et comme Augustin le défendait, ils lui demandèrent si cet évêque était son père. « Les catholiques, répondit Augustin, ne reconnaissent que Jésus-Christ pour père et pour principe de tout ce qui regarde la foi et le salut. Paul lui-même en se disant père des fidèles, ne l'était que comme dispensateur du ministère de l'Evangile. Cécilien n'est ni mon père ni ma mère ; il est notre frère, soit qu'il ait été bon, soit qu'il ait été mauvais. Quel qu'il ait été, cela ne peut porter préjudice à l'Eglise. Les catholiques ne prendront donc pas la peine de le défendre, si les donatistes ne veulent pas l'attaquer. La grande question est, non pas celle d'un homme, mais celle de l'Eglise.

Les donatistes présentèrent un mémoire sur cette question. Ils partaient de la culpabilité de Cécilien et de ses adhérents comme d'un fait incontesté ; ils en concluaient qu'ils ne pouvaient appartenir à l'Eglise.

Augustin, au nom des catholiques, démontra que la catholicité de l'Eglise ne dépendait pas de la moralité de quelques personnes; que, dans toutes les Eglises particulières, même chez les donatistes, les coupables ne manquaient pas; que les bons et les méchants existaient dans une même Eglise, comme l'ivraie se trouvait avec le bon grain, dans le champ du père de famille. Les donatistes partaient donc d'un faux principe pour déterminer le caractère de la véritable Eglise.

Ils furent obligés de convenir que la culpabilité d'un individu ne peut nuire à un autre, et surtout à toute une Eglise. C'était avouer que leur schisme avait une origine vicieuse; malgré les subterfuges auxquels ils essayèrent d'avoir recours, le principe qu'ils avaient été obligés d'admettre, les accablait, et les catholiques s'en servaient avec avantage.

Les pièces officielles que les donatistes citaient en leur faveur se tournaient contre eux lorsque les catholiques en comparaient les dates et en faisaient ressortir les conséquences. Il fut donc établi que les donatistes n'avaient pu, ni par les principes, ni par les faits, légitimer leur schisme.

Tel fut le sens de la sentence rendue par Marcellinus. Les donatistes, sans pouvoir contester les procès-verbaux sur lesquels elle était appuyée, en appelèrent à l'empereur. Cet appel n'eut aucun effet, et Marcellinus déclara, au nom de l'empereur, qu'à l'avenir les donatistes devraient être considérés comme des rebelles et punis comme tels.

Augustin resta dans son rôle épiscopal en disant aux fidèles[1] : « Pour nous, frères, usons envers eux de patience. Leurs yeux que nous voulons guérir sont gonflés du feu de la haine; ne cessons pas pour cela de les traiter. Seulement, il faut prendre garde de n'en pas augmenter l'inflammation par des insultes. »

[1] Aug., sermon. 164.

Il eût été bien étonnant que tous les donatistes se fussent décidés à reconnaître leurs erreurs. Mais, parmi eux, il y avait des hommes sincères qui furent frappés des éclaircissements donnés dans la conférence et se déclarèrent catholiques. Ceux d'entre eux qui étaient évêques conservèrent leur dignité et tous ceux qui revenaient à l'Église étaient reçus en frères.

Cependant, la lutte ne fut pas terminée. Augustin s'adressa aux donatistes en général pour leur prouver qu'après la conférence qui avait eu lieu, ils ne pouvaient plus avoir confiance dans les évêques qui s'obstineraient dans leurs erreurs[1]. Il s'attaqua directement à plusieurs de ces évêques, en particulier à Emeritus et à Gaudentius[2]. Ces écrits, ainsi que ceux qu'il dirigea contre Parmenianus, Petilianus et Cresconius[3], mettent à néant toutes les objections des sectaires. Il traita surtout la question fondamentale de l'Eglise dans sa ***Lettre aux catholiques*** contre les donatistes, connue sous le titre de : ***Traité de l'unité de l'Église.***

Nous devons citer quelques passages de ce petit livre où la nature de l'unité dans l'Eglise est si nettement exposée[4] :

« Entre nous et nos adversaires, la question est celle-ci : où est l'Eglise? est-elle chez nous ou chez eux? Cette Église est une et nos anciens l'ont appelée ***catholique*** afin de prouver par son nom qu'elle est complète. Cette idée du tout ressort en effet de ces expressions grecques : καθ' ὅλον. Cette Eglise est le corps même du Christ ; d'où il est évident que celui qui n'est pas parmi les membres du Christ, ne peut obtenir le salut chrétien. Or, les membres du Christ sont joints par la charité de l'unité, et par elle ils sont attachés à leur tête qui est Jésus-Christ »

[1] Aug., *Ad Donatist.*

[2] Aug., *de Gest. cum Emerit.*; *Cont. Gaudent.*, lib. II.

[3] Aug., *Cont. Epist. Parm.*, lib. III ; *Cont. Epist. Petilian.*, lib. III ; *Cont. Crescon. Grammat.*, lib. IV.

[4] *Epist. ad Cathol. seu de unitat. Eccl.*, c. II, § 2.

Pour Augustin, l'unité n'est donc pas basée sur une soumission extérieure à une autorité, quelle qu'elle soit, mais sur la charité qui unit les fidèles entre eux et les rattache à l'unique chef de l'Eglise qui est Jésus-Christ. Mais comment savoir que cette charité, principe d'unité, existe? En constatant la *catholicité.* Comment la constater, par exemple dans le conflit africain? En faisant appel à tous les évêques des autres Eglises qui forment la plus grande partie de l'Eglise catholique[1]. Augustin le déclare expressément. C'est donc dans la communion avec l'universalité que l'on doit chercher la preuve de l'union des membres d'une Eglise particulière avec le Christ, *tête* ou *chef* de l'Eglise.

Mais comme l'Eglise d'Afrique ne s'était pas adressée à l'Eglise universelle; et comme, dans toutes les Eglises, on rencontre des sectaires qui se disent la vraie Eglise, il est bon d'avoir recours aux saintes Ecritures pour y trouver les signes de l'unité[2]. Partant de ce principe, Augustin expose, d'après les saintes Écritures, le caractère de la véritable Eglise, qui est son universalité; cette universalité n'est pas seulement celle de lieu, mais celle du temps; de sorte que la vraie Eglise est celle qui se rattache, sans interruption, à l'Eglise primitive, et non pas ces Eglises séparées qui disent : Le Christ est ici, le Christ est là, et auxquelles il ne faut pas croire, comme Jésus-Christ en a averti. La vraie Eglise est partie de Jérusalem, s'est répandue dans le monde entier, et s'est perpétuée sans interruption[3].

Le savant évêque jette un coup d'œil sur les différentes Eglises fondées par les apôtres. Il constate ainsi l'existence de l'Église catholique, et affirme la catholicité de l'Église d'Afrique par son union avec toutes les autres Églises[4].

[1] August., *Epist. Cathol. seu de unitat. Eccl.*, c. II, § 4.
[2] *Ibid.*, c. III, § 6; c. IV, §§ 7 et seq. ad c. XI, § 29.
[3] *Ibid.*, c. XI, § 29.
[4] *Ibid*., c. XII, § 31.

Il attachait si peu d'importance à l'Église romaine en particulier, qu'il ne la nomme même pas parmi celles avec lesquelles l'Eglise africaine était unie. Comment expliquer cette omission dans le système moderne qui place dans l'Eglise romaine et dans son évêque le centre nécessaire de l'unité? Augustin, au cinquième siècle, ignorait absolument ce système.

Augustin répond ensuite aux donatistes qui prétendaient que la vraie Eglise avait disparu du reste du monde et n'existait que chez eux; et à quelques autres objections au moyen desquels ils voulaient légitimer leur schisme. Il en revient toujours au principe de catholicité, c'est-à-dire, d'universalité et de perpétuité, pour confondre ses adversaires. Il ne fait pas la plus légère allusion au principe de l'autorité épiscopale, encore moins à celui de l'autorité papale pour établir et entretenir l'unité dans l'Eglise. La communion perpétuelle d'une Eglise particulière avec les autres Eglises, est le signe unique de son unité et de sa catholicité.

On ne voit pas qu'Innocent, évêque de Rome, se soit intéressé à ce qui se passait en Afrique au sujet des donatistes. Il était cependant en communion avec les évêques catholiques d'Afrique et se trouva mêlé aux débats que suscita, dans cette contrée, l'hérésie pélagienne.

L'auteur de cette hérésie était Pelagius, originaire de la Grande Bretagne[1]. C'était un homme de haute taille et très-gros; Jérôme lui reproche d'être appesanti par les viandes grossières de son pays, d'en avoir tous les vices et de manquer de science et de littérature. Sa science n'était pas fort étendue. S'il parlait grec, cela n'était pas alors une preuve d'érudition, car cette langue était très-répandue dans tout l'empire; il y a tout lieu de croire qu'elle s'était perpétuée dans la Grande-Bretagne dont l'Eglise était d'origine orientale.

[1] Augustin., *Epist.* 95, 106, 120; *ad Bonifac.*, lib. II *de Peccat. original.*, 8, 12; de Gest. Pelag.; Oros. lib. Apologet. Cont. Pelag.; Hieron. *in Jerem.* Prosp. Chron. ad ann., 413.

Sans être savant, Pelagius n'était pas aussi dénué de capacité que le prétend Jérôme. Augustin, qui a été son grand adversaire, reconnaît qu'il avait l'esprit subtil et pénétrant; son style n'était pas élégant, comme l'atteste son commentaire sur saint Paul; aussi lorsqu'il voulait écrire avec distinction, comme dans sa Lettre à Démétriade, il se servait de la plume de ses disciples Cœlestius ou Julianus, plus habiles littérateurs que lui.

Pelagius habita Rome fort longtemps et s'y fit estimer par ses vertus. Il était en relation avec Paulin de Nole, Jérôme et un grand nombre d'évêques qui le regardaient comme un saint. Il visita les églises d'Afrique et d'Orient. Des érudits ont pensé qu'après avoir pris parti pour saint Jean Chrysostôme, il l'abandonna, et qu'il est le moine Pelagius dont se plaint le saint évêque de Constantinople dans ses Lettres [1]. Le fait n'est pas certain.

Orosius affirme que les vertus de Pelagius n'étaient qu'apparentes Il lui reproche la gourmandise, l'ivrognerie et la paresse. Ses larges épaules et son teint frais prouvaient, d'après lui, qu'il ne pratiquait pas les abstinences monastiques. Il était très-fier de sa belle prestance et de sa haute taille, et il était fort recherché dans sa toilette. On peut croire que Pelagius, après avoir fait le saint, avait fini par jeter le masque lorsqu'il se crut devenu grand homme par ses écrits, et qu'il se vit en lutte ouverte avec les défenseurs de l'orthodoxie Ses disciples affectaient des airs austères, mais leurs mœurs ne répondaient pas à d'aussi beaux dehors.

Pelagius avant d'être convaincu d'erreur, avait fait deux ouvrages ; un *Traité de la foi en la Trinité*, divisé en trois livres ; et un livre de spiritualité où il prétendait compléter celui où saint Cyprien avait collectionné des passages de l'Ecriture pour diriger le chrétien dans les principales actions de la vie. Quand les discussions eurent commencé, on releva, dans ces ouvrages et dans

[1] S. Joann. Chrysost., *Epist.* 4.

quelques autres composés par lui, plusieurs passages où son hérésie commençait à se montrer. Ce fut probablement à Rome qu'il composa son commentaire sur toutes les épitres de saint Paul, excepté celle aux Hébreux. Il y expose assez ouvertement son hérésie qui consistait surtout en ces deux points : négation de la déchéance de la nature humaine ; possibilité pour l'homme de pratiquer toutes les vertus, sans avoir besoin pour cela de la grâce ou secours de Dieu.

On a prétendu que cette hérésie avait d'abord été apportée à Rome d'Orient par un nommé Rufin, disciple de Théodore de Mopsueste. Mais qui était ce Rufin et Théodore de Mopsueste aurait-il véritablement enseigné cette hérésie ; ce sont deux questions auxquelles on ne pourrait répondre avec la moindre probabilité. On doit donc faire remonter à Pelagius lui-même l'hérésie dont il fut convaincu, alors même qu'il n'en aurait pas été l'inventeur. Dès l'année 405, il avait attiré sur ses opinions l'attention de plusieurs personnes à la suite de discussions dans lesquelles il avait exposé ouvertement ses erreurs. Augustin en entendit parler dès lors. En 410, après la prise de Rome par Alaric, Pelagius et son disciple Cœlestius quittèrent Rome et allèrent en Sicile. Ils y répandirent leurs erreurs et se firent de nombreux partisans. De Sicile, Pelagius et Cœlestius se rendirent en Afrique. Augustin les vit à Carthage à l'époque où toute son attention était fixée sur la conférence avec les donatistes. Il entendit bien parler des nouvelles doctrines qu'ils prêchaient ; mais il n'y attachait pas une très-grande importance. Pelagius passa de la province d'Afrique en Egypte et ensuite en Palestine. Après son départ, Augustin s'aperçut qu'il avait fait des prosélytes en Afrique, et que l'hérésie faisait des ravages assez sérieux pour attirer l'attention [1]. Cœlestius surtout

[1] Aug. *Gest. Pelag.*; *de Peccat. original.* c. 21 ; *Epist.*, 157; Oros. *lib. Apologet.* Mar. Mercator. *Commonit. de Cœlest.*

l'avait répandue à Carthage où il était resté après le départ de Pelagius. C'était un beau parleur et qui ne gardait pas, dans l'exposition de ses opinions, la même réserve que son maître. Plusieurs fidèles attirèrent sur ces erreurs l'attention des évêques d'Afrique réunis à Carthage sous la présidence de leur primat Aurelius (411-412). Le principal adversaire de Cœlestius fut un diacre nommé Paulinus qui présenta au concile une requête dans laquelle il accusait Cœlestius de nier la déchéance originelle de l'humanité, d'affirmer que le péché d'Adam lui avait été personnel, enfin que les enfants n'avaient pas besoin du baptême pour être purifiés d'un vice originel qu'ils n'avaient pas contracté.

Cœlestius affirma qu'il croyait à la nécessité du baptême pour les enfants ; que ce sacrement était nécessaire pour leur incorporation au Christ. Quant à la déchéance originelle, il se perdait en considérations générales qui ne firent point illusion aux évêques africains. De son erreur fondamentale, Cœlestius tirait plusieurs conséquences : qu'avant la venue de Jésus-Christ, l'homme avait été dans le même état qu'après ; que la mort n'était pas la punition du péché originel, car l'homme aurait été créé mortel. Si Cœlestius eût voulu tirer toutes les conséquences de sa négation de la déchéance originelle, il eut considéré la rédemption comme inutile et nié le christianisme tout entier qui n'est, au fond, que la réhabilitation du monde par le sacrifice du Christ et sa rénovation par son union avec le Christ, Adam, du monde régéneré, comme le vieil Adam était l'origine du monde déchu. Peut-être tirait-il toutes ces conséquences de son erreur ; mais il n'osait s'insurger contre le christianisme tout entier, et préférait s'attacher à quelques opinions qui semblaient au premier abord plus contestables, surtout en les dissimulant sous une phraséologie mystique.

Quoique le pélagianisme se fut répandu d'abord à Rome, les évêques de cette ville n'y avaient point fait attention. Ce fut d'Afrique que leur en vint la première

nouvelle. Le concile de Carthage en 416 et le concile de Milève en écrivirent à Innocent. Ils lui notifiaient que, grâce aux efforts des évêques africains depuis cinq ans, l'hérésie avait disparu de leurs Églises.

Voici à quelle occasion ces conciles avaient été assemblés.

Pelagius avait rencontré en Palestine le docte Jérôme qui ne s'était pas laissé séduire par ses opinions nouvelles, et avait compris qu'en attaquant la déchéance originelle, il niait le christianisme tout entier.

L'hérétique quitta pour quelque temps la Palestine, se rendit en Orient et y vit Théodore de Mopsueste qui avait la réputation d'un savant théologien. Il lui dénonça Jérôme et lui attribua un système hérétique et absurde. Théodore, ne soupçonnant pas la fraude de Pélagius, attaqua indirectement Jérôme en lui attribuant des opinions qu'il n'avait pas [1]. Il composa cinq livres pour réfuter les prétendues erreurs de Jérôme auquel il attribua l'invention d'un cinquième évangile, et une traduction de la Bible opposée aux Septante.

Théodore ne faisait pas ainsi preuve d'érudition. Jérôme n'avait pas composé un cinquième évangile, mais il citait volontiers l'évangile de saint Matthieu d'après le texte conservé par les Nazaréens, et qu'il avait retrouvé dans la bibliothèque de l'église de Césarée. Sa traduction latine de la Bible sur l'hébreu n'était pas la négation du texte des Septante et Jérôme pouvait bien opposer l'hébreu au grec, lorsqu'il pensait que les premiers traducteurs grecs s'étaient trompés.

Mais Pelagius en voulait à Jérôme qui avait démasqué ses erreurs dans quelques opuscules. Fort de l'appui de Théodore de Mopsueste, il était venu en Palestine et avait gagné d'autant plus facilement les bonnes grâces

[1] Mar. Mercat. *Commonit.*; Phot. *cod.* 177; Oros. *lib. Apologet.*; August. *de Gest. Pelagian.*; *Epist., cont. Pelag.* v. Ind. Bened.; *de Peccat original.*

de Jean, évêque de Jérusalem, que la réconciliation de cet évêque avec Jérôme, après les affaires de l'origénisme, n'avait jamais été très-sincère.

Pendant que ces discussions avaient lieu en Orient, la question du pélagianisme s'était éclaircie en Afrique, et Augustin avait réfuté les erreurs que Cœlestius cherchait à y répandre [1]. Augustin envoya alors à Jérôme le prêtre Orosius, pour le consulter sur certaines questions obscures de la théologie. Orosius trouva Jérôme en lutte avec Pelagius. Jean de Jérusalem ayant alors réuni son synode pria Orosius d'y assister afin de faire connaître ce qui s'était passé en Afrique au sujet des nouvelles opinions. Orosius, s'appuyant de l'autorité d'Augustin, engagea une discussion avec Pelagius; mais celui-ci en appela à la doctrine de l'Église de Rome où il n'avait jamais été

[1] Augustin composa alors (412) un ouvrage en trois livres intitulé : *De Peccatorum meritis et remissione et Baptismate parvulorum.* Il y ajouta bientôt le livre : *De Naturâ et Gratiâ.*

Dans ce dernier livre il affirme que personne, sur la terre, n'a pu se dire sans péché. Il s'agissait seulement, dans la pensée de saint Augustin, de l'acte coupable ou péché commis volontairement. Il n'osait pas dire que la sainte mère de Jésus-Christ eut commis de tels péchés. Dans le passage où il s'exprime ainsi, les papistes ont voulu trouver une preuve en faveur de leur faux dogme *de l'Immaculée Conception*, promulgué en 1854. On sait que, d'après ce faux dogme, la sainte Vierge aurait été conçue *sans la tâche originelle*; qu'elle n'aurait pas appartenu à l'humanité déchue. Or, saint Augustin ne parle, dans le texte cité, que des actes volontaires répréhensibles, des péchés *actuels commis pendant la vie.* Il s'exprime ainsi (c. 36) : « J'excepte la sainte Vierge Marie dont je ne veux pas que l'on fasse mention quand il s'agit du péché, pour l'honneur du Seigneur; ne savons-nous pas, en effet, qu'il a été accordé plus de grâce pour vaincre entièrement le péché, à celle qui a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui a été certainement exempt de tout péché? Donc, excepté cette Vierge, si nous pouvions interroger tous les saints et saintes qui ont vécu et leur demander s'ils n'ont pas péché, que pensons-nous qu'ils répondraient?... Ils répondraient avec l'apôtre Jean : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous.» Pour trouver un témoignage en faveur de leur nouveau dogme, les papistes ont appliqué au vice originel ce que saint Augustin a dit du péché actuel et volontaire. C'est à l'aide de ces procédés de mauvaise foi qu'ils se procurent des preuves à l'appui de leurs erreurs.

taxé d'erreur, et il fut convenu que Jean de Jérusalem en écrirait à Innocent, évêque de Rome.

Pelagius avait obtenu à Jérusalem un demi-succès, grâce à la protection de Jean de Jérusalem, qui n'était pas fâché de donner un dessous au moins indirect à Jérôme. Mais, avant de s'adresser à l'évêque de Rome pour avoir des renseignements sur un système qui avait pris naissance dans son Église, Jean s'adressa à l'évêque métropolitain de Césarée, pour l'engager à convoquer les évêques voisins[1] afin de rendre une sentence qui pourrait avoir de l'influence sur la future réponse de l'évêque de Rome.

Au mois de décembre 415, les évêques de la province de Palestine se réunirent à Lydda ou Diospolis sous la présidence de leur métropolitain Eulogius. Jean de Jérusalem assista au concile. On fit comparaître Pelagius et on lui objecta les erreurs qui lui étaient reprochées. L'hérétique répondit avec beaucoup d'habileté, et de manière à donner à ses expressions un sens parfaitement orthodoxe. Il en fit autant pour les extraits de son disciple Cœlestius, condamné par un concile de Carthage. Il trompa si bien les évêques qu'ils le déclarèrent orthodoxe et digne de jouir de la communion de l'Église.

Il y avait alors en Palestine, deux évêques gaulois, Eros d'Arles et Lazarus d'Aix. Ils adressèrent au concile un mémoire contre les erreurs de Pelagius et de Cœlestius. Mais Pelagius y répondit comme il l'avait fait aux premières objections. Il reconnaisait avoir dit ou écrit ce qu'on lui reprochait, mais il donnait à ses paroles un sens orthodoxe.

Fort de la décision du concile de Diospolis, Pelagius composa son ouvrage sur le libre-arbitre, contre saint Jérôme, et répandit partout le bruit que ses opinions

[1] L'évêque de Jérusalem était indépendant à cause de la distinction de son siége ; mais il n'avait pas d'évêques sous sa juridiction et l'évêque de Césarée de Palestine était métropolitain de la province.

avaient été reconnues orthodoxes par le concile de Diospolis. Les actes de ce concile n'étaient pas encore connus et il se gardait bien de dire quelles concessions il avait été obligé de faire pour obtenir l'approbation du concile.

Il osa envoyer son apologie à Augustin. L'évêque d'Hippone soupçonna bien qu'il n'avait obtenu l'approbation du concile de Diospolis qu'au moyen de subterfuges et en dissimulant ses véritables opinions ; mais, comme il n'en avait pas alors la preuve authentique, il garda le silence.

Orosius, de retour en Afrique, expliqua tout. A l'appui de sa relation, il apportait une lettre des deux évêques gaulois Eros et Lazarus, pour les évêques africains. Ils étaient réunis à Carthage au nombre de soixante-huit (416), sous la présidence d'Aurelius. La même année, les évêques de la province de Numidie étaient réunis en concile à Milève, au nombre de soixante-et-un, sous la présidence de Silvanus, évêque de Zumma, métropole de la province. Augustin faisait partie de ce concile. On y examina, comme à Carthage, les erreurs de Pelagius et de Cœlestius, et les deux conciles résolurent d'écrire à l'évêque de Rome, Innocent, afin de contredire la lettre que devait lui envoyer Jean de Jérusalem, au nom du concile de Diospolis.

Augustin et quatre autres évêques africains adressèrent à Innocent une lettre particulière, et plusieurs pièces à l'appui des erreurs reprochées à Pelagius et à son disciple.

Innocent s'était peu préoccupé jusqu'alors des écrits de Pelagius ou de Cœlestius, quoique les opinions nouvelles qui lui étaient signalées se fussent, à l'origine, répandues dans son Église. En recevant simultanément les lettres de Jean de Jérusalem, des conciles de Carthage et de Milève, et des plus savants évêques d'Afrique, il dut nécessairement comprendre qu'il s'agissait d'une affaire grave. Jérôme qu'il connaissait et estimait, lui avait écrit de son côté et lui avait raconté les violences

dont il avait été victime, de la part des pélagiens, avec les moines et les religieuses qui habitaient les monastères de Bethléem.

Innocent répondit à toutes les lettres qu'il avait reçues. Aux évêques des conciles de Carthage et de Milève, il écrivit[1] : qu'il les félicitait de ce que, selon l'usage, ils avaient adressé leurs décisions au siége apostolique de l'Occident, afin que, confirmés par ce siége, elles pussent couler vers les autres Églises, comme de purs ruisseaux sortant de leur source. Il les félicite de ce qu'ils se sont prononcés contre des erreurs qu'il fallait arrêter dès le début, afin que l'Église n'en fût pas infectée. Il se prononça pour la doctrine de la nécessité de la grâce ; il reconnaît que c'est par l'abus du libre arbitre que l'homme se rend coupable ; que Dieu n'a pas seulement relevé l'homme une fois, mais qu'il lui accorde des remèdes journaliers pour remédier aux chutes continuelles qu'il peut faire.

Il condamne Pelagius et Cœlestius comme *les inventeurs* d'expressions nouvelles qui ne peuvent soulever que de vaines discussions, et déclare qu'ils doivent être excommuniés s'ils ne reviennent pas à la saine doctrine.

Dans sa réponse aux cinq évêques, il leur affirme qu'il ignore absolument ce dont Pelagius se vantait en Orient ; qu'il n'a entendu parler ni de ses partisans ni des démarches que l'on aurait faites auprès de lui et qui auraient été comme une approbation de ses erreurs. Il les condamne et affirme qu'il les a rencontrées dans le volume que les cinq évêques lui avaient adressé.

Innocent écrivit en particulier à Aurelius de Carthage, des lettres très-amicales et le pria de se charger de remettre à Jérôme la lettre qu'il lui écrivait en réponse à celle qu'il en avait reçue par l'intermédiaire du même Aurelius.

Dans cette lettre, il console le pieux solitaire de Beth-

[1] Innocent. Pap. Epist. et Decret., *Epist.*, 26 ad 35.

léem, et se montre disposé à le seconder de son autorité s'il élève une accusation formelle contre ceux dont il avait eu à se plaindre. Il lui promet d'en écrire à Jean de Jérusalem ; ce qu'il fit. Il paraît que ni Jean ni le concile de Diospolis ne lui avaient écrit au sujet de Pelagius, car Innocent se contenta, dans sa lettre à l'évêque de Jérusalem, d'appeler son attention sur les violences dont Eustochium et Paula, avec leurs religieuses, avaient eu à souffrir.

Sa lettre n'arriva à Jérusalem qu'après la mort de Jean. Elle fut remise à son successeur Praylus, qui se montra plus doux envers les solitaires de Bethléem.

Jérôme y mourut deux ans après, à l'âge de 91 ans (419). Le docte et pieux écrivain avait été en lutte toute sa vie. Il eut quelques torts ; mais il eut souvent raison, et l'on doit croire qu'il n'a agi que pour le bien et la vérité.

Pélagius ayant appris qu'Innocent l'avait condamné, lui écrivit pour se disculper ; mais ses lettres n'arrivèrent à Rome qu'après la mort d'Innocent (417). Elles furent remises à Zosimus son successeur, et firent sur son esprit une impression favorable. Praylus, qui s'était déclaré en faveur de Pelagius, le recommanda à l'évêque de Rome. A ces lettres, Pelagius avait joint une profession de foi qui paraissait très-orthodoxe, mais dans laquelle, cependant, il se servait d'expressions vagues et à double sens, sur les questions en litige [1].

Zosimus savait que son prédécesseur avait adhéré officiellement à la condamnation de Pelagius et de Cœlestius par les évêques d'Afrique ; qu'il avait découvert, dans les

[1] Aug. *De Grat. Christ.*, c. c. 30, 31 ; *De Peccat. original.*, c. c. 17, 22 ; *De Gest. Pelag.*, c. 14 ; *Épist. adv. Pelag.; Cont. Julian.*, lib. 1, c. 13 ; Zosim., *Épist.* 2, 3, 8, 12 ; Edit. Coustant. Mercator. Commonit. ; Prosp. chron. ann. 412, 418 ; Facund., lib. VII, c. 3.

Les pièces relatives aux affaires de Pelagius ont été collectionnés dans les recueils des conciles, en particulier, dans la collection de Labbe, t. II, et dans la *Patrologie latine* de Migne, œuvres de Mercator, t. XLVIII.

livres de Pelagius, les erreurs qui lui étaient reprochées ; qu'il avait prononcé leur exclusion de la communion de l'Église.

Il se déclara cependant de la manière la plus formelle contre la sentence de son prédécesseur[1] ; il écrivit aux évêques d'Afrique une lettre dans laquelle il leur reproche d'une manière fort peu convenable d'avoir condamné comme hérétiques d'excellents orthodoxes comme Pelagius et Cœlestius ; il s'y élève contre les deux évêques Eros et Lazare auxquels il reprochait les crimes les plus atroces, sur les dénonciations de Patrocle, évêque d'Arles, leur ennemi.

Les évêques d'Afrique ne furent point émus de la lettre de l'évêque de Rome. Aurelius de Carthage et quelques autres évêques qui se trouvaient auprès de lui, écrivirent à Zosimus que les choses devaient rester en suspens jusqu'à ce que les évêques qui avaient condamné Pelagius et Cœlestius pussent se réunir en concile. Ils se réunirent au mois de novembre de la même année (417) et l'année suivante, toutes les provinces d'Afrique envoyèrent des délégués à Carthage ; ils s'y trouvèrent au nombre de plus de deux cents et formèrent ainsi le concile *plénier* de toute l'Église autonome d'Afrique.

Dans ces deux assemblées, on confirma les décisions rendues contre les pélagiens ; on exposa la foi de l'Église sur la déchéance de la nature humaine et la nécessité de la grâce de Dieu pour rendre à l'homme l'énergie dont il avait besoin pour faire le bien et obtenir le salut.

Ces décisions furent adressées à Zosimus, et les évêques africains lui firent observer qu'il avait eu tort de leur reprocher une précipitation dont lui-même avait donné un exemple trop éclatant en se prononçant si vite contre le jugement rendu par son prédécesseur et par toute une grande Église comme celle d'Afrique.

« Nous avons ordonné, disent-ils, que la sentence

[1] Il ne croyait donc pas à son infaillibilité.

rendue par le vénérable évêque Innocent contre Pelagius et Cœlestius subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais encore pour pratiquer le bien dans chacune de nos actions ; en sorte que, sans elle nous ne pouvons rien posséder, rien penser, rien dire, rien faire qui appartienne à la piété véritable. Il ne suffit pas que Cœlestius ait dit, d'une manière générale, qu'il adhère aux lettres d'Innocent ; il doit anathamatiser clairement ses erreurs. »

Les évêques d'Afrique expliquent à Zosimus les artifices à l'aide desquels Pelagius avait trompé les pères du concile de Diospolis. C'était à l'aide des mêmes subterfuges qu'il avait trompé aussi Zosimus dans la profession de foi adressée à son prédécesseur Innocent.

Ils lui font connaître ce qui s'était passé en Afrique au sujet de la nouvelle hérésie, et ils lui envoyent les actes de leur dernier concile.

On doit remarquer que, dans leurs conciles, les évêques d'Afrique *confirmèrent* la décision rendue par Innocent, et reprochèrent ouvertement à Zosimus de s'être laissé tromper par les paroles fallacieuses des hérétiques.

Pelagius sépara sa cause de celle de Cœlestius qu'il trouvait trop franc et compromettant, et essaya, en Palestine, où il avait des sympathies, de persuader les orthodoxes qu'il ne méritait pas les condamnations lancées contre lui. Des amis d'Augustin qui se trouvaient en Palestine entendirent ses explications et en furent édifiés ; mais, avant d'y croire, ils jugèrent qu'ils devraient s'adresser au savant évêque dont ils connaissaient la haute capacité. Augustin était encore à Carthage où il avait assisté au concile de 418, lorsqu'il reçut leur lettre. Il leur répondit par deux ouvrages, l'un en deux livres qu'il intitula : *De la grâce du Christ et du péché originel*, le second : *Du Libre-arbitre*.

Les condamnations prononcées par les conciles africains contre Pelagius et Cœlestius étaient connues à

Rome et les fidèles s'étonnaient que Zosimus ne se fût pas encore prononcé contre les hérétiques avec le zèle qui convenait à un évêque orthodoxe et dont son prédécesseur Innocent lui avait donné l'exemple. Il fut ainsi amené à examiner dans un concile romain la cause des hérétiques [1]. Cœlestius qui se trouvait à Rome fut cité ; mais il ne comparut pas. Les erreurs qui lui étaient attribuées, à lui et à Pelagius, ayant été condamnées, Zosimus, au nom de son concile, adressa à toutes les Églises d'Orient et d'Occident une circulaire dans laquelle la doctrine orthodoxe était professée sur les divers points contestés par les hérétiques. De toutes parts, en Égypte comme à Constantinople, à Thessalonique comme à Jérusalem, on adhéra aux condamnations portées par les conciles d'Afrique et de Rome [2].

Ces hérétiques se prévalaient surtout de l'adhésion du prêtre Sixtus, qui jouissait à Rome d'une haute estime et qui fut évêque de cette ville après Zosimus. Mais Sixtus, qui s'était sans doute laissé tromper comme beaucoup d'autres par la piété apparente de Pelagius et de ses principaux sectateurs, les anathématisa avec le reste du clergé romain.

Cependant, les décisions des conciles d'Afrique et de Rome rencontrèrent quelques contradicteurs à la tête desquels était Julianus, évêque d'Eclane. C'était un homme vertueux et qui était fils de l'évêque Memor, ami d'Augustin et de Paulin de Nole. Il ne voulut pas condamner Pelagius et Cœlestius avant qu'ils eussent été entendus, et insinua qu'il restait fidèle à la doctrine que Zosimus avait lui-même professée après avoir reçu les éclaircissements de ceux qu'il condamnait. D'autres évêques, au nombre de dix-huit, furent du même avis que Julianus. Ils demandèrent à l'empereur un concile plé-

[1] August., *De peccat. original.; Epist. adv. Pelag. Lib. ad Bonifac.*; Cont. Julian., *op. imperfect.* Mercator. *Commonit.*, cc. 1, 2, 3. Prosp. Chron. ann. 418; Poem. *de Ingrat.*

[2] Mercator., *Loc. supracit.*

nier pour juger en dernier ressort, et s'adressèrent à plusieurs Églises ponr les disposer en leur faveur. Parmi ces Églises on nomme celle de Constantinople, de Thessalonique et d'Éphèse. Partout, les pélagiens furent repoussés et leur doctrine condamnée.

Les Églises de Syrie et de Cilicie se prononcèrent dans le même sens. On reconnut que Pelagius avait trompé les Pères du concile de Diospolis, et l'hérétique fut obligé de quitter Jérusalem [1].

Pelagius mourut bientôt après. Cœlestius et Julianus essayèrent encore quelque temps d'intéresser plusieurs Églises en leur faveur. Ils ne trouvèrent accès qu'auprès de Nestorius dont l'appui n'eut pour eux aucun résultat.

Le pélagianisme eut ainsi contre lui l'Église entière. Cette erreur était tellement contraire au principe même du christianisme qu'elle ne put créer une véritable secte. Les doctrines pélagiennes ne furent jamais professées que par des individus isolés qui n'en voyaient pas toutes les conséquences.

Comme ces erreurs ont toujours eu des partisans et que, jusqu'à nos jours, le nom d'Augustin et les doctrines qu'il a soutenues ont été l'objet de vives discussions, nous devons présenter, dans leur ensemble, les principes dont il a été le défenseur le plus zélé et le plus savant.

Le principe de la déchéance étant admis, la nature humaine a besoin d'un moyen immédiat de régénération et de réhabilitation. Ce moyen n'existe pas en elle ; il ne peut lui venir que de Dieu ; on l'appelle *grâce*. La grâce est communiquée gratuitement à la nature humaine ; elle lui est communiquée par son sauveur et rédempteur, Jésus-Christ, et par l'intermédiaire de rites divins et mystérieux qui sont les moyens de salut.

La grâce ne détruit pas les suites de la déchéance ; elle ne donne pas à l'homme une nouvelle nature ; mais

[1] Mercat., *Commonit.*, c. 3.

elle l'aide à rectifier les défauts qui sont la suite de la déchéance.

Dans l'état primitif où il avait été créé, l'homme jouissait d'une liberté entière, de sorte que, en vertu de son libre-arbitre, il pouvait choisir, d'une manière absolue, entre le bien et le mal. Après sa déchéance, sa liberté ne fut pas détruite ; cependant, il eut pour le mal un penchant qui l'empêchait de faire le bien que ses lumières naturelles lui découvraient. Il fallait donc à son libre-arbitre un secours pour remédier au penchant mauvais et le rétablir dans un état où il pourrait faire le bien aussi facilement que le mal. Ce secours, c'est la grâce qui, au lieu de nuire au libre-arbitre, le rétablit dans son état normal et donne à l'homme la liberté entière du bien.

Cette grâce est donnée à tous les hommes régénérés en Jésus-Christ. Mais, en vertu de la liberté qui leur est laissée, les uns doivent en suivre plus ou moins parfaitement les mouvements et les inspirations ; les autres doivent abuser de leur liberté et faire le mal.

Dieu, dans sa prescience infinie, connaît ceux qui doivent faire un bon usage de leur liberté et ceux qui doivent en abuser. Par suite de cette prescience, il prédestine, les uns au salut, les autres à la damnation, et attribue à chacun d'eux le rôle qu'il aura à remplir dans la société chrétienne. Cette prédestination est le résultat de lois générales établies par Dieu ; mais ces lois n'étant appliquées que subséquemment aux actes prévus, au bon usage ou à l'abus de la liberté individuelle, la prédestination n'est pas un décret qui enlève à l'homme sa liberté ; elle n'est, au contraire, que la conséquence de l'usage bon ou mauvais de la liberté, usage *prévu* par Dieu, mais non imposé par lui.

En partant du principe absolu de la déchéance, il est bien évident que la grâce prévient tout mérite de l'homme.

Les pélagiens voulaient que la grâce fut la conséquence du mérite et sa récompense. Aussi niaient-ils

absolument la déchéance de la nature. Cette nature était telle qu'elle avait été créée, et Jésus-Christ avait eu pour but, non pas de la régénérer, mais seulement de l'élever à un état plus parfait. Les rites sacrés, y compris le baptême, n'avaient donc été institués que pour perfectionner la nature, la rendre plus agréable à Dieu. C'est pourquoi Augustin, pour les réfuter, s'étend particulièrement sur le vice originel de la nature ; sur la nécessité de la grâce pour la régénérer et rendre à l'homme son libre-arbitre pour le bien ; sur la nécessité du baptême comme moyen de salut ; sur la gratuité du secours divin que l'homme déchu ne pouvait mériter ; sur la prédestination, comme conséquence des actes libres prévus par Dieu.

Mais on comprend que de telles questions donnaient lieu à mille difficultés de détails ; d'abord, à cause de la profondeur de ces questions en elles-mêmes, et surtout, par suite de l'infirmité intellectuelle de la plupart de ceux qui entreprenaient de les traiter.

Parmi les orthodoxes, plusieurs, avec de bonnes intentions, essayèrent d'atténuer les principes si logiquement exposés par Augustin, et rendus quelques fois par lui avec une vigueur d'expressions qui les effrayait. Ils ne partageaient pas les erreurs de Pelagius ; mais leurs adoucissements dans l'exposition des doctrines catholiques menaient directement à ces erreurs.

On les appella semi-pélagiens [1]. Il serait difficile de ramener leurs idées à un système bien déterminé. On peut dire cependant qu'en général, ils attribuaient au libre-arbitre, dans l'état de nature déchue, assez de pouvoir pour permettre à l'homme de faire assez de bien pour mériter la première grâce. D'un côté, ils amoindrissaient les suites de la déchéance, et ils niaient la gratuité et l'absolue nécessité de la grâce.

[1] Nous verrons, dans les temps modernes, le semi-pélagianisme enseigné par les jésuites, devenir la doctrine officielle de l'Église romaine, et les orthodoxes condamnés sous le nom de jansénistes. Alors les discussions furent beaucoup plus vives qu'au cinquième siècle, et elles enfantèrent des milliers de volumes.

Augustin combattit les pélagiens et les semi-pélagiens avec une ardeur, une logique qui l'ont fait surnommer, dans l'Église occidentale, *le Docteur de la grâce.*

Le savant évêque d'Hippone fut détourné pour un temps de ses discussions avec les donatistes et les pélagiens par les attaques des payens contre le christianisme qu'ils rendaient responsable des maux qui désolaient l'empire romain.

Depuis longtemps, cet empire immense était entamé de toutes parts par de nombreuses peuplades qui venaient de l'Orient et du Nord, et s'implantaient au milieu des peuples qui s'étaient soumis au joug romain, ou que les empereurs avaient acceptés comme auxiliaires. Souvent repoussés, les nouveaux peuples revenaient plus nombreux ; ils parvenaient à se faire accepter comme partie intégrante de l'empire, et leurs chefs recevaient des titres honorifiques des empereurs d'Orient ou d'Occident.

Parmi ces peuples qui s'étaient imposés à l'empire, on distinguait surtout les Goths. Ils avaient envahi de vastes contrées sur les deux rives du Danube et leurs chefs s'étaient parfois installés en maîtres jusques dans le palais impérial d'Orient.

Les Goths jetèrent les yeux sur l'empire d'Occident et rêvèrent d'exercer leur domination même à Rome, la capitale où le vieil esprit romain s'était le mieux conservé.

Stilicon, pour les jeter sur l'empire d'Orient, leur avait fait des promesses qu'il ne put tenir. Des intrigues de cour causèrent la mort de ce général. Les Goths réclamèrent ce qui leur avait été promis, et marchèrent sur Rome à la suite de leur chef Alaric. Rome fut prise et pillée. Cet événement émut profondément l'empire entier ; on sentait que, à l'avenir, rien ne serait plus sacré pour les hôtes innombrables qu'on avait été obligé d'accepter, et qu'on eût voulu laisser sur les frontières de l'Empire pour les défendre contre de nouvelles invasions. La prise et le pillage de Rome enlevèrent à l'Empire occidental son

dernier rayon, et toutes les provinces furent bientôt envahies par une foule de peuples que les Romains appelaient dédaigneusement *Barbares* et dont l'état social ne ressemblait guère, en effet, à celui des Græco-Romains.

Cependant, ils n'étaient pas aussi barbares que le disaient les Romains ; Alaric se montra modéré et religieux jusque dans le pillage de Rome, et si ses troupes commirent bien des crimes, elles donnèrent aussi, à plusieurs reprises, le spectacle d'une grande magnanimité.

D'autres barbares furent plus cruels, comme les Vandales qui envahirent l'Afrique. D'autres, comme les Burgundes, devinrent chrétiens en s'établissant dans les Gaules.

Épouvantés des malheurs de l'Empire, les payens rappelaient avec orgueil ses splendeurs à l'époque où leur religion dominait dans le monde ; ils comparaient ces splendeurs à la décadence dont ils étaient les tristes témoins et faisaient du christianisme la cause immédiate de cette décadence.

Les écrivains chrétiens ne purent supporter les doléances et les attaques des payens ; ils entreprirent d'en démontrer l'injustice.

A leur tête paraît Augustin avec son livre sublime de la *Cité de Dieu*.

Il est divisé en vingt-deux livres.

Dans les cinq premiers, Augustin répond à ceux qui prétendaient que, grâce à l'idolâtrie, la Rome ancienne avait une histoire digne en tout d'admiration.

Il établit d'abord que dans l'antiquité comme dans les temps modernes, les guerres avaient été accompagnées des mêmes crimes[1] ; que, dans le pillage de Rome, le nom du Christ avait modéré la fureur des barbares.

Il parcourt ensuite l'histoire de Rome pour démontrer qu'elle a éprouvé bien des malheurs avant l'avénement

[1] *De Civit. Dei*, lib. 1.

du christianisme[1]; que le développement de l'Empire romain n'est pas dû aux faux dieux, mais au seul et unique Dieu[2]; que le développement de l'Empire romain dans les vues de Dieu n'a été décrété que pour préparer les voies à l'Évangile, et que, sous l'Évangile, des princes chrétiens, comme Constantin et Théodose ont maintenu l'Empire romain au plus haut degré d'élévation[3].

Après avoir réfuté dans les cinq premiers livres ceux qui prétendaient que le culte idolâtrique avait été utile pour la vie temporelle, Augustin, dans les cinq livres suivants, réfute ceux qui affirmaient que le même culte était surtout utile pour la vie future. La première partie était historique; la seconde est philosophique. Augustin y donne des preuves multipliées que les écrits des philosophes de l'antiquité lui étaient aussi familiers que ceux des historiens.

Du sixième au dixième livre inclusivement, il passe en revue les Théogonies et les Théurgies des payens; tous les systèmes politico-religieux des philosophes, depuis Platon jusqu'à Porphyre, et il met en regard les doctrines fondamentales du christianisme, pour en établir la supériorité[4].

Les dix premiers livres de la *Cité de Dieu* en forment comme la première partie. Augustin y répond à toutes les objections élevées contre le christianisme. Du onzième livre jusqu'à la fin, il présente la philosophie de l'histoire de la religion révélée.

Cette histoire offre le double tableau du bien et du mal, c'est-à-dire, de deux cités : la *cité de Dieu* ou du bien et la *cité* du mal ou du démon. Cette double cité apparaît déjà à l'origine des êtres, lorsque l'éternelle Trinité créa le monde invisible, celui des anges[5].

[1] *De Civit. Dei*, lib. 2 et 3.
[2] Ibid., lib. 4.
[3] Ibid., lib. 5.
[4] Ibid., a lib. 6 ad 10.
[5] Ibid., lib. 11.

L'auteur s'étend sur la création des premiers êtres qui furent spirituels et qu'on a appelés anges, et sur la déchéance de plusieurs d'entre eux. Il passe à la création du monde visible et de l'homme qu'il considère dans son âme et dans son corps[1].

Dans le livre suivant[2], il expose la doctrine de la déchéance de la nature humaine. Les suites de cette déchéance[3] auraient été la mort éternelle de l'humanité, si la grâce divine n'était pas venue à son secours. Par le secours donné par Dieu aux anges et aux hommes, le bien a pu exister dans les deux mondes, invisible et visible. De là la cité du bien qui s'élève contre la cité du mal.

Dans quatre livres, du onzième au quatorzième, Augustin a donc traité *de l'origine* des deux cités.

Dans les livres suivants, c'est-à-dire, du quinzième au dix-huitième, il suit chacune des deux cités dans leur développement.

Il remonte de l'origine du monde, et, en suivant les livres de l'ancien Testament, il aperçoit, dès le commencement, les fils *de la chair* et les fils *de la promesse*; il suit le développement des uns et des autres jusqu'au déluge[4].

Dans le livre suivant[5], il continue le même tableau de Noé à Abraham, et d'Abraham à la constitution de la royauté israélite. Dans le dix-septième livre[6], il suit le même sujet pendant la période prophétique, et, de David jusqu'au Christ. Le livre dix-huitième[7] est spécialement consacré à l'histoire de la cité du mal ou cité terrestre, pendant la période historique, depuis l'époque d'Abraham dans les livres saints et celle du roi Apis

[1] *De Civit. Dei*, lib. 12.
[2] Ibid., lib. 13.
[3] Ibid., lib. 14.
[4] Ibid., lib. 15.
[5] Ibid., lib. 16.
[6] Ibid., lib. 17.
[7] Ibid., lib. 18.

que les Égyptiens transformèrent en Dieu sous le nom de Sérapis, jusqu'à la prédication évangélique.

Dans le livre dix-neuxième, Augustin traite de la fin des deux cités ; cette fin ne peut être obtenue que dans un monde futur [1]. L'état de vie des bons et des méchants [2] sera déterminé par le jugement qui aura lieu à la fin du monde.

Quant à la cité du mal, sa fin sera la damnation [3]. La fin de la cité du bien sera le bonheur [4].

A toutes ces questions générales se rattachent mille questions de détail, historiques, philosophiques et théologiques. Augustin les examine toutes, et donne, dans cet examen, des preuves multipliées de l'érudition la plus vaste et la plus variée.

On peut dire que la *Cité de Dieu* du saint évêque d'Hippone est un des plus beaux et des plus doctes ouvrages qui aient été écrits. Le savant et le philosophe le liront avec autant de profit que le théologien, et il place son auteur parmi les hommes les plus éminents qui aient existé. On doit le considérer comme le chef-d'œuvre de ce grand évêque dont tous les ouvrages, même les plus simples en apparence, se distinguent par leur double caractère philosophique et scientifique.

Ses œuvres peuvent se classer ainsi :

1° Les ouvrages historiques et scientifiques : La *Cité de Dieu ;* ses deux livres *des Rétractations*, dans lesquels il traite les plus hautes questions, pour modifier quelques opinions qu'il avait admises dans ses divers ouvrages ; trois livres contre *l'École académique* ; deux livres *Sur l'ordre* ; *De la vie bienheureuse ; De l'immortalité de l'âme ; De la valeur de l'âme* ; six livres *De la musique* ; *Du maître* ; trois livres *Du libre arbitre* ; *Du déluge* ; *De l'époque barbare* ; *De la chute de la ville* (Rome).

[1] *De Civit. Dei*, lib. 19.
[2] Ibid., lib. 20.
[3] Ibid., lib. 21.
[4] Ibid., lib. 22.

2° Ouvrages de théologie pure :

Quatre livres *De la doctrine chrétienne* ; *De la vraie religion* ; *Soixante-trois questions diverses* ; deux livres *Questions diverses à Simplicius* ; *Huit questions à Dulcitius* ; *De la foi des choses invisibles* ; *De la foi et du symbole* ; *De la foi et des œuvres* ; *De l'instruction que l'on doit donner aux ignorants* ; *Des mariages adultérins* ; *Du mensonge* ; *Contre le mensonge* ; *De la divination des démons* ; *Du soin qu'on doit avoir des morts* ; quatre traités *Du symbole pour les catéchumènes* ; *Des hérésies* ; *De l'utilité de la foi* ; quinze livres *Sur la Trinité.*

3° Sermons.

Ils peuvent être divisés en trois classes : sur les saintes Écritures ; sur les fêtes qui composent l'année liturgique ; sur les saints dont l'Eglise célébrait la fête pendant l'année liturgique.

4° Ouvrages exégétiques :

Deux livres de *Questions évangéliques* ; *Dix-sept questions sur l'évangile de saint Matthieu*; cent vingt-quatre *Traités sur l'évangile de saint Jean* ; dix traités *Sur l'Epître de saint Jean aux Parthes* ; *Exposition de quelques questions tirées de l'Epître aux Romains* ; commencement d'une *Exposition de l'Epître aux Romains* ; *Exposition de l'Epître aux Galates* ; *Interprétation littérale de la Genèse*, en douze livres [1] ; sept livres *Des locutions de la sainte Écriture* ; sept livres de *Questions sur le Pentateuque* ; *Notes sur Job* ; *Miroir de la sainte Écriture* ; quatre livres *De l'accord des Evangélistes* ; deux livres touchant le *Sermon du Seigneur sur la montagne* ; *Discours sur les psaumes.*

5° Ouvrages contre les hérétiques.

Contre les donatistes :

Psaume contre le parti de Donat ; trois livres *Contre la lettre de Permenianus* ; sept livres *Du baptême, contre les donatistes* ; trois livres *Contre les lettres de Petilianus* ; *Lettre aux catholiques* ou *De l'unité de l'Église, contre les*

[1] On possède aussi des notes d'un ouvrage sur le même sujet.

donatistes; quatre livres *Contre le grammairien donatiste Cresconius*; *De l'unique baptême, contre Petilianus*; *Abrégé de la conférence avec les donatistes*; *Aux donatistes, après la conférence*; *Sermon à l'église de Césarée en présence de Emeritus*; *Relations avec Emeritus*; deux livres *Contre Gaudentius, évêque donatiste*; *Discours sur le sous-diacre Rusticianus, rebaptisé et ordonné diacre par les donatistes.*

Contre les pélagiens :

Trois livres *Des Mérites et de la rémission des péchés*; *De l'esprit et de la lettre*; *De la nature et de la grâce*; *De la perfection de la justice de l'homme*; *Des actes de Pelagius*; deux livres *De la grâce du Christ* et *Du péché originel*; deux livres *Du mariage* et *De la concupiscence*; quatre livres *De l'âme et de son origine*; quatre livres *A Bonifacius, contre deux lettres des pélagiens*; *De la grâce et du libre arbitre*; *De la prédestination des saints*; *Du don de la persévérance*; six livres d'un ouvrage inachevé *Contre la seconde réponse de Julianus.*

Contre les manichéens :

Deux livres *Des mœurs de l'Église catholique et des mœurs des manichéens*; *De la Genèse, contre les manichéens*; *Des deux âmes, contre les manichéens*; *Actes de la conférence avec le manichéen Fortunatus*; *Contre le manichéen Adimantus*; *Contre la lettre de Manès appelée le fondement*; trente-trois livres *Contre le manichéen Faustus*; deux livres *Sur la conférence avec le manichéen Félix*; *De la nature du bien, contre les manichéens.*

Traité contre les juifs; *Contre un adversaire de la Loi et des prophètes*; *Contre les priscillianistes et les origénistes*; *Discours des ariens*; *Contre les discours des ariens*; *Conférence avec Maximinus, évêque des ariens*; deux livres *Contre le même Maximinus.*

6° Ouvrages ascétiques :

Les confessions, divisées en treize livres; deux livres *Des soliloques*; *Règle pour les serviteurs de Dieu*; *Manuel de la foi, de l'espérance et de la charité*; *Du combat chrétien*; *De la continence*; *Du bien dans le mariage*; *Du*

bien dans la viduité; *De la sainte virginité*; *Du travail des moines*; *De la patience*; *De la discipline chrétienne*; *D'un nouveau cantique*; *De la quatrième Férie*; *De l'utilité du jeûne.*

7° Correspondance.

Parmi les œuvres de saint Augustin, on doit donner une place à part à ses lettres. Elles forment une collection considérable et très-intéressante de divers traités sur toutes les questions agitées de son temps. On y voit le grand évêque d'Hippone en relation avec les hommes les plus illustres par leur position sociale ou leur science, et on ne peut qu'admirer la prodigieuse facilité avec laquelle il traitait tous les sujets dans cette volumineuse correspondance, sans se distraire pour cela des devoirs de son épiscopat et des immenses travaux dont il a doté la littérature ecclésiastique.

On ne peut jeter un coup d'œil sur cette immense collection des œuvres d'Augustin, sans admirer la prodigieuse activité intellectuelle de ce grand évêque. Il y traite comme en se jouant des questions les plus diverses et les plus difficiles. Il avait prodigieusement lu. Les livres d'érudition et de science lui étaient aussi familiers que ceux des philosophes de toutes les écoles. Doué d'une pénétration extraordinaire, il comprenait tout sans difficulté, et sa mémoire prodigieuse lui fournissait tous les éléments scientifiques ou philosophiques dont il avait besoin pour ses discussions avec les payens et avec tous les adversaires de l'Église.

Il n'est pas étonnant que ses ouvrages si nombreux et si profonds aient fourni à quelques savants ou à des théologiens, prétexte à des interprétations diverses et même à des attaques.

Nous n'avons à revenir sur les fautes de jeunesse qu'il a si humblement confessées, que, pour ajouter qu'il les a expiées par une sainte vie, et la pratique de toutes les vertus [1].

[1] Bayle et quelques autres ont abusé d'un passage des *Confessions*

Quant à quelques erreurs qui lui étaient échappées, il les a aussi humblement confessées dans ses livres *des rétractations*. Il ne s'est cru ni impeccable, ni infaillible, et cependant, on peut dire qu'il a été un des plus saints et des plus doctes évêques qui aient illustré l'Église.

La plupart des attaques dirigées contre ses ouvrages, sont dénuées de fondement et n'accusent que l'infirmité intellectuelle ou l'ignorance de ceux qui ont osé se mesurer avec un si étonnant génie [1].

Il nous a suffi d'exposer sa doctrine contre les pélagiens, pour répondre aux fausses interprétations de ces hérétiques et de leurs imitateurs modernes. Dans la suite de cette histoire, nous aurons occasion de revenir sur les commentaires de ceux qui ont renouvelé les erreurs des

(lib. X, c. 31), pour dire que saint Augustin était un fort buveur. Ils n'ont pas compris ce passage : « Je suis bien éloigné de l'ivresse ; tu auras pitié de moi, afin qu'elle ne m'approche jamais. Cependant ton serviteur se sent quelquefois surpris par le plaisir qu'on éprouve à boire (*crapula*), tu auras pitié de moi pour qu'il reste loin de moi ». Les adversaires d'Augustin n'ont pas compris le mot de basse latinité *crapula* ; le sens en est clair, cependant, d'après le texte même d'Augustin. On sait qu'il menait la vie la plus sobre et la plus austère.

[1] Bayle, a fait une guerre misérable (dans son dictionnaire) à Augustin, il s'est vanté de *l'avoir relancé* à propos des paroles de l'Évangile : *Contrains-les d'entrer* (*compelle intrare*). Il lui reproche d'avoir été partisan de l'intolérance religieuse. Il est certain que l'évêque d'Hippone n'a pas contesté le droit du pouvoir temporel de réprimer certains hérétiques qui causaient du trouble dans l'État. Mais, il est certain, d'un autre côté, qu'il s'est prononcé contre l'application sévère des lois contre les hérétiques, et qu'il a toujours préféré la persuasion et l'instruction aux mesures violentes. Il faut n'avoir pas lu ses œuvres, pour n'y avoir pas trouvé des preuves nombreuses de ce que nous avançons.

Quant au texte évangélique sur lequel certains philosophes se sont appuyés pour imputer à Jésus-Christ lui-même la doctrine de l'intolérance, ces philosophes ne l'ont pas compris, non plus que des théologiens occidentaux qui en ont abusé pour légitimer des mesures de rigueur. Jésus-Christ n'a pas dit d'employer des moyens violents pour forcer les misérables à entrer dans la salle du banquet qui symbolisait l'Église ; mais de leur faire *des instances tellement pressantes* qu'ils étaient *forcés d'entrer* au banquet que les riches avaient dédaigné (Luc. XIV. 16-24). Le mot grec ne donne que l'idée de la nécessité pour les pauvres d'entrer au festin, à cause des instances qui leur étaient faites.

semi-pélagiens. Mais il y a deux erreurs occidentales que l'on a prétendu appuyer sur l'autorité de l'évêque d'Hippone. Ces deux erreurs ayant été comme la principale cause de la division qui a affligé l'Église au neuvième siècle, ont une grande importance historique, et il est nécessaire d'établir que l'on ne peut invoquer en leur faveur l'autorité du grand Augustin.

La première de ces erreurs, concerne la nature divine elle-même et les relations entre les personnes divines. Dans le symbole nicœno-constantinopolitain on professe, conformément à l'Évangile, que le Saint-Esprit *procède du Père*. A la fin du huitième siècle et au neuvième, quelques églises occidentales ajoutèrent, dans le symbole, que le Saint-Esprit *procède aussi du fils*. L'Église orientale protesta. Les Églises occidentales essayèrent de légitimer leur addition en l'appuyant sur des témoignages des Pères de l'Église. Celui dont on abusa le plus fut saint Augustin, et jusqu'à nos jours, la plupart des théologiens occidentaux même protestants, attribuent à l'évêque d'Hippone, une doctrine qui légitimerait l'addition faite postérieurement au symbole.

On a cité un grand nombre de textes du saint docteur, tirés principalement de ses traités sur l'Évangile de saint Jean et de son grand ouvrage sur la Trinité...

Ceux qui voudront approfondir ces textes, y remarqueront que saint Augustin ne s'est jamais servi que de l'expression évangélique : *qui procède du Père*, lorsqu'il a parlé réellement de la procession [1].

On ne peut donc lui attribuer la doctrine *: qui procède du fils*, que par suite des interprétations que l'on fait d'autres passages de ses ouvrages.

Mais, dans ces passages, avait-il réellement l'intention d'enseigner la doctrine qui est devenue depuis celle des Églises occidentales ?

[1] Saint Augustin. Tract. XCIX *in Joann.* §§ IV, VI, VII, VIII.; *Cont. Serm. Arian.* §§ XXI, XXIX ; *Enchirid.* § IX.; Tract. C, *in Joann. de Trinit.* Lib. IV, c. 20, § XXIX.

Ceux qui le prétendent n'ont pas fait attention à un petit texte, dans lequel Augustin condamne énergiquement de telles prétentions. En effet, dans l'ouvrage sur la Trinité [1], après les textes dont on abuse, il dit positivement : « Si le Saint Esprit procédait du fils *principalement*, c'est-à-dire, à titre de *principe*, on dirait qu'il est le fils du Père et du fils, puisque tous les deux l'auraient engendré, *ce qui répugne au bon sens*. »

Cela suffit pour trancher la question et prouver que, dans tous les textes dont on a abusé en faveur de la doctrine occidentale, Augustin n'a parlé des relations des personnes divines, qu'en dehors des relations d'origine éternelle ; que, sur ce point il a professé comme les autres Pères, la doctrine évangélique et traditionnelle de la procession du Saint-Esprit *du Père* seul ; qu'en se servant du mot latin *procedere*, il ne lui a donné que le sens général de *sortir de*, afin de remplir une mission ; et non le sens d'une production ou génération éternelle.

Quand on le cite en faveur de la procession de l'Esprit, comme appartenant au fils comme au Père, on le cite à faux, et on lui attribue ce qu'il a appelé lui-même une opinion *contraire au bon sens*.

La seconde question sur laquelle on a voulu s'appuyer sur l'autorité de saint Augustin est celle de la papauté.

Les partisans de cette institution anti-chrétienne, ont appliqué à Augustin le système de falsifications impudentes à l'aide duquel ils ont prétendu faire remonter de siècle en siècle jusqu'à Jésus-Christ une royauté spirituelle qu'il a formellement condamnée [2].

[1] S. Aug. *De Trinit.* Lib. XV, c. 26.

[2] Le dernier historien papiste, M. l'abbé Darras (t. 12, p. 128-129), a osé dire : « Parmi les considérations qui agirent le plus puissamment sur l'esprit d'Augustin, pour le ramener au sein du catholicisme, il faut mettre en première ligne la puissance d'autorité qui résulte pour l'Église de la primauté du Saint-Siége. »

C'est un mensonge ; jamais ce motif n'a été mis en avant par saint Augustin. Le falsificateur ajoute :

« Il insistait sur ce point dans toutes ses controverses dogmatiques,

On a voulu lui attribuer une interprétation du mot : *Petrus*, favorable au système papal. Or, voici ce qu'il dit au livre premier des *Rétractations*[1] : « J'ai dit dans un certain endroit de l'apôtre Pierre que l'Église avait été fondée sur lui comme sur une pierre. Ce sens est chanté par la bouche du grand nombre, dans des vers, où le très-bienheureux Ambroise, dit au sujet du coq : « Lorsqu'il a chanté, la Pierre elle-même de l'Eglise a effacé sa faute. » Mais je sais qu'en suite, j'ai exposé très-souvent les paroles du Seigneur : *Tu es Pierre et sur cette Pierre j'édifierai mon Église*, de cette manière : que l'Église serait édifiée sur *Celui* que Pierre a confessé en disant : *Tu es le Christ fils du Dieu vivant.* Ainsi Pierre qui aurait pris son nom de *cette Pierre* figurerait l'Eglise qui est bâtie sur cette Pierre et a reçu les clefs du royaume des cieux. En effet, il ne lui a pas été dit : Tu es *la Pierre*, mais, tu es Pierre, car la Pierre était le Christ ; Simon, en confessant le Christ, comme l'Église entière le confesse, a été appelé Pierre.

« Que le lecteur choisisse, de ces deux opinions, celle qu'il jugera la plus probable[2]. »

soit contre les disciples de Manès, soit contre les donatistes, soit contre les pélagiens. »

C'est un nouveau mensonge. Jamais saint Augustin, dans ses controverses, n'a mentionné la primauté du Saint-Siége ; et il n'y a pas cru.

[1] S. August. Lib. I. *Rétract.* c. 21.

[2] M. l'abbé Darras (*loc. supracit.*), a osé renvoyer à ce texte *des Rétractions* (lib. I, c. XXI. ; *Patrolog. lat.*, t. XXXII, col. 618), et le traduire ainsi : « Je sais bien, disait-il aux donatistes, que la Pierre spirituelle et invisible sur laquelle repose l'Église, est le Christ lui-même : *Petra autem erat Christus*. Mais, il n'en est pas moins vrai que la Pierre Divine a choisi Pierre pour le chef visible de son édifice immortel. C'est à Pierre que Jésus-Christ a remis les clefs du royaume des cieux ; et, en changeant son nom, il lui a donné avec un nouveau titre une puissance immortelle. »

Il n'y a pas un mot de cela au livre I, c. XXI, des *Rétractations*, pas plus dans l'édition de la *Patrologie latine* de Migne que dans les autres. On n'y trouve que le texte que nous avons traduit littéralement.

M. l'abbé Darras, à propos des vers de saint Ambroise, dit que saint Augustin les a cités pour nous apprendre l'impression profonde qu'il en avait ressentie au temps de sa jeunesse lorsqu'il les avait entendus chanter.

Peut-on trouver cela dans le texte cité ?

Il est certain que saint Augustin, à l'exemple de tous les Pères de l'Église, reconnaissait saint Pierre comme le prince des apôtres, et l'apostolat dont il avait été revêtu comme supérieur à tout épiscopat, quelqu'élevé qu'il fût ; mais il n'a jamais enseigné que ce principat de l'apostolat ait été laissé en héritage à l'évêque de Rome. Saint Pierre avait des prérogatives, mais il ne s'en prévalait pas contre les autres apôtres ; il reconnut qu'il s'était trompé lorsque Paul le reprit au sujet de la circoncision [1].

Telle était sa véritable opinion au sujet de l'apôtre saint Pierre. Il s'exprimait ainsi en s'adressant aux donatistes, qui se prévalaient de l'autorité de saint Cyprien pour soutenir leur opinion touchant le baptême des hérétiques. Saint Cyprien fut un grand évêque, sans doute, répond Augustin, mais saint Pierre était plus grand encore puisque l'apostolat est supérieur à l'épiscopat. Or, Pierre, prince des apôtres, s'est trompé au sujet de la circoncision ; quoi d'étonnant que Cyprien se soit trompé au sujet du baptême ?

Dans une de ses lettres, adressée aux évêques donatistes, Augustin place l'Église de Rome au rang des autres, lorsqu'il s'agit de l'unité.

« Cécilien, dit-il [2], évêque de Carthage n'avait pas peu d'autorité, et il pouvait, par conséquent, n'avoir aucun souci des nombreux ennemis qui l'attaquaient puisqu'il se voyait uni, par lettres de communion, avec l'Église romaine dans laquelle le principat de la chaire apostolique s'est toujours maintenu, et avec les autres pays d'où l'Évangile est venu à l'Afrique et où il était prêt de défendre sa cause, si ses adversaires entreprenaient de lui aliéner ces Églises [3]. »

[1] S. August., *De baptism. cont. donatist.*, lib. 2, c. 1.

Les papistes ont abusé de ce texte. Par l'analyse exacte que nous en faisons, on peut voir s'il peut servir leur système.

[2] S. Aug., *Epist.* 43, § 7, Édit. Bened.

[3] L'Église romaine avait le principat de la chaire apostolique, c'est-à-dire, de l'épiscopat, puisque les canons des anciens conciles œcumé-

Conformément aux principes qu'il a émis dans son livre *De l'unité de l'Église*, Augustin ne voyait cette unité que dans l'accord des Eglises apostoliques d'Orient et d'Occident, et c'est aux Églises apostoliques qu'il appartient de juger dans les discussions [1].

C'est à ce jugement des Églises apostoliques qu'Augustin renvoyait le donatiste Petilianus [2]. Ce schismatique légitimait sa séparation de l'Église orthodoxe d'Afrique, parcequ'il la considérait comme une chaire pestilentielle. Augustin le renvoie à la *chaire apostolique*, c'est-à-dire, à l'épiscopat universel. Comment, lui dit-il, peux-tu envelopper toutes les Églises dans tes récriminations? « Que t'a fait la chaire de l'Église romaine sur laquelle Pierre s'est assis [3], et sur laquelle Anastase est assis aujourd'hui? Ou celle de l'Église de Jérusalem sur laquelle Jacques s'est assis et sur laquelle Jean est assis maintenant? Nous sommes liés avec elles dans l'unité catholique et vous, vous en êtes criminellemement séparés. Pourquoi appelles-tu la chaire apostolique chaire de pestilence? »

Si c'est à cause des hommes qui y sont assis, continue saint Augustin, rappelez-vous que le Christ a voulu honorer la chaire de Moyse quoiqu'elle fût mal occupée.

niques avaient accordé à son évêque le titre de *premier*. Les papistes ont voulu abuser de ce texte. M. l'abbé Darras, pour le faire servir à sa thèse, y a ajouté des mots qui n'y sont pas, par exemple, ceux de centre *d'unité catholique*; de chaire apostolique *dominant l'univers entier*; il fait un contre-sens pour dire que c'est de Rome que l'Évangile est venu en Afrique, lorsque saint Augustin dit le contraire; il parle de *lettres adressées à Cécilien par l'Église mère et maîtresse*, et saint Augustin n'en dit pas un mot. Par de tels procédés, on peut se procurer des textes pour toutes les causes (Darras, t. XII, p. 130).

[1] S. Aug., Epist. 43, §§ 7, 8, 9, 10, 19, 26. Il ne reconnait pas à l'évêque de Rome le droit de juger (§§ 14 et 19).

[2] S. August., *Cont. litteras Petilian.*, lib. 2, c. 51, § 118.

[3] Cette expression ne signifie pas que saint Pierre ait été *évêque de Rome*; comme apôtre ayant évangélisé Rome, il s'était assis sur *la chaire apostolique*, c'est-à-dire qu'il avait donné l'enseignement à Rome.

On doit reconnaître cependant, qu'au cinquième siècle on commençait à admettre que saint Pierre avait été *évêque de Rome*. C'est une erreur qui a eu de trop graves conséquences pour qu'on n'en indique pas l'origine.

Il est évident que, dans ce passage, Augustin entend par *chaire apostolique*, l'épiscopat entier; les autres Pères de l'Église n'ont pas donné d'autre signification à cette expression que les théologiens papistes ont voulu confisquer au profit du siége de Rome [1], en donnant comme des synonymes les expressions : *Chaire apostolique*, *Siége apostolique* et *Église romaine*. Le sens n'en était pas le même; il faut ignorer les écrits des Pères ou se faire volontairement illusion pour les confondre.

Aux pélagiens Augustin n'indiquait, comme aux donatistes, que la chaire universelle, comme juge en dernier ressort dans les controverses. Julianus ayant été condamné par les évêques occidentaux, en appelait aux évêques orientaux. Augustin ne l'en blâme pas. Seulement, il dit à son adversaire que la condamnation de l'Occident devrait bien lui suffire. « Considère, lui dit-il, combien de défenseurs de l'Église catholique t'ont condamné [2]. Crois-tu qu'ils sont méprisables parce qu'ils appartiennent tous à l'Église occidentale, et parce que nous n'avons mentionné parmi eux aucun évêque d'Orient? Comment devions-nous agir, puisqu'en Orient ils sont grecs et que nous sommes latins? Je pense que la partie du monde où nous habitons doit te suffire, puisque le Seigneur a voulu y couronner d'un martyre très-glorieux le premier de ses

[1] Les écrivains papistes pour s'attribuer le passage tiré du Traité contre les lettres de Petilianus et que nous avons traduit littéralement, lui ont appliqué leur système ordinaire de falsification. M. l'abbé Darras a jugé à propos de mettre le nom d'*Innocent* au lieu du celui d'*Anastase*, en citant ce texte. Pourquoi? Mais il n'a pas seulement commis cette faute volontaire. Il attribue à saint Augustin ce qui suit : « Nous sommes en communion avec elle (l'Église romaine) et par elle avec tout l'univers catholique. » Augustin n'a pas dit un seul mot de cela. L'abbé Darras, confondant *chaire apostolique* de l'Église romaine avec *Église romaine*, continue ainsi : « Oserez-vous appeler *le Siége apostolique* une chaire de pestilence, et parce que vous avez eu le malheur de vous en séparer, est-ce une raison pour outrager la majesté de l'apôtre Pierre? »

Il était impossible de mieux falsifier le texte de saint Augustin qui n'a rien dit de ce que lui attribue M. l'abbé Darras (T. XII, p. 130).

[2] S. August., *Cont. Julian. Pelag.*, lib. 1, §§ 12, 13, 14.

apôtres [1]. Si tu eusses voulu écouter le bienheureux Innocent, président de cette Église, tu aurais débarrassé ta jeunesse des liens pélagiens. Que put répondre ce saint homme aux conciles africains, sinon ce que, de toute antiquité, le siége apostolique, l'Église romaine avec toutes les autres, conserve avec persévérance [2]. Et cependant, tu accuses son successeur de prévarication, parce qu'il n'a pas voulu violer la doctrine apostolique et l'opinion de son prédécesseur [3]. »

Aux yeux d'Augustin, l'Église romaine, comme Église apostolique d'Occident et fidèle à la tradition catholique, devait être consultée dans les questions ecclésiastiques, mais elle n'avait pas une autorité directe sur les autres Eglises. Ainsi, il disait aux donatistes : « Si vous ne regardiez pas comme de bons juges les évêques qui vous avaient condamnés à Rome, il vous restait *le concile plénier* de l'Eglise où vous auriez pu défendre votre cause.

[1] M. l'abbé Darras fait précéder ce texte de ce contre-sens et contre-bon sens : « Il vous faut un anathème en grec. » Puis il falsifie ainsi le texte lui-même : « Je croyais que tout l'univers catholique réside dans cette Église principale que le Seigneur a illustrée par le glorieux martyre des apôtres. »

Saint Augustin n'a pas dit un mot de ce que lui attribue M. Darras; et on doit remarquer qu'il ne mentionne que le martyre de saint Pierre à Rome (V. Darras, *Hist. de l'Église,* t. XII, p. 130, Édit. 1876).

[2] Voici la falsification par laquelle M. l'abbé Darras a remplacé cette dernière phrase de saint Augustin : « Il (Innocent) proclamait la vérité doctrinale dont le Siége apostolique a toujours eu le dépôt, et qu'il a toujours fait prévaloir dans toutes les Églises de l'univers. » (*Loc. cit.)*

[3] Falsification de l'abbé Darras : « Précisément parce qu'il défend la vérité dont le Siége apostolique a la garde sacrée. C'est le Christ qui parlait par la bouche d'Innocent, comme il parla par celle de Zosime et vous accusez Innocent et Zosime de professer les erreurs de Manès. » (*Loc cit.*)

Augustin n'a rien dit de tout cela. A la fin du § 13, il dit seulement qu'Innocent s'est servi des paroles du Christ et il ajoute : « Si tu dis qu'Innocent a été manichéen, oseras-tu dire la même chose du Christ? »

Nous demandons s'il est possible de falsifier des textes d'une manière plus impudente que ne l'a fait l'historien papiste pour les textes de saint Augustin. Tel est l'historien que l'on exalte par dessus tous les autres dans l'Église romaine. Nous continuerons à relever çà et là ses principales falsifications, *pour l'édification* des vrais chrétiens.

S'ils avaient été convaincus d'avoir mal jugé, on aurait cassé leur sentence [1]. »

Ainsi, l'évêque de Rome, même en concile assemblé à Rome, n'avait qu'une autorité subordonnée au *concile plénier*.

Lorsque Zosimus se fut laissé tromper par les déclarations à double sens de Pelagius et de Cœlestius, les pélagiens se prévalaient de cette erreur. « Si l'Eglise romaine a jugé, comme vous le dites, répondait Augustin, qu'en conclure sinon que le clergé de Rome serait coupable de prévarication [2]. »

La cause des pélagiens *était finie* seulement parce qu'ils avaient été condamnés par le jugement compétent de tous les évêques; aussi bien à Constantinople qu'en Occident [3].

On a voulu abuser d'un texte de saint Augustin, en faveur de l'autorité qu'il aurait reconnue à l'épiscopat romain, dans l'affaire des pélagiens. Voici ce texte [4] : « Mes frères, si vous rencontrez (des pélagiens) ne les cachez pas. Reprenez-les, et s'ils s'obstinent, amenez-les nous. Car deux conciles ont déjà été tenus pour cette affaire [5] et leurs décrets ont été envoyés au siége apostolique ; de là aussi sont revenus des rescrits. *La cause est finie*, plaise à Dieu que l'erreur finisse aussi. »

En effet, après le jugement des Eglises d'Afrique et de Rome, on pouvait bien regarder la condamnation des pélagiens comme un fait acquis. Mais saint Augustin ne

[1] S. Aug., *Epist.* 43, § 19.

[2] S. Aug., *Epist.* Pelag., lib. 11, c. 2, § 5.

[3] S. Aug., *Cont. Julian.*, lib. 3, c. 1. §§ 4, 5 : *Epist.* 190 ad Optat, § 22.

[4] S. Aug., Serm. 131, § 10. Les papistes transforment ce texte ainsi : *Roma locuta est, causa finita est.* Jamais saint Augustin ne s'est exprimé ainsi, et, ce qui chez les papistes est passé à l'état d'adage, n'est qu'une falsification et une fausse imputation dont ils ont chargé l'évêque d'Hippone.

[5] Ces deux conciles, tenus au commencement de la discussion, étaient ceux de Carthage et de Milève. Les rescrits de Rome étaient les lettres du pape Innocent.

prétendait pas qu'elle l'était d'une manière absolue, puisqu'il reconnaissait comme légitime l'appel au *concile plénier* même après que les Églises de Constantinople, de Thessalonique et de Jérusalem avaient joint leur condamnation à celle des Eglises d'Afrique et de Rome.

Nous verrons que les pélagiens furent en effet jugés, sur leur appel, par le concile *plénier ou œcuménique* d'Ephèse. Augustin, dans le texte cité, n'attribue pas plus d'autorité à l'Eglise de Rome qu'à l'Eglise d'Afrique; et, en disant qu'après leur décision commune, la cause était finie, il ne parlait pas d'une manière absolue.

Les évêques d'Afrique ne s'étaient point adressés à Rome pour y faire approuver leur jugement; mais, uniquement parce que les pélagiens se vantaient, en Afrique, d'être en communion avec l'Eglise de Rome. C'était pour leur enlever ce prétexte de rébellion que les évêques d'Afrique avaient prié l'évêque de Rome de joindre sa condamnation à celle qu'ils avaient portée. Les cinq évêques qui lui écrivirent, et dans le nombre desquels était Augustin, indiquent au pape Innocent ce qu'il doit faire contre les pélagiens, bien loin de lui demander l'approbation de ce que l'Eglise d'Afrique avait fait.

Lorsque le pape Zosimus se fut prononcé en faveur des pélagiens, les évêques d'Afrique lui firent comprendre qu'il s'était laissé tromper Ils ne considéraient donc pas les *rescrits venus de Rome* comme des décisions qui auraient rendu décisif le jugement de l'Eglise d'Afrique.

On n'a donc pu invoquer le témoignage de saint Augustin en faveur de l'autorité papale, qu'en falsifiant d'une manière honteuse les passages qu'on a prétendu lui emprunter.

Les œuvres de saint Augustin fournissent de nombreux témoignages en faveur des doctrines et des pratiques de l'Église orthodoxe au commencement du cinquième siècle.

En les lisant, on acquiert des preuves multipliées que l'Église africaine était alors en parfait accord avec l'Église

orientale, non-seulement sur les dogmes et sur les rites sacrés et apostoliques, mais sur de simples usages que des Églises modernes ont voulu donner comme des innovations et que l'on regardait, au commencement du cinquième siècle, comme des usages antiques dont on ne pouvait indiquer l'origine.

Nous aurons occasion d'en appeler à son témoignage lorsque nous ferons le tableau de la vie chrétienne, en Orient et en Occident, pendant le cinquième siècle.

Les ouvrages d'Augustin prouvent que sa vie fut celle d'un homme doué d'une prodigieuse activité intellectuelle.

Il ne se trouve point mêlé aux événements retentissants de l'histoire, et sa vie fut partagée entre l'étude et la pratique des vertus chrétiennes.

Dès qu'il fut chrétien, et surtout lorsqu'il fut prêtre et évêque, il se crut obligé à la perfection évangélique. Sans être moine, il vivait en communauté avec les clercs de son Église, et donnait à tous l'exemple de la fidélité à tous les devoirs du ministère ecclésiastique. Les nombreux sermons qui nous restent de lui, attestent qu'il prenait un soin particulier de l'instruction des fidèles. Il leur expliquait familièrement les saintes Écritures ; les faisait entrer dans l'esprit des fêtes que l'Église célébrait ; leur apprenait à vénérer les saints et à suivre leurs exemples.

Possidius nous a laissé la vie de son illustre maître. Il s'y est appliqué surtout à nous le montrer dans sa vie intime. Elle fut celle d'un véritable évêque chrétien, digne de servir de modèle à tous ceux qui sont honorés de cette haute dignité.

Augustin eut un grand nombre de disciples qui honorèrent l'Église par leurs travaux et leurs vertus. Les uns devinrent des évêques instruits et pieux comme Possidius et Alypius ; d'autres défendirent les saines doctrines par leurs écrits.

Ceux qui, dans les diverses Églises d'Occident, combat-

taient l'erreur, se faisaient gloire d'être ses disciples. La vaste correspondance d'Augustin fournit à ce sujet des renseignements pleins d'intérêt. Parmi ces disciples nous citerons spécialement Paulus Orosius.

Il était espagnol. Élevé au sacerdoce, il avait été chargé par quelques évêques de combattre les erreurs qui avaient des partisans en Espagne, surtout celles des priscillianistes. Les relations entre les Églises d'Espagne et d'Afrique étaient fréquentes, et Orosius avait entendu parler du fameux Augustin d'Hippone. Il lui écrivit pour lui demander ses conseils. C'est ainsi que des relations commencèrent entre eux [1].

Orosius vit ensuite Augustin en Afrique. L'évêque d'Hippone apprécia sa capacité et son éloquence ; il le chargea de ses lettres lorsqu'il entreprit de visiter les Églises de Palestine. En allant dans ce pays, Orosius visita l'Egypte et c'est alors qu'il eut occasion de voir les vieux temples payens encore debout avec leurs bibliothèques [2].

Orosius assista à la conférence de Jérusalem où Pelagius trompa, pour la première fois, les orientaux en dissimulant ses erreurs [3].

Il parvint à faire comprendre à Jean de Jérusalem que Pelagius étant latin, comme lui Orosius l'était également, il ne pouvait s'établir juge de subtilités qu'il ne pouvait saisir, dès qu'il ne parlait pas latin. C'est ainsi que la cause fut renvoyée à l'évêque de Rome, le premier siége latin.

Orosius rapporta de Palestine des lettres de Jérôme

[1] Aug., *Epist.* 169 *ad Evod.* § 13, *Consult. Oros. int. Aug. Op.*, Edit. Bened.

[2] Nous ferons remarquer que certains historiens se sont appuyés sur le témoignage d'Orosius pour accuser les chrétiens d'avoir brûlé la fameuse bibliothèque Alexandrine. Nous ferons remarquer que Orosius affirme avoir vu les armoires de livres dans les temples, et a répondu ainsi à ceux qui accusaient les chrétiens. Nous avons traité cette question d'une manière approfondie dans nos *Lettres au Dr Le Fort*, Paris, 1875.

[3] *Oros. Apolog.*

pour Augustin ; et plusieurs autres lettres, en particulier des deux évêques gaulois Eros et Lazare, qui habitaient la Palestine depuis leur exil, et s'étaient prononcés avec énergie contre les erreurs de Pelagius. Après un voyage en Espagne, il retourna en Afrique et s'y trouva au moment où Augustin travaillait à la *Cité de Dieu* pour réfuter les payens.

L'évêque d'Hippone l'engagea à écrire une histoire dans laquelle il s'appliquerait à prouver que, de tout temps, les peuples avaient eu à supporter des malheurs analogues à ceux que les payens attribuaient au christianisme. Orosius composa en effet cet ouvrage [1].

Dans la suite de nos récits, nous rencontrerons d'autres disciples d'Augustin, et nous verrons que cet évêque d'un siége si peu important, plana, pour ainsi dire, sur toute l'Eglise occidentale, par l'influence de son vaste génie.

[1] P. *Oros. hist.* Lib. VII.

II

Etat de l'empire en Orient et en Occident. — Dernières années d'Honorius. — Théodose II, successeur d'Arcadius. — Éducation de Théodose II, sous la régence de sa sœur Pulchérie. — Les évêques de Constantinople : Atticus, Sisinnius, Nestorius. — Erreurs de ce dernier. — Cyrille d'Alexandrie et Nestorius. — Lettre de Nestorius à l'évêque de Rome Cœlestinus. — Cyrille écrit à l'empereur et à ses sœurs. — Sa lettre à l'évêque de Rome. — Nestorius et Jean d'Antioche. — Les douze anathèmes de Cyrille. — Convocation du Concile d'Éphèse, troisième œcuménique. — Histoire et actes du Concile.

(408-431).

Les deux fils du grand Théodose n'avaient pas été dignes de lui. Ils étaient pieux et donnaient la plus sérieuse attention aux affaires de l'Eglise. Ils s'en occupaient même trop quelquefois et se laissaient tromper par des hommes perfides qui abusaient de l'influence qu'ils exerçaient sur eux pour satisfaire des passions qu'ils couvraient du manteau de la religion.

Arcadius mourut peu de temps après Chrysostôme, et laissa le trône à un enfant, Théodose II.

Honorius mourut quatorze ans après son frère. Il passa la plus grande partie de son temps à faire des lois contre les hérétiques dont plusieurs, comme les circoncellions, ou donatistes fanatiques, étaient de grands coupables

contre lesquels il avait raison de sévir. Il se laissait souvent guider, dans ces lois, par des courtisans qui exercèrent, pendant tout son règne, une influence absolue.

Pendant que son palais était un foyer d'intrigues de toutes sortes, les barbares pénétraient dans toutes les provinces de son empire : dans les Gaules, en Italie, en Espagne, en Afrique. Il laissa cet empire disloqué aux mains d'un enfant de sept ans, Valentinien III qui ne put être intronisé que par une armée envoyée en Italie par la cour de Constantinople.

Théodose II n'avait aussi que sept ans, à la mort d'Arcadius et il n'avait pour appui que trois jeunes sœurs dont l'aînée avait seulement deux ans de plus que lui. Elle fut depuis, l'impératrice Pulchérie.

Honorius, empereur d'Occident avait réclamé la tutelle de son neveu, et avait voulu charger Stilicon de l'administration de l'empire d'Orient. Ce choix était malheureux ; car Stilicon avait été le principal instigateur de la guerre qui, de 395 à 399 avait désolé la Thessalie, l'Epire et le Péloponèse. Le motif de cette guerre avait été d'enlever l'Illyrie orientale à l'empire d'Orient ; son principal résultat fut de jeter les Goths, des provinces grecques sur l'Italie. Le sénat et le peuple de Constantinople se hâtèrent de prévenir les desseins d'Honorius, en formant un conseil de régence à la tête duquel on plaça Anthemios, un des plus hauts personnages de l'État oriental. Sa régence fut honnête et intelligente. Après quelques années, il remit le pouvoir à Pulchérie qui avait atteint sa quinzième année.

Œlia Pulcheria était née le 19 janvier 399, d'Arcadius et d'Eudoxie. Elle était d'un caractère ferme et élevé et de mœurs pures ; ce qui en faisait le contraste frappant de son père et de sa mère. Le premier, en effet, n'avait pas plus de caractère que sa femme de moralité. A l'âge de quinze ans, Pulchérie se trouva à la hauteur de sa difficile mission. Son instruction était aussi sérieuse qu'étendue ; sa précoce intelligence, sa sagacité, et son

jugement, avaient souvent étonné les membres du conseil de régence dont elle suivait assidûment les réunions. Tout le monde saluait en elle une digne héritière du grand Théodose, lorsqu'elle fut solennellement reconnue pour régente, le 4 juillet 414, avec le titre d'Augusta.

Elle s'occupa avec autant de sagesse et d'activité de l'éducation de son frère que du gouvernement de l'État. Elle se voua à la virginité et engagea ses deux sœurs Arcadia et Marina à l'imiter, afin d'éviter à leur frère les rivalités que leur mariage eut nécessairement excitées. Le palais fut ainsi divisé en deux parties, le quartier des *Vierges-Reines*, comme on les appelait et celui de Théodose et de sa cour. Le premier fut organisé comme un monastère où régnaient la paix, la prière, les études religieuses.

Dès le matin, Théodose se rendait près de ses sœurs ; priait Dieu avec elles ; chantait avec elles les hymnes et les psaumes des offices de l'Église et lisait l'Ecriture et les ouvrages des Pères de l'Eglise. Grâce à l'éducation de Pulchérie, Théodose fut de bonne heure un prince très-lettré et artiste ; il se croyait très-fort en théologie et aimait à discuter même avec les évêques, sur les plus hautes questions de la doctrine chrétienne. Il s'occupait aussi beaucoup du droit, et c'est à ce goût que l'on doit la rédaction du code Théodosien, destiné à faire régner l'unité de législation dans les deux empires d'Orient et d'Occident.

Tant que Théodose suivit la direction de Pulchérie, il se montra prince accompli, et l'on se plaisait à penser qu'il serait compté parmi les plus grands empereurs qui se soient assis sur le trône romain.

Eunape, ennemi acharné et exalté des souverains chrétiens, est le seul qui ait osé attaquer d'une manière générale l'administration de l'empire, sous la régence de Pulchérie ; mais ses accusations, sur la vente du Gouvernement au plus offrant, est trop générale pour être vraie, et la plupart des faits la démentent.

On pourrait peut-être reprocher avec justice à Pulchérie et à Théodose d'avoir eu trop de complaisances pour certains évêques, dans les discussions théologiques.

Par suite de leur esprit profondément religieux, ils accordèrent trop facilement leur confiance à ceux que leurs titres recommandaient naturellement à leur vénération.

Alors, Cyrille, neveu de Théophile occupait le siége d'Alexandrie. On lui reprochait comme à son oncle l'amour de l'argent et de la domination. Des prêtres l'appelaient le pharaon de l'Egypte. Il y avait alors à Alexandrie un préfet nommé Oreste, qui n'était pas moins jaloux de son pouvoir que Cyrille du sien. Des discussions entre l'évêque et le préfet s'élevaient fort souvent ; chacun avait son parti, et les deux partis en venaient souvent aux mains l'un contre l'autre.

Un samedi de mars 415, les juifs provoquèrent les chrétiens au théâtre ; ils leur tendirent ensuite un guet-apens en répandant le bruit que l'Église d'Alexandrie était en flammes. Les chrétiens qui accouraient porter secours étaient assommés par les juifs postés en embuscades. Cyrille profita de la circonstance pour en finir avec les juifs qui avaient leur quartier à Alexandrie et que leurs richesses avaient rendus insolents.

Les juifs manifestaient en toute occasion leur haine contre les chrétiens. Ils achetaient des esclaves chrétiens pour les circoncire et leur faire abjurer le christianisme ; lorsqu'ils se sentaient les plus forts, ils profanaient les Églises et tous les objets du culte chrétien ; ils allaient jusqu'à immoler des enfants chrétiens dans des sacrifices abominables. Leurs fêtes étaient toujours l'occasion de manifestations de haine. C'est ainsi qu'à Immestar, en Syrie, voulant figurer Aman leur ennemi, lors de la délivrance des juifs sous Assuérus, ils élevèrent une croix et y fixèrent un enfant chrétien.

Le signe chrétien et l'enfant qui y était attaché allumèrent leur fureur, et le pauvre enfant était mort par

suite de mauvais traitements lorsqu'il fut détaché de la croix.

Cyrille ayant réuni autour de lui les plus déterminés des chrétiens, marcha contre le quartier juif, avant le lever du soleil.

Les juifs ne s'attendaient pas à cette attaque. Leurs synagogues furent d'abord pillées ; puis on pénétra dans les maisons particulières où les juifs étaient encore endormis. Tout fut pillé et incendié ; les juifs qui voulurent se défendre furent massacrés ; les autres s'enfuirent dans la campagne. Le quartier juif était détruit lorsque le préfet envoya des troupes pour mettre l'ordre. Il accusa Cyrille auprès de la cour ; Cyrille fit retomber les faits sur les juifs dont la haine et l'insolence avaient provoqué la colère des chrétiens.

Les juifs jouissaient de leur autonomie dans l'empire et étaient gouvernés par un grand-prêtre qui descendait du fameux Gamaliel. Aprés le crime d'Immestar, le souverain pontificat fut aboli. Dans chaque province, des comités juifs élirent leurs chefs ; leur autonomie disparut ainsi peu à peu jusqu'au moment où ils se trouvèrent fractionnés en autant de peuples qu'il y avait de nationalités indépendantes au milieu desquelles ils vivaient.

Sous les empereurs chrétiens, ils jouissaient d'une liberté absolue pour l'exercice de leur culte ; mais ils en abusaient souvent, et chaque fois qu'ils pouvaient impunément nuire aux chrétiens, ils n'y manquaient pas.

Sous les empereurs payens, ils se trouvaient toujours mêlés aux plus féroces persécuteurs du christianisme.

Pulchérie, sans prendre de décision, engagea l'évêque et le préfet à se réconcilier. Cyrille fit les premières démarches ; Oreste s'y refusa. Les choses en étaient là lorsque l'on répandit le bruit dans les déserts, que le préfet en voulait à la vie de l'archevêque. Aussitôt cinq cents moines, conduits par Ammonius, descendirent des montagnes dans la ville et attaquèrent Oreste à coups de pierres. Ammonius fut arrêté, et mourut au milieu des

tortures que lui infligea le préfet pour le forcer à déclarer ses complices. Cyrille recueillit son corps et fit son éloge comme d'un martyr.

Parmi les partisans d'Oreste, on remarquait une jeune fille nommée Hypatia renommée par sa beauté, sa vertu et sa science.

Ses leçons étaient célèbres dans tout l'Orient. Elle était fille du mathématicien Théos, et elle avait dépassé son père dans la science des mathématiques à laquelle elle avait ajouté toutes les connaissances philosophiques que l'on apprenait alors dans les Gymnases. Plotin, un de ses maîtres, lui avait laissé en mourant, la direction de l'école Néo-Platonicienne. De toutes les parties de l'empire, on accourait aux leçons de cette fille extraordinaire. Le manteau de philosophe qu'elle portait, ne faisait que relever sa merveilleuse beauté, et sa vertu était à l'abri de tout soupçon. Elle était restée payenne ; mais le préfet Oreste n'en avait pas moins d'admiration pour elle, et on savait qu'elle avait sur lui beaucoup d'influence. On répandit le bruit que c'était elle qui empêchait le préfet de se réconcilier avec l'évêque. Alors des fanatiques, à la tête desquels était un lecteur nommé Pierre, se jetèrent sur elle, un jour qu'elle rentrait à son domicile. Ils la traînèrent dans une église, la massacrèrent et brûlèrent son corps après l'avoir coupé en morceaux.

Cet acte atroce excita l'indignation générale : mais on ne fit aucune poursuite contre les coupables.

Pulchérie ne voulut pas prendre parti pour une payenne contre des *chrétiens, même fanatiques et cruels*.

Elle songeait alors à marier son frère qui avait atteint sa vingtième année. Elle faisait prendre des renseignements sur toutes les filles des meilleures familles, soit des græco-romains, soit des barbares alliés à l'empire, lorsque se présenta à la cour une jeune Athénienne, demandant justice contre ses frères qui l'avaient dépouillée de son patrimoine. C'était Athénaïs, fille du sophiste Leontius. Elle était d'une éclatante beauté,

éloquente et gracieuse dans son langage, si instruite en mathématiques et en philosophie qu'elle aurait pu occuper la chaire de son père, et acquérir à Athènes, la réputation d'Hypatia à Alexandrie. Pulchérie en fut tellement charmée qu'elle songea à faire de la jeune Athénienne l'épouse de son frère. Athénaïs était payenne; Pulchérie lui fit entrevoir quelque chose des desseins qu'elle avait conçus sur elle, et l'engagea à se faire baptiser. Atticus, patriarche de Constantinople, l'instruisit de la religion chrétienne et la baptisa sous le nom d'Eudoxie.

Théodose II ne se laissa pas facilement séduire par la beauté d'Athénais-Eudoxie. Alors Pulchérie en appela à Paulinus, jeune compagnon de Théodose et qui avait sur lui une très-grande influence. Ce fut lui qui fit réussir le mariage. Eudoxie et Pulchérie nouèrent avec lui, à cette occasion, des relations qui fournirent prétexte à des bruits mystérieux et plus tard à de vrais romans.

Quoiqu'il en soit, le mariage fut célébré le 7 juin de l'année 421. Deux ans après, Eudoxie mettait au monde une fille, à laquelle elle donna son nom chrétien d'Eudoxie; on célébra sa naissance avec pompe en même temps que la paix qui venait d'être conclue avec la Perse après deux ans de guerre.

La cour de Théodose et de Pulchérie était déjà distinguée par son amour de la littérature et de l'art. Eudoxie lui donna un nouveau lustre. Elle concourut, dans la joûte littéraire qui eut lieu à propos de la paix, et obtint tous les suffrages. Elle mit en vers plusieurs livres de la Bible, sous le titre d'*Octateuque*, et fit un poëme chrétien sur le martyre de Cyprien d'Antioche et de Justine. Elle consacra ainsi à la littérature les premières années de sa vie impériale. Elle s'était formé comme une petite cour de littérateurs à la tête de laquelle était Paulinus, qu'elle appelait son Paranymphe, parce qu'il avait décidé son mariage. Pulchérie, très-lettrée elle-même, s'applaudissait du mariage qu'elle avait négocié; mais les deux femmes, sans toutefois alors s'en

rendre compte d'une manière réfléchie, avaient subi l'influence de l'élégant et spirituel Paulinus; elles l'aimaient. Cet amour encore vague et les querelles religieuses vinrent rompre la bonne harmonie qui régnait à la cour.

Sur le trône patriarchal de Constantinople on avait élevé après la mort de Sisinnius, successeur d'Atticus, un prêtre d'Antioche, nommé Nestorius, esprit souple et cultivé qui avait dissimulé les tendances secrètes qu'il avait pour les erreurs ariennes [1].

L'arianisme lui-même n'osait se présenter dans sa simplicité doctrinale, depuis que le concile de Nicée l'avait condamné au nom de l'Église apostolique, représentée par toutes les Églises des trois premiers siècles. C'est pourquoi ceux qui ne voulaient pas croire à la consubstantialité des trois personnes divines, avaient recours à des expositions sophistiques sous lesquelles ils cachaient leurs erreurs. On n'osait plus dire : le Christ ne fut pas le vrai fils de Dieu; mais on faisait des distinctions subtiles à propos de la double nature divine-humaine ; par ces distinctions, on arrivait à dire, avec Appollinaire, que la nature humaine avait disparu dans la personnalité divine; ou que la nature divine avait disparu dans la personnalité humaine. Pour d'autres, les deux natures étaient restées tellement distinctes qu'elles étaient réellement deux personnalités ayant leurs qualités propres comme si elles n'avaient pas été réunies dans un seul sujet : Jésus-Christ.

Le patriarche de Constantinople se rallia à ce dernier système, et considéra les deux natures du Christ comme deux personnes distinctes. De là cette conséquence : que la personne humaine seule était née de la Vierge qui n'était pas, comme on le disait, *mère de Dieu*. Ce titre de *mère de Dieu*, était usité depuis longtemps dans l'Église,

[1] Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VII, c. 29, 31 ; *Evag. Hist.* Lib. I. c. c. 1 et 5 ; Theodoret. *Hæret. fabul.* Lib. IV, c. 12.

et Julien l'Apostat se moquait des chrétiens qui l'énonçaient à tout propos, c'est-à-dire, qui appelaient ainsi la Vierge Marie [1]. Les chrétiens ne donnaient pas à ce titre le sens que Julien critiquait ; ils ne croyaient pas que la Vierge eût été mère de la divinité. Ils entendaient seulement que la personne du Christ étant divine, et les deux natures étant unies dans une même personnalité, on devait appeler Marie, mère de la personne divine du Christ, puisqu'elle était mère de la nature humaine, unie *hypostatiquement* ou *personnellement* à la nature divine.

Tel était le sens du titre de *mère de Dieu*.

Il est bien évident que ce titre ne pouvait convenir à la Vierge, si les deux natures du Christ n'étaient pas unies dans une personnalité divine unique.

Il s'agissait donc de savoir si les deux natures existaient dans le Christ, séparément, à l'état de personnalités distinctes ; ou si elles étaient unies en une seule personne divine.

Dans ce dernier cas, le Christ devait être appelé le vrai fils de Dieu ; dans le second, il n'était fils de Dieu que par adoption dans sa personnalité humaine ; on ne devait donc pas lui donner le titre de vrai fils de Dieu, d'une manière générale ; il fallait reconnaître qu'il ne l'était que dans sa personnalité divine.

On voit que le nouveau système n'était en réalité qu'une nouvelle phase de l'arianisme, et que Nestorius, en le soutenant, n'était qu'un arien dissimulé.

Il était prêtre à Antioche, lorsque Théodose et Eudoxie l'appelèrent à Constantinople où les luttes les plus vives et les plus scandaleuses avaient lieu à l'occasion de l'élection au siége épiscopal de la ville impériale. Nestorius avait fait des études très-superficielles, mais c'était un beau parleur ; il savait cacher la pauvreté de son fonds scientifique sous des phrases élégantes et cadencées ; sa figure était belle, sa voix sonore ; il affectait

[1] Julian. *Adv. Christ.* Ap. Cyrill. Lib. VIII.

de grands airs d'ascétisme. Cet extérieur lui conciliait la faveur du public. Chargé des instructions ou *catéchèses* dans l'Église d'Antioche, il acquit la réputation d'un grand orateur ; il était à l'apogée de sa réputation lorsque Théodose et Pulchérie l'appelèrent au siége de Constantinople.

Il partit aussitôt d'Antioche ; mais, pour faire croire qu'il était peu pressé de s'emparer d'un poste aussi élevé, il mit trois mois pour aller à Constantinople. Il traversa pour s'y rendre, toute l'Asie Mineure et s'arrêta surtout à Mopsueste, qui avait alors un vieil évêque nommé Théodore. C'était un homme vertueux, savant, mais fort original, et qui avait la manie de vouloir penser autrement que les autres au sujet de la personnalité du Christ ; Théodore avait son système ; il est probable qu'il l'exposa à Nestorius qui n'était pas assez théologien pour en apercevoir le côté défectueux, et qui l'exagéra lorsqu'il fut lancé dans les discussions.

Nestorius ne fut point élu canoniquement évêque de Constantinople, il fut intronisé par ordre impérial, le 10 avril 428. Il s'insinua adroitement dans les bonnes grâces de Théodose, exalta sa science théologique et lui arracha les décrets les plus sévères contre tous les dissidents qui avaient conservé jusqu'alors la liberté de se réunir et de professer leurs doctrines particulières. Empereurs et évêques les avaient tolérés. Nestorius voulut se montrer plus zélé, et son fanatisme causa des luttes sanglantes. Les meilleurs chrétiens le blâmèrent ; ils ne reconnaissaient pas le véritable esprit de la religion dans ce fanatisme violent.

L'orthodoxe si zélé se déclara tout à coup fauteur d'une nouvelle hérésie, de sorte, dit Cassianus [1], qu'on pourrait croire qu'il ne s'attaqua à toutes les hérésies que pour laisser toute la place à la sienne.

Il laissa à son Syncèle Anastase le soin de la première

[1] Cass. *de Incarnat.*

tentative. Anastase était chargé des catéchèses; des fidèles en grand nombre assistaient à ses instructions et Nestorius lui-même s'y rendait souvent. Un jour qu'il parlait de l'Incarnation, Anastase prit tout à coup un ton plein de gravité et dit : Gardez-vous bien de donner à la sainte Vierge le titre de *Théotocos* (mère de Dieu), Marie était une créature humaine, et le créateur n'a pas pu naître de la créature. »

Cette doctrine était diamétralement opposée à la foi des fidèles et à l'enseignement ancien qu'on leur avait donné. On ne croyait pas, dans l'ancienne Église, que la créature eût donné naissance au créateur; mais on croyait que le Christ était *une personne divine*; que Marie, en donnant naissance au Christ, était mère *de la personne divine* et qu'en ce sens, on pouvait l'appeler, non pas *mère de la Divinité*, mais *mère de Dieu*. L'assertion d'Anastase excita une grande rumeur dans l'auditoire, au point que Nestorius se crut obligé de prendre la parole. Il affirma que son Syncèle avait raison, et que Marie devait être appelée *Anthropotocos* (mère de l'homme) et non pas mère de Dieu.

C'était faire de la nature humaine un être séparé de la Divinité, une personne véritable ; d'où on devait conclure qu'il y avait *deux personnes* en Jésus-Christ, ou deux christs, l'un homme, l'autre Dieu.

Les assertions de Nestorius firent grand bruit dans toute la ville de Constantinople ; on voulut savoir à quoi s'en tenir sur les véritables opinions de l'Évêque et on le somma de s'expliquer.

Il promit de le faire aux fêtes de Noël qui étaient proches.

Le 25 décembre, toute la ville s'était donné rendez-vous à l'église épiscopale.

Après avoir parlé des desseins de Dieu pour la rédemption de l'humanité, Nestorius arriva à la question de la maternité divine. « J'ai été informé, dit-il, que plusieurs d'entre vous désirent apprendre de moi s'il faut appeler

Marie, mère de Dieu ou mère de l'homme. Voici ma réponse : c'est renouveler l'erreur des payens que de donner une mère à Dieu ; la Vierge Marie a enfanté l'homme auquel le Verbe s'est uni ; l'homme a été le vase dans lequel la divinité s'est renfermée ; a été le vêtement dont elle s'est couverte. J'adore le vase pour ce qu'il contient ; le vêtement pour ce qu'il couvre ; j'adore ce qui paraît à cause du Dieu caché que je n'en sépare pas. »

Il est évident que Nestorius ne faisait là qu'une simple logomachie, basée sur la confusion de la divinité avec la personne divine. Sans doute la nature divine ne pouvait avoir Marie pour mère ; mais là n'était pas la question. Il s'agissait de savoir s'il y avait deux Christs distincts et deux personnes, l'un Dieu et l'autre homme, ou s'il n'y avait qu'un Christ Dieu-homme, comme l'Église l'avait toujours enseigné. Si l'enseignement de l'Église était vrai, Marie en enfantant l'humanité était mère d'*une personne* divine, puisque la divinité lui était hypostatiquement unie ; par conséquent, elle pouvait être appelée mère de Dieu, ou de la personne divine-humaine. Si Nestorius avait raison, il y avait deux christs, l'un Dieu, l'autre simplement homme. Cet homme n'était pas Dieu ; Arius avait eu raison, et Nestorius, après avoir persécuté les partisans de cet hérésiarque, renouvelait son hérésie sous une autre forme.

Parmi les auditeurs de Nestorius, les uns prirent parti pour ses erreurs, les autres les combattirent. La ville entière retentit de luttes théologiques où chacun émettait ses idées avec plus de passion que de raison Nestorius prononça encore quatre discours sur la même question. Il y répétait les mêmes sophismes, et ne faisait qu'exciter de nouvelles discussions ; on discutait jusque dans les rues et sur les places publiques ; des arguments théologiques on passait souvent aux voies de fait, et le sang coulait.

Nestorius ne s'attendait pas à l'opposition qu'il rencontrait ; il l'attribuait à l'ignorance du peuple que le

clergé, disait-il, n'avait pas eu le temps d'instruire.

Le clergé se voyant directement attaqué, résolut d'entrer en lutte contre l'évêque hérétique, et choisit pour discuter contre lui un savant prêtre nommé Proclus, un des plus fidèles disciples de Chrysostôme.

La grande fête de la Vierge étant arrivée, il prononça un discours dans lequel il établit que Marie méritait le titre de mère de Dieu, parce qu'elle avait enfanté le Christ, Dieu-homme, dont les deux natures étaient unies sans se confondre, dans sa divine et unique personnalité.

Le discours de Proclus était une démonstration péremptoire à l'appui de la doctrine traditionnelle sur l'incarnation. Il souleva les applaudissements de l'auditoire. Nestorius qui assistait à ce discours essaya de répondre ; mais il ne répéta que les mêmes banalités sur l'impossibilité pour une créature d'enfanter Dieu.

Il reprit sa thèse un autre jour. Mais un simple fidèle après l'avoir écouté se leva et dit à haute voix : « Ce que nous venons d'entendre n'est que mensonge et blasphème. La vérité, c'est que le même verbe engendré de toute éternité par le Père, a pris une seconde naissance selon la chair dans le sein d'une femme, pour nous racheter. »

Le fidèle qui s'était exprimé ainsi, était Eusèbe, un avocat bien connu dans la ville, comme un des plus intrépides lutteurs en théologie. Après avoir protesté contre la doctrine de Nestorius, il se leva et se dirigea vers la porte de l'Église, accompagné des diatribes de l'Évêque qui le traitait de brouillon, d'ignorant et de misérable.

Nestorius, irrité par l'opposition, devint cruel ; il persécuta ceux qui ne pensaient pas comme lui, et dispersa par la force ceux qui se réunissaient pour le contredire. Son influence était grande à la cour, et le pouvoir, au besoin, mettait des soldats à sa disposition.

L'Empereur et la cour s'étaient prononcés contre le *Théotocos*, et prenaient le parti de l'évêque. Cet hérésiar-

que avait eu soin d'insinuer d'avance ses opinions à l'empereur en flattant sa manie théologique, et en exaltant outre mesure sa capacité. Les courtisans imitèrent l'empereur ou feignirent de penser comme lui ; de sorte que toute la cour était nestorienne.

Dans la partie du palais habitée par les vierges-reines, c'est-à-dire, par les sœurs de l'empereur, les opinions étaient bien différentes. Là, Nestorius n'était qu'un hérétique. Pulchérie comprenait ses erreurs et les regardait avec raison comme contraires à la foi traditionnelle. En outre, elle détestait personnellement Nestorius qui avait sapé son influence sur l'esprit de l'empereur. L'évêque intrigant s'était aperçu que Théodose se sentait gêné par celle qui l'avait élevé et qui avait rendu le commencement de son règne glorieux. Théodose n'osait se séparer d'elle, mais, dans son orgueil, il souffrait de passer pour son pupille.

Nestorius spécula sur ces mauvais sentiments, les encouragea pour flatter l'empereur, et pour détruire l'influence de Pulchérie à la cour.

Les erreurs de Nestorius se répandaient dans toutes les Églises et les monastères auxquels il avait soin d'adresser ses discours. Il les envoya jusque dans les monastères d'Egypte où ils jetèrent le trouble parmi une foule de moines plus vertueux que savants, et que leur vie ascétique prédisposait à l'exagération. L'évêque d'Alexandrie, Cyrille, se vit ainsi amené à s'occuper des nouvelles doctrines.

Cet évêque était en droit, d'après les canons et les usages, d'annoncer la fête de Pâques à toutes les Églises. A cette indication, il joignait un discours paschal.

En 429, Cyrille, dans son instruction, traita des nouvelles erreurs qui troublaient l'Église. Cette instruction parut sous le titre de *Lettre aux solitaires*. Il n'y nomme pas Nestorius, mais il le réfute après avoir cité textuellement ses assertions [1].

[1] S. Cyrill. Alexand. op. Edit. Migne; Patrol. Græc. T. 68 ad 77. *Epist.* 1. *ad solit.*

Nestorius se sentit blessé par cette lettre. Ses erreurs avaient été signalées dans toutes les Eglises où il avait eu la vanité d'envoyer ses sermons. A Rome, on s'en était préoccupé. Cœlestinus y avait succédé à Bonifacius qui avait remplacé Zosimus.

Ayant reçu les sermons de l'évêque de Constantinople, Cœlestinus réunit les évêques suffragants de son siége, et tous ensemble prirent la détermination de s'adresser à l'évêque d'Alexandrie pour savoir si réellement l'évêque de Constantinople avait prononcé ces sermons qui contenaient une doctrine certainement hérétique [1].

En même temps, des alexandrins qui se trouvaient à Constantinople lorsque la lettre de Cyrille aux solitaires y fut connue, attestèrent à l'évêque d'Alexandrie que Nestorius s'en était montré très-affecté. Cyrille résolut d'écrire à Nestorius lui-même pour le mettre en demeure de s'expliquer. Sa lettre est pleine de charité et de prévenances ; il l'appelle évêque *très-religieux et très-aimé de Dieu* et lui annonce que des alexandrins lui avaient appris que sa lettre aux solitaires lui avait causé du chagrin. Cependant, cette lettre ne contenait que la réfutation d'erreurs évidentes contenues dans certains sermons répandus parmi les solitaires d'Égypte. Il n'est pas possible que de tels sermons soient de lui, et le très-religieux Cœlestinus, évêque de l'Église romaine, ne pouvait le croire, puisqu'il lui avait écrit, pour savoir ce qui en était. S'il est vrai que les sermons soient de lui, pourquoi, au lieu de s'irriter contre celui qui en avait réfuté les erreurs, ne pas calmer le monde religieux scandalisé par son enseignement ?

Cyrille pouvait parler ainsi, car il recevait d'Orient de nombreuses lettres qui témoignaient de l'émotion produite par les sermons de Nestorius [2].

[1] S. Cyrill. *Epist.* 2. ad Nest.
[2] S. Cyrill. *Epist.* 11. ad Cœlestin.

Nestorius fut froissé de cette lettre. Il ne voulait pas répondre; mais il céda aux instances du prêtre Lampônos qui lui avait apporté la lettre de Cyrille, et adressa à l'évêque d'Alexandrie une lettre dans laquelle il se plaignait surtout d'avoir été traité avec peu de ménagements [1].

L'opposition qu'il rencontrait ne fit qu'aigrir Nestorius. Profitant de ce que l'empereur lui était favorable, il faisait emprisonner et fustiger ceux qui prenaient contre lui la défense de la foi. Ses violences ne faisaient qu'animer le zèle des orthodoxes [2]. En même temps qu'il essayait de fermer la bouche aux défenseurs de la saine doctrine, il faisait réfuter par un prêtre nommé Photius la lettre de Cyrille aux solitaires. Puis, il intriguait et gagnait quatre individus d'Alexandrie, qui se portaient accusateurs de leur évêque et demandaient sa déposition au prétoire impérial.

Il résolut en outre de gagner l'Église occidentale qui peut-être, d'après ses prévisions, ne serait pas fâchée de se venger contre Cyrille de l'orgueil de son oncle Théophile. Il écrivit donc à Cœlestinus de Rome une lettre captieuse dans laquelle il semblait n'avoir pour but que de l'entretenir au sujet des Pelagiens.

Marius Mercator venait de publier à Constantinople un mémoire contre ces hérétiques [3]; il l'avait adressé à l'empereur et à l'Église même de Constantinople et non à l'évêque. Nestorius profita de la circonstance pour écrire à Cœlestinus [4] :

« Julianus, Florus, Orontius et Fabius, qui se disent évêques occidentaux, se sont souvent adressés à l'empereur, se plaignant de souffrir persécution, encore qu'ils

[1] Int. *Epist.* Cyrill. 3.

[2] Libell. Basil. *int.* act. Synod. Ephesin. Édit. Labbe-Mansi.

[3] Marii Mercat. *Commonit de Cœlest.* Le p. Garnier a réuni, dans son édition des ouvrages de Mercator, plusieurs pièces importantes se rapportant aux hérésies de Pelagius et de Nestorius.

[4] Epist. Nest. Inter. Epist. Cœlest. 7. *Edit. Const.*

soient catholiques. Ils nous ont adressé les mêmes plaintes, et, quoique nous ne les ayons pas écoutés, ils les renouvellent sans cesse. Nous leur avons dit ce que pouvait dire quelqu'un qui n'était pas au courant de leur affaire; mais, pour le cas où ils importuneraient encore l'empereur, et afin que nous soyons d'accord en cette affaire, ayez la bonté de nous informer s'ils ont été condamnés canoniquement par vous, car les nouvelles sectes ne méritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. »

Nestorius voulait excuser ses violences, se donner comme un pasteur zélé pour l'orthodoxie et comme jouissant d'une grande influence sur l'esprit de l'empereur. Il n'ignorait pas que son prédécesseur Atticus avait condamné les pélagiens avec les Églises d'Afrique et de Rome et les principales Églises d'Orient; mais il feignait de demander des renseignements à Cœlestinus, afin de saisir l'occasion de lui en donner sur de prétendus sectaires qui n'étaient autres que les orthodoxes luttant contre ses propres erreurs.

« Nous aussi, dit-il, nous avons des sectaires contre lesquels je suis obligé de lutter tantôt par la force, tantôt par la douceur. C'est une maladie grave que nous avons à guérir et qui se rapproche de la pourriture d'Apollinaire et d'Arius. Ils font, en effet, de l'union du Seigneur dans l'homme une espèce de fusion, prétendant que le Dieu Verbe, consubstantiel au Père, a pris son origine de la Vierge, mère du Christ, a été édifié ainsi avec le temple qu'il a habité et a été enseveli avec sa chair. Des clercs de notre Eglise soutiennent cette erreur, les uns par ignorance, les autres par suite d'un esprit hérétique dans lequel ils ont été élevés, et qui remonte jusqu'aux temps apostoliques. Ils ajoutent qu'après la résurrection, la chair n'est pas demeurée dans la nature, mais s'est transformée en nature divine; pour tout dire en un mot : ils font concorder la divinité de *l'unique Engendré* avec son union avec la chair et la font mourir avec elle. Ils osent

énoncer ce blasphème : que la chair unie à la divinité est devenue divine, et ils vont jusqu'à se servir du mot de *Déification*. C'est s'attaquer en même temps à la divinité et à la chair.

« Ils ont été ainsi amenés à donner à la Vierge, *mère du Christ*, le titre de *mère de Dieu*, et ils ne craignent pas de se servir de cette expression lorsque les saints Pères au concile de Nicée ont décidé seulement que « Notre Seigneur Jésus-Christ a été incarné, par l'opération du saint Esprit, de la vierge Marie. » Je ne parle pas des Écritures où les anges et les apôtres nous enseignent que la vierge Marie a été la mère du Christ et non pas la mère du Verbe-Dieu.

« Je pense que Votre Béatitude a appris les combats que nous avons eus à livrer en faveur de la saine doctrine. Grâce à Dieu, ces luttes n'ont pas été inutiles et un grand nombre ont appris de nous ces vérités : que celui qui nait est de même substance que sa mère; que l'humanité du Seigneur qui vient de la Vierge est unie et non mélangée avec Dieu. Si l'on veut se servir du mot *mère de Dieu*, parce que l'humanité a été unie au Verbe, et non par rapport à celle qui a enfanté, nous répondons que ce mot n'est pas convenable, car une vraie mère doit être de même nature que celui qui est né d'elle. On peut toutefois le tolérer en ce sens que le temple du verbe, qui est tiré d'elle, est inséparable du Verbe lui-même, mais non pas parce qu'elle serait mère du Verbe de Dieu, ce qui est impossible, car personne ne peut enfanter ce qui est plus ancien que lui. »

Nestorius donnait ces renseignements, ajoutait-il, dans le but d'établir des relations de bonne fraternité entre les pasteurs qui avaient à lutter contre les sectaires. Il salue Cœlestinus et son synode, en son nom et au nom de ceux qui formaient son synode épiscopal.

Les évêques avaient alors auprès d'eux un conseil sans lequel ils ne faisaient aucun acte important.

Cœlestinus ne répondit ni à cette lettre ni à plusieurs

autres que Nestorius lui adressa[1]. Nestorius se décida à lui écrire de nouveau pour solliciter des éclaircissements au sujet des pélagiens et lui parler des prétendus sectaires contre lesquels il avait à lutter à Constantinople.

Dans cette lettre, comme dans la précédente, il affectait d'attribuer à ses adversaires cette opinion absurde : que la sainte Vierge aurait été la mère de la divinité. Les orthodoxes disaient bien qu'elle était la mère du Verbe, mais en ce sens seulement que l'unique *personne* du Christ était la personne divine ou le Verbe, mais non en ce sens que la *nature divine* était sortie de la vierge Marie comme de sa source. Mais Nestorius voulait cacher son erreur sous une apparence d'orthodoxie et s'imaginait que l'on n'apercevrait pas son dessein, qui était de faire de l'humanité du Christ *une personne,* différente de *la personne* du Verbe ; de faire ainsi *deux Christs*, l'un Dieu, l'autre homme ; c'est pourquoi il aimait à appeler *confusion*, *mélange*, l'union hypostatique ou personnelle des deux natures dans l'unique personne du Christ.

Nous verrons pourquoi Cœlestinus ne répondit pas aux instances réitérées de Nestorius. Il est probable que l'évêque d'Alexandrie lui avait si bien exposé les subterfuges de son confrère de Constantinople, qu'il ne se laissa pas prendre à une logomachie grecque qu'un latin aurait eu de la peine, par lui-même, à comprendre suffisamment.

Cyrille était en position d'en saisir toutes les perfidies, comme il le prouva dans sa seconde lettre à Nestorius. C'est un vrai traité théologique où toutes les finesses de la dialectique du nouvel hérésiarque étaient démasquées[2]. Comme Nestorius affectait d'en appeler au premier concile œcuménique de Nicée, Cyrille explique la doctrine orthodoxe proclamée par cette vénérable assemblée, et prouve que Nestorius la détournait de son véritable sens ;

[1] *Epist.*, 2 *Nest. ad Cœlest*, § 1.
[2] Cyrill. *Epist.* 4.

que le concile a eu en vue *la personne*, dans ses décisions ; que c'est la personne qui a été engendrée du Père, s'est incarnée, a subi les souffrances et la mort, sans que la nature divine, dans sa personne, ait été atteinte par ce qui ne pouvait atteindre que l'humanité.

Nestorius, dans sa réponse traite Cyrille [1] avec une morgue qui ne lui convenait guère; il s'attache, comme toujours, à parler de chaque nature du Christ, comme d'une personnalité distincte, et répète que Marie a été la mère du Christ et non la mère de Dieu, comme si le Christ n'était pas la personne du fils de Dieu.

Cyrille répondit à Nestorius pour relever ses erreurs et l'exhorter à les rétracter au plus vite [2]. Les deux lettres qu'il lui adressa en ce sens n'obtinrent pas de réponse, et Nestorius refusa même de voir ceux qui les lui avaient apportées.

Certaines personnes trouvaient le zèle de Cyrille excessif. On rencontre, en toute occasion, de ces hommes modérés qui ne comprennent ni la foi ni les devoirs qu'elle impose, et placent la sagesse dans une espèce d'indifférence. Un de ces personnages lui ayant écrit que le *très-religieux* Nestorius avait été froissé de ses lettres, Cyrille lui répondit [3] : « Je suis obligé de dire qu'il doit rendre responsable de son chagrin, plutôt ses erreurs que mes lettres. Pour moi, je me suis contenté d'exposer la doctrine orthodoxe, tandis que lui a traité comme un bon évêque Dorothée qui a osé dire : « que celui qui « appelle Marie, mère de Dieu, soit anathème! » Non-seulement il ne lui a pas imposé silence lorsqu'il a prononcé ce blasphème, mais il l'a admis à la communion mystique et à la participation des mystères. Ainsi, nous orthodoxes, fidèles à la doctrine que nos pères nous ont transmise, on nous frappe d'anathème avec tous les

[1] *Inter. Epist.* Cyrill. 5.
[2] Cyrill. *Epist.* 6 et 7.
[3] Cyrill. *Epist.* 8.

évêques de l'Église de l'univers qui sont en communion avec nous. Qui nous empêchait de dire, de notre côté : « Si quelqu'un n'appelle pas Marie, mère de Dieu, qu'il « soit anathème ! » Nous ne l'avons pas dit, à cause de lui, et de peur qu'on accuse l'évêque d'Alexandrie et son synode d'avoir anathématisé Nestorius. Si les très-pieux évêques d'Occident et d'Orient, qui sont en communion avec nous, avaient appris par nous l'anathème dont il les a frappés, qu'auraient-ils pensé ? Tous n'en auraient-ils pas été profondément affligés, non pour eux-mêmes, mais à cause des Saints Pères qui tous, dans les monuments qu'ils nous ont laissés, ont toujours appelé Marie, mère de Dieu ? Je pourrais vous envoyer un grand nombre de leurs témoignages. »

Un ami de Nestorius, qui connaissait Cyrille, essaya aussi de lui faire quelques observations. « Je connais ta sincérité, lui répondit Cyrille [1], et je n'ignore pas tes bonnes intentions. Si tu ne me connaissais pas, j'essayerais de te persuader que je suis avant tout ami de la paix et de la conciliation ; mais, tu me connais et tu sais que s'il ne s'agissait que de mes intérêts, je les sacrifierais sans hésitation pour être agréable à un frère. Mais il s'agit de la foi qui est menacée et d'erreurs dont chacun s'inquiète ; car il n'est pas une Église de l'empire romain où l'on ne se demande : quelle est cette nouvelle doctrine que l'on cherche à répandre dans l'Église ? Pouvons-nous sacrifier cette doctrine que l'on a toujours enseignée sans nous exposer à la plus grave responsabilité ? Revêtus du sacerdoce, nous ne répondons pas seulement pour nous de la foi, mais pour tous ceux que nous sommes obligés de diriger. Je ne me préoccupe point des injures et des attaques qui seront élevées contre moi ; pourvu que la foi soit sauve, je suis satisfait ; Dieu se chargera du reste. Je prétends que personne n'aime plus que moi le très-religieux évêque Nestorius ; je désire apprendre que

[1] Cyrill. *Epist.* 9.

les erreurs qu'on lui reproche ne sont que calomnies. Si Dieu nous ordonne d'aimer nos ennemis, comment ne pas s'empresser d'aimer ses amis et ses confrères dans le sacerdoce? Mais nous ne pouvons sacrifier la vérité à l'amitié ; autrement, comment pourrons-nous jeter les yeux sur les exemples que les martyrs nous ont donnés? Ne les louons-nous pas d'avoir combattu jusqu'à la mort pour la vérité? »

Cyrille, comme les autres évêques des grands siéges, avait à Constantinople des membres de son clergé, chargés, auprès de l'empereur, des intérêts de son Église. Il leur écrivit [1], à propos de la réfutation que le prêtre Photius avait cru faire de sa lettre aux solitaires. Ce confident de Nestorius avait lié avec les alexandrins des relations hypocrites et feignait de croire que Cyrille était de son avis puisqu'il avait admis que le concile de Nicée ne s'était pas servi du mot de *mère Dieu*. Pourquoi, répond Cyrille, le concile s'en serait-il servi et se serait-il prononcé sur cette question puisqu'elle n'était pas soulevée? Mais il l'a décidée indirectement, puisqu'il a promulgué cette doctrine : que c'est le même qui a été engendré du Père de toute éternité, qui s'est incarné, qui a souffert et qui est mort. Ce n'est pas la nature divine qui a souffert et qui est morte; c'est la personne unique du fils de Dieu, incarné de la Vierge. La Vierge était mère de cette personne unique; elle est donc mère de la personne divine, quoique la nature humaine ait seule été formée en elle.

Il réfute toutes les arguties de Nestorius et de Photius, et prouve que la logomachie a laquelle ils avaient recours pour éluder la doctrine catholique sur l'unique personnalité divine du Christ ne les conduisait qu'à une hérésie formelle condamnée par toute l'Église.

Cyrille avait appris les démarches de Nestorius auprès de l'évêque de Rome afin de gagner les Églises occiden-

[1] Cyrill. *Epist.* 10.

tales à sa cause. Il écrivit donc de son côté à Cœlestinus pour lui expliquer les finesses helléniques sous lesquelles l'évêque de Constantinople essayait de dissimuler son hérésie.

« J'aurais voulu, lui écrit-il [1], garder le silence, et jusqu'à présent je n'ai voulu écrire à aucun évêque sur les maux qui menacent l'Église, afin de ne pas provoquer de discussions ; mais le mal va s'aggravant par la faute de celui qui administre l'Eglise de Constantinople, et l'obligation d'élever la voix est devenue impérieuse. Depuis qu'il a été élevé sur ce siége, il n'a cessé de prêcher ses erreurs, non-seulement aux fidèles de son Église, mais à tous les étrangers qui viennent de toutes parts dans la capitale de l'empire, et à leur donner un enseignement contraire à la doctrine apostolique et évangelique que les Pères ont conservée constamment et qu'ils nous ont transmise comme une pierre précieuse. J'ai envoyé à Votre Piété les homélies qu'il a récitées et qu'il récite encore, comme preuve de ses erreurs. Je vous l'avoue, j'avais eu la pensée de lui adresser des lettres synodales pour rompre officiellement la communion avec un homme qui enseigne de telles erreurs ; je me suis contenté de l'avertir fraternellement de renoncer à ses opinions ; mais nous n'avons obtenu aucun résultat. Au lieu de se rendre à nos conseils, il n'a cessé de nous tendre des piéges, depuis qu'il eût appris que nous nous élevions contre ses erreurs. Nous attendions sa rétractation lorsque nous avons appris le fait suivant :

« Il y avait à Constantinople un évêque nommé Dorothée [2]. C'est un homme dont l'intérêt a fait un vil adulateur, et dont le langage est hardi et plein de témérité. Dans une réunion publique, le très-révérend Nestorius étant assis sur la chaire de l'Église de Constantinople [3],

[1] Cyrill. *Epist.* 11.

[2] Il était métropolitain de Marcianopolis en Mœsie.

[3] On doit remarquer cette expression qui témoigne que *la chaire* était celle *de l'Église,* et non celle *de l'homme* qui était appelé transitoirement

Dorothée se levant éleva la voix et s'écria : « Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème ! » Le peuple jeta de grands cris, et des discussions s'élevèrent ; la population entière de Constantinople ne voulut plus communiquer avec ceux qui avaient de telles opinions, et cessa d'assister à la liturgie. Nestorius ne compta que quelques flatteurs pour adhérents. Les monastères et leurs archimandrites, et la plus grande partie des notables imitèrent le peuple, et se séparèrent pour conserver leur foi, de l'évêque et de quelques personnes qu'il avait amenées avec lui d'Antioche et qui partageaient ses erreurs.

« Lorsque ses homélies furent apportées en Egypte, plusieurs se mirent à discuter et à se demander s'il parlait ou non avec exactitude. Craignant que des ignorants ne fussent séduits, j'ai écrit une circulaire à tous les monastères de l'Egypte pour affermir les moines dans la vraie foi. Des exemplaires de cette lettre furent portés à Constantinople ; on les lut et plusieurs personnages notables m'ont écrit pour me remercier d'être venu à leurs secours pour les éclairer. Mais cette lettre a rendu Nestorius furieux contre moi ; il ne sait de quelles accusations me charger, depuis que j'ai confirmé plusieurs de ses fidèles dans la doctrine de la Sainte Écriture et des saints Pères. Mais, sans m'inquiéter de ses procédés, je lui ai écrit une nouvelle lettre pour l'exhorter à rétracter ses erreurs. Je n'ai rien pu obtenir et il y persévère.

« Il faut que Votre Piété sache que tous les évêques d'Orient, et particulièrement les vénérables évêques de Macédoine, sont très-affligés de ce qui se passe à Constantinople ; Nestorius le sait bien, mais il prétend mieux comprendre que tous les autres le sens des Écritures et le mystère du Christ ; c'est pourquoi il méprise

à s'y asseoir. *La chaire* était le symbole de l'enseignement ; l'évêque qui y était assis devait enseigner ; mais la doctrine devait être celle qui s'était conservée dans son Église, et non sa doctrine *personnelle*.

la doctrine de tous les évêques et du peuple orthodoxe qui proclament que le Christ est Dieu et que Marie qui l'a enfanté est mère de Dieu. Fier de la puissance de son siége, il espère nous forcer tous à souscrire à son opinion.

« Que devons-nous faire lorsque le peuple de Constantinople, malgré son opposition aux nouvelles erreurs, souffre du dommage et attend du secours des docteurs orthodoxes ? Devons-nous garder le silence ? Que répondrons-nous alors au jour du jugement, nous qui avons reçu la garde de la foi et le ministère de la parole ?

« Nous n'avons pas voulu cependant nous séparer de sa communion avant d'en avoir conféré avec Votre Piété. Veuillez donc nous écrire ce que vous en pensez ; s'il faut encore communiquer avec lui ou déclarer ouvertement que tout le monde doit s'en séparer. Il faut que le sentiment de Votre Piété soit connu par vos lettres des très-pieux et aimés de Dieu, évêques de Macédoine, et de tous les évêques d'Orient. Nous ferons alors tous nos efforts pour qu'ils restent tous fermes dans la vraie foi et la défendent. Il n'a pas osé nous frapper lui-même d'anathème, nous et tous nos vénérables Pères orthodoxes qui ont proclamé Marie, mère de Dieu, mais il nous a fait anathématiser par un homme avec lequel il a communiqué dans la célébration des divins mystères.

« Afin que Votre Sainteté sache ce que Nestorius dit et pense, et ce qu'ont enseigné nos grands et bienheureux Pères, je vous envoie des extraits que j'ai fait traduire en latin par des occidentaux qui habitent Alexandrie et j'ai remis à mon ami Posidonius les lettres que j'ai écrites à Nestorius, afin qu'il les offre à Votre Sainteté. »

Dans les extraits qui étaient joints à cette lettre [1], l'erreur de Nestorius et la doctrine orthodoxe étaient exposées avec clarté. On y rencontre un fait qui prouve que

[1] V. *Commonit. Inter.* Epist. Cyrill. *Post.* Epist. 11.

le pélagien Cœlestinus était dans les bonnes grâces de Nestorius et se portait accusateur des orthodoxes. Ce fait explique l'insistance affectée avec laquelle l'évêque de Constantinople écrivait à Cœlestinus au sujet des pélagiens.

Le diacre Posidonius ayant remis à l'évêque de Rome, les pièces dont il était porteur, celui-ci convoqua à Rome un concile, pour examiner les écrits de Nestorius et en comparer la doctrine avec celle des anciens écrivains ecclésiastiques. L'Église romaine possédait alors un diacre très-savant et très-éloquent nommé Léon. Il fut depuis évêque de Rome. Cœlestinus l'avait chargé d'étudier les homélies que Nestorius lui avait envoyées. Léon s'adjoignit pour ce travail Jean Cassianus, ancien disciple de Chrysostôme, très-docte sur la théologie et initié à toutes les finesses de l'hellénisme. Non-seulement Cassianus traduisit en latin les homélies de Nestorius, mais, il les réfuta dans un docte ouvrage connu sous le titre de traité *de l'Incarnation* [1]. Il le divisa en sept livres ; il y exposa toutes les subtilités de l'évêque de Constantinople.

On connaissait donc très-bien le système de Nestorius à Rome, lorsque Cœlestinus y convoqua un concile.

On possède un extrait d'un discours que Cœlestinus y prononça. Il s'exprima ainsi [2] :

« Je me souviens qu'Ambroise, de sainte mémoire, faisait ainsi chanter tout le peuple le jour de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

« Viens, rédempteur des peuples ; montre-nous l'en-
« fantement d'une vierge ; que le monde entier l'admire,
« c'est ainsi qu'un Dieu devait être enfanté ! »

« A-t-il dit qu'*un homme* devait être enfanté ? Ambroise s'accorde avec ce que nous écrit notre frère Cyrille au

[1] J. Cassian. *de Incarnat.*

[2] Cœlest. *Epist.* ad Cyrill. Edit. D. Constant. et *inter.* Epist. Cyrill. 12.

sujet du titre de *mère de Dieu* qui appartient à Marie. La Vierge, dans son enfantement, nous donna un Dieu, par la puissance de celui qui est Tout-Puissant.

« Hilaire, homme d'un génie pénétrant, écrivant à l'empereur Constantius sur l'incarnation du Seigneur, dit : « Le fils de Dieu fait homme est Dieu... Le fils de l'homme est devenu fils de Dieu. Sa grandeur de Seigneur a primé la petitesse de la forme servile...

« Damasus, notre prédécesseur, a dit aussi dans sa lettre à Paulinus, évêque de l'Église d'Antioche :

« Nous anathématisons ceux qui enseignent qu'il y a « deux fils dans le Seigneur.... et non un même fils de « Dieu, qui est né de la Vierge. »

On n'a pas d'autres détails sur le concile qui fut assemblé à Rome pour examiner la doctrine de Nestorius. Après ce concile, Cœlestinus fit connaître ses décisions dans les lettres qu'il adressa à Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, Rufus de Thessalonique, Juvénal de Jérusalem et Flavianus de Philippes.

Il écrivit en même temps à Nestorius et à l'Église de Constantinople.

Voici sa lettre à Cyrille :

« Cœlestinus, à son très-cher frère Cyrille [1].

« Notre fils, le diacre Posidonius nous a remis les lettres que Votre Sainteté nous a envoyées ; elles nous ont causé beaucoup de joie et beaucoup de peine. En songeant aux prédications perverses de celui qui cherche à troubler l'Église de Constantinople, nous cherchions les moyens de venir en aide à un peuple qui a besoin d'être soutenu dans sa foi. Mais, en jetant les yeux sur les écrits que Votre Fraternité nous a fait remettre, nous avons trouvé le moyen de remédier à la peste de l'erreur; ce moyen est l'eau de la source pure qui coule des paroles de votre charité, et peut entraîner le limon qui trouble le ruisseau de la foi ; chacun, d'après vos paroles, peut savoir quelle est la foi qu'il doit accepter. »

[1] Cœlest. Épist. 11.

Cœlestinus félicite Cyrille d'avoir suivi les traditions de l'Église dans la défense de la vraie doctrine, et d'avoir même surpassé ses prédécesseurs dans l'accomplissement des devoirs d'un bon pasteur ; d'avoir découvert les artifices au moyen desquels un mercenaire cherchait à déchirer les brebis qui lui étaient confiées ; et de l'avoir réfuté d'une manière si péremptoire qu'il ne lui restait qu'à confesser ses erreurs. Mais, comme il s'y obstinait, il fallait songer aux moyens de le tirer de l'abîme où il s'était jeté :

« Si le Christ notre Dieu nous a enseigné qu'il fallait courir après la brebis égarée jusqu'à ce que l'on puisse la rapporter sur ses épaules, combien plus nous devons courir après un pasteur qui, oublieux de son titre et de son devoir, se transforme en loup pour perdre ceux qu'il devait garder ? Nous devons le chasser du parc des agneaux, si nous ne pouvons pas le corriger. Laissons-lui l'espérance du pardon, car nous aimons mieux qu'il se convertisse et qu'il vive, dès qu'il n'ôte pas la vie à ceux qui lui étaient confiés. S'il s'obstine, qu'il soit frappé d'une sentence ouverte et officielle, car il est nécessaire de retrancher un mal qui peut corrompre, non-seulement un membre, mais tout le corps d'une Église. Que fera-t-il avec ses adhérents celui qui se croit seul sage et se sépare de notre simplicité ? Pour nous, soyons dans la communion de ceux qu'il a excommuniés parce qu'ils lui résistaient, et qu'il sache lui-même qu'il ne peut avoir notre communion s'il persiste à marcher dans un chemin de perversité, opposé à la doctrine apostolique :

« L'autorité de notre siége est avec vous ; vous pouvez agir pour nous afin de mettre à exécution cette sentence : que dans un délai de dix jours, à dater de la notification de cette décision, il devra, par écrit, rétracter ses erreurs et professer, touchant la naissance du Christ notre Dieu, la foi que maintiennent l'Église romaine, l'Église de Votre Sainteté et la piété universelle. S'il n'agit pas ainsi, Votre Sainteté aura soin que l'Église de Con-

stantinople sache qu'il est séparé de nous de la manière la plus absolue, puisqu'il aura refusé non-seulement de se guérir lui-même, mais qu'il aura cherché à empester ceux qui lui étaient confiés.

« Nous avons écrit dans le même sens à nos saints frères et co-évêques Jean, Rufus, Juvenalis et Flavianus, afin qu'ils connaissent, au sujet de Nestorius, notre sentiment, ou plutôt celui de notre Christ[1]. »

La lettre adressée à ces évêques était identique. Nous y remarquons ce qui suit[2] :

« Nous désirerions que, de même qu'il n'y a en Dieu qu'une essence, il n'y eut entre tous les hommes qu'une

[1] Il est presque superflu de dire que l'historien privilégié du papisme, M. l'abbé Darras, a abusé de la correspondance des saints Cyrille et Cœlestinus. Le premier, dans sa lettre, ayant dit que depuis longtemps la coutume était de conférer avec l'évêque de Rome des affaires de la foi, M. l'abbé Darras traduit : « la tradition immémoriale des Églises *m'oblige à en référer* à Votre Sainteté. » Un usage d'intercommunion est ainsi transformé en une obligation résultant d'une autorité.

Cœlestinus ayant prié Cyrille d'agir contre Nestorius aussi bien au nom de l'Église romaine qu'au nom de l'Église d'Alexandrie, M. l'abbé Darras transforme ainsi cette prière : « C'est pourquoi, *usant de l'autorité de notre siége, nous vous déléguons comme notre représentant pour faire exécuter dans sa teneur stricte et rigoureuse la sentence suivante* : si, dans les dix jours qui suivront la notification *de notre décision apostolique*, le coupable ne consent point à abjurer ses erreurs et à souscrire une profession conforme à la doctrine de l'Église romaine et de la catholicité toute entière. » L'Église d'Alexandrie, nommée par le pape, est passée sous silence et tous les mots soulignés ne se trouvent pas dans la lettre de Cœlestinus. L'abbé Darras ajoute à l'excommunication dont Nestorius était menacé, *qu'il serait déchu de son siége*. C'est une addition faite à la lettre en vertu d'un contre-sens commis dans la phrase où Cœlestinus dit que l'Église de Constantinople *sera avisée* que Nestorius est séparé de la communion catholique.

Le *docte* historien traduit cette phrase ainsi : « Votre Sainteté devra *pourvoir* à lui donner un successeur. » Voici la phrase en grec : εὐθὺς ἡ σὴ ἁγιότης ἐκείνης τῆς Ἐκκλησίας προνοησαμένη, μάθῃ αὐτὸν. etc. « Votre Sainteté aura soin que cette Église sache que Nestorius, etc. »

L'historien papiste n'hésite, en aucune circonstance, à ajouter aux textes et à commettre des contre-sens en faveur de la cause papale. Il faut avouer que, à propos de la déposition de Nestorius, les écrivains occidentaux ont commis généralement le même contre-sens que l'abbé Darras.

[2] Cœlest. *Épist.* 12.

vérité, objet d'une foi pure. Cependant, nous ne sommes pas attristés outre nature si quelques-uns se séparent du troupeau du Seigneur et se cachent dans les ténèbres avec quelques adeptes pour enseigner leurs erreurs. Mais si, dans la sainte Église de Dieu, un président abuse de son titre sacerdotal pour entraîner hors du sentier de la vérité le peuple du Christ, et cela dans une ville très-considérable, vers laquelle une grande multitude afflue de toutes parts à cause de la majesté impériale qui y fait sa demeure, alors nous devons gémir profondément et avoir une plus grande sollicitude pour que le loup n'y commette pas trop de ravages..... Nous avons donc été profondément ému en apprenant que celui qui semble diriger l'Église de Constantinople enseigne à son peuple très-pieux des erreurs perverses contre le respect dû à l'enfantement virginal et contre l'espérance de notre salut...

« Nous avons décidé de nous séparer de la communion de l'évêque Nestorius jusqu'à ce qu'il professe ouvertement la doctrine que les Églises de Rome et d'Alexandrie et l'Église catholique universelle ont conservée. En conséquence, tous ceux que lui, Nestorius ou ses adhérents, ont excommunié depuis qu'ils enseignent leur nouvelle doctrine, sont restés dans notre communion. »

Cœlestinus termine sa lettre en faisant connaître la décision dont il avait confié l'exécution à Cyrille d'Alexandrie : c'est-à-dire que si Nestorius, ne rétractait pas ses erreurs dans un délai de dix jours, il devrait se considérer comme séparé du synode des évêques [1].

Cœlestinus, en écrivant à Nestorius, l'appelle encore son *très-cher frère* [2].

Il commence par répondre à ce qu'il lui avait demandé au sujet des pélagiens et lui dit que ces sectaires avaient

[1] Ces expressions ne signifient pas que Cyrille, par l'autorité de l'évêque de Rome, devait lui donner un successeur. D'après le droit alors en vigueur, l'Église seule pouvait choisir son évêque, de concert avec les évêques comprovinciaux ; ce qui eut lieu après la condamnation de Nestorius.

[2] Cœlest. *Épist.* 13.

été condamnés par l'Orient aussi bien que par l'Occident. A ce sujet il mentionne le zèle d'Atticus, dont il fait un digne successeur de Jean Chrysostôme. Il avait été cependant un ennemi de ce grand évêque. Il paraît que son orthodoxie avait effacé la tâche originelle de son épiscopat que les partisans de Chrysostôme avaient toujours regardé comme illégitime.

Cœlestinus fait également le plus grand éloge de Sisinnius, qui n'occupa que fort peu de temps le siége de Constantinople et dont Nestorius fut le successeur immédiat. Il rappelle à Nestorius sous quels heureux auspices il fut élevé sur la chaire épiscopale de Constantinople, et mentionne les lettres qu'il lui avait adressées. Il ne lui répondit pas parce qu'il fallait les lui traduire en latin. Pendant que l'on prenait ce soin arrivèrent à Rome les lettres de Cyrille qui l'accusaient de graves erreurs. Il lut enfin ses lettres et ses ouvrages traduits en latin, et il y trouva les mêmes erreurs que Cyrille signalait.

Il avertit Nestorius qu'il faut éviter les nouveautés et les nouvelles expressions quand il s'agit de la foi, qu'il ne faut rien retrancher du dépôt et n'y rien ajouter.

Il est malheureux que les successeurs de Cœlestinus n'aient pas été fidèles à cette doctrine qui fut toujours professée par les successeurs de Nestorius comme par ses prédécesseurs.

Cœlestinus avertit Nestorius que les deux lettres de Cyrille sont comme les deux premières monitions canoniques qui lui ont été faites ; que sa lettre, à lui, est comme la troisième, et que, s'il ne rétracte pas ses erreurs, il devra se considérer comme séparé du collége apostolique et de la communion de tous les chrétiens [1].

Il l'avertit qu'il a confié à Cyrille le soin d'agir en son nom et au nom de l'Église romaine, en même temps qu'il

[1] Tel est le vrai sens de la sentence à laquelle il s'exposait. Par le fait de son obstination dans l'hérésie, il n'était plus ni évêque ni chrétien. Il ne s'agissait pas d'un jugement prononcé en vertu d'une autorité supérieure.

agira au nom de l'Église d'Alexandrie et de l'Église universelle, et que s'il ne se rétracte pas par écrit dans les dix jours, après la notification qui lui sera faite par l'évêque d'Alexandrie, « il devra se considérer comme rejeté de la communion de l'Église catholique universelle. »

Cœlestinus écrivit en même temps au clergé et au peuple de l'Église de Constantinople [1], dans le même sens qu'aux évêques, et à Nestorius lui-même. Il ne s'adresse pas à eux comme un supérieur, mais en vertu du zèle que tout chrétien doit avoir pour le salut de ses frères. Il en appelle à l'exemple de saint Paul, qui avait de la sollicitude pour toutes les Églises et compatissait aux infirmités de tous.

Un pape moderne n'en appellerait pas aux exemples de Paul, mais se prévaudrait de la prétendue autorité universelle de Pierre. Cœlestinus ignorait qu'il avait hérité d'une telle autorité. « Quoique nous soyons fort éloignés, dit-il à l'Église de Constantinople, dès que nous avons connu la doctrine perverse qui déchirait nos membres, nous avons été émus d'une sollicitude paternelle et brûlé d'un zèle ardent pour vous. En effet, entre les Églises de Dieu qui forment comme l'unique lit nuptial du Christ, il n'y a pas de distance, il n'y a rien d'étranger. Vous êtes donc comme nos entrailles et nous avons été émus avec raison en pensant que votre foi courait des dangers à cause de celui qui vous instruit mal. »

Après avoir exposé les erreurs de Nestorius, Cœlestinus engage l'Église de Constantinople à résister à l'hérésie et à se rappeler la doctrine véritable que lui avaient enseignée les prédécesseurs du mauvais pasteur, Jean, Atticus et Sisimius, fidèles à l'enseignement traditionnel. Nestorius, enseignant l'erreur, devra être traité comme Paul de Samosate, qui occupait le siége d'Antioche, d'où Nestorius était venu à Constantinople. Paul,

[1] Cœlest. *Épist.* 14.

ayant enseigné l'erreur, avait été rejeté de l'épiscopat par *la sentence unanime* des *prêtres catholiques* [1]. C'est ce qui devra arriver à l'évêque de Constantinople.

Cœlestinus exhorte l'Église de Constantinople à résister courageusement à l'hérésie; il déclare que ceux que Nestorius a excommuniés restent dans la communion catholique et en particulier dans celle de l'Eglise romaine, parce que ses sentences ont été injustes. Il explique pourquoi il avait confié à Cyrille le soin de le représenter en toute cette affaire : « Comme notre intervention dans ces circonstances, était presque nécessaire, nous avons chargé notre saint frère et co-évêque Cyrille de nous représenter, à cause des espaces de terre et de mer qui nous séparent, et de peur que cette distance ne laisse à la maladie le temps de s'aggraver. »

Nestorius répondit à Cœlestinus [2]. Dans sa lettre il réduit la question à l'interprétation que l'on devait donner aux mots *mère de Dieu* et *mère du Christ*. La première expression pouvait être prise en un bon sens, mais elle favorisait cependant la confusion des deux natures dans le Christ, tandis que l'expression *mère du Christ* n'était susceptible d'aucune mauvaise interprétation.

Nestorius écrivit à Cyrille dans le même sens et lui adressa en même temps des notes qu'il communiqua également à Cœlestinus. Il récuse l'autorité des évêques de Rome et d'Alexandrie et s'en réfère au concile œcuménique qu'il avait conseillé à l'empereur Théodose de convoquer.

Le concile devenait nécessaire. Eneffet, Cyrille, agissant en son nom et au nom de l'évêque de Rome poursuivait Nestorius avec vigueur. Il avait d'abord écrit aux

[1] *Sacerdotum catholicorum sententia unita dejecit* (§ 3). Ce passage ne laisse aucun doute sur le sens du jugement qui devait être prononcé contre Nestorius. Ni Cœlestinus, ni Cyrille ne s'attribuaient le droit de la porter en leur nom.

[2] Int. Cœlestin. *Epist.* 15.

évêques les plus influents, Jean d'Antioche, Acacius de Bérée, Juvénal de Jérusalem, et à Nestorius lui-même.

A Jean d'Antioche il disait[1] :

Vous savez que la sainte Église de Constantinople est troublée par suite des prédications du très-révérend évêque Nestorius, et qu'un grand nombre de fidèles distingués ne fréquentent plus les assemblées religieuses où il préside. Je lui ai écrit pour le prier d'en revenir à la foi des saints Pères, mais il s'est imaginé que la haine m'a dicté ces conseils que la charité seule m'inspirait, il s'est adressé aux Romains dans l'espérance de les amener à son sentiment. Il envoya donc à mon seigneur et très-pieux évêque de Rome Cœlestinus une lettre et ses homélies. Les très-pieux évêques qui se réunirent dans la grande ville des Romains examinèrent ces écrits avec la plus grande attention et y rencontrèrent de pernicieuses erreurs. Pour faire comme Nestorius, je me suis aussi adressé aux Romains et je leur ai envoyé les documents des relations que j'avais eues avec l'évêque de Constantinople. Après examen de toutes ces pièces, les membres du synode romain jugèrent qu'il ne pouvait plus y avoir de doute au sujet des erreurs de Nestorius et ils rendirent la sentence dont vous avez eu communication. Il faut nécessairement que ces décrets soient admis par tous ceux qui veulent être en communion avec l'Occident. Votre Piété verra ce qu'elle aura à faire. Quant à moi, je suis décidé à accepter la décision d'hommes qui ne se sont laissés guider que par leur amour pour la saine doctrine et pour la paix des Églises.

Acacius de Bérée, ancien ennemi de Chrysostôme, avait de l'influence en Orient à cause de son grand âge et de sa capacité. Cyrille crut devoir lui écrire pour lui exposer la tradition touchant le titre de mère de Dieu[1]. Acacius lui répondit, en son nom et au nom de Jean

[1] Cyrill. *Epist.* 15.

d'Antioche [1], pour l'exhorter à agir avec douceur et à ne pas exagérer dans un sens hérétique des expressions qui pouvaient être susceptibles d'un sens orthodoxe. Plusieurs personnes étaient allées de Constantinople à Antioche pour exposer le sens orthodoxe que l'on pouvait donner aux expressions que l'on reprochait à Nestorius, et la lettre d'Acacius prouve qu'ils avaient assez bien réussi dans leur mission.

Cyrille écrivit à Juvénal de Jérusalem dans le même sens qu'aux autres évêques, mais nous remarquons, dans sa lettre [2], qu'il l'exhorte à écrire à l'empereur pour l'engager à assembler un concile qui promulguera la vraie doctrine et délivrera l'Église d'un mauvais pasteur s'il persévère dans ses opinions erronées.

On savait sans doute que Juvénal jouissait d'une haute influence sur Théodose.

Cyrille écrivit de nouveau à Nestorius, pour lui signifier que, d'accord avec les occidentaux et l'évêque de Rome, il se séparerait officiellement de sa communion, s'il ne rétractait par écrit les erreurs qu'il avait enseignées. Cette lettre n'est pas écrite en son nom personnel mais au nom du synode d'Alexandrie [3], qu'il avait réuni à cette occasion.

Sa lettre est très-formelle et il explique, d'après les conciles de Nicée et de Constantinople, le symbole de la foi, tel qu'il était professé par toute l'Église, en Orient comme en Occident. Cette lettre est un véritable traité de l'incarnation du Verbe. Il y joignit douze anathèmes, que Nestorius devait prononcer pour être orthodoxe.

C'est ce qu'on a appelé les Douze anathèmes de Cyrille.

Jean d'Antioche, ami de Nestorius, lui avait écrit d'une manière très-affectueuse [4], en le priant d'examiner

[1] Cyrill. *Epist.* 14.
[2] *Int. Epist.* Cyrill. 15.
[3] Cyrill. *Epist.* 16.
[4] Cyrill. *Epist.* 17.

sans prévention les lettres de Cyrille et de Cœlestinus, et de leur faire des concessions, afin de ne pas troubler l'Église qui avait tant besoin de repos. Il était, en écrivant ainsi, l'interprète d'Acacius de Bérée, et il espérait que leur affection déciderait Nestorius à admettre le titre de *Mère de Dieu*, dont plusieurs Pères s'étaient servi et qui n'avait jamais été condamné par personne.

Nestorius ne se rendit pas plus aux conseils de l'amitié qu'aux rigueurs de Cyrille et de Cœlestinus.

Il répondit à Jean d'Antioche [1] :

J'aurais cru que l'on m'aurait reproché toute autre chose qu'une erreur dans la foi, car, jusqu'à présent, j'ai assez lutté contre tous les hérétiques. En arrivant à Constantinople, j'ai trouvé l'Eglise divisée au sujet du titre à donner à la sainte Vierge. Les uns l'appelaient *Mère de Dieu*, les autres *Mère de l'Homme*; j'ai pris un juste milieu et je l'ai appelée *mère du Christ*, le mot *Christ* signifiant le Dieu et l'homme. Tranquillisez-vous à mon sujet; je suis toujours orthodoxe comme vous m'avez connu. Dans le concile que nous espérons obtenir, tout s'expliquera sans scandale. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption de l'Egyptien; vous en avez eu tant d'exemples. Bientôt on louera notre conduite.

Cyrille écrivit [2] au peuple et au clergé de Constantinople, et adressa une lettre spéciale aux moines de la même Eglise; il leur communique la sentence en vertu de laquelle il devra se séparer de la communion de Nestorius et les exhorte à agir de la même manière, et à cesser toutes relations avec l'hérétique.

Ces lettres furent portées à Constantinople par deux évêques et deux clercs d'Alexandrie. Avant leur arrivée, Théodose, en son nom et au nom de l'empereur d'Occident, avait convoqué un concile à Ephèse. Nestorius et ses adversaires demandant également un concile, l'empe-

[1] Joann. Antioch., *Epist.* et Nest. Respons. *Inter Act. Conc. Ephesin.*
[2] Cyrill., *Epist.* 18, 19.

reur ne pouvait s'y refuser. Voici la substance de sa lettre de convocation, adressée à tous les métropolitains[1] :

Les troubles de l'Eglise nous ont fait juger nécessaire de convoquer les évêques du monde entier, malgré la répugnance que nous avons à les fatiguer. En conséquence, Votre Piété se rendra à Ephèse, quand la prochaine fête de Pâques sera passée, et pour le jour de la Pentecôte; vous amènerez avec vous autant d'évêques qu'il vous paraîtra convenable; vous devrez en laisser assez pour régler les affaires de la province, et vous en amènerez un nombre suffisant au concile. Personne ne publiera rien de nouveau avant que le concile soit assemblé. Nous espérons que tous les évêques se rendront promptement à notre convocation ; si quelqu'un manque, il n'aura d'excuse ni devant Dieu, ni devant nous.

Théodose adressa à Cyrille une lettre particulière, dans laquelle il l'accuse d'être cause des troubles de l'Église; il lui reproche d'avoir écrit des lettres différentes à lui et à l'Augusta, c'est-à-dire, Pulchérie, et d'avoir ainsi cherché à troubler les bons rapports entre les membres de la famille impériale. Il veut bien lui pardonner, ajoute-t-il; quant aux questions en litige, le concile en décidera, et sa décision devra être acceptée par tout le monde. Cyrille en particulier doit se rendre au concile, car il ne souffrira pas qu'un seul fasse la loi à tous, et refuse de s'entendre avec les autres évêques et de se laisser instruire par eux.

La lettre de Théodose accuse en lui des dispositions favorables à Nestorius et hostiles à Cyrille.

L'évêque d'Hippone, Augustin, jouissait en Orient d'une telle réputation de science, que Théodose lui envoya une lettre personnelle très-élogieuse, pour l'engager à assister au concile, et chargea de cette lettre un dignitaire de l'empire.

[1] *Evag.*, I, 7; *Act. Conc. Ephesin.*, collect. Labbe-Mausi, t, IV, et *Hard.*, t. I.

Augustin venait de mourir quand la lettre arriva.

Cyrille n'avait garde de manquer au concile. Il se mit en route aussitôt après avoir reçu les lettres impériales. Arrivé à Rhodes, il écrivit au clergé de son Église ; il lui écrivit aussi d'Éphèse où il arriva avant l'époque fixée[1].

Nestorius s'était imaginé qu'il craindrait de s'y rendre, et il avait écrit en ce sens à l'évêque de Rome[2] ; il disait en outre dans cette lettre, que Cyrille n'aurait pas seulement à se défendre, dans le concile, au sujet des mots *mère de Dieu* et *mère du Christ*, mais contre d'autres accusations.

Cette lettre prouve que Nestorius comptait beaucoup sur la puissance impériale pour se venger de son adversaire.

Cyrille n'avait pas les craintes qu'il lui supposait.

On doit croire qu'avant son départ il avait écrit à Cœlestinus, car on possède de ce dernier une réponse dans laquelle il dit qu'il ne faut pas désespérer de la tranquillité de l'Église, dès que l'on voit des princes très-chrétiens y travailler[3].

Il connaissait donc et il approuvait le décret par lequel les empereurs avaient convoqué un concile œcuménique. Il ne songeait pas à s'attribuer cette convocation même indirectement.

Cyrille avait demandé à Cœlestinus si le saint concile devait recevoir Nestorius dans le cas où il condamnerait ses erreurs, ou s'il fallait tenir à la sentence prononcée contre lui, dès qu'il avait laissé passer le temps qui lui était accordé pour se rétracter.

Ceci, dit Cœlestinus, demande réflexion ; mais il penche évidemment vers la douceur, car il rappelle les paroles de l'Écriture qui déclarent qu'il ne faut pas désirer la mort du pécheur, mais au contraire, qu'il vive et revienne à la vérité. Il ne faut donc pas, dit-il, trop

[1] Cyrill., *Epist.* 20, 21.
[2] Int. *Epist.* Cœlest. 15.
[3] Cœlestin., *Epist.* 16.

précipiter la correction. Il s'en rapporte, du reste, au saint concile et à Cyrille, sur ce qu'il y aura à faire. Il ne pourra, dit-il, être présent de corps à la vénérable assemblée, mais il y sera en esprit avec tous ceux qui ont la même foi.

Cyrille l'avait prévenu contre certains personnages qui avaient l'intention d'adresser à Rome des écrits captieux. Cœlestinus tranquillise Cyrille à ce sujet et l'assure qu'il ne se laissera pas surprendre.

Nestorius ayant reçu les lettres des conciles de Rome et d'Alexandrie, essaya de les réfuter dans plusieurs sermons [1]. Il y résume sa doctrine et s'emporte contre l'*Égyptien* qui l'attaquait, disait-il, avec des *flèches d'or*. C'était dire que Cyrille se gagnait des partisans par ses largesses. A ses yeux, ce n'était pas l'amour de l'orthodoxie qui dirigeait Cyrille ; il ne faisait que suivre les traditions de son prédécesseur, qui s'était toujours montré hostile à l'égard des siéges d'Antioche et de Constantinople.

Il y avait quelque chose de vrai dans ces reproches. Les évêques d'Alexandrie ne pardonnaient pas à ceux de Constantinople de jouir, dans la hiérarchie ecclésiastique, du second rang qui leur avait été reconnu à eux-mêmes jusqu'au deuxième concile œcuménique. Le pouvoir temporel et les richesses dont ils jouissaient, leur inspiraient des pensées trop mondaines, et ils auraient voulu que le siége d'Alexandrie fut, pour l'Orient, ce que le siége de Rome était pour l'Occident.

Malgré sa haute capacité et ses vertus, Cyrille avait trop obéi aux traditions de son oncle Théophile. Dans l'affaire de Nestorius, il avait certainement l'orthodoxie pour lui, mais ses lettres accusent un zèle qui n'était pas toujours guidé par la charité. L'histoire doit admirer la science profonde du grand évêque d'Alexandrie, mais elle n'est pas obligée de le trouver absolument parfait.

[1] V. **Marii Mercat.** ***Fragment.***

Jean d'Antioche, sans approuver la logomachie théologique de Nestorius, trouvait que Cyrille passait aussi les bornes en sens contraire. Ses douze anathèmes ne lui paraissaient pas irréprochables ; il y trouvait des expressions favorables à l'hérésie d'Apollinaire, et il pria deux évêques de sa province d'en faire la critique. Ces deux évêques étaient André de Samosate et le fameux historien Théodoret de Cyr.

Le travail du premier fut approuvé par un concile oriental et se répandit comme l'expression de la doctrine des orientaux ; Théodoret n'écrivit qu'en son nom personnel et critiqua Cyrille avec aigreur.

De son côté, Nestorius publia douze anathèmes pour répondre à ceux de Cyrille et lui reprocher autant d'erreurs.

Nous devons faire connaître ces anathèmes contradictoires.

Voici d'abord ceux de Cyrille :

1° Si quelqu'un ne confesse pas que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et, par conséquent, que la Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a engendré, selon la chair, le verbe de Dieu fait chair : qu'il soit anathème!

2° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe qui vient du Père est uni à la chair en *hypostase* et qu'il est un seul Christ avec sa propre chair, nous apparaissant comme Dieu et homme en même temps : qu'il soit anathème !

3° Si quelqu'un divise les deux hypostases du seul Christ après leur union, ne les reliant entre elles que par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union de nature (καθ' ἕνωσιν φυσικήν) : qu'il soit anathème !

4° Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux hypostases [1], les paroles contenues dans les écrits évangé-

[1] Saint Cyrille imite ici saint Grégoire-le-Théologien, qui, pour éviter tout malentendu résultant de la double acceptation du mot grec *hypostase*,

liques et apostoliques, et qui ont été dites du Christ par les saints, ou par le Christ de lui-même ; et qu'il attribue les unes à l'homme, abstraction faite du Verbe de Dieu, et les autres au seul Verbe procédant du Père : qu'il soit anathème!

5° Si quelqu'un ose dire que le Christ est un homme *porte-Dieu* (θεόφορον), au lieu de dire qu'il est véritablement Dieu, en sa qualité de fils unique et par nature, en ce sens que le Verbe a été fait chair, et qu'il a participé comme nous à la chair et au sang, qu'il soit anathème!

6° Si quelqu'un ose dire que le Verbe qui procède du Père est le Dieu et le maître du Christ, et ne professe pas au contraire que le Christ est en même temps Dieu et homme, en ce sens que le Verbe a été fait chair, selon les Écritures : qu'il soit anathème!

7° Si quelqu'un dit que l'homme appelé Jésus a été sous l'action du Verbe-Dieu ; qu'il a été revêtu de la gloire de *l'unique Engendré*, comme si le Verbe était un autre que lui : qu'il soit anathème!

8° Si quelqu'un ose dire qu'il faut adorer *avec* le Verbe Dieu l'homme qu'il a pris, qu'il faut le conglorifier et l'appeler Dieu comme lui, parce que l'un serait dans l'autre; s'il donne ainsi à penser, en se servant du mot *avec*, qu'il ne faut pas rendre à l'Emmanuel une seule adoration et une seule glorification, comme au Verbe fait chair: qu'il soit anathème?

9° Si quelqu'un dit que l'unique Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, en ce sens qu'il en aurait reçu une puissance qu'il ne possédait pas par lui-même, et en vertu de laquelle il aurait eu action sur les mauvais esprits, et aurait fait des actes divins en faveur des hommes, au lieu de dire que l'esprit en vertu duquel il agissait lui était propre : qu'il soit anathème!

avait proposé d'employer indifféremment le mot occidental répondant à l'expression προσωπος, ou le mot oriental : ὑποστάσις.

De cette manière on évitait l'amphibologie du mot grec, qui signifie *substance, nature* ou *personne*.

10° La divine Écriture dit que le Christ a été fait notre Grand-Prêtre et l'apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous au Dieu et Père en sacrifice agréable. Donc, si quelqu'un dit que ce n'est pas le Verbe de Dieu qui a été notre Grand-Prêtre et notre apôtre, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, et qui serait autre que lui ; si quelqu'un dit qu'il s'est offert en sacrifice pour lui-même, au lieu de dire qu'il s'est offert pour nous seuls, puisque, ne connaissant pas le péché, il n'avait pas besoin d'expiation : qu'il soit anathème !

11° Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante et propre au Verbe qui vient de Dieu le Père, mais l'attribue à un autre qui ne lui serait uni que selon son mérite et dans lequel la Divinité habiterait ; au lieu de dire que cette chair est vivifiante par elle-même parce qu'elle est propre au Verbe qui est pour tout le principe de vie, qu'il soit anathème !

12° Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert dans la chair, qu'il a été crucifié dans la chair, qu'il a été le premier-né d'entre les morts, dans la chair, en ce sens qu'il est la vie et le principe vivifiant comme Dieu : qu'il soit anathème !

Il est bien évident que Cyrille n'avait pour but dans ces anathèmes, que de déterminer clairement l'unique personnalité divine du Christ ; mais il est impossible de traiter un tel sujet sans que l'expression faiblisse quelquefois et ne prête à de fausses interprétations, surtout sous la plume d'adversaires disposés d'avance à soulever des difficultés. Les dogmes révélés ont toujours été parfaitement crus et professés ; mais, lorsque des théologiens ont voulu porter un regard investigateur sur ces mystères qui tiennent à l'essence incompréhensible de Dieu, ou à ses actes intimes, non moins incompréhensibles que son essence, il n'est pas étonnant que des discussions se soient élevées et que, souvent, de part et d'autre, on se soit servi d'expressions impropres et dont on pouvait tirer de mauvaises déductions.

Théodoret, savant historien de l'Église et théologien profond attaqua, au nom de l'orthodoxie, les anathèmes de Cyrille. Dans sa lettre à Jean d'Antioche, il déplore les erreurs de Cyrille qui entraînerait en dehors de la vérité le vaste troupeau qui lui était confié. En appuyant trop sur la personnalité divine du Christ, l'évêque d'Alexandrie tombait, d'après Théodoret, dans l'hérésie d'Apollinaire qui sacrifiait la nature humaine du Christ à la nature divine [1]. Mais il attribue à Cyrille des opinions qui n'étaient pas les siennes. Ainsi, Cyrille ne soutenait pas, comme l'affirmait Théodoret, que la *Divinité* était devenue chair ; mais que le Verbe avait donné sa personnalité, et non pas sa nature, à la chair née de la Vierge. La plupart des observations de Théodoret roulent sur cet équivoque. Comme on l'a vu, dans les anathèmes de Cyrille, le savant évêque rapporte *à la personne* du Christ les propriétés de chacune des deux natures qui étaient en lui ; mais il ne confond pas ces natures, et n'attribue pas à l'une ce qui appartenait à l'autre. Les *propriétés* de la nature humaine ne pouvaient évidemment être celles de la nature divine ; mais les propriétés de chacune des deux natures appartenaient à la personne unique et divine du Christ.

Tout en soulevant des difficultés sur quelques-unes des expressions de Cyrille, Théodoret n'était pas partisan des erreurs de Nestorius ; il admettait, avec toute l'Église, les deux natures, divine et humaine, unies dans l'unique personne divine du Christ.

Nestorius voulut opposer douze anathèmes à ceux de Cyrille et s'y appliqua à détourner le sens de ceux de son antagoniste [2].

Dans le premier, il suppose que Cyrille a enseigné que le Verbe de Dieu a été changé en homme, et que la Sainte Vierge a été la mère de la divinité ;

[1] Theodoret, *Reprehens.* 12 *anathemat. Cyrill.* ; Int. op. Cyrill., *Epist. ad Euopt.*

[2] V. Marii Mercat. *fragment.*

Dans le second : que Cyrille a enseigné que la Divinité, par son union avec l'humanité, a été soumise à toutes les propriétés de la nature humaine ;

Dans le troisième : que, d'après la doctrine de Cyrille, il n'y avait en Jésus-Christ qu'une nature, celle du Verbe, puisque l'union du Verbe avec l'humanité aurait été *naturelle* ;

Dans le quatrième : que Cyrille aurait attribué à *la nature divine* les propriétés de la nature humaine ;

Dans le cinquième : que Cyrille aurait admis que le Verbe est *naturellement* fils de Dieu après l'Incarnation, quoiqu'il ne soit que Emmanuel, c'est-à-dire, *Dieu avec nous.*

Dans le sixième : que Cyrille a enseigné que le Verbe de Dieu n'était pas le maître et le créateur de l'humanité à laquelle il s'était uni ;

Dans le septième : que Cyrille confond les deux natures de manière à confondre le Verbe avec la nature humaine ;

Dans le huitième : qu'il a tellement identifié les deux natures, qu'il veut que la nature humaine soit digne par elle-même d'adoration parce qu'elle serait confondue avec la divinité[1] ;

Dans le neuvième : que Cyrille aurait enseigné que l'*humanité* ou la nature humaine du Christ n'aurait point reçu du Saint-Esprit les pouvoirs surnaturels ;

[1] Il est à remarquer que saint Cyrille, dans son huitième anathème, n'attribue l'adoration qu'à la *personne divine*, et ne veut pas que l'on adore *distinctement* la nature humaine du Christ. Nestorius, dans son huitième anathème, enseigne que la *personne humaine* qu'il admettait dans le Christ, ne peut être vénérée en elle-même; qu'elle ne peut l'être qu'à cause *de la personne divine* qui lui était unie.

Aujourd'hui, dans l'Église romaine, on va plus loin que Nestorius dans la voie de l'erreur; car on y rend un culte séparé, non-seulement à la nature humaine du Christ, en général, mais à diverses parties séparées de son humanité : à son corps (festum *Corporis* Christi), à son cœur (fest. SS. Cordis); et à d'autres parties du corps. On y prétend bien que ce culte s'adresse à *la personne divine*; mais les titres seuls des fêtes prouvent qu'il n'en est pas ainsi, et qu'on ne l'affirme que d'une manière hypocrite.

Dans le dixième : que Cyrille a attribué à l'humanité les attributs divins qui appartiennent au Verbe seul après son union à l'humanité ;

Dans le onzième : que Cyrille attribue à la chair du Christ, c'est-à-dire à la nature humaine, des propriétés qui n'appartiennent qu'à la divinité ;

Dans le douzième : qu'il a attribué à la nature divine des actes qui ne peuvent convenir qu'à la nature humaine, comme la souffrance et la mort.

Par ces anathèmes, il est évident que Nestorius admettait *deux personnes* unies dans le Christ ; qu'il ne voulait pas qu'on attribuât *à la personne* humaine ce qui convenait à *la personne* divine.

Cyrille n'admettait qu'*une personne*, et attribuait *à la personne*, les propriétés et les actes de chacune des deux natures.

Théodoret et André de Samosate, dans leurs critiques des anathèmes de Cyrille, admettaient, au fond, la même doctrine que l'évêque d'Alexandrie ; mais ils critiquaient certaines expressions, faute de leur donner le sens que Cyrille avait en vue.

Le docte évêque répondit avec clarté à André de Samosate et à Théodoret ; puis il réfuta toutes les erreurs contenues dans les homélies de Nestorius.

Ces trois ouvrages étaient publiés avant le concile d'Ephèse [1].

Aussitôt après les fêtes de Pâques, les évêques quittèrent leurs Églises pour se rendre à Ephèse, afin de mettre un terme à la grande discussion qui agitait l'Église entière.

Cœlestinus de Rome, ne pouvant se rendre au concile, chargea deux évêques, Arcadius et Projectus, et le prêtre Philippus de représenter les Églises de la métropole romaine. Il leur donna par écrit ces recommandations [2].

[1] Cyrill., *Apologet. adv. orient.*; *Apologet. cont. Theodoret.*; *adv. Nestor. Blasphem. Lib. quinque.*; v. *It.* Marii Mercat. *fragment.*

[2] Cyrill., *Epist.* 17.

Lorsque vous serez arrivés au lieu où le concile est convoqué, vous vous mettrez en relation avec notre frère et co-évêque Cyrille ; vous vous conformerez à ses avis, et vous aurez soin que l'on respecte l'autorité du siége apostolique. Vous n'entrerez pas en discussion avec ceux qui voudraient discuter, mais vous donnerez votre avis à l'occasion ; si vous voyez que le synode prend fin, vous vous informerez exactement du résultat. Si les choses se sont passées d'une manière favorable à l'ancienne foi catholique et si vous apprenez que notre frère Cyrille part pour Constantinople, vous vous y rendrez avec lui afin de remettre nos lettres à l'empereur ; si le résultat est autre et si les choses restent en suspens, vous verrez ce que vous aurez à faire, selon les circonstances et d'après l'avis de notre susdit frère Cyrille.

Les délégués occidentaux étaient porteurs d'une lettre de Cœlestinus, laquelle devait être communiquée au concile lorsqu'il serait assemblé. Nous la ferons connaître.

Dans sa lettre à l'empereur [1], Cœlestinus lui dit que trois délégués occidentaux se rendent au concile convoqué par l'autorité impériale [2]. Il ne s'attribue aucune part dans la convocation du concile, et on voit qu'il n'avait reçu qu'une lettre de convocation comme les autres métropolitains [3]. Il supplie l'empereur de veiller à

[1] Cœlest., *Epist.* 19.

[2] On sait que d'après le système papiste, le concile œcuménique doit être convoqué par le pape. Nous avons vu que les deux premiers, assemblés à Nicée et à Constantinople, n'ont point été convoqués par l'évêque de Rome. Le troisième, tenu à Ephèse, ne fut pas non plus convoqué par lui ; Cœlestinus le reconnaît lui-même dans sa lettre à Théodose II.

[3] L'abbé Darras prétend qu'il fut consulté d'avance au sujet de la convocation du concile, *parce que* sa lettre de convocation fut écrite au nom des deux empereurs d'Orient et d'Occident ; et aussi *parce que* Cœlestinus fit des recommandations à ses délégués. Ces deux raisons n'en valent pas une bonne. (V. Darras, t. 13, p. 53.) Cœlestinus convoqué et ne pouvant se rendre au concile ne devait-il pas faire ses recommandations à ceux qui devaient le remplacer et représenter l'Occident? Chacun sait que les ordonnances qui concernaient l'empire en général étaient toujours rendues au nom des deux empereurs d'Orient et d'Occident.

ce qu'il ne se passe rien dans le concile qui soit opposé aux intérêts de la religion.

Aussitôt après Pâques, les évêques s'étaient mis en route. Nestorius était parti de Constantinople avec une grande multitude de peuple bien mélangé [1]. Il trouva à Ephèse un grand nombre d'évêques, Cyrille d'Alexandrie arriva peu de temps après lui avec les évêques de sa province. Jean d'Antioche ne put arriver à l'époque indiquée, il s'en excusa sur ce que les évêques de sa province étaient fort éloignés les uns des autres ; qu'il fallait trente jours pour se rendre d'Antioche à Ephèse ; que ses évêques avaient voulu célébrer, avant de partir, le dimanche qu'on appelait *nouveau*, c'est-à-dire qui suivait immédiatement le dimanche de Pâques.

Les évêques laissèrent écouler quinze jours après l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée, afin d'attendre les retardataires ; puis ils se réunirent sous la présidence de Cyrille qui était chargé pour cela de la procuration de l'évêque de Rome.

C'est l'historien Evagrius qui nous apprend cette particularité. On comprend que Cyrille et Cœlestinus ne voulurent point laisser à Nestorius la présidence du concile. Or, d'après le décret du deuxième concile œcuménique, l'évêque de Constantinople jouissait du second rang dans l'Église et l'évêque d'Alexandrie n'avait plus que le troisième rang. Le concile eût donc été présidé par Nestorius si Cyrille n'eût eu la procuration de l'évêque de Rome qui jouissait incontestablement du premier rang, comme évêque de la première capitale.

Mais, de ce que l'évêque de Rome avait donné à Cyrille sa procuration pour présider le concile, il ne faudrait pas en conclure qu'il fut son *légat* ou son délégué [2].

[1] Socrat., *Hist. eccl.*. lib. 7, c. 34. ; Evag., *Hist. eccl.*, lib. 1, c. 3.

[2] Cette erreur est acceptée en Occident. L'abbé Darras en trouve la preuve dans la lettre que Cœlestinus adresse à Cyrille pour l'engager à ménager autant que possible l'évêque de Constantinople. Dans cette lettre, l'historien a vu, comme à son ordinaire, des expressions qui ne s'y trouvent pas.

Comme évêque de la province romaine, l'évêque de Rome ne pouvait envoyer, pour attester la foi des Églises soumises à sa juridiction, que des évêques ou des prêtres de ces Églises; c'est pourquoi ces délégués au concile furent deux évêques pour la province romaine et un prêtre pour l'Église de Rome.

Socrate raconte qu'avant l'ouverture du concile, les évêques se réunissaient et avaient entre eux des conférences dans lesquelles on discutait sur les questions qu'on aurait à résoudre. Cyrille, dit-il, déclara la guerre par plusieurs discours dans lesquels il cherchait à épouvanter Nestorius, car il était son ennemi. Cyrille n'aimait pas Nestorius, la chose est incontestable; mais, en attaquant ses erreurs, il obéissait certainement plus à son zèle pour l'orthodoxie qu'à son antipathie pour l'évêque de Constantinople.

Nestorius, d'après le même historien, ayant appris que l'on appelait le Christ *Dieu*, déclara qu'il n'aurait pas de relations avec des hommes qui commettaient une telle erreur. Sa maison à Ephèse était environnée de soldats. Un grand dignitaire de la cour, nomme Irénée, l'avait accompagné par amitié, et l'empereur avait chargé Candidianus de protéger la liberté des membres du concile.

La première séance eut lieu le 20 juillet 431, dans l'église métropolitaine d'Ephèse, dédiée à la Sainte Vierge. Nestorius y fut invité la veille par quatre évêques[1]. Il répondit qu'il irait s'il le jugeait à propos. Quelques évêques, ses adhérents, firent une réponse analogue. Ce jour-là même, Nestorius demanda à Memnon, évêque d'Ephèse, de lui accorder l'église de Saint-Jean pour s'y réunir avec ses adhérents. Très-peu d'évêques étaient favorables à sa doctrine; mais il y en avait soixante-huit qui protestèrent que l'on devait attendre Jean d'Antioche

C'est son procédé habituel pour se procurer des preuves en faveur du papisme.

[1] V. *Act. Conc. Ephesin.*, Labbe-Mansi, t. IV; Hard., t. I.

avant de commencer le concile. Memnon refusa l'église qu'on lui demandait, et le concile décida qu'on avait suffisamment entendu Jean d'Antioche, puisque des évêques plus éloignés que lui étaient arrivés et que deux de ses comprovinciaux qui avaient pris le devant, avaient déclaré que l'on pouvait commencer le concile sans lui.

Candidianus se rendit à une séance préparatoire qui eut lieu le 22 au matin, et pria les évêques de se conformer aux ordres de l'empereur qui voulait qu'il n'y eût pas d'assemblées privées, mais des réunions où se trouveraient tous les évêques. Or, Jean d'Antioche n'étant pas arrivé avec ses comprovinciaux, il fallait, d'après lui, l'attendre. Il ne put justifier cette prétention d'après la mission que l'empereur lui avait donnée et dont il fut obligé de donner communication au concile. On ne tint donc aucun compte de sa demande. Il se retira furieux et envoya au concile une protestation dont il adressa une copie à l'empereur.

Les évêques se réunirent au nombre de cent cinquante-huit. Le livre des Évangiles fut placé sur un trône, et les évêques se placèrent sur deux rangs de chaque côté selon l'ordre de leur dignité. Cyrille tenait la première place, et dans les actes on a soin de dire qu'il représentait le *très-saint archevêque de l'Église des Romains*[1], afin d'éviter toute protestation de la part de Nestorius qui regardait l'évêque d'Alexandrie comme inférieur à celui de Constantinople. Juvénal de Jérusalem occupait la deuxième place; puis venaient les métropolitains, selon leur dignité, et les simples évêques.

Tous ayant pris séance, on décida d'envoyer une seconde, puis une troisième députation à Nestorius. Les évêques qui en furent chargés furent méprisés par les soldats qui gardaient sa maison. Ils rendirent compte de leur mission au concile. Pierre, prêtre d'Alexandrie et

[1] Les écrivains papistes voient dans ces expressions une délégation donnée au nom d'une autorité suprême. Elles n'ont pas ce sens.

premier notaire du concile, fit l'historique de l'affaire de Nestorius et de ses relations avec Cyrille et avec Cœlestinus.

Le prêtre Pierre donna lecture de la lettre de Cœlestinus à Nestorius et dit : Outre cette lettre du très-saint évêque Cœlestinus, nous possédons une lettre synodale qui fut rédigée par le très-saint Cyrille, laquelle fut envoyée à Nestorius au nom du synode d'Alexandrie, et qui contient la même doctrine que celle de l'évêque de Rome.

Le concile autorisa la lecture de cette lettre qui contenait les douze anathèmes que nous avons fait connaître. Pierre ajouta que les évêques qui portèrent ces documents à Constantinople se trouvaient dans l'assemblée et pouvaient raconter les détails de leur mission.

Ils racontèrent comment ils avaient été reçus par Nestorius.

Il y avait dans le concile deux évêques bien connus par leur amitié pour Nestorius, Acacius de Mélitine et Théodote d'Ancyre. Fidus, évêque de Joppé, leur demanda de déclarer en conscience ce qu'ils avaient entendu de la bouche même de leur ami, depuis qu'il était à Ephèse. Cyrille se joignit à Fidus pour leur faire la même prière. Théodote d'Ancyre prit le premier la parole et s'exprima ainsi : « J'en suis bien affligé, à cause de mon ami, mais je préfère la religion à toutes les amitiés. Malgré la répugnance que j'aie à répondre à la question qui m'est faite, je dois parler quoique mon témoignage ne soit pas nécessaire après la lettre qu'on a lue. Ce qu'il y dit du Verbe divin, qu'on ne peut lui attribuer les faiblesses de la nature humaine, il l'a dit encore ici. De même que, dans sa lettre, il soutient qu'on ne doit pas dire qu'un Dieu ait été engendré d'une vierge, ni nourri de son lait, il l'a répété ici plusieurs fois en disant qu'il ne fallait pas lui parler d'un Dieu qui serait âgé de deux ou trois mois [1].

[1] Socrate (*Loc supracit*), attribue à Nestorius des expressions analogues.

D'autres que moi l'ont entendu parler ainsi depuis qu'il est à Ephèse. »

Il est bien évident, d'après cette déposition, que Nestorius voyait dans l'humanité du Christ *une personne* absolument distincte de la *personne divine*. Dans ses conversations intimes il usait moins de finesses que dans ses écrits.

Acacius de Mélitine fit cette déposition :

« Quand il s'agit de la foi, toute affection particulière doit cesser. J'ai aimé Nestorius plus que qui ce soit, et je voudrais trouver moyen de le sauver; mais je dirai la vérité pour ne pas perdre mon âme. Dès mon arrivée à Ephèse je conversai avec lui, et voyant qu'il soutenait de mauvaises doctrines, je fis tous mes efforts pour le ramener dans la bonne voie. Il sembla céder. Dix à douze jours après, je le revis et la conversation s'engagea sur le même sujet. Je vis qu'il combattait la vérité. Il s'appuyait surtout sur un sophisme au moyen duquel il croyait mettre ses adversaires dans l'alternative, ou de nier la divinité du fils unique ou de dire que le Père et le Saint-Esprit s'étaient incarnés avec le fils, ce qui est une hérésie. Ce sophisme tendait évidemment à renverser la foi. Dans une autre circonstance, un évêque de ses partisans soutint que le fils qui a souffert était différent du Verbe divin. Ne pouvant entendre plus longtemps de tels blasphèmes, je me retirai. Un de ses partisans avait dit également que le crime des Juifs avait été commis contre un homme et non contre un Dieu. »

Ces dépositions ne laissaient rien de vague dans les véritables opinions de Nestorius. Il ne restait plus qu'à constater quelle avait été la vraie croyance de l'ancienne Église touchant la personne divine du Christ. L'évêque Flavianus, évêque de Philippes, demanda qu'on lut des extraits des saints Pères sur cette question. Le prêtre Pierre déclara qu'il avait entre les mains une collection de textes dont il donna lecture. Il lut ensuite des extraits des ouvrages de Nestorius qui étaient la contradiction de ceux des Pères.

Le prêtre Pierre donna ensuite communication d'une lettre de Capreolus, métropolitain de Carthage, qui déplorait que les évêques d'Afrique n'aient pas pu se rendre au concile à cause des ravages horribles dont toute la province africaine avait été victime de la part des Vandales. Ces barbares envahisseurs y avaient tout mis à feu et à sang et l'Afrique entière n'était qu'un monceau de ruines. Le diacre Bessula avait apporté cette lettre des évêques africains.

Après cette lecture, le concile prononça contre Nestorius la sentence suivante :

« Le saint synode a dit : Le très-impie Nestorius, entre autres griefs qu'on peut lui reprocher, ayant refusé de recevoir les très-pieux évêques que nous lui avons envoyés pour le citer, nous avons été obligés de procéder à l'examen des doctrines impies qui lui étaient imputées ; nous avons découvert dans ses lettres et dans ses discours, et dans les conversations qu'il a eues dans cette métropole, et sur lesquelles on a des témoignages positifs, qu'il a enseigné des doctrines impies ; et nous avons été obligés, conformément aux canons et à la lettre du très-saint Père et collègue Cœlestinus, évêque de l'Eglise des Romains [1], de prononcer contre lui, bien à regret, cette triste sentence : Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, décide par ce saint synode que Nestorius est privé de la dignité épiscopale et de toute communion sacerdotale. »

Cette sentence fut souscrite par cent quatre-vingt dix-huit évêques, en cette forme : « Cyrille, évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit, jugeant avec le concile ; Juvénal, évêque de Jérusalem, j'ai souscrit, jugeant avec le concile....

La session avait duré du matin jusqu'à la nuit. Toute la journée, le peuple avait entouré l'église de Sainte-

[1] L'abbé Darras ne pouvait manquer, à cette occasion, de mentionner l'*autorité* de l'évêque de Rome dont le concile n'a fait aucune mention. (Darras, t. XIII, p. 71.)

Marie, attendant le jugement avec impatience. Dès qu'il fut connu, ce peuple fidèle poussa un grand cri d'allégresse. Cyrille en écrivit [1] aussitôt au peuple, au clergé et aux moines d'Alexandrie en ces termes :

« Sachez, dit-il [2], que le saint synode s'est réuni le 28e jour du mois Pauni, dans la grande église de la cité d'Ephèse, appelée *Marie mère de Dieu*. Après une session qui a duré toute la journée, le blasphémateur Nestorius a été condamné sans qu'il ait osé se présenter devant le saint concile, nous l'avons déposé et privé de la dignité épiscopale. Nous étions environ deux cents évêques. Tout le peuple de la cité attendit depuis le matin jusqu'au soir le jugement du saint concile. Dès que l'on connut que le blasphémateur était déposé de sa dignité, tous, d'une voix unanime, commencèrent à louer le saint synode et à glorifier Dieu de ce que l'ennemi de la foi était abattu. Aussitôt que nous sortîmes de l'église, on nous conduisit jusqu'à nos maisons, en nous éclairant avec des torches et des flambeaux. Toute la ville était en fête et illuminée ; des femmes portant des cassolettes ou brûlait de l'encens, marchaient devant nous. »

Le lendemain, 23 juin, le concile fit signifier à Nestorius sa sentence de déposition en ces termes :

« Le saint concile assemblé à Ephèse par la grâce de Dieu et par ordre de nos très-pieux empereurs, à Nestorius, nouveau Judas :

« Sache que, à cause de tes doctrines impies et ta désobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile, conformément aux lois de l'Église, et déclaré privé de toute dignité ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de juin. »

La sentence fut affichée et publiée par les crieurs Elle fut aussitôt notifiée à Eucharius, défenseur de l'Église de Constantinople, et à tout le clergé avec recommandation

[1] Cyrille. *Epist.* 24, 25 et 26.
[2] Ibid. *Epist.* 24.

de veiller sur tous les biens de l'Église dont ils devraient rendre compte à l'évêque qui serait ordonné, selon la volonté de Dieu et avec la permission des très-pieux empereurs.

Tandis que les évêques célébraient avec le peuple fidèle la grande décision prise par le concile, Nestorius et son ami Candidianus, adressaient à l'empereur Théodose des relations mensongères. Irénée, autre ami de Nestorius et influent auprès de l'empereur, partit bientôt pour Constantinople, afin d'appuyer ces relations de son témoignage. Cyrille, qui connaissait leurs intrigues, envoya une relation abrégée à ses amis de Constantinople, qui devraient contrebalancer l'influence d'Irénée jusqu'à ce qu'on pût envoyer à l'empereur un exemplaire des actes du concile et une relation détaillée [1].

Dans sa relation [2], Nestorius se plaignait surtout de ce qu'on avait refusé d'attendre Jean d'Antioche et ses évêques qui étaient sur le point d'arriver au concile. Il se posait en victime, et prétendait que le concile en voulait, non-seulement à sa tranquillité, mais à sa vie. Il dénonçait surtout Memnon d'Ephèse, comme son principal ennemi. Dix évêques signèrent avec lui cette relation.

En réalité, c'était Candidianus qui avait organisé une espèce d'émeute contre les membres du concile et qui cherchait à les empêcher de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Mais ses persécutions ne les décourageaient pas. On mettait au net les actes du concile; on rédigeait la relation de ce qui s'y était passé et on envoya le tout à l'empereur.

Sept jours après la déposition de Nestorius, Jean d'Antioche, avec ses comprovinciaux, arriva à Ephèse [3]. Candidianus et Nestorius envoyèrent au devant de lui une escorte de soldats, sous prétexte de lui faire honneur, mais en réalité pour empêcher les délégués du con-

[1] Cyrille. *Epist.* 27 et 28.
[2] *Act. Conc. Ephesin.*
[3] *V. Act. Concil. Ephesin.* Labbe-Mansi. T. IV; Hard. T. 1.

cile de pouvoir l'aborder. Ceux-ci le suivirent jusqu'à son logis. Après les avoir fait attendre pendant deux heures, Jean les reçut, les écouta à peine et les abandonna à ses clercs qui leur firent subir de mauvais traitements et les frappèrent même avec violence. Les délégués, de retour de leur mission, montrèrent aux Pères assemblés les marques des coups qu'ils avaient reçus et on dressa procès-verbal de ce qui s'était passé.

Quarante-trois évêques se réunirent sous la présidence de Jean d'Antioche. Dès qu'il fut arrivé, Candidianus leur raconta, à sa manière, ce qui avait été fait par le concile qu'il accusait d'avoir méconnu les ordres de l'empereur. Les évêques présents accusèrent vaguement Cyrille et Memnon d'avoir agi précipitamment et sans avoir examiné sérieusement les choses. Jean d'Antioche décida aussitôt qu'il fallait déposer Cyrille et Memnon, qui s'étaient montrés les chefs des adversaires de Nestorius; l'assemblée entière y consentit et la déposition fut prononcée. Candidianus essaya de faire nommer un autre évêque à la place de Memnom, mais le peuple s'y opposa et résista aux troupes qui commirent des violences par ordre du représentant de l'empereur. La décision du conciliabule fut envoyée à Constantinople, non-seulement à l'empereur, mais à l'impératrice, aux *Vierges-reines* et aux principaux personnages de l'Etat.

Déjà Théodose avait jugé le concile d'après les relations de Nestorius et de Candidianus. Par une lettre datée du 29 juin, il annulait ce qui avait été fait par le concile, défendait à tous les évêques de quitter Ephèse sans sa permission, et leur ordonnait de se réunir tous pour examiner ensemble les questions de foi.

Les membres du concile chargèrent le délégué de l'empereur d'une réponse dans laquelle ils exposaient brièvement que tout avait été fait canoniquement par eux, et que leurs adversaires étaient presque tous de mauvais évêques déjà jugés et reconnus comme hérétiques.

Les membres du conciliabule chargèrent aussi le même délégué d'une réponse dans laquelle ils élevaient de nombreuses récriminations contre le concile.

La ville d'Ephèse était dans le trouble. Le peuple, très-orthodoxe, prenait parti pour son évêque Memnon et pour le concile, et empêchait Jean d'Antioche et ses adhérents d'entrer dans les églises

Les choses en étaient là lorsque les délégués de Rome arrivèrent. Le concile se réunit pour les recevoir dans la maison de Memnon, et y tint sa deuxième session le 10 juillet 431. Un des trois délégués, le prêtre Philippe, délégué spécial de l'Église de Rome, prit le premier la parole et s'exprima ainsi : « Nous rendons grâces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir dans votre sainte assemblée. Il y a longtemps que notre très-saint et très-bienheureux père Cœlestinus, évêque du siége apostolique, a porté son jugement sur les affaires que vous traitez, dans ses lettres au saint évêque Cyrille qui vous ont été communiquées [1]. Il vous en adresse une autre que nous sommes chargés de vous offrir. Faites-la lire et insérer dans les actes. » Les deux évêques délégués d'Occident, Arcadius et Projectus adressèrent la même demande au concile.

Siricius, notaire de l'Église romaine, la lut en latin, et Pierre, prêtre d'Alexandrie, la lut en grec, pour les membres du concile qui n'entendaient pas le latin.

Cœlestinus s'exprimait ainsi dans cette lettre [2] :

« Cœlestinus, évêque, au saint synode assemblé à Ephèse :

« La réunion des prêtres atteste la présence du Saint-Esprit. Si l'esprit de Dieu se trouve au milieu de deux

[1] Afin de trouver dans ces paroles une preuve en faveur du système papiste, M. l'abbé Darras y a ajouté : « A prononcé une définition dogmatique dans la question présente. » Il donne en note, comme étant *d'une importance extrême*, le texte grec où il n'est pas question de *définition dogmatique*. Toujours la même bonne foi! (Darras, XIII, 87.)

[2] Cœlest., *Epist.* 18; v. *It. Act. concil. Ephesin.*

ou trois assemblés en son nom, que doit-on dire d'une réunion où se trouve un si grand nombre de saints? En effet, le concile est saint par la vénération qui lui est due comme représentant une nombreuse assemblée d'apôtres. Le Maître qu'ils devaient prêcher ne les a pas abandonnés; c'est lui-même qui enseignait par eux, car il leur avait dit ce qu'ils devaient enseigner, et qui avait assuré qu'on l'écoutait en écoutant ses apôtres. Cette fonction de l'enseignement a passé à tous les évêques; nous l'avons tous reçue comme un héritage, nous qui annonçons, à la place des apôtres, le nom du Seigneur dans les divers pays du monde, selon ce qui avait été dit aux apôtres eux-mêmes : « Allez, instruisez toutes les nations. »

« Votre Fraternité remarque que nous avons reçu un ordre général. Le Christ a voulu que tous nous obéissions à cet ordre qu'il a donné à tous les apôtres en commun; nous devons suivre les traces de nos ancêtres, et accomplir les mêmes travaux que ceux auxquels nous avons succédé en dignité. »

Cœlestinus, après avoir établi la mission *commune* de l'apostolat et de l'épiscopat, déclare que le seul objet de cette mission, dans les choses de foi, est de conserver le dépôt doctrinal confié aux Églises par les apôtres. C'est pour le défendre que les évêques doivent se servir des armes spirituelles qui leur sont confiées. Ils doivent surtout se rappeler ce devoir dans cette ville d'Ephèse qui a reçu l'enseignement apostolique de Jean et de Paul.

Il termine cette lettre en disant qu'il a confié la décision qu'il a rendue aux deux évêques Arcadius et Projectus et à son prêtre Philippe, espérant que le saint concile y donnerait son assentiment [1].

[1] M. l'abbé Darras, après avoir fait une analyse ridicule de la lettre du pape et avoir supprimé ce qui se rapporte à l'épiscopat comme dépositaire en commun des fonctions apostoliques, fait dire à Cœlestinus que le concile devra *se conformer* à ses décrets.

Héfélé (*Hist. des conciles*, Concile d'Ephèse, § 136), a également tronqué et défiguré la lettre de Cœlestinus. Il ne lui plaisait pas d'entendre un

Après cette lecture, tous les évêques s'écrièrent : « La décision est juste ! A Cœlestinus, nouveau Paul ! A Cyrille, nouveau Paul ! A Cœlestinus, conservateur de la foi ! A Cœlestinus qui s'accorde avec le concile ! Le concile entier rend grâces à Cœlestinus ! Un Cœlestinus ! Un Cyrille ! Une seule foi du concile ! Une seule foi de toute la terre ! »

Les délégués occidentaux ayant demandé communication de tout ce qui avait été fait dans la première session, on leur en communiqua les actes qu'ils purent lire en particulier.

Le prêtre Philippe, délégué spécial de l'Église de Rome, remercia le concile de ses acclamations à la louange de Cœlestinus, et ne manqua pas, conformément aux instructions qu'il avait reçues, d'exalter l'Église de Rome fondée par saint Pierre, *la tête de toute la foi et des apôtres*.

Le concile laissa passer ces mots auxquels personne n'attachait beaucoup d'importance à une époque où l'institution papale n'existait pas.

Ainsi fut terminée la deuxième session du concile.

Le lendemain eut lieu la troisième session, dans la maison de Memnon.

Les délégués occidentaux dirent au concile qu'ils avaient lu en particulier les actes de la première session ; mais que, conformément à leurs instructions, on devait les lire publiquement en leur présence.

On fit droit à leur demande ; puis le prêtre Philippe, afin d'accomplir la mission qui lui avait été donnée pour exalter le siége de Rome, s'exprima ainsi :

évêque de Rome enseigner que l'épiscopat est un et solidaire dans le devoir de l'enseignement.

Héfélé n'a pu rendre raison d'une *certaine prééminence* que *le prêtre* Philippe avait sur les deux évêques, ses codélégués. La raison, c'est que Philippe, *prêtre de Rome*, représentait principalement l'évêque de cette cité ; tandis que les deux évêques ne représentaient que les siéges occidentaux inférieurs à celui de Rome.

« Personne ne doute que saint Pierre, chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Église catholique, n'ait reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ les clefs du royaume et la puissance de lier et de délier les péchés; jusqu'à présent il vit et exerce cette autorité dans ses successeurs. Notre saint pape l'évêque Cœlestinus qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyé au saint concile pour suppléer à son absence. »

Il passe de là à la condamnation de Nestorius qu'il approuve.

Nous avons déjà remarqué que, depuis l'épiscopat de Damasus, les évêques de Rome affectaient de se donner comme successeurs de saint Pierre et de sa primauté dans le collége apostolique. Ils affectaient même de ne pas laisser à cette primauté son caractère purement numérique et d'en faire une primauté d'autorité fondée sur la mission de lier et de délier.

Cœlestinus et son délégué le prêtre Philippe n'avaient pas certainement alors l'idée de cette institution papale qui fut la principale source des maux, des divisions et des erreurs qui ont désolé l'Église de Jésus-Christ; la lettre même de Cœlestinus au concile, le prouve surabondamment. Mais il faut signaler les premiers pas qui conduisirent à cette institution pernicieuse. L'erreur historique de l'épiscopat de saint Pierre à Rome, et la fausse interprétation de *la promesse* des clefs, lesquelles *furent données* à tous les apôtres, sont les deux erreurs qui servirent de premières assises au papisme. Sur cette base fragile, on éleva l'édifice d'orgueil que l'on a depuis appelé Papauté.

Si le concile eût reconnu l'évêque de Rome comme successeur de saint Pierre, et ce dernier apôtre comme la colonne de la foi, il n'eut pas acclamé Cœlestinus comme un nouveau Paul, en même temps que Cyrille; il l'eut acclamé comme un nouveau Pierre et le successeur du premier des apôtres, base de l'Église. Mais les évêques orientaux ignoraient encore les premières pré-

tentions du siége romain; ils ne pouvaient apercevoir sous les expressions du prêtre Philippe un abîme d'erreurs et d'orgueil que l'on découvrirait plus tard. Ils n'y virent qu'un éloge sans importance donné au premier évêque de l'Église et les laissèrent passer sans observation.

Philippe et les deux évêques Arcadius et Projectus signèrent la déposition de Nestorius, en leur qualité de délégués de Cœlestinus et des évêques d'Occident. Cyrille en fit la remarque : « Le concile, dit-il, voit ce qu'ils ont déclaré au nom du siége apostolique et de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puisqu'ils ont exécuté la sentence du très-saint évêque Cœlestinus et approuvé celle que le saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut ajouter aux actes précédents ce qui s'est passé hier et aujourd'hui. »

On le fit, et la troisième session fut terminée.

Les paroles de Cyrille prouvent qu'il n'était pas au concile *le légat du pape*, comme on le dit d'ordinaire en Occident ; que les vrais délégués d'Occident furent : le prêtre Philippe pour Rome et ses deux compagnons pour l'épiscopat occidental ; que Cœlestinus délégua seulement à Cyrille son titre de *Premier évêque* pour qu'il pût, sans contestation de la part de Nestorius, présider le concile.

Ce supplément des actes de la première session fut envoyé à l'empereur, avec une lettre dans laquelle le concile affirme que les évêques occidentaux, ne pouvant se rendre en Orient, s'étaient assemblés à Rome, sous la présidence du très-saint évêque Cœlestinus et avaient confirmé la sentence rendue déjà par ce saint évêque dans ses lettres à Cyrille, auquel il avait confié le soin de la faire exécuter : « Aujourd'hui, ajoutent-ils, il vient de déclarer la même chose au saint concile assemblé à Ephèse par les évêques Arcadius et Projectus, et le prêtre Philippe, ses délégués. Ceux-ci étant arrivés, nous ont fait connaître le sentiment de tout le concile d'Occident, et ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement

d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à Votre Majesté, afin que vous sachiez que la sentence que nous venons de prononcer est le jugement commun de tout l'univers.

« Puisque nous avons heureusement atteint le but de notre assemblée, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer. Plusieurs d'entre nous sont pauvres ; d'autres sont malades ou accablés par la vieillesse, et un séjour plus prolongé en pays étranger leur serait funeste Déjà plusieurs évêques et clercs sont morts. L'univers est d'accord, excepté quelques personnages qui préfèrent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, et de nous laisser en paix jouir de l'affermissement de la foi, et prier pour Votre Majesté. »

Cette lettre fut signée par tous les membres du concile. Une autre lettre fut adressée au clergé et au peuple de Constantinople pour leur notifier la déposition définitive de Nestorius et les exhorter à prier Dieu de lui donner un digne successeur. Cette lettre fut signée par Cyrille ; Philippe, délégué de l'évêque de Rome, prêtre de l'Église des apôtres ; Juvénal, de Jérusalem ; Arcadius et Projectus, délégués occidentaux ; Firmus, de Cœsarée ; Flavianus, de Philippes ; Memnon, d'Éphèse ; Théodore, d'Ancyre ; Verinianus, de Perge. On lit à la suite de ces signatures : « Quoique ceux qui ont déposé Nestorius soient au nombre de plus de deux cents, nous avons pensé que les précédentes signatures suffisaient. »

Le 16 juillet, le concile tint sa quatrième session dans l'Église de Sainte-Marie.

Cyrille ayant été déposé par les nestoriens, demanda au concile d'examiner sa cause. Pierre, prêtre d'Alexandrie, céda alors sa place de promoteur au diacre Hesychius de Jérusalem ; et Juvénal de Jérusalem présida. Hesychius, prenant la parole, s'exprima ainsi : « Le très-saint évêque d'Alexandrie, Cyrille, et le très-saint évêque d'Éphèse, Memnon, ont présenté une requête au très-

saint concile. Nous l'avons en main et la lirons si vous l'ordonnez. Juvénal en ordonna la lecture qui fut faite par Hesychius.

Voici l'abrégé de cette pièce : Jean d'Antioche, pour se venger de la déposition de son ami Nestorius, a formé un conciliabule avec trente évêques, parmi lesquels plusieurs sont déposés depuis longtemps, et d'autres n'ont pas de siége déterminé. Il prétend nous avoir déposé, comme on l'apprend d'un écrit injurieux qu'il a dressé contre nous, quoique ni les lois de l'Église, ni l'ordre de l'empereur, ni le rang du siége qu'il occupe, ne lui donnent le droit de nous juger. Alors qu'il aurait eu ce droit, il aurait dû l'exercer selon les canons, nous avertir, nous citer avec le reste du concile, et nous permettre de nous défendre. Il a agi contre nous, clandestinement et précipitamment, le jour même de son arrivée à Éphèse, et nous n'en avons rien su jusqu'à ce jour. Il n'aurait pas osé procéder ainsi contre un simple clerc soumis à son autorité.

D'après ce qu'il a fait, avec ses complices, nous croyons de notre devoir de vous prier, au nom de la Sainte-Trinité, de les citer à venir rendre compte de leur conduite ; quant à nous, nous sommes prêts à prouver qu'elle a été aussi impie qu'illégale.

Acacius de Mélitine fit observer que Jean d'Antioche et ses complices, en se séparant du concile pour faire un parti avec Nestorius, n'auraient pas pu élever d'accusation contre les présidents du concile œcuménique, Cyrille et Memnon, alors que cette accusation aurait été fondée. Cependant, le concile décidant que l'on donnerait suite à la requête de Cyrille et de Memnon, il proposa de citer Jean d'Antioche, et de lui envoyer cette citation par trois évêques.

C'est ce qui eut lieu. Mais les trois évêques ne purent pénétrer jusqu'à Jean ; ils furent insultés par ses clercs et par les soldats qui gardaient sa maison. Ayant rendu compte de leur mission au concile, Cyrille prit la parole

et dit : « Memnon et moi, nous sommes ici parce que nous avons la conscience pure. Nestorius et Jean, son défenseur, ne veulent pas se présenter devant le concile, et leurs maisons sont inaccessibles. Ordonnez donc que la sentence portée contre nous est nulle ; et rendez contre Jean la sentence qui vous semblera juste. » Juvénal de Jérusalem fit observer que l'évêque d'Antioche devait légalement se soumettre au siége apostolique de Rome, et à celui de Jérusalem qui, selon la tradition apostolique, avait le droit de juger l'évêque d'Antioche. Il proposa cependant d'envoyer trois évêques à Jean pour lui faire la seconde citation canonique.

Trois évêques se présentèrent au domicile de Jean, qui leur fit répondre qu'il n'avait aucune réponse à faire à des évêques qu'il avait déposés et excommuniés.

Le concile, devant cette réponse, déclara nulle la sentence portée par Jean contre Cyrille et Memnon, et décida que l'évêque d'Antioche serait cité une troisième fois.

Ainsi finit la quatrième session.

La cinquième fut tenue le lendemain dans l'Église de Sainte-Marie. Cyrille attira l'attention du concile sur un indigne pamphlet affiché dans la ville et dans lequel on l'accusait de professer l'hérésie d'Apollinaire. Je condamne Apollinaire, dit-il, comme tous les autres hérétiques, y compris Nestorius ; nous nous en tenons à l'enseignement des Pères. Que ceux qui nous accusent d'être hérétiques viennent devant le concile prouver leur accusation ; ou bien, qu'ils subissent la condamnation que mérite leur calomnie.

Le Concile envoya trois évêques à Jean d'Antioche pour lui faire la troisième citation canonique. Ils furent mieux reçus que les précédents, mais ils ne purent ni voir Jean, ni l'avertir de se présenter au concile.

De retour de leur mission, ils firent le récit de ce qui s'était passé, puis le concile rendit la sentence suivante : « Après les injures lancées par l'évêque Jean d'Antioche

et ses complices contre les évêques Cyrille et Memnon, le saint concile aurait dû prononcer contre eux une sentence des plus sévères ; mais, considérant qu'il faut user de patience et agir avec la douceur qui convient à des évêques, nous décidons seulement que Jean d'Antioche et ses complices seront retranchés de la communion ecclésiastique. » Ces complices sont nommés par le concile. Ils sont au nombre de trente-trois, parmi lesquels était Théodoret, évêque de Cyr. Ce savant évêque ne partageait pas les erreurs de Nestorius ; et l'on peut en dire autant de Jean d'Antioche et de la plupart de ses adhérents ; mais, par antipathie pour Cyrille, ils s'efforçaient de trouver des erreurs dans ses écrits et des défauts dans ses procédés.

Le concile, après avoir porté cette sentence, déclara de nouveau que la sentence du conciliabule de Jean contre Cyrille et Memnon était nulle.

Cinq jours après, le concile tint sa sixième session.

Elle fut présidée par Cyrille ; et l'on doit remarquer que les délégués de Rome et de l'Occident n'y sont nommés qu'après les évêques. On s'y occupa de certaines expositions de foi qui n'étaient pas d'une parfaite orthodoxie, surtout dans les termes, et l'on décida que la seule profession de foi de l'Église était celle qui avait été promulguée à Nicée, et que l'on accompagna d'extraits des Pères de l'Église qui en déterminaient clairement le sens orthodoxe.

Le 31 juillet, le concile tint sa septième et dernière session dans l'église de Sainte-Marie.

Reginus, évêque de Constantia, en Chypre, pria le concile de juger un différend qui existait entre l'Église de Chypre et l'Église d'Antioche.

L'Église de Chypre prétendait à l'autonomie et refusait de reconnaître la juridiction que l'évêque d'Antioche voulait s'attribuer sur elle.

Depuis qu'aux conciles de Nicée et de Constantinople on avait reconnu la légitimité d'une juridiction que cer-

taines églises comme celles de Rome et d'Alexandrie, exerçaient sur des régions qui avaient reçu d'elles la foi et l'épiscopat, ces églises cherchaient à étendre cette juridiction. Le titre de Patriarchats n'était pas encore en usage à l'époque du concile d'Éphèse; mais les prétentions des évêques qui jouirent depuis du titre de patriarches s'accentuaient de plus en plus, en Orient comme en Occident.

Le concile de Nicée s'était prononcé en faveur de l'autonomie de l'Église de Chypre qui se prétendait *acéphale*, c'est-à-dire, sans chef en dehors de la circonscription métropolitaine qui était la base de la juridiction épiscopale. Malgré cette décision, les évêques d'Antioche avaient toujours cherché à exercer en Chypre une autorité supérieure à celle du métropolitain. Jean d'Antioche avait même fait intervenir l'autorité impériale en faveur de ses prétentions.

Le concile, saisi de la question, demanda aux évêques de Chypre si jamais le métropolitain de leur cité ou tout autre évêque, avait été ordonné par l'évêque d'Antioche. Ceux-ci attestèrent de vive voix et par écrit, que jamais, depuis les temps apostoliques, aucun évêque de l'île n'avait été ordonné par l'évêque d'Antioche. D'après cette déclaration, le concile rendit cette décision : « Si l'évêque d'Antioche n'a pas en sa faveur la coutume pour faire les ordinations en Chypre, comme les évêques de l'île l'ont déclaré de vive voix et par écrit, ces évêques seront maintenus dans la possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques suivant les canons et la coutume. On observera la même règle dans les autres provinces. Ainsi, aucun évêque ne pourra prétendre exercer autorité sur une province qui ne lui aura pas été soumise de tout temps. Si un évêque a usé de violence pour exercer une telle autorité, il devra y renoncer, de peur que, sous prétexte de sacerdoce, le faste de la puissance séculière ne s'introduise dans l'Église, et que nous ne perdions peu à peu la liberté que Notre

Seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang. »

On ne pouvait condamner d'une manière plus formelle les prétentions futures du siége de Rome, et l'institution de la papauté, bien plus despotique que toute puissance séculière. C'était surtout dans l'institution des évêques que résidait le principe de la liberté provinciale des Églises. Les antiques coutumes devant être rigoureusement conservées, selon les décisions de Nicée et d'Ephèse, les grandes Églises centrales, nommées depuis patriarchales, ne devaient pas franchir la limite de ces anciennes coutumes ; elles devaient laisser leur autonomie aux Églises qui étaient en possession du droit de choisir elles-mêmes leurs évêques, et de les faire consacrer par le concile provincial, c'est-à-dire, par les évêques de la province. Si le métropolitain lui-même devait être consacré, le plus ancien présidait le concile et les évêques consécrateurs.

Cette législation, comme le remarque le concile d'Ephèse, était l'obstacle le plus puissant à l'absorption des Églises par une autorité despotique, modelée sur le pouvoir séculier. C'est pourquoi lorsque l'évêque de Rome voulut s'emparer de l'autorité universelle dans l'Église, il fit résulter de sa sanction toute légitimité dans l'épiscopat, et s'attribua une institution qu'il eut l'audace d'appeler *canonique*, à l'aide de laquelle il put être impunément le maître absolu de toutes les Églises.

Dans sa septième session, le concile décida quelques affaires particulières qui lui furent soumises, et édicta six canons disciplinaires, pour retrancher de la communion les adhérents de Nestorius et casser les sentences prononcées par cet hérétique contre les orthodoxes qui avaient attaqué ses erreurs.

On doit remarquer que le concile, dans son quatrième canon, excommunie les adhérents du pélagien Cœlestius aussi bien que ceux de Nestorius. Dans une lettre qu'il écrivit à Cœlestinus, après sa cinquième session, le concile mentionnait la condamnation de Pelagius, de Cœles-

tius et de ses adhérents, conformément au jugement rendu contre eux par l'Église romaine.

On voit par là que l'erreur pélagienne, condamnée déjà en Orient par les Églises particulières, le fut de nouveau par le concile œcuménique d'Ephèse.

Pendant que le concile tenait ainsi ses dernières sessions, la cour impériale se laissait tromper par les intrigues de ses délégués Candidianus et Irénée, de Nestorius et du conciliabule qui avait pris parti pour lui.

Le concile avait eu soin d'adresser à l'empereur les actes de ses sessions et des lettres où il lui rendait compte de tout ce qui se passait dans son sein [1]. Mais le conciliabule, de son côté, présentait les choses à sa manière. Ses mensonges étaient soigneusement exploités à Constantinople, et soutenus par le comte Irénée qui avait quitté Ephèse pour aller à Constantinople défendre la cause de ses amis [2].

On possède des lettres du conciliabule et d'Irénée. Nestorius et ses adhérents se posent en victimes et prétendent qu'à Ephèse, leur vie même était en danger. Cependant, ils avaient pour eux les délégués de l'empereur et les troupes. Mais, il est probable que le peuple, qui s'était énergiquement prononcé en faveur du concile, ne leur épargnait pas des avanies qu'ils transformaient en graves dangers, pour les besoins de leur cause. Ils auraient voulu être mandés à Constantinople, car ils espéraient tout de l'influence de Nestorius sur l'empereur, et sur des amis puissants qui sauraient faire pencher la balance en leur faveur.

[1] On doit observer que le concile œcuménique d'Ephèse n'a eu que les sept sessions dont nous avons donné le résumé; et que tout s'y est passé avec la gravité et la majesté qui conviennent à une assemblée qui représentait l'Église universelle. Les faits qui se sont passés en dehors des sessions et qui sont dus aux intrigues du conciliabule, ne concernent pas le concile et sont indépendants de ce qui le constitue véritablement.

[2] Voir pour toutes les pièces indiquées, *Act. Synod. Ephesin.*, dans les collections des conciles de Labbe, complété par Mansi, ou de Hardoin; Socrat. hist. eccl. Lib. 7. C. 34; Evagr., hist. eccl., Lib. 1. C. C. 3, 4, 5.

condamnés que par une faction n'écoutant que sa haine. Si le concile a justement condamné Nestorius, on ne peut traiter de la même manière que le coupable, ceux qui sont les chefs du concile qui l'a condamné.

Cette lettre ne parvint pas à Constantinople. Le comte Jean, gagné par la faction de Nestorius, empêcha la lettre du concile de parvenir à l'empereur, et écrivit lui-même que Cyrille et Memnon avaient été condamnés par le concile. On le crut et l'empereur décida que ces deux évêques seraient exilés.

Le comte Jean ayant donné connaissance de cette décision au concile, tous les membres signèrent une seconde lettre à l'empereur. On nous a communiqué, disaient-ils, une lettre dans laquelle l'empereur parle de la déposition de Cyrille et de Memnon, d'après une relation qui lui aurait été adressée par le concile. Nous n'avons pas envoyé de relation de cette sorte. Le saint concile œcuménique, d'accord avec l'Occident, avec le siége apostolique de Rome, avec les Églises d'Afrique et d'Illyrie, n'a point déposé les saints évêques Cyrille et Memnon ; au contraire, il estime leur zèle pour la foi, et les juge dignes de recevoir les louanges des hommes et, de Jésus-Christ, la couronne de gloire. Nous n'avons déposé que l'hérétique Nestorius; nous avons été affligés, ajoutent les Pères du concile, qu'on ait mêlé nos noms à ceux qui se sont unis à Jean d'Antioche, comme si nous n'avions formé avec eux qu'une même assemblée. Ni Jean d'Antioche, ni ses partisans, parmi lesquels sont les évêques déposés du parti de Cœlestius, n'ont fait partie du concile et nous sommes affligés que votre lettre soit pour eux aussi bien que pour nous, comme si nous étions unis. Cependant, nous avons fait connaitre à l'empereur leurs procédés et les motifs pour lesquels nous ne pouvions les recevoir en notre communion.

Les Pères du concile écrivirent en même temps au clergé et aux fidèles orthodoxes de Constantinople. Sachez, leur disent-ils, que nous sommes enfermés à

Éphèse comme dans une prison, depuis trois mois. Nous ne pouvons envoyer sûrement à Constantinople aucun délégué ni par mer ni par terre ; car on ne veut pas que l'empereur apprenne la vérité et sache qu'on l'a trompé par de faux rapports. On a cherché à lui persuader que l'union était faite entre nous et Jean d'Antioche, et que c'est le concile œcuménique qui a déposé Cyrille et Memnon. Dans ces circonstances si déplorables, nous vous écrivons, comme aux vrais enfants du concile œcuménique, pour vous engager à conserver la foi, à vous jeter aux pieds de l'empereur, à l'éclairer, à lui dire que nous n'avons jamais condamné ni Cyrille ni Memnon ; que nous ne pouvons nous séparer de leur communion, que nous regarderions comme un bonheur d'être bannis avec eux. Nous aimerions mieux abandonner nos Églises que de recevoir en notre communion les schismatiques jusqu'à ce qu'ils aient réparé le mal qu'ils ont causé. Si l'empereur nous juge dignes de lui être présentés, qu'il nous permette de nous rendre à Constantinople ; s'il nous en trouve indignes, qu'il nous laisse retourner à nos Églises.

Cyrille écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople[1]. Le comte Jean, dit-il, a eu recours à mille ruses pour engager le concile à communiquer avec les schismatiques ; jusqu'ici tous les membres sont restés fermes et déclarent qu'ils ne communiqueront avec eux que s'ils cassent tout ce qu'ils ont fait contre le concile, et que s'ils condamnent Nestorius.

Il raconte que le comte Jean avait demandé aux deux partis une profession de foi, afin de travailler à la réconciliation sur les bases d'une foi commune.

Les orthodoxes refusèrent ; on connaît notre foi, dit-il, qui est celle de l'Église dans laquelle l'empereur lui-même a été baptisé ; nous n'avons pas été convoqués à Éphèse comme des évêques suspects, ayant besoin de justifier leur croyance.

[1] Cyrill., *Epist.*, 27, 28.

Les schismatiques voulurent obéir au comte Jean et se mirent à discuter sur les points de doctrine qui formaient le système nestorien. Les uns acceptaient le mot de *mère de Dieu*, en expliquant qu'elle n'avait donné naissance qu'à l'humanité ; les autres disaient qu'on leur couperait plutôt la main que de leur faire écrire le titre de *mère de Dieu*. Leurs discussions prouvèrent qu'ils ne s'entendaient pas sur la doctrine et leurs adversaires se moquèrent d'eux.

Cyrille écrivit dans le même sens à trois évêques égyptiens qui étaient à Constantinople. Deux d'entre eux avaient assisté aux premières sessions du concile à Ephèse et étaient allés porter à Constantinople les premières lettres du concile. Depuis, toutes les lettres avaient été interceptées. Mais la dernière lettre du concile et les lettres de Cyrille furent confiées à un orthodoxe courageux qui se déguisa en mendiant, les cacha dans un bâton creux sur lequel il s'appuyait en demandant l'aumône, et put les remettre à leurs destinataires.

A la tête des orthodoxes de Constantinople était un moine illustre qui, depuis de longues années, vivait retiré du monde, et pour lequel on professait généralement la plus haute admiration. C'était saint Dalmatius. L'empereur le connaissait et le vénérait. Mais avant que le saint homme fût en possession des lettres du concile, les schismatiques avaient écrit à l'empereur pour se justifier. Ils laissent complétement de côté la personne de Nestorius et sa doctrine et prétendent que Cyrille professait la doctrine d'Apollinaire. Ils font une profession de foi très-orthodoxe, conforme à la doctrine de Cyrille, qu'ils affectaient de ne pas comprendre, et opposée au nestorianisme. Ils en appellent au fameux Acacius de Bérée, alors âgé de cent dix ans, et qui connaissait parfaitement la doctrine d'Apollinaire dont le siége de Laodicée, en Syrie, était si rapproché du sien.

Cette lettre n'était signée que de Jean d'Antioche et de douze autres évêques.

Ils formaient dans le parti schismatique une fraction orthodoxe quant à la doctrine, et qui ne s'était séparée du concile que par antipathie contre Cyrille. Jean d'Antioche surtout se montrait fort animé contre Cyrille, qu'il considérait comme l'auteur de tous les troubles, par la précipitation avec laquelle il avait fait condamner Nestorius[1].

Les lettres de cette fraction séduisirent quelques personnes très-orthodoxes, en particulier un moine des plus illustres nommé Isidore et qui habitait Péluse. Il était natif d'Alexandrie et avait été élevé au sacerdoce. Sa science théologique et ses vertus lui avaient mérité une juste réputation. Il crut devoir écrire à Cyrille[2] : « La prévention ne voit pas très-clair; mais la haine ne voit absolument rien. C'est pourquoi si tu tiens à te préserver de l'une et de l'autre, ne porte pas de sentences violentes, mais soumets les crimes qui sont dénoncés à un juste et sévère examen. Il est arrivé que Dieu lui-même, quoiqu'il connaisse toutes choses avant qu'elles arrivent, a voulu, par bonté, écouter les cris poussés vers lui, comme cela est arrivé pour les habitants de Sodome. Il nous a appris ainsi que nous devions examiner les choses avec sagesse et maturité. Bon nombre de ceux qui ont été assemblés à Ephèse t'accusent de vouloir poursuivre et venger tes inimitiés personnelles, et de ne pas chercher d'une manière orthodoxe ce qui concerne Jésus-Christ. Il est, disent-ils, neveu de Théophile, étant fils de sa sœur; et il imite ses vues et ses sentiments. De même que Théophile se montra furieux contre Jean qui portait Dieu en son cœur et qui était aimé de Dieu ; ainsi Cyrille met sa gloire à en poursuivre un autre, quoique ce dernier soit bien différent de celui que poursuivait Théophile. »

Cette lettre est évidemment l'écho des bruits répandus

[1] Socrat., *Hist. Eccl.*, lib. VII, c. 34.
[2] Isid. Pelusiot., lib. I, *Epist.* 310.

par Jean d'Antioche. Cet évêque ne prenait pas parti pour Nestorius et se gardait bien de le comparer à Jean Chrysostôme ; mais il n'en répandait pas moins le bruit que Cyrille agissait à l'égard de l'évêque de Constantinople avec la passion que Théophile avait montrée contre Chrysostôme. La comparaison était loin d'être juste. Il est possible que Cyrille ait un peu participé au caractère altier de Théophile, et qu'il ait eu de l'antipathie personnelle pour Nestorius ; mais sa conduite était parfaitement régulière dans les poursuites qu'il avait exercées. Il était d'accord avec la plus grande partie de l'Orient, avec les Églises occidentales et avec l'Église autonome d'Afrique ; les procédures du concile étaient canoniques et rien n'avait empêché Jean d'Antioche d'en avoir pris connaissance, avant de les approuver, comme l'avaient fait le délégué de l'Église de Rome et les délégués des Églises occidentales. Au lieu d'en agir ainsi, il avait préféré se mettre à la tête d'un conciliabule qui agit précipitamment, par passion et par antipathie contre Cyrille.

Théophile, en procédant contre Chrysostôme dans son conciliabule du Chêne, s'était constitué juge quoiqu'il fût accusé et s'était attribué la supériorité sur l'évêque de Constantinople, quoique le deuxième concile œcuménique eut donné à ce dernier la supériorité sur l'évêque d'Alexandrie. Cyrille, au contraire, était muni des pleins pouvoirs de l'évêque de Rome, qui était universellement reconnu comme le premier en dignité, depuis la décision du deuxième concile œcuménique ; il pouvait donc présider le concile et Nestorius ne pouvait contester son droit.

Du reste, il laissa à l'évêque de Jérusalem, le plus élevé en dignité après lui, la présidence du concile, dès que ses adversaires élevèrent une accusation contre lui.

Les lettres du concile et de Cyrille étant parvenues à Constantinople, les orthodoxes furent indignés des mensonges, des intrigues et des violences des délégués de l'empereur et du conciliabule. Le clergé de Constantinople adressa à l'empereur une requête énergique pour

le prier de se déclarer ouvertement en faveur du concile.

Il venait de recevoir d'Isidore de Péluse une lettre dans laquelle le vénérable solitaire l'engageait à se défier de ses délégués à Ephèse : « Si vous aviez le temps, lui disait-il[1], d'aller vous-même à Éphèse, je ne doute point que tout ne se passât d'une manière irréprochable ; mais si vous abandonnez les suffrages à des passions tumultueuses, le concile ne sera-t-il pas un concile dérisoire? Vous apporterez le remède à ces maux si vous empêchez vos ministres de dogmatiser ; car, en agissant comme ils le font, ils ne prennent pas plus les intérêts de l'empereur que ceux de Dieu ; et ils finiront par jeter l'empire contre l'Église qui est le rocher inébranlable contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront pas. »

Saint Dalmatius[2] pensa que les circonstances étaient si graves qu'il devait sortir de son monastère, où il s'était enfermé depuis quarante-huit ans et d'où il avait promis de ne sortir jamais. Dès que l'on apprit cette détermination, tous les moines précédés de leurs abbés sortirent et se joignirent au vénérable personnage ; et tous se dirigèrent vers le palais en chantant des psaumes. Le peuple les suivait en grand nombre. L'empereur reçut les abbés, et les moines restèrent à la porte du palais continuant leur psalmodie.

Théodose promit de se déclarer en faveur du concile. Lorsque les abbés sortirent, le peuple cria : « Quels sont les ordres de l'empereur? » Les abbés répondirent : « Allons à l'église de Saint-Mocius et vous saurez tout. » Pour s'y rendre, on devait traverser une grande partie de la ville. Les moines marchaient sur deux rangs, chantant toujours des psaumes ; en les voyant passer, le peuple criait contre Nestorius.

Le cortége étant arrivé à l'église de Saint-Mocius, on lut la lettre du concile. D'une voix unanime on s'écria :

[1] Isid. Pelusiot., lib. I, *Epist.* 311.
[2] V. *Act. Synod. Ephes.*

« Anathème à Nestorius! » Saint Dalmatius monta ensuite à la chaire et rendit compte de l'entrevue qu'il avait eue avec l'empereur. Il ajouta que l'empereur était orthodoxe comme ses ancêtres; qu'il avait été trompé par ses délégués, mais qu'il se déclarait en faveur du saint concile. Le peuple s'écria alors tout d'une voix : « Anathème à Nestorius ! »

Dalmatius et le clergé de Constantinople écrivirent aux Pères du concile pour leur rendre compte de ce qui s'était passé. En même temps, le comte Jean notifiait au concile l'ordre de l'empereur de lui envoyer des délégués à Constantinople. Le concile élut aussitôt huit députés qui furent : le prêtre Philippe, délégué de l'évêque de Rome; l'évêque Arcadius, un des délégués pour l'Occident ; Juvénal de Jérusalem ; Flavianus de Macédoine ; Firmus de Cappadoce ; Théodote d'Ancyre ; Acacius de Mélitine ; Evoptius de Ptolémaïde.

Le concile donna à ses députés les ordres suivants : vous ne communiquerez ni avec Jean d'Antioche, ni avec les membres de son conciliabule schismatique ; si l'empereur vous en donne l'ordre. vous n'obéirez que si ceux avec lesquels on vous dira de communiquer signent la condamnation de Nestorius, demandent pardon de leurs procédés envers le concile et ses présidents ; anathématisent les erreurs de Nestorius ; promettent de travailler à obtenir la liberté de Cyrille et de Memnon.

Ces ordres furent souscrits par tous les évêques dont le président fut, sans doute, à cause de son âge, Vérinianus, évêque de Perge.

Le concile chargea ses députés de plusieurs mémoires et de lettres pour l'empereur, pour saint Dalmatius et plusieurs autres orthodoxes.

Le conciliabule délégua également huit députés : Jean d'Antioche; Jean de Damas; Himerius de Nicomédie ; Paul d'Emèse, pour le métropolitain Acacius de Bérée ; Macarius de Laodicée, pour le métropolitain Cyrus de Tyr; Aprincius de Chalcide, pour le métropolitain

Alexandre d'Apamée; Théodoret de Cyr, pour le métropolitain Alexandre d'Hiéraples; Helladius de Ptolemaïde.

Ces députés reçurent les pleins pouvoirs du conciliabule. Cette réunion, dans sa lettre à l'empereur, ne parle ni de la déposition de Nestorius, ni de celles de Cyrille et de Memnon, ni des actes du concile. Elle s'étend surtout sur les anathèmes de Cyrille, et elle prie l'empereur de ne pas souscrire à la doctrine hétérodoxe qui y était contenue.

A peine les députés étaient-ils partis que Nestorius recevait ordre de quitter Éphèse. On lui laissait la liberté d'aller où il voudrait. Il demanda d'aller au monastère de Saint-Eupropius, près d'Antioche, où il avait été élevé. On le lui accorda gracieusement, et il remercia dans une lettre où il se pose en martyr de la religion et recommande à l'empereur de ne pas se laisser tromper par les erreurs de Cyrille.

Il n'y fut pas longtemps, comme nous le verrons dans suite et fut relégué dans les déserts d'Égypte, à cause de son opiniâtreté dans ses erreurs.

Les députés du concile et ceux du conciliabule purent rester à Chalcédoine; il leur fut défendu d'entrer à Constantinople où ils auraient été certainement l'occasion de troubles. Théodose se rendit à Chalcédoine et écouta tous les députés. Les schismatiques auraient voulu commencer les discussions doctrinales sur les anathèmes de Cyrille. Les députés du concile s'y refusèrent, pour cette raison que le concile avait justement condamné Nestorius et approuvé Cyrille et que toute discussion serait une injure au concile œcuménique.

Un concile œcuménique ne pouvait non plus, malgré sa déférence pour l'empereur, le prendre pour juge de la doctrine. Théodose le comprit. Il approuva donc la déposition de Nestorius; donna ordre de mettre Cyrille et Memnon en liberté; pria les délégués du concile de se rendre à Constantinople pour ordonner le successeur de

Nestorius et donna aux membres du concile et à ceux du conciliabule l'ordre de retourner à leurs Églises.

Seulement, il n'approuva pas plus la condamnation de Jean d'Antioche que celle de Cyrille et de Memnon, et déclara qu'il ne condamnait ni les membres du concile, ni leurs adversaires.

C'est ce qu'il avait de mieux à faire, et c'est aussi ce qu'auraient dû faire ses délégués, au lieu d'entretenir les troubles et les divisions en se prononçant en faveur d'une minorité schismatique.

Il est bien évident que rien n'empêchait cette minorité de faire partie du concile, et d'y défendre ses opinions ; mais la majorité, qui représentait l'Église universelle, ne pouvait et ne devait pas se rallier à une minorité qui ne formait qu'un parti sans importance.

Les délégués du concile et les évêques de la province de Constantinople se réunirent en concile pour présider l'élection de l'évêque. On élut le prêtre-moine Maximianus, connu principalement pour ses vertus. Il avait été élevé à Rome, ce qui plut surtout aux délégués occidentaux. Aussitôt après son ordination, il envoya, de concert avec le concile de Constantinople, des lettres de communion aux principaux évêques de l'Église. On sait qu'il écrivit à Cœlestinus de Rome et à Cyrille d'Alexandrie; mais on ignore s'il écrivit à Jean d'Antioche. On ne possède que la lettre adressée aux évêques d'Epire. On y avait annexé la lettre du concile œcuménique, dans laquelle les schismatiques étaient tous nommés.

On peut croire que ce fut par l'intermédiaire du concile de Constantinople que les actes du concile d'Éphèse furent envoyés à toutes les Églises.

Ils furent approuvés dans la plupart des Églises, et surtout à Rome. Cœlestinus les ayant reçus [1], écrivit quatre lettres : la première aux membres du concile ; la

[1] On peut croire qu'il les avait reçus directement du concile lui-même qui les lui annonçait dans la lettre qu'il lui adressa après sa dernière session. (V. cette lettre entre celles de Cœlestinus, 20.)

seconde à Maximianus, nouvel évêque de Constantinople ; la troisième à l'empereur ; la quatrième au clergé et au peuple de Constantinople [1].

Nous remarquons, surtout dans sa lettre aux délégués du concile l'éloge de Maximianus qu'il connaissait depuis longtemps ; et une observation au sujet de l'exil de Nestorius. Il regrette qu'on se soit contenté de l'envoyer près d'une ville où il pouvait faire beaucoup de ravages, et il engage les délégués du concile à demander pour lui l'exil dans une solitude où il ne pourrait nuire à personne. Il leur annonce qu'il a reçu à sa communion des pélagiens qui ont renoncé à leurs erreurs depuis leur condamnation par le concile, et il les engage à agir de même envers les membres du conciliabule et de ne se séparer définitivement que de ceux qui s'obstineraient dans leurs erreurs.

Dans cette lettre, l'évêque de Rome fait un grand éloge de Sisinnius, évêque de Constantinople ; dans sa lettre à l'empereur [2], il fait l'éloge d'Atticus, prédécesseur de Sisinnius et ennemi personnel de Chrysostôme. Quant à ce grand évêque, il ne le mentionne même pas. Ce silence est remarquable et donnerait à penser que la cour de Constantinople nourrissait toujours de mauvais sentiments contre la victime d'Arcadius et d'Eudoxie.

Il ne fait mention de Jean Chrysostôme que dans sa lettre à Maximianus [3], qu'il engage à imiter la science du grand évêque dans ses prédications.

La lettre de Cœlestinus au clergé et au peuple de Constantinople [4], n'est qu'un éloge de leur foi et de leur zèle contre les erreurs de Nestorius.

Dans ces lettres, comme dans la plupart de celles qu'il écrivit, Cœlestinus affecte souvent de s'identifier avec saint Pierre, qu'il considère comme le fondateur de son

[1] Cœlestin., *Epist.* 22.
[2] Ibid. *Epist.* 23.
[3] Ibid. *Epist.* 24.
[4] Ibid. *Epist.* 25.

siége. C'est au cinquième siècle que l'on commença à attacher une certaine importance au fait du séjour de saint Pierre à Rome, et qu'on accompagna ce fait de circonstances erronées. Aussitôt les évêques de Rome s'emparèrent de ce fait pour rehausser leur siége et s'identifier avec saint Pierre lui-même.

Il n'y avait plus qu'à supposer à saint Pierre des priviléges exceptionnels et à se les attribuer.

Les évêques de Rome n'y manquèrent pas, comme nous aurons trop souvent l'occasion de le remarquer.

En Occident, le concile œcuménique d'Éphèse fut reçu sans réclamation. Il n'en fut pas de même en Orient, et les membres du conciliabule firent de l'opposition pendant plusieurs années.

Plusieurs membres du concile [1], avant d'arriver à leurs Églises, les avaient averties de regarder comme schismatiques les membres du conciliabule de Jean d'Antioche. Théodote d'Ancyre, et Firmus, de Cœsarée en Cappadoce, avaient écrit en ce sens à leurs Églises. C'est pourquoi plusieurs membres du conciliabule étant passés par Ancyre en Galatie pour rejoindre leurs Églises, furent, à leur grande surprise, traités comme des excommuniés. Jean d'Antioche s'en plaignit au préfet, mais sa plainte ne fut suivie d'aucun résultat. Sa lettre à l'empereur pour l'engager à condamner les erreurs de Cyrille eut le même sort. Arrivés à Tarse en Cilicie, les schismatiques tinrent un conciliabule comme ils l'avaient fait à Ancyre, et condamnèrent de nouveau Cyrille. Ils condamnèrent également les députés du concile qui leur avaient refusé leur communion à Chalcédoine. Ils jouèrent la même comédie à Antioche, et se rendirent à Bérée où le viel Acacius jugea à propos de s'en rapporter à leurs récits et à approuver leur conduite.

Les choses en étaient là lorsque Cœlestinus mourut et laissa le siége de Rome à Xystus qui envoya aussitôt des

[1] V. *Act. Conc. Ephesin. Ap.* Labbe-Mansi; *vel ap.* Hard.

lettres aux principales Églises pour entrer en communion avec elles [1]. Il s'y donne pour mission de travailler à la paix ; il loue Cyrille de ses travaux pour la défense de la foi, et se réjouit de ce que les erreurs de Nestorius avaient été condamnées par le concile d'Éphèse. Quant à Jean d'Antioche, il engage à le recevoir en communion s'il accepte les décisions du concile. Cyrille répondit à la circulaire de Xystus en lui faisant l'éloge des Pères du concile. On ne possède pas cette lettre, mais on la connaît par la réponse de Xystus [2], qui loue son zèle et répète ce qu'il avait dit, dans sa circulaire, au sujet de Jean d'Antioche et de ses adhérents.

De retour dans son Église où il fut reçu comme en triomphe, Cyrille avait poursuivi activement son but de faire confirmer par toute l'Église la condamnation prononcée par le concile d'Éphèse. Il s'était mis en relation avec Maximianus [3], nouvel évêque de Constantinople, et s'était appliqué à lui rappeler la vraie doctrine touchant l'incarnation, pour répondre aux critiques dont ses anathèmes étaient l'objet. Il avait écrit aux délégués du concile à Constantinople pour les féliciter des résultats qu'ils avaient obtenus [4]. Ce qui affligeait surtout Cyrille, c'est que le vieil Acacius s'était laissé tromper par les fausses relations du conciliabule. Il lui écrivit pour l'éclairer et lui présenter le vrai récit de ce qui s'était passé [5]. Il est probable que cette lettre fut communiquée à Jean d'Antioche et à ses amis, et qu'elle contribua puissamment à les ramener à la vérité. En effet, peu de temps après, Jean et ses adhérents adressèrent une lettre [6] à Xystus de Rome, Cyrille d'Alexandrie, et Maximianus de Constantinople, pour déclarer qu'ils adhéraient à la sen-

[1] Xyst. *Epist.* 1. Édit. Coust.
[2] Xyst. *Epist.* 2.
[3] Cyrill. *Epist.* 30, 31.
[4] Ibid. *Epist.* 32.
[5] Ibid. *Epist.* 33.
[6] Int. *Epist.* Cyrill. 35. Int. *Epist.* Xyst. 3.

tence prononcée contre Nestorius par le saint concile d'évêques amis de Dieu, d'accord avec les délégués de Cœlestinus, ancien évêque de Rome, de bienheureuse mémoire; qu'ils condamnaient les erreurs de Nestorius, et qu'ils reconnaissaient Maximianus pour légitime évêque de Constantinople.

La conduite de Nestorius à Antioche ne fut pas sans influence sans doute sur cette détermination. En effet, il commença à répandre ses erreurs et à blâmer ceux qui l'avaient condamné, sans aucune retenue [1]. Chassé d'Antioche, et relégué dans les déserts d'Égypte, il s'obstina dans ses erreurs, et se prétendait martyr de la foi.

Il mourut dans son entêtement.

Jean d'Antioche et ses principaux adhérents n'avaient pas voulu se rendre compte des erreurs de Nestorius, au moment où ils ne songeaient qu'à satisfaire leurs mauvais sentiments contre Cyrille. Mais une fois que la passion fut apaisée, et que Nestorius osa dogmatiser ouvertement, ils comprirent la faute qu'ils avaient commise, en se séparant du concile, et la reconnurent humblement.

Cependant, ils ne spécifiaient pas dans leur lettre les erreurs qu'ils condamnaient. Cyrille en donna avis à Aristolaus qui avait reçu de l'empereur la mission de parcourir les Eglises pour y travailler à la conciliation. C'était lui qui avait porté la lettre de Cyrille à Acacius de Bérée. Paul d'Emèse avait été plus explicite que les autres adhérents de Jean d'Antioche. Sur une déclaration qu'il remit à Cyrille, celui-ci l'admit aussitôt à sa communion [2]. Cyrille écrivit aux clercs de son Église, résidant à Constantinople, qu'il considérait comme insuffisante la déclaration de Jean d'Antioche et de ses adhérents, et qu'Aristolaus ne pourrait pas rendre l'Église d'Alexandrie responsable, aux yeux de l'empereur, de la continuation de la discorde.

[1] Evag. *hist. Eccl.* Lib. 1. C. 7.
[2] Int. *Epist.* Cyrill. 36.

Jean d'Antioche, sur le conseil d'Acacius de Bérée, fit, en son nom, et au nom de ses adhérents, les déclarations explicites que demandait Cyrille [1].

L'évêque d'Alexandrie ayant reçu sa lettre parfaitement orthodoxe, lui répondit aussitôt pour le féliciter. Il lui adressa une profession de foi conforme à celle qu'il en avait reçue [2], et la communion fut ainsi rétablie entre les grands siéges apostoliques de l'Eglise.

Cyrille se montra si empressé de rentrer en communion avec Jean d'Antioche et ses adhérents qu'il en fut blâmé par plusieurs orthodoxes qui le trouvèrent trop facile. Il prouva qu'il avait agi sagement par ses deux lettres à Acacius, évêque de Mélétine [3]. Il en envoya copie à Rufus de Thessalonique [4] qui craignait qu'on ne se fut laissé tromper par quelques artifices du parti de Nestorius.

Ce qui pouvait donner lieu à ces soupçons, c'est que des nestoriens de Constantinople continuaient à imputer à Cyrille les erreurs d'Apollinaire. Le docte évêque voulut bien traiter sérieusement ces fanatiques, et exposa ses opinions, aussi contraires aux erreurs d'Apollinaire qu'à celles de Nestorius, dans une lettre au prêtre Eulogius qui habitait Constantinople [5].

Cyrille était comme l'arbitre auquel les évêques des différentes contrées s'adressaient pour avoir des explications doctrinales, ou des détails sur la paix rétablie dans l'Eglise [6]. Jean d'Antioche voulait faire oublier son ancienne opposition, et lui écrivait pour l'assurer de la sincérité de ses précédentes déclarations [7]. Il était sincère et Cyrille blâma un diacre qui ne voulait pas communi-

[1] Int. *Epist.* Cyrill. 38.
[2] Ibid. *Epist.* 39.
[3] Ibid. *Epist.* 40, 41.
[4] Ibid. *Epist.* 42, 43.
[5] Cyrill. *Epist.* 44.
[6] V. les lettres 45, 46, 48 et seq.
[7] Int. Cyrill. *Epist.* 47.

quer avec lui [1]. Mais plusieurs de ses adhérents n'avaient pas la même bonne foi, et, tout en adhérant à la déposition de Nestorius, conservaient ses erreurs en cherchant à les dissimuler sous certaines formules.

Cyrille combattait, dans ses lettres, ces nestoriens hypocrites. Mais, ils étaient en trop petit nombre pour avoir beaucoup d'importance.

L'évêque de Rome ayant appris le rétablissement de la paix, en écrivit à Cyrille comme au défenseur intrépide de l'orthodoxie [2]. Sa lettre n'est qu'une action de grâces pour Cyrille et pour le concile qui avaient si énergiquement soutenu la véritable doctrine. Jean d'Antioche écrivit à l'évêque de Rome la lettre la plus flatteuse. En lui répondant [3], Xystus, en véritable évêque, renvoya à Jésus-Christ lui-même les éloges que Jean lui avait donnés, et se garda bien de se les attribuer, comme l'ont fait trop souvent ses successeurs dans des circonstances analogues. S'il acceptait des éloges pour le siége de Rome, c'était en ce sens que *saint Pierre, dans ses successeurs, n'avait transmis que ce qu'il avait reçu* Si les prétendus successeurs de saint Pierre avaient toujours été fidèles à ce principe traditionnel, ils n'auraient pas fait éprouver à l'Eglise des secousses si terribles par leurs innovations : qu'à l'avenir, disait Xystus, « on ne permette rien à la nouveauté, parce qu'il convient de ne rien ajouter à l'antiquité »; excellente sentence que la papauté s'est appliquée à oublier.

L'accord des grands siéges épiscopaux attestait que toute l'Église acceptait sans réclamation les décisions du concile œcuménique d'Éphèse. Cependant, quelques opposants continuèrent à dogmatiser d'une manière

[1] Cyrill. *Epist.* 57, 58.

[2] Xyst. *Epist.*, 5. Int. Cyrill. *Epist.*, 51.

Les évêques de Thyanes et de Tarse avaient essayé de prévenir l'évêque de Rome contre Jean d'Antioche, mais leur lettre (Int. Xyst. *Epist.*, 4) ne produisit aucun effet.

[3] Xyst. *Epist.* 6. Int. Cyrill. *Epist.* 52.

ambigue, et de manière à exciter certains troubles. On rencontrait surtout les opposants parmi les disciples du fameux Théodore de Mopsueste.

Cet évêque [1] avait exercé une grande influence en Asie par ses innombrables écrits [2]. Il avait été ami de Chrysostôme dès sa jeunesse, et il ne l'abandonna pas lorsqu'il fut persécuté. Il n'était guère possible qu'ayant tant prêché et tant écrit, il n'eût émis quelques erreurs. Mais il ne se montra jamais sectaire, et se rétractait toujours dès qu'on lui faisait voir que ses paroles pouvaient porter atteinte à la véritable orthodoxie. Ses disciples ne montrèrent pas toujours les mêmes dispositions ; ils se distinguaient, comme leur maître, par une disposition trop marquée à s'affranchir des formules que la vieille orthodoxie avait acceptées. On ne peut donc faire de Théodore de Mopsueste un sectaire ; mais on comprend que l'on ait fait beaucoup de bruit autour de son nom, et qu'on lui ait même attribué des erreurs, lorsqu'il était mort et ne pouvait plus s'expliquer.

Un fait certain, c'est qu'il servit comme de point de ralliement aux partisans de Nestorius, et qu'à cause de lui, son successeur Meletios, aima mieux mourir en exil que d'abandonner le parti de Nestorius.

Théodore était mort à l'époque du concile d'Éphèse.

Theodoret, en mentionnant sa mort, l'appelle le *maître* de *toute l'Église*, le *combattant de toutes les cohortes hérétiques*. Pendant un épiscopat de trente-six ans, ajoute Theodoret, il combattit les sectes d'Arius et d'Eunomius, ainsi que le parti clandestin d'Apollinaire, et il conduisit dans de bons pâturages les brebis du Seigneur.

Facundus se déclare également pour l'orthodoxie du savant évêque de Mopsueste.

[1] Socrat. *Hist. eccl.* Lib. V, 3. Sozomen. *Hist. eccl.* Lib. VIII, 2. Facund. *pro Defens.* 3 *capitul.* Lib. IX et X. Theodoret. *Hist. eccl.* Lib. V, 39; Marii Mercat. Translat. 3; Phot. Bibl. C. 38.

[2] On lui en attribue plus de dix mille. Sans doute que la plupart n'étaient pas d'une grande étendue.

Mais d'autres le traitent avec la plus grande rigueur. Marius Mercator en fait le Père du pélagianisme et du nestorianisme ; mais cet écrivain, tout respectable qu'il soit, ne s'appuie pas sur des preuves assez certaines pour que son témoignage soit considéré comme incontestable.

Aussitôt après le concile d'Éphèse, les partisans de Nestorius voulurent en appeler à son autorité. Ils l'exaltèrent outre mesure et le citèrent en faveur de leurs erreurs. Theodoret était du nombre. Cet évêque, incontestablement fort respectable et fort savant, n'était pas nestorien, quant à la doctrine [1]; mais il s'obstinait à interpréter dans un sens apollinariste les anathèmes de Cyrille, et appuyait ses observations sur l'autorité de Théodore, grand ennemi de l'apollinarisme [2].

Une lutte très-vive fut donc engagée autour du nom de Théodore de Mopsueste [3]. Les orthodoxes demandaient d'autant plus vivement sa condamnation que les opposants l'exaltaient davantage.

Cyrille écrivit à Jean d'Antioche qu'il ne pensait pas qu'il fut nécessaire, à l'occasion d'un évêque mort, de revenir sur des questions parfaitement éclaircies par le concile, et sur lesquelles la plupart des partisans de Théodore n'élevaient pas d'objections. En effet, presque tous les anciens adhérents de Jean d'Antioche n'élevaient de difficultés que par suite de leur antipathie contre Cyrille. Tel était le cas de Theodoret qui avait écrit à Cyrille pour adhérer à la paix, mais qui n'en continuait pas moins à soutenir les interprétations erronées qu'il avait faites de la doctrine des Anathèmes [4].

Jean d'Antioche tint un concile dans lequel on ne jugea

[1] Il a réfuté Nestorius. V. *hæret. fabul.* Lib. 4. C. 12.

[2] Nous aurons bientôt occasion de revenir sur la vie et les doctrines de Theodoret.

[3] Nous reviendrons sur ce sujet à l'occasion de la question *des Trois chapitres.*

[4] Cyrill. *Epist.* 63.

pas à propos de condamner les opinions que l'on attribuait à Théodore de Mopsueste. On abusait sans doute de quelques-unes de ses expressions qui étaient obscures; mais il s'exprimait ailleurs clairement ; s'il fallait condamner tous les écrivains pour quelques expressions mal interprétées, il faudrait condamner les plus grands évêques de l'Eglise. Il valait donc mieux interpréter favorablement les expressions d'un homme, mort en possession de l'épiscopat et dans la foi, qui a tant travaillé contre les hérésies, que de donner un mauvais sens à quelques-unes de ses expressions [1].

Cyrille se prononça contre Théodore et engagea fortement Jean d'Antioche à condamner ses erreurs et à n'admettre à la communion les anciens adhérents de Nestorius que s'ils donnaient des preuves d'un retour sincère [2]. Il écrivit dans le même sens [3], à Acacius de Mélitine, à ses clercs résidant à Constantinople, à l'empereur Théodose et aux Vierges-Reines.

Cependant, tout en poursuivant les erreurs qu'il attribuait à Théodore de Mopsueste, Cyrille demandait que sa personne fut mise hors de cause, puisqu'il était mort et qu'il ne pouvait plus s'expliquer [4].

Parmi ceux qui attaquaient les doctrines de Théodore de Mopsueste, se distinguait l'évêque d'Edesse nommé Babbulas. Il en écrivit à Cyrille qui encouragea son zèle [5].

Babbulas était sur le principal terrain de la lutte. Il y persista, et c'est dans ces contrées asiatiques que le nestorianisme conserva jusqu'à nos jours des partisans.

L'opposition fut si peu importante, qu'on ne l'a jamais considérée comme un motif tant soit peu plausible de contester l'œcuménicité du saint concile d'Ephèse.

[1] *Épist.* Joann. Antioch. Inter. Cyrill. *Épist.* 66.
[2] Cyrill. *Epist.* 67.
[3] Ibid. *Epist.* 68 et seq.
[4] Ibid. *Epist.* 72.
[5] Ibid. *Epist.* 73, 74.

III

L'Église de France. — Ses rapports avec l'Église de Rome et ses luttes contre les empiétements de ses évêques. — Proculus de Marseille et Patrocle d'Arles. — Le concile de Turin se prononce en faveur de Proculus. — Actes injustes de Zosimus contre Proculus. — Bonifacius, évêque de Rome, désavoue les actes de son prédécesseur. — Cœlestinus succède à Bonifacius. — Nouvelles intrigues de Patrocle. — Sa mort. — Ses partisans gagnent Cœlestinus. — Mort de Proculus. — Cassien à Marseille. — Ses conférences sur les moines de l'Égypte et de la Thébaïde. — Tableau qu'il fait de la vie cœnobitique dans les déserts de l'Egypte. — Fondation du monastère de saint Victor. — Monastère de Lérins. — Luttes doctrinales dans les monastères de saint Victor et de Lérins. — Le semi-pélagianisme. — Grands évêques gaulois : Germanus d'Auxerre et Lupus de Troyes. — Sainte Geneviève.

(422-431)

Nous devons jeter un regard rétrospectif sur l'Eglise occidentale, et particulièrement sur l'Eglise des Gaules, à l'époque où l'Eglise orientale était agitée à propos des erreurs de Nestorius.

Le spectacle que présente l'Eglise gauloise est digne de celui que nous a présenté l'Eglise africaine, pendant l'épiscopat d'Augustin. Ce grand homme eut des rapports avec les théologiens les plus éminents de l'Eglise gauloise, et nous le retrouverons dans les luttes qui y furent agitées à propos des erreurs pélagiennes.

Nous devons d'abord parler d'une discussion qui agita vivement les provinces de la Gaule méridionale, et qui

donna à l'évêque de Rome l'occasion d'exagérer les prérogatives de son siége. Il s'agissait des droits des Eglises métropolitaines.

Dans l'origine, l'établissement des métropoles ne fut pas soumis à des lois fixes et déterminées. On sait que les évêques avaient toujours avec eux un certain nombre de disciples ; parmi eux ils choisissaient ceux en qui ils remarquaient plus de vertus et de science, pour les élever à la plénitude du sacerdoce et leur confier le soin d'une ou plusieurs cités qui avoisinaient leur Église. Ces nouveaux évêques avaient, il est vrai, tous les pouvoirs inhérents à l'ordination épiscopale ; ils ordonnaient des prêtres, les plaçaient dans les localités où ils jugeaient leur présence utile au bien de la religion, et avaient l'entière administration de leurs Eglises ; mais ils restaient toujours, pour certains actes, dans une sorte de dépendance de l'évêque qui leur avait conféré l'ordination et la mission ; celui-ci les visitait, leur donnait ses conseils, les dirigeait, présidait leurs assemblées, était enfin leur métropolitain. Le successeur de cet évêque primat conservait, vis-à vis des successeurs des évêques secondaires, les mêmes rapports qui devinrent peu à peu des droits. Ainsi s'établirent les métropoles qui furent bientôt très-rapprochées les unes des autres.

On sentit au quatrième siècle la nécessité d'en diminuer le nombre, et le concile de Nicée décida que dans chaque province civile, il n'y aurait qu'une métropole ecclésiastique qui serait la même que la métropole civile.

L'exécution instantanée de cette loi n'était pas possible, elle eût produit dans l'Eglise un véritable bouleversement, en changeant les droits et les devoirs respectifs de tous les évêques ; aussi ne s'y conforma-t-on que progressivement, et ce ne fut qu'à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième que l'on en voit faire l'application dans les Gaules.

Ce fut la cause du dissentiment qui éclata entre Proculus, évêque de Marseille, et quelques-uns de ses suffragants, et entre les évêques d'Arles et de Vienne.

Marseille [1], située dans la Viennoise, n'était métropole civile d'aucune province et ne pouvait être, par conséquent, métropole ecclésiastique ; cependant, elle l'était encore malgré la loi du concile de Nicée, et avait même des suffragants dans la Narbonnaise. Ces évêques entreprirent de se soustraire à cette juridiction illégale, et Proculus défendit avec vigueur les droits dont ses prédécesseurs avaient joui.

La question agitée entre les évêques d'Arles et de Vienne était plus difficile à résoudre. Vienne était bien, il est vrai, la métropole civile de la province que, de son nom, on appelait Viennoise ; mais Arles, située aussi en cette province, avait une sorte de prééminence sur la métropole elle-même, étant considérée comme la capitale du corps des provinces méridionales qu'on distinguait du reste des Gaules et très-souvent la résidence du préfet du prétoire. Les évêques de ces deux cités pouvaient donc produire des titres à l'appui de leurs prétentions aux droits de métropolitain.

Les évêques des Gaules, pour mettre fin à ces différends qui ne pouvaient que scandaliser les fidèles, prièrent leurs frères, résidant au-delà des Alpes, de se réunir à Turin, et d'examiner ces questions délicates qu'ils étaient à même de bien connaître à cause de la proximité des lieux, et sur lesquelles ils ne pouvaient prononcer qu'un jugement impartial et désintéressé.

Nous avons du concile de Turin la lettre synodale suivante :

« Le saint concile [2] assemblé à Turin le dixième jour des calendes d'octobre, à nos frères bien-aimés les évêques des Gaules et des cinq provinces :

« Étant assemblés à Turin, à la prière des évêques des

[1] Marseille avait une importance très-grande, comme Église antique et comme métropole des Grecs établis dans les provinces méridionales ; elle était comme le centre, non d'une province romaine, mais d'un état longtemps indépendant.

[2] Concil. Taurin. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 27.

provinces de la Gaule, et réunis dans l'Église avec l'assistance de Dieu, nous avons entendu les raisons des évêques dont nous avions à examiner la cause, et nous avons formulé notre sentiment, de manière à entretenir le bien de la paix et à procurer l'exacte observation des saints canons.

« En premier lieu, le saint homme Proculus, évêque de Marseille, disant qu'il devait présider, comme métropolitain, dans plusieurs Églises de la seconde Narbonnaise, et qu'il avait droit d'y faire les ordinations des évêques parce qu'il les faisait auparavant, et que ces Églises avaient toujours été de sa province ;

« D'autre part, ces évêques de la seconde Narbonnaise, prétendant qu'ils ne devaient pas avoir pour primat un évêque d'une autre province.

« Le saint concile a décidé, pour le bien de la paix et pour entretenir la bonne harmonie, que Proculus présiderait comme un père au milieu de ses enfants. Cet honneur est accordé à sa personne et non à son siége. Pendant sa vie, il conservera donc la dignité de primat dans les Eglises qu'il prouvera avoir été auparavant de sa province et où il aura établi ses disciples pour évêques.

» Quant aux évêques d'Arles et de Vienne qui étaient en différend au sujet de la primatie, le saint concile a décidé que celui-là serait primat de toute la province qui pourrait prouver que sa cité en est métropole civile. On conseille à chacun, pour le bien de la paix, de visiter les Eglises les plus rapprochées de leur cité épiscopale. »

Après ces deux décisions pleines de sagesse, le concile s'occupa de plusieurs autres affaires importantes, principalement des ordinations au sujet desquelles de graves discussions s'étaient élevées entre les évêques Octavius, Ursio, Remigius et Triferius.

Voici les différentes décisions du concile :

« Le saint concile déclare que si quelqu'un fait des ordinations contrairement aux canons, celui qui aura été ainsi ordonné sera privé de l'honneur du sacerdoce, et

celui qui aura fait l'ordination sera privé de toute autorité pour les ordinations et les conciles.

« Touchant le laïque Palladius qui a accusé le prêtre Spanus d'un crime grave, l'évêque Triferius ayant attesté devant le concile qu'il avait examiné cette affaire et avait trouvé l'imputation calomnieuse, le concile a déclaré que Palladius resterait sous la sentence dont l'a frappé l'évêque Triferius, qui l'en relèvera quand il le jugera convenable.

« Quant au prêtre Exuperantius, qui a élevé de graves accusations contre son évêque Triferius, qui l'a injurié, et a péché contre la discipline ecclésiastique d'une manière si grave qu'il a été privé de la communion du Seigneur, il restera sous la puissance de son évêque qui pourra lui accorder la grâce de la communion lorsqu'il aura trouvé sa satisfaction suffisante.

« Le concile a décidé qu'on devait recevoir en communion ceux qui se sépareraient de l'évêque Félix. »

Il s'agit, dans ce canon, de Félix de Trèves, qui avait été ordonné par les Ithaciens. Félix, voyant que son ordination, à laquelle saint Martin s'était tant repenti d'avoir assisté, était un sujet de trouble et de division dans l'Eglise, quitta son siége peu après le concile de Turin, et se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir, avec une Eglise, en l'honneur de la Sainte-Vierge et des martyrs de la légion Thébéenne qui avaient souffert à Trèves. Il y mourut, quelques années après, dans les exercices de la vie monastique, et a mérité d'être mis au nombre des saints [1].

« Personne, continue le concile, ne doit attirer le clerc d'un autre évêque et l'ordonner pour son Eglise, même en lui conférant un ordre plus élevé ; ni recevoir un clerc déposé par son propre évêque.

« Le concile a décidé que ceux qui auraient été ordonnés contre les règles et auraient eu des enfants

[1] Martyrolog. rom., 26 mart. ; Bolland., eod, die.

depuis leur ordination, ne pourraient être élevés à des ordres supérieurs.

« Que notre Seigneur daigne vous conserver en bonne santé pendant de longues années, seigneurs et frères bien-aimés. »

Le concile de Turin condamna Lazare dont Proculus fit, peu de temps après, un évêque d'Aix. Il avait été disciple de saint Martin. Un autre disciple du grand évêque, Eros avait été élevé sur le siége d'Arles. Tous deux s'étaient montrés partisans de Constantin qui s'était fait proclamer empereur dans les Gaules.

Eros et Lazare, attachés à Constantin, tombèrent avec lui ; le général Constance, vainqueur de Constantin, les chassa de leurs siéges. Ils s'enfuirent en Palestine où ils servirent dignement l'Eglise contre les pélagiens. Saint Prosper [1] et saint Augustin [2] regardent Eros et Lazare comme de dignes évêques, et Constance [3], en faisant élever Patrocle à la place d'Eros, rendit un mauvais service à l'Eglise.

Patrocle était un homme ambitieux et rusé, qui parvint à séduire le pape Zosimus, au point de lui inspirer des actes que le cardinal Baronius ne craint pas d'appeler injustes [4]. Lorsqu'il eut gagné, à force de souplesses et d'intrigues, son estime et son affection, il lui écrivit pour lui porter ses plaintes contre Proculus de Marseille, Simplicius de Vienne et Hilaire de Narbonne, qui refusaient de se soumettre à la haute juridiction qu'il prétendait inhérente au siége d'Arles depuis la venue de saint Trophime dans les Gaules.

Zosimus se hâta de se rendre aux raisons de Patrocle, et il écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules [5] :

[1] Prosper. Chron.

[2] Aug., Lib. de Gestis Pelagii, c. 1. — Id., *Epist.* 175 ad Innocent. pontif. rom., n° 1.

[3] Prosper. Chron.

[4] Baron., Annal. eccl., ad ann. 418, § 41.

[5] Zosim., *Epist.* 1 ad Episcop. Gall. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall , t. I, p. 42.

« Zosimus, à tous les évêques des Gaules et des sept provinces :

« Il a plu au siége apostolique que tout clerc venant à Rome ou allant en quelque lieu que ce soit, prît, avant son départ, des lettres formées[1] de l'évêque métropolitain d'Arles, dans lesquelles sera constaté son sacerdoce ou son rang dans la hiérarchie ecclésiastique.

« Nous établissons ce règlement parce qu'il est arrivé que de faux évêques, prêtres ou autres clercs, dans l'espérance que leur fourberie ne serait pas dévoilée, ont usurpé un nom et des honneurs auxquels ils n'avaient pas droit.

« Ainsi, très-chers frères, que tout évêque, prêtre, diacre ou ministre inférieur, sache que s'il vient vers nous, il ne pourra être reçu sans ces lettres. Si quelqu'un ose violer ces salutaires règlements, qu'il sache qu'il est séparé de notre communion. Nous accordons le privilége de donner des lettres formées à notre saint frère et co-évêque Patrocle, à cause de son mérite.

« Nous ordonnons, en outre, que l'évêque métropolitain de la cité d'Arles préside aux ordinations, et recouvre son autorité pontificale dans la province Viennoise et dans la première et la seconde Narbonnaises.

« Nous avertissons chaque évêque de ne pas empiéter sur la province d'un autre, afin qu'il ne nous vienne plus

[1] Les lettres formées étaient des lettres de communion ou de recommandation, données par les évêques. On prenait de grandes précautions afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivait, au haut de la lettre, les premières lettres grecques du nom des trois personnes de la Très-Sainte-Trinité : Π, Υ, Α Π (*pater*, *uios*, *agion pneuma*). Ces lettres, avec celles du mot *Amen* qu'on mettait après, formaient un nombre (en grec, les lettres servaient de chiffres). On prenait, de plus, la première lettre du nom de celui qui écrivait, la deuxième du nom de celui à qui on écrivait, la troisième du nom de celui pour qui on écrivait, la quatrième du nom de la ville d'où on écrivait. Toutes ces lettres, avec l'indication courante, formaient encore un certain nombre, qui était exprimé dans le courant de la lettre formée, laquelle était signée de l'évêque et scellée de son sceau. Les évêques tenaient secret ce modèle de lettres, afin que les faussaires ne pussent les contrefaire.

de plaintes à ce sujet. C'est avec raison que l'Église d'Arles réclame, comme siennes, les paroisses de Citharista et de Gargaria [1], qui sont situées sur le territoire de sa province.

« On ne doit pas non plus déroger à l'ancien privilége de l'Église d'Arles, à laquelle fut envoyé, par le siége apostolique, le grand évêque Trophime [2], qui a été la source d'où les ruisseaux de la foi ont coulé sur toutes les Gaules. C'est pourquoi elle doit conserver toute son autorité, non-seulement sur les paroisses de son territoire, mais encore sur toutes celles des autres provinces, selon l'ancienne coutume, et, s'il s'élève quelque discussion, on la portera à la connaissance du métropolitain d'Arles, à moins que l'importance de l'affaire ne requière notre examen. »

Les évêques d'Arles prétendaient avoir été de toute antiquité, les légats du siége apostolique dans les Gaules [3]. Mais la juridiction qui leur était déléguée par l'évêque de Rome, n'allait pas à la destruction des droits de chaque métropolitain dans sa province; cependant, c'est un privilége de cette sorte que réclamait Patrocle, puisqu'il demandait à présider aux ordinations épiscopales, non-seulement dans la Viennoise, dont l'évêque de Vienne pouvait aussi bien que lui réclamer la primatie, d'après le règlement du concile de Nicée, mais encore sur les deux Narbonnaises. Le pape, en lui accordant ce privilége, dérogeait évidemment à la législation ecclésiastique alors en vigueur, et qui donnait à chaque métropolitain le droit exclusif de présider aux ordinations épiscopales dans sa province.

Aussi Proculus de Marseille, qui avait pour lui la décision du concile de Turin, Hilaire de Narbonne, primat de la première Narbonnaise, et Simplicius de

[1] Paroisses situées sur le bord de la mer, près Marseille.

[2] On croyait au commencement du v[e] siècle, que saint Trophime était venu à Arles au i[er] siècle.

[3] Preces ad Leonem pap.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 89.

Vienne, dont les droits sur la Viennoise étaient au moins aussi fondés que ceux de Patrocle, s'élevèrent-ils contre les prétentions de cet évêque.

Hilaire et Simplicius en écrivirent à Zosimus, et Proculus fut si éloigné de se soumettre, qu'il ordonna alors deux évêques pour sa province, Tuentius et Ursus.

Patrocle en avertit aussitôt le pape Zosimus qui écrivit [1] une lettre très-vive, adressée à tous les évêques d'Afrique, des Gaules et d'Espagne. Il leur dénonce les irrégularités commises par Proculus, dans l'ordination de Tuentius et d'Ursus, faite sans avoir été présidée par le métropolitain, avec l'assistance du seul Lazare, condamné comme calomniateur au concile de Turin. Proculus, dit-il, n'y a pas convoqué ses comprovinciaux et l'a faite dans un jour où les ordinations ne sont pas permises [2] ; de plus, les sujets qu'il a choisis sont d'une vie et d'une doctrine plus que suspectes : ce sont des chairs pourries qu'il faut retrancher du corps de l'Église ; un mauvais levain qu'on doit ôter de la pâte sainte. En conséquence, il les déclare excommuniés.

Patrocle fit le voyage de Rome [3] pour soutenir ses prétendus droits contre Hilaire et Simplicius. Zosimus, entièrement prévenu en sa faveur, écrivit aux évêques de la Viennoise et de la seconde Narbonnaise une lettre [4] dans laquelle il maintient son règlement. Dans sa lettre à Hilaire de Narbonne [5], l'évêque de Rome s'énonce avec une vivacité qu'on ne peut approuver ; il lui reproche d'avoir envoyé au siége apostolique une exposition mensongère de ses droits de métropolitain, révoque tous ses pouvoirs qu'il en avait obtenus subrepticement, et finit en le menaçant d'excommunication.

[1] Zosim., *Epist.* 2 ad Episcop. Afr., Gall. et Hispan.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 43.

[2] Les ordinations ne se faisaient alors que le dimanche.

[3] In epist. 5 Zozim. ad Patrocl.; Sirm., p. 46.

[4] Zosim., *Epist.* 3 ad Episcop. Vienn. et 2 Narbonn.; apud Sirm., *loc. cit.*, p. 44.

[5] Zosim., *Epist.* 4 ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., p. 45.

Pendant cette discussion malheureuse, Zosimus fit sur les ordinations de sages règlements, où il déclara nulles [1] les ordinations qui se feraient désormais *per saltum*, c'est-à-dire sans faire passer les ordinations par tous les degrés de la hiérarchie; et il envoya ces règlements [2] à Patrocle, pour les notifier aux évêques des Gaules; il lui renouvela dans sa lettre ses ordres relativement aux lettres formées et ses plaintes contre Proculus. Patrocle, sur ce dernier point, ne cherchait pas à l'adoucir, il l'excita au contraire à un tel point, que Zosimus [3] lui fit comme une obligation d'agir avec rigueur contre l'évêque de Marseille, qu'il osa, en effet, frapper d'une sentence de déposition.

Proculus s'en émut peu, et fit même depuis une ordination. Zosimus, alors, écrivit lui-même une lettre au clergé et au peuple de Marseille, pour leur ordonner d'élire un autre évêque.

« Proculus, dit-il [4], n'étant plus évêque, fait encore des évêques, et prétend conférer aux autres ce qui lui fut conféré autrefois, malgré son indignité, et qu'il n'a pu conserver. Dans une première lettre, j'avais chargé de votre Église le métropolitain de votre province, notre frère et co-évêque Patrocle; nous l'en chargeons de nouveau, afin qu'avec l'aide de ses conseils, vous puissiez élire un autre évêque. »

Le pape Zosimus mourut sur ces entrefaites. Bonifacius, qui lui succéda, ne suivit pas les mêmes errements. Proculus resta évêque de Marseille, ceux qu'il avait ordonnés furent maintenus dans leurs siéges, et, en particulier, Tuentius [5], excommunié par Zosimus. L'ambition de

[1] On emploie souvent, dans les premiers siècles, le mot *nulles*, non pour exprimer une nullité radicale, mais la défense absolue d'exercer les fonctions d'un Ordre reçu *illicitement*.

[2] Zosim., *Epist.* 5 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[3] *Ibid.*, *Epist.* 6 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[4] *Ibid.*, *Epist.* 7 ad Massil.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 47.

[5] Le pape Célestinus (*Epist.* 2 ad Episcop. Gall., apud Sirm., Concil, Gall., t. I, p. 59) appelle Tuentius son frère, ce qui prouve qu'il était évêque, et parle d'une lettre qu'il lui écrivit.

Patrocle fut réprimée. On ne connaissait alors, ni en France, ni même à Rome, les doctrines que l'on a données depuis comme *divines*, sur les droits absolus des évêques de Rome.

Patrocle, voulant user des prétendus droits que lui avait reconnus Zosimus, ordonna un évêque pour l'église de Lodève, située dans la première Narbonnaise. Le clergé et le peuple de Lodève se joignirent à Hilaire, leur métropolitain, pour s'en plaindre à Bonifacius qui répondit[1] que, suivant le règlement du concile de Nicée, chaque province devant avoir son métropolitain, Hilaire devait se transporter à Lodève, pour y faire l'ordination, si cette église était de sa province.

Quelque temps auparavant, Bonifacius avait reçu une députation du clergé et du peuple de Valence, qui lui dénonçaient leur évêque Maxime; déjà plusieurs fois ils s'étaient adressés à Rome, afin de faire cesser le scandale que donnaient les crimes de cet indigne évêque, et on ignore les motifs[2] qui avaient empêché jusqu'alors de faire droit à leur trop juste réclamation. Bonifacius accueillit cette cause avec zèle et écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules[3] :

« Bonifacius, évêque, à Patrocle, Remigius, Maximus, Hilaire, Severus, Valerius, Julianus, Castorius, Leontius, Constantinus, Jean, Montanus, Marinus, Mauricius, et aux autres évêques des Gaules et des sept provinces[4].

« Des clercs de la cité de Valence sont venus vers nous et nous ont présenté un acte d'accusation contenant tous les crimes qu'ils reprochent à Maxime et qui sont, disent-ils, à la connaissance de toute la Gaule; accusé

[1] Bonif., *Epist.* ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 49.

[2] Peut-être était-il favorisé par Patrocle, qui avait à Rome beaucoup de crédit.

[3] Bonif., *Epist.* ad Episcop. Gall.; apud Sirm., *ibid.*, p. 48.

[4] On connaît les siéges de Patrocle d'Arles, d'Hilaire de Narbonne, de Leontius de Fréjus, et de Castorius d'Apt, frère de Leontius.

déjà plusieurs fois, il a toujours décliné le jugement, et on dit même qu'il a refusé de se rendre à la citation d'un concile. Les députés de l'Église de Valence prouvent, par les actes d'un concile, que leur indigne évêque fait partie de la secte honteuse des manichéens, et, par plusieurs autres pièces, qu'il est homicide et qu'il a été appliqué à la question par un tribunal civil. Couvert de ces crimes énormes, il prend encore le titre d'évêque du fond des retraites où il est caché, et il fait le déshonneur de son Église.

« Nous vous ordonnons, très-chers frères, de vous assembler en concile avant le jour des calendes de novembre, afin de juger les accusations portées contre lui. S'il ne se présente par devant vous, vous prononcerez sa condamnation ; car il est évident que celui-là se confesse coupable qui ne profite pas d'une occasion si facile de se laver des accusations portées contre lui. Quelle que soit la décision de Votre Charité, vous nous la communiquerez, comme il convient, afin que nous la confirmions par notre autorité. »

On ignore l'issue de cette affaire. Il n'est pas douteux que les évêques gaulois ne se soient assemblés et n'aient envoyé leur décision à Bonifacius ; il est étonnant que cet évêque, qui avait réprimé l'ambition de Patrocle, semble affecter de ne pas nommer Proculus dans l'inscription de sa lettre, quoiqu'il fût alors un des plus anciens et des plus célèbres évêques des provinces méridionales dont il nomme les principaux. On peut croire que la hauteur avec laquelle l'évêque de Marseille résista à Zosimus, avait fait sur l'esprit de Bonifacius de fâcheuses impressions.

Quoi qu'il en soit, Proculus, malgré les tristes démêlés qu'il avait eus avec Zosimus, conserva toujours cette ancienne réputation de science et de sainteté qui l'avait fait nommer par les évêques des Gaules, pour les représenter au concile d'Aquilée, et qui avait fait fléchir les Pères du concile de Turin devant la règle. Un moine de

Marseille, nommé Leporius, homme d'esprit[1], d'une vie régulière et pure, cherchait alors à répandre des opinions hérétiques. Partant des principes des pélagiens sur la nature de l'homme, il niait la nécessité de la Rédemption, et, par une conséquence logique, l'Incarnation du Verbe et la Divinité de Jésus-Christ. Il devança ainsi Nestorius, qui vint bientôt (428) ériger en système ces conséquences nécessaires du pélagianisme.

Après avoir quelque temps dogmatisé en secret, Leporius publia une lettre dans laquelle il exposait au grand jour sa pernicieuse doctrine. Cassien, dont nous parlerons bientôt, et qui dès lors gouvernait son illustre monastère de Saint-Victor de Marseille, chercha à ramener à la vraie foi le pauvre moine égaré[2]; mais ce fut en vain, et Proculus de Marseille, de concert avec Celynnius[3], fut obligé de le condamner.

Leporius, chassé du monastère de Marseille, se retira en Afrique avec deux de ses partisans, Bonus et Domninus. Il y trouva un rude adversaire, qui eut la consolation de le ramener à la saine doctrine. C'était Augustin, évêque d'Hippone. Sa logique, son éloquence, sa douceur, triomphèrent de ce moine hérétique qui reconnut humblement ses erreurs et en envoya une rétractation touchante aux évêques des Gaules[4].

La rétractation de Leporius fut signée par ses deux disciples Domninus et Bonus, et certifiée véritable par Aurelius, évêque de Carthage; Augustin, évêque d'Hippone-la-Royale; Florentius, évêque d'Hippone-Dyarrite, et Secondinus de Mégarme, qui écrivirent en commun à Proculus et à Celynnius la lettre suivante :

« Aurelius[5], Augustinus, Florentius et Secondinus, à

[1] Gennad., *De Viris illustr.*, c. 59.
[1] Cass., *De Incarnat.*, lib. 1, c. 4.
[2] On croit que Celynnius était évêque d'Aix.
[3] Cass., *De Incarnat*, lib. 1, c. 4.
[4] Inter op. August., *Epist.* 219.

leurs bien-aimés et respectables frères et co-évêques, Proculus et Celynnius, salut en notre Seigneur :

« Notre fils Leporius, étant arrivé près de nous, étourdi encore du coup que lui porta la sentence juste et méritée que Votre Sainteté prononça contre ses erreurs, nous avons entrepris de le corriger et de le guérir ; et comme vous avez imité l'apôtre, en réprimant les esprits inquiets, nous l'avons imité aussi en consolant les faibles et en recevant les infirmes avec charité.

« Nous l'avons instruit de notre mieux et avec douceur, et l'avons ramené dans la voie droite, grâce surtout à vous qui nous avez rendu cette œuvre possible en condamnant d'abord ses opinions erronées. C'est donc le même Seigneur, notre divin médecin, qui s'est servi de nous comme d'instruments ; car c'est lui qui a dit : Je frapperai et je guérirai ; par vous il a frappé un orgueilleux, par nous il a guéri un malade.

« Votre Sainteté approuvera ce que nous avons fait et s'en réjouira ; elle recevra avec un cœur de père, avec un amour fraternel, celui qu'elle n'a frappé qu'avec une sévérité miséricordieuse. Si notre conduite a été différente, elle ne nous a été inspirée aux uns et aux autres que par la charité et le désir de sauver un frère. Nous l'avons reçu à cause de son repentir. Que la lettre qu'il vous adresse vous dispose de même en sa faveur ! Nous y avons ajouté notre signature, afin de vous certifier qu'elle est bien de lui ; nous ne doutons pas que Votre Charité ne soit heureuse de recevoir sa rétractation et de la communiquer à ceux qu'il aurait pu scandaliser ; ceux qui l'avaient suivi dans ses erreurs l'ont suivi dans son repentir, comme vous le verrez par leurs signatures qu'ils ont mises au bas de la lettre, en notre présence.

« Après nous être réjouis du salut d'un frère, nous n'avons plus qu'une chose à désirer, c'est que Votre Béatitude, en nous écrivant, mette le comble à notre joie ; nous souhaitons, bien-aimés et respectables frères, que vous jouissiez d'une bonne santé et que vous vous souveniez de nous dans le Seigneur. »

Cassien[1] nous a conservé plusieurs fragments de la rétractation de Leporius. « Il condamna, dit-il, ses opinions erronées d'une manière si admirable, que son retour mérite presque autant d'éloges que la persévérance de beaucoup d'autres dans la vraie foi ; car, après cette persévérance dans la vérité, ce qu'il y a de plus glorieux est de rétracter sincèrement ses erreurs. » Or, Leporius étant rentré en lui-même, rétracta son hérésie avec douleur, et sans être retenu par la honte, non-seulement en Afrique, mais encore dans les Gaules, et il envoya à tous les évêques de cette contrée une lettre, expression touchante de son repentir, afin que ceux qui avaient été les premiers témoins de son erreur, le fussent de son retour..... Il la commence ainsi : « O mes vénérables seigneurs et évêques bienheureux ! je ne sais par où commencer à m'accuser, et je n'ai aucune excuse à vous offrir. L'orgueil et l'ignorance, une sotte simplicité et un entêtement pernicieux, une curiosité indiscrète et une foi faible, tous ces vices ont exercé sur moi un tel empire que j'en suis tout couvert de confusion, et même, au milieu de ma joie, je suis encore étonné d'avoir pu dégager mon cœur de tant de passions ! »

Leporius, après ce préambule, fait, de toutes ses erreurs, une rétractation qu'approuvèrent les évêques des Gaules[2] ; il se fixa en Afrique, où il fut depuis élevé au sacerdoce[3].

La noble conduite de Proculus dans l'affaire de Leporius ne put désarmer la jalousie de Patrocle. Ses intrigues avaient échoué auprès du pape Bonifacius, mais lorsque Célestinus fut monté sur le siége de Rome (422), il les renouvela et parvint à inspirer à cet évêque des préventions contre Proculus et contre les moines de Marseille qui avaient embrassé la cause de leur évêque[4]. Si Patrocle

[1] Cass., De Incarnat., lib. I, c. 4 et 5.
[2] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 6.
[3] *Ibid.*, c. 4.
[4] Il est facile de le conclure de la lettre du pape Célestinus, que nous donnons quelques lignes plus bas.

n'eût pas été alors assassiné, il eût peut-être amené Célestinus à suivre les exemples de Zosimus.

Son meurtrier fut un tribun barbare qui était, dit-on, poussé à ce crime par Félix, général de cavalerie, dont Patrocle s'était attiré la haine. Ceux qui avaient pris le parti de l'évêque d'Arles contre Proculus accusèrent ce dernier d'avoir reçu chez lui le meurtrier et de s'être réjoui de la mort de son adversaire, ce qui donna occasion à Célestinus d'écrire aux évêques des provinces Viennoise et Narbonnaises la lettre suivante [1] :

« Célestinus à tous les évêques de la Viennoise et des deux Narbonnaises, salut dans le Seigneur :

« Nous aimerions mieux nous réjouir de la bonne administration de vos Églises et vous en adresser des félicitations, que de gémir des abus qui s'y sont glissés contre la discipline ecclésiastique ; de même que le bien dont nous entendons parler nous comble de joie, aussi les fautes qui viennent à notre connaissance sont comme des traits qui nous percent l'âme et nous causent la plus vive douleur.

« Nous ne pouvons garder le silence lorsque le devoir impérieux que notre charge nous impose, nous force à rappeler quelqu'un dans la voie droite : nous avons été placé par Dieu en observation, afin de condamner ce qui est mal et d'approuver ce qui est bien ; notre sollicitude s'étend à tout, mais pour être étendue elle n'en est pas moins active : elle pénètre partout où le nom de Dieu est invoqué, et rien ne nous échappe de toutes ces nouveautés que l'orgueil invente pour renverser les règles établies.

« 1° Nous avons appris que certains prêtres du Seigneur s'occupaient plutôt de se vêtir d'une manière vaine et superstitieuse que d'acquérir la pureté du cœur et la vraie foi. Il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont pas été

[1] Cœlest., Epist. ad. Episcop. Vienn. et Narbonn. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. Ier, p. 55.

élevés dans l'Église agissent contrairement aux coutumes de l'Église, et que, n'y étant pas entrés par la voie accoutumée, ils y aient apporté avec eux des habitudes qu'ils avaient contractées dans un autre état : ils se couvrent d'un long manteau, se mettent une ceinture autour des reins et s'imaginent ainsi mieux accomplir l'Écriture, en suivant la lettre plutôt que l'esprit ; ils devraient bien aussi porter à la main une lanterne allumée et un bâton ; l'Écriture n'est pas moins formelle sur ce point que sur la ceinture autour des reins. Quel est ce nouvel habit qui devient de mode dans les Églises des Gaules ? Pourquoi changer là-dessus la coutume suivie depuis si longtemps et par tant de grands évêques ? Nous devons nous distinguer des autres par notre science et non par notre habit ; par nos mœurs, notre pureté de cœur, et non par la forme de notre vêtement.

« 2° Nous savons qu'on a refusé la pénitence aux mourants, et que, malgré leurs désirs, on n'a pas appliqué ce remède à leur âme. Nous ne pouvons dissimuler l'horreur que nous inspire celui qui est assez impie pour désespérer de la bonté de Dieu ; qui ne croit pas que Dieu puisse secourir en tout temps celui qui a recours à lui, et délivrer du poids de ses péchés celui qui désire en être déchargé. Refuser la pénitence à un pécheur mourant, n'est-ce pas le faire mourir doublement, n'est-ce pas tuer son âme ?

« 3° Nous avons appris, très-chers frères, que plusieurs évêques avaient été élevés à cette dignité sans y être montés par les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Celui qui reconnaît lui-même avoir fait de telles ordinations, a outrepassé ses droits et violé les règlements des Pères. Mais on ne s'est pas contenté d'ordonner des laïques, on a encore élevé à l'épiscopat des hommes dont les crimes sont notoires dans presque toutes les provinces, Daniel, entre autres, contre lequel s'élevèrent les plus graves accusations, de la part d'un monastère de vierges qu'il dirigeait en Orient. Il s'enfuit, et on se mit à sa

recherche afin que, s'il était innocent, il pût le prouver. Lorsque j'eus appris qu'il était dans les Gaules, j'envoyai une lettre à l'évêque d'Arles, par le sous-diacre Fortunatus, afin de convoquer les évêques et de le juger. C'est lorsqu'il était sous le poids de ces accusations qu'il fut, dit-on, ordonné évêque. Que Votre Fraternité se rende à nos exhortations et se hâte d'exécuter les lois de l'exacte discipline.

« 4° Que chaque province ait son métropolitain, selon les canons et comme l'a écrit notre prédécesseur à l'évêque de Narbonne ; que chaque métropolitain se renferme dans les limites de sa province et n'empiète pas sur la province d'un autre ; qu'on ne préfère pas, pour leur conférer l'épiscopat, des étrangers et des inconnus aux anciens clercs qui exercent depuis longtemps le ministère dans les églises et ont mérité l'estime des fidèles ; il ne faut pas qu'un monastère nouvellement établi soit la pépinière des évêques [1].

« 5° On ne doit pas donner d'évêque à ceux qui n'en veulent pas ; il faut, pour en établir un dans une église, avoir le consentement du clergé, du peuple et des principaux de la cité ; quand on l'aura obtenu, on ne devra y établir pour évêque un clerc étranger, que si cette église ne peut en fournir un qui soit digne d'être élevé à l'épiscopat, ce qui ne nous semble pas possible.

« 6° On doit s'abstenir des ordinations illicites, et il ne faut ordonner évêque ni un laïque, ni un bigame, ni celui qui aurait épousé une veuve ; si de telles ordinations ont été faites, qu'on les annule, car elles ne sont pas valides [2] : c'est aux évêques surtout à suivre les lois de l'épiscopat.

« 7° Sachez que nous avons retranché de votre corps épiscopal Daniel, dont nous avons déjà parlé, qui a cru se

[1] Tout cela semble bien dirigé contre le monastère de Marseille, et Proculus, qui y choisissait ceux qu'il voulait ordonner ; ce fut Proculus, sans doute, qui ordonna évêque Daniel, qui s'était retiré au monastère de Saint-Victor.

[2] On emploie souvent cette expression pour *illicites*.

dérober, par les honneurs du souverain sacerdoce, à l'accusation portée contre lui, et qui n'est parvenu à cette dignité qu'en fuyant devant ses accusateurs. Il se présentera à notre tribunal, s'il a la conscience de son innocence.

« 8° Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de l'église de Marseille, qui s'est, dit-on, réjoui de la mort de son frère et a reçu chez lui son meurtrier. »

Toute cette lettre est évidemment dirigée contre Proculus. On ignore s'il fut en effet appelé en jugement par les évêques des Gaules ; il faudrait connaître le jugement pour apprécier l'accusation portée contre lui : à défaut de données absolument certaines, on peut considérer comme une preuve de son innocence la vénération qu'a toujours eue pour lui son église de Marseille, qui l'honore comme saint.

Proculus mourut peu après la lettre du pape Célestinus et eut pour successeur Venerius [1].

Ces luttes, dans lesquelles intervient l'évêque de Rome, prouvent que cet évêque s'efforçait d'étendre son autorité sur les Églises occidentales, mais que de saints évêques savaient résister à ces premiers empiétements.

Nous avons vu, à côté de Proculus, le docte Cassianus, sur la vie duquel nous devons revenir.

Étant encore jeune, Cassien quitta la Gaule [2], sa patrie, et se retira en Palestine, où il espérait pouvoir satisfaire plus facilement l'attrait qu'il avait reçu de Dieu pour la vie cénobitique. Après avoir passé quelques années dans un monastère, à Bethleem [3], il obtint de ses supérieurs

[1] Venerius est nommé dans la seconde lettre de Célestinus aux évêques des Gaules, et elle est de 431, selon le père Sirmond.

[2] On ne s'accorde pas sur la patrie de Cassien. Gennade le fait Scythe ; d'autres le font Grec ; d'autres, Gaulois. Nous trouvons ce dernier sentiment plus probable, parce que toutes les fois que Cassien parle de la Gaule, il en parle comme de sa patrie, quoiqu'il ne dise pas formellement qu'il soit Gaulois.

[3] Cass., Collat. 17, c. 2 et 5.

la permission de parcourir les déserts de l'Égypte, à condition cependant qu'il reviendrait à Bethleem', qu'il édifiait sans doute de ses éminentes vertus.

Cassien songeait peut-être, dès lors, aux grandes choses qu'il exécuta depuis. Admirateur, on pourrait dire passionné, des cénobites et des anachorètes de l'Orient, il voulait étudier leurs usages, leurs règles, leur doctrine spirituelle, et leur donner, en Occident, des frères et des émules

Il partit donc de Bethleem avec un autre moine, nommé Germain, et se dirigea vers le désert de Scété, qu'habitaient les cénobites les plus parfaits [1].

« Lorsque je vins au désert de Scété, dit-il [2], je désirais particulièrement voir l'abbé Moïse, qui, au milieu de toutes les fleurs qui embellissaient cette solitude, était la plus suave et la plus belle. Non-seulement il pratiquait la vertu, mais il en savait la théorie. J'étais accompagné de l'abbé Germain ; j'avais fait avec lui mes premières armes dans la milice spirituelle, et, au monastère comme au désert, nous fûmes tellement unis, qu'on disait ordinairement que nous n'avions qu'une âme à nous deux. Nous partagions le même désir de profiter des instructions de l'abbé Moïse ; mais nous savions qu'il les accordait difficilement : il avait toujours peur de livrer les secrets de la perfection à ceux qui n'avaient ni la volonté ni le courage de les mettre en pratique. Il céda pourtant à nos larmes et à nos prières. »

L'abbé Moïse entretint les pieux voyageurs *de la fin de la vie monastique, et de la pureté d'intention* qu'on devait avoir en l'embrassant [3].

« Nous recevions, ajoute Cassien [4], les paroles de l'abbé Moïse avec une grande avidité et sans nous apercevoir que la nuit était déjà bien avancée. Le saint

[1] Cass., Collat. 1, c. 1.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, Collat. 1, *passim.*
[4] *Ibid.*, c. 23.

homme nous engagea à prendre quelque repos, ce que nous fîmes en nous étendant sur les nattes qui nous servaient de siéges, et en mettant sous notre tête une natte plus épaisse, formée de plusieurs faisceaux de papyrus. C'est un petit meuble fort estimé des solitaires; il leur sert de siége quand ils se réunissent et de chevet pendant la nuit. Il se fait facilement, et ne leur coûte rien, car ces roseaux croissent sur les bords du Nil, et personne ne s'oppose à ce qu'ils aillent les cueillir.

« Après avoir goûté un peu de repos [1], nous revîmes avec joie le retour de la lumière, espérant pouvoir bientôt nous entretenir encore avec le saint abbé. »

Il se rendit, en effet, à leurs désirs, et leur parla de la *discrétion*, cette vertu qui devait les guider toujours dans ce qu'ils entreprendraient pour arriver à la perfection [2].

Cassien, après ses entretiens avec l'abbé Moïse, se dirigea vers la cellule d'un saint homme nommé Paphnucius.

« Dans cette société de saints, dit-il [3], qui brillent comme des astres dans la nuit du monde, nous avons vu saint Paphnucius, un des plus éclatants par sa science du salut. C'était le prêtre de la congrégation de Scété. Il était parvenu à un âge très-avancé et n'avait jamais quitté sa cellule que pour aller à l'église, qui en était éloignée de cinq milles. Il faisait cette longue route tous les samedis et tous les dimanches, et, déjà courbé sous le poids des années, il se chargeait encore d'une cruche d'eau, dont il avait besoin pour sa semaine; il avait plus de quatre-vingt-dix ans, et ne permettait pas encore aux plus jeunes de se charger de son fardeau.

« Désireux de recevoir les instructions du vénérable vieillard [4], nous nous mettons en route pour sa cellule, et nous y arrivons vers le soir. Après avoir gardé quelque

[1] Cass., Collat. 2, c. 1.
[2] *Ibid.*, *passim*.
[3] *Ibid.*, Collat. 3, c. 1.
[4] *Ibid.*, Collat. 3, c. 2.

temps le silence, il commença à nous louer de ce que nous avions quitté notre patrie pour faire de si longs voyages, visiter les déserts, et nous soumettre à des privations que supportaient à peine ceux qui y avaient été formés dès la jeunesse. Mais nous répondîmes au saint homme que nous étions venus pour recevoir des conseils, et non des louanges ; de quoi nous humilier, et non de quoi nous enorgueillir. »

Le bienheureux Paphnucius les satisfit, leur parla *du parfait renoncement à toutes les choses du monde* [1], et les congédia, bien humiliés de n'avoir pas soupçonné [2] jusqu'alors la perfection de cette base fondamentale de la vie monastique.

Ils se rendirent de là à la cellule de l'abbé Daniel, qui se faisait surtout remarquer par son humilité [3]. Sa douceur et sa chasteté étaient si grandes, que le bienheureux Paphnucius, prêtre de la solitude, le jugea digne d'être élevé au diaconat, quoiqu'il y eût dans le désert des solitaires bien plus anciens que lui. Bientôt après, il en voulut faire son égal, et le fit ordonner prêtre afin qu'il fût son successeur dans l'honneur du sacerdoce. Daniel, après son ordination, conserva la même humilité, et continua de remplir les fonctions du diaconat lorsque Paphnucius offrait le saint-sacrifice.

L'abbé Daniel entretint ses hôtes *du combat des sens contre l'esprit* [4], et le saint vieillard Sérapion, qu'ils visitèrent ensuite, les instruisit [5] de la manière dont on devait combattre les huit principaux vices qui s'opposent à la perfection.

Pendant que Cassien et Germain parcouraient le désert de Scété, une troupe de brigands sarrasins [6] massacrèrent

[1] Cass., Collat. 3, *passim*.
[2] *Ibid.*, Collat. 3, c. 22.
[3] *Ibid.*, Collat. 4, c. 1.
[4] *Ibid.*, *passim*.
[5] *Ibid.*, Collat. 5, *passim*.
[6] *Ibid.*, Collat. 6, c. 1.

tous les moines qui habitaient la vaste solitude qui s'étend du bourg de Tecua, où naquit le prophète Amos, à la mer Morte, dans laquelle se perdent les eaux du Jourdain. Les évêques de ces contrées et tous les Arabes fidèles recueillirent précieusement leurs reliques ; mais leur mort jeta l'épouvante dans les déserts environnants. Cassien et Germain conçurent une douleur profonde du massacre de tant de serviteurs de Dieu ; ils ne comprenaient pas comment Dieu avait pu permettre ce malheur, et ce fut pour s'éclairer sur ce point qu'ils se rendirent auprès du saint abbé Théodore. Il habitait le désert des Cellules, situé à cinq milles de celui de Nitrie, et à soixante milles de celui de Scété.

Théodore [1], n'eut pas de peine à faire comprendre à ses deux hôtes les desseins de Dieu dans l'affliction qu'il envoie quelquefois aux justes, car, pour eux [2], le ciel est tout, et les peines, comme les joiès temporelles, ne sont rien, si ce n'est lorsqu'elles les conduisent à la possession de Dieu, qui est leur unique bien.

Les pieux voyageurs retournèrent, de la cellule de l'abbé Théodore, à Scété, où il visitèrent encore l'abbé Serenus et l'abbé Isaac.

L'abbé Serenus était digne de son nom par la sérénité de son âme [3] ; il leur donna d'excellentes instructions sur les moyens à prendre *contre la mobilité de l'esprit* [4] et les chagrins spirituels Cette conversation intéressante les mena jusqu'à la fin de la nuit, et Serenus fut obligé d'engager ses hôtes à prendre un peu de repos : « Nous irons ensuite, leur dit-il [5], ensemble à l'église, à cause « de la solennité du dimanche, et, après la sainte synaxe, « nous continuerons notre entretien. »

« Après nous être acquittés, continue Cassien [6], de ce

[1] Cass., Collat. 6, c. 17.
[2] *Ibid.*, *passim*.
[3] *Ibid.*, Collat. 7, c. 1.
[4] *Ibid.*, *passim*.
[5] *Ibid.*, c. 34.
[6] *Ibid.*, Collat., 8, c. 1.

qu'exigeait de nous la solennité du jour, nous retournâmes à la cellule du vieillard, qui nous donna un repas de luxe. Il se servait d'ordinaire, pour assaisonnement, d'un peu de saumure et d'une goutte d'huile. Pour nous faire fête, il versa sur nos légumes un peu d'une certaine liqueur que je ne connais pas et un peu plus d'huile. Au dessert, il nous donna à chacun trois olives confites dans le sel, et des haricots frits, qui passent, parmi les solitaires de Scété, pour de la pâtisserie. Germain et moi nous en prîmes chacun cinq ; deux prunes et une figue complétèrent notre repas. Il eût été scandaleux de faire de plus grands excès »

Après ce dîner magnifique, l'abbé Serenus reprit son entretien et parla sur *l'influence qu'ont les puissances spirituelles sur l'homme*[1].

Le dernier solitaire que visitèrent à Scété Cassien et son compagnon fut l'abbé Isaac, avec lequel ils eurent de longues conversations *sur la prière*[2], après quoi ils retournèrent au monastère de Bethleem.

Ils le quittèrent bientôt pour aller visiter les solitaires de la Thébaïde, car, en croissant en vertus, leur cœur s'embrasait de plus en plus du désir de la perfection[3].

C'est pourquoi, dit Cassien, nous prîmes la résolution d'aller en Egypte et de parcourir les déserts les plus retirés de la Thébaïde, pour visiter plusieurs anachorètes, dont la réputation s'était étendue au loin. Nous arrivâmes, après une longue navigation, à une ville d'Égypte nommée Thennèse. Nous eûmes le bonheur[4] d'y rencontrer le bienheureux évêque Archebius. Cet homme admirable avait d'abord brillé parmi les plus saints anachorètes, et lorsqu'on l'eût arraché du désert, pour le faire évêque de Panéphise, il conserva toujours son amour pour la solitude.

[1] Cass., Collat. 8, *passim*.
[2] *Ibid.*, Collat. 9 et 10.
[3] *Ibid.*, Collat. 11, c. 1.
[4] *Ibid.*, Collat. 11, c. 2.

« Il nous reçut avec beaucoup de charité ; lorsqu'il eut appris que nous désirions aller dans le fond de l'Égypte, chercher les prodiges de sainteté qui l'habitaient : Venez, nous dit-il, voir en passant quelques saints vieillards qui ne demeurent pas loin de notre monastère, et ayant pris[1] un bâton et un petit sac, suivant la coutume des solitaires, lorsqu'ils se mettent en chemin, il nous conduisit lui-même à Panéphise. Il y avait alors dans ce désert trois solitaires fort anciens qui se nommaient Chérémon, Nesteros et Joseph. »

Chérémon eut avec Cassien et Germain trois entretiens. Le premier[2] *sur la perfection des actions faites par amour de Dieu ;* le second[3] *sur la chasteté ;* le troisième[4] *sur le secours et la protection de Dieu*[5].

L'abbé Nesteros leur parla *de la science spirituelle*[6] et *du don des miracles*[7]*;* l'abbé Joseph, *de la véritable amitié*[8] et *de la stabilité dans ses promesses*[9]. Voici quelle fut l'occasion de cet entretien :

« Lorsque la conférence sur l'amitié fut finie, dit Cassien[10], et que la nuit fut arrivée, le saint abbé Joseph nous mena dans une cellule séparée pour y prendre un peu de repos ; mais le feu que ses paroles avaient allumé dans nos cœurs nous empêcha de dormir ; de grand matin nous étions sortis, Germain et moi, et nous allâmes nous asseoir à cent pas environ de notre cellule. Le silence profond qui régnait autour de nous, les ténèbres, tout favorisait entre nous les doux épanchements de l'amitié.

[1] Cass., Collat. 11, c. 3.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, Collat. 12.
[4] *Ibid.*, Collat. 13.
[5] C'est dans cette 13e conférence que Cassien développe son système erroné qui fut depuis appelé *semi-pélagianisme*.
[6] Cass., Collat. 14.
[7] *Ibid.*, Collat. 15.
[8] *Ibid.*, Collat. 16.
[9] *Ibid.*, Collat. 17.
[10] *Ibid.*, c. 1 et seq.

« Germain commença par jeter un profond soupir. Hélas! mon cher Cassien, me dit-il, que ferons-nous? Un étrange péril nous serre de toutes parts. Les discours et les exemples de ces admirables anachorètes nous montrent assez ce que nous avons à faire ; et cette sainte vie, nous ne pouvons l'embrasser à cause de la promesse que nous avons faite à nos supérieurs de retourner à notre monastère. Nous pourrions si facilement ici arriver à la perfection! Mais si nous y restons, nous manquons à notre promesse.

« Alors je lui répondis : nous n'avons d'autre moyen de nous éclairer dans notre doute que de demander les conseils du saint vieillard. J'espère, mon cher Germain, que Dieu mettra fin à nos inquiétudes par la bouche de son serviteur. L'heure de la prière étant donc arrivée, après avoir récité avec notre hôte le nombre de psaumes fixé par la règle, nous nous assîmes sur les nattes qui nous avaient servi de lit pendant la nuit. »

Le vénérable abbé Joseph eut bientôt remarqué la tristesse de ses deux interlocuteurs, et, après en avoir appris la raison, chercha à leur prouver qu'ils n'étaient pas obligés de garder la promesse qu'ils avaient faite de retourner à leur monastère, puisqu'ils croyaient plus facilement arriver à la perfection dans le désert [1].

Cassien et son ami restèrent donc sept ans [2] dans les déserts de l'Égypte : ils écrivirent souvent à leurs supérieurs pour leur expliquer leur longue absence, mais sans pouvoir les satisfaire ; cependant, lorsque, après ces sept années, ils revinrent à Bethleem, leur présence ralluma l'amitié qu'on y avait pour eux auparavant, et leurs supérieurs ne s'opposèrent plus à leurs pèlerinages parmi les solitaires.

Pendant leur séjour en Égypte, Cassien et Germain

[1] Dans cette conférence, Cassien excuse certains mensonges, quand ils sont faits pour de bons motifs. Cette doctrine n'est pas exacte, et le mensonge est défendu toujours et en toute circonstance.

[2] Cass., Collat. 17, c. 23.

ne restèrent pas paisibles dans leur cellule de Panéphise ; mais [1], désirant toujours de plus en plus étudier les modèles de la perfection, ils se rendirent à Diolcos, qui est proche d'une des sept embouchures du Nil. C'était leur chemin pour aller s'embarquer et retourner à Bethleem, mais ils n'étaient pas tant guidés par la nécessité du voyage que par le désir de voir les solitaires qui habitaient ce désert.

Ils virent à Diolcos l'abbé Piammon, qui leur parla des trois [2] sortes de religieux qui étaient alors dans l'Église : *les cénobites, les anachorètes et les sarabaïtes* ; l'abbé Jean, qui les instruisit [3] *du but que doivent se proposer le cénobite et l'anachorète*. L'abbé Pynuphius les entretint *de la pénitence* [4], l'abbé Théonas, *du jeûne et du temps pascal* [5], *des dispositions qu'on doit apporter à la communion* [6] et *du sens* [7] *de cette parole de saint Paul* [8] *: Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas*. Enfin, l'abbé Abraham les entretint *de la mortification* [9].

Cassien, après quelque séjour à Bethleem, quitta pour toujours ce monastère, alla visiter les anachorètes de Mésopotamie [10], d'où il se rendit à Constantinople. Le grand Chrysostôme, qui en était alors évêque, l'éleva au diaconat, et l'attacha ainsi à son Eglise. Lorsque le saint évêque eut succombé sous les intrigues d'une impératrice orgueilleuse soutenue par d'indignes évêques, Cassien quitta Constantinople et se rendit à Rome. C'est de là qu'il alla dans les Gaules.

[1] Cass., Collat. 18, c. 1.
[2] *Ibid.*, Collat. 18, *passim*.
[3] *Ibid.*, Collat. 19, *passim*.
[4] *Ibid.*, Collat. 20, *passim*.
[5] *Ibid.*, Collat. 21, *passim*.
[6] *Ibid.*, Collat. 22, *passim*.
[7] *Ibid.*, Collat. 23, *passim*.
[8] S. Paul., *Epist. ad. Rom.* 7.
[9] Cass., Collat. 24, *passim*.
[10] Cassien, dans les 2e et 3e livres de ses *Institutions*, parle plusieurs fois des différents usages des moines de la Mésopotamie.

Il se fixa à Marseille où Proculus l'ordonna prêtre, et il y fonda deux monastères : l'un de vierges, qu'il mit sous la protection de la Mère de Dieu, l'autre d'hommes auquel il donna pour patron le glorieux martyr Victor.

Ce fut dans ce dernier monastère qu'il entreprit de mettre en pratique ce qu'il avait appris dans ses voyages parmi les cénobites et les anachorètes de l'Orient ; autant du moins que les différences du climat et des mœurs le lui pouvaient permettre.

L'habit des moines de saint Victor [1] se rapprochait beaucoup de celui des moines égyptiens ; il consistait en une robe longue et une tunique à manches, serrées sur la poitrine par deux bandes de laine tissée [2], et une cuculle assez ample qui couvrait la tête [3], une ceinture [4] et un manteau [5]. Cassien ne put adopter la chaussure égyptienne, à cause de la rigueur du climat de la Gaule [6], et la peau de brebis que portaient les moines orientaux dans leurs voyages eût été ridicule en Occident [7]. Il ne donna pas non plus à ses moines le cilice [8], que portaient les enfants de saint Martin, parce qu'il gênait pour le travail des mains et pouvait inspirer de la vaine gloire ; car on le portait par dessus tous les autres habits [9].

Cassien recommande le travail des mains et le croit nécessaire au maintien de la discipline monastique. Il blâme les cénobites gaulois [10] de ne pas travailler. Saint

[1] Ce fut Cassien, particulièrement, qui apporta des modifications au costume monastique, qui différait peu, pour les choses essentielles, du costume des pauvres.

[2] Cass., De Instit., lib. 1, c. 6.

[3] *Ibid.*, c. 4 et 11.

[4] *Ibid.*, c. 2. — *Epist. Cælestini pap.*, n° 1.

[5] *Ibid.*, c. 7. — *Epist. Cælestini pap.*, n° 1.

[6] Cass., De Instit., lib. 1, c. 11.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, c. 3.

[9] Sulpit. Sev.; Dial. 1, c. 1.

[10] Cass., De Instit., lib. 10.

Martin avait, en effet, établi à Marmoutier l'usage de consacrer tout le temps à la prière et à la méditation.

Le travail des mains n'absorbait pas cependant tout le temps qui restait aux moines de Saint-Victor après les prières communes, et ils s'appliquaient en outre à l'étude des livres saints et de la théologie. C'est au monastère de Saint-Victor que Leporius avait conçu et organisé son système hérétique et qu'il avait trouvé des adeptes. Ce monastère fut aussi comme le foyer de discussions ardues sur la grâce et le libre-arbitre.

On peut donc croire que Cassien partagea la journée entre le travail des mains, l'étude et la prière.

La prière commune, ou office canonique, se partageait en trois parties principales : 1° l'office du soir ou les Vêpres ; 2° l'office de la nuit, appelé depuis Matines ; 3° l'office du jour.

Cassien trouva dans ses voyages des usages bien différents relativement [1] au nombre des psaumes qu'on devait réciter à chaque partie de l'office.

Il établit à Saint-Victor la coutume des monastères de l'Égypte pour les vêpres et l'office nocturne, et celle des moines de Mésopotamie pour l'office du jour.

Aux vêpres [2], on récitait douze psaumes [3], après lesquels on lisait des leçons tirées, la première de l'Ancien Testament, et la seconde du Nouveau.

A l'office nocturne, on disait également douze psaumes suivis de deux leçons [4].

Aux vêpres du samedi, le dimanche et pendant la Quinquagésime, c'est-à-dire pendant les cinquante jours de Pâques à la Pentecôte, les leçons étaient tirées, l'une et l'autre, du Nouveau Testament : la première, des Epîtres ou des Actes des Apôtres ; la seconde, de l'Évangile.

[1] Cass., De Instit., lib. 2, c. 2.

[2] Les vêpres comprenaient ce que l'on appelle maintenant vêpres et complies.

[3] Cass., de Instit., lib. 2, c. 6.

[4] *Ibid.*

L'office du jour se disait à trois heures différentes : à la troisième heure du jour ou Tierce (9 heures du matin) ; à la sixième ou Sexte (midi) ; et à la neuvième (3 heures après-midi), ou None. A chacune de ces heures, on disait trois psaumes suivis d'une prière [1].

Dans l'Occident, on avait partagé en deux parties l'office nocturne [2]. La première partie était composée de neuf psaumes et se disait au milieu de la nuit ; la seconde partie, composée de trois psaumes, se disait à la première heure du jour ou à Prime (6 heures du matin) ; on avait établi cette coutume dans les monastères, pour empêcher les moines de dormir jusqu'à Tierce, ce qu'ils pouvaient, tout naturellement, être tentés de faire après avoir passé une partie de la nuit à dire l'office nocturne.

Cassien établit cette coutume de l'Église d'Occident à Saint-Victor. Les moines de ce monastère ne devaient donner au sommeil que le temps qui s'écoulait depuis l'heure du coucher jusqu'à l'office nocturne, et depuis l'office nocturne jusqu'à Prime. Il était contraire à la règle de se coucher après cette heure [3].

Les jours de vigiles, ils ne se couchaient pas avant l'office nocturne. Pour vaincre le sommeil, on divisait alors l'office en trois parties, entre lesquelles on mettait un certain intervalle. Chacune de ces parties était ainsi composée de trois psaumes et de trois antiennes [4].

On appelait alors *antienne*, un chant alternatif [5] qui suivait la récitation de chaque psaume. Le psaume était toujours chanté par un seul [6], et les autres assistants devaient écouter assis et dans le plus profond silence. Lorsque deux moines seulement disaient l'office, ils

[1] Cass., *De Instit.*, lib. 3. c. 2.
[2] Cass., *De Instit.*, lib. 3, c. 4.
[3] Cass., *De Instit.*, lib. 3, c. 5.
[4] Cass., *De Instit.*, lib. 3, c. 8.
[5] Antienne, en latin *antiphona*, vient du grec ἀντίφωνα, qui emporte l'idée d'un *chant alternatif*.
[6] Cass., *De Instit.*, lib. 2 c. 11.

devaient réciter chacun la moitié des psaumes. S'ils étaient trois, chacun le tiers ; s'ils étaient quatre, le quart, dans les offices des vêpres et de la nuit. Au chœur, un même moine ne pouvait dire moins de trois psaumes.

Après la récitation de chaque psaume et de l'antienne, tous les assistants se levaient, et, après avoir ainsi prié quelques instants [1], ils se mettaient à genoux et ne se relevaient qu'au signal du célébrant qui recueillait la prière, c'est-à-dire, récitait la *collecte*, ainsi nommée parce qu'elle résumait d'une manière générale toutes les prières particulières.

Dans les Gaules [2], on avait la coutume de réciter, après chaque psaume, la doxologie, *Gloria Patri*, etc. En Orient on ne la disait qu'après l'antienne. Cassien établit sans doute, à Saint-Victor, la coutume gauloise.

Aux vêpres du samedi, le dimanche et depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, on ne se mettait pas à genoux pendant l'office [3].

Le dimanche, on ne se réunissait qu'une fois, pour l'office du jour, à l'heure de Tierce. L'office y était plus long à cause de la communion [4], et on disait des psaumes et des leçons qui tenaient lieu des prières de Sexte et de None.

Quand l'office était terminé, chaque moine devait se retirer avec recueillement et en silence. Celui qui manquait à cette prescription [5] était interdit de la prière publique, jusqu'à ce qu'il eût demandé, à genoux, pardon à ses frères et obtenu sa réconciliation de l'abbé. Celui qui, à l'office de la nuit, n'arrivait pas avant la génuflexion qui suivait le deuxième psaume [6], et à l'office du jour avant celle du premier psaume, ne pouvait entrer dans

[1] Cass., *De Instit.*, lib. 2, c. 7.
[2] *Ibid.*, c. 8.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 18.
[4] *Ibid.*, lib. 3, c. 11.
[5] *Ibid.*, lib. 2, c. 15 et 16.
[6] *Ibid.*, lib. 3, c. 7.

l'oratoire. Il se mettait à genoux à la porte, et quand les frères sortaient, il leur demandait pardon de sa négligence.

Sur tout autre point, la discipline du monastère de Saint-Victor n'était pas moins sévère.

Lorsqu'un postulant se présentait pour y être admis, il devait, pendant dix jours[1], rester à la porte et implorer la grâce d'y être admis. S'il supportait cette première épreuve, on le dépouillait de ses habits séculiers, on le revêtait de l'habit monastique, et, pendant un an, son occupation était de servir les hôtes. Il devenait ensuite novice et entrait sous la conduite d'un moine qui avait le titre de *senior*, et auquel il devait découvrir toutes ses pensées. Si, pendant le noviciat, il ne donnait pas de preuves de vocation, on lui remettait ses habits séculiers et on le renvoyait dans le monde. S'il était admis, on ne lui permettait pas de donner son bien au monastère, de peur qu'il ne s'estimât plus qu'un autre. Il ne pouvait plus rien posséder en propre et était obligé à une obéissance parfaite[2].

Tels furent les règlements établis par Cassien à Saint-Victor de Marseille, et que suivirent, en tout ou en partie, la plupart des monastères des Gaules, jusqu'à l'adoption de la règle de saint Benoît.

Saint Castorius[3], évêque d'Apt, fut un des premiers à les établir dans un monastère qu'il fonda auprès de sa ville épiscopale. Mais, afin de les posséder dans toute leur pureté, il pria Cassien de les mettre par écrit, ce qu'il fit dans ses livres *Des Institutions*. Cet ouvrage peut se diviser en deux partis. Dans la première partie, qui comprend les quatre premiers livres, Cassien traite de l'habit monastique, de l'office du soir et de l'office nocturne, de l'office du jour et des épreuves des postulants.

[1] Cass., *De Instit.*, lib. 4, à cap. 3 ad cap. 7.
[2] *Ibid.*, lib. 4, à cap. 7 ad fin., *passim*.
[3] *Ibid.*, Præf. ad Castor., in lib. *De Instit.*

Dans la seconde partie, qui comprend les huit derniers livres, il explique en quoi consistent les huit vices capitaux et les remèdes qu'on doit y apporter.

Saint Castorius, désirant avoir encore plus d'instructions sur les vertus des moines, engagea Cassien à rédiger les entretiens qu'il avait eus avec les cénobites orientaux. Le saint évêque d'Apt mourut pendant que Cassien écrivait ses dix premières conférences avec les moines de Scété. Elles furent [1] donc dédiées à saint Leontius de Fréjus, frère de saint Castorius, et à l'abbé Helladius, qui gouvernait probablement le monastère d'Apt et fut peu après évêque [2].

Saint Honorat, encore abbé de Lérins alors, et le bienheureux Eucher, lurent ces conférences avec la plus grande édification, et en demandèrent de nouvelles à Cassien, qui leur dédia ses conférences avec les anachorètes de Panéphyse [3], leur annonçant, en outre, qu'il rédigeait celles qu'il avait eues avec les anachorètes de Diolcos; il les envoya à ses frères des îles Stæchades [4].

Ces îles étaient peuplées d'un grand nombre de cénobites et d'anachorètes [5]. Elles possédaient surtout un monastère très-nombreux, que dirigeait l'abbé Théodore avant d'être élevé sur le siége de Fréjus, à la place de saint Leontius. Les principaux anachorètes étaient Jovinianus, Minervius et Leontius, dont les exemples avaient excité dans les âmes le désir de la vie parfaite de la solitude [6].

Les monastères de Lérins, de Saint-Victor et des iles Stæchades, unis par les liens de la charité, pénétrés du même esprit, rivalisant de sainteté et de zèle, furent comme trois sources fécondes d'où l'esprit monastique se

[1] Cass., Præf. ad Leont. et Hellad. præv., Collat. 1.
[2] *Ibid.*, Præf. præv., Coll. 18.
[3] *Ibid.*, Præf. præv., Collat. 11.
[4] Aujourd'hui îles d'Hyères, près Marseille.
[5] Cass., Præf. præv., Coll. 18.
[6] *Ibid.*

répandit dans les Gaules. Ils eurent aussi la gloire de former la plupart de ces glorieux évêques du cinquième siècle, qui restèrent toujours moines au milieu des honneurs de l'épiscopat, couvrirent leurs Églises de monastères, et propagèrent ces institutions précieuses qui furent pour cette Église une source de vertus et de gloire.

Le monastère de Lérins jeta surtout un vif éclat sur l'Église des Gaules.

Il fut fondé par saint Honorat, vingt ans environ après Marmoutier.

Honorat naquit aux environs de Toul et appartenait à une famille noble; quoique son père [1] fut païen, il se sentit, dès son enfance, de l'attrait pour la religion, reçut le baptême et conçut bientôt la résolution de se donner tout entier à Dieu; son père s'en aperçut et ne négligea rien pour lui faire abandonner son projet; il l'entraîna au milieu de tous les plaisirs du monde; mais Honorat n'était pas fait pour des choses aussi futiles, et souvent il se disait à lui-même : « Cette vie mondaine, qu'on veut me faire embrasser, est capable d'éblouir, mais son éclat est trompeur. En réalité, tout ce qui est dans le monde n'est que vanité, car le monde passe et avec lui s'envolent ses plaisirs. Celui qui fait la volonté de Dieu est le seul qui participe à son immutabilité et demeure éternellement. Arrachons-nous à ces liens, tandis qu'ils ne nous serrent pas encore : on dénoue trop difficilement ce qui est lié depuis longtemps. Que d'autres se passionnent, s'ils le veulent, pour l'or et l'argent, ceux qui les possèdent en sont les esclaves. Moi, je ne veux qu'une chose, n'être pas l'esclave des richesses. Mon bonheur à moi, ce sera de travailler à mon salut; mon espérance, ce sera le Seigneur; ma volupté, la vertu; mon trésor, Jésus-Christ. »

Pénétré [2] de ces pensées, dit son historien Hilaire, il

[1] Hilar. Arelat., *Sermo de Vit. Honorati*; apud Bolland., 16 jan.
[2] Hilar., *Sermo de vit. Honor.*

se charge du joug de Jésus-Christ et secoue celui de cette liberté qui est le suprême degré de l'esclavage ; il coupe sa longue chevelure ; l'éclat de ses habits passe tout entier dans son âme et il se revêt d'étoffes grossières. Sa figure, autrefois si belle, si aimable, devient pâle et pleine de gravité. Il changea tellement, que son père se mit à le pleurer comme s'il eût été mort. Le corps était, en effet, mort en lui, mais l'âme était pleine de vie.

Venantius, frère aîné d'Honorat, fut touché de ses exemples et essaya de l'imiter. Une sainte lutte s'établit entre eux. C'était à qui aurait la piété la plus vive, prendrait la nourriture la plus grossière, userait des vêtements les plus rudes ; à qui parlerait plus rarement, prierait plus souvent, se lèverait plus tôt, ferait les plus grands progrès dans la vertu et surtout dans la pratique de l'humilité. Tout le monde admirait leur sainte vie, et plus ils s'efforçaient de se cacher, plus était brillant l'éclat qu'ils jetaient au loin. Ils s'effrayèrent de la gloire que leur méritait cette vie angélique, qui n'était qu'abstinence, chasteté, douceur, science et charité, et ils résolurent de fuir devant la persécution des honneurs, qu'ils ne pouvaient plus éviter.

Au moment de quitter leur patrie, leur famille, que d'assauts à soutenir ! que de larmes ! que de prières ! Mais ils ne fléchirent pas. Ils distribuèrent leurs biens aux pauvres qui reçurent leurs aumônes en versant des larmes, et, vrais enfants d'Abraham, ils quittèrent leur pays et la maison de leur père. Pour ôter à leur démarche toute apparence de légèreté, ils prirent pour guide spirituel un saint prêtre, nommé Caprasius, et se rendirent, sous sa conduite, à Marseille, avec l'intention de s'y embarquer pour l'Orient. Ils voulaient visiter les lieux habités par les saints et s'édifier de leurs exemples.

L'évêque[1] de Marseille voulut retenir Honorat ; les larmes et les prières du pieux jeune homme le préser-

[1] Hilar., *Sermo de vit. Honor.*

vèrent de ce qu'il regardait comme un nouveau danger, et il se hâta de s'embarquer pour la Grèce. Arrivé à Méthone, sur le rivage de l'Achaïe, il y perdit son frère Venantius; ce malheur lui fit changer de résolution, et, au lieu de continuer son voyage en Orient, il se remit en route pour la Gaule, aborda en Italie, suivit le littoral et s'arrêta à Lérins, île sauvage, peuplée d'affreux reptiles. La solitude de cette petite île et la proximité de la cité de Fréjus, qu'habitait le saint évêque Leontius, le décidèrent à y fixer sa demeure. Les reptiles ne l'effrayèrent point, car il avait confiance dans ces paroles de l'Écriture : « Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, tu fouleras aux pieds le lion et le dragon. Je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions. »

Il entra donc à Lérins avec Caprasius et quelques autres compagnons désireux de leur perfection, et dont il ranima le courage. Il y plaça, dit Hilaire, comme le camp de Dieu, et ce désert, inhabité auparavant par les hommes, devint la demeure des anges.

Honorat s'y était enseveli pour fuir les honneurs; ils vinrent l'y trouver et il fut élevé au sacerdoce par saint Léontius; mais devenu prêtre, il conserva toujours l'humilité d'un moine. Par ses soins, on vit s'élever une église, et se grouper autour des cellules nombreuses, que vinrent habiter ceux qui désiraient servir parfaitement Jésus-Christ. C'est ainsi que se forma son monastère : quel pays, quelle nation n'y eut pas des enfants? Honorat savait adoucir les mœurs les plus sauvages, et bien souvent il changea des bêtes féroces en douces colombes. Il veillait avec un soin extrême à ce que personne, à Lérins, ne fût triste ou tourmenté des idées du monde; il pénétrait toutes les inquiétudes de ses disciples, voyait leur âme, pour ainsi dire, n'en surchargeait aucun de travail, et ne leur permettait pas non plus de s'engourdir par un trop long repos; il connaissait, comme par un instinct surnaturel, les forces spirituelles et physiques de ses enfants, et se faisait le serviteur de tous pour l'amour de Jésus-Christ.

On ne comprend pas comment il pouvait suffire seul à toutes ses occupations[1]. Il était toujours souffrant et cependant il jeûnait et veillait comme les plus forts ; il visitait les malades avec une grande exactitude et on peut dire que, parmi eux, plusieurs l'étaient moins que lui ; il leur procurait tous les soulagements spirituels et corporels, cherchait à rendre, à tous ses disciples, le joug de Jésus-Christ doux et léger, à les prémunir contre les embûches du démon, à rappeler dans leurs âmes troublées la sérénité et la paix, à leur inspirer l'amour de Dieu et du prochain, à entretenir leur ferveur première.

Honorat, dit Hilaire, voyait avec bonheur tous ses frères, si différents de langage et de nation, partager le même désir de servir Dieu et la même affection pour lui ; tous, ils l'appelaient leur maître et leur père, et prenaient part à ses douleurs s'ils le voyaient souffrir. L'illustre et bienheureux prêtre Salvien, un de ses amis, avait bien raison de dire que comme le soleil donne au ciel son éclat, lorsqu'il brille sur l'horizon, et le lui retire lorsqu'il disparaît, ainsi la sainte congrégation de Lérins, tout occupée des choses du ciel, recevait d'Honorat la sérénité, qui disparaissait lorsqu'il était souffrant ; c'est sous son influence qu'elle jouissait de la force et de la vigueur spirituelles.

Une vertu qui brillait dans Honorat, au milieu de toutes les autres, c'était sa charité pour les étrangers. Souvent le navigateur se détournait de sa route pour venir à Lérins. Dans son désir de voir le saint homme, il oubliait ses intérêts, comptait pour peu les espérances d'une navigation heureuse et les vents favorables ; s'il ne pouvait parvenir à le voir, il était mécontent de son voyage, quelque heureux qu'il eût été. Tous ceux qui venaient voir l'abbé de Lérins trouvaient trop court le temps qu'ils passaient auprès de lui ; il savait donner des charmes à

[1] Hilar., *Sermo de vit. Honor.*

son pauvre désert, et recevait tout le monde avec cet empressement, cette joie qu'on témoigne à de vieux amis longtemps attendus. Il subvenait aux dépenses occasionnées par ces visites au moyen des aumônes qu'on lui confiait; chacun déposait, sans défiance, les dons de sa charité entre les mains de celui qui, suivant le conseil de l'Évangile, avait vendu tous ses biens et en avait distribué le prix aux pauvres. Quoique sa sainte famille s'accrût tous les jours, il ne conçut jamais d'inquiétudes ; pour les siens comme pour lui il ne voulait que le vêtement et la nourriture quotidienne; plusieurs fois il se vit sans ressources, et ne perdit pas confiance. Un jour, entre autres, il ne lui restait plus qu'une pièce d'or ; un pauvre s'étant présenté, il la lui donna, et dit à Hilaire et à plusieurs autres de ses disciples qui étaient près de lui : Il faut bien que quelqu'un vienne nous apporter notre nécessaire, puisque nous n'avons plus rien. Trois ou quatre heures s'écoulèrent à peine et la personne sur laquelle il comptait arriva.

Malgré [1] son désir de l'obscurité et de l'oubli, il était obligé de recevoir beaucoup de lettres; il y répondait avec gravité et surtout avec une douceur parfaite. C'est à cette dernière qualité que fit un jour allusion le bienheureux Eucher, si illustre dans le monde et plus illustre encore en J.-C. : ayant reçu d'Honorat une lettre écrite sur des tablettes enduites de cire, selon la coutume, il lui répondit : « Vous avez rendu son miel à la cire. »

Eucher, qui écrivait à Honorat ces gracieuses paroles, avait été quelque temps son disciple. Ce grand homme, dégoûté d'un monde dont les richesses et les honneurs étaient incapables de le satisfaire, avait, étant encore à la fleur de l'âge, conçu le généreux projet de s'ensevelir dans la solitude, pour s'y consacrer tout entier à la vertu. Après avoir étudié quelque temps à Lérins [2] les règles de

[1] Hilar., *Sermo de vit. Honor.*
[2] Sidonius Apollinaris, carm. 16.

la vie parfaite, il se retira avec ses quatre enfants et sa femme Galla, dans la petite île de Lero, séparée de Lérins seulement par un rocher et un trajet de mer d'environ soixante pas[1]. Galla s'y chargea de l'éducation de ses deux filles, dont elle fit des saintes, en se sanctifiant elle-même. Eucher prit soin de ses deux fils, Veranius et Salonius, qu'il conduisit ensuite à Lérins, où ils eurent pour guide spirituel Honorat lui-même, et pour maîtres dans les sciences Salvien et Vincent, distingués par leur sagesse et leur éloquence [2].

Vincent, bien jeune encore, avait préféré l'obscurité du monastère au monde où il eût pu briller avec éclat [3]; Salvien s'était fait l'imitateur de Paulin de Nole et d'Eucher. Après avoir converti sa femme [4] Palladia qu'il avait épousée étant encore païenne, il lui avait inspiré tant d'ardeur pour la perfection, qu'elle avait consenti à vivre dans une parfaite continence. Après la mort de son épouse, Salvien vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et se retira à Lérins [5] qu'il quitta lorsqu'il fut élevé au sacerdoce [6] par l'évêque de Marseille [7] qui l'attacha à son Église.

Ce fut vers le même temps qu'Honorat reçut à Lérins, Maximus qui fut depuis son successeur, Lupus que nous verrons briller sur le siége épiscopal de Troyes, et un jeune Breton nommé Faustus, dont nous aurons occasion de parler.

Mais le saint abbé de Lérins, environné de tous ses disciples qui, à son exemple, avaient quitté les grandeurs du monde et les richesses pour l'amour de J.-C., tournait souvent les yeux vers sa patrie où il avait laissé un

[1] Paulin. Nol., *Epist. ad Ech. et Gall.*
[2] Euch., *Lib. de Instruct.*, præf.
[3] Vincent., Commonitor., c. 1.
[4] Salv., *Epist. ad Ypat.*
[5] Euch., *Lib. de Instruct.*, præf.
[6] Hilar., *Sermo de vit. Honor.*
[7] Cet évêque était Proculus.

de ses parents ébloui des charmes du monde et dont il désirait vivement faire la conquête. C'était Hilaire, pour lequel il avait l'affection la plus tendre et qui nous a raconté lui-même les efforts d'Honorat pour l'arracher à ses funestes illusions.

« En ma faveur[1], dit-il, il n'a pas dédaigné de revenir dans sa patrie qu'il avait abandonnée, et d'entreprendre un long voyage que ses infirmités durent lui rendre bien pénible. J'aimais alors beaucoup le monde, et il essaya de me faire aimer J.-C. Il serait trop long de raconter tous ses efforts ingénieux. Voyant que j'écoutais à peine ses pieux discours, il eut recours à son moyen accoutumé, la prière, et il éleva jusqu'aux oreilles de Dieu ces cris d'amour auxquels j'étais insensible ; je résistais toujours, je fis même serment de ne changer jamais, ce qui ne l'empêchait pas de me dire, dans un esprit que j'appellerais prophétique : Ce que tu me refuses, Dieu me l'accordera.

« Que de larmes il a répandues pour amollir la dureté de mon cœur ! Comme il m'embrassait ! comme il me serrait sur son cœur ! Il combattait pour mon salut ; mais il fut forcé de l'avouer, je remportai sur lui une triste victoire.

« Il me laissa pour quelque temps, après ces derniers assauts ; ce fut alors que la main de Dieu vint elle-même m'agiter, me dompter. Quels flots tumultueux ! quelles tempêtes s'élevèrent tout-à-coup dans mon cœur ! que de fluctuations, de désirs, de résistance ! Le sommeil avait fui de mes yeux. D'un côté, le bon Seigneur m'invitait ; de l'autre, le monde s'offrait à moi avec tous ses charmes ; j'hésitais, je ne savais à quoi m'arrêter, qui je devais abandonner. O bon Jésus ! grâces à vous qui avez brisé mes chaînes, à la prière de votre serviteur Honorat ! Je me hâte d'aller à lui, il m'embrasse avec tendresse et m'emmène, tout joyeux et triomphant, dans son mo-

[1] Hil., *Sermo de vit. Honor.*

nastère, où, à son exemple, je voulais m'ensevelir dans un éternel oubli. »

Peu de temps après l'arrivée d'Hilaire au monastère de Lérins, Honorat fut élu évêque d'Arles (426), et forcé de quitter ses chers enfants. Il emmena Hilaire avec lui ; mais il fut obligé de le laisser retourner bientôt dans sa chère solitude qu'il aimait passionnément depuis qu'il avait quitté le monde. Ce fut au retour d'Hilaire à Lérins, que saint Eucher lui dédia son bel ouvrage intitulé : *Éloge du désert*.

« Autrefois[1], lui dit-il, vous avez montré un grand courage en quittant votre famille et votre patrie pour vous cacher dans cette solitude tout environnée des flots de la grande mer. Votre courage est plus grand encore, aujourd'hui que vous y retournez pour la seconde fois. Lorsque, pour la première fois, vous êtes venu l'habiter, vous aviez pour maître et pour guide celui qui fut ensuite votre chef au milieu des célestes combats. Pour le suivre, vous avez quitté vos parents ; mais en lui vous possédiez un père. Maintenant, vous le quittez lui-même après l'avoir suivi au milieu des honneurs du pontificat, et c'est l'amour de la solitude qui vous y ramène : vous donnez donc aujourd'hui un plus noble, un plus généreux exemple. Pour venir au désert, vous étiez accompagné d'un frère ; pour y revenir vous quittez même un père, et quel père ! Toujours vous avez eu pour lui l'amour le plus vif qu'il a toujours payé de l'affection la plus tendre ; rien, pour vous, n'est au-dessus de l'amour que vous avez pour lui, si ce n'est l'amour de la solitude. C'est à juste titre que vous lui donnez la préférence ; car cet amour de la solitude est-il autre chose, en vous, que l'amour de Dieu ?

« C'est en vue de votre progrès spirituel qu'Honorat ne s'est pas opposé à votre résolution de revenir au désert ; je crois même, chose bien rare entre amis unis si

[1] Euch., *De laude Erem.*, Init.

étroitement ! qu'il n'a pas été moins empressé de vous laisser partir, que vous de vous mettre en chemin. Il vous aime tendrement, mais avant tout il veut votre bien, et son affection pour vous, si vraie, si sincère, a atteint le suprême degré en ne recherchant que ce qui vous était utile.

« O vous qui avez répandu vos biens dans le sein des pauvres du Christ et n'avez gardé que le Christ pour richesses ! vous qui, jeune encore, possédez les vertus d'un vieillard ! vous en qui brillent le génie et l'éloquence ! ce n'est pas tout cela que j'admire le plus en vous, c'est votre ardeur pour la solitude. »

Eucher, dans cet ouvrage magnifique où il peint avec tant d'éloquence les douceurs de la solitude, ne pouvait oublier Lérins. Voici comme il exprime son admiration pour cette île des saints :

« O bon Jésus[1] ! quelle société d'amis de Dieu j'y ai vue ! Ils exhalaient les parfums les plus précieux, on sentait la douce odeur de leur vie, et la beauté de leur âme se reflétait sur leurs visages. Unis par la charité, remplis d'humilité et de la pitié la plus tendre, fermes dans l'espérance, modestes dans leur démarche, prompts à obéir, silencieux, toujours sérieux, on pense en les voyant à une famille d'anges ; ils n'ambitionnent et ne désirent que Dieu, lui seul est l'objet de leurs vœux ; ils n'aspirent qu'à la vie bienheureuse. Mais n'ont-ils pas déjà cette félicité vers laquelle ils soupirent avec tant d'ardeur ? Désireraient-ils être séparés des pécheurs ? ils le sont. Voudraient-ils posséder une vie chaste et pure ? ils la possèdent. Souhaiteraient-ils de consacrer tous leurs jours aux louanges de Dieu ? ils le font. Ambitionneraient-ils de jouir de la société des saints ? ils en jouissent. Désireraient-ils posséder J.-C ? ils le possèdent déjà ; atteindre la perfection de la vie du désert ? ils y sont arrivés.

« Ainsi, par la grâce infinie de J.-C., ils ont dès à

[1] Euch , *De laude Erem.*, n° 43.

présent la plupart des choses qu'ils pourraient souhaiter pour l'avenir ; au milieu de leurs espérances, ils possèdent la réalité, et au milieu de leurs travaux, ils trouvent par avance ce qui fera un jour leur récompense.

« Je dois mes respects, dit encore ailleurs saint Eucher[1], à tous les lieux sanctifiés par la retraite des hommes pieux ; mais j'avoue que c'est surtout ma chère Lérins que j'honore ; elle qui a reçu dans ses bras tant d'hôtes, échappés au naufrage d'un monde orageux, accablés de l'atmosphère de feu qui pesait sur eux, et qui ont pu respirer avec tant de bonheur sous les frais ombrages où règne le souffle bienfaisant du Seigneur.

« Lérins est arrosée d'eaux délicieuses ; elle est verdoyante et émaillée de fleurs ; elle offre mille charmes à l'odorat et aux yeux ; elle est pour ses heureux habitants l'image du paradis qu'ils posséderont un jour. Elle est digne d'avoir reçu d'Honorat des règlements célestes ; digne d'avoir eu pour fondateur et pour père ce grand homme, dont l'esprit ferme et vraiment apostolique se reflète avec tant de majesté sur son aimable visage ; elle est digne de l'avoir possédé pour l'envoyer recueillir ensuite tant d'honneur ; digne encore d'avoir tant de moines illustres, tant de prêtres que les églises envient ; à la place d'Honorat, elle a aujourd'hui pour père Maximus, dont le nom est si illustre et qui méritait de lui succéder. Elle possédait autrefois le vénérable Lupus, image si vraie du loup de la tribu de Benjamin[2], et son parent Vincentius[3], perle précieuse dont l'éclat est intérieur. Elle possède encore aujourd'hui Caprasius, l'émule des anciens cénobites, et tous ces vieillards qui ont transporté au milieu de nous un monastère d'Égypte, avec ses cellules séparées. »

[1] Euch., *De laude Erem.*, n° 42.

[2] *Lupus* veut dire loup. On désigne, sous le nom de loup de la tribu de Benjamin, l'apôtre saint Paul.

[3] Ce Vincentius est différent du Vincent dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons encore.

Le monastère de Lérins, déjà si parfait sous la direction d'Honorat, prit encore un éclat nouveau sous celle de Maximus; lorsqu'il fut choisi (426) pour abbé [1], les moines lui obéissaient avec tant de joie qu'ils ne s'apercevaient pas de la sévérité de la règle. Il y avait peu de temps qu'il gouvernait son monastère lorsqu'on voulut l'élever sur le siége de Fréjus. Il fut saisi d'épouvante à la vue du fardeau de l'épiscopat, et, tout tremblant, s'enfuit dans les lieux les plus sauvages de l'île, suivi d'un seul de ses disciples, Faustus [2], qui l'aimait tendrement et qui nous apprend que son maître, sans asile, privé du plus petit abri, eut à supporter, pendant trois jours et trois nuits, une pluie violente. Croyant enfin n'avoir plus rien à redouter, il revint à son monastère. On avait en effet élevé sur le siége de Fréjus un abbé des îles Stæchades, nommé Théodore; mais celui de Riez étant devenu vacant, il fut encore élu; il s'enfuit de nouveau au fond des déserts, où on fut obligé de l'aller chercher pour l'ordonner évêque; son cher Faustus fut élu abbé de Lérins; il était destiné à le remplacer aussi sur le siége de Riez.

Saint Honorat avait alors quitté la terre (429), après avoir été dans l'épiscopat, comme dans son monastère, un modèle de toutes les vertus. A peine fut-il évêque [3], qu'il travailla avec ardeur à étouffer les dissensions nées des intrigues qui avaient eu lieu au moment de son élection. La paix une fois rétablie, il se donna tout entier à la pratique de la charité. C'était sa grande vertu; et le bienheureux Eucher disait que si la charité se faisait peindre, elle emprunterait les traits d'Honorat. Il bannit tout gain injuste de sa maison, comme de celle du Seigneur, dépensa en aumônes l'argent amassé par ses prédécesseurs et rendit ainsi ces trésors utiles aux défunts qui

[1] Sidon. Apollin., carm. 16.
[2] Faust., *Homel. de S. Maxim.*
[3] Hilar., *Sermo de vit. Honorat.*, c. 6, n° 26 et seq.

les avaient légués. Il ne réserva que ce qui était nécessaire à l'Église : au besoin, il ne l'eût pas même épargné.

Jusqu'à la fin[1] il ne cessa de travailler, et il prêcha encore le jour de l'Épiphanie. Jusqu'à ses derniers moments, son esprit conserva toute sa vigueur, et il cherchait à consoler ceux qui étaient auprès de lui et versaient des larmes. Hilaire avait quitté Lérins, dès qu'il avait appris la maladie d'Honorat : « Voyant, dit-il, que « je ne pouvais retenir mes sanglots, il me dit : Pourquoi « pleurer cette inévitable nécessité qui pèse sur l'homme ? « Mon passage te surprend-il ? Pour moi, je t'assure « qu'il me trouve tout prêt. »

Le préfet et tous les dignitaires de la cité étant venus lui faire visite : « Vous voyez, leur dit-il, comme nous habitons une maison fragile ; si haut que nous soyons montés pendant la vie, nous en sommes précipités par la mort. Les honneurs et les richesses n'en garantissent personne, elle frappe également les justes et les pécheurs, les grands et les petits. Nous devons à J.-C. bien des grâces, de ce qu'il a vivifié notre mort par l'espérance de l'immortalité. En nous apportant la vie éternelle, il a détruit l'horreur que nous eût inspirée une mort éternelle. Vivez de manière à ne pas craindre la fin de cette vie que vous devez considérer comme un voyage. La mort n'est pas un mal, si elle ne conduit pas aux supplices ; c'est, à la vérité, une dure séparation que celle de l'âme et du corps, mais bien plus dure sera leur union dans les flammes éternelles, si, pendant la vie, l'esprit, convaincu de sa supériorité, ne déclare pas la guerre au corps et à ses vices. Agissez ainsi, c'est le conseil que vous laisse, en partant, votre Honorat, qui vous convie au royaume des cieux. »

Peu après, le saint évêque d'Arles s'assoupit, et sans efforts, sans agonie, s'endormit du sommeil de la mort.

[1] Hilar., *Sermo de vit. Honorat.*, c. 7, n° 29 et seq.

C'est alors qu'éclata plus que jamais la vénération que tous avaient pour lui. Chacun voulut le voir après sa mort, posséder quelque chose qui lui eût touché, qui lui eût appartenu, et on brûlait devant son cercueil de l'encens et des parfums précieux.

Honorat n'avait été que deux ans évêque d'Arles. Il eut pour successeur Hilaire, son bien-aimé disciple.

Les moines de Lérins répandirent sans doute bien des larmes, en apprenant la mort de leur père qui leur portait une affection si tendre. Ils perdirent encore, bientôt après, le bienheureux Caprasius, ce guide d'Honorat qui les édifiait depuis la fondation du monastère. Hilaire d'Arles[1], Maximus de Riez et Théodore de Fréjus, ayant appris la maladie de cet homme vénérable, se rendirent en toute hâte à Lérins. Hilaire surtout avait pour Caprasius la plus grande vénération, et, en arrivant, il se jeta à ses pieds pour recevoir sa bénédiction.

Caprasius mourut entre les bras de ces pieux évêques, qui prouvèrent, pendant leur séjour à Lérins, que les honneurs de l'épiscopat ne leur avaient pas fait oublier les humbles vertus qu'ils avaient cultivées dans la solitude. Peu jaloux des prérogatives auxquelles ils avaient tant de droits, ils s'effacèrent devant l'abbé Faustus, qui fut obligé de garder au milieu d'eux la place d'honneur, et ne put échapper aux témoignages du respect qu'ils avaient pour lui.

Faustus en était digne, à cause de ses éminentes vertus auxquelles il sut allier une science vaste et profonde. Il avait surtout une grande connaissance de la philosophie, qu'il savait revêtir d'un style plein d'élégance[2]. Sous ce rapport, il n'avait d'émule à Lérins que le célèbre Vincent, dont nous devons analyser maintenant l'admirable ouvrage intitulé : *Commonitorium*, ou avertissement contre les hérétiques.

[1] Honorat. Massil., Vit. Hilar. ; apud Bolland., 5 maii.
[2] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 9.

« Vincent, dit Gennade [1], était Gaulois de nation et prêtre dans le monastère de l'île de Lérins. C'était un homme savant dans les Saintes-Écritures et les dogmes de l'Église. Il composa, pour renverser les systèmes des hérétiques, un livre très-fort, d'un style net et clair, qu'il intitula : *Avertissement d'un pèlerin* [2] *contre les hérétiques*. Ayant perdu une grande partie du second livre qui lui fut enlevé furtivement, il en fit un résumé qu'il joignit au premier livre. »

C'est en cet état que nous possédons encore aujourd'hui le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins, ouvrage peu étendu, mais profond, et digne d'être placé à côté des *Prescriptions* de Tertullien. Vincent, comme l'illustre prêtre de Carthage, y développe ces considérations générales, qui frappent également toutes les sectes, qui les sapent par la base ; il approfondit la raison de la foi catholique, développe la règle qu'on doit suivre et qu'on a toujours suivie dans l'Église pour distinguer l'erreur de la vérité, déplore avec la plus haute éloquence les écarts de l'intelligence humaine voulant s'affranchir des lumières de la foi et roulant dans l'abîme de l'erreur.

Quelques passages du livre de Vincent nous feront apprécier l'état florissant de la littérature et de la philosophie chrétienne au ve siècle dans l'Église des Gaules.

Il commence par ce préambule édifiant [3] :

« L'Écriture nous donne cet avis : *Interroge tes pères et ils te parleront, tes ancêtres et ils te répondront. Mon fils, prête l'oreille aux paroles des hommes sages. Mon fils, n'oublie pas ces discours, et conserve mes paroles dans ton cœur* [4].

« Il m'a donc semblé, à moi, pauvre pèlerin en ce monde, et le plus petit des serviteurs de Dieu, il m'a

[1] Gennad., De Vir. illustr., c. 66.

[2] Les moines prennent souvent le nom de pèlerins. La vie, en effet, n'est qu'un pèlerinage ou voyage vers l'éternité.

[3] Vincent. Lirin.. Commonitor., § 1.

[4] Deut. 33, 7 ; Prov., 22, 17 ; 3, 1.

semblé qu'il me serait très-utile d'écrire, avec l'aide du Seigneur, ce que j'ai appris dans les livres des saints Pères. Ce travail est bien nécessaire à ma faiblesse, et, en le relisant souvent, je suppléerai à mon peu de mémoire.

« Non-seulement l'utilité que je tirerai de ce livre me détermine à l'entreprendre, mais aussi la pensée du temps qui s'envole avec rapidité, et la facilité que me procure la solitude où j'ai fixé ma demeure. Le temps? il emporte si vite toutes les choses humaines! ne devons-nous pas lui ravir quelques-uns de ses instants afin de les utiliser pour la vie éternelle? aujourd'hui surtout, que le jugement de Dieu qui approche demande de nous plus de zèle[1], et que l'artificieuse subtilité des nouveaux hérétiques nous impose l'obligation d'avoir plus de soin et de vigilance.

« Où trouverai-je plus de facilité pour écrire, que dans ce village où n'arrive jamais le bruit des cités; que dans ce monastère, cette silencieuse demeure où l'on se trouve dans l'état que veut le Psalmiste : *Placez-vous à l'écart et voyez que je suis le Seigneur*[2]. C'est un avantage de la vie nouvelle que j'ai embrassée. Quelque temps, je fus ballotté au milieu des tourbillons tristes et changeants de la vie du monde; mais enfin, par l'inspiration du Christ, je me suis réfugié dans le port de la religion, qui offre à tous un si sûr asile. Là, j'ai déposé les inspirations de la vanité et de l'orgueil, je cherche à me rendre Dieu favorable par le sacrifice de l'humilité, et à éviter, non-seulement le naufrage de la vie présente, mais aussi les feux du siècle futur. »

Voici comment Vincent expose la raison de la foi catholique :

« Souvent[3], et avec zèle et sollicitude, j'ai demandé à

[1] Les ravages des Barbares étaient bien capables de faire croire à la destruction du monde.

[2] Psalm., 45, 10.

[3] Vincent. Lirin., Comm., § 2.

des hommes éminents en science et en sainteté, comment je pourrais, à l'aide d'une règle générale, distinguer la vérité de la foi catholique, des erreurs de l'hérésie. Tous m'ont répondu que si, moi ou tout autre, voulions découvrir les piéges des hérétiques, éviter les erreurs et conserver notre foi pure et dans toute son intégrité, il fallait, avec l'aide du Seigneur, affermir notre croyance de deux manières : d'abord par l'autorité de la loi divine, ensuite par la tradition de l'Église catholique.

« Quelqu'un me dira peut-être : Puisque la règle des Écritures est parfaite et qu'elle est, par elle-même, plus que suffisante, pourquoi y joindre l'autorité de l'intelligence de l'Église? Parce que l'Écriture, à cause de sa profondeur, ne peut être interprétée, par tous, d'une manière identique. Ses paroles sont diversement entendues par les uns et par les autres, au point qu'on peut dire : autant d'hommes, autant de sentiments. Autre est l'interprétation de Novatien, autre celle de Photin, de Sabellius, de Donat, d'Arius, d'Eunomius, de Macedonius, d'Apollinaris, de Priscillien, de Jovinien, de Pélage, de Celestius et enfin de Nestorius. Il est donc absolument nécessaire, à cause de ces graves et nombreuses erreurs, d'interpréter les livres prophétiques et apostoliques, selon le sens ecclésiastique et catholique ; et dans l'église catholique elle-même, on doit avoir un soin extrême de ne s'attacher qu'à ce qui a été cru *en tout lieu*, *toujours* et *par tous*. »

C'est là, en effet, la seule règle qu'il soit raisonnable de suivre dans l'examen des vérités chrétiennes ; la seule qui soit en rapport avec la nature du christianisme. Les dogmes chrétiens nous ayant été donnés par Dieu lui-même, on ne peut évidemment, dans le doute, que se faire cette question de fait : Tel dogme a-t-il été révélé de Dieu ? Et on ne peut résoudre cette question que par le témoignage des Saintes-Écritures qui contiennent la parole divine, ou par le témoignage universel et permanent de l'Église. Quand, à l'aide d'un tel témoignage,

nous suivons un dogme jusqu'aux temps apostoliques, nous devons nécessairement conclure qu'il a toujours été regardé dans la société chrétienne comme révélé, et qu'elle l'a reçu de son divin fondateur.

Après avoir clairement exposé que le témoignage de l'Écriture-Sainte, interprétée suivant la tradition catholique, est la raison de notre foi et la seule règle à suivre pour ne pas tomber dans l'erreur, Vincent démontre que toujours, dans l'Église, on a suivi cette règle, dans la condamnation des hérétiques. Il fait voir l'autorité de l'Église, n'inventant aucun nouveau dogme; gardant scrupuleusement le dépôt que lui a confié J.-C.; se contentant de définir clairement sa foi, de formuler la croyance universelle.

L'exemple des grands hommes qui ont erré, ne doit pas être pour nous une tentation. Dieu a permis, dit Vincent, qu'ils se soient trompés, pour nous faire comprendre combien nous devons être fidèles à cette règle en dehors de laquelle il n'y a qu'hésitation et erreur. Appuyés sur elle, les vrais chretiens sont en paix, sont fermes en J -C.; les autres, au contraire, ressemblent à des pailles légères, emportées au gré des vents.

« Que leur état est déplorable, s'écrie Vincent[1]; quels soucis, quelles tempêtes les agitent! Tantôt poussés au gré du vent impétueux de l'erreur, tantôt refoulés sur eux-mêmes, ils se choquent et se brisent comme des vagues opposées. Aujourd'hui, avec une téméraire et étrange présomption, ils adoptent des choses incertaines; demain, sous l'impression d'une folle défiance, ils refusent de croire ce qu'il y a de plus certain. Ils ne savent pas où marcher, par quel chemin revenir, ce qu'ils doivent chercher ou fuir, admettre ou rejeter.

« Ce malheur d'un cœur qui doute et hésite entre la vérité et l'erreur doit être, pour eux, un remède de la divine miséricorde, s'ils ont un peu de sagesse. Si, en

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 20.

dehors du port assuré de la foi catholique, ils sont agités, bouleversés, presque engloutis par les orages de leurs pensées ; c'est afin qu'ils abaissent les voiles de l'orgueil, qu'ils avaient imprudemment déployées aux vents des nouveautés ; qu'ils se réfugient dans l'asile assuré que leur offre leur bonne et douce mère ; qu'ils vomissent les flots troubles et amers de l'erreur, pour boire les eaux vives et pures de la vérité ; c'est afin qu'ils désapprennent bien ce qu'ils avaient mal appris, et que, dans la doctrine de l'Église, ils se contentent de comprendre ce qui peut être compris, et croient ce qui passe l'intelligence.

« Quand j'y réfléchis [1], je m'étonne toujours davantage de la folie de certains hommes, de leur impiété, de leur passion pour l'erreur, qui les porte à ne se pas contenter d'une règle de foi donnée et reçue anciennement ; à chercher sans cesse du nouveau ; à vouloir toujours ajouter, changer, retrancher dans la religion. Comme si elle n'était pas une doctrine céleste, comme s'il ne suffisait pas qu'elle ait été révélée une fois, comme si elle était une institution humaine qui ne pût arriver à sa perfection que par des réformes et des corrections continuelles.

« Quelqu'un [2] dit, peut-être : Ne peut-il donc y avoir aucun progrès religieux dans l'Église du Christ ? Je souhaite qu'il y en ait un, et un très-grand. Pourrait-il y avoir quelqu'un assez ennemi de Dieu et des hommes pour le comprimer, pour l'arrêter ? Mais il faut que ce soit un vrai progrès et non un changement. Ce qui constitue le progrès d'une chose quelconque, c'est qu'elle croisse en elle-même et sans changer d'essence. Ce qui constitue son changement, c'est qu'elle passe d'une nature à une autre. Qu'elles croissent donc et avec force et vigueur, l'intelligence, la science, la sagesse de chacun et de tous, de l'individu comme de l'Église ; qu'elles croissent en raison des âges et des siècles, mais qu'elles

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 21.
[2] *Ibid.*, § 23.

ne sortent pas de leur être; que toujours le dogme soit le même, que le sens du dogme ne change pas de nature.

« Le progrès religieux dans les âmes doit se modeler sur celui des corps, qui, en grandissant avec les années, restent cependant les mêmes. Il y a une différence immense entre la fleur de la jeunesse et la maturité de la vieillesse. Cependant ceux qui aujourd'hui sont vieillards, sont les mêmes qui furent jadis adolescents ; et le même homme, en changeant d'état et de manière d'être, conserve toujours sa même nature, reste la même personne.

« Que la religion suive ces mêmes lois de progrès ; qu'avec les années elle devienne plus forte, qu'elle se développe avec le temps, qu'elle grandisse avec l'âge, mais qu'elle se maintienne pure et sans tache, qu'elle reste en pleine et parfaite possession de toutes ses parties qui sont comme ses membres et ses sens, qu'elle ne souffre aucun changement, ne perde rien de sa nature, ne subisse aucune variation dans sa doctrine. Nos pères ont semé dans l'Église le pur froment de la foi ; que la culture donne à cette semence une nouvelle beauté, mais n'en changeons pas l'espèce ; que les rosiers du sens catholique ne deviennent pas des ronces et des épines ; que jamais, dans ce paradis spirituel, l'ivraie et les plantes vénéneuses ne sortent des racines du baume et du cynnamome ! Ce qui a été semé par nos pères, il faut le cultiver, l'entretenir, il faut que, par nos soins, il fleurisse, croisse et arrive à sa maturité. Il est permis de soigner, de polir, de limer avec le temps ces dogmes antiques d'une philosophie qui nous est venue du ciel ; mais il est défendu de les changer, de les tronquer, de les mutiler. Qu'on les entoure d'évidence, de lumière, de clarté, mais qu'ils gardent leur plénitude, leur intégrité, leur essence. Si une fois on se permet une fraude impie, je frémis du péril que courra la religion. Une partie quelconque du dogme catholique rejetée, on en rejettera une autre, puis une autre et encore une autre, ce sera bientôt chose licite et habituelle. Or, en rejetant les unes après les

autres toutes les parties, où arrivera-t-on enfin? A rejeter le tout.

« D'un autre côté, si aux dogmes anciens on mêle des opinions nouvelles, aux choses sacrées des choses profanes, on comprend que, de toute nécessité, s'établira la coutume générale de ne rien laisser, dans l'Église, d'intact, d'inviolable, d'intègre, de pur. On n'aura plus qu'un cloaque d'erreurs honteuses et impies, au lieu d'un sanctuaire de chaste et pure vérité.

« L'Église du Christ, gardienne vigilante et soigneuse des dogmes qui lui ont été confiés, n'y change rien, n'en retranche rien, n'y ajoute rien ; elle ne tronque pas les choses nécessaires, n'en introduit pas de superflues; elle ne laisse rien perdre de ce qui est à elle et n'usurpe rien d'autrui. Elle met toute son industrie à conserver avec sagesse les choses anciennes, à façonner et polir ce qui fut autrefois commencé, ébauché; à consolider et affermir ce qui fut exprimé, éclairci ; à garder ce qui fut confirmé et défini. Quel fut le but de ses efforts dans les conciles? De faire croire plus fermement ce qui auparavant était prêché plus paisiblement; de faire vénérer avec plus de soin ce qui déjà était l'objet d'une vénération non contestée. L'unique but que l'Église, troublée par les nouveautés hérétiques, s'est proposé dans les décrets de ses conciles, a été de transmettre par écrit à la postérité ce qu'elle avait reçu des anciens par la seule tradition, en renfermant beaucoup de choses en peu de mots, et désignant sous un nom nouveau une vérité qui n'était pas nouvelle; et cela pour aider l'intelligence. »

Après une exhortation pathétique à éviter toute nouveauté profane [1], à garder fidèlement le dépôt sacré des vérités que nous donna Jésus-Christ, à éviter les faux prophètes qui viennent à nous couverts de peaux de brebis et sous des dehors hypocrites, Vincent termine son premier avertissement en nous donnant les moyens

[1] Vincent. Lirin., *Comm.*, § 24 usquè ad 29.

d'éviter leurs piéges Pour les vérités définies, on doit s'en tenir scrupuleusement aux décisions des conciles universels de l'Église catholique; pour les questions non encore définies, au sentiment commun des Pères qui sont morts dans la foi. Les Pères sont, en effet, les plus sûrs témoins de la foi de leur temps, et, en suivant leur sentiment unanime, on ne peut s'éloigner de la vérité catholique.

Dans le second avertissement[1], dont nous n'avons plus qu'un résumé, Vincent avait pour but de démontrer que l'Église, dans la condamnation de Nestorius, à Éphèse, avait suivi la règle de foi expliquée dans le premier avertissement.

On ne possède de saint Vincent de Lérins, que l'ouvrage dont nous venons d'offrir l'analyse : il suffit pour lui donner place parmi les écrivains les plus illustres de l'Église.

Le monastère de Lérins en possédait alors plusieurs qui, comme Eucher, Faustus et Hilaire jetaient sur l'Église des Gaules le plus vif éclat.

Les deux monastères de Lérins et de Saint-Victor étaient intimement unis. On avait à Lérins la plus grande estime pour Cassien ; on y lisait ses livres et on en adoptait la doctrine.

Or, les ouvrages de Cassien n'étaient pas tout à fait irrépréhensibles. L'illustre cénobite trouvait que, sur les questions de la grâce et du libre arbitre, Augustin avait un peu exagéré la vraie doctrine orthodoxe.

Augustin avait, dans la Gaule méridionale, deux disciples zélés et savants, Prosper, connu sous le nom de Prosper d'Aquitaine, et Hilaire, qu'il ne faut pas confondre avec le disciple d'Honorat de Lérins. Cassien ayant publié ses conférences, Prosper et Hilaire en dénoncèrent la doctrine à Augustin qui leur répondit par les deux derniers ouvrages qu'il publia avant sa mort :

[1] *Ibid.*, § 29 usquè ad finem.

De la prédestination des saints, et, *Du don de la persévérance*.

Ces deux ouvrages rencontrèrent des contradicteurs à Lérins et à Saint-Victor. Comme on le mettait en cause, Prosper écrivit une lettre[1] dans laquelle il expose les vrais principes qu'il défendait. Il y examine les preuves que ses adversaires tiraient de l'Écriture sainte et les objections qu'ils faisaient contre la doctrine de saint Augustin, et établit cette vérité fondamentale du christianisme : que la nature humaine n'a pas été sauvée par la nature humaine, mais seulement par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, ou par un secours surnaturel.

Après avoir exposé les artifices des pélagiens qui n'ont pu les soustraire à la condamnation, il ajoute : « Le bienheureux Augustin, le plus illustre des évêques de ce temps, les a foudroyés d'une manière admirable dans ses beaux et nombreux écrits. Parmi les dons surnaturels dont l'a comblé avec profusion l'esprit de Dieu, il a reçu de la bonté divine la science et la sagesse, pour combattre avec le glaive invincible de sa parole, non-seulement cette erreur dont les membres coupés et dispersés palpitent encore, mais aussi bien d'autres hérésies ; et c'est après tant de combats, c'est lorsqu'il brille de tout l'éclat des victoires qu'il a remportées pour la gloire du Christ et de son Église, que quelques-uns des nôtres (je le dis avec douleur), osent élever des murmures, secrets il est vrai, mais cependant bien connus ; s'ils trouvent des oreilles disposées à les écouter, ils décrient ses ouvrages contre les pélagiens, et prétendent qu'il détruit le libre arbitre, et que, sous le nom de grâce, il admet une inflexible nécessité ; ils ajoutent qu'il distingue dans le genre humain, comme deux masses, deux natures, et ils ne rougissent pas d'attribuer ainsi à ce grand homme l'erreur honteuse des payens et des manichéens. S'il en est

[1] Prosper., *Epist. ad Ruff.*

ainsi, comment sont-ils donc assez négligents, ou pour mieux dire assez impies, pour ne pas chasser de l'Église une si abominable doctrine, résister à d'aussi folles erreurs, attaquer par leurs écrits celui qui les professe? Ce sera vraiment pour eux une grande gloire, ce sera un grand service qu'ils rendront au genre humain, s'ils peuvent tirer Augustin de son erreur. Sans doute que ces nouveaux censeurs, en hommes modestes, veulent épargner un vieillard qui a bien mérité de l'Église par ses anciens travaux, et gardent le silence par compassion pour lui et dans l'assurance que personne ne lit ses ouvrages; ils doivent savoir cependant que non-seulement l'Église romaine, l'Église d'Afrique et tous les fidèles de l'univers partagent les sentiments d'Augustin; mais que dans les lieux mêmes où s'élèvent des murmures contre sa doctrine, il en est, grâce à Dieu! qui puisent dans ses livres l'évangélique et apostolique doctrine. Si on nous croit dans l'erreur, pourquoi ne nous attaque-t-on pas avec courage? Si on n'ose pas nous attaquer ouvertement, pourquoi nous mordre en secret par de sourdes calomnies? »

Après la mort du grand docteur de la grâce, ses adversaires levèrent plus haut la tête. Ne voyant plus devant eux cet étonnant génie contre lequel ils n'osaient élever qu'en tremblant de secrets murmures, ils se mirent à parler haut et publièrent quinze propositions qu'ils donnèrent comme le résumé de sa doctrine. Elles sont connues sous le nom de ***Capitules*** ou ***Objections des Gaulois.*** Les voici[1] :

1° En vertu de la prédestination, les hommes sont sous l'empire d'une inflexible nécessité qui les pousse au péché et à la mort.

2° La grâce du baptême n'efface pas le péché originel en ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie.

[1] Prosper. Aquit., *Respons. ad Capit. object. Vincent.*, præf.

3° Il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie d'agir avec piété et justice, quand bien même ils auraient été baptisés. Ils sont réservés en ce monde jusqu'à ce qu'ils tombent et périssent, et ils ne seront enlevés de cette vie qu'après être tombés dans le péché.

4° Tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce.

5° Ceux qui sont appelés ne le sont pas de la même manière : les uns sont appelés à croire, les autres à ne pas croire.

6° Le libre arbitre n'est rien dans l'homme ; le bien ou le mal se fait en lui en vertu de la prédestination de Dieu.

7° Dieu refuse la persévérance à quelques-uns de ses enfants régénérés en Jésus-Christ et auxquels il a donné la foi, l'espérance et la charité. Il la leur refuse, parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prescience et la prédestination de Dieu.

8° Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement un certain nombre de prédestinés.

9° Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption du monde entier.

10° Dieu a empêché que l'Évangile fût prêché à certains hommes, de peur qu'ils n'eussent été sauvés, si on leur eût prêché l'Évangile.

11° Dieu, par sa puissance, contraint les hommes au péché.

12° Dieu ôte l'obéissance à des justes qu'il a appelés, afin qu'ils cessent d'obéir.

13° Il y a des hommes qui n'ont pas été créés de Dieu pour la vie éternelle, mais seulement pour servir à l'ornement de ce monde et pour l'utilité des autres hommes.

14° Ceux qui ne croient pas à l'Évangile, sont incrédules en vertu de la prédestination de Dieu, et Dieu a décrété que ceux qui ne croient pas ne pourraient pas croire, par l'effet de sa volonté.

15° La prescience est la même chose que la prédestination.

Ces propositions renferment la doctrine des prédestinatiens, mais non celle de saint Augustin. Prosper, qui nous les a conservées, les publia, accompagnées de réponses très-précises et suivies de quinze autres propositions qui résument toute la doctrine catholique. Un nommé Vincent, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Vincent de Lérins, publia seize nouvelles objections qui contenaient à peu près les mêmes blasphèmes que celles des Gaulois.

« Certains hommes, trop oublieux de la charité chrétienne et fraternelle, dit à ce sujet Prosper[1], ont tant d'ardeur pour blesser notre réputation, que, dans leur passion de nuire, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils se font tort à eux-mêmes ; car les idées qu'ils entassent et accumulent, comme ils peuvent, en certaines sentences, ne sont que d'ineptes blasphèmes et d'énormes mensonges, et c'est sans bonne foi qu'ils vont colportant, çà et là, comme nos opinions, les absurdités contenues dans leur liste diabolique. Il nous suffirait, sans doute, d'enfermer dans un seul anathème toutes les propositions qu'on nous impute, et c'est sans peine que nous souscririons à cet anathème ; mais nos ennemis, qui semblent souffrir de la bonne opinion que l'on pourrait avoir de nous, chercheraient à rendre suspecte une condamnation faite si brièvement. Nous leur épargnerons cette occasion d'une nouvelle querelle, et nous croyons convenable, même nécessaire, tant pour adoucir ceux qui nous calomnient que pour apprendre nos vrais sentiments à ceux qui connaissent ceux qu'on nous impute, d'écrire avec le plus de lucidité que faire se pourra, avec la grâce de Dieu, ce que nous pensons de ces objections perverses. »

Prosper passe ensuite en revue les seize propositions de Vincent ; ce qui lui donne une nouvelle occasion de développer avec talent la doctrine catholique.

Si le pieux docteur avait des adversaires systématiques

[1] Prosper. Aquit., *Responsiones ad Capitula Gallorum.*

qui ne tenaient aucun compte de ses dénégations les plus formelles et de ses explications les plus claires, il avait aussi d'humbles disciples qui le consultaient avec humilité. De ce nombre étaient deux prêtres de Gênes, Camillus et Théodore, qui lui envoyèrent quelques extraits du livre de la *Prédestination des Saints*, sur lesquels ils désiraient avoir des éclaircissements. Prosper leur répondit avec humilité et avec sa science ordinaire, et c'est probablement vers ce temps qu'il tira des ouvrages de saint Augustin et des siens une série de propositions très-claires et bien propres à faire comprendre à tous leur doctrine [1]. Mais il vit bientôt qu'il perdait sa peine à vouloir éclairer des aveugles volontaires. Comprenant cependant le péril que faisait courir à la foi, dans les Gaules, l'erreur de ses adversaires, il porta, de concert avec son ami Hilaire, la cause du semi-pélagianisme à Rome.

Célestinus était alors évêque de Rome; il n'était pas favorable aux moines de Marseille, si on en juge par sa lettre aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise que nous avons donnée; il les ménagea bien moins encore quand il eut appris qu'ils soutenaient des opinions contraires à celles du grand Augustin, dont la doctrine était reconnue partout comme très-catholique; aussi écrivit-il aux évêques des Gaules la lettre suivante (431) [2] :

« Célestinus, à ses très-chers frères Venerius, Marinus, Leontius, Auxonius, Arcadius, Sillucius, et autres évêques des Gaules.

« Nos fils Prosper et Hilaire, qui sont auprès de nous, et dont nous louons le zèle pour la cause de Dieu, nous ont dénoncé certains prêtres qui troublent les Églises, en agitant des questions téméraires, et enseignent avec opiniâtreté des opinions contraires à la vérité. Mais c'est à Votre Dilection que nous devons le reprocher avec plus de justice, puisque vous leur laissez la liberté d'en dis-

[1] Prosper. Aquil., *Sentent. ex August. delibat.*
[2] Apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. I, p. 58.

puter et de se placer ainsi au-dessus de vous. Nous lisons cependant que le disciple n'est pas au-dessus du maître (Luc 6, 40); c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit d'enseigner, au mépris de ceux qui en ont été chargés... Réprimez donc ces prêtres, qu'ils n'aient plus la liberté de parler comme il leur plaît. Que la nouveauté cesse d'attaquer l'ancienne doctrine, si toutefois les choses vont jusque-là, et qu'ils ne troublent plus désormais la paix des Églises... Ayez, très-chers frères, un grand zèle pour la paix du peuple catholique. Que ces prêtres, si toutefois ils sont dignes de ce nom, sachent que votre caractère épiscopal vous élève au-dessus d'eux. Qu'ils sachent que ceux qui enseignent mal feraient mieux d'apprendre que de vouloir instruire les autres. Que faites-vous dans vos Églises, si vous leur laissez la charge d'enseigner? Peut-être que plusieurs, en agissent ainsi, parce qu'élevés depuis peu de temps à la dignité épiscopale, et tirés du milieu du monde, ils ignorent leur devoir; nous en avons parlé longuement en répondant à la lettre de notre frère Tuentius. Aujourd'hui, nous nous contentons d'avertir qu'il faut éviter ces hommes qui s'efforcent de répandre sur la terre une autre semence que celle que notre grand Agriculteur nous a ordonné de semer. Nous ne pouvons nous étonner des intrigues qu'ils ourdissent contre les vivants, lorsque nous les voyons s'attaquer à la mémoire de nos frères qui dorment du sommeil de la paix.

« Augustin, cet homme de si sainte mémoire à cause de sa vie et de ses mérites, a toujours été dans notre communion. Jamais le moindre soupçon désavantageux ne plana sur lui, et nos prédécesseurs ont eu, à notre connaissance, une si haute opinion de sa science, qu'ils l'ont tous regardé comme un des plus grands docteurs; tous, sans exception, ont eu de lui cette idée avantageuse et professèrent pour lui l'attachement le plus vrai, l'admiration la plus profonde. Il faut donc résister à ces hommes qui l'attaquent et qui deviennent aujourd'hui plus nom-

breux ; nous saurons que vous partagez notre manière de voir, si vous imposez silence aux méchants, et si vous faites cesser à l'avenir toute discussion sur ce point.

« Que le Seigneur, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Célestinus joignit à sa lettre un recueil de décisions des papes et des conciles d'Afrique, approuvés par le siége de Rome, sur la grâce et le libre arbitre. Ce document, qui fut sans doute rédigé par Prosper, a trop d'importance sous le rapport dogmatique et liturgique pour que nous ne le donnions pas en grande partie. Il est divisé en dix articles.

« Art. 1er. Par la prévarication d'Adam, tous les hommes ont perdu l'innocence et la possibilité naturelle de se sauver. Personne ne peut, par son libre-arbitre, se relever de cette chute; il a besoin pour cela que la grâce le relève.

« Art. 2. Personne n'est bon par lui-même, il ne le devient que par la communication de celui qui seul est bon.

« Art. 3. Personne, même après la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les tentations du démon et de vaincre les concupiscences de la chair, s'il ne reçoit, par le secours quotidien de Dieu, la persévérance dans la bonne vie.

« Art. 4. Personne ne peut faire, que par le Christ, un bon usage de son libre arbitre.

« Art. 5. Toutes les œuvres et les mérites des saints doivent être rapportés à la gloire et à la louange de Dieu, car personne ne lui plaît s'il n'est embelli des dons qu'il lui fait gratuitement.

« Art. 6. Dieu agit tellement dans le cœur des hommes et sur le libre arbitre lui-même, que toute sainte pensée, toute résolution pieuse et tout mouvement de bonne volonté viennent de lui. Par lui, nous pouvons faire quelque bien ; sans lui, nous ne pouvons rien.

« Art. 7. Nous adoptons comme un décret du siége

apostolique, celui du concile de Carthage, conçu en ces termes : « Quiconque dira que la grâce de Dieu, au « moyen de laquelle nous sommes justifiés par Jésus-« Christ, Notre Seigneur, n'a de force que pour remettre « les péchés qui ont été commis, et ne peut aider à s'en « préserver, qu'il soit anathème. Quiconque dira que la « grâce ne nous est donnée que pour nous faire accom-« plir *plus facilement*, par elle, ce que nous sommes tenus « d'observer par notre libre arbitre, de sorte que, si la « grâce ne nous était pas donnée, nous ne pourrions pas « l'observer avec autant de facilité, mais que nous le « pourrions absolument, qu'il soit anathème.

« Art. 8. Outre ces décrets du Saint-Siége apostolique, dans lesquels nos Pères nous ont appris à rejeter toute nouveauté pernicieuse et à rapporter à la grâce du Christ le commencement de la bonne volonté, le progrès dans les bonnes œuvres et la persévérance jusqu'à la fin, jetons encore un coup d'œil sur les mystères des prières sacerdotales qui nous viennent des apôtres et qui sont récitées uniformément dans le monde entier et dans toute l'Église catholique, nous verrons ainsi la loi de la foi établie sur la loi de la prière [1].

« Lorsque les pontifes des peuples fidèles s'acquittent des fonctions de leur ministère, ils plaident, auprès de la divine clémence, la cause du genre humain, et, avec toute l'Église qui gémit avec eux, ils demandent que la foi soit donnée aux infidèles, que les idolâtres soient délivrés des erreurs de leur impiété ; que les juifs, rejetant le voile qui couvre leur cœur, voient la lumière de la vérité ; que les hérétiques reviennent à la foi catholique;

[1] *Ut legem credendi lex statuat supplicandi.* C'est un principe qui exprime très-bien les rapports qui existent entre la foi et la liturgie. La foi est la source de la prière, dit Bossuet, et la vérité de la foi se déclare manifestement dans la prière. La liturgie est au dogme ce que la parole est à l'idée, et toutes cérémonies ou prières liturgiques *expriment* des vérités. Il est évident que la liturgie catholique ou universelle est la seule qui puisse exprimer infailliblement une vérité catholique. (*V.* Bossuet, *Déf. de la Tradit. et des SS. Pères*, liv. 10, c 9).

que les schismatiques reçoivent l'esprit de la vivifiante charité; que les remèdes de la pénitence soient accordés à ceux qui sont tombés; que le sein de la céleste miséricorde soit ouvert aux catéchumènes, dans les sacrements de la régénération [1].

« L'effet prouve bien que ce n'est pas en vain qu'ils adressent à Dieu ces prières; car il daigne en tirer un grand nombre de leurs erreurs, et, après les avoir arrachés au pouvoir des ténèbres, il les transfère dans le royaume du fils de son amour [2], et fait de ces vases de colère des vases de miséricorde [3]. On regarde si bien tout cela comme l'œuvre de Dieu, qu'on lui rend toujours louange et action de grâces pour avoir éclairé et ramené ces pécheurs [4].

« Art. 9. Remarquons aussi soigneusement ce que fait, uniformément et dans tout l'univers, la sainte Église, touchant ceux qui doivent être baptisés. Lorsque les enfants ou les adultes viennent au sacrement de la régénération, ils n'approchent de la source [5] de la vie qu'après que l'esprit immonde a été chassé de leur cœur par les

[1] L'Église occidentale se sert, dans les prières qu'elle fait le vendredi saint, à peu près des expressions qu'emploie Célestinus, et qui sont évidemment tirées de ces *prières sacerdotales qui nous viennent des apôtres.*

[2] *Epist.* Paul. ad Coloss., 1-13.

[3] *Epist.* Paul. ad Rom., c. 11, v. 22, 23.

[4] Bossuet (*Déf. de la Tradit. et des SS. Pères*, liv. 10, c. 9) remarque très-bien que saint Prosper, qu'on croit auteur des articles joints à la lettre de Célestinus, établit quatre vérités dans ce huitième article : 1° l'Église demande des grâces; 2° ces grâces ne sont pas demandées en vain; 3° l'Église est si convaincue que l'effet de ses prières vient de Dieu, qu'elle l'en remercie : 4° cette opinion a toujours été celle de l'Église, puisqu'elle est appuyée sur des prières apostoliques. Il prouve donc très-bien, à l'aide de la liturgie, que l'Église a toujours cru à l'efficacité d'un secours surnaturel, d'une action divine déterminant l'homme dans ses actes. — Saint Prosper (art. 8 et 9) fait soigneusement remarquer qu'il ne s'appuie que sur la liturgie catholique ou universelle. Quant aux pratiques non essentielles, et qui ont toujours été différentes dans les diverses Églises, elle ne peuvent fournir qu'un témoignage particulier.

[5] *Fontem vitæ* : c'est de là que vient le mot de *fonts*, employé pour désigner le baptistère.

exorcismes et les exsufflations des clercs. L'Église en agit ainsi pour nous rendre évident par quel moyen le prince de ce monde est chassé dehors [1], comment le *fort* est d'abord lié [2] et ensuite transporté avec toutes ses dépouilles sous la puissance du vainqueur qui a conduit notre captivité captive, et qui accorde ses dons aux hommes [3].

« Ces règles ecclésiastiques et ces documents d'une autorité divine que nous avons cités, prouvent évidemment que Dieu est l'auteur de tous les bons sentiments, de toutes les bonnes œuvres, de toutes les vertus au moyen desquels on va, du commencement de la foi, jusqu'à Dieu ; nous ne devons pas hésiter à croire que sa grâce prévient les mérites de l'homme et que c'est par elle que nous commençons à vouloir et à faire quelque bien. Cette grâce de Dieu ne détruit pas le libre-arbitre, elle le délivre et le rend, d'ignorant, éclairé ; de mauvais, bon ; de malade, plein de santé ; d'imprudent, prévoyant et sage ; car la bonté de Dieu est si grande envers les hommes, qu'il veut bien regarder comme nôtres les mérites qui sont cependant ses dons, et nous donner des récompenses éternelles pour ce que nous tenons de sa libéralité. Il agit en nous, afin que nous voulions et fassions ce qu'il veut, et ainsi il ne laisse pas oisives en nous les facultés qu'il nous a données pour les exercer et non pour les négliger ; nous devenons de la sorte les coopérateurs de la grâce de Dieu, et si nous voyons quelque chose languir en nous par l'effet de notre paresse, nous devons recourir avec soin à celui qui guérit toutes nos langueurs, rachète notre vie de la mort [4] et auquel nous disons *tous les jours :* « Ne nous laissez pas succomber « à la tentation, mais délivrez-nous du Méchant [5]. »

[1] *Evang. Joann.*, c. 12, v. 31.
[2] *Evang. Matth.*, c. 12, v 29.
[3] *Epist. Paul ad Ephes.*, c. 4, v. 8.
[4] *Psalm.* 102, v. 3, 4.
[5] *Oraison dominicale*, apud Math., c. 6, v. 13.

« Art. 10. Quant aux questions plus profondes et plus difficiles qu'ont traitées ceux qui ont combattu les hérétiques, nous n'osons ni les mépriser, ni les adopter. Ce que nous avons dit, d'après les règles du siége apostolique, nous semble suffisant pour confesser la grâce de Dieu. Nous ne regardons pas comme catholique ce qui est contraire aux articles que nous avons établis. »

La constitution de Célestinus n'apaisa pas les troubles qu'avaient excités les discussions sur la grâce ; il mourut peu de temps après (431) et Xistus lui succéda sur le siége de Rome. Etant encore prêtre de l'Église romaine, Xistus avait eu la réputation d'être favorable aux erreurs pélagiennes [1]. Les adversaires d'Augustin purent donc concevoir l'espérance qu'il ne suivrait pas les mêmes errements que son prédécesseur ; ils s'en vantèrent sans doute, et Prosper [2], de son côté, se flattait de l'espoir que Dieu, qui avait fait à Zosimus, à Bonifacius et à Célestinus la grâce de chasser du bercail du Seigneur ceux qui étaient évidemment des loups, c'est-à-dire les pélagiens, réservait à Xistus la gloire d'en chasser les loups dissimulés et couverts de peaux de brebis.

Xistus ne faisait que de monter sur le siége de Rome, lorsque Prosper déclara ouvertement la guerre à Cassien, qui était le chef des ennemis d'Augustin. Il ne l'avait pas attaqué directement jusqu'alors, probablement à cause de son grand âge et de sa haute piété, mais, voyant que la constitution de Célestinus avait été inutile, il publia son ouvrage intitulé : *Contre l'auteur des Conférences*.

« Je ne veux pas, dit-il [3], m'attirer le reproche de dissimuler les opinions des hommes instruits pour ne m'attacher à réfuter que les inepties dont nous accable une foule de parleurs ignorants ; aussi je m'attache à celui qui, parmi nos adversaires, est sans contredit le plus savant

[1] August., *Epist.* 194 *ad Sixt.*, c. 1, § 1.
[2] *Prosper.*, *contr. Collator.*, n° 60.
[3] *Ibid.*, n° 3.

dans les Saintes Écritures; ses opinions ne sont pas un problème, puisqu'il les a écrites et publiées. Il ne faut donc pas demander s'il les a, mais démontrer en quoi elles consistent. C'est dans le livre *De la Protection de Dieu* qu'il s'entretient, avec un certain abbé, de la grâce et du libre-arbitre. »

Ce livre, dont parle saint Prosper, est la treizième conférence que Cassien eut avec l'abbé Chérémon. Prosper la résume en douze propositions : la première est catholique [1] et Cassien y admet que le commencement de la bonne volonté vient de Dieu; mais après être entré dans le bon chemin, il le quitte; et il affirme dans les propositions suivantes que les bons mouvements, les pieux désirs peuvent quelquefois prévenir la grâce. Prosper suit [2] Cassien avec vigueur dans les preuves sur lesquelles il veut appuyer ses opinions. Il les détruit radicalement, démontre qu'elles conduisent d'une manière invincible au pélagianisme, qu'elles ont été par conséquent condamnées par les papes et les conciles qui ont frappé Pélage [3], qu'en les soutenant, il ramasse les armes de ces ennemis vaincus pour exciter dans l'Église une guerre intestine [4].

« Mais, dit-il en finissant [5], comme nos adversaires ne sont pas séparés de notre société fraternelle, il ne faut pas désespérer de leur correction. Pour moi, jusqu'à ce que le Seigneur apaise, par les princes de l'Église et les ministres légitimes de ses jugements, les troubles qui se sont élevés, mon unique soin sera, avec la grâce de Dieu, de supporter la haine qu'on me porte avec tranquillité et patience, et de la payer d'amour. J'éviterai toute discussion avec ceux qui n'y comprennent rien ; je ne combattrai pas la calomnie et prierai Dieu, lui qui s'est appelé *le principe*, d'être l'inspirateur de toutes mes pensées, de

[1] *Prosper., contr. Collator.*, n° 4.
[2] *Ibid.*, n° 4 ad 55.
[3] *Ibid.*, n° 57.
[4] *Ibid.*, n° 61.
[5] *Ibid.*, n° 61.

mes volontés, de mes paroles, de mes actions. C'est de lui, par lui et en lui que sont toutes choses. A lui aussi soit la gloire dans tous les siècles ; Amen. »

Outre les ouvrages de saint Prosper dont nous avons déjà parlé et auxquels donna lieu la discussion sur la grâce parfaite, nous devons encore citer son poëme *contre les Ingrats*, dans lequel il raconte en très-beaux vers l'histoire du pélagianisme. On lui attribue faussement l'ovrage *De la Vocation des Gentils* qui, du reste, serait digne de lui, et fut, selon le pape Gelase, l'œuvre anonyme d'un docteur catholique. Ce livre, aussi bien que le *Prædestinatus*, ceux *De la Prédestination et de la Grâce, De la Prédestination de Dieu*, et celui qui a pour titre *Hypognosticon* [1], nous semblent des débris de la discussion semi-pélagienne qui dut enfanter un grand nombre d'écrits.

Mais la mort de Cassien [2] (vers 433) l'arrêta tout-à-coup. Prosper n'eut plus, dès lors, parmi les semi-pélagiens, d'adversaire digne de lui, et il tint la promesse qu'il avait faite, de n'engager aucune discussion avec ceux de ses adversaires qui ne comprenaient rien à ces questions ardues sur lesquelles ils voulaient discuter ; le nombre en était grand, sans doute, et après la mort de l'illustre abbé de Saint-Victor, le semi-pélagianisme tomba dans le domaine de ces esprits étroits dont les préjugés et l'entêtement sont les seules raisons ; aussi les papes et les évêques des Gaules ne s'en occupèrent plus pendant le v[e] siècle, et lorsque Prosper eut suivi à Rome le pape saint Léon (440), qui le choisit pour secrétaire, il ne jugea pas les semi-pélagiens assez importants pour s'occuper de leur condamnation.

Tandis que les moines de Saint-Victor s'égaraient en

[1] *Inter S. August. opera; Appendicis pars* 1, édit. Migne, t. x.

[2] Cassien fut honoré comme saint dans son monastère de Marseille. Outre ses *Institutions* et ses *Conférences*, on a de lui un ouvrage *sur l'Incarnation* qu'il publia à la prière de saint Léon, encore diacre de l'Église Romaine alors. Il y réfute Nestorius. C'est de cet ouvrage que nous avons tiré ce que nous avons rapporté du moine Leporius.

de vaines disputes et perdaient ainsi l'esprit de piété, comme le leur reproche avec raison saint Prosper [1], les évêques des Gaules travaillaient avec un zèle admirable à étendre de plus en plus, dans les âmes, le règne de J.-C., et à purifier l'Eglise de tous les abus que cherche toujours à y introduire la mauvaise nature de l'homme.

Parmi eux, nous voyons briller Eucher de Lyon, Rusticus de Narbonne, Euphronius d'Autun, Hilaire d'Arles qui s'occupa d'abord des discussions semi-pélagiennes qu'il abandonna bientôt pour des travaux plus utiles; Lupus de Troyes, et surtout Germain d'Auxerre, une des plus grandes figures de l'Église des Gaules au v[e] siècle, et le type le plus parfait de ces grands évêques qui unissaient la simplicité la plus touchante à la sainteté la plus sublime.

Germain [2], naquit à Auxerre, antique cité des Autessioduriens. Sa famille était illustre et il reçut une éducation distinguée. Après avoir suivi les cours des écoles gauloises, qui égalaient en réputation celles d'Athènes et de Rome, il se rendit dans cette dernière cité où il s'appliqua à l'étude du droit. Ses études finies, il entra dans le barreau et plaida avec talent au tribunal du Préfet. Bientôt il eut ajouté une réputation brillante à l'éclat de sa naissance; après son mariage, il fut élevé aux honneurs de la république et fut fait un des douze ducs de l'empire romain d'Occident.

Germain s'occupait plus alors de ses plaisirs que de ses devoirs religieux, et il avait surtout une passion extraordinaire pour la chasse.

Or, il y avait au milieu de la cité d'Auxerre un poirier d'une beauté remarquable, et Germain avait coutume de suspendre à ses branches les têtes des animaux sauvages

[1] *Prosper. Aquit. contr. Collator.*, n° 1.

[2] Constant. presbyt., *De Vit. S. Germani*, lib. 1, c. 1; apud Bolland., 31 jul. — La vie de saint Germain a été écrite peu après sa mort, par le prêtre Constance. Nous suivons pas à pas cet excellent travail, que le moine Héric mit en vers au IX[e] siècle. (*V.* Bolland., 31 jul.).

qu'il avait tués. L'évêque Amator lui avait dit souvent : Cessez, je vous prie, ces restes des superstitions païennes ; c'est un acte idolâtrique que vous faites en suspendant ainsi les têtes des animaux sauvages; vous offensez Jésus-Christ, et trangressez les lois de l'Église. » Et quoique le saint homme lui donnât souvent cet avis, Germain n'en tenait aucun compte. L'homme de Dieu le suppliait encore de faire couper l'arbre, et il n'en faisait rien.

Germain étant un jour allé à sa maison de campagne, le bienheureux Amator profita de l'occasion favorable, fit couper l'arbre, le jeta au feu et dispersa loin de la cité tous les trophées que Germain avait suspendus à ses branches. Aussitôt que le duc eût appris cette action de l'évêque, il devint furieux, et, oubliant la sainte religion qu'il professait, arriva à l'improviste, à la tête de ses gens, pour tuer le bienheureux. Lorsqu'on annonça cette nouvelle à Amator, il répondit : « Je ne suis pas digne de répandre mon sang pour le Sauveur et d'être martyr. » Et ayant connu, par révélation divine, que le temps de sa mort était proche et qu'il aurait Germain pour successeur, il se rendit pour le demander [1] dans la cité éduenne (Autun), où habitait Julius, alors préfet des Gaules.

Simplicius, homme d'une simplicité et d'une charité sublimes, était évêque de cette cité. Ayant appris l'arrivée d'Amator, il alla au devant de lui avec son clergé, accompagné du préfet Julius et de ses officiers; ils le saluèrent avec vénération et le conduisirent jusqu'à sa demeure avec de grands honneurs. Le lendemain, Julius ayant appris que le bienheureux venait le visiter, vint à sa rencontre, et, comme un fils très-chrétien [2], lui demanda humblement sa bénédiction.

Après avoir satisfait les pieux désirs du préfet, Amator lui dit : « Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin était

[1] Il était défendu d'ordonner les fonctionnaires publics sans l'agrément de l'empereur ou du préfet.

[2] More christianissimi filii. (Const., *De Vit S. Ger.*, lib. 1, c. 1, n° 4.)

proche, et, comme il a daigné me révéler que le très-illustre Germain était destiné à prendre, après moi, l'administration de mon Église, je prie Votre Grandeur de m'accorder la permission de le tonsurer. » Le préfet lui répondit : » Il est très-utile à la république ; mais puisque le Seigneur se l'est choisi, comme l'atteste Votre Béatitude, je ne puis aller contre sa volonté. » Le saint évêque ayant obtenu ce qu'il demandait, retourna bien joyeux dans sa cité.

A son arrivée, il convoqua tout le peuple à l'entrée de sa maison, et dit ces paroles : « Mes enfants bien-aimés, soyez attentifs, car il importe que vous graviez dans votre mémoire ce que je vais vous dire : Je sais, à n'en pouvoir douter, que bientôt je quitterai ce monde; c'est le Seigneur lui-même qui me l'a fait connaître. Je vous exhorte donc à chercher avec soin parmi vous un homme bien capable d'être surveillant[1] dans la maison de Dieu. »

En entendant ces paroles, tous gardèrent un morne silence. Alors saint Amator se dirigea vers la sainte église, et tout le peuple l'y suivit. Germain, accompagné de quelques soldats, voulut y entrer avec la foule. « Mes chers enfants, leur dit Amator, déchargez vos mains de ces javelots; quittez vos armes avant d'entrer dans la maison du Seigneur. C'est une maison de prières et non un champ de Mars. » Germain et sa suite obéirent, et les portiers fermèrent ensuite les portes de l'église.

Alors Amator éleva les mains au dessus de Germain, et, en invoquant le nom du Seigneur, lui coupa les cheveux, lui ôta ses ornements du siècle, et le revêtit de l'habit de la religion.« Il faut maintenant, vénérable frère, lui dit-il ensuite, que vous mettiez tout votre soin à garder pur et immaculé l'honneur qui vous est confié ; car, à ma mort, vous serez élevé à la charge pastorale par la volonté du Dieu tout puissant. »

Depuis ce moment, le bienheureux Amator fut tour-

[5] Le mot ἐπίσκοπος (*episcopus*, évêque) veut dire surveillant.

menté par la maladie, il ne cessa point cependant d'annoncer aux fidèles la parole de Dieu. Il leur dit un jour : « Mes petits enfants, bientôt le Seigneur va recevoir mon âme. Je vous en conjure, consentez tous à élire Germain pour mon successeur. » Toute l'assemblée répondit *Amen*. Ce ne fut pas toutefois sans verser bien des larmes, car tous ressentaient une douleur bien profonde de perdre un aussi bon pasteur : une seule pensée pouvait les consoler, c'est qu'ils auraient après lui un évêque qui lui ressemblerait.

A la quatrième férie, jour des calendes de mai (mercredi 1er mai 418), Amator se trouva bien plus mal ; il voulut cependant encore parler au peuple qui poussait des gémissements : « Mes enfants, dit-il, séchez vos larmes, on ne doit s'affliger que quand on perd un bien pour avoir un mal. Vous avez tort de pleurer, puisqu'au bien succédera pour vous quelque chose de meilleur. » Il se fit ensuite porter à l'église afin de rendre son âme à Dieu dans le lieu où, jour et nuit, il avait coutume de chanter ses louanges. Le chœur des clercs le précédait, à droite et à gauche se pressaient les hommes en grand nombre, les femmes suivaient par derrière. Dès qu'il fut arrivé à l'église et placé sur son trône pontifical, il rendit son âme à Dieu vers la troisième heure du jour.

A la mort de saint Amator, Germain était prêtre [1]. Tous les clercs, la noblesse et les fidèles de la ville et de la campagne, n'eurent qu'une voix [2] pour le proclamer évêque. Ce fut bien malgré lui qu'il fut ordonné, car il comprenait toute l'étendue de la charge pastorale. Aussi, dès qu'il en fut revêtu, il ne fut plus le même homme. On ne saurait dire la violence qu'il se fit à lui-même, quelles croix, quels supplices il s'infligea ; il était vraiment le persécuteur de son corps. Depuis le jour de son ordination, il se priva de pain de froment, de vin, de

[1] Const.. *De Vit. S. Germ.*. lib. 1, c. 1, n° 8.
[2] *Ibid.*, c, 2, n° 1.

vinaigre, d'huile et de légumes. Il n'assaisonnait même pas de sel sa pauvre nourriture. Aux fêtes de la Résurrection et de la Nativité du Seigneur, il prenait un peu de vin, en signe d'allégresse ; mais il y mêlait tant d'eau, qu'il était presque impossible d'en sentir le goût. Il commençait son repas en mangeant un peu de cendre et il prenait ensuite un peu de pain fait avec de l'orge qu'il avait lui-même battue et moulue. Il faisait ce repas, plus rude que le jeûne, vers le soir, et une seule fois par semaine ; quelquefois au milieu de la semaine, et plus ordinairement le septième jour.

Son vêtement était le même en toute saison, et consistait en une cuculle et une tunique ; il n'y ajoutait rien en hiver et n'en retranchait rien en été ; il le portait jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux, à moins qu'auparavant il ne l'eût donné. Il avait toujours un cilice sur sa chair. Son lit était formé de deux planches entre lesquelles il y avait de la cendre couverte d'un cilice. Il ne mettait sur lui qu'un sac, se couchait tout habillé et n'ôtait même ni sa chaussure, ni sa ceinture à laquelle était attaché un reliquaire. Ses mortifications continuelles lui causaient de longues insomnies qu'il employait à gémir et à prier.

Germain, si dur pour lui-même, était pour les autres plein de bonté et d'indulgence. Il aimait à exercer l'hospitalité et sa maison était ouverte à tout le monde. Sans rompre son jeûne, il traitait ses hôtes convenablement, et il avait coutume de leur laver les pieds, à l'imitation du Seigneur.

Cet homme bienheureux mena la vie du désert au milieu des rapports fréquents qu'il eut nécessairement avec le monde. Ce fut pour propager dans son église cet esprit monastique qu'il avait à un si haut degré, qu'il bâtit un monastère en face d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne. Il avait coutume de visiter tour à tour son église et son monastère ; c'était comme un général inspectant des soldats célestes afin de les exciter à travailler toujours davantage à leur perfection. Les moines le priaient

de venir bien souvent au milieu d'eux, et le recevaient toujours avec une grande joie ; ils cherchaient avec ardeur à suivre ses exemples, aussi leur monastère fleurit-il en vertus.

Les vertus de Germain lui avaient donné une grande autorité dans l'Église. Les Bretons ayant réclamé le secours des évêques gaulois[1] contre l'hérésie de Pélage qui faisait, dans leur pays, des progrès alarmants, on tint, à ce sujet, un concile dans les Gaules, et Germain fut choisi pour aller en Bretagne défendre la vraie foi. On lui donna pour compagnon Lupus, de Troyes (429).

Lupus[2] était originaire de la cité de Toul. D'abord engagé dans le monde où son mérite et sa naissance lui eurent bientôt fait une position distinguée, il avait épousé Pimeniola, sœur d'Hilaire d'Arles ; après sept années de mariage, les deux époux, d'un commun consentement, firent vœu de continence. Lupus se retira à Lérins, et nous avons vu saint Eucher le compter parmi les gloires de cet illustre monastère ; il en sortit pour monter sur le siége de Troyes (426). Comme saint Germain, il conserva dans l'épiscopat les vertus et les habitudes de la vie monastique, et bâtit auprès de sa cité un monastère[3] où il allait souvent méditer sur les choses du salut. Il y avait un peu plus de deux ans qu'il était évêque lorsqu'il fut choisi, avec Germain, pour aller défendre la foi en Bretagne.

Les deux apôtres[4] se mirent en route à pied et se dirigèrent vers Lutèce ; arrivés au village de Nanterre, ils se sentirent accablés de fatigue et résolurent de s'y arrêter. Tous les habitants sortirent en foule au-devant d'hommes aussi illustres, demandant leur bénédiction et leur rendant la vénération que l'on doit à des saints.

Pendant que Germain adressait à ce bon peuple une

[1] Const., *Vit. S. Germ.*, lib. 1, c. 5.
[2] *Vit. S. Lupi* ; apud Bolland., 29 jul.
[3] Bolland., ad jul., *Comment. præv.*, nos 4, 5.
[4] Const., *Vit. S. Germ.*, lib. 1, c. 5.

exhortation touchante; il remarqua dans la foule une jeune enfant[1] nommée Geneviève ; une lumière surnaturelle lui fit apercevoir en elle quelque chose d'angélique ; après son discours, il la fait approcher : tous étaient dans l'étonnement et attendaient avec curiosité les paroles prophétiques du saint homme. Germain[2] la baise au front et demande à ceux qui sont auprès de lui quel est son nom et quels sont ses parents. Elle s'appelle Geneviève, lui dit-on, et ses parents se présentent aussitôt. Son père se nommait Severus et sa mère Gerontia. Saint Germain leur dit : Cette enfant est votre fille? — Oui, seigneur, répondirent-ils. — Heureux parents d'une si vénérable enfant, continua Germain ; sachez qu'à sa naissance, les anges se sont réjouis dans le ciel ; elle sera grande devant le Seigneur, et beaucoup, dans l'admiration qu'ils concevront pour sa vie et ses vertus, renonceront au mal, se convertiront au Seigneur et recevront de J.-C. la rémission de leurs péchés et les récompenses de vie. Puis, s'adressant à Geneviève, il lui dit : Geneviève, ma chère fille; et Geneviève répondit : Père saint, votre servante vous écoute, donnez-lui vos ordres. — Je demande, lui dit Germain, que tu me dises, sans crainte, si tu veux te consacrer à J.-C. et lui garder, comme son épouse chérie, ton corps pur et immaculé. — Soyez béni, mon père, répondit Geneviève, car ce que vous me demandez est tout-à-fait conforme à mes désirs ; je le veux, Père saint, et je prie Dieu de daigner accepter ma promesse. Alors saint Germain lui dit : Aies confiance, ma fille, et prends courage ; que tes actions répondent aux désirs de ton cœur, et le Seigneur te comblera de grâce et de force.

Les deux évêques, étant entrés dans l'église, récitèrent avec le peuple les prières de la neuvième et de la douzième heure. Et pendant tout ce temps, Germain eut les

[3] Sainte Geneviève pouvait alors avoir sept ans.

[4] *Vit. S. Genovefæ*, c. 1 ; apud Bolland., 3 jan. (Cette Vie fut écrite peu après la mort de la sainte.) — Const., *Vit. S. Germ.*, lib. 1, c. 5.

mains étendues au-dessus de la tête de Geneviève. Après l'office, la sainte enfant partagea le frugal repas des deux évêques, et ses parents l'emmenèrent à leur maison après avoir promis de la ramener le lendemain matin.

Dès qu'il fit jour, Severus conduisit sa fille à Germain qui lui dit : Hé bien ! mon enfant, te souvient-il de la promesse que tu m'as faite hier? et Geneviève lui répondit : Père saint, je me souviens de la promesse que j'ai faite à Dieu et à vous ; avec la grâce de Dieu, j'y serai fidèle jusqu'à la fin de ma vie. Germain, ayant jeté les yeux à terre, y voit une médaille sur laquelle était gravée l'image de la croix ; il la prend, et, la donnant à Geneviève : C'est un souvenir que je te donne, lui dit-il ; porte-le toujours suspendu à ton cou ; méprise les vains ornements du monde, tu as choisi J.-C. pour époux, ne cherche donc qu'à lui plaire par ta beauté spirituelle. Après ces paroles, il lui fait ses adieux, la recommande de nouveau à ses parents et se remet en route avec son saint compagnon.

Bientôt les deux évêques voyageurs s'embarquèrent pour la Bretagne. En quittant les côtes de la Gaule, le navire fut poussé par un vent léger ; mais à peine eut-il perdu la terre de vue, qu'il s'éleva une violente tempête. Comme Jésus sur le lac de Génésareth, Germain s'était endormi. Lupus et les autres passagers l'éveillent, pleins d'effroi ; le saint évêque répand sur les flots quelques gouttes d'huile bénite, et la tempête cesse aussitôt. En peu de temps, à la faveur d'un vent favorable, ils touchent le rivage breton, où une grande foule de peuple était accourue pour recevoir les deux missionnaires.

Bientôt, l'île de Bretagne [1] retentit de leurs prédications ; toujours suivis d'une foule immense, ils prêchaient, non-seulement dans les églises, mais encore sur les places publiques et sur les chemins. Partout ils affermissaient les fidèles dans leur foi et convertissaient les héré-

[1] Const. *Vit. S. Germ.*, l. 1, c. 6.

tiques. Comme les Apôtres, ils avaient l'autorité que leur donnaient leur caractère, leurs vertus, leur science et les miracles que Dieu accordait à leurs mérites, sans parler de la salutaire influence qu'exerce toujours la vérité sur les âmes droites et sincères. Aussi, eurent-ils bientôt conquis tout le monde à J.-C. Les chefs du parti pélagien avaient jugé à propos de garder le silence jusqu'alors; mais enfin, se voyant presqu'entièrement abandonnés, ils se décidèrent à demander une discussion publique aux saints évêques. Ils l'obtinrent facilement. Ils réunissent donc les quelques partisans qui leur restent encore, mettent leurs plus magnifiques habits, afin de produire plus d'effet, et se rendent au lieu indiqué pour la conférence. Une grande foule les y attendait.

Les deux évêques laissèrent à leurs adversaires une entière liberté pour exposer leurs erreurs. Ils en usèrent largement et firent de très-longs discours. L'éloquence de Germain et de Lupus en fit prompte justice; à toutes les déclamations des pélagiens, ils opposaient la Sainte-Écriture et toutes les vaines paroles des hérétiques venaient se briser devant les preuves si claires et si incontestables de la vraie foi.

L'Église bretonne était d'origine orientale, et avait conservé les vieilles coutumes touchant la célébration de la fête de Pâques. L'Église des Gaules qui était elle-même d'origine orientale, avait avec elle des rapports de communion. Comme Pelagius était originaire de Bretagne, il n'est pas étonnant qu'il ait eu des partisans dans cette île. Mais, après la mission de Germain et de Lupus, le pélagianisme disparut à peu près de cette Église comme de toutes les autres Églises occidentales.

LIVRE CINQUIÈME

(431-451)

I

Eglise d'Egypte. — Saint-Cyrille, son épiscopat. — Ses relations avec les moines d'Egypte. — Il se prononce contre les origénistes et les anthropomorphites. — Ecole origéniste ou spiritualiste. — Ouvrages de Denis *dit* l'aréopagite. — Constitutions Apostoliques. — Relations de Cyrille avec St-Isidore de Peluse. — Ses relations avec les Eglises de Rome et d'Afrique. — Sa mort. — Ses ouvrages et sa doctrine. — Eglise de Constantinople. — Proclus, son épiscopat, ses ouvrages. — Sa lettre aux Arméniens. — Situation de l'Arménie à l'égard du reste de l'Empire. — Eglise syriaque. — Théodoret de Cyr. — Ses relations avec les évêques de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie. — Ouvrages et doctrine de Théodoret. — Autres écrivains ecclésiastiques. — Socrate et Sozomène. — Philostorge. — Palladius. — Saint Nilos. — Saint Isidore de Péluse. — Synesius et autres.

(431-448)

En faisant l'histoire du troisième concile œcuménique, nous avons eu occasion de donner au grand évêque d'Alexandrie la place qu'il occupe légitimement dans l'histoire générale de l'Église ; mais nous devons revenir sur sa vie épiscopale et sur ses écrits pour compléter l'idée que l'on doit avoir de ce saint et savant évêque. Nous pouvons d'autant mieux le louer que nous n'avons

pas dissimulé certains faits qui ne lui firent pas honneur au début de son épiscopat. Il était alors trop attaché aux traditions de Théophile, son oncle, évêque capable, incontestablement, mais chez lequel l'orgueil et l'esprit de domination effaçaient l'esprit épiscopal, qui n'est autre que l'esprit évangélique, c'est-à-dire un esprit de douceur, d'humilité et d'abnégation.

Cyrille s'était laissé dominer par son oncle ; il n'est pas étonnant qu'au début de son épiscopat, il ait subi l'influence de l'éducation qu'il en avait reçue, des préjugés dont il avait hérité. On peut même dire qu'il ne s'en affranchit jamais absolument. On en trouve une preuve dans l'opinion qu'il conserva à l'égard du grand évêque de Constantinople, Jean Chrysostôme. En 417, onze ans après la rupture des relations entre l'Église de Rome et l'Église d'Alexandrie, il refusait encore d'inscrire le nom du grand évêque dans les dyptiques de son Église. Atticus, ennemi personnel de Chrysostôme et son successeur illégitime, avait été obligé d'inscrire dans les dyptiques de l'Église de Constantinople, le nom de celui qu'il avait persécuté. Il engagea Cyrille à agir de même, mais celui-ci lui répondit comme devait le faire un partisan fanatique du conciliabule du Chêne [1].

L'année suivante, l'évêque de Rome, Zosimus, lui ayant adressé sa circulaire au sujet du Pélagianisme, on a tout lieu de croire que cette communication rétablit les relations de communion entre Rome et Alexandrie, et que Cyrille consentit enfin à insérer le nom de Chrysostôme dans les dyptiques de son Église, la seule qui s'y refusât alors.

Cependant, on peut croire que cette concession, faite par Cyrille, ne modifia point ses opinions au sujet du saint évêque de Constantinople. Nestorius le lui reprochait [2], et ce reproche n'était pas absolument sans fon-

[1] Cyrille. Epist. 76, *ad Attic.*
[2] Nest. Serm. XII, *ap.* Mar. Mercator. 2. Part.

dement. En effet, lorsque Cyrille opposait à Nestorius les traditions de ses prédécesseurs, et qu'il parlait avec de grands éloges d'Atticus et de Sisinnius, ses prédécesseurs immédiats, il ne mentionnait Jean Chrysostôme que pour son éloquence[1]. Il ne pouvait dire une chose moins compromettante, car les plus violents ennemis de Chrysostôme ne pouvaient même songer à contester l'éloquence dont il avait donné tant de preuves incontestables. Si Cyrille avait eu pour le saint évêque de Constantinople la vénération qu'il lui devait, il aurait certainement loué en lui autre chose que son éloquence.

On ne trouve rien, dans ses œuvres, qui puisse donner à penser qu'il ait désavoué les injustices de son oncle Théophile et les actes anti-canoniques du conciliabule du Chêne.

Il ne rétablit donc que pour l'extérieur la mémoire de Jean Chrysostôme, et Rome se contenta de cette légère satisfaction. Elle ne fut pas plus sévère à l'égard d'Atticus, ex-intrus de Constantinople. Au lieu de se montrer exigeant, pour suivre les traditions de son prédécesseur, Zosimus se montra d'une tolérance qui donne à penser qu'il sentait le besoin de renouer les liens interrompus qui devaient unir Rome aux Églises d'Orient.

Ces liens étaient rétablis lorsque commencèrent entre Cyrille et Cœlestinus les relations dont Nestorius fut l'occasion et sa condamnation le résultat.

Cette condamnation fut juste, et Nestorius orgueilleux, pédant, cruel, beau parleur ignorant, n'inspire aucune sympathie. Cyrille, tout en ayant raison au point de vue doctrinal, s'était un peu trop souvenu peut-être des traditions de Théophile, et n'avait pas eu pour son adversaire, au début des discussions, autant de ménagements qu'il aurait été possible d'en avoir.

Après avoir fait à la mémoire de Cyrille des reproches que nous croyons justes, nous serons plus libres pour

[1] Cyrille. Epist. X. *ad suos clericos.*

admirer ses vertus épiscopales, et le génie qui éclate dans ses ouvrages.

Un fait digne de remarque, c'est qu'après avoir poursuivi énergiquement Nestorius, il montra beaucoup de douceur et de tolérance à l'égard de ceux qui avaient soutenu cet hérésiarque. Il savait que parmi ceux qui, en apparence, avaient pris le parti de Nestorius, la plupart étaient orthodoxes. Les uns voulaient donner un sens catholique aux déclarations amphibologiques de l'hérétique ; d'autres élevaient, au nom de l'orthodoxie, des récriminations contre les écrits de Cyrille.

Celui-ci s'appliqua à donner toutes les explications que l'on pouvait désirer, soit sur sa propre doctrine, soit sur les opinions erronées de Nestorius ; ceux-mêmes qui se prononçaient contre lui et en faveur de Nestorius, étaient obligés de convenir que ses explications étaient conformes à la saine doctrine.

Dans toute la correspondance de Cyrille on remarque cette double disposition où il était : d'éclaircir toutes les questions controversées ; de ne pas envenimer les discussions en condamnant les personnes avec trop de précipitation.

Comme il arrive dans toutes les discussions où la passion se cache trop souvent sous les apparences de l'amour de la vérité, des hommes, entêtés de leurs idées particulières, refusèrent de se soumettre à la croyance générale, tout en l'admettant en réalité, et formèrent le schisme nestorien qui, à l'origine, n'avait aucune raison d'être, et n'a subsisté que sous l'influence de la passion qui l'avait enfanté.

Tout en s'adressant à la persuasion, Cyrille ne repoussait pas les moyens extérieurs pour ramener les égarés ; ce fut surtout sous son inspiration qu'agirent les délégués de l'Empereur, Taurus et Aristolaus, spécialement chargés de faire rentrer les récalcitrants des provinces de Cilicie et de Chaldée, dans l'unité de l'Église, et de leur faire reconnaître l'autorité du Concile d'Ephèse [1].

[1] Cyrille. *Epist.* 59, 60 et 71.

Cyrille s'appliquait surtout à découvrir les subterfuges sous lesquels des nestoriens déguisés cherchaient à cacher leurs mauvais sentiments ; ce fut dans ce but qu'il écrivit son livre de l'Incarnation [1]. Cet ouvrage était surtout dirigé contre Théodore de Mopsueste dont le nom servait de drapeau aux nestoriens déguisés. On ne possède que quelques fragments de cet ouvrage ; encore sont-ils cités d'une manière qui ne paraît pas absolument exacte.

La question nestorienne fut la grande préoccupation de Cyrille pendant toute sa vie. Cependant, il ne négligeait pas l'enseignement de la vraie doctrine sur les autres questions touchant lesquelles on élevait des discussions de son temps. Celles de l'origénisme et de l'anthropomorphisme n'avaient pas disparu avec Théophile qui leur avait donné tant d'importance. A l'exemple de son oncle, Cyrille se prononça avec une certaine passion contre Origène qu'il désigne sous le titre général d'*errant* ou d'*égaré* [2].

Cyrille aurait parlé d'une manière plus respectueuse de ce grand chrétien dont le génie avait fait la gloire de son Église, s'il n'avait pas subi l'influence de Théophile, évêque si injuste et si passionné.

Des moines qui habitaient une solitude nommée Phua et qui se prétendaient disciples d'Origène, niaient la résurrection des corps et prétendaient que les âmes étaient placées dans les corps pour y expier les crimes commis dans une vie antérieure.

Quand il serait absolument certain qu'Origène eût émis un tel système, il ne l'aurait pas enseigné comme une doctrine orthodoxe, et ne l'aurait proposé qu'à titre d'opinion, lorsque l'Église ne l'avait pas encore proscrit comme contraire à l'enseignement apostolique. On pouvait le réfuter ; il eut été mieux encore de l'expliquer et de

[1] Cyrille. *Epist.* 64.

[2] ο πεπλανημένοσ 'Ωριγένησ. Cyrille. *Epist.* 81.

ne pas donner à certaines expressions du grand écrivain un sens trop absolu.

Les origénistes étaient certainement les plus savants parmi les moines égyptiens.

Ils formaient une école spiritualiste opposée à l'école matérialiste représentée par les anthropomorphites. Nous pensons que ce fut de l'école origéniste ou spiritualiste des monastères d'Egypte que sortirent les ouvrages anonymes que l'on a attribués à un Denys dont on a fait Denys l'aréopagite. On peut croire que le moine qui les composa, les mit sous le nom de Denys, ami d'Origène et l'un des évêques les plus savants et les plus vénérés d'Alexandrie ; que l'on fit, de ce Denys, l'*aréopagite*, lorsque la question de l'aréopagitisme fut soulevée.

Ce qui nous paraît hors de doute, d'après le caractère de ces ouvrages, c'est qu'ils furent écrits au commencement du cinquième siècle, époque où la question de l'origénisme fut si vivement débattue. En sortant de la cellule du moine savant et modeste qui les avait composés, ils apparurent avec un certain caractère mystérieux qui pouvait prêter à toutes les suppositions.

De là, les voiles qui ont toujours enveloppé ces écrits, fort remarquables à bien des titres, et qui ne furent mentionnés et cités qu'au sixième siècle [1].

[1] Il est impossible de penser que, si les écrits étaient de saint Denys l'aréopagite, ils n'auraient pas été cités plutôt. Ceux qui veulent soutenir qu'ils sont de ce Denys, ont essayé de trouver dans les principaux écrivains des cinq premiers siècles, des textes qui s'accordent avec des passages de ces ouvrages ; mais ils sont obligés de convenir qu'aucun de ces écrivains n'a cité le nom de l'auteur, et ils n'ont pu établir que les rapports qu'ils ont trouvés, entre des textes, ne prouvent pas simplement que l'auteur avait lu les principaux Pères de l'Eglise et avait profité de leurs écrits. C'est lui alors qui aurait copié les Pères.

Il est évident, surtout quand on rapproche le livre *des Noms Divins* du livre *des Principes* d'Origène, que l'auteur a copié plusieurs endroits de ce dernier ouvrage, qu'il attribue à *Hiérothée* ; et que ce nom, purement mystique, désigne Origène, dont il se dit disciple. Voir surtout les § § 9 et 10 du chapitre II.

Au chapitre 5, § 9 du même livre, l'auteur cite le *philosophe Clément*

Ils n'ont aucun caractère historique et ne peuvent être mentionnés que comme un produit remarquable de la littérature græco-égytienne au cinquième siècle.

Nous en dirons autant des *Constitutions apostoliques*, publiées à la même époque, sous leur dernière forme, et dont on possède des parties plus ou moins considérables dans l'ancienne langue de l'Egypte [1].

L'Eglise d'Alexandrie était considérée comme une gardienne fidèle des canons de l'Église.

Dans les *Constitutions apostoliques* on eut pour but, non-seulement de collectionner les règlements faits par les apôtres, mais encore par leurs successeurs. On ne peut soutenir que tous les détails en soient parfaitement authentiques. Ce qui est incontestable, c'est que cette collection présente un tableau fidèle de la constitution et des institutions de l'Eglise pendant les quatre premiers siècles. A ce titre, c'est un monument dont on doit tenir compte historiquement, comme nous l'avons fait précédemment, et qui fait beaucoup d'honneur à l'Église græco-égyptienne.

Cyrille continua les traditions de ses prédécesseurs et envoyait à toutes les Églises, chaque année, l'annonce canonique de la fête de Pâques, base de tout le calen-

et fait allusion à un passage des *Stromates*, de ce chef de l'école alexandrine qui a vécu après le martyre de saint Denys l'aréopagite.

En lisant attentivement les écrits attribués faussement à saint Denys et en les comparant avec les œuvres théologiques d'Origène, on ne peut, selon nous, hésiter à les regarder comme une apologie très-habile de la doctrine du saint prêtre d'Alexandrie, à l'aide d'un commentaire très-orthodoxe. Nous en concluons qu'il faut attribuer à un moine origéniste des solitudes d'Égypte, les ouvrages en question. Ils furent tenus secrets parmi les moines à cause de l'opposition des évêques Théophile et Cyrille; mais, ils finirent par être connus; peu à peu, ils pénétrèrent dans les bibliothèques savantes sous le nom de Denys, dont on fit ensuite Denys l'aréopagite.

[1] Voir cette *Histoire de l'Église*, t. II, p. 392 et suiv. *Les Constitutions apostoliques* forment une collection qui fut certainement commencée avant le quatrième siècle, et qui nous paraît avoir obtenu sa forme définitive et complète au cinquième siècle.

drier ecclésiastique pour le reste de l'année. Ses *homélies pascales*, qui accompagnaient l'annonce de la Pâque, forment une collection remarquable et fort édifiante [1]. Cyrille y développe surtout les moyens d'acquérir les vertus chrétiennes, et, parmi ces moyens, il donne une large place au jeûne et aux pénitences.

On ne possède guère que des fragments de ses autres homélies.

Ses principaux ouvrages dogmatiques se rapportent aux erreurs de Nestorius. Ce sont : *Le Trésor touchant la sainte et consubstantielle Trinité* ; *Sept Dialogues sur la Trinité* ; *De l'Incarnation de l'unique engendré* ; *Il n'y a qu'un Christ* ; *Scholies sur l'incarnation de l'unique engendré* ; *De l'Incarnation du Verbe de Dieu fils du Père.*

Quelques fragments sur les mêmes dogmes :

Contre les Blasphèmes de Nestorius.

Des fragments sur les titres de *mère de Dieu* et *mère du Christ* ; *Apologie des Douze Chapitres* (ou anathèmes); *Apologie contre Théodoret* ; *Apologie à l'Empereur Théodose* ; des opuscules sur la *Vraie foi* adressés à Théodose et aux vierges-reines ; *Contre les Anthropomorphites*, réfutation de cette erreur toujours soutenue par quelques moines ignorants.

Cyrille avait composé plusieurs autres ouvrages dogmatiques dont on ne possède que des fragments.

Un de ses ouvrages les plus importants est sa réfutation de l'ouvrage de Julien l'apostat contre le christianisme [2]. On ne connaît ce dernier ouvrage que par les fragments que Cyrille en a cités textuellement pour les réfuter.

On ne possède plus que les dix premiers livres de l'ouvrage de saint Cyrille, et quelques fragments de neuf autres livres qui sont perdus. Il est probable que le docte évêque avait réfuté l'ouvrage entier de Julien. Son but était d'éclairer les derniers partisans du paganisme qui

[1] Saint Cyrille, *Homil.* XXX, *Paschal.*
[2] Saint Cyrille. *Cont. Julian.* Lib. X.

restaient à Alexandrie et qui cherchaient à donner à cette fausse religion les apparences philosophiques rêvées par Julien l'apostat.

A côté de ce grand et docte travail, on doit placer celui que Cyrille composa sur la vraie religion sous le titre : *De l'Adoration et du Culte en esprit et en vérité* [1]. Ce vrai culte est basé sur l'incarnation du Verbe ; il est pratiqué par l'humanité régénérée en Jésus-Christ. L'humanité régénérée rend à Dieu le vrai culte par l'intermédiaire d'un service divin ; les pratiques de ce culte sont dignes de Dieu qui en est l'auteur. L'ouvrage est divisé en dix-sept livres et composé en forme de dialogues.

Ce que l'auteur dit du sacerdoce et de la constitution de l'Église chrétienne est très-remarquable. Le sacerdoce à ses yeux, n'est que la continuation du ministère du Christ lui-même ; il ne le considère donc que dans son unité ; le sacerdoce ne peut-être qu'*un*, dès qu'il n'est possédé que par des ministres chargés de représenter un seul Christ [2]. Le Christ est tout dans l'Église, et les douze apôtres sont au même titre les colonnes de l'édifice mystique [3]. Dans l'Église, les ministres sont de trois ordres : les évêques, qui ont le premier degré du sacerdoce, partagent l'autel avec le prêtre ; les diacres, comme les lévites de l'ancienne loi, prennent soin des vases sacrés, élèvent la voix dans l'Eglise pour avertir les fidèles de chanter, de se tenir avec modestie et décence, de cesser les chants, de prier [4].

Ces usages ont été conservés de tout temps dans l'Église orthodoxe.

On trouve, dans le même ouvrage, un grand nombre de remarques dogmatiques et liturgiques du plus haut intérêt, et une étude approfondie sur les relations qui

[1] Saint Cyrille, op. t. 1, *Patrolog. Græc.* t. 68.
[2] Cyrille. *De Adorat.* Lib. XI, XII, XIII.
[3] Ibid. Lib. III.
[4] Ibid. Lib. XIII.

existent entre le culte figuratif de l'Ancienne Alliance et le culte réel du Nouveau Testament.

Cyrille avait fait une étude très-approfondie des Saintes Ecritures ; il avait commenté tous les livres de l'Ancien comme du Nouveau Testament. Ce qui nous reste de ses commentaires accuse une érudition très-étendue, et prouve qu'il était digne, par sa science exégétique, de présider l'Église d'Alexandrie qui a produit tant de savants ouvrages sur les Saintes Ecritures.

D'après les ouvrages que publia le grand évêque d'Alexandrie, on peut dire qu'il consacra à l'étude la plus grande partie de sa vie. S'il imita un peu trop, en certaines circonstances, son oncle Théophile, on doit reconnaître que, par son zèle pour la saine doctrine, par ses vertus et ses grands travaux, il se montra bien supérieur au violent ennemi de Chrysostôme.

On sait qu'il mérita l'estime des plus saints personnages de son temps. Saint Isidore de Péluse était en relations d'amitié avec lui. Les fidèles qui allaient visiter les monastères d'Egypte, ne voulaient point passer par Alexandrie sans rendre visite au grand évêque et lui demander ses conseils.

Melania la jeune le visita avec Albina, sa mère, et avec son mari, lorsqu'elle fit son voyage en Orient [1].

Lors du concile d'Ephèse, l'Église d'Afrique, comme nous l'avons vu, donna à Cyrille un témoignage de sa haute estime. Quelques années auparavant, elle s'était adressée à lui comme savant et l'avait prié de lui envoyer les canons authentiques du concile de Nicée [2].

Ce que nous avons rapporté de ses relations avec les plus grands évêques de l'Église, prouve qu'il était regardé comme l'organe de l'orthodoxie catholique.

Il ne fit aucune difficulté d'entrer en communion avec Proclus, disciple de Chrysostôme, qui monta sur le siége

[1] Tillem. *Mem. Eccl.* sur Saint Cyrille.
[2] Cyrille. *Epist.* 85.

de Constantinople après le court épiscopat de Maximianus.

Proclus fut un grand et éloquent évêque. Ce fut lui qui résista avec le plus d'énergie à Nestorius. L'événement le plus remarquable de son pontificat fut la translation des reliques de saint Chrysostôme, son maître. Le corps du grand évêque fut apporté en triomphe de Comane à Constantinople, où il fut enseveli avec les honneurs qu'il méritait.

Proclus, qui avait été un des premiers antagonistes de Nestorius, poursuivit l'hérésie avec zèle lorsqu'elle eut été condamnée à Ephèse ; cependant, tout en rejetant l'erreur, il se montra plein de douceur pour ceux qui en étaient accusés.

Nous avons raconté que des orientaux poursuivaient avec ardeur la condamnation de Théodore de Mopsueste, regardé par eux comme le véritable auteur de l'hérésie de Nestorius. Cyrille n'était pas d'abord très-éloigné d'approuver cette condamnation ; mais on peut croire qu'il finit par partager l'opinion de Proclus, qui voulait bien condamner l'hérésie, mais qui pensait qu'il serait fort inutile de remuer les cendres d'un vieil évêque que les uns vénéraient, tandis que les autres l'avaient en exécration. On devait croire qu'il serait dangereux de rappeler un nom autour duquel on aurait élevé tant de controverses passionnées, et qu'il valait mieux se contenter de condamner des doctrines que chacun réprouvait, sans les attribuer à qui que ce fût en particulier [1].

Les principaux adversaires de Théodore de Mopsueste étaient Babbulas, évêque d'Edesse et Acacius de Melitine. En même temps qu'ils s'adressaient à Cyrille pour provoquer la condamnation posthume de l'évêque de Mopsueste, ils engageaient les évêques de la Grande-Arménie, de la Perse et d'autres nations, à le condamner.

[1] Socrat. *Hist. Eccl.* Lib. VII. c. c. 41, 42 ; Facund. *Pro Defens.* 3 capit. Lib. VIII. c. 2.

Ceux-ci jugèrent que la condamnation serait plus grave si elle émanait du premier siége épiscopal d'Orient. Ils écrivirent donc en ce sens à Proclus de Constantinople.

Ce fut à cette occasion que cet évêque publia sa Lettre aux Arméniens, ouvrage qui a joui, dans l'antiquité ecclésiastique, d'une réputation méritée. Nous devons faire connaître la lettre qui lui fut adressée et sa réponse[1].

La lettre fut écrite au nom des *évêques, clercs, moines et autres*, d'Arménie et de Perse. Elle commence ainsi :

« Il y eut autrefois un homme pestiféré, ou plutôt une bête féroce, un démon à face humaine qui portait le nom menteur de Théodore[2], et qui fut évêque dans un misérable coin de la seconde Cilicie, appelé Mopsueste. Il descendait en droite ligne de Paul de Samosate, quoique, dans son livre de *l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, il ait beaucoup emprunté à Photinus et aux autres hérétiques, et fait pis que les autres. Il voulait tuer tous les hommes en leur inoculant, comme un serpent, le venin qu'il avait sous la langue. Mais il se tenait comme retiré dans son trou, par crainte de ceux auxquels Jésus-Christ a donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions. Cependant, il se mit un jour à ramper en dehors de sa retraite, et parvint jusqu'à Antioche de Syrie. »

Ce début prouve à quel degré d'exaltation les esprits étaient arrivés à propos de Théodore de Mopsueste. Les Arméniens citent, à l'appui de leur appréciation du caractère et des doctrines de Théodore, un passage d'un sermon qu'il prononça à Antioche. Théodore s'y élève contre l'unité de personne de Jésus-Christ et du Verbe ; il ne veut voir en Jésus qu'un homme, objet d'une élection spéciale de la part de Dieu, mais non le Dieu-homme,

[1] Procl., op. *Patrolog. Græc.*, t. 65 ; inter Procl., *Epist.* 1.
[2] Ce mot grec signifie *don de Dieu*.

le Verbe incarné consubstantiel au Père dans sa personne divine. Théodore se serait fait à Antioche des partisans, parmi lesquels aurait été Nestorius qui alors était à Antioche un des principaux membres du clergé. Telle serait, d'après les Arméniens, la source d'où le nestorianisme serait sorti. Non-seulement l'erreur de Théodore de Mopsueste aurait eu des partisans à Antioche, mais dans plusieurs autres Eglises d'Asie. Nestorius, élevé sur le siége de Constantinople, avait voulu effacer son maître Théodore, en s'attribuant les erreurs qu'il en aurait héritées.

Les Arméniens disent à Proclus qu'ils se sont adressés au très-religieux évêque Cyrille pour l'engager à condamner Théodore, premier auteur de l'hérésie nestorienne, et ils prient Proclus de prononcer la même condamnation, nommément contre Théodore, et en général contre tous ceux qui, en Syrie et en Cilicie, soutiennent les mêmes erreurs.

Proclus répondit ainsi à cette lettre :

« Aux très-aimés de Dieu et très-religieux évêques, prêtres et archimandrites de la sainte Église orthodoxe répandue dans toute l'Arménie, Proclus : salut dans le Seigneur !

« Frères, nous avons ressenti un profond chagrin en apprenant que l'ennemi a semé dans votre pays la zizanie de l'erreur et des nouveautés. »

Après avoir fait un tableau de ceux qui, privés de la révélation chrétienne, réduisent la vertu à des actes purement moraux, Proclus parle de ceux qui, éclairés des lumières divines s'élèvent dans une région supérieure, et donnent à la vertu un caractère surnaturel, et l'appellent foi, espérance et charité.

Parlant de la foi, il expose la doctrine de l'unité de personne dans le Christ. « Nous croyons, dit-il, que le Dieu-Verbe a été incarné sans douleur ; c'est là le fondement de notre salut ; nous aimons Celui qui a pris la forme de l'esclave sans subir aucun changement dans sa

nature et sans rien ajouter à la Trinité... La foi qui est la tête des vertus doit être conservée dans son exactitude ; on ne doit ni lui faire subir l'adultère des raisonnements humains ; ni la souiller par de nouvelles expressions; il faut la laisser dans ses limites évangéliques et apostoliques ; personne ne doit prêter l'oreille à un autre enseignement que celui qu'il a souscrit verbalement au baptême. En effet, la sublimité de la foi défie toute entreprise audacieuse qui serait tentée contre elle, non-seulement de la part de l'homme, mais des êtres incorporels eux-mêmes, puisque le bienheureux Paul a dit : « Alors même que ce serait un ange qui vous annoncerait autre chose que ce que nous vous avons évangélisé, « qu'il soit anathème ! »

« Donc, conservons avec la plus grande diligence ce que nous avons reçu, ayons toujours les yeux fixés sur le trésor de notre foi. »

Ces paroles rappellent l'*avertissement* de Vincent de Lérins et prouvent qu'en Orient et en Occident, on professait la même doctrine sur l'immutabilité de la foi et sur le trésor confié dès le commencement à l'Église.

Proclus expose les principaux dogmes chrétiens et s'exprime avec netteté au sujet de l'incarnation : « Le Verbe Tout-Puissant, dit-il, a été incarné, il a été fait chair et est né de la Vierge, voulant montrer qu'il a été vraiment homme. L'évangéliste ne dit pas qu'il est entré dans un homme mais qu'il *a été fait chair*, en ayant recours aux lois de notre génération, non pas que le Verbe ait été changé en notre chair ; car il est resté dans l'immuabilité de sa nature divine. »

On ne pouvait mieux dire que la personne du Christ est le Verbe, c'est-à-dire, une personne divine, dont le caractère divin n'avait pas été soumis aux mutations de la nature humaine qu'il avait prise. Proclus s'étend ensuite sur l'*unité* du Christ qui résulte de l'enseignement de la foi, et sur la *dualité* qui résulte de tout système hérétique.

« Donc le Dieu-Verbe a été fait homme parfait, mais de manière qu'il n'a rien changé à sa nature immuable; c'est là un miracle qui surpasse l'intelligence mais que nous connaissons par la foi... Il n'y a qu'un fils; lorsque nous adorons la Trinité consubstantielle, nous n'ajoutons pas un quatrième nombre ; le fils est *un*, né du Père sans commencement, rameau coéternel à sa racine; Verbe sortant de lui et lui restant uni d'une manière inséparable qui, en apparaissant en ce monde, ne s'est pas séparé de Celui qui l'a engendré, et a prouvé qu'il était vraiment homme en venant en ce monde par une génération et un enfantement miraculeux.

« Dieu le Verbe n'est donc pas un autre Christ, un autre Dieu; la nature divine ne connaît pas deux fils. S'il y a un Christ qui ne soit pas le Verbe-Dieu, il faut que le Christ soit un pur homme, comme l'affirment des gens stupides ; mais si le Christ est un pur homme, comment peut-il être vénéré par les êtres célestes, et comment l'enfer s'incline-t-il devant lui? Comment entendrons-nous ces paroles prophétiques : « *Notre Dieu a été vu sur la terre et a vécu au milieu des hommes?* »

Proclus explique ensuite que les actions par lesquelles l'humanité s'est manifestée dans le Christ, prouvent seulement qu'il possédait la nature humaine ; en même temps que ses actions surnaturelles prouvent qu'il avait la nature divine. Or, comme c'était la même qui agissait divinement, il s'ensuit qu'il n'y avait en lui qu'*une seule hyposthase*, c'est-à-dire une seule personne. Quant à ceux qui trouvent dans l'impassibilité de la Trinité une objection contre l'unique personnalité du Christ, ils ne réfléchissent pas que ce n'est pas la nature divine qui a souffert, mais la nature humaine. Proclus discute cette objection et toutes les autres auxquelles les nestoriens avaient recours ; mais il ne nomme pas plus Nestorius que Théodore de Mopsueste. « Fuyons, dit-il, les ruisseaux fangeux et troubles, c'est-à-dire, les hérésies d'Arius, d'Eunomius, de Macedonius, *et le dernier blas-*

phème récemment fabriqué qui dépasse même le Judaïsme, comme blasphème. »

Il est remarquable que Proclus ne désigne pas par leur nom les auteurs de ce blasphème. Nestorius était officiellement condamné, on le savait ; mais, on dirait que, assis sur le même siége que l'hérétique, Proclus craint de le nommer. Quant à Théodore, il ne se prononce pas sur sa personne; il condamne seulement et réfute les doctrines qui lui étaient attribuées. Il termine ainsi sa lettre :

« Voici ce que nous avons cru devoir adresser à Votre Charité, sous l'impression pénible que nous a causée votre lettre dans laquelle vous nous apprenez que votre pays a été envahi par certains hommes pestiférés qui par leurs mauvais discours et leurs écrits, ont essayé de changer la foi pure et sincère. Je vous adresse cet avertissement du bienheureux Paul : « Prenez garde de vous « laisser surprendre par la philosophie et les vains rai- « sonnements qui ont leur source dans l'esprit humain et « non en Jésus-Christ; car on ne peut poser un autre « fondement de la pieuse foi que celui qui a été posé, « lequel est Jésus-Christ. » Tenez-vous fermes dans un même esprit, collaborant ensemble à la foi de l'Évangile ; n'ayez pas peur de vos adversaires, mais conservez les traditions que vous avez reçues des saints et bienheureux Pères qui ont promulgué la vraie foi à Nicée, et par les saints et bienheureux Basile et Grégoire et les autres qui eurent la même croyance et dont *les noms sont dans le livre de vie.*

« Moi et ceux qui sont avec moi, nous saluons avec vous toute votre fraternité. »

L'Église arménienne avait conservé, comme on voit, des relations de communion avec le reste de l'Église orientale, et elle était d'une parfaite orthodoxie touchant l'unité de personne et la dualité des natures en Jésus-Christ. Nous aurons à constater plus tard que si les relations de communion cessèrent, on doit attribuer ce fait

regrettable plutôt à des circonstances extérieures qu'à des doctrines différentes. Les antipathies nationales ont souvent fait à l'Église autant de mal que les hérésies les plus puissantes. La lettre que l'évêque Proclus adressa aux Arméniens était d'une si rigoureuse orthodoxie que ceux auxquels elle était adressée ne purent élever contre elle aucune objection ; mais, on peut croire que les Arméniens n'en furent pas entièrement satisfaits. Ils avaient rédigé la leur avec tant de passion que la prudence et la modération de Proclus dût leur paraître extraordinaire. Ils avaient pour but de faire condamner personnellement Théodore, et Proclus n'avait même pas nommé cet évêque dans sa lettre, tout en condamnant énergiquement les erreurs qu'on lui attribuait.

Les signataires de la lettre à Proclus avaient un autre but : engager l'évêque de Constantinople à se prononcer contre Ibas qui avait succédé à Babbulas sur le siége d'Edesse. Ibas n'avait pas suivi la même voie que son prédécesseur, et s'était déclaré partisan de Théodore de Mopsueste. Ceux qui avaient partagé les sentiments de l'ancien évêque attribuaient au second les erreurs les plus formelles touchant l'incarnation du Verbe. Proclus réfuta les erreurs signalées sans nommer personne ; mais en adressant à Jean d'Antioche sa lettre aux Arméniens, il nomma Ibas et mentionna les erreurs qui lui étaient reprochées [1]. Jean d'Antioche approuva la doctrine exposée dans cette lettre; mais, il ne jugeait pas utile de condamner personnellement un évêque comme Théodore qui, pendant un épiscopat de quarante-cinq ans, avait jeté le plus grand éclat dans l'Église par sa doctrine et avait publié dix mille traités contre les hérésies [2].

Nous avons vu que Cyrille lui-même se rangea à l'avis de Jean d'Antioche et de Proclus au sujet de Théodore. L'évêque de Constantinople donna ordre à son diacre

[1] Procl., *Epist.* 3 *ad Joann. Antioch.*
[2] *Epist. Joann. Antioch. ad Procl.*, 5 et 6, *int.* Epist. Procl.

Theodotus de revenir à Constantinople, d'Antioche où il l'avait envoyé porter sa lettre à Jean, et où il outrepassait la mission qui lui avait été donnée, en poursuivant la condamnation de Théodore [1]. Proclus usa de son influence sur l'empereur pour obtenir une lettre à Jean d'Antioche dans laquelle Théodose prescrivait à Jean et à son synode d'assoupir toutes les discussions et de procurer la paix de l'Église [2].

Jean d'Antioche mourut sur ces entrefaites et fut remplacé par Domnus.

Malgré les ordres de l'empereur pour la pacification de l'Église, de vives discussions avaient toujours lieu, et plusieurs évêques s'y mêlaient avec trop de passion. Parmi eux se distinguait le fameux Théodoret, évêque de Cyr qui tenait à Antioche des conciliabules pour défendre la saine doctrine qu'il croyait attaquée par les apollinaristes. Il voyait ces hérétiques partout, et on ne pouvait se prononcer contre les erreurs attribuées à Théodore de Mopsueste sans être aussitôt suspect à ses yeux d'apollinarisme. Par décret de l'empereur, il lui fut ordonné de ne pas sortir de son Église. Il dut se résigner. On a de lui une lettre à Proclus pour lui demander sa protection contre un personnage qui se livrait à des injustices [3]; ce qui prouverait qu'il ne regardait pas l'évêque de Constantinople comme l'auteur de sa disgrâce. Cependant Proclus étant mort [4], Théodoret s'empressa de s'adresser à son successeur Flavianus, qu'il considérait comme lui étant plus favorable. Les éloges qu'il donne à

[1] Procl., *Epist.* 10 et 11.
[2] *Int. Epist. Procl.* 12; Facund., lib. VIII, c. 3.
[3] Théodoret. *Epist.* 47.
[4] Outre la *lettre aux Arméniens*, et quelques autres lettres moins importantes que nous avons citées, on possède de Proclus plusieurs discours *sur les fêtes du Seigneur*; des Panégyriques parmi lesquels on cite principalement celui de la Sainte Vierge prononcé en présence de Nestorius et pour le réfuter, et celui de Jean Chrysostôme. On lui attribue une explication de la liturgie ou messe telle qu'elle est encore en usage dans l'Église catholique orientale.

son orthodoxie donneraient à penser que Flavianus s'était montré très-prudent et très-modéré dans les discussions qui agitaient l'Orient, et que Théodoret le considérait comme appartenant à son parti. Il eut la même opinion de Dioscore qui avait succédé à saint Cyrille sur le siége d'Alexandrie. Dès qu'il eût appris son élévation sur le siége d'Alexandrie, il lui écrivit [1] une lettre flatteuse, dans laquelle il le félicite particulièrement de sa douceur. C'était une critique indirecte de Cyrille qu'il considérait comme un terrible ennemi. Théodoret était également en relations avec Domnus d'Antioche [2]. On ne le regardait donc pas comme un hérétique, malgré son opposition à Cyrille et ses relations avec ceux qui se déclaraient pour Théodore de Mopsueste. On voit par ses lettres [3], qu'il était en relations d'amitié avec les Arméniens qui ne partageaient pas les sentiments de ceux qui avaient écrit à Proclus. Mais il protestait avec énergi contre ceux qui le traitaient d'hérétique, et il leur opposait tous les ouvrages qu'il avait composés avant comme après le concile d'Ephèse [4]. Quelques-uns de ses ennemis étant allés à Alexandrie pour l'accuser de nestorianisme auprès de Dioscore, il écrivit à cet évêque une nouvelle lettre dans laquelle il fait une profession de foi de la plus stricte orthodoxie [5]. Mais comme ses adversaires étaient puissants et avaient rendu ses déclarations suspectes, il en écrivit à Flavianus de Constantinople auquel il rappelle qu'il a donné toutes les preuves d'orthodoxie qu'on pouvait désirer [6]. Il se défendait avec moins d'avantages contre ceux qui lui reprochaient d'avoir consacré évêque le fameux comte Irénée qui s'était montré si chaud partisan de Nestorius [7].

[1] Théodoret. *Epist.* 60.
[2] *Ibid. Epist.* 31.
[3] *Ibid. Epist.* 77, 78.
[4] *Ibid. Epist.* 82.
[5] *Ibid. Epist.* 83.
[6] *Ibid. Epist.* 86, 104.
[7] *Ibid. Epist.* 110.

En effet, Irénée était bigame, ce qui rendait illicite son élévation à l'épiscopat, d'après les lois disciplinaires acceptées par toute l'Église.

Théodoret se montra surtout orthodoxe lorsque les discussions d'Eutychès vinrent troubler l'Église. Mais avant de raconter l'histoire de ces discussions, nous devons étudier les œuvres du grand docteur qui y prit une part si active.

On s'accorde à regarder Théodoret comme un saint évêque, et comme un des écrivains les plus savants du cinquième siècle. Un grave historien en a parlé ainsi [1] : « Si Théodoret n'avait point eu le malheur de se trouver engagé durant quelque temps avec les évêques de l'Orient [2], à défendre la personne de Nestorius et à combattre un écrit de saint Cyrille d'Alexandrie, son nom ne serait peut-être pas moins illustre aujourd'hui, et moins respecté dans l'Église que celui des Basiles et des Chrysostômes. Sa naissance a été semblable à celle d'Isaac, de Samuel, de saint Jean-Baptiste et de saint Grégoire de Nazianze ; et il a été véritablement un enfant donné de Dieu, selon la signification de son nom. Son éducation et toute la suite de sa vie particulière a été sainte et édifiante. Il a honoré son épiscopat par des travaux véritablement apostoliques qui ont eu le succès que Dieu donne d'ordinaire aux pasteurs prudents et fidèles. Il n'y a rien de plus saint, de plus humble et de plus généreux que les sentiments qu'il a fait paraître dans ses afflictions. »

Quant au seul reproche qu'il ait encouru : celui d'avoir contesté la doctrine des anathèmes de saint Cyrille, on peut trouver des circonstances atténuantes. En Asie l'apollinarisme avait fait d'autant plus de ravages que celui qui avait enseigné cette hérésie avait été un évêque respectable et savant, et que ses disciples se distinguaient

[1] Tillemont. *Mem. Eccl.* t. XV.

[2] Le docte Tillemont aurait dû dire *avec une partie des évêques d'Orient.*

par les mêmes qualités. Apollinaire s'attaquait à la nature humaine du Christ sous prétexte de mieux mettre en relief sa nature divine, et son système tendait à fusionner dans cette nature divine la personnalité du Dieu-homme.

Nestorius enseigna le système opposé. Parmi ceux qui luttaient contre Nestorius on rencontrait les apollinaristes au premier rang. Il fallait se garder de tomber dans une erreur pour éviter l'autre. C'était la préoccupation de Théodoret. Il ne fut jamais nestorien, mais il voyait, sous certaines expressions de Cyrille le venin de l'apollinarisme ; c'est à ce point de vue qu'il les combattit. Le concile d'Ephèse ne fut pas du jour au lendemain reconnu comme œcuménique, et, pendant quelque temps, Théodoret put en douter, sans manquer pour cela à ses devoirs envers l'Église.

Théodoret appartenait à une famille riche d'Antioche[1]. Sa mère, fort jeune quand elle se maria, vivait dans le luxe lorsqu'elle fut affligée d'un mal d'yeux qui la faisait beaucoup souffrir. La médecine ayant été impuissante à la guérir, elle résolut d'aller trouver un saint moine, Pierre de Galatie, célèbre par ses miracles, pour lui demander sa guérison. Elle partit, ornée de pendants d'oreilles, de colliers et d'autres ornements d'or, vêtue de soie et le visage couvert de fard.

En la voyant en cet état, le moine Pierre lui adressa ces paroles que Théodoret lui-même nous a conservées : « Dites-moi, ma fille, je vous en prie, si quelque peintre excellent ayant fait un portrait selon toutes les règles de l'art, et l'ayant exposé à la vue de ceux qui voudraient le regarder, il arrivait que quelqu'un ne connaissant rien

[1] Les détails que nous donnons sur Théodoret sont principalement tirés de ses ouvrages, et particulièrement de ses *Lettres* et de son *Histoire religieuse*, c'est-à-dire, l'histoire des principaux anachorètes avec lesquels il eut des rapports. Tillemont et Garnier ont résumé ces divers documents. Les œuvres de Théodoret ont été éditées par le P. Sirmond et augmentées par Garnier et par Schulze. Migne a réuni les travaux de ces savants dans la *Patrologie grecque*, tomes 80 à 84.

de la peinture, voulut porter un jugement de fantaisie sur ce portrait et le corriger, en allongeant les sourcils et les paupières, en blanchissant le visage, et en mettant du rouge sur les joues, croyez-vous que le peintre ne se fâcherait pas en voyant gâter par une main ignorante son œuvre faite avec tant d'art ? Ne doutez point que le Créateur de toutes choses, cet admirable ouvrier qui nous a faits, ne s'offense avec raison, de ce que vous accusez d'ignorance son incomparable sagesse. Vous ne mettriez pas du noir, du blanc et du rouge sur votre visage, si vous ne pensiez en avoir besoin ; et vous ne pouvez penser en avoir besoin sans accuser d'incapacité celui qui vous a donné l'être.

« Sachez, ma fille, que son pouvoir est égal à sa volonté; car, comme l'a dit David, il fait tout ce qu'il veut. Le soin qu'il a de chacun de nous l'empêche de nous donner ce qui nous serait préjudiciable. C'est pourquoi gardez-vous de rien changer à votre visage qui est l'image vivante de Dieu, et de chercher à vous donner à vous-même ce que la sagesse divine n'a pas voulu vous donner, en vous efforçant de vous faire une fausse beauté. Les femmes les plus chastes se rendent coupables en agissant ainsi, parce qu'elles tendent ainsi des pièges à ceux qui les voyent. »

La pieuse femme profita de cette rude leçon. Sa foi lui obtint la guérison de son infirmité, et elle devint aussi humble et aussi simple qu'elle avait été auparavant vaniteuse. Ce ne fut qu'après treize ans de mariage qu'elle eut son fils unique Théodoret.

D'accord avec son mari, elle le consacra à Dieu; dès son enfance, Théodoret fut mis au nombre des clercs, et il lisait les saintes Écritures dans l'Église, en présence des fidèles. Il se mit en relations avec les plus saints moines qui habitaient les environs d'Antioche ; leurs conseils le dirigeaient tandis qu'il étudiait les sciences et la doctrine de l'Église. Il étudiait surtout les ouvrages de Chrysostôme et il chercha toujours à imiter les vertus et l'éloquence de ce grand évêque.

Après avoir perdu son père et sa mère, Théodoret se retira dans un monastère, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres. Lorsqu'on l'élut évêque de Cyr, il n'avait pour toute fortune que l'habit dont il était couvert.

Cyr était alors une petite ville à deux journées d'Antioche. C'était, dit Théodoret lui-même, plutôt une solitude qu'une ville; les habitants étaient pauvres et peu nombreux; elle était éloignée des routes qui auraient pu la mettre en communication avec les autres villes de l'Empire. Il put donc y continuer la vie solitaire qui avait tant d'attraits pour lui. Il y suivit les usages du monastère, glorifiant Dieu, quatre fois par jour, sans compter les prières de la sainte liturgie. Il resta pauvre dans l'épiscopat; il donnait aux pauvres ou consacrait à l'Église ce qu'on lui offrait pour lui-même. Il fit bâtir une belle église dans sa ville épiscopale; y recueillit beaucoup de reliques des saints, et l'enrichit de bâtiments utiles, comme de ponts et de bains publics. Il ne craignit pas d'employer pour des travaux utiles à la ville les fonds dont l'Église n'avait pas absolument besoin. Il engagea plusieurs médecins à se fixer à Cyr, et il encourageait surtout les saints moines qui donnaient le bon exemple et des instructions édifiantes au peuple. Ceux-ci lui rendaient en respect l'amour qu'il leur témoignait, et avaient pour le saint évêque la plus grande vénération. Parmi les saints moines du diocèse de Cyr, on cite particulièrement Maris qui vivait reclus. Théodoret était le seul qu'il reçut dans sa cellule. Ayant demandé un jour à l'évêque de célébrer la liturgie dans sa cellule, Théodoret envoya chercher à l'église les vases sacrés et tout ce qui était nécessaire pour la célébration, et il se servit des mains des diacres au lieu d'autel.

Le diocèse d'Asie, comme toute la Haute-Asie, était peuplé de monastères qui rivalisaient avec ceux d'Égypte. La plupart des évêques restaient moines dans l'épiscopat et partageaient toutes leurs journées entre la prière et

les fonctions du saint ministère ; donnant à tous l'exemple de la modestie, de l'abstinence, de la pauvreté et de toutes les vertus chrétiennes et monastiques.

Les Églises qui possédaient de tels évêques ne connaissaient guères l'hérésie. Théodoret trouva en arrivant à Cyr, quelques marcionites qui s'étaient sans doute perpétués dans ce lieu depuis l'apparition de cette hérésie. Il alla les trouver dans les bourgades où ils étaient pour ainsi dire retranchés et il eut la consolation d'en faire de bons chrétiens.

Théodoret ne quittait sa chère solitude de Cyr que pour aller aux conciles provinciaux que les évêques tenaient alors très-fréquemment, pour s'y occuper des besoins de l'Eglise. C'est ainsi qu'il se rendit soit à Bérée, soit à Antioche. On le priait alors de faire des prédications, et il parlait avec tant d'éloquence que, évêques, prêtres, clercs et fidèles, après l'avoir entendu, lui témoignaient leur admiration et leur respect.

L'Arménie était alors soumise en partie aux Perses. Ceux-ci persécutèrent les chrétiens qui avaient pour évêques Eulalius et Eusebius. Théodoret leur écrivit de très-belles lettres pour les encourager à soutenir bravement la persécution, et les engager à se montrer compatissants pour ceux qui se seraient montrés faibles.

Le docte évêque s'occupait ainsi non-seulement de son Église, mais de toutes les Églises sœurs qui avaient besoin de secours. Il était obligé, en outre, par suite de la confiance que l'on avait en ses lumières, de s'occuper de beaucoup de choses dont il eut préféré être dispensé. Il trouvait cependant le temps de travailler aux excellents ouvrages dont il a enrichi la littérature ecclésiastique.

Photius [1], très-bon juge en cette matière, dit que Théodoret a un style clair et pur ; des expressions nettes et bien choisies ; assez d'agrément dans le style, une abondance de pensées proportionnée au sujet.

[1] Phot. *Bibl.*, cod. 46,

Théodoret n'a point entrepris l'explication de toute la Bible ; il en a seulement expliqué les textes difficiles sous le titre de : *Questions* sur les cinq livres de Moïse, sur les livres de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois, des Paralipomènes.

Il fit des commentaires sur les Psaumes, sur le Cantique des Cantiques, les quatre grands prophètes et les douze petits.

Pour le Nouveau Testament, il n'a commenté que les épitres de saint Paul.

Nous avons souvent eu occasion de citer l'*Histoire ecclésiastique* du savant évêque de Cyr. C'est un monument précieux, digne d'être placé à côté de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, et de celles de Socrate et de Sozomène.

Elle est divisée en cinq livres et comprend les temps qui se sont écoulés de la naissance de l'arianisme au nestorianisme. Il n'a point parlé dans son histoire, des événements auxquels il prit part, à l'occasion du concile d'Éphèse.

D'après Photius [1], Théodoret a écrit son histoire d'un style qui convient parfaitement au sujet. Il est clair, élevé, et n'est pas surchargé de mots inutiles. Dans son *Histoire religieuse*, Théodoret fait très-bien connaître la vie monastique par les récits qu'il a consacrés aux moines vénérables avec lesquels il avait été en relations. Cet ouvrage et les Conférences de Cassien que nous avons analysées précédemment, fournissent les renseignements les plus authentiques sur la vie angélique que menaient les moines et cénobites de l'Egypte, de Palestine et de Haute-Asie.

L'institution monastique et cénobitique avait pris, dans l'espace d'un siècle, des développements vraiment prodigieux. On doit lui attribuer, en grande partie, les progrès que le christianisme fit alors dans la société.

[1] Phot. *Bibl.*, cod. 31.

Nous avons vu, dans la vie de saint Martin, les résultats qu'obtinrent dans les Gaules les établissements monastiques contre l'idolâtrie qui, depuis les empereurs chrétiens, s'était réfugiée dans les campagnes comme dans des forteresses inexpugnables. C'est là qu'allèrent la combattre les saints moines qui éclairaient les populations, plutôt en leur donnant l'exemple des plus hautes vertus, que par des prédications qui eussent dépassé certainement l'intelligence des paysans idolâtres. L'évangélisation par la vertu, a toujours été la plus féconde dans l'Église ; c'était celle des moines des quatrième et cinquième siècles.

Les quelques abus ou excès que l'on pourrait signaler dans l'institution monastique à cette époque, ne sont que des taches sans importance, et qui ne l'empêchaient pas d'exercer sur la société la légitime influence qui ne fait jamais défaut à la vertu.

Théodoret a mis cette vertu en relief dans les biographies qu'il a consacrées dans son *Histoire religieuse,* aux moines illustres qu'il avait connus.

Cet ouvrage, sans avoir l'importance de l'*Histoire ecclésiastique*, en est cependant un complément important et qui mérite d'être étudié.

On peut encore placer parmi les ouvrages historiques de Théodoret, son *Abrégé des fables hérétiques* [1], depuis Simon-le-Magicien jusqu'à Nestorius et Eutychès qui dogmatisèrent de son temps.

Ce qu'il enseigne sur ces deux hérétiques prouve évidemment qu'il ne partagea pas les erreurs du premier ; et que s'il critiqua les anathèmes de Cyrille, c'est qu'il y voyait en germe les erreurs que le second devait enseigner. Il se trompe dans cette interprétation, mais on peut dire qu'il se trompa par amour de l'orthodoxie.

Théodoret consacre les quatre premiers livres de son ouvrage à l'exposition des erreurs de tous les hérétiques

[1] *Hærit. fabul. compend.* Lib. V.

qui s'étaient insurgés contre la doctrine traditionnelle de l'Église. Dans le cinquième, il expose cette doctrine sur tous les points que les hérétiques avaient contestés.

Cet ouvrage est donc encore comme un complément de l'*Histoire ecclésiastique*.

A l'époque où Théodoret écrivait des ouvrages historiques si précieux, vivaient deux autres historiens, dignes de lui, et dignes d'Eusèbe de Césarée leur père commun. Ces deux historiens étaient Socrate et Sozomène. Nous les avons cités si souvent que nous n'avons pas besoin de faire remarquer le mérite de leurs ouvrages.

Socrate commence son histoire à l'origine de l'arianisme et termine son septième et dernier livre à l'époque où Proclus de Constantinople obtint de l'empereur Théodose le jeune l'autorisation de transférer dans sa ville épiscopale les reliques de son illustre prédécesseur et maître Jean Chrysostôme.

Sozomène commence aussi son histoire au règne de Constantin le Grand et emprunte à Eusèbe de Césarée des détails sur cet empereur. Il la continue jusqu'au règne de Théodose le jeune.

Ces deux vénérables historiens ont toujours joui dans l'Église de la plus haute autorité. Socrate, il est vrai, appartenait ce semble à la secte des novatiens ; mais, on sait que ces sectaires ne se séparaient guères de l'Église que par une rigueur excessive dans l'application des lois morales et canoniques. On doit dire cependant que des érudits [1], ont prétendu que Socrate était orthodoxe.

Socrate était né à Constantinople, et avait eu pour maîtres les fameux rhéteurs Alexandrius, Helladius et Ammonius qui avaient pris une part active dans la lutte qui eut lieu, sous l'évêque Théophile, entre les chrétiens et les payens. Ils se vantaient d'avoir tué plusieurs chré-

[1] V. *Henric. Vales. Observationes.* Henri de Valois nous a laissé la meilleure édition des histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, d'Evagre et de Philostorge.

tiens, ce qui ne les empêcha pas de donner librement leurs leçons à Constantinople où ils se réfugièrent. Socrate fut à Constantinople, avocat et professeur de droit.

Sozomène était originaire de Palœstine. Il y exerça, ainsi qu'à Constantinople, les fonctions d'avocat. C'était un homme très-pieux; vrai moine au milieu du monde. Il dédia son histoire, divisée en neuf livres, à Théodose le jeune. Il y donne d'excellents renseignements sur les institutions monastiques qu'il connaissait parfaitement et pour lesquelles il professe la plus haute admiration. Photius préfère son style à celui de Socrate [1].

Philostorge qui vivait à la même époque que Socrate, Sozomène et Théodoret, n'a pas obtenu par son histoire ecclésiastique autant d'autorité que ses illustres contemporains. Il était originaire de Cappadoce [2], et il entreprit son histoire pour mettre en relief les ariens et déchirer les orthodoxes. Arius et ses partisans jusqu'à Eunomius, étaient à ses yeux les vrais représentants de la doctrine orthodoxe; il s'attaqua même au grand Basile qui avait si doctement réfuté Eunomius. Cependant, comme le remarque Photius, il n'osa attaquer Grégoire le théologien qui défendait cependant, comme Basile, la doctrine orthodoxe. Photius ne reproche pas seulement à Philostorge sa partialité envers les ariens, mais il l'accuse formellement d'avoir eu recours au mensonge en faveur de son parti [3].

Il n'est pas étonnant qu'un tel historien n'ait pas joui d'une grande autorité dans l'Église, puisqu'il écrivait, selon Photius, plutôt en ennemi de l'orthodoxie qu'en historien.

Son ouvrage était divisé en douze livres. On n'en possède plus que des fragments.

[1] Phot. *Bibl.* c. 28.

[2] Les érudits Cave, Du Pin, Oudin, Ceillier, de Valois, etc., ont longuement disserté sur Philostorge.

[3] Phot. *Bibl.* c. 40.

Palladius, évêque d'Hélénopolis, doit être placé parmi les historiens que posséda l'Eglise orientale au cinquième siècle. Son Dialogue sur saint Jean Chrysostôme nous l'a fait déjà connaître. On lui attribue l'histoire de plusieurs moines célèbres. Cette histoire, dédiée à Lausos, est connue sous le titre d'*Historia Lausiaca*. L'auteur avait parcouru les principaux monastères d'Égypte, de Palestine et d'Orient; il écrivit pieusement ce qu'il avait vu ou entendu raconter.

Cet ouvrage complète ceux que nous avons déjà indiqués sur le même sujet.

Palladius est peut-être l'auteur d'un recueil de sentences attribuées aux principaux moines ou cénobites du cinquième siècle [1]. Si plusieurs d'entre eux étaient ignorants, comme les anthropomorphites, d'autres étaient de vrais philosophes, bien capables d'émettre des sentences très-profondes. Nous en avons fait connaître plusieurs, comme les *Grands frères*. L'ermite Arsenius jouit d'une haute réputation pour sa sagesse, et plusieurs lui attribuent le recueil de sentences que nous avons indiqué plus haut.

Les moines qui, au cinquième siècle, jouissaient de la plus haute réputation de sagesse et de science étaient saint Nilos et saint Isidore de Péluse.

On possède de saint Nilos un grand nombre de lettres divisées en quatre livres [2]; plusieurs discours et des traités ascétiques sur les vertus que les moines doivent pratiquer, et sur tous les vices ou défauts qu'ils doivent éviter.

Ses lettres, en nombre considérable, prouvent que, dans toutes les conditions sociales, on rencontrait des hommes soucieux de pratiquer sincèrement les vertus chrétiennes, et de travailler à leur perfection. Dans leurs doutes, ils s'adressaient au vénérable ermite qui répon-

[1] *Apophthegmata Patrum;* ap Cotel. *Monumenta Eccl. Græc.*
[2] Tous les ouvrages de saint Nilos ont été réunis dans le t. 79 de la *Patrologie Grecque*, de Migne.

dait à leurs questions par des sentences aussi claires que profondément chrétiennes. Ses lettres sont courtes, ne contiennent rien d'inutile, et sont plutôt des maximes que des lettres.

Il en est de même de celles de saint Isidore de Péluse [1]. Elles sont plus nombreuses encore que celles de saint Nilos, et ne contiennent que de courtes maximes en réponse aux consultations qui étaient adressées au saint moine. Les noms de ses correspondants prouvent que, dans toutes les classes de la société, y compris les empereurs et les plus hauts dignitaires de l'Empire, on rencontrait des hommes sérieusement préoccupés de leur perfection morale et qui, dans les difficultés de la vie, s'adressaient aux hommes qui offraient le plus parfait modèle des vertus chrétiennes.

D'autres moines, sans avoir la notoriété des saints Nilos et Isidore, jouissaient d'une grande réputation de sainteté. L'histoire a enregistré principalement les noms de l'abbé Arsenius, dont nous avons déjà parlé, et de l'abbé Zosimus.

C'était ordinairement dans les établissements monastiques que les fidèles allaient chercher les évêques qu'ils voulaient mettre à leur tête. Les évêques orientaux les plus célèbres, Théodore de Mopsueste, Théodote d'Ancyre, Paul d'Emèse, Acacius de Bœrée, Jean d'Antioche, Memnon d'Ephèse, Acacius de Mélitine, Babbulas d'Edesse, Firmus de Cesarée, qui prirent plus ou moins de part dans les discussions apollinaristes et nestoriennes étaient tous sortis de l'institution monastique. Tous étaient remarquables par leur érudition.

On ne possède plus les ouvrages qui leur avaient acquis une grande notoriété dans l'Église. Ceux du célèbre Synesius de Ptolémaïde nous sont parvenus du moins en partie. On possède de ce grand évêque quelques homélies, des traités ascétiques et des hymnes. Ces dernières

[1] Les œuvres de saint Isidore ont été réunies dans le t. 78 de la *Patrologie Grecque*, de Migne.

poésies étaient plutôt destinées à fixer dans la mémoire, les principaux dogmes chrétiens, qu'à être chantées dans les églises. Elles ne se rapportent pas aux fêtes que l'Église célébrait alors, et elles ne contiennent qu'une exposition générale des vérités fondamentales du christianisme [1].

Les ouvrages que nous avons indiqués établissent que, dans le courant du cinquième siècle, l'Église d'Orient se montrait digne d'elle-même. Les œuvres de Cyrille d'Alexandrie et de Théodoret, peuvent certainement être placées à côté de celles des Basile, des Grégoire et des Chrysostôme ; l'orthodoxie s'y montrait avec la même pureté.

C'est une des gloires de l'Orient chrétien, de pouvoir rencontrer ses doctrines dans une chaîne non interrompue de docteurs illustres qui de siècle en siècle, l'ont exposée et défendue, et transmise à des successeurs fidèles.

Pendant les cinq premiers siècles, l'Occident posséda une tradition analogue, quoique moins brillante ; mais dès cette époque primitive, nous avons déjà remarqué les germes de la grande erreur qui l'avait fait dévier de la voie directe et l'a jeté dans une foule d'hérésies dont nous aurons à faire la triste histoire.

[1] Les œuvres de Synesius ont été réunies au t. 66 de la *Patrologie Grecque*, de Migne.

II

Église occidentale. — Saint Hilaire d'Arles ; sa vie épiscopale. — État de la société religieuse dans les Gaules. — Divers conciles. — Discipline de l'Église des Gaules. — Les ordres ecclésiastiques. — Élections épiscopales. — Les chorévêques. — Jugements épiscopaux. — Appels au concile provincial. — Juridiction épiscopale. — Conciles provinciaux. — Projet de patriarchat des Gaules formé par Hilaire d'Arles. — Règlement sur le Diaconat. — Sur la continence. — Sur les vierges, les veuves et les pénitents. — Sur les esclaves et les lieux de refuge. — Sur les hérétiques. — Recours à la puissance séculière. — Intervention de Saint Léon, évêque de Rome, en faveur d'un évêque déposé par Hilaire. — Hilaire à Rome. — Il revient à Arles sans avoir attendu le jugement de Léon. — Différends d'Hilaire et de Léon. — Mort d'Hilaire. — Relations de Saint Léon avec l'Église des Gaules après la mort d'Hilaire. — Caractère général de ses lettres.

(439-450)

L'Église occidentale était digne de sa sœur d'Orient. Celle des Gaules surtout jetait alors un éclat extraordinaire.

Nous avons raconté déjà la vie apostolique de plusieurs de ses évêques. Nous devons continuer ce tableau.

Déjà nous avons entendu Hilaire lui-même nous raconter sa conversion et son arrivée à Lérins, où il s'éprit de tant d'amour pour la solitude. Nous l'avons vu loué par le grand Eucher et succédant à son maître Honorat.

Ce saint patriarche de Lérins, sentant sa dernière

heure approcher, voulut avoir auprès de lui son cher Hilaire, qui quitta une seconde fois Lérins pour se rendre à Arles. Les personnes les plus illustres [1] étant venues visiter Honorat, le prièrent de désigner lui-même son successeur; alors le saint évêque d'Arles, qui ne pouvait plus parler, tourna les yeux du côté d'Hilaire et le désigna du doigt. Mais celui-ci, après avoir rendu à son saint ami les derniers devoirs, se hâta de reprendre la route de Lérins; il ne put y arriver et fut arrêté par le général Cassius, qui le mit sous bonne garde. Les brebis, dit le pieux légendaire, firent ainsi l'office de pasteur.

Hilaire, retenu prisonnier, versait jour et nuit bien des larmes à la vue du fardeau dont on le voulait charger; il s'adressait à Dieu avec ferveur, pour le prier de lui faire connaître sa volonté, et il disait un jour à ceux qui le gardaient : « C'est bien en vain que par amour pour moi vous m'avez fait votre prisonnier; si le Seigneur ne me donne pas un signe évident de sa volonté, je n'accepterai jamais la charge épiscopale. » Ceux qui étaient auprès de lui étaient en grand nombre, et ces paroles les jetèrent dans la consternation; mais tout à coup leur douleur se changea en joie, lorsqu'ils virent une colombe blanche voler au dessus du bienheureux et se reposer sur sa tête, sans que le concours d'un grand nombre de personnes et le bruit des armes des soldats pussent l'effrayer.

Tous ceux qui étaient présents furent doublement joyeux de la manifestation de la volonté de Dieu et du témoignage qu'il rendait à la sainteté de leur futur évêque; ils le conduisirent sur-le-champ à Arles; toute la cité sortit à sa recontre, et il consentit enfin à être ordonné évêque.

Un de ses premiers soins fut de bâtir auprès d'Arles un monastère et d'y réunir une sainte congrégation [2].

[1] Vit. Hilar., c. 2.
[2] *Ibid.*

C'était alors la coutume des plus grands évêques des Gaules, d'établir un monastère auprès de leur église. Sans parler de saint Martin, de saint Victricius, de saint Castorius et de tant d'autres ardents propagateurs de la vie monastique, nous avons vu saint Germain d'Auxerre fonder un monastère auprès de son église.

Hilaire, si ami de la solitude, ne pouvait hésiter à se créer un lieu de repos, un asile contre les distractions du monde, un sanctuaire où il pût venir se retremper dans les modestes vertus du cloître, qu'un évêque doit conserver et qu'il peut si facilement perdre au milieu des grandeurs du souverain sacerdoce. Tous les grands évêques, aussi humbles que des moines, avaient sans doute le même but en fondant leurs monastères, mais ils voulaient aussi se former un troupeau choisi, où ils pussent trouver au besoin des hommes parfaits et dignes d'être élevés aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Ils prenaient un soin tout particulier de leur congrégation, la visitaient souvent, en regardaient tous les membres comme leurs enfants spirituels, les nourrissaient de la sainte parole et les animaient à la vertu par leurs exemples.

Hilaire, formé à Lérins sous la discipline d'Honorat et de Maximus, était plus capable que tout autre de diriger une congrégation monastique. Aussi Honorat de Marseille, qui l'eut pour maître, nous apprend-il qu'il eut bientôt formé son monastère à toutes les vertus par ses instructions et ses exemples[1]. Comme saint Germain, Hilaire resta moine dans l'épiscopat. Il n'avait qu'une tunique qu'il portait l'hiver comme l'été; ses jeûnes et ses veilles étaient continuels, il joignait à l'étude le travail des mains. Il remplissait à la lettre la recommandation du grand apôtre de n'être à charge à personne, et il trouvait encore moyen de soulager les pauvres avec le fruit de son travail. Quelquefois il travaillait à la terre et

[1] Honorat. Massil., Vit. S. Hilar., c. 2.

disait à ses disciples : puisqu'il faut manger, il faut bien nous occuper de semer; puisqu'il faut récolter du vin, nous devons cultiver la vigne. Même en étudiant, il travaillait des mains, et ses doigts faisaient machinalement quelque tissu, tandis que ses yeux étaient fixés sur les pages des saints livres; souvent même, lorsqu'il étudiait et travaillait, il dictait en même temps à son secrétaire Titius; le saint poète Edesius l'ayant surpris un jour au milieu de toutes ces occupations, exprima en beaux vers son admiration de le voir ainsi en même temps parler, travailler des mains, dicter à son secrétaire, lire et réfléchir. Pendant ses repas, il se faisait faire une lecture. Sa table était pauvre et il n'y invitait presque jamais de séculiers. Lorsqu'il faisait ses visites pastorales, il marchait à pied; toujours il avait l'esprit occupé de quelque sainte méditation; malgré sa pauvreté, il trouvait moyen de bâtir des églises et des monastères, et de servir de père aux pauvres orphelins.

Hilaire joignait à toutes ces vertus un zèle ardent pour prêcher la parole de Dieu. Son éloquence était ordinairement vive, pleine d'éclat et d'images; elle coulait comme des flots purs et limpides de ses lèvres; elle devenait serrée, impétueuse, lorsqu'il attaquait l'erreur ou le vice. Les jours de jeûne, il prêchait depuis la septième heure jusqu'à la dixième (de 1 heure du soir à 4 heures). Mais en nourrissant ainsi son peuple de la parole de vie, il augmentait sa faim et vérifiait cette parole de la sagesse : « Ceux qui me mangent auront encore faim et ceux qui me boivent auront encore soif. » S'il ne voyait pas d'hommes instruits dans son auditoire, il parlait un langage simple à la portée de ceux qui l'écoutaient; mais dès qu'il voyait entrer des personnes capables de le comprendre, son visage s'enflammait, il s'élevait au dessus de lui-même; alors, au témoignage des plus fameux rhéteurs de l'école d'Arles, ce n'était plus de la science, ce n'était plus de l'éloquence, c'était quelque chose de surhumain qui sortait de ses lèvres, au point que Livius, poète et rhéteur

célèbre, disait : « Si Augustin fût venu après toi, ô Hilaire ! on l'eût trouvé moins grand que toi ! »

Cependant quelques fidèles, incapables sans doute d'apprécier la beauté des paroles d'Hilaire, sortirent un jour de l'église pendant qu'il prêchait : « Sortez, sortez, leur cria-t-il, il ne vous sera pas si facile un jour de sortir de l'enfer[1]. »

Une autre fois[2] Hilaire prêchait dans la basilique Constantienne, lorsqu'il vit entrer le préfet ; il avait donné en secret à ce magistrat des avis charitables pour le faire renoncer à ses injustices, et ils avaient été inutiles ; l'apercevant donc qui entrait dans l'église, il interrompit son discours et dit : « Celui qui méprise les avertissements qu'on lui donne pour son salut, n'est pas digne d'être nourri de la parole de Dieu. » En entendant ces paroles, le préfet sortit, couvert de confusion, et Hilaire continua son discours.

L'éclat du rang n'effrayait pas l'évêque d'Arles, et lui, si bon, si doux pour ses enfants, devenait rigide, terrible même quand il avait à corriger les orgueilleux[3].

Les discours d'Hilaire furent recueillis avec soin, ainsi que tous ses autres ouvrages ; les principaux sont : la *Vie du saint évêque Honorat*, le seul qui ait été conservé jusqu'à nous ; des *Homélies* pour toutes les fêtes de l'année ; l'*Exposition du Symbole*, de nombreuses lettres et des poésies[4].

Saint Hilaire[5], si zélé pour instruire son troupeau, ne l'était pas moins pour lui administrer le sacrement de

[1] Vit. Hilar., c. 3.
[2] *Ibid.*, c. 2.
[3] Vit. Hilar., c. 2.
[4] Plusieurs auteurs lui attribuent le poème de *la Providence*, et y trouvent quelques opinions sentant un peu le semi-pélagianisme. D'autres excusent toutes les opinions émises dans ce poème, qui, du reste, est digne de saint Hilaire (*V.* Bolland., Vind. pro S. Hilar. post ejus vitam, ad diem 5 maii).
[5] Vit. Hilar., c. 3.

pénitence. C'était, le plus souvent le dimanche que ses nombreux pénitents accouraient à lui ; il effrayait les uns en leur parlant des jugements de Dieu, il consolait les autres en leur parlant de ses promesses. Personne, comme lui, ne savait traiter les sujets terribles, le jugement, l'enfer et ses horribles tourments. Personne ne savait, comme lui, faire le tableau d'une conscience coupable; il tirait des larmes des cœurs les plus durs, et, tendre et bon pasteur, il y mêlait les siennes, en même temps que par ses prières il cherchait à affermir les fruits de pénitence que ses paroles avaient produits.

Les prêtres, surtout, étaient l'objet de la sollicitude du saint évêque d'Arles; il leur donnait[1] de bons conseils, et, ce qui vaut toujours mieux, l'exemple des vertus qu'ils devaient pratiquer. Il parcourait non-seulement les paroisses de son Église, mais encore toutes celles qui étaient soumises à sa juridiction comme métropolitain d'Arles, et qu'il avait le droit de visiter. Il ranimait, dans ces courses apostoliques, l'ardeur des clercs et des moines, établissait des évêques où il le jugeait convenable, cherchait enfin, par tous les moyens, à faire fructifier le talent dont le souverain juge devait lui demander compte.

Les évêques de la province d'Arles secondaient leur métropolitain dans ses nombreux et utiles travaux. Souvent ils se réunirent en concile sous sa présidence et firent un grand nombre de canons ou règles de discipline. Nous avons encore celles qu'ils établirent dans les conciles de Riez, d'Orange, de Vaison et d'Arles ; elles furent adoptées et suivies par tous les autres évêques des Gaules et elles nous présentent ainsi un puissant intérêt comme résumé de la discipline ecclésiastique de l'Eglise des Gaules au cinquième siècle ; sous ce point de vue, elles méritent une étude toute particulière que nous tâcherons de rendre plus utile, en réunissant, sous des titres com-

[1] Vit. Hilar., c. 2.

muns, les dispositions relatives au même objet ; groupées ainsi, elles nous offriront le tableau le plus vrai de la société chrétienne, de ses mœurs et de ses institutions[1].

La société chrétienne nous apparaît dans tous les monuments disciplinaires du cinquième siècle, partagée en trois classes principales, comme elle l'est encore aujourd'hui : le clergé, les fidèles faisant profession de suivre les conseils évangéliques, et les simples fidèles se contentant d'observer les Commandements.

Le clergé était constitué hiérarchiquement, comme il le fut dès l'origine. L'évêque, le prêtre et le diacre forment les trois premiers degrés ou Ordres supérieurs ; ils sont les *ministres de l'autel*. Les *ministres de l'Eglise* remplissent les fonctions les plus humbles de la maison de Dieu et servent les ministres de l'autel dont ils n'ont ni les priviléges ni les obligations; ils devaient avoir des états pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leur famille : ce sont de pieux fidèles associés au clergé par des cérémonies appelées Ordres Mineurs ou inférieurs, mais bien distincts du sacrement de l'Ordre.

A côté de la hiérarchie, ayant sa base et sa raison dans l'ordination, en apparaît une autre fondée sur la juridiction ou l'étendue des pouvoirs. Nous remarquons cette hiérarchie de juridiction, principalement dans l'épiscopat[2] où l'on distingue clairement trois degrés : le métropolitain ou le primat, le simple évêque et le chorévêque.

Le métropolitain ou prélat était l'évêque de la cité métropole de la province ; il n'avait pas seulement sur les autres évêques de la province une primauté d'honneur, mais aussi une primauté de juridiction. Il avait droit : 1° de visiter les églises dépendantes de sa métropole[3] ;

[1] Nous joindrons, aux décisions de ces conciles, les réponses de saint Léon à Rusticus de Narbonne.

[2] Il est aussi fait mention des archidiacres, en particulier, dans la lettre de saint Léon à Rusticus.

[3] *Concil. Taurin.*

2° de convoquer en concile les évêques de sa province et de les présider [1]; 3° c'est à lui que les évêques devaient s'adresser pour avoir la solution des questions épineuses qu'ils ne pouvaient décider par eux-mêmes, et ils ne devaient s'adresser à l'évêque de Rome qu'avec le métropolitain, si celui-ci ne pouvait résoudre la difficulté [2]; 4° le métropolitain avait le droit de faire l'ordination de tous les évêques de sa province [3]; 5° il présidait aux élections de ces évêques [4].

C'était surtout dans ces ordinations et élections qu'apparaissait le pouvoir du métropolitain. Elles étaient nulles de plein droit s'il n'avait pas présidé ou donné son consentement [5]; les autres évêques devaient être également convoqués, et ils ne pouvaient procéder à l'ordination, s'ils n'étaient au moins trois et assurés du consentement des autres [6]. Les évêques présents à l'élection désignaient trois candidats [7]; les clercs de l'église, assemblés, choisissaient parmi eux celui qu'ils croyaient le plus digne [8]; on consultait ensuite le peuple pour s'assurer si l'élu lui était agréable [9], et enfin les évêques confirmaient l'élection et procédaient à l'ordination. Si les avis étaient partagés dans le clergé et le peuple, le métropolitain comptait les suffrages et proclamait l'avis de la majorité [10].

[1] Leon. pap., *Epist. ad Episcop. prov. Vien.*

[2] *Ibid.*, *Epist. ad Theodor. Forojul.*

[3] II *Concil. Arelat.*, can. 12-6.

[4] *Ibid.*, can. 5.

[5] *Ibid.*, can. 5, 6. — *Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 1. — *Concil. Regense*, can. 2.

[6] II *Concil. Arelat.*, can. 5. — *Concil. Reg.*, can. 2.

[7] *Ibid.*, can. 54.

[8] Leon., *Epist. ad Rustic.*, resp. 1.

[9] *Ibid*,

[10] II *Concil. Arelat.*, can. 5. — M. Guizot (*Hist. de la Civil. en France*, t. 1) s'est étrangement mépris sur les élections ecclésiastiques, qu'il envisage comme les élections en usage aujourd'hui dans les gouvernements constitutionnels. Dans les élections épiscopales, le peuple n'était que *consulté*. Son choix ne conférait pas le pouvoir; mais *l'ordination seule* le conférait. M. Guizot s'est encore trompé en disant que les élections au V[e] siècle n'avaient pas de règles fixes.

Les élections des évêques étaient d'une haute importance. L'évêque était le défenseur naturel de son peuple, son caractère lui donnait beaucoup d'influence sur les magistrats civils, souvent même sur les chefs des hordes barbares qui, pendant plusieurs siècles, désolèrent l'empire. Le peuple avait donc tout intérêt à se nommer un évêque capable, par sa haute position dans le monde, par ses vertus et sa science, de le protéger et de lui faire du bien ; des intrigants profitaient de cette disposition pour séduire le peuple par de pompeuses promesses, et souvent les laïcs troublèrent les élections et voulurent y avoir une part plus active et plus directe que celle que leur donnait le droit ecclésiastique. Il arrivait qu'après la mort d'un évêque, des clercs se rendaient dans son Église pour s'y faire un parti ; d'autres, dans le même but, profitaient des dernières années d'un évêque infirme pour accaparer une partie des fonctions administratives, et se hisser ainsi peu à peu à l'épiscopat.

Pour obvier à tous ces inconvénients, on établit les règles suivantes : 1° quand un évêque mourait, l'évêque le plus voisin devait seul venir dans l'Eglise du défunt et ne pouvait y rester que le temps des funérailles, c'est-à-dire jusqu'au septième jour ; aucun autre évêque ne pouvait approcher de la cité [1] ; 2° un évêque infirme et incapable d'administrer son Église devait avoir recours à un autre évêque et le prier d'en prendre soin ; il ne devait pas la laisser gouverner par ses clercs [2] ; 3° si deux évêques seulement faisaient une ordination, ils devaient être déposés [3] ; 4° tous les évêques qui prenaient part à une ordination illicite ne pouvaient plus assister à aucune ordination ni à aucun concile [4] ; 5° ceux qui excitaient des troubles dans les élections et faisaient des intrigues

[1] *Concil. Reg.*, can. 6, 7.
[2] I *Concil. Arausic.*, can. 30.
[3] II *Concil. Arelat.*, c. 42.
[4] *Concil. Taurin.—Concil. Reg.*, can. 1.

étaient excommuniés [1] ; 6° un évêque qui avait consenti à être ordonné illégalement était déposé ; mais si on avait usé de violence à son égard pour l'ordonner, il était placé sur le siége d'un de ceux qui avaient pris part à son ordination [2] ; 7° si l'évêque ordonné illégalement faisait des ordinations, elles étaient frappées de nullité [3], c'est-à-dire que les ordonnés ne pouvaient licitement exercer le ministère auquel ils avaient été élevés ; car pour la validité intrinsèque de l'ordination, on n'en doutait pas si l'évêque avait suivi, du reste, les règles établies pour l'administration légitime du sacrement de l'Ordre. C'est ainsi qu'il faut entendre ordinairement la *nullité* des ordinations dont parlent souvent les conciles ; ainsi, le concile de Riez (439) déclara nulle l'ordination d'Armentarius d'Embrun, et reconnut cependant en lui un vrai caractère épiscopal.

Comme les actes de ce concile jettent beaucoup de lumière sur ce point important, nous croyons utile de les donner en grande partie ; il fut présidé par saint Hilaire d'Arles, et sa signature est suivie de celle de douze autres évêques des provinces méridionales.

« Étant [4], disent-ils, assemblés dans l'Église de Riez, par la volonté du Seigneur, nous avons cherché à remédier à la faute qui a été commise dans l'Église d'Embrun, où deux évêques, sans respect pour les canons de l'Église, ont osé tenter de faire une ordination ; les vénérables constitutions des Pères exigent cependant la présence de trois évêques au moins, le consentement des comprovinciaux, et l'assistance ou le consentement formel du métropolitain ; il a donc été commis une faute grave dans l'Église d'Embrun, et nous en sommes pénétrés d'une profonde douleur.

[1] *Concil. Reg.*, can. 2.
[2] *Concil. Arausic.*, can. 21.—*II Concil. Arelat.*, c. 42.—*Concil. Reg.*
[3] *Concil. Reg.*, can. 4.
[4] *Concil. Reg.*

« Ce n'est pas le désir de la vengeance qui nous a fait assembler, mais l'intention toute sacerdotale de guérir le mal qui a été fait ; aussi, avons-nous examiné avec soin le sens exact de tous les canons, et nous avons été convaincus que si, d'un côté, nous étions dans l'obligation d'annuler ce qui a été fait contre les règles et d'infliger aux coupables quelque censure, nous pouvions cependant user envers eux d'indulgence ; nous y avons été d'autant plus portés, que ceux qui ont failli n'ont pas cessé, depuis leur faute, de nous donner, par les humbles prières qu'ils nous ont adressées, des preuves de leur repentir, et de rejeter leur péché sur l'ignorance et l'influence qu'on a exercée sur eux. Il est certainement impardonnable à des évêques d'avoir ignoré les statuts ecclésiastiques, c'est moins mal cependant que d'avouer avec impudence les avoir sciemment foulés aux pieds.

« Par pitié et charité, il nous a donc plu de recevoir en communion et dilection les deux évêques qui ont agi si formellement contre les lois et règlements établis. Mais ils sauront cependant que, suivant la loi récente et très-salutaire du concile de Turin, ils ne pourront, de toute leur vie, assister à d'autres ordinations, ni aux conciles ordinaires. On ne pourrait accepter aucun avis salutaire de ceux qui se sont rendus coupables d'une si grande faute.

« Il est juste que nous nous occupions sans retard de l'Église d'Embrun qui, depuis deux ans moins quatre mois, est privée de pasteur légitime. Son état est d'autant plus triste que son clergé, innocent et ami de la discipline, est tourmenté par certains laïcs qui ne lui épargnent ni injures ni outrages, qui ont poussé l'insolence jusqu'à insulter et menacer des prêtres et des ministres, qui n'ont pas craint d'employer les plus cruelles violences et de se souiller d'un meurtre abominable. On ne peut différer plus longtemps de répondre à l'attente des bons, des amis de la discipline, de peur de paraître favoriser les vœux des coupables, des fauteurs du trouble,

dont les manœuvres impies doivent être frappées des peines ecclésiastiques.

« Donc, conformément aux canons, nous déclarons nulle cette ordination qui a été faite sans l'assistance de trois évêques, sans le consentement des comprovinciaux, et contre la volonté du métropolitain[1]. Il nous a plu, dans la volonté du Seigneur, de déposer celui qui a été élevé à l'épiscopat irrégulièrement, et les frères seront convoqués pour en établir un autre, suivant les règles ecclésiastiques.

« Mais, comme le saint concile veut suivre, non-seulement les lois de la discipline, mais encore celles de la charité, il n'a pas voulu condamner Armentarius qui a été élevé dans la crainte de Dieu, qui n'a consenti que par vanité à son ordination illicite, et a manifesté depuis de bons sentiments. Il sera permis à un de nos frères de lui céder une des paroisses de son Église, et il pourra y résider avec le titre de chorévêque. Il n'y a que dans les provinces des Alpes-Maritimes qu'il ne pourra exercer son ministère. Il lui est défendu d'offrir le saint sacrifice dans les villes, même en l'absence de l'évêque, et d'ordonner le moindre clerc, même dans l'église qui lui sera confiée ; il ne fera dans cette Église aucune fonction épiscopale, si ce n'est de confirmer les néophytes et d'offrir le saint sacrifice avant les prêtres. Si, après avoir résidé dans une Église qui lui aura été accordée, il en accepte une autre, il ne pourra y exercer qu'après avoir renoncé à la première ; il ne pourra jamais administrer deux Églises à la fois, et les ministres de celle qui lui sera confiée devront être ordonnés par l'évêque du diocèse.

« Quant à ceux qu'Armentarius a témérairement élevés aux Ordres et qui étaient auparavant excommuniés, ils seront déposés ; pour ceux qui sont sans reproches,

[1] Embrun n'était pas encore métropole ecclésiastique, quoiqu'elle fût métropole civile de la province des Alpes-Maritimes.

l'évêque qui sera élu à Embrun pourra les conserver pour le ministère de son Église ou les renvoyer à Armentarius pour le ministère de l'Église qui lui sera cédée.

« En tout, ajoute le concile, pour lui prouver notre indulgence, nous voulons qu'il soit moins qu'un évêque, mais plus qu'un prêtre. »

Il y avait alors dans l'Église d'autres évêques, ayant ce titre de chorévêque ; quoique possédant le caractère épiscopal, ils n'en faisaient pas toutes les fonctions : ils pouvaient être, comme Armentarius, chargés d'une paroisse importante ou d'une partie de diocèse, mais toujours cependant sous la surveillance de l'évêque ordinaire, dont ils n'étaient que les représentants ou vicaires.

L'évêque conservait pleine et entière juridiction sur ces chorévêques, comme sur les prêtres et tous les autres clercs de son diocèse. Il avait même sur ses prêtres et ses clercs un tel droit, qu'un autre évêque ne pouvait, sans sa permission, les élever aux ordres supérieurs. Si un évêque voulait ordonner un clerc d'une autre Église que la sienne, il devait le faire venir près de lui, l'examiner avec soin, demander des renseignements à son évêque, et ne l'ordonner qu'après avoir obtenu son autorisation ; autrement l'ordination était nulle [1] et l'évêque qui l'avait faite devait être cité devant le concile [2].

L'évêque était le juge ordinaire de tous ses clercs, mais ses sentences n'étaient pas sans appel, et le clerc qui croyait devoir refuser de se soumettre, pouvait avoir recours au concile provincial [3]. Les évêques eux-mêmes avaient établi ce sage règlement pour donner à leur sentence plus de poids et offrir à leurs subordonnés une garantie contre l'erreur et l'arbitraire ; ils décidèrent, de plus, qu'un évêque ne devait pas agir à la légère dans ses accusations et qu'il devait avoir des preuves qui fussent

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 8. — *II Concil. Arelat.*, can. 13, 35.
[2] *II Concil. Arelat.*, can. 8.
[3] *Concil. Vasens*, can. 5. — *II Concil. Arelat.*, can. 48.

solides, non-seulement pour lui, mais encore pour les autres[1]. Avant d'agir publiquement contre un clerc qu'il sait coupable, sans que son crime soit public, il doit d'abord chercher à le convertir par des avertissements secrets et n'en venir à l'éclat que dans la dernière extrémité[2].

Les évêques, en donnant aux clercs des garanties contre l'arbitraire ou l'erreur de leurs jugements, les voulaient cependant dans une parfaite soumission, et leur défendaient de se pourvoir devant les tribunaux laïques, même pour les affaires temporelles, sans leur permission[3].

Le droit de l'évêque sur les simples fidèles ne s'étendait pas aussi loin, et si l'évêque d'une autre Église voulait ordonner un laïc qui n'était pas de son diocèse, il n'avait qu'à se l'attacher comme disciple, le naturaliser pour ainsi dire dans son Église[4]; il ne pouvait le renvoyer ensuite à son diocèse, à moins que l'évêque de ce lieu ne l'acceptât comme clerc[5].

La juridiction de l'évêque s'étendait sur tout le territoire dépendant de son Église, et aucun autre ne pouvait, sans son autorisation, y exercer de fonction épiscopale. Si un évêque voulait bâtir une église dans le diocèse d'un autre, il en était libre, mais il ne pouvait, sans autorisation, en faire la dédicace, parce que c'était un acte religieux appartenant de droit à l'évêque diocésain. Il pouvait de même présenter des clercs pour la desservir ; mais ces clercs, pour exercer leur ministère, avaient besoin de l'agrément de l'évêque du lieu, auquel appartenait aussi l'ordination des clercs que l'évêque fondateur présentait pour être élevés à des Ordres supérieurs, ou des laïcs qu'il désirait voir élever à la cléricature. Après la fonda-

[1] *II Conc. Arelat.*, can. 7.
[2] *Concil. Vasens.*, can. 8.
[3] *II Concil. Arelat.*, can. 31.
[4] *Ibid.*, can. 55.
[5] *Concil. Arausic.*, can. 9.

tion faite, clercs et Église passaient sous l'entière juridiction de l'ordinaire; seulement l'évêque fondateur conservait l'administration des biens dont il avait doté son Église, et l'évêque du diocèse ne pouvait rien en distraire [1].

Il en était de même pour une fondation laïque, et si le fondateur invitait des évêques étrangers à se rendre à la dédicace de son église, il leur était défendu d'y aller, si l'évêque du diocèse ne présidait pas, ou n'avait pas cédé ses droits [2].

Il était très-sage de régler ainsi, jusque dans les plus petits détails, les droits respectifs des évêques. C'était le moyen d'arrêter les conflits qui pouvaient si facilement naître de l'ambition ou d'un zèle plus ardent qu'éclairé. Ces droits devaient être si respectés, qu'un évêque ne pouvait recevoir en communion une personne qu'un autre évêque avait excommuniée. Celui-là seul qui avait lancé la sentence d'excommunication pouvait en accorder l'indulgence, et celui qui contrevenait à ce règlement se mettait dans le cas d'être cité au concile provincial [3].

Le concile était le tribunal devant lequel l'évêque, comme le simple clerc, pouvait être cité [4]. Les causes des clercs entre eux y étaient examinées et jugées [5], quand ils n'avaient pas voulu se soumettre au jugement de leur évêque. Les conciles, dans chaque province, devaient être fréquents ; le concile de Riez décide qu'ils devront se tenir deux fois par an [6], et donne cette règle comme l'ancienne coutume. A la fin de chaque concile, on devait indiquer le lieu et l'époque où se tiendrait le concile prochain [7], et tous les évêques étaient rigoureusement obligés

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 10. — *II Concil. Arelat.*, can. 36.

[2] *Ibid.*, can. 10. — *II Concil. Arelat.*, can. 37.

[3] *I Concil. Arausic.*, can. 11. — *II Concil. Arelat.*, can. 8.

[4] *Concil. Taurin.* — *II Concil. Arelat.*, can. 8. — *Concil. Vasens.*, can. 5.

[5] *II Concil. Arelat.*, can. 31.

[6] *Concil. Reg.*, can. 8.

[7] *I Concil. Arausic.*, can. 29.

de s'y rendre[1]. Ces conciles avaient d'excellents résultats : chaque évêque y apportait le fruit de son expérience et de ses réflexions ; ils entretenaient l'unité dans les décisions, les usages et une sainte union entre les évêques, qui se connaissaient et s'appréciaient mieux. Avant la tenue fréquente de ces conciles, les évêques se connaissaient à peine, ils avaient entre eux peu de relations, et, pour ne pas courir les risques d'être trompés par de faux frères, ils avaient été obligés de convenir entre eux qu'ils porteraient tous, dans leurs voyages, des *lettres formées* ; mais aussitôt qu'ils se connurent mieux et eurent, au moyen de nombreux conciles, plus de relations les uns avec les autres, ils abolirent ce règlement, décidèrent qu'il suffirait désormais de signaler les mauvais, et que l'on pourrait, sans inconvénient, communiquer avec ceux qui ne seraient pas désignés comme tels[2].

Saint Hilaire d'Arles conçut même le projet magnifique de réunir en un corps plus compacte et encore plus uni, tous les évêques des Gaules, par l'établissement des conciles nationaux. Malheureusement il voulut donner à l'évêque d'Arles une trop haute autorité, et le faire regarder comme métropolitain universel ou patriarche des Gaules; il excita ainsi contre lui de justes réclamations qui firent avorter son projet, bien louable cependant en lui-même. Il avait adopté les idées du pape Zosimus et de Patrocle, sur les prérogatives de son siége ; il visitait les églises, faisait çà et là des ordinations, et froissait ainsi beaucoup d'évêques qui taxèrent son zèle d'ambition et s'opposèrent à la réalisation de son idée. Plusieurs cependant l'adoptèrent, et on peut regarder comme un essai de concile national, le deuxième d'Arles où Hilaire fit renouveler les décrets des conciles provinciaux de Vaison et d'Orange qu'il avait présidés. Il y fit même adopter une décision qui rendait le concile national obligatoire pour

[1] *II Concil. Arelat.*, can. 19.
[2] *Concil. Vasens.*, can. 1.

tous et soumettait les Métropolitains eux-mêmes à ses décrets[1]. Cette décision n'eut pas de suite, et Hilaire fut privé de ses prétendues prérogatives, comme nous le verrons bientôt. Le concile national n'eut plus lieu, mais les conciles provinciaux furent nombreux, non-seulement dans les provinces méridionales, mais dans le reste des Gaules[2].

En étudiant leurs décrets, on voit qu'il existait alors peu d'abus dans l'Église des Gaules, et qu'il y avait non-seulement une sainte union entre les évêques, mais encore que les rapports de l'évêque et de ses clercs étaient ceux d'un père au milieu de ses enfants.

Les évêques avaient, pour les prêtres surtout, beaucoup d'affection. En toute circonstance, ils les protégeaient, étendaient leurs pouvoirs, leur donnaient une partie de leur autorité.

C'était alors une pieuse coutume de demander la bénédiction de l'évêque. On avait pour les premiers pasteurs tant de vénération qu'on les priait de bénir les maisons mêmes et les champs. Lorsqu'ils entraient chez les fidèles, les familles entières se jetaient à leurs genoux, et, jusqu'au cinquième siècle, les évêques seuls donnaient ces bénédictions ; les fidèles étant devenus très-nombreux, ils accordèrent aux prêtres la faculté de les donner[3].

En étendant ainsi d'un côté leurs pouvoirs, ils les protégeaient de l'autre contre les empiétements de certains diacres qui voulaient usurper quelques-unes de leurs fonctions. Le premier concile d'Arles (314) avait déjà fait des règlements contre cet abus. Le deuxième concile d'Arles défend aux diacres d'exercer, même les fonctions de leur Ordre, comme de distribuer aux fidèles le corps de Jésus-Christ, en présence du prêtre[4].

[1] *II Concil. Arelat.*, can. 18, 19, 56.
[2] Les plus célèbres sont ceux de Tours, d'Angers et de Vannes.
[3] *Concil. Reg.*, can. 5.
[4] *II Concil. Arelat.*, can. 15.

Lorsqu'un prêtre était présent, c'était à lui, en l'absence de l'évêque, d'exercer toutes les hautes fonctions ecclésiastiques, et le diacre devait seulement le servir.

Le soin que les évêques avaient de la dignité de leurs prêtres éclate surtout dans les conditions qu'ils mettaient à leur ordination.

On ne pouvait élever au sacerdoce ceux qui avaient été extérieurement tourmentés par le démon ; et ceux qui l'avaient été après leur ordination devaient être interdits de leurs fonctions [1]. Il était défendu d'ordonner prêtre un néophyte ou nouveau converti [2], un homme marié à moins qu'il n'embrassât la continence [3], et un bigame ou celui qui aurait été marié deux fois ou aurait épousé une veuve.

Un prêtre qui prêtait son argent à usure, se faisait le fermier de quelqu'un ou exerçait un métier [4], était interdit et excommunié [5]. Les évêques, en établissant ce règlement, avaient évidemment pour but d'entourer le prêtre de considération ; c'est pour le même motif qu'ils défendaient de le mettre en pénitence publique [6]; s'il se rendait coupable de quelque péché grave, il devait faire pénitence secrètement ; ce réglement était plein de sagesse, car la pénitence publique du prêtre, en révélant son péché, eût plutôt scandalisé qu'édifié.

Les simples clercs pouvaient seuls être mis en pénitence publique [7], et il eût été contre la coutume de l'Église d'y mettre même les diacres [8].

Les diacres étaient, après les prêtres, les plus hauts fonctionnaires de l'Église, et leur Ordre était un de ceux

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 16. — *II Concil. Arelat.*, can. 41.
[2] *II Concil. Arelat.*. can. 1.
[3] *Ibid.*, can. 2.
[4] Plusieurs prêtres et évêques travaillaient des mains; mais ce n'était pas un métier proprement dit qu'ils exerçaient.
[5] *II Concil. Arelat.*, can. 14.
[6] *Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 1.
[7] *I Concil. Arausic.*, can. 4. — *II Concil. Arelat.*, can. 29.
[8] *Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 2.

qu'on appelait majeurs. Il fallait à peu près les mêmes conditions pour être élevé au diaconat qu'au sacerdoce ; les diacres, dès le cinquième siècle, étaient obligés, comme les évêques et les prêtres, à la continence. Ils ne semblent pas y avoir été obligés auparavant dans l'Église des Gaules, car les conciles d'Orange et d'Arles [1] donnent cette loi comme nouvelle pour eux : « Désormais, disent-ils, on n'ordonnera plus de diacres mariés, à moins qu'ils ne fassent vœu de chasteté. » Dès lors, le diacre qui, après son ordination, usa du mariage, fut déposé de son ministère [2] et ne put, après sa faute, être élevé à un Ordre supérieur, malgré les preuves d'un sincère repentir [3].

Un néophyte ne pouvait pas plus être élevé au diaconat qu'au sacerdoce. Il en était de même d'un bigame, quelque pieux qu'il fût ; et s'il y avait été élevé, on devait le déposer [4].

La continence était une loi universellement établie dans les Gaules au cinquième siècle, pour les évêques, les prêtres et les diacres. Le deuxième concile d'Arles établit, pour son exacte observation, les règles suivantes [5] :

« Si quelque membre du clergé de l'Ordre du diaconat ou au-dessus, a chez lui d'autre femme que son aïeule, sa mère, sa sœur, sa fille ou son épouse, après avoir fait avec elle vœu de continence, il sera excommunié, et on frappera de la même peine la femme qui ne voudra pas s'en séparer.

« Aucun diacre, prêtre ou évêque ne doit introduire dans sa chambre de jeunes filles, libres ou esclaves. »

Le concile d'Angers promulgua des réglements plus sévères sur ce point.

Mais si la continence était une loi pour les premiers

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 22. — *II Concil. Arelat.*, c. 43.
[2] *Ibid.*, can. 23. — *II Concil. Arelat.*, can. 44.
[3] *Ibid.*, can. 24.
[4] *Ibid.*, can. 25. — *II Concil. Arelat.*, can. 45, 1.
[5] *II Concil. Arelat.*, can. 3, 4.

Ordres du clergé, elle devait être pratiquée par vertu et non par nécessité; aussi est-il défendu d'élever aux Ordres celui qui se serait mutilé [1].

Une règle établissait que les clercs, à tous les degrés de la hiérarchie, appartenaient à l'Église pour laquelle ils avaient été ordonnés. Ainsi l'évêque, comme le prêtre, le diacre ou ministre inférieur qui l'abandonnait pour s'attacher à un autre était frappé d'excommunication [2].

Cette loi, comme toutes celles qui regardent les premiers Ordres du clergé, avait pour but de les élever au dessus des choses de la terre. Le clerc supérieur devait amortir en lui l'amour sensuel, l'ambition et l'amour des richesses; pour accomplir son auguste mission, il devait être pur, sans tache, élevé au-dessus de la sphère des choses humaines. Aussi, toutes les lois de la discipline, celles qui règlent le choix des membres pour les Ordres majeurs du clergé, comme celles qui doivent les diriger dans leur ministère, ont-elles pour but évident de les surnaturaliser en quelque sorte et de les faire marcher dans la voie étroite et sublime des conseils évángéliques.

Les Ordres inférieurs n'étaient pas tenus de suivre des lois aussi sévères. Les sous-diacres cependant, dès le cinquième siècle, étaient obligés à la continence dans l'Église des Gaules. Les autres ministres de l'Église étaient les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers, qui servaient les clercs supérieurs dans leurs fonctions et prenaient soin du matériel du culte et de l'église. Ces ordres mineurs apparaissent dans tous les monuments historiques de l'Église et sont peut-être même d'institution apostolique.

Tous les ministères de la maison de Dieu, même les plus humbles, étaient ainsi exercés par des fonctionnaires ecclésiastiques choisis dans l'élite de la société

[1] *Ibid.*, can. 7.
[2] *II Concil. Arelat*, can. 13.

chrétienne, et ce devait être un spectacle bien édifiant que celui d'une Église primitive avec tous ses clercs, remplissant à l'envi et avec esprit de foi, les diverses fonctions de leur Ordre.

A côté du clergé, il y avait dans la société chrétienne un grand nombre de fidèles qui se distinguaient de la masse par la pratique extérieure et publique des conseils de l'Évangile ; tels étaient les moines et les solitaires dont nous avons déjà étudié les institutions. Parmi les femmes qui se vouaient à la perfection, on distinguait trois ordres : les diaconesses, les vierges et les veuves. Les diaconesses étaient chargées, dans l'Église, de certaines fonctions vis-à-vis des personnes de leur sexe. Elles servaient surtout dans l'administration du baptême, conféré alors par immersion. Dès le cinquième siècle, elles étaient devenues peu nombreuses dans les Gaules, et il paraît qu'il s'était glissé parmi elles des abus qui en faisaient désirer l'abolition. Elles semblent s'être enorgueillies de leur titre et avoir eu la prétention de faire partie du clergé, quoiqu'elles ne reçussent aucun Ordre proprement dit ; comme, à la messe, on donnait deux bénédictions, l'une pour le peuple, et l'autre réservée au clergé, les diaconesses ne s'inclinaient qu'avec le clergé. Le concile d'Orange [1] ordonna (441) qu'elles recevraient désormais la bénédiction avec le peuple et défendit d'en ordonner à l'avenir.

Les simples vierges formèrent toujours dans l'Église un corps respecté et digne de l'être. Il y avait deux sortes de vierges : les unes faisaient des vœux simples, les autres étaient consacrées à Dieu solennellement [2]. Elles ne pouvaient faire de vœux qu'à vingt-cinq ans. Si, après cet âge et leurs vœux, elles se mariaient, elles étaient soumises à une rigoureuse pénitence [3]. Les vierges

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 26.

[2] V. la lettre d'Innocent I[er] à Victricius, *item Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 15.

[3] *II Concil. Arelat.*, can. 52. — *Concil. Arausic.*, can. 28.

solennellement consacrées portaient un voile comme signe de leur perpétuelle virginité[1].

Les Veuves qui s'engageaient comme elles à la perfection avaient aussi un habit particulier que l'évêque leur donnait dans le sacrarium de l'église[2]. Une fois agrégées, par cette cérémonie, à l'Ordre des Veuves, on les appelait Professes, et elles ne pouvaient plus quitter cet état sans encourir les peines canoniques. Pour les protéger, on frappait d'excommunication leurs ravisseurs[3].

L'histoire fait souvent mention des Vierges et des Veuves et nous les montre avides de vertus et de science sacrée. Aux exercices de la piété et de la charité, elles joignaient l'étude des saints livres, et se mettaient en correspondance avec les plus illustres docteurs, qui aimaient à les éclairer, à les guider dans le sentier difficile de la perfection.

Parmi les simples fidèles, il y a surtout une classe qui mérite une mention particulière et dont les conciles se sont très-souvent préoccupés, c'est celle des Pénitents. On appelait ainsi ceux qui étaient admis à faire publiquement pénitence pour certains péchés notoires dont ils s'étaient rendus coupables. Nous avons eu déjà l'occasion d'en parler.

On distingue encore, dans la législation de l'Église des Gaules, plusieurs décrets relatifs à certains membres de la société chrétienne dont les conciles s'occupaient d'une manière spéciale et que l'Église prenait sous sa protection : tels sont les esclaves et les exposés, et tous les malheureux qui pouvaient avoir besoin de son secours.

L'Église ne fit jamais de décrets pour abolir l'esclavage ; il n'est pas dans son esprit de bouleverser la société, même pour arriver à un bon résultat ; elle procède par voie de douceur et de persuasion, ne fait pas d'utopies sociales, et, à l'exemple de J.-C., ne cherche

[1] *Epist. Innocent. ad Victric.*
[2] *Concil. Arausic.*, can. 27.
[3] *Ibid.*

qu'à perfectionner l'individu, persuadée qu'avec ce perfectionnement individuel elle enfantera sans commotion, sans révolution, pour la société tout entière, un progrès réel et infaillible. C'est ainsi qu'elle fit disparaître du monde la plaie hideuse de l'esclavage. Elle permit d'abord d'avoir des esclaves ; les clercs même en possédaient, et elle ordonnait aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres même cruels et idolâtres. Mais, en même temps, elle inspirait aux maîtres cet esprit de charité qui leur montrait, dans ces esclaves, des frères plus grands qu'eux, peut-être, aux yeux de Dieu, et elle offrait un refuge, au pied de l'autel, à l'esclave obligé de fuir un maître trop dur et cruel.

Pour apprécier l'importance de ce refuge qu'offrit l'Église aux esclaves malheureux, et que les empereurs érigèrent en droit, il faut sonder les plaies hideuses de cette société romaine où l'esclave était une bête de somme, la propriété d'un maître qui eut longtemps sur lui droit de vie ou de mort. L'Église ne pouvait s'empêcher d'étendre sa sollicitude maternelle sur ces êtres auxquels le polythéisme refusait presque la nature humaine, mais qu'elle considérait comme les frères et les co-héritiers de J.-C. Sans doute qu'en offrant un asile aux malheureux, elle protégea bien aussi quelques coupables, mais ne valait-il pas mieux s'exposer à couvrir le crime d'une protection imméritée, que d'abandonner tant d'innocents si cruellement persécutés ?

Lorsqu'un esclave se réfugiait dans l'église, on examinait s'il avait eu des raisons légitimes de quitter la maison de son maître : s'il n'en avait pas, on l'y renvoyait ; mais pour le mettre à l'abri des mauvais traitements que lui eût sans doute attirés sa fuite, on menaçait d'excommunication le maître qui l'eût traité durement [1]. Il arrivait souvent que les maîtres dont les esclaves s'étaient réfugiés dans l'église, s'emparaient de ceux des

[1] *II Concil. Arelat.*, can. 30.

clercs pour se venger ; ils étaient également frappés d'excommunication [1]. S'il se rencontrait de ces hommes durs et sans entrailles qui voulaient, à leur aise, tourmenter leurs esclaves, il s'en trouvait beaucoup aussi qui, en vrais chrétiens, les traitaient comme leurs frères et les affranchissaient publiquement. C'était dans l'église [2], en présence de tous les fidèles, que se faisait cet affranchissement, cérémonie touchante et vraiment chrétienne qui devait toujours produire d'heureux fruits et inspirer ces justes et salutaires pensées de fraternité universelle que l'Évangile seul peut inspirer.

Si, après son affranchissement, l'esclave était ingrat envers son bienfaiteur, le maître pouvait, après avoir fait constater le délit devant les magistrats municipaux, réduire de nouveau le coupable à l'esclavage [3]. L'Église ne pouvait pas encourager l'ingratitude.

Souvent, des fidèles, au lit de mort, confiaient leurs esclaves à l'Église, par testament. Si des héritiers avides voulaient, de nouveau, les rendre esclaves et même colons, ils étaient frappés des peines canoniques [4].

Fidèle à son auguste mission de charité, l'Église protégeait encore les enfants exposés. L'immoralité était affreuse dans la société romaine, et les enfants nés du crime étaient jetés dans les rues, exposés, dit le concile de Vaison, plutôt aux chiens qu'à la pitié [5].

La charité et la compassion pour les êtres souffrants furent toujours l'attribut distinctif des vrais fidèles ; aussi l'instinct maternel des pauvres créatures séduites par les passions ou vaincues par la pauvreté leur eut bientôt inspiré la pensée d'aller déposer le fruit de leur crime auprès des églises, ces écoles de la charité [6]. De pieux fidèles,

[1] *I Concil. Arausic.*, can. 6. — *II Concil. Arelat.*, can. 32.
[2] *Ibid.*, can. 7.
[3] *II Concil. Arelat.*, can. 34.
[4] *I Concil. Arausic.*, can. 7. — *II Concil. Arelat.*, can. 33.
[5] *Concil. Vasens.*, can. 9.
[6] *II Concil. Arelat.*, can. 51.

émus à la vue de ces enfants, les recueillaient. Leur bonne action était souvent mal récompensée. La calomnie, si ingénieuse à tout salir, voulait voir des coupables dans ceux que la charité seule inspirait ; et, souvent encore, des mères, des parents, venaient, après plusieurs années, réclamer un enfant qu'ils avaient rejeté lorsqu'il leur eût été une charge, mais qu'ils désiraient lorsqu'ils pouvaient l'utiliser.

L'Église devait prendre la charité sous sa protection ; il fut donc décidé que celui qui aurait recueilli un exposé en ferait la déclaration à l'autorité ecclésiastique ; cette formalité remplie, le diacre en donnait avis le dimanche suivant dans l'assemblée des fidèles. Si, dans les dix jours, on ne faisait pas une réclamation appuyée sur une reconnaissance bien prouvée, l'enfant appartenait à celui qui l'avait recueilli, et ceux qui le réclamaient dans la suite, comme ceux qui cherchaient à répandre des calomnies, étaient frappés des mêmes peines que les homicides [1].

Les malades, les insensés et les énergumènes étaient encore l'objet des sollicitudes de l'Église.

Si un malade est infidèle, il faut le baptiser s'il en a manifesté l'intention, même seulement par signe [2]. Pour ceux qui sont privés de raison, il faut leur accorder tous les secours de la religion qu'il est possible de leur administrer [3], et ne rien épargner pour ramener l'ordre et le calme dans ces pauvres intelligences. On doit aussi profiter du premier moment favorable pour administrer les secours de la religion aux énergumènes, les baptiser, s'ils ne le sont pas, et leur donner même la sainte communion [4].

Pleine d'amour pour tous ses enfants et de zèle pour les corriger, les secourir et les faire croître en vertu, l'Église

[1] *Concil. Vasens.*, can. 9, 10. — *II Concil. Arelat.*, can. 51.
[2] *I Concil. Arausic.*, can. 12 — *II Concil. Arelat.*, can. 38.
[3] *Ibid.*, can. 13. — *II Concil. Arelat.*, can. 38.
[4] *Ibid.*, can. 14, 15. — *II Concil. Arelat.*, can. 39, 40.

n'avait aussi que des sentiments de charité pour ses ennemis. Elle n'admit jamais dans son sein rien de souillé, elle ne fit jamais de pacte avec le mal ou l'erreur. Qui pourrait lui en faire un reproche? Mais en même temps qu'elle avait horreur de tout schisme et de toute hérésie, elle ne suivait qu'une loi, vis-à-vis des hommes, celle de la charité.

Les hérétiques n'avaient qu'à quitter leurs erreurs, et aussitôt elle les recevait au nombre de ses fidèles; elle ne les rebaptisait même pas si, comme les novatiens, ils avaient reçu le vrai baptême de J.-C. [1]. Mais s'ils avaient reçu un baptême d'invention humaine, comme les photiniens ou les paulianistes, on leur administrait de nouveau ce sacrement [2]; pour ceux qui, comme les bonosiens, conservaient la forme essentielle du baptême, mais supprimaient certains rits importants, comme l'onction du chrême, on leur faisait cette onction lorsqu'ils étaient admis dans l'Église, et on leur conférait ainsi le sacrement de Confirmation [3].

L'évêque seul avait le pouvoir ordinaire de réconcilier les hérétiques. Mais en son absence, ou en danger de mort, le simple prêtre en avait le pouvoir et leur donnait l'onction du chrême [4].

L'Église était plus sévère pour les apostats que pour les hérétiques; elle devait l'être davantage en effet pour ceux qui l'avaient reniée après l'avoir connue, que pour ceux qui l'avaient haïe sans la connaître. Les apostats devaient passer cinq ans parmi les catéchumènes, c'est-à-dire au rang des pénitents excommuniés, et deux ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement. Cependant, l'évêque pouvait leur accorder l'indulgence [5] d'une partie de leur peine, en raison de leurs bonnes disposi-

[1] *II Concil. Arelat.*, can. 9.
[2] *Ibid.* can. 16. — *Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 18.
[3] *Ibid.*, can. 17.
[4] *Ibid.*, can. 26.
[5] *Ibid.*, can. 10.

tions ; il devait aussi user de douceur envers les apostats que les tourments seuls avaient portés à apostasier. C'était la coutume de l'Église de Rome, comme de l'Église des Gaules, de les laisser seulement deux ans parmi les pénitents excommuniés, et trois ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement de Pénitence [1].

On n'était plus au temps des persécutions quand le second concile d'Arles faisait ce réglement ; mais les barbares qui ravageaient l'empire, et qui étaient ou ariens ou idolâtres, persécutaient les fidèles et cherchaient à faire des apostats. Si l'Église usait de douceur envers ceux qui n'avaient fait que manquer de courage pour confesser leur foi, cette douceur n'excluait pas, comme on voit, une rigidité salutaire, et on peut remarquer dans toutes les lois ecclésiastiques ce mélange de charité et de fermeté. Ainsi, malgré sa bonté pour les hommes, elle chasse impitoyablement de son sein tous ceux qui pouvaient y favoriser le mal et développer les mauvais penchants de la nature. Tels sont les acteurs et comédiens [2], ceux qui favorisaient les superstitions païennes et voulaient les introduire dans l'Église [3], ceux qui avaient entre eux des haines publiques [4], ou portaient faux témoignage en justice dans une cause capitale ; ceux-là étaient même excommuniés jusqu'à la mort [5]. Enfin, tous les grands criminels étaient rejetés pour un temps plus ou moins long, et jusqu'à parfaite correction, de la société chrétienne qui devait être sainte dans ses membres comme dans sa doctrine et dans ses lois.

L'excommunié était, dès le v[e] siècle, un être que tout fidèle devait fuir comme un serpent dangereux. Non-seulement le clerc, mais le simple fidèle ne pouvait se lier avec lui, conserver les rapports de société et l'ad-

[1] *II Concil. Arelat.*, can. 11. — *Epist. Leon. ad Rustic.*, resp. 19.
[2] *Ibid.*, can. 20.
[3] *Ibid.*, can. 23.
[4] *Ibid.*, can. 50.
[5] *Ibid.*, can. 24.

mettre à sa table[1]; c'était un lépreux qui pouvait communiquer son mal et qu'il fallait, par conséquent, éviter avec soin.

Dans toutes ces dispositions législatives, il est à remarquer que l'Église des Gaules ne sort point de sa sphère spirituelle. Elle n'a pour but que la parfaite observation de l'Évangile, pour motifs que des motifs de foi et de charité ; elle ne réclame pas l'intervention de l'autorité impériale pour veiller à l'exécution de ses lois, elle ne s'adresse qu'à la conscience, et ses peines sont toutes spirituelles ; elle laisse à ses enfants la liberté de s'y soumettre par conviction, par esprit de foi et d'obéissance.

La puissance de l'Église n'en était que plus forte et plus vénérable ; ses décisions étaient pour les fidèles la voix de Dieu, et elles ne soulevaient point contre elles cette réaction qui répond toujours dans le cœur de l'homme à la compression et à la violence. Le clergé, organe des lois de l'Église et ministre pour les faire exécuter, restait dans sa mission toute spirituelle, entièrement en dehors des choses politiques, et conservait ainsi une influence immense sur la société, qui se laissera toujours dominer sans peine par la science et la vertu.

Cependant, alors comme dans tous les temps, quelques membres du clergé s'éloignaient de la route commune et avaient quelquefois recours à l'autorité civile pour arriver à leurs fins. Saint Hilaire d'Arles lui-même eut ce tort. On ne doit pas le dissimuler, et ses excellents motifs peuvent, jusqu'à un certain point, lui servir d'excuse. Il était intimement uni avec Auxiliaris, préfet des Gaules, qui résidait à Arles et qui reçut Germain d'Auxerre avec tant de vénération. Auxiliaris était un homme pieux, grand admirateur des vertus d'Hilaire et tout disposé à le seconder dans ses projets. Or, les projets d'Hilaire étaient vastes. Partisan des idées de Zosimus et de

[1] *II Concil. Arelat*, can. 49.

Patrocle sur les prérogatives de l'Église d'Arles, il se regardait comme le primat de toutes les Gaules, et à ce titre se croyait le droit de visiter toutes les Églises, d'y déposer et d'y ordonner des prêtres et des évêques. Plusieurs fois il avait éprouvé des résistances de la part des Églises auxquelles il voulait donner, malgré elles, des pasteurs, et il avait appelé à son secours Auxiliaris, qui, à l'aide de ses troupes, avait bien trouvé le moyen d'installer ses nouveaux évêques, et de favoriser ses prétentions à une juridiction qu'un vieux légendaire presque contemporain baptise du nom de monarchie [1].

Saint Germain d'Auxerre n'était pas opposé aux prétentions d'Hilaire, et il l'accompagnait quelquefois dans les courses qu'il entreprenait pour réformer les abus et animer le zèle des pasteurs. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent ensemble dans la cité métropole des Séquaniens (Besançon).

Aussitôt que l'on eût appris leur arrivée, dit Honorat de Marseille [2], les nobles et le peuple coururent au devant d'eux et leur dénoncèrent Chelidonius, évêque de la cité, comme ayant épousé autrefois une veuve, ce qui était un empêchement aux Ordres, suivant les canons. Ils ajoutaient que Chelidonius, étant encore laïque et dans la magistrature, avait porté des sentences de mort. En entendant ces accusations, les deux saints furent émus de leur gravité et ordonnèrent de faire venir les témoins. Les prêtres les plus vertueux se rassemblèrent, la chose fut examinée avec toute la prudence et la maturité possibles, et l'accusation se trouva prouvée. Les deux évêques allèrent trouver Chelidonius et l'engagèrent à quitter volontairement un Ordre qu'il avait reçu contre les règles tracées par les Saintes Ecritures elles-mêmes. Chelidonius aima mieux en appeler à l'évêque de Rome, se croyant condamné avec une rigueur injuste.

[1] *Vit. S. Roman.*, c. 2; apud Bolland., 28 febr.
[2] *Vit. S. Hilar.*, c. 3; apud Bolland, 5 maii.

Le bienheureux Hilaire l'ayant appris, résolut de se rendre à Rome pour soutenir la sentence qu'il avait prononcée. Sans songer ni aux rigueurs de l'hiver, ni aux rochers, ni aux glaciers des Alpes qu'il devait traverser, il se mit en route à pied et sans provisions de voyage. Il arriva à Rome, visita les tombeaux des Apôtres et des Martyrs, et se présenta devant Saint Léon, qui était alors évêque de Rome.

Léon fut un grand évêque, un des plus dignes et des plus savants qui se soient assis sur le siége romain. Ses ouvrages que nous examinerons l'ont placé parmi les Pères les plus illustres d'Occident. Il avait auprès de lui Prosper d'Aquitaine, peu favorable à Hilaire d'Arles et aux moines de Marseille et de Lérins. Hilaire fut donc considéré comme suspect à Rome. Il ne se préoccupa point de ces dispositions. Après avoir rendu ses hommages à Léon, il le pria de ne rien changer aux usages des Eglises; il se plaignit avec franchise qu'on eut admis à Rome, aux saints autels, des clercs publiquement et justement condamnés dans les Gaules; il ajouta qu'il n'était venu que pour remplir un devoir et non pour plaider, pour exposer des faits et non pour accuser; si Léon n'est pas de son avis, il ne l'importunera pas davantage.

« Je ne veux pas, ajoute Honorat de Marseille [1], jeter au vent d'une narration les jugements contraires d'aussi grands hommes, surtout maintenant qu'ils sont montés l'un et l'autre dans la gloire suprême. Il me suffira de dire, en peu de mots, qu'Hilaire seul tint ferme contre les hommes les plus puissants, qu'il ne s'épouvanta pas des menaces, qu'il instruisit ceux qui cherchaient la vérité, confondit ceux qui l'attaquaient, et qu'au péril même de sa vie, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avait condamné. Il était comme gardé à vue; mais, voyant qu'il ne pouvait faire prévaloir la vérité, il s'enfuit, au cœur même de l'hiver, et à pied comme il était venu. »

[1] *Vit. S. Hilar.*, c. 3.

D'après tout ce qu'Hilaire eut à souffrir, on peut croire que Chelidonius ne fut pas délicat sur les moyens, et qu'il n'en appela à Rome que dans l'espérance de l'emporter par l'influence qu'il pouvait y exercer par lui et par les siens : il parvint en effet à tromper Léon. Hilaire avait voulu traiter la chose sans intrigues, avec franchise et simplicité. C'est là, malheureusement, le moyen de ne réussir jamais. Les hommes élevés au pouvoir et entourés d'intrigants se laissent presque toujours influencer, et la raison seule a sur eux bien peu d'empire.

Saint Léon ne fut pas à l'abri de ces séductions de la puissance et de l'intrigue; le départ d'Hilaire l'irrita, et il écrivit aux évêques de la province Viennoise la lettre suivante[1] :

« Léon, à ses très chers frères, les évêques de la province Viennoise :

« Notre Seigneur J.-C., sauveur du genre humain, en établissant la religion divine qui, par sa grâce, brille sur tous les peuples et toutes les nations, a voulu que cette vérité, auparavant enfermée dans la loi et les prophètes, brillât pour le salut du monde entier et fût publiée au moyen de la trompette apostolique, suivant cette parole : « Leurs voix se sont fait entendre sur toute la terre, et « leurs paroles jusqu'aux confins du monde. » (Psalm. 18-4.)

« Mais le Seigneur, en confiant cette mission à tous les Apôtres, en a spécialement chargé le bienheureux Pierre, leur chef; il l'a fait la tête, et c'est de lui que doivent couler, dans tous les membres, les dons de Dieu, et celui-là n'appartient pas au corps mystique de J.-C., qui se détache de cette pierre solide, de ce lien de l'indivisible unité. Quand J.-C. lui donna ces prérogatives, il lui donna en même temps un nom qui en était le symbole : « Tu es Pierre, lui dit-il, et sur cette pierre je bâtirai

[1] *Epist*, 1 *Leon*, *pap. ad Episcop. prov. Vienn.*; apud Sirm. — *Concil. antiq. Gall.*, t. 1, p. 89 et seq.

« mon église. » (Math. 16-18.) C'est donc sur la solidité de Pierre que J.-C., par un privilége admirable, a voulu établir l'édifice du Temple éternel ; c'est sur cette base qu'il a élevé son Eglise, et elle y est si solide qu'elle n'a rien à craindre des attaques de la témérité humaine, et que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

« Mais cette pierre solide, posée par le Seigneur lui-même, celui-là a la présomption impie de l'ébranler, qui attaque le pouvoir dont elle est le symbole, qui n'écoute que ses passions, ne suit pas ce qu'il a reçu des anciens, ne se croit soumis à aucune des lois et des règles établies par le Seigneur, s'éloigne de vos coutumes et des nôtres, n'écoute que l'ambition qui lui fait désirer une puissance nouvelle, fait des choses illicites avec témérité et néglige d'accomplir ses devoirs.

« Dieu, nous en avons l'assurance, nous a inspiré la pensée de corriger ces abus, en agissant toutefois avec maturité et sagesse, et avec cette charité dont, comme il vous en souvient, le siége apostolique vous a donné bien des preuves. Nous voulons travailler avec vous à établir dans vos Eglises, non pas de nouvelles lois, mais à renouveler les anciennes; car nous devons conserver soigneusement celles que nos pères nous ont transmises ; ce n'est que par ce moyen que nous pourrons plaire à Dieu par nos bonnes œuvres et détruire les scandales et les troubles.

« Votre Fraternité n'ignore pas les fréquentes relations du siége apostolique avec un grand nombre d'évêques de votre province, qui l'ont consulté et en ont appelé à son jugement en plusieurs occasions ; il a confirmé ou infirmé les jugements qui avaient été rendus et dont on avait appelé à son tribunal, mais toujours en conservant l'union de l'esprit dans le lien de la paix. Ces relations étaient saintes et ne servirent qu'à augmenter la charité qui ne doit jamais s'éteindre ; car, dans notre sollicitude, nous ne cherchions point nos intérêts, mais ceux de J.-C ,

et nous n'avons jamais attaqué la dignité des Eglises ou des évêques qui leur a été donnée par Dieu.

« Mais Hilaire ne veut pas aujourd'hui marcher dans ce sentier que nos ancêtres ont toujours si fidèlement suivi, et par ses nouvelles prétentions il jette le trouble dans les Eglises et dans le clergé ; il veut vous mettre sous sa domination et ne veut pas lui-même être soumis au bienheureux apôtre Pierre ; il s'arroge le droit de faire les ordinations dans toutes les Eglises des Gaules, et s'attribue tous les droits des évêques métropolitains. Par ses orgueilleuses paroles, il n'a pas craint de blesser le respect dû au bienheureux Pierre, qui a reçu, par-dessus tous les autres, le pouvoir de lier et de délier, et qui a été spécialement chargé de paître les brebis. Celui qui veut lui disputer sa primauté ne peut en rien l'ébranler, et il donne la preuve d'un orgueil qui le précipite aux enfers. »

Léon fait suivre ce préambule de six articles. Dans le premier, il absout Chelidonius, qui s'est justifié par témoins devant plusieurs évêques. Chelidonius n'eut pas de peine, sans doute, à trouver des témoins, car il semble avoir eu beaucoup d'influence à Rome. La sentence d'Hilaire, que Léon aurait soutenue, si elle eût été rendue, dit-il, contre un coupable, car elle était juste en elle-même, il l'annule et déclare Chelidonius innocent.

Dans le deuxième article, Léon dit qu'il a reçu des lettres de Projectus, dénonçant Hilaire comme ayant ordonné un évêque à sa place pendant qu'il était malade. Projectus n'était pas vraisemblablement évêque dans la province d'Arles, car le pape ajoute : « Pourquoi Hilaire s'occupe-t-il des affaires d'une autre province et pourquoi usurpe-t-il un droit que n'eut aucun de ses prédécesseurs avant Patrocle? Encore ce droit ne semble avoir été accordé à Patrocle que temporairement par le siége apostolique, et il a ensuite été révoqué par une meilleure décision [1]. »

[1] Ces paroles de saint Léon condamnent le pape Zosimus. C'est donc avec raison que nous n'avons pas blâmé Proculus de Marseille.

On peut remarquer combien le sentiment de Léon sur les priviléges de l'Eglise d'Arles, diffère de celui de Zosimus qui les faisait remonter à saint Trophime lui-même [1], priviléges qu'il trouvait si solidement établis, que l'autorité du siége apostolique n'y pouvait rien changer [2], et qui donnaient, selon lui, à Patrocle, une primauté incontestable dans tous les diocèses de toutes les parties des Gaules [3]. Les évêques de la province d'Arles avaient la même opinion que Zosimus et ne partageaient pas celle de Léon, auquel ils adressèrent, après la mort de saint Hilaire, une requête aussi forte que respectueuse. Hilaire, évêque d'Arles, était bien excusable d'avoir ses prétentions ; il avait pour lui de fortes autorités, quoique réellement les prétendus priviléges de son Eglise ne fussent pas fondés.

Dans l'article troisième, Léon trace les règles à suivre dans les ordinations des évêques : « Nous avons appris, dit-il, *qu'un évêque* s'est fait accompagner d'une troupe de soldats pour envahir les Eglises qui ont perdu leurs pasteurs, et en a ordonné qui étaient entièrement inconnus aux Eglises qu'ils devaient gouverner. Je vous en prie, mes frères, je vous en conjure, au nom de Dieu, ôtez de vos provinces ces causes de dissension; qu'on élise en paix ceux qui doivent être élevés à l'épiscopat, qu'on prenne les suffrages des citoyens honorables, revêtus de la signature des clercs, afin d'avoir ainsi le témoignage du clergé et du peuple ; que celui qui doit commander à *tous* soit élu par *tous*. Que les métropolitains, chacun dans sa province, fassent l'ordination avec le concours des plus anciens évêques; que l'un ne réclame pas les droits de l'autre; qu'aucun n'outrepasse les limites de sa province ; enfin, que l'ordination se fasse au jour légitime, c'est-à-dire le dimanche, que nos ancêtres ont jugé seul digne de cet

[1] Zosim. *Epist.* 1 *ad episcop. Gall.*
[2] *Ibid. Epist.* 3 *ad Episcop. Vienn. et Narbonn.*
[3] *Ibid., Epist.* 1, n° 3.

honneur, à cause de la résurrection de J.-C. » Dans l'article quatrième, Léon s'exprime ainsi :

« Chaque province aura ses conciles, et il est défendu à Hilaire d'en indiquer et de se mêler des jugements des prêtres du Seigneur, pour y mettre le trouble, comme il l'a fait. Il saura que non-seulement il est privé de ce droit sur les autres provinces, mais aussi sur la Viennoise; il ne fera aucune ordination épiscopale, et il lui est même défendu d'y assister; il ne le mérite pas, puisqu'il s'est enfui de Rome lorsqu'il devait assister à un jugement; il s'est ainsi séparé de la communion apostolique dont il est indigne. »

Saint Hilaire n'avait pas attendu le jugement de Chelidonius pour sortir de Rome. Léon se trompait évidemment sur le motif de sa fuite; ce n'était pas pour éviter d'assister au jugement qu'il avait quitté Rome, mais bien parce qu'il désespérait d'y faire triompher la vérité, comme le dit Honorat de Marseille. On peut croire que Léon se doutait un peu de ce motif d'Hilaire, et qu'il n'en était que plus irrité contre lui. Une chose certaine, c'est que le quatrième article de la lettre de saint Léon est empreint, contre le saint évêque d'Arles, d'un sentiment d'aigreur qu'on ne peut excuser. Du reste, toute la lettre du pape est remplie de traits acerbes et peu conformes à la charité. Comme quand il dit [1], à propos de l'évêque Projectus, qu'Hilaire a plutôt eu la pensée de le tuer, que d'ordonner un autre évêque à sa place. Ainsi encore dans le cinquième article, après avoir parlé de la modération que doivent avoir les évêques qui ne peuvent jamais excommunier que pour de grands crimes, et encore à regret, il ajoute : « Qu'y a-t-il d'étonnant que celui-là soit sévère contre les laïques, qui a coutume de se réjouir de la condamnation des clercs? » Ces paroles sont évidemment injustes. Les hommes les plus grands et les plus saints ont toujours quelque chose de l'humanité. Saint

[1] *Epist. Leon. 2 ad Episcop., Vienn.* art. 2.

Hilaire pouvait avoir eu un zèle trop ardent, et saint Léon, malgré sa prudence, s'était laissé prendre à des dénonciations outrées et à des intrigues. Il revint de l'opinion qu'il avait conçue d'Hilaire ; car dans une lettre aux évêques de la province d'Arles [1], il en parle comme d'un évêque de sainte mémoire.

Saint Léon finit sa lettre aux évêques de la Viennoise en donnant à saint Leontius de Fréjus les priviléges que s'attribuait Hilaire. Si donc les évêques de plusieurs provinces veulent se réunir en concile, ils seront convoqués par lui ; il lui fait cet honneur à cause de son âge et de sa sainteté. Mais, malgré ce privilége, il respectera les droits des métropolitains.

En même temps que saint Léon envoyait cette lettre aux évêques de la Viennoise, il dénonçait Hilaire à l'empereur Valentinien III, qui, de concert avec Théodose, envoya à Aetius un décret [2] dans lequel il ordonne à tous les évêques d'avoir la plus grande soumission pour l'Eglise de Rome, blâme Hilaire d'avoir fait des ordinations contre le droit et d'avoir institué des évêques par la violence et les armes, et enjoint à tous les gouverneurs de province de veiller à ce qu'on n'entreprenne rien contre l'autorité de l'Eglise romaine. Si l'empereur se fût contenté d'interdire l'emploi des armes dans les affaires ecclésiastiques, il fût resté dans son droit et n'eût mérité que des louanges ; mais il outrepassait ses pouvoirs en prescrivant aux évêques d'être soumis à l'évêque de Rome, et en mettant leur obéissance sous la surveillance de ses gouverneurs de province qui devaient, comme lui, recevoir des évêques l'instruction dans les choses spirituelles et non la leur donner. L'empereur, dans son décret, traite durement saint Hilaire, et il est facile de s'apercevoir que la lettre qu'il reçut de saint Léon avait été écrite sous la

[1] *Epist. Leon. 2 ad Episcop. prov. Arelat.*; apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. 1, p. 87.

[2] Apud Sirm., t. 1, *Concil. antiq. Gall.*, p. 85, 86.

même inspiration que celle qui fut envoyée aux évêques de la Viennoise.

Hilaire était trop humble et trop saint pour que des paroles même acerbes ou injurieuses pussent l'irriter jusqu'à le faire dévier du chemin de la justice et de la vérité. Sa conscience lui rendait un bon témoignage, et il fut cependant le premier à faire des démarches pour calmer l'irritation de Léon. Il lui envoya d'abord un de ses prêtres, nommé Ravennius, puis deux évêques, Nectarius et Constantius, qu'il adressa à Auxiliaris, autrefois préfet des Gaules et alors résidant à Rome.

Honorat de Marseille[1] nous a conservé une lettre que cet ami d'Hilaire lui écrivit ; elle est d'autant plus intéressante qu'elle juge très-sagement la discussion qui avait eu lieu entre l'évêque de Rome et celui d'Arles.

« J'ai reçu, lui dit-il, avec la considération qu'ils méritent, les saints évêques Nectarius et Constantius qui sont venus me trouver de la part de Votre Béatitude. Nous avons souvent parlé ensemble de la force d'âme, de la constance, du mépris des choses humaines, qui vous font goûter le bonheur au milieu des vicissitudes du monde et dans cette vie de la terre si courte et remplie de tant de misères ! Je me suis aussi entretenu avec le saint pape Léon. Ces paroles vous font peut-être éprouver quelque émotion ; mais non, je ne le crois pas. La colère comme le plaisir ne peuvent en rien troubler votre âme si calme et si égale. Je vous dis franchement que je n'ai à reprocher à Votre Béatitude aucun fait entaché de la plus légère arrogance. Mais les hommes souffrent avec peine que nous leur parlions selon notre conscience ; et puis, les oreilles des Romains sont très-délicates et demandent une certaine douceur dans les paroles. Si Votre Sainteté veut se soumettre tant soit peu à cette exigence, vous n'y perdrez rien et y gagnerez beaucoup, car je suis certain que par là, les petits nuages qui se

[1] *Vit. S. Hilar.*, c. 3.

sont élevés sur l'horizon se changeront en une parfaite sérénité.»

Le caractère droit et franc de l'évêque d'Arles n'avait donc pas été apprécié à Rome; on le prit pour de l'orgueil; cette erreur, jointe aux intrigues de Chelidonius et, peut-être aussi aux insinuations de Prosper, explique très-bien les démarches trop précipitées de saint Léon.

Mais dès qu'Hilaire eut fait à Rome les avances que lui avait conseillées Auxiliaris, saint Léon lui rendit ses bonnes grâces, sans toutefois lui rendre les priviléges auxquels il croyait avoir droit[1]. Hilaire ne les réclama pas, et se remit paisiblement à partager son temps entre la prière, la prédication et le travail des mains[2]. Ses abstinences, ses travaux, les longues courses qu'il faisait toujours à pied pour visiter son diocèse, l'affaiblirent tellement qu'il ne put arriver qu'à la quarante-huitième année de son âge[3].

Voyant le jour de sa mort approcher, il alla à son monastère pour donner encore à ses enfants quelques avis et rendre au milieu d'eux son dernier soupir. « Que votre pain soit toujours grossier, leur dit-il ; que votre vêtement soit rude et votre nourriture sans aucune délicatesse.» Il leur recommanda surtout la vigilance et la mortification. Après avoir fini de parler, il dit à ses chers enfants d'aller offrir à Dieu le sacrifice de louanges du soir et de prendre ensuite leur réfection ordinaire « Ce n'est, ajouta-t-il, qu'à la onzième heure du jour, que mon âme sortira de la maison de mon corps et ira paraître devant le souverain juge.» En entendant le chant des psaumes de l'office, il disait : « Saintes voix qui parvenez aux oreilles de Dieu, intercédez pour moi auprès de lui.» Les frères s'étant de nouveau réunis auprès de lui, il fit

[1] *Epist. 2 Leon. ad Episcop. prov. Arelat. — Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap.;* apud Sirm., t. I, p. 87, 89.
[2] Honorat. Massil. *Vit. S. Hilar.*, c. 3.
[3] *Ibid.*, c. 4.

le signe de la croix sur ses yeux et sa bouche, et partit, plein de joie, pour la céleste patrie.

A la nouvelle de sa mort, toute la cité se rassembla autour du monastère ; tous versaient des larmes et poussaient des sanglots, car tous l'aimaient. Le corps du bienheureux ayant été porté à la basilique de Saint-Etienne, toute la foule y courut, et, dans sa vénération, l'eût mis en lambeaux pour avoir de ses reliques ; les moines furent obligés de l'entourer d'un grand nombre de cierges allumés, pour en écarter le peuple. Après l'office de la nuit, on le porta à la basilique de Saint-Genès, pour l'inhumer. Les Juifs, comme les fidèles, assistaient à ses funérailles ; et « je me souviens, dit Honorat de Marseille[1], de les avoir entendu chanter en hébreu. Pour nous, notre douleur était trop grande pour que nous pussions nous acquitter de ce devoir. » Quand on fut arrivé au lieu de la sépulture, les larmes et les sanglots redoublèrent ; tous voulaient encore toucher une fois le corps du Bienheureux et posséder quelque morceau de ses vêtements. Le prêtre Basilius, depuis évêque[2], fut obligé, pour écarter la foule, de prendre un des vêtements du saint et de le distribuer. Tandis que tout le monde se pressait autour de lui pour en avoir une partie, on se hâta d'ensevelir le corps du Bienheureux. Quand la foule s'aperçut qu'il était descendu dans le tombeau, elle poussa un cri déchirant et se retira la douleur dans l'âme. La mémoire du saint évêque d'Arles resta précieuse dans tous les cœurs ; pendant longtemps on ne parla que de ses vertus ; on se servait de son nom pour attester la vérité des serments, et on désespérait de jamais avoir un évêque semblable à lui. Saint Hilaire d'Arles mourut en 449, après vingt ans d'épiscopat.

Saint Hilaire, sur le point de quitter ce monde, apprit de Dieu qu'il aurait Ravennius pour successeur, et il en

[1] *Vit. S. Hilar.*, c. 4.
[2] Basilius fut évêque d'Aix.

fut comblé de joie[1]. Il avait beaucoup d'affection pour lui, et il l'avait envoyé à saint Léon pour le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Pendant son séjour à Rome, Ravennius plut au pape; c'est pourquoi, lorsqu'il eut été élevé à l'épiscopat, les évêques de la province d'Arles l'annoncèrent aussitôt à saint Léon comme une nouvelle qui devait lui être agréable. Ils en reçurent la lettre suivante[2] (449) :

« Léon, pape, à ses très-chers frères Constantinus...

« C'est pour nous un juste motif de joie d'apprendre que les prêtres du Seigneur agissent conformément aux règles établies par nos pères et aux institutions apostoliques[3], car le corps de l'Église prendra nécessairement de grands accroissements, si les membres qui le gouvernent joignent à une autorité ferme une administration pacifique. Nous approuvons sincèrement la bonne œuvre qu'a faite Votre Fraternité en consacrant, suivant les désirs du clergé, des citoyens notables et du peuple, notre frère Revennins dont nous connaissons la vertu, pour succéder, sur le siége d'Arles, à Hilaire *de sainte mémoire*.

« L'élection paisible et unanime d'un homme qui possède les vertus nécessaires et l'amour des fidèles ne peut être que l'effet d'une divine inspiration, quoiqu'en apparence elle soit faite par des moyens humains.

« Que l'évêque élu remplisse donc bien, très-chers frères, la charge que Dieu lui confie; qu'il comprenne tout ce qu'exigent de lui les vœux unanimes de tous les rangs de la société chrétienne; qu'il s'acquitte avec zèle et vigilance de ses devoirs; qu'il ne soit jamais au-dessous du témoignage que vous lui rendez, et qu'il soit toujours digne de notre faveur.

[1] Honorat. Massil., *Vit. S. Hilar.*, c. 4.

[2] Leon. pap., *Epist.* 2 *ad Episcop. prov. Arelat.*; apud Sirm., *Concil. antiq. Gall.*, t. 1, p. 87.

[3] Nous devons faire observer qu'en toute circonstance S. Léon réclame l'observation des canons; il ne s'en croyait pas le maître.

« Que Dieu, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Léon envoya en même temps cette lettre à Ravennius[1] :

« Léon à son très-cher frère Ravennius :

« L'élévation de Votre Dilection à la dignité du souverain sacerdoce nous est très-agréable, et nous félicitons, vous d'abord de cet accroissement d'honneur, et aussi la cité d'Arles à laquelle Dieu vous a donné pour évêque ; car il est honorable et utile pour tous les fidèles d'avoir un évêque capable de les guider et digne de leur servir de modèle.

« Vous n'ignorez pas la bonne opinion que nous avons conçue de Votre Fraternité depuis que nous vous avons connu ; vous n'êtes donc pas étonné, très-cher frère, que nous attendions beaucoup de vous.

« Ainsi, que votre autorité soit tempérée par la modestie, votre fermeté par la douceur, votre justice par la bonté, votre zèle par la patience. Combattez l'orgueil qui nous fait tomber si vite, et aimez l'humilité qui élève. Votre Dilection n'ignore pas les lois ecclésiastiques ; vous saurez donc renfermer votre autorité dans les bornes prescrites. »

Léon, dans une note[2] qu'il ajoute à cette lettre, dit à Ravennius :

« Nous avons appris de vos clercs qu'un vagabond nommé Pétronianus, s'est donné dans les Gaules pour notre diacre et, qu'à ce titre, il a parcouru plusieurs Églises de cette province. Nous voulons, très-cher frère, que vous avertissiez tous les évêques de cette fourberie et que vous retranchiez Petronianus de la communion de toutes les Églises. »

La bienveillance de saint Léon pour Ravennius et tous les évêques de la province d'Arles leur inspira la pensée de le prier de rétablir les anciens priviléges de leur métro-

[1] Leon. pap., *Epist. 3 ad Ravenn.*; apud Sirm., *op. cit.*, p. 87, 88.
[2] Leon. pap., *Epist. 4 ad Ravenn.*; apud Sirm., *loc. cit.*

pole. Ils lui adressèrent à ce sujet une supplique où nous remarquons principalement ces paroles [1] : « C'est une chose connue de toutes les provinces des Gaules, et la sainte Église Romaine n'ignore pas que la cité d'Arles a mérité, la premiere d'entre les cités des Gaules, d'avoir un évêque, qui fut saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre, et que c'est de là que le bien de la foi et de la religion s'est étendu peu à peu dans les autres contrées des Gaules [2]. Il est même certain qu'un grand nombre de lieux ont été arrosés par ce ruisseau de la foi qui coula sur nous de la source apostolique, et ont reçu des évêques avant la cité de Vienne qui réclame aujourd'hui une suprématie qui ne lui est pas due. Tous nos prédécesseurs ont regardé l'Église d'Arles comme leur mère ; c'est de son évêque qu'ils avaient reçu, comme nous, le souverain sacerdoce .. Ses anciens priviléges, les prédécesseurs de Votre Béatitude les ont confirmés ; ils regardaient comme juste et raisonnable que, de même que l'Église Romaine, à cause du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, a la primauté sur toutes les Églises du monde entier, de même l'Église d'Arles, à cause de saint Trophime, envoyé par les Apôtres, eut la primauté sur toutes les Églises des Gaules. »

Les suffragants d'Arles savaient bien que l'antiquité du siége n'était plus une raison de primauté depuis la règle établie par le concile de Nicée pour les métropoles. Aussi, ajoutent-ils que, même au civil, Arles est la métropole des Gaules, et « bien des priviléges, disent-ils, accordés à notre cité par les empereurs, l'élèvent au-dessus de toutes les autres cités des Gaules. »

« Nous prions donc Votre Sainteté, ajoutent-ils en finissant, au nom de Notre Seigneur J.-C. et du bienheureux apôtre Pierre que nous voyons revivre en vous, de rendre

[1] *Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap.*; apud Sirm., *op. cit.*, p. 89.

[2] On ne croyait pas alors à toutes ces prétendues missions *apostoliques* que l'ultramontanisme moderne a mises à la mode dans l'Église romaine.

à l'évêque d'Arles ces priviléges qu'il possédait par droit d'ancienneté ou que le siége apostolique lui avait accordés. Nous serions allés nous-mêmes vous présenter cette prière, mais plusieurs d'entre nous sont trop infirmes, et la disette qui afflige les Gaules cette année nous empêche de satisfaire ce désir.»

Saint Léon leur répondit [1].

« Léon à ses très-chers frères Constantinus, Valerianus..... :

« Nous avons lu la lettre de Votre Dilection que nous ont apportée nos fils, le prêtre Petronius et le diacre Regulus. Elle est pour nous une preuve évidente de l'affection que vous avez pour notre frère et co-évêque Ravennius, puisque vous demandez qu'on rétablisse en sa faveur les priviléges dont son prédécesseur avait été privé à cause de ses trop grandes prétentions; l'évêque de Vienne a prévenu la demande de Votre Fraternité, et, dans une lettre qu'il nous a envoyée, il se plaint de l'évêque d'Arles, qui a usurpé sur lui l'ordination de l'évêque de Vaison.

« En considérant attentivement les raisons alléguées de part et d'autre, et en présence des clercs envoyés par les deux parties, nous croyons que les deux cités d'Arles et de Vienne ont été également distinguées, et que tantôt l'une, tantôt l'autre, l'a emporté par l'étendue de ses priviléges ecclésiastiques. C'est pourquoi nous ne devons pas souffrir qu'on rabaisse l'Église de Vienne, d'autant plus que son évêque ne fait qu'user maintenant des priviléges que nous lui avons accordés nous-même, et que nous avions ôtés à l'évêque Hilaire. Afin donc que l'évêque de Vienne ne devienne pas tout d'un coup inférieur à lui-même, il aura, dans sa juridiction, les cités de Tarantaise, de Valence, de Genève et de Grenoble. Les autres Églises de la province seront sous la juridiction de l'évêque d'Arles ; sa modestie nous fait croire qu'il ne

[1] Leon. *Epist. 5 ad Episcop. prov. Arelat.*; apud Sirm., *op. cit.*, p. 91.

cherchera qu'à entretenir la charité et la paix, et qu'il ne se regardera pas comme frustré de ce qui a été accordé à l'un de ses frères [1]. »

Dans ces questions de juridiction, l'Église de la province d'Arles s'adressait à Rome, non-seulement comme au siége apostolique de l'Occident, mais encore comme à l'Église-Mère qui avait envoyé à Arles ses premiers apôtres et avait fondé les Églises de cette province. Mais les Églises, qui avaient une autre origine, refusaient de reconnaître la supériorité de l'Église d'Arles, quoique Rome lui eut accordé le privilége de la représenter. Celles de Vienne et de Marseille, qui avaient une origine orientale, ne voulaient pas reconnaître la supériorité de l'Église d'Arles, malgré son origine romaine, et saint Léon se montra favorable, comme on l'a vu, aux franchises que l'Église de Vienne réclamait.

Ce qui ressort de plus clair de ces débats qui eurent lieu, dans les Gaules méridionales, au cinquième siècle, c'est que Rome essaya d'y exercer une certaine juridiction, mais qu'elle ne songeait même pas à exercer cette juridiction en vertu d'une prétendue autorité supérieure et divine que les papes postérieurs ont réclamée comme un attribut de leur siége suprême. Les évêques de Rome en appelaient aux lois existantes, soit sur l'origine, soit sur l'étendue des juridictions épiscopales ; mais ils se gardaient bien de s'en déclarer la source. Les plus saints évêques, comme Proculus de Marseille, et Hilaire d'Arles, ne craignaient pas d'opposer leur autorité épiscopale à celle des évêques de Rome, et ces derniers traitaient tous les évêques comme leurs frères ou leurs adversaires, mais jamais comme leurs subordonnés.

Les Églises, même celles qui avaient une origine romaine, jouissaient, au cinquième siècle, d'une indépendance qu'elles perdirent depuis, pour le malheur de la religion.

[1] *Preces ad Leon. pap.*, apud Sirm., *loc. cit.*

III

Relations de saint Léon avec l'Orient. — Lettre de Théodoret à Léon. Flavianus, évêque de Constantinople. — Il s'oppose aux erreurs d'Euty chès. — Concile de Constantinople, où Eutychès est condamné. — Flavianus et Eutychès s'adressent à Rome. — Dioscore d'Alexandrie. — Faiblesse de Théodose-le-Jeune. — Concile connu sous le nom de *Brigandage d'Ephèse*. — Mort de Théodose. — Pulchéria épouse Marcianus, qui est déclaré empereur. — Convocation du Concile œcuménique de Chalcédoine. — Sessions du Concile.

(450 — 451)

Les relations de Léon avec l'Église orientale eurent principalement pour objet l'hérésie d'Eutychès.

Ce moine s'était montré fort zélé contre Nestorius, et il s'était mêlé, avec le monastère dont il était archimandrite, à la démonstration monastique, dirigée par saint Dalmatius, auprès de Théodose et en faveur du Concile d'Ephèse. Il se déclarait grand partisan de ce Concile et prétendait mieux comprendre que tout autre ses décisions.

Théodoret, dans son opposition à saint Cyrille, s'était surtout préoccupé de cette idée : que certaines expressions employées par le grand évêque d'Alexandrie pouvaient être prises en mauvais sens et donner naissance à une hérésie qui se rapprocherait de l'apollinarisme. Il avait bien voulu consentir à interpréter sainement ces

expressions et à reconnaître la parfaite orthodoxie de Cyrille, mais il n'en était pas moins inquiet au sujet de ceux qui voudraient les mal interpréter.

Les événements lui donnèrent raison ; Eutychès enseigna bientôt les erreurs qu'il redoutait.

Théodoret, ayant appris l'élévation de saint Léon sur le siége de Rome, crut utile de lui écrire, non-seulement pour entrer en relation de communion avec lui, mais pour lui exposer le vrai caractère des discussions doctrinales qui agitaient l'Orient. Cette lettre est un vrai document historique et doit être citée [1] :

« Si Paul, prédicateur de la vérité et trompette du Saint-Esprit, alla vers le grand apôtre Pierre afin de conférer avec lui sur la décision qu'il devait rapporter à ceux des habitants d'Antioche qui discutaient sur les prescriptions judaïques, à plus forte raison, nous, si humbles et si petits, devons-nous nous adresser à votre siége apostolique pour en recevoir le remède aux maux qui accablent les Eglises. En effet, il convient qu'en toutes choses vous teniez la première place ; car votre siége est orné de nombreuses prérogatives. Un grand nombre de villes sont distinguées par la grandeur, par la beauté, par le nombre de leurs habitants ; quelques-unes, qui sont privées de ces avantages, en ont de spirituels ; quant à la vôtre, l'auteur des biens la comble d'honneurs. Elle est la plus grande et la plus illustre des villes ; elle est la capitale de l'univers ; elle est la plus considérable par le nombre de ses habitants. Elle possède en outre l'empire universel, et elle donne son nom à tous les peuples soumis. La foi est encore son plus bel ornement comme l'atteste le divin Paul par ces paroles : « Votre foi est célèbre dans l'univers entier. » Si Rome a porté des fruits si abondants aussitôt après avoir été évangélisée, qui pourrait dire quelle est encore la piété qui y règne aujourd'hui ? Elle possède, pour éclairer les

[1] Théodoret. *Epist.* 113 ad. Leon Episcop. Rom.

âmes des fidèles, les tombeaux de ses deux Pères et maitres Pierre et Paul. L'Orient, il est vrai, a reçu leurs premiers rayons; mais c'est en Occident qu'a eu lieu le couchant de leur vie, et c'est de là qu'ils éclairent le monde entier. Ils ont rendu votre siége très-illustre et ils sont devenus comme la source de tous les biens dont vous jouissez. Dieu a donné un nouveau lustre à leur siége en y plaçant Votre Sainteté pour y faire éclater les rayons de la vraie foi. »

Il est remarquable que Théodoret, en exaltant ainsi le siége de Rome, ne prononce pas un mot dont on puisse tirer quelque conséquence en faveur de l'autorité que les Papes ont depuis réclamée comme un droit divin. L'évêque de Rome était le premier évêque de l'univers ; personne n'en doutait. Le Concile de Chalcédoine nous fera bientôt connaître officiellement en quel sens on lui accordait cette primauté.

Théodoret félicite Léon du zèle qu'il avait montré contre les Manichéens au début de son épiscopat ; et de la lettre qu'il avait écrite à Flavianus de Constantinople touchant la personnalité divine et humaine du Christ.

Nous ferons connaître bientôt cette lettre. L'éloge que Théodoret en fait démontre avec évidence que le docte évêque de Cyr était aussi éloigné des erreurs de Nestorius que de celles d'Eutychès [1].

Condamné injustement dans le conciliabule appelé le *Brigandage d'Ephèse*, Théodoret se tourna vers l'Occident et pria Léon de venir au secours de son orthodoxie, attaquée par les partisans d'Eutychès, et particulièrement par Dioscore, évêque d'Alexandrie. Théodoret avait cependant donné à cet évêque bien des preuves de l'orthodoxie de ses sentiments; il lui avait même donné des éloges qu'il ne méritait pas [2]. L'indigne successeur de Cyrille, devenu héritier des biens considérables que pos-

[1] On peut en trouver une autre preuve dans ce qu'il a écrit, touchant ces deux hérétiques, dans son *Abrégé des fables hérétiques*.

[2] Théodoret. *Epist.* 60. 83.

sédait son prédécesseur, n'avait pas tenu compte de la clause que Cyrille avait mise dans son testament, et qui l'obligeait à avoir soin de sa famille. Dioscore, archidiacre de Cyrille, avait eu sans doute plus d'une lutte à soutenir avec les parents de son archevêque. Il s'en vengea dès qu'il lui eut succédé, et laissa dans la misère ceux qu'il devait soutenir. Il se servit des grands biens de Cyrille pour se faire des partisans dans le peuple. Ses générosités lui acquirent une réputation qui alla jusqu'à l'évêque de Cyr, qui ne voulait voir, dans ses actes, que l'exercice d'une charité vraiment épiscopale. Dioscore, pour l'en récompenser, l'accusa de nestorianisme. C'était alors la manie de tous les intrigants d'élever cette accusation contre ceux auxquels ils voulaient nuire. Lorsque Nestorius était influent à la cour, ils voulaient nier le nestorianisme. Lorsque l'évêque hérétique eut été condamné et exilé, Eutychès vit du nestoranisme partout et ses partisans lui firent écho, car ce moine eut à la cour de Théodose-le-Jeune une immense influence. Il la devait à l'eunuque Chrysaphius, dont il avait été parrain, et qui devint le maître absolu de l'empereur. Dioscore gagna les bonnes grâces de Chrysaphius ; ce fut ainsi que se forma à la cour un parti qui entreprit de dogmatiser dans un sens anti-nestorien, et qui tomba dans une erreur contraire tout aussi condamnable.

Flavianus avait alors succédé à Proclus sur le siége de Constantinople. Chrysaphius aurait voulu faire élire Eutychès; mais il avait échoué. A peine Flavianus était-il ordonné que Chrysaphius lui envoya demander un présent pour l'empereur. Le saint évêque envoya les Eulogies. Mais Chrysaphius les refusa avec mépris et dit à l'archidiacre qui en était porteur : « L'empereur a besoin d'or et non de pain. » Quelque temps après, Théodose appela Flavianus et lui ordonna de donner à sa sœur Pulchéria la bénédiction des diaconesses. Il voulait lui rendre inaccessible l'accès au trône impérial, comme s'il eut prévu que bientôt il quitterait ce trône qu'il ne pourrait

céder à aucun successeur ; car il n'avait pas d'enfants.

Flavianus refusa de se prêter à des intrigues dont Chrysaphius était l'agent secret. La guerre était donc déclarée entre Flavianus et le puissant eunuque, lorsqu'Eutychès se mit à dogmatiser. Afin de se faire le champ libre, Chrysaphius obtint de l'empereur un édit d'après lequel tous ceux qui seraient convaincus de nestorianisme, ou chez lesquels on trouverait des livres hérétiques, devraient être punis de mort.

Sous le titre de nestoriens, on confondait tous ceux qui, au début des discussions, avaient fait opposition à Cyrille et au Concile d'Ephèse. Ainsi, Théodoret était un nestorien aussi bien qu'Ibas, successeur de Babbulas, sur le siége d'Edesse. Avant de monter sur ce siége, Ibas avait écrit à un moine nommé Maris une lettre très-hostile au Concile d'Ephèse. Il en avait depuis reconnu les erreurs. Mais ceux qui avaient été simplement trompés sur les faits ou les doctrines étaient considérés comme nestoriens aussi bien que ceux qui se prononçaient ouvertement en faveur des erreurs de Nestorius.

De là des persécutions cruelles contre tous ceux que l'on soupçonnait à tort ou à raison de nestorianisme.

Dioscore exagérait la portée des anathèmes de Cyrille dans le sens appollinariste que Théodoret avait signalé, et jetait l'anathème à tous ceux qui ne les acceptaient pas dans le même sens que lui.

Eutychès essaya de tromper l'Occident et d'abuser du zèle qu'on y avait montré contre Nestorius. Il écrivit donc à saint Léon. On ne possède plus sa lettre, mais on en connaît le sens par la réponse de l'évêque de Rome, qui s'exprime ainsi [1] :

« A notre très-cher fils le prêtre Eutychès, Léon évêque.

« Par la lettre de ta Dilection, nous avons appris que, grâce à quelques personnages, l'hérésie nestorienne tend

[1] S. Leon. *Epist.* 20. Edit. Quesnel-Ballerini.

à renaître. Nous vous répondons que ta sollicitude nous a été fort agréable et que les sentiments dont tu nous as adressé l'expression, ne pourront que t'attirer le secours du Seigneur, auteur de la foi catholique. Quant à nous, dès que nous serons en possession de renseignements plus complets sur ceux qui veulent renouveler l'hérésie, nous regarderons comme un devoir d'y aviser, afin que le poison qui a été condamné soit détruit dans son principe.

« Que le Seigneur te conserve en bonne santé, très-cher fils. »

Léon ignorait les erreurs d'Eutychès au moment où il lui écrivait cette lettre. Eutychès crut l'avoir gagné à sa cause et s'imagina qu'il pourrait compter sur lui dans les discussions que ses erreurs devaient bientôt soulever en Orient. Depuis quelque temps, les persécutions qu'il faisait exercer au nom de l'empereur contre de vénérables évêques qui n'avaient eu que le tort passager, et bien excusable, d'avoir redouté d'avance et prévu son hérésie, avaient attiré l'attention sur la cellule du violent archimandrite, et l'on disait qu'en se prononçant contre le nestorianisme, il enseignait une hérésie qui, pour lui être contraire, n'en était pas moins dangereuse.

Les choses en étaient là, lorsque plusieurs évêques de la métropole de Constantinople se réunirent dans la ville impériale pour juger quelques conflits de juridiction épiscopale. Parmi eux était Eusèbe, ancien professeur de l'impératrice Eudoxie, l'un des premiers adversaires de Nestorius. Il était devenu évêque de Dorylée. Il connaissait Eutychès depuis longtemps et il alla, avant le Concile, lui rendre plusieurs visites. La conversation roula nécessairement sur les erreurs nestoriennes, mais Eusèbe fit remarquer à Eutychès qu'en voulant combattre une erreur, il tombait dans une autre. En effet, Eutychès, pour réfuter Nestorius et prouver qu'il n'y avait en lui qu'une personne, faisait des raisonnements d'après lesquels il n'y avait eu en Jésus-Chris qu'*une nature*, la

nature divine, ce qui le conduisait à faire de l'humanité un être fantastique. Il se rapprochait ainsi de l'hérésie d'Apollinaire qui avait de nombreux partisans en Orient, et contre laquelle les plus doctes évêques, comme Théodore de Mopsueste et Théodore de Cyr, avaient lutté constamment.

Eusèbe chercha à ramener Eutychès à la vérité; il le mit en communication avec plusieurs évêques capables de réfuter ses raisonnements. Il y perdit sa peine et Eutychès leur répondit que tous les ascètes, familiarisés avec les hautes spéculations sur les choses divines, partageaient sa manière de penser.

Eusèbe parla alors de la nouvelle hérésie à saint Flavianus, évêque de Constantinople. Celui-ci connaissait l'influence qu'Eutychès exerçait à la cour par l'intermédiaire de l'eunuque Chrysaphius ; il prévit tous les malheurs que de nouvelles discussions causeraient à l'Eglise, et il engagea Eusèbe à ne pas attirer l'attention publique sur la nouvelle hérésie qui mourrait peut-être avec son auteur.

Eusèbe ne partagea pas cet avis, et résolut de faire une dénonciation dans toutes les formes canoniques au Concile qui allait s'assembler à Constantinople. L'erreur d'Eutychès avait déjà pris en effet trop d'importance pour être dissimulée. Domnus, évêque d'Antioche, avait déjà écrit à l'empereur une lettre synodale pour lui dénoncer l'archimandrite qui s'émancipait jusqu'à taxer d'hérésie de grands et savants évêques, qui auraient pu lui en remontrer sous le double rapport de la science et de l'orthodoxie [1].

Le Concile s'étant réuni [2], Eusèbe de Dorylée lui remit un mémoire dont voici la substance : Eutychès ne cesse de proférer des blasphèmes contre Jésus-Christ ; il parle des Pères avec mépris et me traite moi-même d'hérétique.

[1] Facund. *Defens.* 3 *Capitul.* Lib. VIII. C. 5.
[2] Collect. Concil. Labbe-Mansi t. VI; Hardouin, t. II.

C'est pourquoi je prie le Concile de faire comparaître Eutychès afin qu'il réponde à mon accusation.

Flavianus conseilla à Eusèbe de voir encore Eutychès en particulier, avant de solliciter la citation canonique. Eusèbe répondit qu'après toutes les démarches qu'il avait faites, cette dernière serait absolument inutile. Alors le Concile envoya à Eutychès le mémoire d'Eusèbe et la citation qui en était la suite. Le dévot archimandrite répondit qu'il avait fait vœu de ne pas sortir de sa cellule avant sa mort; qu'il ne pouvait par conséquent se rendre au Concile; qu'Eusèbe l'accusait parce qu'il était son ennemi personnel; qu'il admettait la doctrine enseignée par la sainte Ecriture et par les Pères, touchant l'Incarnation du Verbe.

Le Concile ne se contenta pas de ces vagues déclarations. Cité par trois fois, Eutychès se décida enfin à comparaître devant les évêques; mais Chrysaphius le fit accompagner d'une escorte de soldats et de moines, et obtint de l'empereur un délégué impérial qui devait exercer sur l'assemblée sa haute influence. Ce délégué fut le Patrice Florentinus, homme très-instruit et très-orthodoxe.

Eutychès présenta une profession de foi, catholique en apparence, mais composée de termes ambigus sous lesquels se cachait son erreur. Les évêques le pressèrent de questions auxquelles il lui était impossible de répondre sans confesser son erreur. Florentinus lui-même lui posait des questions catégoriques. Eutychès alors déclara ouvertement qu'avant l'Incarnation, les deux natures divine et humaine du Christ étaient distinctes l'une de l'autre ; mais que, depuis l'Incarnation, le Christ n'était plus que le Verbe et n'avait plus que la nature divine.

On lui demanda ce qu'était alors l'humanité dans le Christ, mais il esquiva les difficultés et s'en tint à professer que, dans le Christ, il n'y avait qu'*une nature*, la nature divine.

Alors tout le Concile le déclara anathème et Flavianus

lut la sentence qui le déclarait déchu de ses titres et honneurs ecclésiastiques, et exclu de la communion catholique.

Eutychès, en se retirant, dit à Florentinus : « J'en appelle aux conciles de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique. »

Cette dernière ville avait alors un rang analogue à celui des Eglises qu'on appela patriarchales ; et l'évêque de Rome prétendait qu'elle jouissait de ce titre parce que l'évêque de Thessalonique était son représentant dans les contrées dont il était le principal évêque [1].

Eutychès, rentré dans son monastère, rédigea des libelles qu'il fit afficher sur les murs à Constantinople, et Chrysaphius, ennemi personnel de Flavianus, fit tomber sur ce vénérable évêque tous les griefs dont se plaignait Eutychès. Les actes du Concile font foi cependant qu'à plusieurs reprises il avait essayé d'adoucir Eusèbe de Dorylée, et qu'il ne s'était décidé à condamner l'hérétique qu'après avoir été convaincu de son obstination dans l'erreur.

Eutychès écrivit sans délai à l'évêque de Rome, qu'il croyait avoir gagné à sa cause, et se posa en victime des nestoriens. Voici l'abrégé de sa lettre [2] :

« J'en appelle d'abord au Verbe divin, fondement de ma foi et de mon espérance; après lui, j'en appelle à Votre Sainteté touchant la pureté de mes sentiments; car le démon a suscité contre moi l'évêque Eusèbe de Dorylée qui a présenté au très-saint évêque de Constantinople, Flavianus, un mémoire qui me reproche des hérésies et qui met le trouble dans les Eglises de Dieu. Cité à comparaître devant le saint Concile, j'en étais empêché par la maladie qui était venue s'ajouter à ma vieillesse; cependant je me suis présenté, tout en sachant bien qu'il y avait un complot tramé contre moi. J'ai présenté ma

[1] On a appelé depuis ces contrées : *Turquie d'Europe*.
[2] S. Leon. *Epist.* 21.

profession de foi, conforme aux Conciles de Nicée et d'Ephèse; mais on a refusé de la recevoir et l'on m'a demandé si j'admettais deux natures en Jésus-Christ. Mais je n'ai voulu, ni ajouter un mot aux définitions de Nicée, ni contredire les saints Pères qui ont rejeté l'expression de deux natures, ni traiter de la nature de Dieu qui est venu au monde par la Sainte-Vierge Marie, de la manière qu'il a voulu et qu'il connaît. Il a été réellement homme et non pas seulement en apparence. J'ai cette doctrine, en priant de vous la soumettre, promettant de m'en rapporter à votre décision. »

Après cette flatterie dont il attendait beaucoup, Eutychès affirmait qu'on l'avait empêché de faire connaître ses véritables sentiments dans les monastères, et que l'on avait exigé de tous les moines de souscrire à sa condamnation, ce que l'on n'avait pas fait pour Nestorius. Il termina sa lettre en anathématisant tous les hérétiques sans exception, y compris Apollinaire et Nestorius, et en priant l'évêque de Rome de ne pas se laisser tromper par les faux rapports qui pourraient lui être envoyés. Il se flatte qu'il ne voudra pas mettre au rang des hérétiques un homme qui les anathématise tous, et qui a passé sa vie de soixante-dix ans dans la continence et l'exercice de la vertu.

Il ajouta à sa lettre une déclaration de foi parfaitement orthodoxe, mais dans laquelle il gardait un silence prudent au sujet de la question des deux natures. On ne comprend pas comment il pouvait admettre une nature unique, en professant que le Verbe avait pris un corps réel de la Sainte-Vierge, par l'opération du Saint-Esprit. L'entêtement plutôt que la logique lui fit soutenir opiniâtrement une erreur, qu'il n'avait inventée que faute de science théologique.

Eutychès ajouta à sa lettre un fragment d'une lettre attribuée par les apollinaristes à Julius, évêque de Rome.

L'évêque de Constantinople apprit sans doute qu'Euty-

chès avait écrit à l'évêque de Rome pour le prévenir en sa faveur. C'est pourquoi il adressa au même évêque la lettre suivante[1] :

« A Léon, son Père très-saint et très-aimé de Dieu, et son confrère dans le sacerdoce, Flavianus,

« Salut dans le Seigneur.

« L'Ecriture nous apprend que le démon tourne toujours autour de nous, cherchant à nous dévorer ; c'est pourquoi nous devons prier, et nous tenir ferme dans les limites qui ont été tracées pour toujours par nos Pères. Je ressens une peine profonde de ce qu'un de ceux sur lesquels j'ai été établi s'est laissé prendre par le démon, a abandonné les traditions de ses Pères et a résisté à mes sollicitations, quoique je fusse dans la résolution de lui sacrifier ma vie.

« Parmi nous, selon la sainte Ecriture, il y en a qui sont couverts d'une peau de brebis, mais qui, au fond, sont des loups voraces. Ils sont parmi nous, mais ils ne sont pas des nôtres. Quand ils finissent par vomir leur impiété ouvertement, ils emmènent avec eux ceux qu'ils ont séduits par leurs doctrines perverses opposées aux traditions des Pères et aux saintes Ecritures.

« Tel nous est apparu Eutychès, autrefois prêtre et archimandrite, lequel, après s'être montré orthodoxe, a professé les doctrines perverses de Valentin et d'Apollinaire ; rejetant enfin la peau dont il s'était couvert, il a fait ouvertement ces déclarations devant le Saint-Synode : qu'après son incarnation, notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas deux natures, et que son corps n'a pas la même substance que le nôtre, quoiqu'il l'ait pris de la Sainte-Vierge Marie et qu'il soit un corps humain.

« Nous envoyons à Votre Sainteté la sentence que

[1] Int. *Epist.* S. Leon. 22. Nous ne donnons que les pensées principales contenues dans cette lettre.

nous avons prononcée contre lui, *afin que Votre Sainteté connaissant ce qui a été fait, notifie l'impiété d'Eutychès à tous les évêques très-aimés de Dieu qui sont établis sous votre piété*, dans la crainte que trompés par de faux rapports, ils conservent avec l'hérétique des rapports de communion.

« Moi et tous ceux qui sont avec moi, nous saluons toute la fraternité aimée de Dieu qui est avec vous. »

Par cette lettre, Flavianus ne soumettait pas à Léon la sentence rendue contre Eutychès; il la lui envoyait, en signe de bonne confraternité, et afin qu'il la notifiât aux évêques placés sous sa juridiction.

Tel est le vrai sens des rapports qui avaient toujours existé entre les Églises d'Orient et d'Occident, et qui étaient devenus plus fréquents à mesure que les Églises occidentales avaient acquis plus de notoriété et d'importance.

Saint Léon, ayant reçu la lettre d'Eutychès et une autre lettre de l'empereur lui-même, au sujet des contestations qui avaient lieu à Constantinople, était étonné de n'avoir rien reçu de l'évêque de cette ville, avec lequel il était en communion. Il ne savait pas que la lettre de Flavianus avait été interceptée par le fameux eunuque Chrysaphius. Il se décida donc à demander des renseignements à Flavianus et lui écrivit la lettre suivante [1] :

« A son très-cher frère Flavianus, évêque, Léon évêque,

« Lorsque le très-chrétien et très-clément empereur, dans la sollicitude que lui inspirait sa foi sainte et louable pour la paix de l'Église catholique, nous eut écrit au sujet des événements qui ont excité chez vous beaucoup de troubles, nous nous sommes étonné que Votre Fraternité eut gardé le silence à notre égard sur ces faits et ne nous eut pas envoyé une relation qui nous aurait préservé de toute hésitation au sujet de ce qui était arrivé. Nous

[1] S. Leon. *Epist.* 23.

avons en effet reçu du prêtre Eutychès un mémoire où il se plaint d'avoir été illégitimement excommunié, sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, lorsque, ayant été cité, il n'a pas refusé de se présenter, et qu'ayant offert un mémoire justificatif, on refusa de le recevoir, ce qui le mit dans la nécessité de répandre dans la ville de Constantinople des mémoires pour se justifier. Ne connaissant que ces faits, nous ne comprenions pas comment il avait été, avec justice, séparé de la communion de l'Église. Mais en réfléchissant à la cause, nous n'avons pas voulu préjuger de ce que vous aviez fait parce que, nous qui voulons que les jugements sacerdotaux soient pleins de maturité, nous ne pouvions nous prononcer en l'absence des renseignements d'une des parties, et avant d'avoir obtenu tous les éléments qui peuvent nous éclairer et nous faire connaître la vérité.

« Je prie donc Votre Fraternité de nous faire connaître par une personne capable ce que l'on aurait pu tenter contre l'antique foi et demander de notre part une condamnation. La modération qui doit régner dans l'Église et la foi d'un très-religieux prince nous donnent à penser qu'il sera facile de pourvoir à la paix de l'Église, et nous y emploierons toute notre autorité dans le but de conserver la foi dans son inébranlable pureté et de fortifier ceux qui en seront les défenseurs La chose nous paraît d'autant plus facile que, dans son Mémoire, Eutychès promet de corriger tout ce qui, dans sa doctrine, paraîtrait répréhensible. En de telles circonstances, il convient d'éviter le bruit, de pratiquer la charité, et de n'avoir en vue que la vérité.

« Que Votre Dilection se hâte donc de m'envoyer tous les détails d'une affaire à laquelle elle s'intéresse nécessairement, afin qu'entre les assertions diverses des partis, nous ne soyons point exposé à nous tromper. Nous n'avons, en effet, grâce à Dieu, que le désir de maintenir contre toute vicieuse interprétation les constitutions que les vénérables Pères ont divinement promulguées pour l'affermissement de la foi. »

Saint Léon blâmait ainsi à l'avance les évêques de la moderne Église de Rome, lesquels ont remplacé par des constitutions hérétiques celles que les vénérables Pères avaient adoptées pour affermir l'antique foi.

En attendant la lettre de Flavianus, Léon dut écrire à l'empereur Théodose. Il le félicita de son zèle religieux et de ce qu'il avait un esprit non-seulement royal, mais encore sacerdotal. Il ajoute qu'il ne sait encore quel jugement porter au sujet de l'excommunication d'Eutychès et qu'il a écrit à l'évêque Flavianus pour en obtenir des renseignements positifs.

Le comte Pansophios remit à Flavianus la lettre de saint Léon. Aussitôt l'évêque de Constantinople écrivit une seconde lettre [1] dans laquelle il exposa les erreurs qu'Eutychès dissimulait hypocritement. Il le supplie d'user de son influence sur l'empereur pour terminer cette affaire et empêcher le Concile que l'on projetait d'assembler.

En effet, Eutychès, par le moyen de Chrysaphius, en appelait auprès de l'empereur à un autre Concile, de celui de Constantinople qui l'avait condamné. Tout en écrivant à l'évêque de Rome qu'il se soumettrait à sa décision, il avait cherché à semer la division à son sujet, en Occident, pour le cas où Léon se prononcerait contre lui. Il avait donc écrit à l'évêque de Ravenne, qui était alors un grand et éloquent évêque, Pierre, surnommé Chrysologue; mais ce vénérable évêque lui avait répondu qu'il était d'usage en Occident de ne prendre aucune décision au sujet de la foi sans l'évêque de Rome, qui était assis sur le siége de saint Pierre. Il conseillait donc à Eutychès d'obéir aux décisions de l'évêque de Rome. Quant à lui, il ne pourrait s'occuper de son affaire que si l'évêque Flavianus lui en écrivait [2].

Saint Léon, ayant lu la lettre de Flavianus, approuva

[1] Int. *Epist.* S. Leon. 26.
[2] Pet. Chrysol. *Epist.* Inter. *Epist.* S. Leon. 27.

ce qui avait été fait contre Eutychès et lui annonça une lettre doctrinale sur les erreurs qui lui étaient reprochées [1]. Il lui adressa en effet cette lettre fameuse qui a joui dans l'Église d'une si haute estime. Nous devons faire connaître ce document [2] :

« Léon à son cher Flavianus,

« Après avoir lu vos lettres que nous sommes étonné d'avoir reçu si tard [3] ; après avoir étudié les faits épiscopaux qui ont eu lieu et connu le scandale qui est résulté chez vous d'une attaque contre l'intégrité de la foi, nous connaissons maintenant clairement ce qui d'abord nous paraissait obscur, nous savons ce qu'a fait Eutychès, qui semblait digne de l'honneur du sacerdoce, mais qui n'est qu'un homme dénué de sagesse et de science auquel on peut appliquer ces paroles du prophète : « il n'a pas voulu comprendre, afin de bien agir ; il a médité l'iniquité dans son lit. » Qu'y a-t-il, en effet, de plus inique que d'avoir des sentiments impies, et de ne pas obéir à ceux qui sont plus sages et plus doctes. Ceux-là tombent dans cette folie qui, empêchés par quelque difficulté de connaître la vérité, ne demandent qu'à eux-mêmes des lumières au lieu de consulter les écrits des prophètes, les lettres des apôtres et les autorités évangéliques ; ils deviennent ainsi maîtres d'erreur, au lieu d'être disciples de la vérité. Quelle science, en effet, a-t-il puisé dans les pages sacrées de l'Ancien et du Nouveau Testament, celui qui n'a pas même compris les premiers mots du Symbole. Lui qui est vieux n'a point compris ce que professent dans l'univers entier tous ceux qui ont été régénérés. »

Ce début si sévère contre Eutychès prouve bien que Léon était indigné du récit mensonger que l'hérétique lui

[1] S. Leon. *Epist.* 27.

[2] S. Leon. *Epist.* 28.

[3] Evidemment Léon voulait blâmer ceux qu'il savait responsables de ce retard, mais sans les nommer.

avait envoyé, et qu'il considérait comme hypocrite la promesse qu'il avait faite de se soumettre à sa décision.

Il continue ainsi :

« Ne sachant quelle doctrine il devait adopter touchant l'Incarnation, et ne voulant point, pour s'éclairer, étudier les saintes Écritures, il aurait dû au moins accepter ce que tous les fidèles professent : qu'ils croient en Dieu Père tout-puissant; et en Jésus-Christ, son fils unique notre Seigneur; qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Ces trois dogmes détruisent toutes les conceptions hérétiques. Lorsqu'on croit que Dieu est Tout-Puissant et Père, on démontre que le fils lui est coéternel ; ne différant en rien du Père, parce qu'il est Dieu de Dieu, Tout-Puissant de Tout-Puissant, né de l'Éternel et par conséquent coéternel; non postérieur, quant au temps ; non inférieur, quant à la puissance ; semblable en gloire, non séparé quant à l'essence. Ce même *unique-engendré* de l'Eternel *engendrant*, est né du Saint-Esprit et de la Vierge-Marie [1]. Cette naissance temporelle n'a en rien diminué la naissance divine et éternelle, et ne lui a rien ajouté ; elle a eu pour effet de régénérer l'homme qui était tombé, de vaincre la mort et de détruire le démon qui avait l'empire de la mort. Nous ne pourrions en effet vaincre l'auteur du péché et de la mort, si Celui que le péché ne souillait pas, et que la mort ne pouvait dominer, n'eut pas pris notre nature et ne l'eut pas fait sienne. Il a été conçu *du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge-Mère*, qui l'enfanta, comme elle l'avait conçu, sans perdre sa virginité.

« Mais si Eutychès ne pouvait tirer cette pure conception de la foi chrétienne, d'un document qui est la source

[1] Nous traduisons textuellement; mais on doit observer que pour exprimer clairement la doctrine catholique, il faudrait traduire : né *de* la Vierge-Marie, *par* le Saint-Esprit, car le corps de Jésus-Christ ne doit sa substance qu'au corps de sa mère, l'action du Saint-Esprit ayant été toute spirituelle; saint Léon expose fort bien cette doctrine dans le paragraphe suivant.

pure; et si son aveuglement personnel l'empêchait de voir briller la vérité, il aurait pu se soumettre à l'enseignement évangélique. »

Saint Léon expose la doctrine catholique à l'aide de textes des livres saints où il est enseigné que Celui qui a été fils de David, selon la chair, était en même temps fils de Dieu et qu'il avait ainsi la double nature divine et humaine [1]. Il expose ensuite [2] que les propriétés de chaque nature ont subsisté après leur union, et il fait le tableau des actes humains et divins qui attestent l'homme et le Dieu dans le Christ [3].

Pour ceux qui lisent l'admirable lettre de saint Léon dans son texte, il ne peut y avoir la moindre difficulté sur le sens des expressions. Il n'a en vue que de mettre en relief *l'humanité*, à côté de la *divinité* se manifestant dans l'*unique personne* du Christ. Mais on comprend que, traduite dans une langue qui n'avait pas le même génie que le latin et le grec, certaines expressions aient été mal rendues. C'est ainsi qu'en arménien, des expressions qui ne mettaient en relief que *l'une ou l'autre des natures* du Christ ont été traduites de manière à faire comprendre que c'était *l'une ou l'autre des personnalités* divine ou humaine du Christ qui agissait.

C'est ainsi que la Lettre si orthodoxe de saint Léon a été considérée comme nestorienne par les Arméniens, très-opposés à l'hérésie de Nestorius et qui ne l'étaient pas moins à celle d'Eutychès. Nous aurons bientôt occasion d'exposer le malentendu qui a existé, à ce sujet, entre l'Église arménienne et les autres Églises orthodoxes ; nous prouverons que cette vénérable Église n'a point été *Monophysite*, comme on le lui a reproché à tort ; et qu'elle-même eut tort de regarder comme entachés de nestorianisme des actes et des documents qui en étaient fort innocents.

[1] *Epist.* 28 S. Leon. § 2.
[2] *Ibid.* §§ 3.
[3] *Ibid.* § 4.

Après avoir fait un tableau éloquent des faits évangéliques qui mettent en évidence la double nature divine et humaine du Christ, saint Léon s'applique à réfuter les erreurs d'Apollinaire soutenues hypocritement par Eutychès, quoique, pour la forme et par défaut de logique, il regardât Apollinaire comme un hérétique.

Saint Léon prouve donc, par les Écritures, la réalité de la chair du Christ [1]. Puis il réfute l'exposition doctrinale d'Eutychès [2]; et prouve qu'il était aussi absurde qu'hérétique d'admettre la double nature avant la naissance du Christ et de la nier après.

Si Eutychès se repent et condamne son erreur, saint Léon émet le désir qu'on le traite avec miséricorde. Afin que la cause fut jugée selon toutes les règles, il envoie pour le représenter l'évêque Julius, Renatus, prêtre de Rome du titre de saint Clément, et le diacre Hilarus; il les fit accompagner du notaire Dulcétius, dans lequel il avait une entière confiance.

Saint Léon ne jugeait donc point la cause d'Eutychès, quoique ce prêtre eût promis de s'en rapporter à sa décision. Il le laissait à ses juges légitimes, et envoyait des délégués en Orient parce qu'il s'agissait d'une question doctrinale dans laquelle l'Occident devait ajouter son témoignage à celui de l'Orient.

Léon avait été averti qu'Eutychès avait obtenu de Théodose un Concile qui devait se réunir à Éphèse. Il écrivit donc à Théodose qu'il envoyait ses trois délégués pour assister au Concile qu'il avait convoqué à Éphèse [3].

Théodose n'avait convoqué ce Concile qu'après une conférence qui avait eu lieu à Constantinople et dans laquelle on avait examiné la sentence prononcée contre Eutychès (ann. 449). Trente évêques, présidés par Thes-

[1] *Ibid.* § 5.
[2] *Ibid.* § 6.
[3] S. Leon, *Epist.* 29. L'évêque de Rome ne songeait pas à réclamer comme un de ses *droits divins* celui de convoquer les Conciles.

salius de Césarée, firent cet examen [1]. Eutychès s'y fit représenter par quatre de ses moines. Cette conférence n'eut aucun résultat et le parti d'Eutychès obtint la convocation d'un Concile à Ephèse.

Il avait pris d'avance ses précautions pour arriver au résultat qu'il désirait. Chrysaphius s'était entendu avec Dioscore, évêque d'Alexandrie. Il prenait d'autant plus vivement parti pour Eutychès qu'il savait ainsi faire de la peine à Pulchéria. Cette pieuse princesse vivait très-retirée à la cour, et elle gémissait de voir son frère à la merci de misérables ambitieux. Théodose avait laissé voir que l'influence de Pulchéria le blessait dans son amour-propre. Il ne voulait pas se souvenir que les années les plus glorieuses de son règne étaient celles où il avait suivi la direction de la femme illustre qui était plus digne que lui du trône. Les intrigants avaient caressé cette misérable jalousie du maître, et, comme Chrysaphius, s'étudiaient à humilier celle devant laquelle ils se seraient prosternés si elle eut été sur le trône.

Dioscore, évêque d'Alexandrie, avait des difficultés à la cour. Il laissait dans la misère la famille de Cyrille, quoique ce saint évêque, en le faisant héritier, lui eût imposé l'obligation d'en prendre soin. Cette famille élevait de légitimes réclamations contre Dioscore. Chrysaphius fit entendre à cet évêque qu'on lui donnerait raison s'il prenait parti pour Eutychès. Ce motif était suffisant pour l'indigne successeur de Cyrille. Eutychès lui avait écrit, comme il avait écrit aux évêques de Rome et de Ravenne, et à bien d'autres, sans doute, comme si toute l'Eglise devait s'émouvoir pour le système qu'il jugeait à propos d'opposer à la foi traditionnelle. Dioscore n'hésita pas à prendre sa défense et à s'unir à lui pour demander un Concile œcuménique. Il espérait bien y avoir une influence prépondérante, avec l'appui de Chrysaphius. On a encore la lettre de convocation qui lui fut

[1] V. collect. Concil. Labbe-Mansi, t. VI; Hard. t. II.

adressée par Théodose, et qui avait été adressée, à peu près, dans la même forme aux principaux évêques. Elle est rédigée, selon l'usage, au nom des deux empereurs d'Orient et d'Occident, Théodose II et Valentinien III. Les empereurs attestent qu'ils ne sont guidés que par leur amour pour l'orthodoxie[1]. Donc, ajoutent-ils, puisqu'il s'est élevé des discussions sur la vraie foi, il nous a paru nécessaire d'assembler un Concile œcuménique. Vous choisirez donc, disent-ils à Dioscore, dix métropolitains soumis à votre juridiction et dix autres évêques avec lesquels vous vous rendrez à Ephèse pour le premier jour d'août prochain. Vous n'amènerez pas d'autres évêques, de peur de causer trop d'embarras ; si quelqu'un de ceux que vous aurez choisi y manque, sa conscience sera chargée de cette négligence. Quant à Théodoret, évêque de Cyr, aupuel nous avons déjà ordonné de ne s'occuper que de son Église, nous lui défendons de se rendre au Concile, à moins que le Concile, une fois assemblé, ne juge à propos de le convoquer.

Théodose écrivit encore cette lettre à Dioscore : « Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient et le peuple catholique discutent avec chaleur et se prononcent contre quelques évêques qui passent pour nestoriens. C'est pourquoi nous ordonnons que le très-pieux prêtre et archimandrite Barsumas se trouvera à Ephèse pour représenter tous les archimandrites d'Orient et siéger dans le Concile avec Votre Sainteté et tous les autres Pères.

L'empereur écrivit à Barsumas pour lui notifier l'honneur qu'il lui faisait. Il ne faut pas confondre cet archimandrite Barsumas avec l'évêque de Nisibe du même nom. Ce dernier était un de ceux dont on faisait des nestoriens, et l'archimandrite, au contraire, était si opposé au nestorianisme, qu'il tomba dans l'hérésie contraire et se déclara partisan d'Eutychès.

[1] Collect. Labbe-Mansi, t. VI. Hard. t. II.

On dictait à l'empereur de nombreux décrets pour préparer le concile. Il nommait, pour veiller au bon ordre dans l'assemblée, le comte Elpidius et le notaire Eulogius; il écrivait à Proclus, proconsul d'Asie, de soutenir de son autorité les deux commissaires impériaux ; il nommait Dioscore président du concile, en prévision des intrigues des évêques Nestoriens et surtout de Théodoret.

Les commissaires impériaux furent chargés d'une lettre pour le concile. Théodose y priait les évêques d'en finir avec le nestorianisme ; il supposait qu'Eutychès était le défenseur de l'orthodoxie, et il faisait retomber sur Flavianus tout le bruit qui s'était fait au sujet de ce moine hérétique.

Il était évident que l'empereur, sous l'impulsion de son tout-puissant ministre Chrysaphius, dictait au concile les décisions qu'il aurait à rendre. Léon lui écrivit [1] qu'il eût été bien désirable qu'Eutychès se fut soumis au jugement porté contre lui ; mais que l'empereur ayant cru devoir convoquer un concile [2], il envoyait en Orient pour représenter l'Occident et pour le remplacer l'évêque Julius, le prêtre Renatus et le diacre Hilarus. Il espérait qu'Eutychès, par sa rétractation et sa soumission, mériterait l'indulgence du concile ; enfin il notifie à l'empereur qu'il a écrit à Flavianus une lettre dans laquelle il a exposé la croyance de l'Église sur l'Incarnation du Seigneur.

Léon n'était pas sans appréhension au sujet du futur concile. Il écrivit deux lettres à Pulchéria dont il connaissait la foi et l'orthodoxie, afin qu'elle usât de son influence en faveur de la vraie doctrine [3]; il excita le zèle de plusieurs archimandrites de Constantinople, qui avaient résisté aux sollicitations d'Eutychès [4]. Enfin, il rédigea

[1] S. Leon, *Epist.* 29.

[2] On voit que les évêques de Rome ne s'attribuaient pas le droit de convocation.

[3] S. Leon, *Epist.* 30, 31.

[4] *Ibid.*, *Epist.* 32.

une lettre qui devait être remise au concile par les délégués occidentaux[1]. Il y louait le zèle de l'empereur qui avait convoqué le concile pour mettre fin aux discussions qui agitaient l'Église.

Plus l'époque du concile approchait, plus Léon se montrait inquiet. Il écrivait à Julianus de Coos de nouveaux éclaircissements sur les questions agitées[2]; il écrivait à Théodose qu'il eût été préférable de ne pas convoquer de concile, mais que cette assemblée étant décidée, il espérait que l'empereur se montrerait dévoué à la saine doctrine[3]. Il écrivait plusieurs lettres à Flavianus[4], pour le prier de se montrer dévoué à la foi, mais en même temps d'être doux à l'égard d'Eutychès, s'il se repentait.

Tandis que ces lettres étaient portées en Orient, les évêques se rendaient à Ephèse où le concile était convoqué. On voit par les actes qu'ils furent au nombre de 135 environ. Parmi eux étaient : Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, Flavianus de Constantinople. L'évêque Julius, délégué de l'Occident, est nommé après Dioscore. Le prêtre Renatus, délégué de l'Église de Rome, était mort en route. Le diacre Hilarus, délégué de l'évêque de Rome, est nommé après les évêques et les prêtres. Dioscore d'Alexandrie présida l'assemblée, comme l'empereur l'avait ordonné[5].

Tout se passa dans cette assemblée avec tant d'injustice qu'on lui a donné dans l'histoire le nom de σύνοδος ληστρική ou *assemblée de brigands*[6]

On lut d'abord quelques pièces, en particulier la lettre de l'empereur au concile. Conformément à cette lettre, il

[1] S. Leon, *Epist.* 33.

[2] *Ibid.*, *Epist.* 35.

[3] *Ibid.*, *Epist.* 37.

[4] *Ibid.*, *Epist.* 36, 38, 39.

[5] Les actes de cette assemblée se trouvent parmi ceux du concile œcuménique de Chalcédoine, où on les lut pour les condamner. V. *Collect. Concil. Labbe-Mansi*, t. 6; Hard., t. II.

[6] De là on a adopté dans les ouvrages français le titre de : *Brigandage d'Ephèse.*

fallait d'abord s'occuper de la foi. Dioscore déclara qu'après les conciles de Nicée et d'Ephèse, l'assemblée actuelle n'avait qu'à déclarer qu'on acceptait les décrets de ces deux conciles, sans en rien retrancher, sans y rien ajouter.

C'était un moyen d'éloigner la discussion sur les erreurs d'Eutychès, et de réduire le rôle du concile à un simple jugement sur les personnes.

Les partisans de Dioscore qui étaient les plus nombreux dans l'assemblée, acclamèrent Dioscore et furent de son avis. On fit donc comparaître sur-le-champ Eutychès pour entendre sa plainte contre Flavianus et contre les autres évêques qui l'avaient condamné à Constantinople. Eutychès, après s'être recommandé à la Sainte Trinité, remit un mémoire qui fut lu par le secrétaire Jean, et dont voici le résumé :

« Depuis ma jeunesse, je me suis appliqué à vivre, le plus possible, dans le silence et la retraite. Je n'ai pu y parvenir, et je suis aujourd'hui exposé à de grands dangers parce que, fidèle aux prescriptions du concile de Nicée, je n'ai pas voulu admettre de nouveautés dans la foi. »

Eutychès donnait ensuite le symbole de Nicée, en y ajoutant les anathèmes contre Arius. Puis, il continue ainsi :

« Le premier synode d'Ephèse, présidé par le saint père Cyrille, a solennellement déclaré que, sous peine d'excommunication, il était défendu de rien retrancher de ce symbole et d'y rien ajouter. Je l'ai lu sur l'exemplaire que le bienheureux Cyrille lui-même m'a adressé. J'ai toujours été fidèle à l'enseignement des saints Pères et j'anathématise tous les hérétiques, depuis Simon le Magicien jusqu'à Nestorius. J'anathématise aussi l'erreur de ceux qui prétendent que la chair de Notre-Seigneur et Dieu Jésus-Christ est descendue du ciel. »

Il faisait allusion, par ces dernières paroles, aux apollinaristes ; mais, il se garde bien de s'étendre sur les

conséquences de l'apollinarisme qui divinisaient tellement la nature humaine du Christ qu'ils la supprimaient, ou plutôt l'absorbaient dans la divinité. Eutychès admettait bien que la nature humaine du Christ venait de la Vierge Marie, mais il l'absorbait tellement dans la nature divine qu'elle n'existait plus, et qu'il n'y avait plus dans le Christ que le Verbe divin, personne unique, avec une nature unique, la nature divine.

Eutychès espérait que le concile se laisserait prendre à la déclaration vague du seul point de doctrine qui le séparait des apollinaristes, et qu'il le déclarerait orthodoxe.

Il avait plus d'un motif de le croire. Aussi, passe-t-il rapidement au jugement dont il avait été frappé par le concile de Constantinople.

« C'est à cause de la foi que je viens d'exposer, dit-il, que j'ai été accusé d'hérésie auprès de Flavianus par Eusèbe de Dorylée et par d'autres évêques. Flavianus, ami inséparable d'Eusèbe, m'a cité à comparaître, mais il avait prévu que je ne pourrais pas répondre à sa citation et qu'il serait facile de me condamner. Cependant je comparus devant le synode ; mais l'évêque Flavianus dit que cette comparution était trop tardive, puisque j'étais déjà condamné. Je voulus déposer ma profession de foi, mais on refusa de l'accepter et de la lire. Sur la demande qui m'en a été faite, j'ai déclaré de vive voix qu'elle était conforme aux décisions de Nicée et d'Ephèse. Lorsqu'on voulut me demander des explications, je déclarai que je comparaîtrais devant un autre synode et que je me soumettrais à sa décision. Malgré ces déclarations, on lança contre moi une sentence de condamnation, et en regagnant mon domicile j'eus à supporter de mauvais traitements qui mirent ma vie en danger. Flavianus ayant publié la sentence rendue contre moi, j'ai obtenu de l'empereur un nouveau concile. C'est ainsi que je suis aujourd'hui en votre présence. Je vous prie de me rendre justice et de condamner mes ennemis. »

Après cette lecture, Flavianus demanda que l'on entendît Eusèbe de Dorylée qui s'était porté accusateur d'Eutychès. Elpidius, commissaire impérial, s'y opposa, sous prétexte que, selon l'ordre de l'empereur, ceux qui avaient jugé Eutychès à Constantinople devaient être considérés comme étant mis en accusation. Eusèbe de Dorylée, ajouta-t-il, a été vainqueur à Constantinople ; il ne peut se porter accusateur une seconde fois ; il ne reste qu'à examiner si la sentence rendue à Constantinople a été équitable.

Il est évident que l'on devait entendre Eusèbe de Dorylée, dès qu'on avait entendu Eutychès. Mais Dioscore se prononça en faveur de l'opinion du commissaire impérial, et plusieurs évêques ses partisans furent du même avis.

Les délégués romains demandèrent qu'on lût la lettre adressée par l'évêque Léon au concile.

Eutychès s'y opposa, sous prétexte que les délégués lui étaient suspects parce qu'ils avaient demeuré et mangé chez Flavianus. Il demandait en conséquence la protection du concile dans le cas où ils voudraient lui nuire.

Plusieurs évêques ayant demandé la lecture des actes du concile de Constantinople et de la lettre de l'évêque de Rome, Dioscore fit lire les actes par le secrétaire Jean.

A plusieurs reprises, lorsqu'on mentionnait l'existence des deux natures après l'incarnation, les partisans d'Eutychès criaient : « Anathème aux Nestoriens ! qu'Eusèbe soit condamné au feu ! » Dioscore dit alors : « que ceux qui ne peuvent se faire entendre lèvent la main, en signe d'adhésion, et la plupart des évêques se déclarèrent contre la doctrine des deux natures. En conséquence, Eutychès fut réhabilité dans ses titres de prêtre et d'archimandrite. Cent quatorze votes furent recueillis en sa faveur. A la tête des votants étaient Juvénal de Jérusalem et Domnus d'Antioche. Trois évêques qui l'avaient condamné à Constantinople, se déclarèrent en sa faveur.

Plusieurs moines et prêtres condamnés comme Eutychès furent également réhabilités.

Dioscore proposa alors de lire les actes du concile œcuménique d'Ephèse. Le secrétaire Jean lut la première session dans laquelle il était défendu d'ajouter quoique ce fût au symbole de Nicée. Vous avez entendu la déclaration du concile, dit Dioscore, ne serait-il pas nécessaire de juger et de condamner ceux qui ont voulu ajouter quelque chose au symbole?

Cette proposition était dirigée contre Flavianus auquel on reprochait l'expression de *deux natures*, comme une addition au symbole. Le diacre Hilarus, légat de l'évêque de Rome, demanda que l'on se contentât d'un assentiment général à la foi de Nicée et d'Ephèse, sans rien entreprendre contre les personnes sous prétexte d'addition au symbole.

Cette observation ne fut pas admise et Dioscore, élevant la voix, s'exprima ainsi : « Le premier concile d'Ephèse ayant condamné tous ceux qui oseraient changer quelque chose à la foi de Nicée, j'en conclus que Flavianus de Constantinople et Eusèbe de Dorylée doivent être dépouillés de leurs dignités ecclésiastiques. Je prononce donc leur déposition, et chacun des membres du concile ici présents doit en dire son avis. On informera l'empereur de tout ce qui se sera passé. »

Flavianus en appella de la sentence de Dioscore. Comme il n'avait que des ennemis à Ephèse et que les évêques de Jérusalem et d'Antioche signèrent à la tête de ses ennemis, son appel ne put être remis qu'aux délégués de l'Occident et de l'évêque de Rome [1].

[1] On a beaucoup disserté sur la nature de l'appel de Flavianus. Saint Léon (*Epist.* 43, 44), n'en parle que comme d'un appel général à une autorité supérieure. L'empereur Valentinien (*inter Epist.* S. Leon, 55) en parle comme d'un appel à l'évêque de Rome. De là les papistes ont tiré des conséquences en faveur de l'autorité papale. Il est évident que l'appel de Flavianus étant général, il était adressé à tous les évêques orthodoxes d'Orient et d'Occident, et surtout à l'évêque de Rome qui, par sa position supérieure,

Cent trente-cinq voix se prononcèrent contre le vénérable évêque de Constantinople. Il eut la douleur de compter parmi ses ennemis les trois évêques qui s'étaient provoncés en faveur d'Eutychès après l'avoir condamné avec lui à Constantinople.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que toutes les décisions de l'assemblée d'Ephèse furent illégales. Les membres de cette assemblée n'avaient qu'un but : obéir à l'empereur qui voulait la réhabilitation d'Eutychès et la condamnation de Flavianus. Ce saint évêque devait payer le courage avec lequel il avait refusé de se prêter aux intrigues de Chrysaphius contre la vertueuse Pulcheria.

Les actes de l'assemblée d'Ephèse, tels qu'on les possède aujourd'hui, et tels qu'ils furent rédigés par les notaires de Dioscore, ne contiennent pas les détails qui l'ont rendu digne du titre de ***Brigandage*** qu'il a parfaitement mérité. Des documents contemporains, comme les lettres de saint Léon et de Théodoret, nous en ont conservé plusieurs.

Hilarus, pour éviter les mauvais traitements dont étaient menacés ceux qui refusaient leur signature, s'enfuit en secret et put regagner Rome. Léon ayant appris par lui tout ce qui s'était passé à Ephèse, en écrivit aussitôt à Théodose[1]. Il avait, dans une circonstance aussi grave, réuni le synode de ses comprovinciaux, selon l'usage de l'Église de cette époque, et ce fut en son nom et au nom de son synode qu'il écrivit à l'empereur :

était l'intermédiaire naturel entre l'Orient et l'Occident. Mais qu'en conclure en faveur d'une autorité universelle dont les évêques de Rome eux-mêmes, au quatrième siècle, ne se croyaient pas investis ?

[1] S. Leon, *Epist.* 43, 44. Nous croyons que ces deux lettres n'en font qu'une. On possède deux textes de la lettre 43 ; mais il est évident que l'un n'est qu'un abrégé de l'autre. La lettre 44 contient les mêmes idées sous une forme plus correcte. Nous le considérons comme le vrai texte de la lettre à Théodose ; les deux textes de la lettre 43 n'en seraient alors que des analyses plus ou moins étendues. Nous analysons la lettre 44.

« Léon, évêque, et le saint synode qui s'est réuni dans la ville de Rome, à Théodose Auguste,

« Les lettres que Votre Clémence a adressées au siége du bienheureux Pierre, apôtre, par amour pour la foi catholique, nous avaient donné une telle assurance que vous prendriez la défense de la vérité et de la paix, que nous ne songions pas même à concevoir à ce sujet le moindre soupçon. De notre côté nous avions donné des instructions si précises à ceux que nous avions envoyés, que les choses se seraient parfaitement passées au concile que vous aviez convoqué à Ephèse, si l'évêque d'Alexandrie eût permis de lire les lettres que nous avions adressées, soit au saint concile, soit à l'évêque Flavianus. En présence de la saine doctrine que nous exposions telle que nous l'avons reçue, les évêques n'eussent élevé aucune réclamation, l'ignorance n'aurait pu déraisonner plus longtemps, et la jalousie n'aurait pas trouvé moyen de nuire. Mais on a, par considération d'une cause individuelle, fait une blessure cruelle à l'Église entière.

« Nous avons appris, en effet, non pas par un messager infidèle, mais par un témoin oculaire, le diacre Hilarus, qui n'a pu échapper qu'avec peine aux violences qu'on lui aurait faites pour obtenir sa signature, nous avons appris que, dans l'assemblée, il y avait de nombreux évêques disposés à donner de bons conseils, si celui qui s'était établi comme leur prince avait voulu conserver quelque modération ; laisser les parties discuter en toute liberté, et donner ainsi occasion de fournir un appui à la saine doctrine et des éclaircissements à ceux qui se trompaient. Nous avons appris que des membres du concile ont été chassés et remplacés par d'autres qui avaient promis au susdit évêque des signatures de complaisance, pour ne pas s'attirer de désagréments. En présence de cette violence faite à l'Église, ceux que nous avons envoyés n'ont point signé les actes de l'assemblée, malgré la violence qu'on voulait exercer contre eux.

« Mais parce que l'astuce diabolique sait tromper ceux

qui ne sont pas sur leurs gardes, et leur faire illusion sous les fausses apparences de la piété, nous vous supplions de ne prendre aucun parti, dans les choses présentes, avant qu'un plus grand nombre d'évêques ne soit réuni de toutes les contrées de l'univers. Ayez devant les yeux la gloire du bienheureux Pierre, le chœur des apôtres, et les palmes des martyrs qui n'ont eu d'autre motif de souffrir que la confession de la vraie divinité et de la vraie humanité dans le Christ.

« Afin de mettre obstacle à ceux qui s'élèvent contre cette doctrine, tous les évêques de l'Occident vous supplient d'avoir égard à la protestation que nos délégués ont élevée contre le synode d'Ephèse, à l'acte d'appel que l'évêque Flavianus leur a remis, et d'ordonner la convocation d'un concile général en Italie pour mettre fin à toutes les erreurs et à toutes les divisions De cette manière, les évêques orientaux qui auraient pu faiblir et subir des influences pourront être ramenés à la vérité ; et ceux qui se seraient compromis davantage pourront revenir à de meilleurs sentiments pour ne pas être exclus de l'unité de l'Église. »

Léon et le concile romain terminent leur lettre en suppliant l'empereur de prendre en main la défense de la vraie foi à l'exemple de ses ancêtres.

Léon adressa une lettre particulière à Pulcheria. Celle qu'il lui avait envoyée avant le conciliabule d'Ephèse, n'ayant pu lui être remise, il en joignit une copie à celle qu'il lui adressait pour exciter son zèle contre cette assemblée. Cette dernière lettre est écrite en son nom et au nom du synode romain, comme celle à l'empereur [1].

L'évêque de Rome, ignorant les intrigues de cour qui rendaient nulle l'influence de Pulcheria, lui dit que si elle avait reçu ses premières lettres, elle eût certainement empêché le scandale qui a eu lieu. Il déplore que ses clercs n'aient pu les lui remettre et que, de tous ceux

[1] S. Leon, *Epist.* 45.

qu'il avait envoyés en Orient, le seul Hilarus ait pu revenir à Rome. Le jugement qu'on a rendu à Ephèse, dit-il, est moins un jugement qu'un acte de rage; ses envoyés ont protesté comme ils le devaient, contre les actes violents qui n'ont pu nuire à la saine doctrine dont les envoyés du siége de saint Pierre avaient porté au concile la fidèle expression. Mais on n'a pas voulu lire ce document où était exposée la foi des patriarches, des prophètes, des apôtres et des martyrs. La foi ayant été attaquée, et Flavianus ayant été condamné contre toute justice, nous avons écrit, ajoute Léon, au très-pieux empereur d'ordonner la convocation d'un concile en Italie. Il termine sa lettre en priant Pulcheria d'user de son influence pour obtenir ce concile.

Le diacre Hilarus écrivit à Pulcheria [1], que s'il ne lui avait pas remis les lettres de Léon, la faute en était à l'évêque d'Alexandrie qu'il appelle le puissant ennemi des innocents. Cet évêque aurait voulu lui imposer la signature des actes de son conciliabule, et l'empêcher de se rendre à Constantinople et à Rome. Mais Hilarus était parvenu à s'échapper par des chemins détournés et à se rendre à Rome où il avait raconté à l'évêque Léon tout ce qui avait été fait à Ephèse. Les actes de ce conciliabule, ajoute-t-il, ont été condamnés par un concile de l'Occident, et Votre Piété ne voudra pas que l'iniquité triomphe.

Dans une lettre adressée à Anastase, évêque de Thessalonique [2], Léon le félicite de ce qu'il avait préféré se rendre à un autre concile qu'à celui d'Ephèse où les soldats et leurs armes avaient imposé aux évêques leurs décisions.

Ce détail et les autres que le diacre Hilarus avait donnés à Léon, ne se trouvent pas, on le pense bien, dans les actes rédigés par les notaires de Dioscore.

[1] *Int. Epistol. S. Leon.* 46.
[2] S. Leon, *Epist.* 47.

Léon se déclare formellement en faveur de Flavianus et prie l'évêque de Thessalonique de ne se laisser tromper ni au sujet du saint évêque, ni au sujet des erreurs d'Eutychès. Il écrivit à Julianus de Coos et lui envoya un clerc pour le mettre au courant de tout ce qui s'était passé à Ephèse [1]. Il envoya également un clerc à Flavianus, et le chargea, pour le vénérable évêque d'un petit billet pour le consoler et l'encourager [2]. Il craignait sans doute qu'une lettre plus longue fût interceptée.

Léon envoya aussi, au nom du concile romain, deux lettres aux fidèles et aux archimandrites de Constantinople pour les engager à se prononcer en faveur de la saine doctrine et de leur évêque Flavianus [3]. Il ne savait pas que ce vénérable évêque était mort. Condamné à l'exil, il était parti d'Ephèse pour la Lydie, et était mort en route des mauvais traitements qu'il avait eus à supporter de la part de Barsumas et de ses moines.

Théodose, en apprenant sa mort, rendit un édit par lequel il défendait d'élire un évêque nestorien comme Flavianus. En même temps, il approuva le conciliabule d'Ephèse et condamna les ouvrages de Théodoret comme étant nestoriens.

Le savant évêque de Cyr appréciait sans doute à sa valeur la sentence dogmatique de Théodose ; mais il était plus sensible aux conséquences que pouvaient avoir, aux yeux de l'Église, les injustes condamnations dont il était l'objet. C'est alors qu'il écrivit à saint Léon la lettre dont nous avons déjà parlé et dont nous devons donner encore quelques extraits.

Théodoret avait déjà lu la lettre dogmatique de saint Léon à Flavianus, « nous en avons, dit-il, admiré l'exactitude. »

On doit observer que, dans la lettre de saint Léon, l'erreur de Nestorius était réfutée aussi bien que celle

[1] S. Leon, *Epist.* 48.
[2] *Ibid.*, *Epist.* 49.
[3] *Ibid.*, *Epist.* 50, 51.

d'Eutychès. Theodoret, en approuvant la lettre si orthodoxe de Léon, était donc orthodoxe lui-même, comme nous l'avons dit, et les difficultés qu'il avait élevées contre les anathèmes de saint Cyrille, ne portaient que sur des expressions dont les apollinaristes pouvaient abuser, et dont Eutychès abusait réellement. Après avoir exposé très-exactement la doctrine orthodoxe sur l'unité de personne et la dualité de nature, Théodoret continue ainsi[1]:

« Lorsque nous espérions la fin de la tempête par l'intermédiaire de ceux que Votre Sainteté avait envoyés à Ephèse, nous sommes tombés dans un plus grand péril, car l'évêque d'Alexandrie, *un homme très-juste assurément* ne s'est pas contenté de l'inique et *très-injuste* déposition du très-saint et très-aimé de Dieu, l'évêque de Constantinople, le seigneur Flavianus, et n'a pas trouvé son âme satisfaite par le carnage d'autres évêques, il me porta à moi-même un coup à la gorge avec sa plume, quoique je fusse absent, et que je n'aie été ni accusé, ni interrogé relativement à mes sentiments touchant l'incarnation de notre Dieu et Sauveur; cependant les tribunaux ne condamnent les plus grands criminels que s'ils avouent leurs délits ou s'ils en sont convaincus par des témoins dignes de foi; mais nous, éloigné d'Ephèse de trente cinq étapes, il nous a condamné d'une manière arbitraire, sans tenir compte de notre vie consacrée aux saintes études. Déjà, l'année précédente, sur la dénonciation de deux apollinaristes, il nous avait frappé, dans l'Église, d'un anathème solennel, quoique nous lui eussions écrit et exposé notre doctrine.

« Je déplore certainement la tempête qui agite l'Église; mais personnellement je suis tranquille; car depuis vingt-six ans que l'on m'a confié la direction de mon Église, je n'ai mérité, ni sous le bienheureux Théodotus, évêque d'Orient, ni sous ses successeurs sur le siège d'Antioche, aucune réprimande, si minime qu'elle

[1] *Int. S. Leon.*, *Epist.* 52; et *int. Theodoret.*, *op. Epist.* 113.

fût ; avec la grâce de Dieu, j'ai délivré mille âmes de la maladie de Marcion, et j'en ai conduit beaucoup d'autres au Christ, après les avoir arrachées aux erreurs d'Arius et d'Eunomius; dans les huit cents paroisses qui forment le diocèse de Cyr, il n'est point resté d'ivraie, grâce à vos prières, et notre troupeau tout entier a été arraché aux hérésies. Celui qui connaît tout, sait combien de pierres nous ont jeté les hérétiques; quelles luttes nous avons soutenues contre les payens, les juifs et tous les hérétiques. C'est après tant de travaux et de fatigues, que nous avons été condamné, sans avoir été appelé à nous défendre. »

Dans les actes rédigés par les notaires de Dioscore, on ne trouve rien sur l'injuste condamnation de Théodoret.

Se voyant abandonné de l'Orient où il ne voyait plus que des Nestoriens qui le regardaient comme suspect, et des Eutychiens qui le condamnaient, Théodoret jeta les yeux vers l'Occident, et surtout vers le grand évêque qui avait si magnifiquement exposé la doctrine orthodoxe.

« J'attends donc, continue-t-il, la sentence de votre siège apostolique ; je prie, je conjure Votre Sainteté de prendre en main la cause de celui qui en appelle à Votre juste tribunal; de me citer devant vous, afin que je prouve que j'ai été fidèle aux traditions apostoliques.

« Parmi mes ouvrages, il en est qui remontent à vingt ans, d'autres à dix-huit, d'autres à quinze, d'autres à douze. Les uns sont dirigés contre les ariens et les eunomiens, les autres contre les juifs, les gentils ou les mages qui sont en Perse. Il en est qui se rapportent à la providence universelle, d'autres à la science de Dieu, d'autres à la divine incarnation. J'ai expliqué des oracles apostoliques et prophétiques ; il est donc facile de voir si j'ai été fidèle à la règle de la vraie foi, ou si je m'en suis écarté Je vous en supplie, ne dédaignez pas mes prières, et ne méprisez pas mes cheveux que le travail a blanchis, et que l'on a voulu couvrir d'opprobre. »

Théodoret ne savait s'il devait se soumettre à l'injuste

sentence qui l'avait frappé, pour éviter le scandale, ou résister. Il demande sur ce point l'avis de saint Léon. Il s'y conformera, car, dit-il : « je n'ai jamais ambitionné ni la gloire ni les honneurs ; après un si long épiscopat, je n'ai acheté ni une maison, ni un champ ; je ne possède pas une obole, et je ne me suis même pas préparé un tombeau. J'ai embrassé de grand cœur la pauvreté et tout le monde sait en Orient, que j'ai vendu et distribué aux pauvres tous les biens que mes parents m'avaient laissés. »

Le vénérable évêque envoya sa lettre à saint Léon par ses chorévêques Hypatius et Abramius, et par l'archimandrite Alypius. Il les recommande à l'évêque de Rome et le supplie encore, en finissant, de prendre en main la cause de sa vieillesse.

Théodoret avait chargé ses délégués de plusieurs autres lettres pour le prêtre Renatus dont il ignorait la mort ; pour l'archidiacre Hilarus, et pour un évêque Florentius dont on ignore le siége [1].

Dans la lettre à Renatus, il exalte l'Église romaine, qui non-seulement était la première des Églises, mais qui s'était surtout distinguée par son attachement à l'ancienne foi. Il félicite les délégués romains du courage qu'ils avaient montré à Ephèse ; l'éloge qu'il adresse à Renatus, se rapportait à Hilarus.

Dans sa lettre à Florentius, il prie cet évêque de prendre sa défense.

Enfin, il prie l'archidiacre de Rome, qui était Hilarus, de lui servir d'intermédiaire auprès de son évêque.

Théodoret fut reconnu innocent par le synode romain et saint Léon lui répondit une lettre flatteuse [2], après le concile de Chalcédoine, pour le remercier du concours qu'il avait donné aux orthodoxes, pour faire triompher la vraie doctrine, contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès.

[1] Théod. *Epist.* 116, 117, 118.
[2] Int. Théodoret. *Epist.* 113 ; s. Leon *Epist.* 120.

Depuis que ce dernier hérétique l'avait emporté au conciliabule d'Ephèse, Léon ne cessait de provoquer la réunion d'un nouveau concile qui devait annuler tout ce qu'avait fait Dioscore. Sous l'influence de Théodose, Anatolius avait été élu évêque de Constantinople après la mort de Flavianus. Il adressa, selon l'usage, une lettre de communion aux évêques des principaux siéges [1]. L'évêque de Rome se défia d'autant plus de cette élection qu'Anatolius était diacre d'Alexandrie et apocrisiacre de Dioscore à Constantinople. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne lui ait même pas accusé réception de sa lettre jusqu'à ce qu'il eut été certain de son orthodoxie. Il pressait Théodose de consentir à la convocation du concile en Italie [2]. Valentinien, empereur d'Occident, s'étant rendu à Rome pour la fête de saint Pierre, Léon et les autres évêques qui se trouvèrent à Rome, l'engagèrent à écrire à Théodose pour obtenir le concile qu'ils sollicitaient [3]. Valentinianus avait été accompagné, dans son pélerinage à Rome par sa mère, Galla Placidia, et sa femme Licinia Eudoxia. Ces deux princesses écrivirent à Théodose dans le même sens que Valentinianus, et à la prière de Léon [4]. Galla Placidia écrivit aussi à Pulcheria [5] pour l'engager à user de son influence auprès de son frère Théodose. Léon, de son côté, écrivait au clergé et au peuple de Constantinople pour les exhorter à persévérer dans la profession de la saine doctrine de l'Incarnation du fils de Dieu [6], Pulcheria se montra favorable aux projets de Léon qui l'en remercia et la félicita de la pureté de sa foi [7]. Deux archimandrites de Constantinople,

[1] Voir un fragment de la lettre adressée à l'évêque de Rome parmi les lettres de saint Léon. (*Epist.* 53).

[2] S. Leon. *Epist.* 54.

[3] Int. *Epist.* S. Leon, 55.

[4] Int. S. Leon. *Epist.* 56, 57.

[5] *Ibid. Epist.* 58.

[6] *Ibid. Epist.* 59.

[7] *Ibid. Epist.* 60.

Martinus et Faustus, se montraient surtout zélés pour l'orthodoxie ; Léon les encourageait à persévérer [1].

Théodose, en effet, n'était pas disposé à défendre l'orthodoxie. A ses yeux, Eutychès en était le défenseur et le conciliabule d'Ephèse était une assemblée de pieux évêques qui avaient défendu la vérité et justement condamné Flavianus, seul instigateur des troubles. Tel est le sens des réponses qu'il fit à Valentinianus, à Galla Placidia, et à Licinia Eudoxia [2].

Théodose prétendait que depuis l'élévation d'Anatolius sur le siége de Constantinople, la paix régnait dans l'Église d'Orient. Mais Léon ignorait si le nouvel évêque était orthodoxe. Il écrivit donc à Théodose et à Pulcheria qu'il ne pouvait entrer en communion avec le nouvel évêque avant d'être suffisamment édifié sur son orthodoxie ; qu'en tout cas, il n'y avait qu'un concile général qui pourrait mettre fin à tous les scandales qui désolaient l'Église [3]. Le silence que gardait Anatolius sur les questions controversées lui paraissait d'un mauvais augure ; il s'en plaignit aux archimandrites de Constantinople, et leur annonça qu'il envoyait dans leur ville des légats qui porteraient ses lettres et l'instruiraient du véritable état des choses [4]. Il écrivit à l'archimandrite Faustus une lettre particulière pour le féliciter de son zèle pour l'orthodoxie.

Les choses en étaient là, lorsque Théodose mourut (450). Sa femme Eudoxia se retira à Jérusalem, et Pulcheria resta seule à la tête de l'empire d'Orient. Elle fit élire empereur Marcianus, homme très-religieux, et l'épousa. Valentinianus le reconnut pour collègue.

Les envoyés de Léon n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de Théodose. Anatolius réunit en synode, pour recevoir les délégués occidentaux, les

[1] S. Leon. *Epist.* 61.
[2] Int. *Epist.* S. Leon, 62, 63, 64.
[3] S. Leon. *Epist.* 69. 70.
[4] *Ibid.* 71.

évêques, prêtres et diacres qui se trouvaient à Constantinople. On lut la lettre dogmatique de saint Léon à Flavianus; Anatolius et tous les membres de l'assemblée l'acclamèrent comme expression de la foi. Des délégués du nouvel empereur et d'Anatolius reconduisirent jusqu'à Rome les envoyés de Léon et remirent au saint évêque plusieurs lettres qui furent le commencement d'une correspondance que l'histoire doit analyser.

Marcianus, de concert avec Valentinianus, notifia d'abord à saint Léon son avénement au trône impérial. « Nous avons été appelés, dit-il [1], à la souveraineté par la Providence divine, l'élection du sénat et de l'armée. Nous avons jugé à propos d'avertir Votre Sainteté qui surveille et gouverne la sainte foi, que notre intention est de consacrer notre puissance à la défense de la religion de la vénérable et catholique foi des chrétiens. Nous prions Votre Sainteté de prier Dieu pour l'affermissement de notre autorité, afin que nous puissions donner suite au projet que nous avons conçu de terminer toutes les discussions qui agitent l'Église et divisent l'épiscopat, en réunissant d'après votre initiative, un concile général. »

L'idée de saint Léon prévalait; car c'est lui qui, le premier, avait conçu le projet d'opposer un vrai concile œcuménique à tous les conciles particuliers qui avaient trop subi l'influence de la cour ou de certains évêques hérétiques. Son projet était soutenu à Constantinople par des prêtres et archimandrites respectables auxquels il aimait à écrire comme à des frères [2]. Ces personnages jouissaient sans doute d'une légitime influence à la cour orthodoxe de Marcianus et de Pulcheria. Aussi les députés de Léon furent-ils reçus avec le plus grand respect à Constantinople, et Marcianus les chargea pour l'évêque de Rome d'une lettre dans laquelle il lui disait [3] : « Il reste, si cela plaît à Votre Béatitude, de vous rendre

[1] Int. *Epist.* S. Leon, 73.
[2] S. Leon. *Epist.* 74, 75.
[3] Int *Epist.* S. Leon, 76.

en Orient et d'y célébrer un concile qui décidera ce qu'il croira utile à la religion. Pour le cas où Votre Sainteté trouverait trop pénible de venir en Orient, qu'elle nous en écrive, afin que nous adressions des lettres dans tout l'Orient, en Thrace et en Illyrie, et de fixer, d'après les réponses, le lieu où il nous conviendra de réunir tous les très-saints évêques, afin qu'ils s'occupent des intérêts de la religion des chrétiens et de la foi catholique, en conformité avec les règles ecclésiastiques suivies par Votre Sainteté. »

Marcianus trouvait sans doute le projet de concile en Italie peu pratique. En effet, comment de l'extrême Orient, les évêques auraient-ils pu se rendre en Occident? Il fallait choisir un lieu plus central, où, d'Occident comme d'Orient, on put se rendre avec assez de facilité.

Pulcheria, dans sa lettre à Léon [1], entra dans plus de détails. Elle lui écrivit que le très-saint évêque de Constantinople Anatolius, avait accepté comme la véritable expression de la foi, la lettre qu'il avait écrite à Flavianus de sainte mémoire; qu'il fallait maintenant s'entendre sur le lieu où, de toutes les parties de l'empire, les évêques pourraient se réunir, comme lui-même en avait conçu le projet, et terminer toutes les discussions doctrinales et ecclésiastiques. Elle ajoutait : « par un décret de notre seigneur et pacifique prince, notre époux, le corps de l'évêque Flavianus de sainte mémoire, a été apporté dans la glorieuse cité de Constantinople, et a été déposé dans la Basilique des Apôtres où ses prédécesseurs sont ensevelis. » Elle lui annonce que tous les évêques exilés avec Flavianus étaient rentrés dans leurs Églises, sans préjudice des décisions que le synode général jugerait à propos de prendre à leur égard.

Léon félicita Marcianus, Pulcheria et Anatolius de leur zèle pour la foi catholique et la justice [2]; mais, depuis que Marcianus avait manifesté le projet de réunir

[1] Int. S. Leon. *Epist.* 77.
[2] S. Leon., *Epist.* 78, 79, 80.

le concile ailleurs qu'en Italie, il ne se montrait pas si zélé pour la réunion de cette assemblée ; il pensait que, grâce au concours d'Anatolius et de Pulcheria, on pourrait mettre fin à la plupart des discussions. Il écrivit donc à Marcianus que les délégués qu'il lui envoie lui diraient ce qu'il pense de la convocation du concile[1]. Ces délégués, l'évêque Lucentius et le prêtre Basilius lui remirent une lettre dans laquelle, après les félicitations dues à son esprit religieux, il laisse entendre que son zèle, joint à celui d'Anatolius, suffira peut-être pour mettre ordre à tout. « Quant au concile que nous-même nous avons demandé, ajoute-t-il[2], il n'y a pas de nécessité de réunir les évêques de toutes les provinces, à cause des circonstances où l'on se trouve ; car plusieurs provinces d'où il faudrait surtout les faire venir, sont troublées par la guerre, et les évêques ne peuvent quitter leurs Églises. On peut donc attendre des circonstances plus favorables. Ceux que je vous ai envoyés pourront s'en entretenir plus longuement avec vous. »

Léon avait en vue les provinces de l'extrême Orient qui étaient ravagées par les incursions des Perses. Mais, on peut croire que tel n'était pas son vrai motif. Il demandait un concile général sous Théodose, parce qu'il savait que ce prince était partisan d'Eutychès, et c'est pour cela qu'il demandait qu'il fût assemblé en Italie où les délégués de la cour d'Orient ne pourraient pas s'abandonner impunément à leurs injustices et à leurs violences. Mais, après la mort de Théodose, le trône impérial étant occupé par un empereur et une impératrice très-orthodoxes, et l'évêque de Constantinople montrant beaucoup de zèle pour la pureté de la foi, Léon pensait que leur influence suffirait pour mettre fin à tous les troubles. Il expose ses idées avec plus de détail à Anatolius[3]. Il lui fait observer que tous ceux qui avaient pris part à l'as-

[1] S. Leon., *Epist.* 82.
[2] *Ibid.*, *Epist.* 83.
[3] *Ibid.*, *Epist.* 85.

semblée d'Ephèse, qui ne mérite pas le nom de concile, faisaient des démarches pour rentrer dans la communion universelle; que Dioscore d'Alexandrie lui-même désavouait ce qu'il avait fait par méchanceté, comme Juvénal de Jérusalem désavouait ce qu'il avait fait par sottise, et qu'il anathématisait Eutychès et son hérésie. Léon préférait à la réunion d'un concile un arrangement au sujet duquel il s'entendrait avec Anatolius. En voyant plusieurs orientaux s'adresser à l'Église de Rome pour la prier de prendre en main leur défense, Léon s'était persuadé que l'autorité de son siége aurait facilement raison des récalcitrants.

L'Orient respectait le siége de Rome, ne contestait point son importance; l'Église occidentale, surtout dans les Gaules, offrait un magnifique spectacle, et sa gloire avait certainement brillé jusqu'en Orient; mais si l'Orient était amené par les circonstances, à donner plus d'importance qu'auparavant à l'Église occidentale et à l'Église de Rome en particulier, il ne faudrait pas en conclure qu'il plaçait à Rome le centre d'une autorité que l'Église entière devait reconnaître. Les Églises occidentales étaient partie intégrante de l'Église catholique; rien ne devait se faire sans elles, dans les choses qui concernaient la foi traditionnelle et les principes de la morale et de la discipline; mais personne ne songeait à mettre chez elles l'autorité suprême qui n'appartient qu'à l'Église dans son intégrité.

On ne pensa pas en Orient qu'il serait possible d'apaiser toutes les discussions et les luttes, aussi facilement que Léon le croyait. C'est pourquoi l'empereur Marcianus convoqua un concile général qui devrait se réunir à Nicée en Béthynie le 1er septembre de l'année 451 [1]. La lettre de convocation est datée du 17 mai de la même année. Elle fut adressée à tous les métropolitains qui devraient

[1] V. *Act. Conc. Chalced. op. Labbe-Mansi.* t. VI; Hard., t. II.

se faire accompagner d'un certain nombre d'évêques de leurs provinces, selon qu'ils le jugeraient à propos.

L'évêque de Rome ayant reçu la lettre de convocation, écrivit à Marcianus la lettre suivante [1] :

« Léon évêque, à Marcianus toujours Auguste :

« Nous aurions pensé que Votre Clémence se seroit rendue au désir que nous lui avions manifesté, d'ajourner à un temps plus favorable l'assemblée sacerdotale que vous aviez projetée, afin que les évêques étant convoqués de toutes les provinces, le concile ait pu être véritablement universel. Mais puisque, par amour de la foi catholique, vous avez voulu que l'assemblée eut lieu [2], j'ai envoyé mon frère et coévêque Paschasinus, lequel appartient à une province qui jouit de la plus grande tranquillité [3], pour me remplacer au concile, afin de ne pas paraître entraver par mon abstention, votre bonne volonté. Je lui ai adjoint mon confrère dans le sacerdoce, le prêtre Bonifacius[4], les mêmes que j'avais précédemment envoyés en Orient, et mon frère l'évêque Julianus [5]; avec le secours du Seigneur, et grâce à leur modération, ces personnages agiront, je l'espère, de manière à apaiser toute dissension, et à ramener la paix et l'unité de foi dans l'Église, et à ne laisser dans les cœurs de quelques évêques aucune trace de l'impiété de Nestorius ou de celle d'Eutychès; car, très-glorieux empereur, la foi catholique que nous avons apprise des apôtres et que nous enseignons en suivant l'inspiration du Saint-Esprit que les saints Pères ont maintenue, ne souffre ni l'un ni l'autre de ces deux hérétiques. »

[1] S. Leon., *Epist.* 89.

[2] Peut-on prétendre, après cette lettre de saint Léon, et les diverses circonstances que nous avons racontées, que l'évêque de Rome se croyait le droit de convoquer les conciles œcuméniques?

[3] Paschasinus était évêque de Lilybée en Sicile.

[4] Il était prêtre de l'Église romaine et le principal délégué de cette Église et de son évêque. Paschasinus était délégué de l'épiscopat occidental.

[5] C'était Julianus de Coos, qui avait été en correspondance suivie avec saint Leon dans les affaires d'Eutychès.

Saint Léon ajoute que plusieurs évêques n'ayant pas montré assez de constance dans la foi, il veut que le concile soit présidé par son représentant Paschasinus. Il récusait donc comme suspects, et avec raison, les évêques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, qui n'avaient pas montré au conciliabule d'Ephèse une conduite qui dut inspirer confiance. Ils avaient bien fait depuis amende honorable, plus ou moins sincèrement, mais Léon avait raison de les récuser. Il ne nomme aucun des trois évêques ci-dessus mentionnés, mais il était évident qu'il les avait en vue. Quant à Anatolius de Constantinople, qui n'avait pas assisté au concile d'Ephèse, il n'était pas question de lui dans la lettre de Léon.

L'évêque de Rome écrivit une seconde lettre à Marcianus pour le prier de ne pas prendre en mauvaise part son absence du concile ; il dit qu'il avait envoyé, pour tenir sa place, des hommes dignes de la mission qu'il leur confie, c'est-à-dire [1], les évêques Paschasinus et Lucentius, les prêtres Bonifacius et Basilius, et l'évêque Julianus qu'il leur adjoignait par suite de l'estime particulière qu'il avait pour lui.

Léon écrivit aussi à Anatolius [2] pour lui faire connaître les délégués qu'il avait choisis, et s'excusa, sur le peu de temps qu'il avait à sa disposition jusqu'à la réunion du concile, de ce qu'il n'avait pas convoqué assez d'évêques pour que le concile fut vraiment universel. Il envoya ses instructions à Julianus qu'il associait aux délégués occidentaux [3] à cause de la connaissance qu'il avait des affaires d'Orient. Mais cet évêque n'était pas délégué au même titre que les autres, et, dans sa lettre au concile [4], Léon ne nomme que les deux évêques occidentaux et les deux prêtres de Rome.

Dans la même lettre, il disait que par respect pour le

[1] S. Leon. *Epist.* 90.
[2] *Ibid. Epist.* 91.
[3] *Ibid. Epist.* 92.
[4] *Ibid. Epist.* 93.

bienheureux Pierre, l'empereur l'avait invité à se rendre personnellement au concile ; mais que les circonstances ne le permettaient pas, et qu'il ne trouvait pas, dans les coutumes de son Église, l'exemple d'un de ses prédécesseurs qui aurait assisté à un concile.

Cette raison, Léon l'avait déjà donnée dans sa lettre rédigée pour le conciliabule d'Ephèse, et elle fut de nouveau donnée par Paschasinus au concile de Chalcédoine. On ne comprend pas quelle importance elle pouvait avoir. Dès qu'il se faisait représenter, c'est qu'il considérait comme de son devoir de prendre part aux conciles; dès lors, il n'était pas indigne de lui d'y assister en personne.

On pourrait croire que l'évêque de Rome, sans avoir les prétentions qu'il eut depuis, se considérait déjà comme un personnage exceptionnel, qui ne pouvait s'exposer à compromettre sa dignité dans des assemblées où il n'eut été considéré que comme l'évêque d'une grande Église.

Dans les dernières lettres qu'il écrivit avant le concile, Léon, tout en félicitant Marcianus et Pulcheria, de leur zèle pour la religion, se montre assez peu satisfait que son projet de concile en Italie eût été rejeté [1]. Il aurait certes pu envoyer un plus grand nombre d'évêques de la métropole de Rome et inviter ceux des autres provinces ; mais il ne tenait pas à mettre les évêques occidentaux en relations directes avec ceux d'Orient. Son siége, dont il s'exagérait les prérogatives, y eut perdu certainement de son prestige.

Les évêques se trouvèrent en grand nombre à Nicée à l'époque fixée pour l'ouverture du concile. Les délégués de Léon ne voulurent pas s'y rendre sans l'empereur, et ce prince ne pouvait alors quitter Constantinople à cause des incursions des Huns qui voulaient s'établir en Illyrie. Marcianus écrivit donc aux évêques de se rendre à Chal-

[1] S. Leon. *Epist.* 94, 95.

cédoine afin qu'il put assister à leur assemblée. Comme plusieurs évêques craignaient que le concile, tenu si près de Constantinople, ne fut troublé par les partisans d'Eutychès, Marcianus les rassura, et Pulchéria écrivit au gouverneur de Béthynie de chasser tous les clercs et les moines qui s'étaient rendus à Nicée pour le concile sans la permission de leurs évêques.

Les évêques s'étant rendus à Chalcédoine, le concile fut ouvert le 8 octobre, dans l'église de la sainte martyre Euphemia[1]. Cette église très-vaste, était bâtie à mi-côte à deux stades de la mer. Elle était dans un site magnifique, entourée de vergers et on y jouissait de la vue de Constantinople bâtie de l'autre côté du Bosphore. D'après les signatures, les membres du concile auraient été au nombre de trois cent soixante, mais d'après des renseignements plus authentiques le nombre en fut plus grand. Dans sa lettre à l'évêque de Rome, le concile compte cinq cent vingt évêques ; saint Léon élève ce nombre jusqu'à six cents[2]. Outre les délégués de l'évêque de Rome, on remarquait parmi eux les évêques des quatre grands siéges Patriarchaux ; Anatolius de Constantinople ; Dioscore d'Alexandrie ; Maximus d'Antioche, Juvénal de Jérusalem.

Les grands dignitaires de l'empire occupaient le milieu de l'église. A leur gauche étaient l'évêque de Constantinople, les délégués de l'évêque de Rome, les évêques d'Antioche, de Cæsarée, d'Ephèse et les autres évêques des diocèses d'Orient, du Pont, d'Asie et de Thrace. A droite étaient : les évêques d'Alexandrie et de Jérusalem, d'Héraclée, de Corinthe et ceux des provinces d'Égypte, d'Illyrie et de Palestine.

[1] Evag., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. 3 ; *Act. Concil. Chalced.*, in Collect. Labbe-Mansi, t. VI ; in Collect. Hard., t. II.

[2] S. Leon., *Epist.* 98-102. Les signatures du concile varient dans plusieurs sessions et les actes sont, sous ce rapport, très-défectueux. On ne peut rien établir d'exact en prenant pour base le chiffre des signatures de telle ou telle session.

L'Évangile placé au milieu de l'assemblée la présidait mystiquement.

Des officiers de la cour dirigeaient les séances et formaient comme le bureau de l'assemblée.

Les décisions étaient prises par les évêques qui votaient dans l'ordre de leur prééminence : d'abord l'évêque de Constantinople, les représentants de l'évêque de Rome, les évêques des autres siéges patriarchaux, puis les autres évêques selon leur rang.

L'assemblée n'eut, à proprement parler, aucun autre président que Jésus-Christ représenté par le livre des Évangiles.

On ne trouve point d'autres évêques occidentaux que les deux évêques délégués de saint Léon : Paschasinus et Lucentius. Deux évêques africains, Aurelius et Rusticianus, y assistèrent, on peut dire par occasion, et parce qu'ils avaient fui devant les Vandales qui ravageaient alors l'Afrique. Parmi les signataires du concile, on trouve le nom d'un évêque de Perse. Il n'en vint aucun d'Arménie, probablement parce que toute cette Église était alors ravagée par les Perses et que les évêques ne pouvaient quitter leurs Églises en de si terribles circonstances.

Lorsque les évêques eurent pris séance, l'évêque Paschasinus se leva et dit, en s'adressant aux officiers du palais : « Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, tête de toutes les Églises, portant que Dioscore ne doit point prendre séance dans le concile, qu'il plaise donc à Votre Grandeur de le faire sortir ; sans quoi, nous sortirons nous-mêmes. »

Les officiers ayant demandé quel crime Dioscore avait commis, l'évêque Lucentius répondit : « Il doit rendre raison du jugement qu'il a rendu dans un concile qu'il a tenu sans l'autorisation du Saint-Siége, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis. »

Dioscore accepta le rôle d'accusé qu'on lui imposait ; il quitta son siége et se mêla à ceux qui assistaient au concile au milieu de l'église.

Eusèbe de Dorylée se porta accusateur de Dioscore ; il quitta également sa chaire et se plaça au milieu de l'église comme celui qu'il accusait. L'accusation d'Eusèbe était contenue dans une requête adressée à l'empereur Marcianus. Dioscore était accusé : 1° d'avoir trahi la foi, au conciliabule d'Ephèse ; 2° d'avoir déposé injustement plusieurs évêques et surtout lui, Eusèbe, et saint Flavianus dont il voulait défendre la mémoire.

Pour prouver ce qu'il avançait, il demandait la lecture des actes du conciliabule.

Dioscore demanda aussi d'abord la lecture des mêmes actes ; mais quand il vit que les commissaires impériaux y consentaient, il se ravisa, et demanda que, d'abord, on traitât la question de foi. Il espérait que les évêques ne s'entendraient pas entre eux, et que sa justification sortirait de leurs luttes. Mais on lui répondit qu'il devait d'abord se justifier et que pour cela, il fallait lire les actes comme lui-même y avait consenti.

On lut la lettre de convocation du conciliabule d'Ephèse, et l'on vit que Théodoret en avait été exclu. Théodoret fut invité à prendre séance parmi les évêques, puisque l'évêque de Rome l'avait admis en sa communion, que Maximus d'Antioche, dont il était suffragant, rendait de lui bon témoignage, et que l'empereur ordonnait de l'admettre. Théodoret entra donc dans le lieu des séances du concile. Dès qu'il parut, les évêques d'Égypte, d'Illyrie et de Palestine s'écrièrent : « La foi est perdue ; les canons veulent qu'il soit chassé ; chassez-le. » Les évêques d'Orient, du Pont, d'Asie et de Thrace, qui avaient assisté au conciliabule d'Ephèse, s'écriaient de leur côté : « Nous avons signé les actes en blanc ; on nous a fait signer à coups de bâton ; chassez les manichéens ; chassez les ennemis de Flavianus, chassez les ennemis de la foi. »

C'était dire que Théodoret avait été injustement déposé, et que les canons ne lui défendaient pas d'assister au concile. Dans le tumulte, Dioscore osa dire : « Pourquoi

chasse-t-on Cyrille que celui-ci a anathématisé? » mais il s'attira cette terrible réponse des Orientaux : « Chassez Dioscore le meurtrier; qui ne connaît les actes de Dioscore? » On le chargeait du meurtre de saint Flavianus. Les Égyptiens répondirent : « L'impératrice a chassé Nestorius; longues années à la princesse orthodoxe! Le concile ne reçoit point Théodoret. »

D'après eux Théodoret était nestorien. C'était ce qu'il fallait prouver. Nous avons vu qu'en combattant certaines expressions des anathèmes de saint Cyrille, Théodoret n'était pas nestorien, et craignait seulement l'erreur d'Eutychès dont Dioscore et les Égyptiens s'étaient déclarés partisans. Il s'avança au milieu de l'assemblée et dit : « J'ai présenté une requête à l'empereur; j'ai exposé les violences dont j'ai été l'objet; je demande qu'on les examine. »

Les commissaires impériaux dirent alors : « L'évêque Théodoret avait été reçu en communion par l'archevêque de Rome; mais il se présente maintenant comme accusateur. On peut donc passer outre à ce qui a été commencé. Les droits sont réservés de part et d'autre. » Théodoret prit alors séance auprès d'Eusèbe de Dorylée. Mais, comme les Orientaux le nommaient évêque orthodoxe, les Égyptiens criaient : « Chassez l'ennemi de Dieu, chassez le Juif. » Les Orientaux ripostaient : « L'orthodoxe a droit d'être au concile; chassez les séditieux; chassez les meurtriers. »

Ils continuèrent ainsi pendant quelque temps à crier de part et d'autre. Le calme s'étant rétabli, les officiers de la cour dirent : « De tels cris ne conviennent point à des évêques, et ne peuvent être utiles ni à l'un ni à l'autre des deux partis. Souffrez qu'on fasse lecture de tout. » Mais les Égyptiens s'écrièrent : « Si vous voulez que nous écoutions, chassez cet homme; c'est pour la foi catholique que nous crions. » « Écoutez plutôt que de crier, dirent les officiers, et permettez qu'on lise tout par ordre. »

On lut les lettres adressées par Théodose à Juvénal de Jérusalem et à Thalassius de Cæsarée.

On voit bien, dit aussitôt Dioscore, que je n'ai pas été chargé seul du jugement que le concile d'Éphèse devait rendre. Du reste, tous les membres présents ont signé ; c'est chose jugée.

« Non, s'écrièrent les Orientaux, on nous a fait souscrire en blanc et on nous y a forcé à coups de bâton ; des soldats étaient là l'épée nue ; ce sont ces soldats qui ont déposé Flavianus. » L'évêque d'Ephèse, Thalassius de Cæsarée et d'autres évêques déposèrent des violences qui leur avaient été faites. Tous les autres Orientaux attestèrent qu'on les avait traités de la même manière.

Quand on arriva au passage des actes où il était fait mention de l'évêque Julius, délégué de l'évêque de Rome, les Orientaux s'écrièrent : « On l'a chassé ; on n'a pas admis le nom de Léon ; quant à Flavianus, il est entré au concile condamné d'avance. Pourquoi Flavianus n'a-t-il pas été mis à sa place? Pourquoi l'avait-on placé le cinquième? »

La question du rang hiérarchique de l'évêque de Constantinople était ainsi posée. Le délégué de l'évêque de Rome, Paschasinus, prit la parole sur ce sujet et dit : « Vous voyez, grâces à Dieu, que nous avons laissé la première place au seigneur Anatolius ; et qu'à Ephèse on a mis au cinquième rang le bienheureux Flavianus. »

Cette observation prouve que ce fut bien l'évêque de Constantinople qui occupa la première place au concile de Chalcédoine. Diogène de Cyzique dit au délégué de Rome : « Vous agissez ainsi parce que vous connaissez les canons. »

En effet, le deuxième concile œcuménique avait donné le second rang, dans l'épiscopat, à l'évêque de Constantinople. Celui de Rome, qui avait le premier rang, n'assistant pas au concile en personne, le premier rang était dû à Anatolius.

Quand on arriva, dans la lecture des actes, à la lettre

de Léon, les évêques qui avaient assisté au conciliabule d'Ephèse attestèrent que, par sept fois, Dioscore s'était engagé par serment à la faire lire ; mais qu'il s'était parjuré, et que la lettre n'avait pas été lue.

Dioscore répondit que, d'après les actes, il avait ordonné deux fois de la lire. — Alors, dirent les commissaires, pourquoi ne l'a-t-on pas lue ? — Demandez-le aux deux autres présidents, répondit Dioscore, qui cherchait ainsi à rejeter la faute sur Juvénal de Jérusalem et Thalassius de Cæsarée. Juvénal répondit : « Au moment où l'on devait lire la lettre de l'évêque de Rome, on demanda la lecture d'une lettre de l'empereur. J'ordonnai de la lire. Aucun officier du concile n'ayant parlé ensuite de la lettre de l'évêque de Rome, je ne pouvais en ordonner la lecture. » Thalassius avoua qu'il était si peu de chose au conciliabule qu'il ne pouvait demander la lecture de la lettre de l'évêque de Rome.

Un fait certain, c'est qu'on n'en donna pas lecture.

Les Orientaux s'élevèrent contre le passage des actes où il était dit que Dioscore avait été approuvé et acclamé. Les actes, dirent-ils, ont été rédigés par ses propres notaires ; d'autres évêques en avaient, répondit Dioscore ; mais on le confondit en prouvant que l'on avait effacé la rédaction des notaires des différents évêques, pour la remplacer par celle des notaires alexandrins.

On arriva à la question de foi. Lorsque, dans les actes, on lut la déclaration d'Eutychès, Eusèbe de Dorylée en fit ressortir la perfidie ; les Orientaux du conciliabule d'Ephèse s'avouèrent coupables et demandèrent pardon au concile de l'avoir approuvée.

Lorsqu'on lut les lettres dans lesquelles saint Cyrille exposait la doctrine orthodoxe, tant sur l'unité de personne que sur la dualité de nature, le concile entier, y compris les Égyptiens, s'écria que telle était la foi ancienne qu'il professait.

La foi sagement exposée réunissait tous les membres du concile, si irrités les uns contre les autres, lorsqu'il s'agissait des personnes.

Eusèbe de Dorylée avait contribué à obtenir cette unanimité, en exposant clairement les subterfuges d'Eutychès. Pourquoi, dit-il, ne m'a-t-on pas permis de donner ces explications à Ephèse? Les commissaires impériaux firent la même question à Dioscore ; il répondit : peut-on me reprocher d'avoir violé les canons, lorsqu'on les viole en admettant Théodoret au concile?

On lui répondit : Théodoret est admis à titre d'accusateur, comme vous, vous êtes admis parmi les accusés. On revint sur la question, mais Dioscore garda un silence obstiné.

Par la lecture des lettres de Cyrille et de l'exposition de Flavianus, il fut démontré qu'à Ephèse on avait, de parti pris, donné une explication monophysite à quelques extraits de Cyrille, afin de donner à penser qu'Eutychès soutenait la même doctrine. Les commissaires impériaux ayant demandé si tous les membres du concile acceptaient comme orthodoxe la déclaration de Flavianus, les délégués de Léon et tous les orientaux déclarèrent : « Le martyr Flavianus a exposé la foi d'une manière orthodoxe. »

C'était un coup terrible pour Dioscore. Il demanda qu'on lut la déclaration de Flavianus en entier. On le fit, et l'orthodoxie du saint évêque éclata avec une telle évidence que Juvénal et les évêques de Palestine quittèrent leurs sièges pour aller se ranger du côté opposé parmi les adversaires de Dioscore. Les évêques de Grèce et de Macédoine en firent autant, et Dioscore eut la douleur de voir quatre de ses évêques égyptiens se prononcer également contre lui.

Malgré cet abandon, Dioscore voulut persister à accuser Flavianus et cita, en faveur de ses opinions, quelques Pères de l'Église. Si je suis condamné, dit-il, je le serai avec les Pères; mais je défendrai leur doctrine jusqu'à la fin, et je ne faiblirai pas. On peut, ajouta-t-il, lire le reste des actes.

On les lut en y comprenant ceux du concile de

Constantinople et de la Commission d'enquête ordonnée sur ce concile. Quelques évêques élevèrent des réclamations peu importantes.

Les commissaires impériaux, après la lecture, firent observer que la nuit étant venue, il fallait renvoyer à une autre séance les décisions sur la doctrine. Quant aux évêques qui avaient eu le plus d'influence dans le conciliabule d'Ephèse, ils pensaient qu'il fallait leur infliger la peine dont ils avaient eux-mêmes frappé Flavianus et Eusèbe de Dorylée. En conséquence, Dioscore, d'Alexandrie; Juvénal, de Jérusalem; Thalassius de Cœsarée; Eusèbe, d'Ancyre; Eusthate, de Béryte; et Basile, de Séleucie, furent déposés.

Ainsi fut terminée la première session du concile.

La deuxième eut lieu le 10 octobre. Les sept évêques déposés n'y assistèrent pas. Les commissaires impériaux ouvrirent la séance par ces paroles : « Dans la session précédente, on a examiné la déposition de Flavianus et d'Eusèbe, et on a établi qu'ils avaient été cruellement et illégalement déposés. Maintenant, il faut établir la véritable foi pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Exposez-la donc dans sa pureté, sans crainte et sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos âmes et des nôtres; et dans le but de ramener à l'unité de foi ceux qui auraient des opinions particulières. Sachez que l'empereur et nous, suivons la foi qui a été transmise par les trois cent dix-huit Pères de Nicée, par les cent cinquante de Constantinople, et par tous les autres Pères. »

Il est remarquable que les commissaires impériaux ne mentionnent pas le concile d'Ephèse. Il est évident que ce n'est qu'après un certain laps de temps que l'œcuménicité d'un concile passe dans le domaine des faits incontestés.

C'est pourquoi, tout en acceptant certainement les décisions d'Ephèse, les commissaires impériaux ne voulaient pas placer le troisième concile œcuménique,

encore si récent, sur le même rang que les deux premiers et laissaient sur les questions controversées au sujet de ce concile, toute liberté au concile de Chalcédoine.

On ne peut que louer leur prudence ; mais il faut constater en même temps, qu'il était déplorable de voir des laïques chargés de donner aux évêques l'assurance qu'ils pouvaient proclamer la vraie foi sans crainte et en toute liberté. La lâcheté avec laquelle tant d'évêques l'avaient trahie au Brigandage d'Ephèse, rendait cet avertissement nécessaire ; mais il est triste de constater que tant d'évêques aient mis le pouvoir laïque dans cette nécessité.

L'intervention des fidèles est légitime, même dans les questions de foi, car ils font partie de l'Église aussi bien que les pasteurs, et ils contribuent nécessairement par la foi qu'ils ont reçue et qu'ils professent, au témoignage œcuménique qui résulte des témoignages particuliers de toutes les Églises ; mais les pasteurs qui sont chargés de veiller sur cette foi pour que personne ne l'attaque, ne devraient jamais se mettre dans le cas d'être taxés de trahison, en acceptant des opinions particulières au lieu d'attester la foi traditionnelle et permanente de leur Église.

Après avoir entendu l'avertissement des commissaires impériaux, les Pères du concile s'écrièrent : « Nous n'avons à faire aucune exposition de foi ; nous n'oserions entreprendre d'expliquer la foi ; les Pères nous l'ont enseignée ; nous avons leurs expositions écrites ; nous ne pouvons rien dire de plus. »

C'était le cri de la véritable orthodoxie. Les évêques n'ont point *à expliquer ;* ils n'ont qu'à transmettre ce qu'ils ont reçu par un héritage légitime dont l'Église entière est en possession.

Il fallait cependant décider si Eutychès avait, oui ou non, enseigné la vraie doctrine. Il fut décidé qu'on lirait, sur la question agitée, les passages extraits des Pères orientaux et occidentaux, en finissant par la lettre du très-saint Léon, évêque de Rome, à Flavianus.

Quand on lut cette lettre, les évêques de Palestine et d'Illyrie, firent des difficultés à propos de trois passages dans lesquels le dogme des deux natures était tellement accentué, qu'on pouvait en déduire l'hérésie des deux personnes. Aetius, archidiacre de Constantinople, expliqua les deux premiers ; Théodoret expliqua le troisième. Les explications furent jugées satisfaisantes, et, la lecture finie, les évêques s'écrièrent : C'est la foi des apôtres ; nous croyons tous ainsi ; les orthodoxes croient ainsi ; anathème à qui ne le croit pas. Pierre a parlé par Léon[1] ; les apôtres ont ainsi enseigné ; la doctrine de Léon est sainte et vraie ; Cyrille a enseigné ainsi ; mémoire éternelle à Cyrille ! Léon et Cyrille ont le même enseignement.

D'autres disaient : Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Ephèse? Dioscore l'a caché.

Les anciens membres du conciliabule d'Ephèse s'accusaient publiquement d'avoir failli ; mais ils ajoutaient : nous avons tous failli de la même manière ; ramenez donc au concile ceux qui en ont été expulsés, ou bien chassez-nous également. Les commissaires impériaux pensèrent que les expulsés se rendraient au sentiment unanime et effaceraient leur faute par le repentir. Ils jugèrent donc que, pour le bien de la paix, on devrait les admettre à donner leurs explications devant une Commission que l'évêque Anatolius de Constantinople fut chargé de choisir pour éclairer ceux d'entre les évêques qui auraient besoin de quelques explications.

La troisième session eut lieu trois jours après la seconde. Les commissaires impériaux n'y assistaient pas ; il s'agissait de faire le procès canonique de Dioscore. Eusèbe de Dorylée se porta son accusateur.

[1] Les papistes ont isolé ces quelques mots des circonstances qui les ont accompagnés et en ont conclu que le concile de Chalcédoine a accordé à Léon l'infaillibilité de Pierre. Il suffit de lire ce qui précède et ce qui suit ces mots dans les actes, pour leur donner leur véritable sens. Si saint Léon eut eu le droit d'enseigner l'Église, on n'eut ni *examiné*, ni *approuvé* sa lettre ; on se fut *soumis*.

On le fit citer deux fois ; mais il n'osa obéir sous prétexte d'abord, que ses gardes l'empêchaient de sortir ; puis, que les commissaires impériaux n'assistaient pas au concile ; enfin qu'il était malade. Après la seconde citation, le concile admit les accusateurs de Dioscore, qui remirent leurs requêtes dans lesquelles on établissait que Dioscore était un homme de mœurs infâmes, cruel, meurtrier. Les parents de saint Cyrille étaient au nombre des accusateurs et prouvaient que, d'accord avec l'eunuque Chrysaphius, Dioscore les avait persécutés, ruinés, réduits à la mendicité, et accablés de violences atroces.

Après avoir entendu ces requêtes, le concile cita Dioscore pour la troisième fois, selon les canons. Dioscore refusa encore de comparaître. Alors Paschasinus, au nom de l'évêque de Rome, demanda s'il était opportun de prononcer contre Dioscore les peines canoniques. Plusieurs évêques prièrent les délégués occidentaux de prononcer eux-mêmes le jugement qu'ils trouveraient juste.

Dioscore, en se rendant à Chalcédoine, et passant à Nicée, avait tenu un petit conciliabule dans lequel il avait excommunié l'évêque de Rome. C'était donc à cet évêque, par ses délégués, qu'il appartenait plus spécialement de répondre. Paschasinus s'exprima ainsi : « La session d'aujourd'hui et une session antérieure ont établi ce que Dioscore a osé contre l'ordre et la discipline ecclésiastiques. Il a, d'une manière anti-canonique, admis à sa communion Eutychès, dont il partageait les opinions, et qui avait été justement déposé par son évêque Flavianus. Dioscore avait agi ainsi, avant de se trouver à Ephèse avec les autres membres de ce synode. La chaire apostolique a pardonné à ces évêques qui se sont montrés repentants envers le très-saint archevêque Léon et le saint concile, jusqu'à présent. Mais Dioscore n'a montré qu'orgueil et opiniâtreté, lorsqu'il avait tant de raisons de témoigner de son repentir. Au synode

d'Ephèse, il a empêché de lire la lettre du pape Léon à l'archevêque Flavianus, quoiqu'il eut promis par serment de la faire lire, et qu'on l'en ait instamment prié. Plus tard, au lieu de se repentir, il a osé prononcer l'excommunication contre l'archevêque Léon. Plusieurs mémoires contenant des accusations contre lui, ont été remis au saint synode. Comme il n'a pas répondu aux trois citations qui lui ont été faites, il a prononcé contre lui-même sa condamnation. Pour ces motifs : Léon, le très-saint archevêque de Rome, déclare, par nous et par le saint synode ici présent, et en union avec le bienheureux apôtre Pierre, qui est la pierre et le soutien de l'Église catholique, et la base de la foi orthodoxe, que Dioscore est dépouillé de l'épiscopat et de toute dignité ecclésiastique. En conséquence, le très-saint synode décidera à l'égard de Dioscore, ce qui lui paraîtra conforme aux canons.

Le concile adopta le jugement et le notifia de la manière suivante :

« Le saint grand et œcuménique concile, à Dioscore :

« Apprends que, à cause de ton mépris pour les canons divins, de la désobéissance que tu as commise à l'égard du saint synode, en refusant de te rendre aux trois citations qui t'ont été faites ; sans compter tous tes autres crimes, tu as été, le 13 octobre, deposé de tes fonctions épiscopales par le saint synode et déclaré incapable de remplir les fonctions ecclésiastiques. »

Le concile notifia aux empereurs et à Pulchéria la déposition de Dioscore, en les priant de confirmer cette sentence.

Au point de vue temporel, la sentence devait être confirmée par les empereurs, à cause des biens immenses dont l'évêque d'Alexandrie avait l'administration.

La quatrième session eut lieu le 17 octobre [1]. On commença par lire ce qui avait été fait dans la première ses-

[1] *Collect. Labbe-Mansi*, t. VII. *Collect. Hard.*, t. II; Evag. *Hist. Eccl.* lib. II., c. 4.

sion pour la déposition des évêques les plus coupables du Brigandage d'Ephèse; puis on mentionna que, dans la seconde session, on s'était accordé à prendre cinq jours de délai pour déclarer la doctrine de foi.

Les délégués impériaux demandèrent ce que les évêques avaient décidé sur ce dernier point.

Dans l'intervalle des sessions, une commission spéciale s'était réunie chez Anatolius, et on y avait pris une résolution que le délégué de Rome, Paschasinus, fut chargé de communiquer au concile; il le fit en ces termes :

« Le saint concile suit la définition du concile de Nicée et celle du concile de Constantinople sous le grand Théodose, avec l'exposition qu'en a faite saint Cyrille au concile d'Ephèse. De plus, les écrits envoyés par le vénérable Léon, *archevêque de toutes les Églises,* contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès ont exposé la vraie foi que le concile reçoit; dont on ne peut rien retrancher, à laquelle on ne doit rien ajouter. »

Cette définition ayant été traduite en grec, tous les Pères qui étaient présents, déclarèrent que telle avait toujours été leur foi. Les délégués impériaux ayant prié les évêques de le déclarer individuellement, tous, à commencer par Anatolius, Paschasinus et Maximus d'Antioche, déclarèrent, en signant, que la lettre de Léon était conforme à la foi des trois premiers conciles œcuméniques, et que cette foi devait être conservée dans sa pureté.

Les évêques d'Epire, de Macédoine, de Thessalie, de Grœce et de Crète firent une déclaration écrite qui fut dictée par Sozon, évêque de Philippes. Ils y reconnaissent que plusieurs expressions de la lettre de Léon les avaient d'abord choqués et semblaient favoriser la division en deux personnes, mais que, sur les explications des délégués, ils avaient reconnu l'exactitude de la lettre et l'admettaient comme conforme à l'ancienne foi telle qu'elle avait été maintenue par les conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse.

Les évêques de Palestine firent une déclaration analogue, au sujet des explications données par les délégués romains.

L'accord étant fait, le concile, d'une voix unanime, promulgua la vraie doctrine, et fit les acclamations d'usage.

Les cinq évêques qui avaient été déposés avec Dioscore ayant signé la même déclaration que les membres du concile, ils furent réintégrés et reprirent leur place dans l'assemblée.

Quant à Dioscore, il n'avait avec lui que treize Égyptiens ; et encore adhéraient-ils à la déposition de leur chef. Ils demandèrent à être introduits devant le concile; mais comme ils sollicitaient un certain délai, avant de faire la même déclaration que les autres évêques, leur présence fut l'occasion d'un grand tumulte. Ils supplièrent de leur accorder au moins jusqu'au moment où ils auraient un nouvel archevêque nommé par le concile. On finit par adhérer à cette demande, à condition qu'ils ne quitteraient pas Constantinople jusqu'à la nomination du successeur de Dioscore.

L'hérésie d'Eutychès avait surtout des partisans parmi les moines ; mais les plus vénérables archimandrites étaient restés orthodoxes.

Les deux partis furent admis devant le concile avec leurs requêtes. Les eutychiens, comme leur chef, se déclarèrent orthodoxes si purs qu'ils ne voulaient rien ajouter aux décisions des trois premiers conciles œcuméniques. Mais leur tactique était connue et l'on savait que ces belles apparences couvraient l'hérésie qu'ils ne voulaient pas avouer.

Comme ils prétendaient que l'empereur leur avait promis une discussion contradictoire avec leurs adversaires, le concile envoya un délégué à l'empereur pour savoir ce qui en était et s'ajourna au 20.

Ce jour-là, la quatrième session continua. L'empereur avait déclaré que tous sans exception devaient accepter

comme lui les décisions du saint concile. On mit donc les moines récalcitrants en demeure de se soumettre et on leur accorda un mois après lequel, s'ils n'avaient pas fait leur soumission, ils seraient dégradés et excommuniés.

A la fin de cette session, le concile condamna Eusthate de Beryte qui avait entrepris sur la juridiction de Photius de Tyr, métropolitain de toute la province appelée première Phénicie. Il fut décidé que, conformément aux canons de Nicée, l'évêque de Tyr, métropole civile, serait métropolitain ecclésiastique de toute la province et que les évêques ordonnés par lui seraient installés dans les Églises pour lesquelles il les avait ordonnés.

Ceux qu'Eusthate avait ordonnés illégalement furent déposés.

Les conflits de juridiction étaient fréquents, et des évêques usurpaient souvent des fonctions épiscopales dans des Églises qu'ils se faisaient attribuer par des magistrats civils.

Le concile déclara que les canons ecclésiastiques devaient seuls être observés et que l'État ne pouvait conférer aucune juridiction.

Nous donnerons plus bas les canons du concile sur ce sujet si important des droits réciproques des évêques.

Le 22 octobre eut lieu la cinquième session. Elle fut très-orageuse. Un grand nombre d'évêques pensaient que la doctrine avait été assez clairement définie dans la session précédente. D'autres pensaient que le concile devait faire une définition écrite, et les délégués romains disaient ouvertement que si la lettre doctrinale de l'évêque de Rome n'était pas acceptée officiellement comme expression de la foi, ils se retireraient du concile. L'approbation qu'elle avait reçue ne leur suffisait pas. Il faut leur accorder qu'ils ne négligeaient aucune occasion pour exalter le siége de Rome et l'évêque qui y était assis. Jamais, jusqu'alors on n'avait exagéré à ce point les prérogatives de cet évêque. Le concile les laissait dire,

pour ne pas donner prétexte de troubler la paix si nécessaire à l'Église ; mais il se réservait évidemment de préciser la vraie législation de l'Église contre des empiétements qui ne s'étaient pas encore manifestés aussi ouvertement.

Les commissaires impériaux proposèrent de nommer une commission qui serait chargée de rédiger la définition de foi que chacun devrait souscrire. L'empereur consulté s'étant prononcé en faveur de la proposition de ses commissaires, les opposants se turent et une commission de vingt-deux membres se réunit chez Anatolius, et séance tenante lut au concile sa définition. Elle commençait par le symbole Nicœno-Constantinopolitain, puis, on ajoutait : « Ce symbole suffisait pour la connaissance complète de la religion, car il enseigne tout ce qu'il faut croire sur le Père, le Fils et le Saint Esprit, ainsi que sur l'incarnation du Seigneur, mais les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant anéantir le mystère de l'incarnation, et refusant à la Vierge le titre de Mère de Dieu ; les autres introduisant une confusion, un mélange, et fabriquant cette opinion insensée et monstrueuse : qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité et que la nature divine du fils de Dieu est possible. C'est pourquoi le grand, saint et général concile a décidé que la foi des trois cents dix-huit Pères de Nicée restera inébranlable ; il confirme en outre la doctrine que les cent cinquante Pères assemblés à Constantinople ont définie contre ceux qui attaquaient le Saint Esprit, sans toutefois avoir l'intention de combler une lacune dans le symbole précédent. De même, aujourd'hui, pour défendre le mystère de l'incarnation, le saint synode adhère aux lettres de Cyrille à Nestorius et aux Orientaux, et il y ajoute, pour la défense des dogmes orthodoxes, la lettre du très-saint archevêque de Rome, Léon, à Flavianus contre l'erreur d'Eutychès. »

Après avoir ainsi déclaré que la foi est immuable et avoir donné satisfaction aux exigences des délégués

romains, le concile imita les Pères de Constantinople qui expliquèrent la doctrine ancienne contre les erreurs d'Eunomius [1], et promulgua cette même doctrine que les innovations de Nestorius et d'Eutychès mettaient en péril.

Il faut bien constater que les conciles œcuméniques ne se sont jamais arrogé le droit de faire des dogmes, ni celui de donner des explications directes de ces mêmes dogmes. Leur unique but a été d'opposer la doctrine ancienne aux innovations des hérétiques, en agisssant, non pas en leur nom personnel, mais comme organes de la foi toujours crue et professée. Sans rien vouloir ajouter ni au symbole de Nicée, ni aux déclarations de Constantinople, les Pères de Chalcédoine opposèrent la foi ancienne aux hérésies de Nestorius et d'Eutychès [2], en ces termes :

« Suivant les traces des Saints Pères, nous déclarons tous d'une voix unanime que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur, complet quant à son humanité, et complet quant à sa divinité, vrai Dieu, et vrai homme possédant un corps et une âme raisonnable ; de même substance que le Père, dans sa divinité; de même substance que nous, dans son humanité, semblable à nous en tout, excepte le péché ; engendré du Père avant les siècles selon la divinité ; et né, dans ces derniers temps de la Vierge Marie Mère de Dieu, selon l'humanité pour nous et pour notre salut ; étant un seul et même Christ, fils, seigneur, unique-engendré, en deux natures [3], sans confusion, sans changement, sans divi-

[1] L'usage s'est établi d'ajouter les déclarations du deuxième concile œcuménique au symbole primitif de Nicée ; de là le symbole Nicœno-Constantinopolitain encore suivi par l'Église orthodoxe dans sa pureté primitive.

[2] La déclaration de Chalcédoine n'a pas été insérée au symbole Nicœno-Constantinopolitain parce qu'elle est plutôt une réfutation des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, qu'une stricte *exposition* de foi. L'exposition proprement dite se trouve dans le symbole d'une manière suffisamment claire.

[3] Dans les actes grecs du concile, on lit ἐκ δύο φύσεων. Dans la traduction

sion, sans séparation ; sans que l'union des natures en détruise la distinction ; au contraire, la propriété de chacune est conservée et subsiste dans une seule personne ou une seule hypostase [1], de sorte que le Christ n'est pas divisé en deux personnes, mais qu'il est un seul et même fils et unique-engendré, le Verbe Dieu, le Seigneur Jésus-Christ, tel que les prophètes l'ont annoncé, qu'il s'est manifesté lui-même, et que les Pères nous l'ont enseigné dans leur symbole. »

Le concile défend d'avoir ou d'enseigner une autre doctrine, sous peine, pour les évêques et les autres membres du clergé, d'être déposés ; pour les moines et les laïcs d'être anathématisés.

Les membres du concile acclamèrent tous cette exposition : c'est la foi des Pères, disaient-ils, c'est la foi des apôtres ; il faut souscrire sans délai.

Les commissaires impériaux demandèrent à la communiquer préalablement à l'empereur, et l'assemblée se sépara.

Trois jours après, le 25 octobre, eut lieu la sixième session. Marcianus y assista avec les premiers officiers de sa cour. Pulchéria n'y assista pas [2] ; mais, par respect

latine, on lit : *in duabus naturis*. Évagre, dans son *Histoire de l'Église* (II, 4.), a inséré la définition du concile et s'est servi de ces mots : ἐν δύο φύσεσι, ce qui est très-bien traduit en latin par *in*..,

Ces diverses leçons ont donné lieu à beaucoup de débats lors des discussions monophysites.

Au fond, la doctrine du concile est trop formelle pour qu'on la fasse dépendre des particules ἐκ ou ἐν, en latin : *ex* ou *in*.

[1] Le concile s'est servi des deux expressions ἓν πρόσωπον et μίαν ὑπόστασιν afin d'éviter l'amphibologie qui pouvait résulter du seul mot *hypostase* qui peut signifier *nature* et *personne*.

[2] Héfélé (*Hist. des Concil.*, conc. de Chalcéd., § 194), a jugé à propos de reprendre le père Quesnel, qui a mis en doute la présence de Pulchéria au concile. Il lui oppose une lettre d'Anatolius à Léon. Dans cette lettre (Int. *Epist.*, Leon, 101), Anatolius ne dit pas que Pulchéria assista au concile, mais qu'elle signa la définition de foi, ce qu'elle put faire dans son palais. On ne voit pas que Marcianus lui-même l'ait signée dans la salle du concile. Quelques manuscrits latins parlent de la présence de Pulchéria, mais ces manuscrits sont fautifs et contredisent les historiens

pour elle, on lui porta au palais la définition de foi qu'elle signa.

Marcianus prononça en latin un discours qui fut sur le champ traduit en grec. Depuis le commencement de mon règne, dit-il, je me suis surtout préoccupé de la pureté de la foi ; mais, comme par l'avarice et la malice de certains personnages, il en est beaucoup qui ont été induits en erreur, j'ai convoqué le présent concile pour dissiper toute erreur et toute obscurité, afin que la religion brillât de tout son éclat et qu'à l'avenir on n'osât émettre, au sujet de l'Incarnation de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, aucune opinion contraire à la doctrine des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et à la lettre écrite à Flavianus par le saint pape Léon. A l'exemple de Constantin, je n'ai voulu assister au concile que pour appuyer ses décisions et non pour le dominer. Je prie donc les Pères d'exposer la doctrine de foi en toute liberté et telle qu'ils l'ont reçue par tradition, afin que l'unité de foi règne dans le monde.

Après ce discours, on lut la définition déjà adoptée par le concile, après quoi Marcianus demanda si telle était la foi de tous.

Aussitôt les Pères s'écrièrent unanimement que c'était la foi des apôtres, la foi des Pères et la leur. Ils joignirent à ces affirmations des acclamations en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice.

Marcianus reprit la parole pour remercier Dieu du rétablissement de l'union. Il menaça de peines sévères ceux qui la troubleraient et attira l'attention du concile sur certains points disciplinaires qu'il laissait à la sagesse des Pères de fixer, mais qui lui paraissaient très-importants.

soit grecs, soit latins, comme Evagre, Théophane, Nicephore, Liberat et Ferrand. Les actes du concile ne mentionnent pas la présence de Pulchéria. Le père Quesnel n'aurait pas manqué à son devoir d'historien en *niant* la présence de Pulchéria. Héfélé a donc tort de lui reprocher *son doute*, et il a tort surtout de s'appuyer sur un document qui ne lui donne pas raison.

Plusieurs évêques voyant les affaires importantes terminées, demandèrent à retourner dans leurs Églises, mais l'empereur les pria de rester encore, afin de donner une solution à plusieurs affaires, de concert avec ses commissaires.

Dans la septième session, le concile approuva un accord intervenu entre les évêques de Jérusalem et d'Antioche, au sujet de la juridiction. Juvénal de Jérusalem avait voulu étendre la sienne sous prétexte que son Église était l'Église-mère; mais son siége, malgré la vénération dont il était l'objet, n'avait pas même le titre de métropole civile; il était par lui-même acéphale et ne dépendait pas de Cæsarée, métropole de la Palestine, mais l'évêque de Cæsarée avait juridiction sur les évêques de Palestine. Il paraît que le siége de Cæsarée avait perdu de son importance, et l'évêque de Jérusalem avait étendu sa juridiction sur la Palestine. Il tentait même d'entamer la province d'Orient dont Antioche était la métropole. Maximus d'Antioche et Juvénal pensèrent qu'il valait mieux s'entendre à l'amiable que de demander au concile de juger leur différend. Il fut donc convenu entre eux que Jérusalem aurait sous sa juridiction les trois Palestines; et Antioche, outre le diocèse d'Orient, les deux Phénicies et l'Arabie.

Ces deux siéges avaient ainsi plusieurs métropoles sous leur juridiction. L'idée de grands centres ecclésiastiques prévalait et s'accentuait de plus en plus.

Le concile de Nicée l'avait déjà admis en principe, particulièrement pour Alexandrie et Rome. Le second concile œcuménique l'avait étendu à Constantinople. Celui de Chalcédoine confirma la règle qui fut depuis suivie par l'Église orthodoxe, comme nous le verrons bientôt.

Le concile, en approuvant les conventions intervenues entre Juvénal et Maximus, reconnaissait au siége de Jérusalem non-seulement un titre honorifique, mais une vraie juridiction patriarchale. Le titre de patriarche commençait à entrer dans les usages au milieu du cinquième

siècle, et nous l'emploierons toujours à l'avenir pour désigner les évêques des grands centres ecclésiastiques auxquels l'usage l'a conservé.

Dans la huitième session, Théodoret comparut pour faire casser le jugement rendu contre lui au Brigandage d'Éphèse. Il voulut exposer sa doctrine, mais les évêques qui avaient conservé contre lui des préjugés s'écrièrent : c'est un nestorien, s'il ne dit pas simplement anathème à Nestorius.

Théodoret avait déjà signé la définition du concile et la lettre de Léon, il put donc sans difficulté prononcer l'anathème qu'on lui demandait. Alors des évêques s'écrièrent : Théodoret est digne de l'épiscopat ; l'Église doit recouvrer son docteur orthodoxe ! Il fut donc solennellement rétabli sur son siége de Cyr. Léon qui l'estimait et appréciait sa science, lui écrivit une lettre de communion, et le félicita des services qu'il avait rendus à l'orthodoxie [1].

Les neuvième et dixième sessions furent consacrées à la cause d'Ibas, évêque d'Edesse, qui avait été déposé comme nestorien. Il est certain qu'il s'était prononcé très-ouvertement contre le concile œcuménique d'Éphèse et saint Cyrille ; mais, depuis, il s'était rendu devant les explications fournies par le saint évêque d'Alexandrie et s'était déclaré orthodoxe.

On jugea que sa déposition avait été injuste, et il fut rétabli sur son siége.

Dans les onzième et douzième sessions, on examina l'affaire de Bassianus et d'Étienne, qui se prétendaient, l'un et l'autre, évêque légitime d'Éphèse. On décida que ni l'un ni l'autre ne l'était, et qu'on en élirait un autre à leur place.

Dans la treizième session on jugea le différend élevé à propos de la juridiction entre les évêques de Nicomédie et de Nicée. Ce dernier prétendait être métropolitain et

[1] Saint Léon, *Épist.*, 120.

exempt de la juridiction de Nicomédie. Le concile décida contre lui, et ne lui laissa que le titre honorifique de premier évêque de la province.

L'Église de Constantinople prétendait posséder une juridiction supérieure sur toute la Béthynie, et c'était en vertu de cette juridiction que saint Jean Chrysostôme y aurait exercé son autorité.

L'affaire ne parut pas certaine, et fut remise à une autre session.

La quatorzième session fut remplie par les discussions de Sabinianus et d'Athanase, qui prétendaient également au titre d'évêque légitime de Perrha en Syrie. L'affaire fut renvoyée à Maximus d'Antioche, qui fut chargé d'examiner et de juger cette discussion, dans un concile provincial.

Le clergé de Constantinople, ayant à sa tête l'archidiacre Aetius, demanda, au commencement de la quinzième session, d'examiner la question relative à leur Église et qui avait été ajournée dans la treizième session. Le deuxième concile œcuménique, tenu à Constantinople, avait déjà décidé que l'évêque de cette ville aurait le deuxième rang dans l'Église, le premier appartenant incontestablement à l'évêque de Rome. Depuis cette époque, l'évêque de Constantinople s'était considéré comme patriarche, et investi d'une certaine juridiction sur plusieurs provinces.

A Rome on craignait la puissance de l'évêque de Constantinople qui, par son influence sur les empereurs d'Orient qui résidaient dans leur ville, pourraient facilement annuler celle que les évêques de Rome pouvaient exercer sur les empereurs d'Occident, d'autant plus que ces derniers empereurs ne résidaient pas à Rome.

On voit, par tous les discours tenus par Paschasinus au concile de Chalcédoine, que les délégués romains s'attachaient surtout à relever les prérogatives de l'évêque de Rome et qu'ils lui attribuaient des titres pompeux et tout à fait nouveaux, comme celui d'*archevêque de l'Église universelle*.

Lorsqu'on lit la correspondance de saint Léon, on est frappé de l'importance exceptionnelle que prit le siége de Rome sous son pontificat. L'empereur d'Occident, sa mère et sa femme, dans leurs lettres à Théodose, écrivent que l'évêque de Rome occupe la première place dans l'épiscopat de tout l'univers ; qu'il est la tête de toutes les Églises, comme successeur de saint Pierre, chef du collége apostolique. Théodose ne le contestait pas, et, dans sa réponse à Valentinianus, il donne à Léon le titre de *Patriarche*; c'est la première fois que l'on rencontre ce titre dans une pièce officielle et authentique.

On se tromperait étrangement si l'on déduisait des titres accordés à saint Léon et de sa prétendue succession de saint Pierre, toutes les doctrines de souveraineté universelle ou d'infaillibilité, que l'on a inventées à la fin du moyen-âge et de nos jours. La primauté reconnue à l'évêque de Rome, n'était qu'honorifique; ceux qui l'accordaient à Léon et Léon lui-même, plaçaient dans le concile œcuménique la seule autorité doctrinale qui put mettre fin aux discussions, et l'évêque de Rome, non-seulement ne se croyait pas le droit de convoquer le concile, mais s'adressait lui-même à l'autorité impériale pour le convoquer.

On admettait généralement au cinquième siècle, non-seulement que saint Pierre avait évangélisé Rome et qu'il y était mort, ce qui était vrai, mais qu'il avait été *évêque de Rome*, ce qui était faux. On en concluait que l'évêque de Rome était successeur de saint Pierre et le premier évêque de l'Église.

Le concile de Chalcédoine dut se préoccuper de ces faits, qui prenaient chaque jour plus d'importance, et décréter ce qui devait être admis par les orthodoxes, touchant la hiérarchie ecclésiastique.

D'un autre côté, l'évêque et le clergé de Constantinople, la vraie ville *impériale*, pouvaient rêver pour le siége épiscopal de leur ville un rôle analogue et peut-être supérieur à celui que l'évêque de Rome commençait à

s'attribuer. La lutte n'était pas encore ouverte entre les deux Églises, mais il existait comme un antagonisme latent, depuis le canon du deuxième concile œcuménique. Les délégués romains prévoyant que l'on voudrait sans doute confirmer ce canon, refusèrent de prendre part à la discussion relative au siége de Constantinople.

Elle eut lieu malgré leur absence, et on adopta ce canon, qui est placé le vingt-huitième dans les collections :

« Suivant en tout les traces des saints Pères, et connaissant le canon qui vient d'être lu des cent cinquante évêques aimés de Dieu (du deuxième concile œcuménique), nous avons adopté la même décision touchant les priviléges de la très-sainte Église de Constantinople, la nouvelle Rome. Les Pères ont donné à bon droit des priviléges à l'ancienne Rome, parce que cette ville était cité impériale. Mûs par la même considération, les cent cinquante évêques aimés de Dieu attachèrent des priviléges analogues au très-saint Siége de la nouvelle Rome, pensant avec raison que la ville qui a été honorée d'un siége impérial et d'un sénat, et qui jouit de priviléges égaux à ceux de Rome, ville-reine plus ancienne, doit être, dans les choses ecclésiastiques, aussi élevée qu'elle, en étant cependant au second rang après elle. Aussi, le susdit très-saint Siége de l'Église de Constantinople aura le droit d'ordonner les seuls métropolitains des diocèses du Pont, d'Asie et de Thrace, et les évêques qui se trouveraient parmi les barbares, dans les mêmes diocèses. Le métropolitain ordonnera les autres évêques de sa province comme les divins canons l'ont établi. Les métropolitains seuls seront ordonnés par l'archevêque de Constantinople après que les élections, faites selon l'usage, lui auront été notifiées. »

Dans ce canon, le concile décide que l'Église de Rome ne jouissait de certaines prérogatives que par la décision des Pères ; que ces prérogatives lui avaient été accordées parce que Rome était la ville impériale et le siége du

sénat ; que ces prérogatives se bornaient à celles que l'on accordait à la ville de Constantinople, c'est-à-dire, à l'ordination des seuls métropolitains dans plusieurs provinces déterminées.

Ce canon donna lieu à une polémique, dans laquelle saint Léon montra plus de passion que de franchise. Nous l'exposerons au livre suivant. Mais nous ferons observer dès maintenant, que, dans cette polémique, il ne contesta aucune des trois affirmations du concile, et qu'il se posa en défenseur des anciens canons, qui avaient donné à Alexandrie le second rang, avant que Constantinople fut devenue, comme Rome, cité impériale.

Le canon du concile de Chalcédoine était une réponse foudroyante aux prétentions nouvelles dont les délégués romains s'étaient faits les échos au concile. Il n'est donc point étonnant qu'ils aient protesté contre cette décision.

Dans la seizième et dernière session on lut non-seulement le vingt-huitième canon, mais les trente qui avaient été adoptés [1]. Les délégués romains prétendirent que le vingt-huitième canon était contraire au sixième de Nicée, qui conférait la primauté à l'Église romaine. D'abord cette primauté était conservée puisqu'on ne donnait que le second rang à l'évêque de Constantinople ; en outre, on prouva que le texte cité par les délégués romains était apocryphe.

Après quelques difficultés de détail, élevées par des évêques d'Asie et du Pont, les commissaires impériaux ratifièrent, au point de vue civil, le vingt-huitième canon, qui eut dès lors force de loi dans l'empire.

Un des délégués romains, Lucentius, demanda la permission de protester, et le fit en ces termes : « Le Siége apostolique a ordonné que tout se fît en notre présence ; comme on a pris hier, en notre absence, une décision, con-

[1] On a beaucoup disserté sur la question de savoir si les canons avaient tous été faits dans la quinzième session, ou dans plusieurs autres sessions. Les historiens varient sur ce sujet qui nous paraît fort peu important. Un fait certain c'est qu'ils furent lus dans la dernière session.

traire aux canons, nous demandons à Votre Grandeur (les commissaires impériaux) de l'annuler. Si cette annulation n'a pas lieu, il faut au moins que notre protestation soit insérée au procès-verbal, afin que nous sachions ce que nous devons rapporter au Siége apostolique qui a mission sur toute l'Église, afin qu'il prenne des résolutions sur l'atteinte portée à son propre siége et sur ce mépris des canons. »

On inséra cette protestation au procès-verbal et les commissaires impériaux déclarèrent qu'elle n'empêcherait pas le vingt-huitième canon d'avoir force légale.

On savait que si les délégués romains n'avaient pas assisté à la quinzième session, c'est qu'ils avaient voulu se retirer; que l'on n'avait porté aucune atteinte aux prérogatives du siége de Rome, et que le vingt-huitième canon était conforme et non pas contraire aux canons anciens.

Après la protestation de Lucentius, le concile fut terminé.

Avant de se séparer, les Pères se rendirent auprès de l'empereur, dont ils louèrent le zèle et la foi; puis ils écrivirent à l'évêque de Rome une letttre qui sera le premier document des discussions dont nous aurons à faire l'histoire au livre suivant.

Nous devons jeter un coup d'œil sur les canons du concile [1].

1° On doit observer tous les anciens canons décrétés par les saints Pères.

2° Si un évêque ordonne un autre évêque, un chorévêque, un prêtre ou tout autre clerc, pour de l'argent, il doit être déposé ; tout clerc simoniaque doit être déposé; le laïc ou le moine, coupables du même crime, doivent être frappés d'anathème.

[1] Ces canons se trouvent dans toutes les collections des conciles, et dans la collection canonique de Balsamon. Nous suivons, dans notre abrégé, cette dernière collection.

3° Il est défendu aux membres du clergé de se charger de l'administration de biens temporels, excepté si ces biens appartiennent aux Églises, à des veuves ou à des orphelins dont personne ne prendrait soin.

4° Aucun moine ne pourra bâtir de monastère sans la permission de l'évêque du lieu ; tous les moines seront soumis à leur évêque respectif; ils ne quitteront point leurs monastères pour s'occuper des affaires civiles ou ecclésiastiques; et ils ne recevront dans leurs monastères aucun esclave sans la permission du maître. L'évêque devra prendre un soin particulier des monastères.

5° On doit appliquer les anciens canons aux évêques et aux clercs qui vont de ville en ville.

6° Aucun évêque, prêtre ou clerc ne doit être ordonné que pour exercer son ministère dans l'église d'une cité ou d'un bourg, dans un *Martyrium* [1] ou un monastère. Ceux qui seraient ordonnés d'une manière générale et sans désignation spéciale, ne pourront exercer leur ordre, à la honte de ceux qui l'auront conféré.

7° Les clercs et les moines ne doivent pas embrasser l'état militaire ou occuper une charge civile. Ceux qui oseraient transgresser ce canon seront frappés d'anathème, à moins qu'ils ne se repentent et ne reviennent à leur ancien état.

8° Les clercs attachés aux hospices, aux monastères et aux oratoires des martyrs, seront sous la juridiction des évêques de la cité, selon la tradition des saints Pères. Les clercs et les moines qui se rendront coupables d'insubordination seront excommuniés.

9° Si un clerc a un procès avec un autre clerc, il doit prendre l'évêque pour juge. S'il a un procès avec l'évêque, il doit prendre pour tribunal le concile de la province. Si un évêque ou un clerc a une discussion avec le métropolitain, ils doivent prendre pour juge l'exarque

[1] On appelait ainsi un oratoire élevé sur le tombeau d'un martyr.

du diocèse, ou le siége de la ville impériale de Constantinople [1].

10° Aucun clerc ne peut être inscrit sur le catalogue de deux Églises différentes; dans celle où il a été ordonné et dans une autre qu'il aurait choisie par orgueil, parce qu'elle serait plus considérable. Les clercs qui auraient quitté leur Église doivent y être ramenés. S'ils se trouvent définitivement fixés dans la seconde, ils ne doivent plus s'occuper de la première, ni de ses établissements charitables, ni de ses oratoires. S'ils agissent autrement, ils seront déposés.

11° Les pauvres qui mendient des secours, ne doivent être porteurs que de lettres *de paix*; on ne doit accorder de lettres de recommandation qu'à ceux contre lesquels s'élève quelque soupçon.

12° Nous avons appris que des évêques ont obtenu le titre de métropolitain par décret impérial, de sorte qu'il y a eu deux métropolitains dans une même province, ce qui est contraire aux canons. Ceux qui ont obtenu de tels titres sauront qu'ils sont purement honorifiques, et qu'ils ne nuisent en rien aux droits des véritables métropolitains. Ceux qui, à l'avenir, demanderont au pouvoir civil de pareils titres, perdront leur siége.

13° Un clerc étranger ne doit être admis à exercer son ministère que s'il est muni de lettres de recommandation de son évêque.

[1] Ce canon détermine très-bien les degrés de juridiction : on donnait, dès lors, le titre d'exarque au premier évêque d'un diocèse. Un diocèse, selon la manière de parler d'alors, était composé de plusieurs provinces.

Les patriarches eurent juridiction sur plusieurs exarques, c'est-à-dire, sur plusieurs diocèses.

Le canon neuvième parle du siége de Constantinople comme possédant la plus haute juridiction, parce qu'il n'était fait que pour l'Orient.

L'Église occidentale établissait ses degrés de juridiction comme elle l'entendait, et accordait de grandes prérogatives au siége de Rome. L'unité règnait entre les Églises d'Orient et d'Occident; mais l'unité ne portait aucune atteinte à l'autonomie administrative de chaque Église.

Les canons de Chalcédoine passèrent dans le droit canonique occidental avec de légères modifications, motivées par la différence des localités.

14° Comme dans quelques provinces on a permis à des lecteurs et à des chantres de se marier [1], le saint synode décrète qu'aucun d'eux ne devra épouser une femme hétérodoxe. Ceux qui ont épousé des femmes hérétiques et en ont eu des enfants, doivent faire admettre ces enfants dans la communion catholique, s'ils ont été baptisés par des hérétiques. S'ils ne sont pas encore baptisés, il ne faut pas les faire baptiser par des hérétiques ; et si on les marie, il ne faut pas leur faire épouser des hérétiques, des juifs ou des païens, à moins que la partie hétérodoxe ne promette d'embrasser l'orthodoxie.

On ne peut contrevenir à cette ordonnance sans encourir les peines canoniques.

15° On ne doit pas consacrer une femme diaconesse avant qu'elle soit arrivée à l'âge de quarante ans. Si, après avoir été consacrée, elle se marie, elle sera frappée d'anathème, ainsi que celui qui l'aura épousée, à cause du mépris qu'elle montrerait pour la grâce de Dieu qu'elle a reçue par elle [2].

16° On ne doit marier, ni une vierge consacrée à Dieu ni un moine [3]. S'ils se marient, on les frappera d'anathème. Cependant l'évêque a tout pouvoir pour adoucir cette peine.

17° Les paroisses de village restent sous la juridiction de l'évêque du territoire, surtout s'il les possède depuis trente ans. En cas de contestation entre évêques au sujet

[1] Ce canon prouve que, primitivement, les simples clercs ne pouvaient pas se marier après avoir reçu la bénédiction qui les faisait clercs. Le concile ne blâme pas l'usage qui s'était établi en quelques provinces de leur permettre le mariage après la bénédiction cléricale; mais il est à remarquer qu'il ne parle ni des évêques, ni des prêtres, ni des diacres qui n'ont jamais dû se marier après leur ordination. Dès les temps apostoliques, on choisissait des hommes mariés pour les élever à l'épiscopat, au sacerdoce et au diaconat; mais, une fois ordonnés, ils ne pouvaient plus se marier.
Telle est encore la discipline de l'Église catholique orientale.

[2] Si le concile s'exprime ainsi au sujet d'une simple consécration, qu'aurait-il dit de l'ordination proprement dite?

[3] Ce canon prouve que le mariage était considéré comme un acte religieux dont l'évêque ou le prêtre était le ministre.

de ces paroisses, le concile de la province sera juge ; si elle existe entre un évêque et son métropolitain, on portera la cause devant l'exarque du diocèse ou au siége de Constantinople [1]. Si l'empereur fonde une cité, on suivra, pour la juridiction ecclésiastique, ce qui sera établi pour le civil.

18° Les lois civiles condamnent toute fédération dans le but de conjurer. A plus forte raison dans l'Église de Dieu, doit-on condamner toute fédération entre les clercs ou moines pour conjurer contre les évêques ou contre leurs confrères. Ceux qui s'en rendront coupables seront déposés.

19° Nous avons appris que les conciles provinciaux n'étaient pas tenus régulièrement, selon les canons, et que de nombreuses affaires sont en souffrance. Le saint synode ordonne que ces conciles soient tenus régulièrement [2], et que les évêques qui y manqueront, sans motif grave, soient repris fraternellement.

20° Les clercs doivent excercer leurs fonctions dans l'Église pour laquelle ils ont été ordonnés. Si un clerc passe dans une autre Église, hors le cas de nécessité, ce clerc et l'évêque qui l'aura reçu seront excommuniés jusqu'à ce que le clerc soit retourné à son Église.

21° Les clercs et les laïcs qui élèvent des accusations contre des évêques ou des clercs, ne peuvent être reçus accusateurs qu'après une enquête qui établira leur moralité.

22° Il est défendu aux clercs de s'emparer des biens de leur évêque après sa mort.

23° Le Défenseur de l'Église de Constantinople aura soin de chasser de la ville, les moines qui y arrivent sans la permission de leur évêque, pour y troubler l'Église ou les fidèles.

24° Les monastères et les biens qui leur appartiennent

[1] On établissait pour Constantinople les règlements suivis, en Occident pour le siége de Rome, et en Égypte pour le siége d'Alexandrie.

[2] C'est-à-dire deux fois par an, selon le concile de Nicée.

doivent conserver leur destination religieuse; il est défendu de leur donner une destination profane.

25° Les métropolitains doivent ordonner les évêques, dans un délai de trois mois, sauf le cas d'impossibilité. Quand un évêque meurt, les biens de l'Église doivent être gardés avec soin par l'économe de l'Église.

26° L'évêque ne doit pas administrer seul les biens de l'Église; il doit avoir un économe qui les administrera, de manière que la dignité du clergé soit à l'abri de tout soupçon.

27° Ceux qui enlèvent des femmes sous prétexte de mariage, et ceux qui les aideront, seront punis : de la déposition, s'ils sont clercs; de l'anathème, s'ils sont laïcs.

28° Ce canon est celui que nous avons cité plus haut, relativement au rang du siége de Constantinople et à sa juridiction.

29° Un évêque ne peut être réduit à l'état de simple prêtre. S'il a perdu sa dignité, par suite de culpabilité, il n'est plus digne de l'honneur du sacerdoce; s'il a été déposé injustement, on doit lui rendre son rang d'évêque.

30° Les évêques d'Égypte qui n'ont pas encore souscrit la lettre du très-saint archevêque Léon, non par mauvaise volonté contre la foi catholique, mais parce qu'il est d'usage en Égypte de ne pas signer sans l'assentiment de l'archevêque de la grande ville d'Alexandrie, sont autorisés à différer la signature, sans encourir les peines canoniques, jusqu'à l'ordination du nouvel évêque d'Alexandrie, en s'engageant toutefois à rester à Constantinople jusqu'à cette époque.

Dioscore, déposé par le concile, fut exilé à Gangres par Marcianus. Il y mourut trois ans après, sans avoir ni rétracté ses erreurs, ni expié ses crimes par la pénitence.

En terminant cet abrégé des actes du quatrième concile œcuménique, nous devons observer que saint Gré-

goire-le-grand [1], évêque de Rome, a condamné le titre d'*évêque universel* ou d'*archevêque de l'Église catholique*, que les délégués romains donnèrent à saint Léon dans plusieurs sessions du concile Grégoire a affirmé en outre que le concile de Chalcédoine avait offert ce titre à l'évêque de Rome qui l'aurait refusé.

Nous ignorons sur quels documents saint Grégoire s'est appuyé pour affirmer ce fait. D'après les actes, ce sont les délégués romains qui ont donné à l'évêque de Rome le titre d'*évêque universel* ou *œcuménique*; et le concile, par son vingt-huitième canon, a accordé à l'évêque de Constantinople dans les Églises soumises à sa juridiction, les mêmes prérogatives dont jouissait l'évêque de Rome dans les Eglises qui reconnaissaient la sienne.

Le point important, c'est qu'un évêque de Rome, aussi illustre que Léon lui-même, a condamné comme sacriléges, les titres ambitieux que les délégués romains à Chalcédoine accordaient à l'évêque de Rome.

Devant cette condamnation dont nous ferons plus tard l'histoire détaillée, quelle importance peut-on accorder aux exagérations emphatiques de Paschasinus et de ses compagnons?

[1] Il est appelé dans l'Église orientale : saint Grégoire-le-Dialogue, à cause des ouvrages qu'il a publiés en forme de dialogue. Nous exposerons plus tard avec plus de détails son opinion sur le titre d'*évêque universel* ou *œcuménique*.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

PÉRIODE DES SEPT CONCILES ŒCUMÉNIQUES

LIVRE TROISIÈME

I

II

LIVRE QUATRIÈME

I

II

III

LIVRE CINQUIÈME

TABLE CHRONOLOGIQUE

DU QUATRIÈME VOLUME

ERRATA

Page 9, 33e ligne, au lieu de : *rendaient*, lisez *rendait*.
Page 127, 24e ligne, au lieu de : *Pècheurs*, lisez *Pécheurs*.

N. B. — On pourra remarquer quelques distractions dans la manière différente dont les mêmes noms ont été quelques fois écrits : soit avec les terminaisons grecque ou latine, soit à la manière française, ou avec une orthographe différente quoique également autorisée par l'usage.









